



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

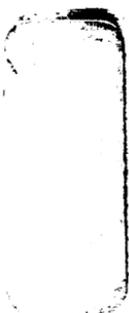
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

JULES GARSOU

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES

LE GÉNÉRAL BELLIARD

PREMIER MINISTRE DE FRANCE EN BELGIQUE
1831-1832



CENTRE D'ÉDITIONS HISTORIQUES ET DIPLOMATIQUES

— 1936 —

1, Rue Basse-des-Carmes
(près le Boulevard St-Germain)
PARIS (5^e Arr^t)

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

Digitized by Google

PRÉFACE

Ce livre éclaire les dessous diplomatiques de grands événements et met en relief une figure que glorifie une noble statue, érigée rue Royale, à Bruxelles, mais dont la signification s'est, avec le temps, lentement décolorée dans la mémoire populaire.

Le Général Belliard, Ministre de France à Bruxelles, pendant onze mois, de mars 1831 à février 1832, a exercé en Belgique comme auprès du Gouvernement français, une action énergique et efficace pendant la période héroïque de la fondation du nouvel Etat.

M. Jules Garsou, historien distingué qu'anime la ferveur des recherches, s'est consacré depuis longtemps à l'étude de notre histoire contemporaine. Au cours de ses investigations fructueuses dans nos archives et dans les collections du Quai d'Orsay, il a reconstitué presque intégralement la correspondance du Général Belliard, devenu représentant du Roi Louis-Philippe auprès du Régent Surlet de Chokier, après avoir servi dans les armées de la République et de l'Empereur. Il y a vu un ami de notre jeune nationalité qui sortait de la convulsion révolutionnaire et s'agitait fiévreusement dans les premières expériences de la liberté.

Il a poursuivi ses explorations au Record Office à Londres. Il a dépouillé les journaux du temps, les mémoires de l'époque, et nous donne un important ouvrage d'attachante lecture, de documentation solide, rempli de textes authentiques, qui se succèdent chronologiquement

et à travers lesquels transparaissent les émotions, les efforts, les espérances, les désillusions, la tenace volonté du peuple belge, qui s'éveillait à la vie indépendante et devait à la fois ordonner ses affaires intérieures et lutter contre l'Europe pour obtenir qu'elle reconnût ses droits à l'existence.

Le Général Belliard fut en Belgique le bienvenu. On l'y avait connu près de trente ans auparavant. De 1802 à 1805 il avait exercé un commandement à Bruxelles, y avait conquis l'estime et laissé de bons souvenirs.

« L'intention du ministère, écrivait Firmin Rogier de Paris à son frère Charles, est de ne laisser partir le Général Belliard que quand le Congrès aura fait la nomination du Régent, afin qu'on ne soupçonne pas la France d'avoir influencé cette élection ». Et un journal bruxellois, *l'Emancipation*, disait du nouveau diplomate : « Soldat des Pyramides, le Général Belliard joint à un esprit vaste et profond une loyauté à toute épreuve ; l'amour de la liberté fut toujours sacré pour lui ».

Quand Belliard arrive, il trouve l'opinion déchaînée contre les grandes Puissances qui, à la Conférence de Londres, ont dans les bases de séparation du 27 janvier 1831, écarté les revendications territoriales et refusé à la Belgique la souveraineté sur l'Escaut, la Flandre Zélandaise, Maëstricht, le Luxembourg.

Le choix d'un Prince pour le trône vacant allume les ambitions et les passions.

L'orangisme est demeuré puissant et se démène. Un petit groupe effervescent qui a des attaches avec la faction républicaine en France pousse à l'agitation. Le Congrès, qui vient de discuter et de voter, en quelques semaines, une Constitution que l'on tiendra longtemps pour modèle, retentit de violentes polémiques oratoires, d'adjurations à l'Europe et de menaces. Le Congrès,

dit Pierrine, se croyait investi de la dictature européenne. Surlet de Chokier, excellent homme, souverain provisoire et débonnaire, admirable exemple des vertus bourgeoises, parvint malaisément à maintenir l'équilibre et à prévenir les gestes imprudents qui risqueraient de dresser contre la Belgique les grandes Puissances, irritées du « coup de bélier » porté par la Révolution contre les traités de 1815.

Le Général Belliard devient l'ami du Régent et se prodigue en conseils de sagesse, distribués à tous, tandis qu'en même temps il écrit infatigablement à Paris et à Londres, au Général Sébastiani et à Talleyrand, pour expliquer la psychologie de l'opinion, excuser des excès de langage et plaider la cause belge. Il insiste, avec une persistance remarquable, sur le problème territorial. Il faut à la Belgique, écrit-il à trois reprises, le Luxembourg moyennant une indemnité et le Limbourg avec Maëstricht, et il est indispensable qu'elle ait la rive gauche de l'Escaut et la Flandre Zélandaise ; « c'est pour elle une question de vitalité ».

Sans doute, son intervention contribua-t-elle à provoquer à la Conférence de Londres un recul qui se traduisit par le traité des XVIII articles, dont l'adoption détermina l'acceptation du trône par Léopold de Saxe-Cobourg.

Belliard passa à son élection et devint l'un des confidents de Léopold I^{er}, qu'il avait attendu à son débarquement à Calais. Pendant la campagne des dix jours, où improvisé chef d'armée, le Souverain, à peine investi du pouvoir, conduisit des troupes désorganisées, Belliard le soutint et le conseilla, admirant sa bravoure et son sang-froid. Par ses démarches et ses instances il préserva Anvers des menaces du Général Chassé.

Ainsi Belliard fut un appui et un collaborateur dans les phases mouvementées et décisives de la période des débuts, où la Belgique prit figure d'Etat libre.

Cependant, et c'est une ombre sur ce beau visage, il n'aima guère les hommes du Gouvernement et certains membres du Congrès; il jugea parfois nos ministres avec légèreté et injustice, même avec une sorte de dédain qui nous offense.

Il parle presque avec hostilité de Lebeau qu'on a appelé avec raison l'homme d'Etat de la Révolution, et dont l'éloquence emporta, dans un élan magnifique, le vote des XVIII articles, qui détermina Léopold à accepter la couronne. Lebeau incarna devant l'Europe la politique nationale et la résuma dans cette fière formule : « Nous ne sommes ni anglo-manes, ni gallomanes; le ministère est belge, il n'est que belge, et le jour où il ne pourra plus être belge, il se retirera ».

Les représentants des grands Etats inclinent souvent à médire des représentants des petits pays, quand ils ne trouvent pas chez eux la docilité qu'ils croient due au privilège de la puissance. Lebeau, Rogier, Devaux, Nothomb, Van de Weyer demeurent dans notre histoire la phalange illustre des Fondateurs.

Belliard mourut le 28 janvier 1832 après avoir terminé la difficile négociation de l'affaire des forteresses.

Il sortait d'un entretien avec le Roi au Palais de Bruxelles; il s'affaissa sur un banc, au Parc, non loin de l'endroit où l'on dressa son effigie quelques années plus tard, en témoignage de reconnaissance patriotique. Sa mort fut un deuil public. Ses funérailles furent imposantes. Quatre mille hommes de troupes escortèrent son convoi, au milieu d'une foule immense.

« C'est un véritable Belge » écrivait un jour à Lebeau notre Ministre à Paris, Le Hon, qui trouvait dans le di-

plomate français tant de zèle à défendre les intérêts du peuple au milieu duquel il se plaisait à vivre, dont il avait compris les aspirations et deviné l'avenir.

Belliard révélait son sens politique quand il prédisait, après le vote des XXIV articles, le resserrement des liens entre l'Angleterre et la France « par l'anneau de la Belgique », et ajoutait : « Ces trois puissances feront toujours peser la balance de leur côté. Il n'y aura pas de guerre possible tant qu'elles seront d'accord pour le maintien de la paix ».

M. Garsou a composé, en probe historien, d'une plume alerte, un livre abondant en détails curieux, précis et instructifs, où les constructeurs de synthèses trouveront d'utiles matériaux.

16 décembre 1935.

PAUL HYMANS.



AVANT-PROPOS

Parmi les nombreux Français à qui la Belgique contemporaine doit sa gratitude pour les services rendus, le dévouement prodigué, brille au premier rang le général comte Belliard. La statue que lui érigea notre patrie reconnaissante est le témoignage le plus éclatant de sa popularité. Le nom de Belliard vit au cœur de nos compatriotes et beaucoup sans doute ont oublié qu'il était Français; ils voient en lui une illustration nationale. Belliard, ce soldat glorieux de la France républicaine et impériale, s'éprit d'une tendresse infinie pour la jeune nationalité belge. Quand nous le suivons, jour par jour pour ainsi dire, se vouant tout entier à la mission que son Gouvernement lui a tracée, défendant sans doute avec zèle et vigueur les intérêts de la France, mais dépassant, au profit de la Belgique, ses instructions trop froides pour son cœur conquis, nous songeons à ces soldats d'âme naïve et fine, que Béranger a si bien représentés dans son Vieux Sergent. Nous nous le figurerions volontiers se penchant sur la Belgique au berceau pour lui chanter :

...ce n'est pas tout de naître !

Belliard s'est si parfaitement identifié avec le peuple belge; il a partagé si intensément ses joies, ses maux, ses découragements et ses espérances, que nous sentons vibrer, dans sa correspondance quotidienne, l'âme même de la Belgique qu'il aime et gronde comme une enfant trop gâtée pour être sage. Il l'excuse et la défend contre la France, dont la sollicitude s'inquiète de ses imprudences, s'irrite de ses

désobéissances, réprime ses emportements. Il n'a pas dépendu de lui que notre pays ne vît triompher l'intégralité de ses revendications.

Les onze mois que le général a consacrés à la Belgique, avec cette activité fiévreuse et sans trêve qui hâta sa fin, en cette période « où la vie était jeune », où le peuple avait encore l'illusion, l'enthousiasme et la foi, attestent sa bonté, sa clairvoyance, son désintéressement.

Inspiré par d'aussi grands souvenirs, puissions-nous en ces pages, où se mêlent, sans se nuire, la sympathie et l'impartialité, faire revivre la noble et bienfaisante mission du général Belliard !



INTRODUCTION

L'année 1769 fut remarquable, non par des événements extraordinaires, l'Europe étant exceptionnellement fort paisible, mais par la naissance d'enfants qui devaient connaître d'illustres destinées. Elle vit apparaître, à côté de Napoléon I^{er}, de Wellington, trois des plus célèbres maréchaux du premier Empire, Lannes, Soult et Ney.

Le général Belliard, d'un rang plus modeste, appartient aussi à cette année fameuse pour sa fécondité. Né à Fontenay-le-Comte le 25 mai, il était d'une famille aisée et honorable. Son père était procureur : il fut, à diverses reprises, échevin de la cité. Son oncle fut avocat ; son beau-frère Pervinquière, député à l'Assemblée constituante, devint baron de l'Empire, et mourut président de chambre à la Cour d'Appel de Poitiers.

Belliard adopta d'enthousiasme les idées nouvelles, un peu même contre le gré de ses parents plus modérés et réservés. Il s'engagea dès la fin de 1791 ; élu capitaine, selon la mode du temps, par ses camarades de compagnie, il fit avec Dumouriez les campagnes de 1792 et de 1793, combattant à Valmy, à Jemmapes, à Neerwinden, pénétrant ainsi pour la première fois en Belgique.

Il était adjudant-général, commandant de bataillon, lorsque le général en chef, révolté contre la Convention, mais abandonné de ses troupes, dut passer à l'ennemi. Belliard, sollicité de le suivre, s'y refusa, mais il avait été trop près de Dumouriez pour ne pas devenir suspect dans ces temps malheureux. Dénoncé par une lettre anonyme, il perdit son grade et fut interné à Angoulême.

Il eut toutes les peines du monde à reprendre du service et dut s'enrôler, comme simple volontaire, dans un régiment de chasseurs à cheval. Il réussit assez rapidement à regagner son titre, et sa bonne étoile, qui l'avait aussi préservé des guerres fratricides de la Vendée, l'amena, en 1796, à l'armée d'Italie.

Rapidement distingué par Berthier et Bonaparte, il prend part à toutes les grandes batailles de la campagne, et, dès la fin de 1796, se voit nommé général de brigade.

Il est pris, au premier choix, parmi les officiers supérieurs qui ont la gloire de participer à l'expédition d'Égypte. Belliard y accomplit des prodiges de valeur et gagne, comme Desaix, le « Sultan juste », le respect et l'affection des Arabes. Il partage les exploits de Bonaparte, seconde intelligemment l'illustre et malheureux Kléber, mais l'incapacité de Menou détermine la perte de la conquête. Belliard, gouverneur du Caire, parvient à signer, pour sa part, une capitulation fort honorable qui lui permet de rentrer en France le front haut.

Le premier Consul l'accueille avec une affectueuse estime et ne tarde pas à le nommer commandant de la 24^e division à Bruxelles. Pour la seconde fois, Belliard revoit la Belgique, où il exerce son pouvoir, de 1802 à 1805, avec tact et modération, se faisant estimer et chérir des notables comme du peuple. Peu s'en faut qu'il n'épouse une jeune fille noble, Mlle de Beughem (1).

Destiné à prendre part à l'expédition d'Angleterre, la troisième coalition le détourne vers l'Allemagne et l'Autriche. La cavalerie était son arme de prédilection. Sur la proposition de Berthier, il est adjoint, comme chef d'état-major, à Murat, dont il est le frère d'armes et l'ami. Dans ces fonctions importantes, mais ingrates, Belliard déploie ses qualités foncières : zèle, activité, sang-froid, tempérant avec bonheur la fougue de son chef.

Après les campagnes de Prusse et de Pologne, Belliard suit Murat en Espagne. Le grand-duc de Berg tombe bientôt malade et demande son rappel. Belliard reste auprès du roi Joseph, évacue Madrid avec lui et y rentre avec Napoléon. Nommé gouverneur de la ville, il éprouve de graves ennuis. Il a deux maîtres à satisfaire : le Roi et l'Empereur, de qui

(1) Belliard eut au moins trois vellétés matrimoniales. La première fois, il faillit épouser la future duchesse Decrès ; comme nous l'apprend une lettre de la reine Hortense à son frère Eugène, il fut un moment question de le marier avec Mlle Auguié, belle-sœur du maréchal Ney, qui devint, pour peu de temps, la femme du général de Broc et périt tragiquement, le 10 juin 1813, sous les yeux de la reine Hortense, à la cascade de Grésy.

les vœux sont souvent loin de s'accorder. Les longs mois passés en Espagne n'ont pas été les plus agréables de sa carrière. Bien que créé comte de l'Empire, il est fort heureux de quitter la péninsule, en 1811.

La campagne de Russie est décidée et préparée bien longtemps avant la déclaration de guerre. Belliard ne tarde pas à reprendre, auprès de Murat, son poste de chef d'état-major. Les hostilités s'engagent. Le lendemain de la bataille de la Moskowa, Belliard, poursuivant les Russes en retraite, est grièvement blessé à la jambe et doit cesser ses fonctions. Peu après la retraite commence. Il reprend son service, organise un corps de cavalerie qui se rend fort utile, mais fond à vue d'œil et n'existe plus après le passage de la Bérézina.

Les chevaux du général « étant tous morts ou mangés » — raconte son futur aide de camp Vinet — « il fut porté à dos pendant plusieurs jours de marche, alternativement par son aide de camp le colonel Robert... et son intendant Pierre Aumanne, fils de sa nourrice... » (1).

Belliard, réduit à s'aider de béquilles, s'arrête d'abord quelque temps à Berlin. Nommé Colonel général des cuisiniers, il interrompt sa cure et se voue à la réorganisation de la Grande Armée, méritant les éloges de Bernier et de l'Empereur.

Sa jambe le fait tellement souffrir qu'il doit sérieusement se soigner. Il peut reprendre ses fonctions en juin 1813, d'abord comme aide-major général, puis en qualité de chef d'état-major de Murat. Il est encore témoin et acteur de la victoire de Dresde, mais pour assister bientôt après au désastre de Leipzig et à la ruine inévitable de Napoléon.

Le général déploie ses derniers efforts à sauver les débris de l'armée, réorganise tant bien que mal un petit corps de cavalerie qui contribue puissamment aux exploits incroyables, mais vains, de la campagne de France.

L'étoile de l'Empereur s'éteint complètement. A Belliard incombe la pénible mission d'annoncer à Napoléon la prise de Paris et la défection de Marmont, préludes de l'abdication de Fontainebleau.

(1) *Mémoires du Comte Belliard*, recueillis par Vinet, t. I, pp. 112-113.

Sous la première Restauration, Belliard, comme tant d'autres, croit devoir offrir ses services au nouveau gouvernement, qui l'accueille avec faveur, le créant pair de France et Grand-Croix de la Légion d'honneur.

Viennent les Cent-Jours. Belliard reste fidèle jusqu'au bout à son dernier serment, dont les princes déchus le délient. Il leur déclare que si la France est attaquée, il reprendra du service « pour défendre sa patrie en homme d'honneur ». Le comte d'Artois l'approuve et l'embrasse avec effusion en le quittant.

De retour à Paris, il est reçu par l'Empereur et lui fait part de sa résolution. Napoléon, sur sa demande, ne lui confère d'abord aucun emploi. A la fin d'avril, pourtant, il songe à son ancien lieutenant pour une mission délicate, et finit par vaincre les scrupules de conscience du général.

Il s'agissait de se rendre au plus vite à Naples. Murat, menacé par les Alliés de perdre sa couronne, s'était réconcilié avec son impérial beau-frère et avait attaqué les Autrichiens. Belliard, nommé ministre plénipotentiaire, devait l'aider de ses conseils. Bien que n'augurant rien d'heureux de l'initiative hasardeuse de Murat, Belliard partit. Au prix de grandes tribulations, il parvint à Naples. Mais déjà la cause était perdue. Murat avait été complètement battu. A la vue de son ami, il se jeta dans ses bras et lui dit : « Eh bien, mon brave Belliard, tu viens donc mourir avec moi ? ».

Les événements se précipitent. Murat réussit à s'embarquer pour la France. La reine Caroline, se fiant à la parole, bientôt désavouée, de l'amiral anglais qui croise devant Naples, capitule. Belliard, protégé par son caractère diplomatique, peut rejoindre sa patrie. Il est nommé commandant du 14^e corps, à Metz, et ne rend cette forteresse que le 26 août, deux mois après Waterloo. Son rôle militaire est clos.

Belliard, comme beaucoup de ses frères d'armes, fut, dans une certaine mesure, victime de la réaction royaliste. Il se vit exclure de la Chambre des Pairs, fut même emprisonné pendant six mois, puis remis en liberté.

Lorsque les excès de la « Terreur blanche » eurent ouvert les yeux à Louis XVIII, Belliard reçut un premier dédom-

magement, le 30 novembre 1818, en se voyant réintégrer dans le cadre de disponibilité des lieutenants généraux. Le 5 mars 1819, le Roi le comprit dans une liste de soixante Pairs nouveaux.

Au cours de la Restauration, l'existence de Belliard fut des plus calmes, partagée entre Paris et la Vendée, où il s'occupait d'élevage. Il se mêla parfois, mais avec une grande réserve, aux débats de la Chambre haute, quand ils avaient rapport aux questions militaires. Il déplorait, à part lui, les tendances rétrogrades qui se manifestaient à nouveau dans les sphères gouvernementales.

La Révolution de 1830 le fait sortir de ce rôle effacé. Elle lui ouvre de larges perspectives dans la zone diplomatique. Le ralliement du général à la monarchie de Juillet est spontané, naturel et logique. Louis-Philippe, qui a peut-être vu et sûrement coudoyé Belliard à Valmy et à Jemmapes, connaît en tout cas sa brillante carrière et sait apprécier ses qualités de prudence et de tact. Rien d'étonnant qu'il ait songé à lui pour une mission des plus importantes. Il faut rassurer l'Europe, les cours réactionnaires surtout, la Prusse et l'Autriche tout au moins. Tandis que les généraux Baudrand, Athalin, Lobau, se rendent à Londres — où Talleyrand va du reste arriver — à Saint-Pétersbourg, à Berlin, Belliard part pour Vienne. Il doit annoncer à l'Empereur François l'avènement du Roi des Français et amortir, sinon effacer, les préventions du Souverain et de son Chancelier Metternich. S'il ne dissipe pas les craintes, s'il ne crée pas pour son pays un courant de confiance, il est personnellement bien accueilli, honoré. « On vous a choisi, on ne pouvait mieux faire », lui dit l'Empereur.

Il va revenir pour la troisième fois en Belgique.



PREMIÈRE PARTIE

LE GÉNÉRAL BELLIARD
ET LE RÉGENT



Le Lieutenant Général Comte BELLIARD
Ministre plénipotentiaire de France en Belgique.

*(D'après un tableau appartenant
à M. Henry Michau-Fleury des Marais).*

CHAPITRE PREMIER

L'Arrivée de Belliard en Belgique Ses premières impressions

LA SITUATION DE LA BELGIQUE

La situation de la Belgique, telle que nous la relatent tous les documents publics et privés de l'époque, se révèle, en mars 1831, des plus critiques. Un malaise évident pèse sur toutes les classes de la population. Le Gouvernement est sans force ni prestige, bien que le Régent, grâce à sa bonhomie, soit populaire. Le premier ministère formé par Surlet, composé pourtant d'hommes remarquables (1), ne présente nulle cohésion : autant de têtes, autant d'avis. La noblesse et la haute bourgeoisie, en général, regrettent le pouvoir déchu et font des vœux plus ou moins ouverts pour la restauration ; l'armée offre le spectacle peu rassurant d'une troupe sans discipline ; de récentes conspirations ont décelé le peu d'attachement au régime de nombreux officiers supérieurs. Le peuple, lui, est sincèrement attaché à la Révolution et prêt à tous les sacrifices, malgré la misère qui l'étreint, pour conjurer le rétablissement de la monarchie renversée. L'échec des candidats au trône l'a d'ailleurs cruellement déçu.

Le Congrès, dans sa généralité, se montre ardemment patriote, mais une trop grande indépendance de pensée et de direction l'empêche de constituer une majorité ferme, stable et disciplinée, bien qu'elle se dégage dans les grandes occasions.

(1) Alexandre Gendebien, Van de Weyer, Charles de Brouckère, Goblet et Tielemans.

Les journaux, dont la clientèle est peu nombreuse, mais qui forment toutefois l'opinion publique, si restreinte aussi, parlent presque tous le langage de la passion. La liberté de la presse, excessive souvent, contribue à entretenir, dans les cercles agissants, une atmosphère trop élevée. Les feuilles orangistes haussent chaque jour un peu plus le ton.

Le « fléau des agitations intérieures », que Louis-Philippe souhaitait à la Belgique d'éviter, est de jour en jour plus menaçant. Et c'est précisément le refus du Roi des Français de nous donner son fils qui peut, en exaspérant les Belges, les livrer aux conseils du désespoir ainsi qu'aux sollicitations des partis de réaction ou d'anarchie.

A l'extérieur, les Belges ont mécontenté la Conférence de Londres par leur rejet des *Bases de séparation* arrêtées le 27 janvier, tout en irritant les quatre anciens alliés de Chaumont par le choix du duc de Nemours. Aussi, le 19 février, un nouveau protocole a-t-il proclamé la volonté de la Conférence, au nom des droits de l'Europe, de considérer comme « fondamentaux et irrévocables » les arrangements pris.

C'est à ce moment troublé que Belliard apparaît. Voilà le terrain accidenté où son action doit s'exercer. Tâche délicate, ingrate et dangereuse !

LE CHOIX DE BELLIARD

Pendant le séjour à Paris de la députation belge chargée d'offrir la couronne au duc de Nemours, une importante question se posa. Le refus de Louis-Philippe était pressenti. Pour en amortir les suites redoutées, les délégués se concertèrent et, désireux d'« opposer à l'influence étrangère » hostile à l'état politique de leur pays, « l'influence d'un caractère énergique et d'une réputation militaire, appréciée dans nos provinces », résolurent de demander (1) au Gouvernement de Louis-Philippe le concours, comme envoyé de la France, du

(1) La demande fut faite dans la soirée du 15 mars.

général Belliard. C'est ce que nous apprend une lettre de Le Hon, membre de la délégation, adressée de Paris, le 16 février 1831, à Van de Weyer (1).

Le général Sébastiani, ministre des Affaires étrangères, avait du reste décidé de remplacer Bresson, devenu impossible en Belgique où il était agréé comme l'agent français de la Conférence. Le choix du Gouvernement français, sollicité par les Belges, n'était pas surprenant. Le succès remporté par Belliard pendant sa courte mission à Vienne, en septembre 1830, faisait bien augurer de ses aptitudes diplomatiques. Son nom était familier aux Belges, qu'il connaissait pour avoir séjourné longuement deux fois parmi eux.

Le Hon, dans cette même lettre, faisait l'éloge du général en quelques mots expressifs : « Il n'entend pas la diplomatie tortueuse ; il veut du franc et du clair ».

Le 24 février 1831, Firmin Rogier écrivait de Paris à son frère Charles : « ...L'intention du Ministère est de ne laisser partir M. le général Belliard que quand le Congrès aura fait la nomination du Régent ou Dictateur, afin, dit le Ministre (2), qu'on ne soupçonne pas la France d'avoir influencé cette élection ».

Le *Constitutionnel* de Paris annonçait aussi le prochain départ du général et applaudissait à sa désignation comme « ambassadeur » (3).

Reproduisant cette information, l'*Emancipation* de Bruxelles du 25 février la commentait favorablement : « Soldat des Pyramides, le général Belliard joint à un esprit vaste et profond une loyauté à toute épreuve ; l'amour de la liberté fut toujours sacré pour lui... »

Le Gouvernement belge attendait Belliard avec impatience, et son envoyé à Paris, le comte de Celles, écrivait le 26 février à Van de Weyer : « ...Je presse le départ du Général Belliard, cela ne sera plus différé, m'assure-t-on... »

(1) Du moins on le suppose, car la suscription manque. *A. E. B. France*, 1831.

(2) Sébastiani.

(3) Comme on le verra, Belliard ne porta jamais ce titre.

Le 1^{er} mars, Sébastiani donne à Belliard ses instructions. Le maintien de la paix sera la préoccupation capitale de l'envoyé français, qui devra rappeler au Gouvernement belge les obligations assumées par lui à titre d'Etat indépendant. En toutes circonstances, il conseillera la prudence et la mesure.

L'ARRIVÉE DE BELLIARD. — SES PREMIÈRES IMPRESSIONS

Une dépêche de Bresson à Sébastiani, du 5 mars, nous apprend l'arrivée du général, la veille au soir. Il fut aussitôt reçu par Van de Weyer, le ministre des Relations extérieures, et par le Régent. Bresson présentait la réussite. « Sa présence et ses paroles — écrivait-il — seront d'un grand poids dans ce pays où il avait laissé les plus honorables souvenirs ».

L'une des premières questions dont Belliard eut à s'occuper fut relative à Maëstricht. Le Gouvernement provisoire avait ordonné l'investissement de cette place pour contraindre la Hollande à rendre libre l'Escaut. Le Congrès, ayant reçu la promesse de libération, avait décidé la levée du blocus. Toutefois, la mesure n'avait pas été exécutée, et la Conférence de Londres menaçait la Belgique. Elle allait passer aux actes, lorsque l'intervention de Belliard obtint le déblocus effectif. Dès le 6 mars, Bresson — qui se trouvait encore pour quelques jours à Bruxelles (1) — faisait part de la nouvelle à Sébastiani, comme lord Granville la confirmait, le 7 mars, de Paris.

Belliard, le 6 mars également, par trois dépêches successives (2), communiquait à Sébastiani ses premières (3) impressions. Le général était de naturel optimiste. On s'en aperçoit au cours de sa correspondance.

(1) Il informa, le 7 mars, Van de Weyer, qu'il avait adressé la veille sa démission à la Conférence. (JUSTE, *Histoire du Congrès national*, tome II, p. 34). Le 8 mars, lord Ponsonby transmit à Palmerston la lettre de démission de Bresson aux cinq plénipotentiaires.

(2) Il en expédiait souvent trois par jour.

(3) Dans l'une des dépêches, Belliard fait allusion à une précédente, que nous n'avons pas retrouvée. Il voudrait obtenir du Ministre une réponse « sur le parti que prendrait la France, si la division dont j'ai parlé s'opérait dans la Belgique, ce que je ne crois pas... » Nous n'avons rien relevé non plus à ce propos dans la correspondance de Sébastiani.

Il assure tout aussitôt son ministre qu' « il n'y aura aucun mouvement d'hostilité sur la frontière » ; le Gouvernement belge et le Régent savent que la France veut le maintien de la paix.

Il précise bien son rôle : il n'est pas, comme Bresson, l'homme de la Conférence, mais le représentant de la France seule (1) :

L'évacuation de la citadelle d'Anvers est d'extrême importance : l'Angleterre encourage la Hollande à ne pas l'effectuer. La faction orangiste est par le fait encouragée.

L'accueil que Belliard rencontre est fort sympathique : je sens, dit-il, que je peux beaucoup. « Les soldats, des officiers, disent : Voilà Belliard arrivé, l'ancien gouverneur de la 24^e Division. C'est un militaire celui-là, c'est pour nous qu'il vient, il arrangera les affaires ; ils ont de la confiance ».

Belliard a pris nettement parti contre le prince d'Orange. Le fils de Guillaume est encore le candidat des quatre puissances. L'agent anglais, lord Ponsonby, agit ouvertement en sa faveur (2).

BELLIARD ET LORD PONSONBY (3)

Le général, dès le 5 mars, s'était présenté chez Ponsonby, et ce dernier lui avait aussitôt rendu sa visite. « Mon arrivée — écrit Belliard — et ma présentation au Régent ont changé son allure auprès du nouveau

(1) Pendant la Régence et le premier mois du règne de Léopold I^{er}, Belliard fut laissé par son Gouvernement sans lettre de créance et par suite sans titre définitif. Cette position ne laissa pas de présenter des inconvénients, comme une interpellation au Congrès le montra. Belliard se plaignit à maintes reprises de sa situation précaire.

(2) Jusque vers le début d'avril, le Gouvernement anglais resta favorable à la royauté du Prince, mais sans grande conviction. Diverses dépêches de Talleyrand signalent le refroidissement progressif de la Grande-Bretagne à l'égard du prince d'Orange.

(3) Curieuse figure, ce grand seigneur anglais. Né vers 1770 — les biographies ne donnent pas la date précise de sa naissance — il se trouvait à Paris en 1793 et s'y vit surpris par la déclaration de guerre. Il se cacha, mais fut reconnu par la populace un jour qu'il s'était hasardé de sortir, rue Saint-Honoré. Aux cris de : « Voilà un agent de Pitt ! un sacré Anglais ! — à la lanterne ! » il était déjà sus-

Gouvernement (1). Il veut s'en rapprocher. Il a demandé ce matin au Ministre des Relations extérieures d'être présenté au Régent. Sa présentation aura lieu demain et mardi nous dînerons ensemble chez le Ministre... »

Belliard pousse le Gouvernement belge à s'occuper de l'armée, dont il a pu, sans doute, du premier coup d'œil, constater la faiblesse.

La deuxième dépêche du 6 mars (10 heures du soir) n'est pas moins intéressante. Elle complète la première en ce qui concerne les agissements de Ponsonby. Belliard relate notamment les manœuvres de l'agent britannique auprès du général d'Hoogvorst, qu'il appelle, un peu naïvement, le Lafayette belge, et qui déclarait, comme Ponsonby lui-même, que le prince d'Orange était le candidat du Congrès et pouvait seul convenir aux Belges (2). Belliard tâcherait de voir d'Hoogvorst et de l'arracher à l'influence de Ponsonby. « Le Prince d'Orange à Bruxelles, — disait-il — c'est l'Angleterre régissant la Belgique, c'est voir garnison anglaise dans toutes les forteresses qui se trouvent sur

pendu, lorsque sa bonne grâce et sa beauté émurent des femmes du peuple. « C'est un trop joli garçon pour être pendu ! » s'écrièrent-elles à l'envi. Elles coupèrent la corde et il tomba sur le pavé. Il fut vite emmené et soigné avec la plus vive sollicitude.

Entré plus tard dans la diplomatie, il s'y distingua. Il devint le beau-frère de Lord Grey. Sa mission à Bruxelles terminée, il fut nommé ministre à Naples, puis ambassadeur à Constantinople, où pendant de nombreuses années il contrecarra la politique française. Il termina sa carrière comme ambassadeur à Vienne. Rentré dans la vie privée, il mourut en 1855.

Nous devons à la gracieuseté de l'un de ses descendants, sir Frédéric Ponsonby, le trésorier de la Cassetie privée du Roi, d'avoir pu reproduire un portrait de sa vieillesse, qui permet de se rendre compte de la finesse de sa physionomie.

La correspondance de lord Ponsonby pendant son séjour à Bruxelles est très restreinte. Il en reste peu de traces au *Record Office*. Feu A. de Ridder a publié, dans la *Revue catholique des Idées et des Faits* des 29 novembre et 6 décembre 1929, une lettre à Bresson et plusieurs autres à Lord Granville, qui sont relatives aux candidats à la couronne de Belgique.

(1) Belliard s'avance trop car, peu après, il constate et signale les agissements de Ponsonby et suggère même à Sébastiani d'obtenir son rappel. Finalement, Ponsonby s'étant rallié sans réserve à l'indépendance de la Belgique, un accord complet s'établit entre les deux envoyés.

(2) Cf. notre livre *Alexandre Gendebien*, pp. 165 et sqq.

nos frontières et à Anvers, cela ne peut pas convenir à la France ».

Il demandait, en conséquence, à Sébastiani de tâcher de faire changer lord Ponsonby.

Dans sa troisième dépêche, il confirmait la levée du blocus de Maëstricht. Le premier but de sa mission était atteint.

L'ANGLETERRE ET LA MISSION DE BELLIARD

Le rôle du général Belliard fut suivi de très près, dès le début, par le Gouvernement britannique, comme le montrent les dépêches de lord Granville, ambassadeur à Paris, à lord Palmerston.

Le 28 février, Granville faisait part à son chef d'un entretien qu'il avait eu avec Sébastiani par rapport à Bresson, de qui la situation n'était pas encore à cette date définitivement réglée, puisque Sébastiani semblait avoir l'intention de l'accréditer comme le ministre de Louis-Philippe auprès du Gouvernement belge. « Là-dessus, — dit Granville — je demandai avec quel caractère public le général Belliard venait à Bruxelles. Il (Sébastieni) répondit qu'il s'agissait d'une mission spéciale et particulièrement avec le dessein de faire cesser immédiatement le blocus de Maëstricht... (1).

Le 4 mars, lord Granville donnait des précisions sur la mission qu'il attribuait à Belliard : elle n'était pas, à ses yeux, simplement diplomatique. Tout en croyant à la sincérité des déclarations du gouvernement français, il pensait bien que les instructions données à ce brillant officier de l'Empire impliquaient la possibilité pour les Pays-Bas de devenir le théâtre d'opérations militaires...

(1) Record Office. — *Foreign Office 27/427*. Dans cette même dépêche, Granville rapporte les plaintes de Sébastiani contre lord Ponsonby et la réponse qu'il y a faite, à savoir que Bresson, dans ses communications, n'était pas suffisamment impartial à l'égard de l'agent de l'Angleterre.

BELLIARD ET LA RÉUNION A LA FRANCE

Belliard écrivait, le 7 mars, à Sébastiani, qu'il rassurait les Belges qui lui exprimaient leur crainte d'être réunis à la France. Ce serait la guerre, leur disait-il, et la France veut la paix. Il les pressait de se donner un chef, qui aurait une Cour brillante, pour le plus grand bien de la capitale : « qui vous voudrés (*sic*) — ajoutait-il — pourvu que ce ne soit pas de la restauration n'y (*sic*) les deux jeunes Princes de la famille Bonaparte (1) que la France ne pourrait pas reconnaître ».

LES INCIDENTS LUXEMBOURGEOIS

De gros incidents vinrent tout de suite mettre Belliard à l'épreuve. Ce furent, d'abord, les proclamations aux Luxembourgeois de Guillaume I^{er} et du duc de Saxe-Weimar, « qui paraît être nommé — disait Belliard — Gouverneur Général de la forteresse et même du Pays ».

Le général les communiqua, le 9 mars, à Sébastiani, lui annonçant la rédaction, par le gouvernement belge, d'une contre-proclamation, qu'il ne connaissait pas encore — ainsi que le prochain envoi d'un bataillon « dans le Duché de Bouillon pour rassurer les habitants ». Il avait bien engagé le Gouvernement belge à ne pas prendre l'initiative d'une agression.

Il espérait que les Puissances médiatrices se hâteraient d'arranger les affaires de la Belgique et de la Hollande « et d'en faire tracer les limites de manière à éviter des querelles qui amèneront nécessairement des hostilités et qui finiront peut-être par embraser l'Europe » .

S'occupant du protocole du 19 février (2), il marquait l'inquiétude et l'étonnement des Belges du fait

(1) Le duc de Reichstadt et le duc de Leuchtenberg.

(2) Ce protocole célèbre déclarait que les dispositions arrêtées par le protocole du 20 janvier 1831, constituaient des *arrangements fondamentaux et irrévocables*. Voir pour les détails, JUSTE, *op. cit.*, pp. 29 à 33 et FL. DE LANNOY, *Les origines diplomatiques de l'indépendance belge*, pp. 151-155.

que Talleyrand avait signé cette pièce. « Cela ne marche pas trop d'accord — faisait-il observer — avec le langage que je tiens contre la restauration... » Le Gouvernement français devait donc le soutenir et se montrer « toujours l'ami et le protecteur de la Belgique ».

Il insistait sur la justice à rendre aux Belges. Nulle part, après une révolution, après le refus de la France de leur donner pour Roi le duc de Nemours, on ne pouvait voir pareille résignation, pareille patience, en dépit d'immenses privations et d'énormes souffrances.

Le point névralgique du pays était la capitale, très fortement agitée, comme Anvers et Gand, par les Oran-gistes.

Belliard terminait en signalant les menées du général Mellinet (1), contre qui le Gouvernement se proposait de sévir.

Une affaire bien plus grave, c'était la proclamation du Régent aux Luxembourgeois, leur donnant l'assurance que leurs frères belges ne les abandonneraient jamais. Belliard fit parvenir à Sébastiani, le 12 mars, ce hardi manifeste, qui ne fit qu'augmenter l'irritation de la Conférence déjà très mal disposée.

Belliard s'efforce d'en atténuer la portée. « Elle ne changera pas l'état des choses — dit-il — n'étant destinée qu'à rassurer les habitants du Luxembourg, et les ordres les plus positifs ayant été donnés sur ma demande non seulement dans le Luxembourg, mais encore sur toutes les frontières de la Hollande pour que les troupes belges et même les habitants s'abstiennent de tout acte d'hostilité » (2).

(1) Voir sur ce personnage « tumultueux » l'excellente notice que lui a consacrée M. Louis Leconte, le directeur érudit du Musée Royal de l'Armée, dans le *Carnet de la Fourragère*, du mois de juillet 1925.

(2) Sébastiani, écrivant le 16 mars à Talleyrand, qualifiait la proclamation du Régent d'« aussi inconvenante pour le fond que pour la forme ».

Il avait chargé Belliard d'exprimer aux Belges le vif mécontentement de Louis-Philippe, et de leur faire entendre que la France ne continuerait de leur accorder son appui que s'ils ne troublaient pas la paix de l'Europe.

Belliard, disait-il, expliquait la susdite proclamation, non « par l'esprit belliqueux qu'elle annonce », mais par la nécessité pour le Gouvernement belge de donner une sorte de satisfaction à l'opinion publique.

Dans cette même dépêche, il impute à Mellinet le projet d'avoir voulu tenter un coup de main sur Bruxelles pour proclamer la république.

LE CHANGEMENT DE MINISTÈRE EN FRANCE

Par une seconde lettre du 12, Belliard mentionnait les bruits qui couraient d'un changement ministériel en France. Ces rumeurs, dit-il, sont nuisibles aux intérêts français et belges. Il demande de prompts détails, rappelant d'autre part qu'une seule réponse de Sébastiani lui est parvenue, le 7 mars.

Le ministre français l'informa, le 14, de la démission du cabinet Laffitte et de la constitution du ministère présidé par Casimir Périer, dans lequel Sébastiani gardait la direction des Affaires étrangères. Le système de politique extérieure de la France n'était pas modifié. Le maintien de la paix, dans l'honneur et la dignité, restait le principe dominant du Gouvernement français.

Le 15 mars, Sébastiani, accusant réception de diverses dépêches, marquait à Belliard sa vive satisfaction de la levée du blocus de Maëstricht ; il le louait des conseils sages et salutaires donnés aux Belges ; il réprouvait l'acte du Régent, défi à la Conférence, blessant pour la France, qui aurait dû être consultée. Elle ne pourrait plus soutenir la Belgique et la laisserait seule affronter éventuellement la Confédération germanique qu'elle avait témérairement provoquée. Le ministre approuvait enfin l'opposition de Belliard à la candidature du Prince d'Orange et aux tentatives de lord Ponsonby.

L'ENTREVUE DU RÉGENT ET DE LORD PONSONBY

Le 16 mars, le général, qui avait écrit, deux jours auparavant, que lord Ponsonby était toujours « l'homme du prince d'Orange », donnant « au parti l'action et tout le mouvement possible », voyant « souvent, et même assure-t-on, tous les jours le rédacteur

des journaux de l'opposition (1) », annonçait à Sébastien que le nouveau ministère avait été favorablement accueilli à Bruxelles, où l'on comptait sur sa fermeté pour réprimer les agitations extérieures si nuisibles.

Revenant à lord Ponsonby, il signale que ce dernier a eu un entretien de deux heures avec le Régent. L'agent britannique a posé force questions, se préoccupant beaucoup des rapports franco-belges. « Le Régent a très bien répondu à toutes et enfin a fini par dire à Milord si on pressait et torturait la Belgique on ferait qu'elle se jetterait dans les bras de la France ».

Belliard annonce aussi le départ pour Londres du comte d'Arschot. « Lord Ponsonby a dit au Régent qu'il craignait que M. d'Arschotte (*sic*) ne fût pas reçu, qu'à la vérité il n'avait point mandat pour donner cet avis, que ce n'était qu'une idée de lui. M. d'Arschotte n'en partira pas moins et j'ai fort engagé le Régent à ne pas s'arrêter aux observations de lord Ponsonby sous ce rapport... »

Belliard reprend la plume à minuit pour compléter longuement, dans une seconde dépêche, ses informations sur l'entrevue du Régent avec lord Ponsonby.

Il accuse le Gouvernement anglais d'avoir remis à son envoyé des instructions secrètes en contradiction avec sa conduite ostensible. « Il paraît, d'après ce que fait ici Lord Ponsonby, d'après les lettres qu'on reçoit de Londres, de même d'après les journaux anglais, que le Ministère cherche à détruire toutes les impressions favorables du peuple anglais pour les Belges ».

Lord Ponsonby s'était plaint au Régent parce que la Belgique manifestait à la France une prédilection plus grande qu'à l'Angleterre. L'influence française dans les affaires belges était exclusive ; cela étant, « la Belgique devait peut-être s'attendre à ce que l'Angleterre ne fit rien pour elle ».

Selon l'agent britannique, le ravitaillement des for-

(1) Cette vague mention ne nous a pas permis d'identifier le personnage visé. S'agirait-il de l'avocat Spinnaels, un des rédacteurs du *Vrai Patriote*, feuille orangiste, dont le peuple brisa les presses lors des troubles de la fin du mois de mars 1831, et qui fut remplacé peu après par le *Lynx*?

teresses de la Meuse s'était opéré « d'après les instructions secrètes de la France », dans l'intérêt de ce pays, « car il ne voyait pas de nécessité pour mettre toutes ces places en état de siège et qu'au surplus la Belgique lui paraissait être l'objet des prévenances de la France ». Selon lui enfin, Maëstricht ne pouvait appartenir à la Belgique et devait rester une grande place de guerre, « un boulevard destiné à résister à une armée française ».

Le Régent a très fortement et très sagement répondu que l'attitude de l'Angleterre avait été peu sympathique aux Belges, qu'elle travaillait au retour du Prince d'Orange, tandis que la France avait toujours protégé la Belgique. Rien d'étonnant que le pays lui en marquât sa gratitude. Il agirait de même envers la Grande Bretagne, si elle lui manifestait les mêmes sentiments.

Belliard tire de ce grave entretien des conclusions plutôt pessimistes. La Hollande, dirigée par l'Angleterre, va s'efforcer de puissamment ravitailler Maëstricht ; elle n'évacuera pas la citadelle d'Anvers. La rupture de l'armistice est à craindre, si les cinq puissances ne règlent pas au plus tôt les affaires belges, et l'Europe risque d'être entraînée dans une guerre générale. Il plaide chaudement la cause des Belges. « Je vous assure que ce pays-ci fait grande preuve de patience. Le gouvernement écoute volontiers tous les avis qu'on peut lui donner, il emploie tous ses moyens pour maintenir et les troupes et les habitants, mais il arrivera un moment où tous ses efforts deviendront inutiles ». Le général estime donc qu'il est urgent de forcer la Hollande à exécuter l'armistice, surtout par l'évacuation de la citadelle d'Anvers. Il annonce le départ pour Paris de Bresson qui dira verbalement à Sébastiani « beaucoup de choses qui ne peuvent pas être contenues dans ma dépêche ».

REPRÉSENTATIONS ANGLAISES RELATIVES A DES PROPOS
ATTRIBUÉS A BELLIARD

Dans l'entre-temps était survenu un incident provoqué par des propos attribués à Belliard.



Le Régent SURLET de CHOKIER

*(Collection de M. le notaire Charles-Robert Delporte,
de Bruxelles).*

Le 15 mars, Palmerston avisait lord Granville que le Gouvernement anglais avait appris que le général, dans un dîner offert à de nombreux officiers de la garnison de Bruxelles, leur avait déclaré que la France « résisterait à toute tentative des Belges de rétablir l'autorité de la Maison de Nassau ».

Palmerston était persuadé que l'agent français n'avait pas fait une déclaration aussi peu concordante avec les principes de non intervention dans les affaires d'autres pays, et en contradiction avec les affirmations de la France que son désir était d'agir de concert avec ses alliés dans les affaires belges.

Il invitait l'ambassadeur à en parler au Gouvernement français.

C'est ce que fit lord Granville qui, le 18 mars, rapporta son entretien avec Sébastiani.

Rien dans mes instructions à Belliard, lui dit le ministre, ne pourrait l'autoriser à faire pareille déclaration. Le général a pour mission de décourager toute intrigue en faveur du prince d'Orange, en vue d'éviter une guerre civile.

Son langage avait dû être mal interprété par certains amis de lord Ponsonby, que Belliard représentait comme concertant avec ce dernier les moyens de faire triompher la cause orangiste.

Palmerston transmit, le 21 mars, copie de cette dépêche à Ponsonby. Il ajoutait : « Si Votre Seigneurie devait entendre ce bruit ravivé, vous êtes autorisé à déclarer ouvertement que votre gouvernement est fondé à croire que toute information de ce genre, si elle a été faite par le général Belliard, n'était nullement autorisée par une instruction quelconque qu'il aurait reçue du gouvernement français, et vous pouvez assurer que cette croyance repose sur la déclaration positive du Comte Sébastiani à Lord Granville ».

SOLLICITUDE DE BELLIARD POUR LA BELGIQUE

Le général se plaignit, le 18, de ne pas voir le ministre des Affaires étrangères répondre aux nombreuses lettres où il le sollicitait de venir en aide à la malheu-

reuse Belgique, dont le Gouvernement, pour ses finances, était aux abois. « Convaincu — disait-il — de l'indispensable nécessité de prendre enfin une détermination prompte par rapport à la Belgique, dimanche ou lundi je me mettrai en route pour Paris pour vous expliquer et vous faire bien connaître la position de ce pays, son esprit, ses dispositions et ses différents partis ».

En conclusion, il adjurait le ministre de ne pas laisser le désespoir s'emparer des Belges et faire disparaître ainsi « cet amour, cette sympathie, cet entraînement pour la France que nous nous efforçons d'entretenir... »

Quand il eut reçu la lettre que Sébastiani lui avait écrite le 15, il s'empressa d'en parler au Gouvernement belge (1). A côté de l'heureuse impression produite par la levée du blocus de Maëstricht, il ne lui avait pas laissé ignorer le vif mécontentement qu'avait éprouvé le Roi des Français en lisant la proclamation du Régent. Des regrets furent exprimés de n'avoir pas communiqué cet acte à Belliard et à son Gouvernement. « Mais on m'a dit que cette proclamation n'était que la répétition de tout ce qui avait été fait déjà et qu'elle était nécessitée par le serment qu'a prêté le Régent de maintenir l'intégralité du Pays en prenant les rênes du gouvernement ».

Le général, après avoir bien fait observer au Régent et à ses ministres que la France les abandonnerait s'ils prenaient l'initiative des hostilités, et que lui-même quitterait sur le champ Bruxelles pour retourner à Paris, termina sa dépêche en marquant son intention de continuer à s'opposer au Prince d'Orange, ainsi qu' « à combattre les insinuations contraires de Lord Ponsonby, et les menées qu'il continue de suivre dans l'intérêt de ce prince... »

(1) A. E. F. 19 mars 1831.

LA DÉMISSION DU PREMIER MINISTÈRE DU RÉGENT

Le premier ministère du Régent n'avait pu maintenir sa cohésion. Son imminente dissolution due à des causes multiples, dont la principale était le manque d'entente, risquait, comme le montrait Belliard, d'aggraver encore le triste état de la Belgique (1). On parlait d'un Cabinet reconstitué par Van de Weyer et Gendebien, « deux hommes excellents, tout dévoués à leur pays et prêts à tout pour lui », comprenant avec eux de Sauvage, Vilain XIII père (2), le général Goblet ou, à son défaut, le général de Beaulieu (3).

LES CRAINTES DE GUERRE

Le 20 mars, Belliard attire l'attention de Sébastiani sur les méfaits de la garnison de Maëstricht, qui pourraient décider les Belges à ramener les troupes renvoyées.

Annonçant, le 21, son départ pour Paris, il revient sur la question de Maëstricht. Lord Ponsonby avait proposé, par ordre de la Conférence de Londres, au ministre des Relations extérieures, l'envoi de deux commissaires, qui s'assureraient des faits sur les lieux mêmes. Van de Weyer devait en décider après entretien avec Ponsonby. Deux commissaires belges seraient adjoints au deux délégués de Ponsonby « afin (*sic*) de s'assurer que la vérité ne sera pas altérée dans les rapports (*sic*) qui pourront être faits ».

Dans une seconde dépêche du 21, Belliard écrit que le refus du Gouvernement anglais de recevoir le comte d'Arschot contribuait encore à développer l'inquiétude et la méfiance.

L'avis d'une éventuelle attaque hollandaise, donné par Sébastiani et transmis par Le Hon, a fort impressionné le Gouvernement belge. Belliard ne peut croire

(1) Voir notre livre *Alexandre Gendebien*, pp. 95 à 104.

(2) Nous supposons que Belliard désigne ainsi le comte Vilain XIII (1778-1856).

(3) Il s'agit du général Le Hardy de Beaulieu, le révolté de juillet 1831. Voir, sur ce personnage, le *Carnet de la Fourragère*, décembre 1931.

pourtant à pareille agression, qui obligerait la France et même les autres Puissances à secourir la Belgique.

Il a vu les généraux postés à la frontière, s'est bien fait comprendre d'eux et a pu changer « leur esprit turbulent, entreprenant et même indépendant ». Il croit avoir par là rendu grand service au gouvernement belge dont l'autorité était souvent méconnue. Il revient sur l'intention attribuée aux Hollandais de renforcer leur position à Maëstricht, grâce à la liberté des communications. « Ces bruits répandus sont d'accord avec ce que disait Lord Ponsonby au Régent sur Maëstricht... »

Bien qu'il y ait en Belgique un parti très actif pour la guerre, le général se fait fort, comme il l'écrit le 22 mars, de le contenir en obtenant du moins que les hostilités ne soient pas commencées par les Belges. Il pousse en tout cas le Gouvernement à s'occuper de l'armée, à se préparer à faire la guerre s'il y est contraint. « Malheureusement les hommes capables manquent, ce qui fait qu'on ne va pas aussi vite que le Gouvernement pourrait le désirer ».

LE DÉPART DE BELLIARD POUR PARIS RETARDÉ
SUR LES INSTANCES DU GOUVERNEMENT BELGE

Belliard avait fait ses préparatifs de départ. Il allait se mettre en route le 23 mars au soir, lorsqu'il fut retenu par les instances du Régent et de ses ministres. Ils l'ont conjuré — écrit-il à une heure du matin — « de ne pas quitter Bruxelles dans ce moment, ils me regardent comme leur soutien et leur appui et comme l'épouvante du prince d'Orange, et ils craignent et prévoient de grands événements si je les abandonnais et partais pour Paris... » Il aurait bien voulu entretenir le Roi et Sébastiani de la triste situation de la Belgique, des projets qu'il croit « découvrir dans la conduite du Gouvernement hollandais » et « des mauvaises dispositions des grandes puissances qui semblent amuser la France et se jouer d'elle pour gagner du temps... »

LES VUES DE BELLIARD SUR LA SITUATION

Il expédie par suite un courrier qui porte par écrit tout ce qu'il aurait voulu dire de vive voix.

« Je peux obtenir ici, dit-il, tout ce que le Gouvernement français voudra pourvu que ce soit pour fixer la destinée du pays. »

Les Belges veulent toujours pour Roi le duc de Ne-mours. Le Congrès, qui n'a jamais annulé cette élec-tion, peut la remettre en vigueur. Si c'est impossible, on choisira soit le prince de Saxe-Cobourg, soit le prince de Naples, qui épouseraient une princesse fran-çaise. On irait même jusqu'à la réunion à la France, pour éviter la restauration.

Il faut craindre que, désespérant de la France, la Belgique ne « se jette dans les bras de l'Angleterre, non par la volonté du Régent et de son Gouvernement, mais par la force du Congrès qui va se réunir et qui a encore en mains tout le pouvoir. Je ne doute nulle-ment que cette proposition n'y soit faite, qu'elle ne trouve de nombreux partisans si la France ne s'expli-que pas avant cette époque ».

Belliard insiste ensuite sur la force du parti oran-giste et dénonce ses agissements. Une combinaison nouvelle serait envisagée : la royauté du dernier des fils du prince d'Orange (1) sous la régence de sa mère.

Le général signale les préparatifs armés qui s'opè-rent du côté du Grand-Duché aussi bien qu'aux Pays-Bas, où le Régent a expédié « une personne de con-fiance », de qui le rapport (2) établit « que des secours anglais arrivent à la Hollande ».

La Belgique se voit donc obligée d'augmenter ses forces militaires. « Elle serait peut-être en mesure par l'élan et le courage de sa population de résister au choc hollandais... mais... cette puissance n'agira pas seule... elle sera appuyée par l'Angleterre et par d'au-tres puissances, mais particulièrement par les An-glais ».

(1) Il s'agirait donc du prince Henri, né en 1820.

(2) Belliard l'avait joint à sa dépêche. Il manque au dossier du qual d'Orsay.

Pour étayer cette affirmation, Belliard fait état des conversations de Lord Ponsonby avec le Régent et Van de Weyer, et en conclut que les intentions hostiles à la France des quatre grandes Puissances ne sont pas douteuses.

Lord Ponsonby, en effet, a certifié que les limites de la Belgique étant irrévocablement fixées, elle doit « renoncer entièrement à Maëstricht et au Luxembourg ; si la France n'accédait pas à cette décision, les quatre grandes Puissances sont résolues à la maintenir et à faire tonner l'Europe. La Belgique est pour les quatre grandes Puissances et particulièrement pour l'Angleterre une question militaire, on ne peut donc pas se dessaisir de Maëstricht, d'Anvers et du Luxembourg. Ce sont trois points de la plus haute importance, ils forment une ligne indispensable à occuper et l'appuient fortement. Cette fois Lord Ponsonby n'a pas dit contre la France, mais il a voulu le laisser penser ».

Divers autres faits confirment ces propos, selon Belliard, et entre autres l'armement de six frégates destinées à opérer dans l'Escaut.

Le général ne croit donc pas aux protestations d'amitié vis-à-vis de la France : elles tendent à l'endormir, à gagner du temps, en vue d'agir au moment opportun.

Les mouvements hollandais sur les frontières seraient combinés avec une manœuvre navale anglo-batave dans l'Escaut, et une marche prussienne sur Liège, Namur et le Luxembourg à l'effet de tenir tête à l'armée française venant au secours des Belges.

LA FORMATION LABORIEUSE DU SECOND MINISTÈRE DU RÉGENT

Le nouveau ministère se formait malaisément. Le 24 mars, Belliard en donnait la composition probable, à la suite d'une « cabale épouvantable », d'après ce que lui disait le Régent lui-même. Paul Devaux avait accepté le portefeuille des Affaires étrangères. Les autres membres étaient de Sauvage (Intérieur), Barthélemy (Justice), d'Hane de Steenhuyze (Guerre), Ch. de Brouckère (Finances).

« Je vais tout faire — ajoutait Belliard — pour que ce changement de ministère ne change rien à l'influence que la France doit conserver dans ce pays... »

Il faut toutefois que la France et l'Angleterre s'entendent au plus vite.

Ponsonby continuait ses menées. « On m'assure qu'il répand beaucoup d'argent et qu'il a travaillé au renversement de l'ancien ministère ; c'est un ennemi dangereux... »



CHAPITRE DEUXIEME

La crise de Mars 1831 et la formation de l'Association nationale belge

L'ASSOCIATION NATIONALE BELGE

Un très gros événement s'était produit sur ces entrefaites. Il sauva probablement l'indépendance de la Belgique. Nous voulons parler de la constitution de l'*Association nationale belge*, à laquelle Alexandre Gendebien attacha son nom et consacra son énergie révolutionnaire.

Belliard s'y intéressa vivement. « Je sais tout ce qui se passe dans l'intérieur », pouvait-il écrire.

« Elle se compose — annonce-t-il le 23 — de jeunes gens, de militaires et de citoyens marquants... »

Dans sa dépêche précitée du 24, il avait rapporté brièvement les incidents provoqués par la formation de la société. Il les détaille le lendemain. Le colonel Borremans (1), officier très populaire, gagné par les Orangistes et payé, disait-on, par l'or anglais, avait comploté d'étouffer dans l'œuf l'Association patriotique.

Autour du Wauxhall, où se tenait la réunion, s'étaient groupés des gens du peuple soldés pour crier : Vivent les Hollandais ! A bas les Français ! Les chefs de l'Association, vite informés de ce qui se tramait, haranguèrent la foule et modifièrent ses sentiments. On cria : Vive la France ! Mort aux Hollandais ! Borremans, dénoncé, eut la chance de ne pas se trouver dans sa maison, vers laquelle s'était portée la multitude en fureur. Le Régent s'empressa de donner l'ordre d'arrêter l'officier factieux.

(1) Voir sur ce personnage notre livre : *Alexandre Gendebien*, pp. 124, 458 et 473.

Un peu partout s'étaient esquissés des mouvements analogues ; on avait répandu dans le pays le bruit de la dissolution du gouvernement, et représenté le retour du Prince d'Orange comme l'unique moyen de salut.

A ce moment, Belliard reçut une dépêche de Sébastiani, datée du 24 mars. Le ministre des Affaires étrangères approuvait tout d'abord le général de ne pas quitter pour le moment Bruxelles, où sa présence était indispensable. Il répondait à diverses questions.

Le Hon assurait n'avoir jamais écrit à son Gouvernement qu'il tenait de Sébastiani la nouvelle que les Hollandais se préparaient à une invasion. « Comment aurait-il pu écrire ce que je ne lui ai jamais dit ? » faisait observer le ministre. Il avait seulement parlé des forces considérables réunies par le roi de Hollande, conseillé d'agir avec prudence et d'éviter toute provocation.

L'envoi des navires anglais dans l'Escaut n'était aucunement décidé. Les Puissances, pour divers motifs, ne songeaient pas à la guerre (1).

Les Belges devaient donc se garder de terreurs imaginaires, s'organiser sérieusement, se confier à la France, qui ne les abandonnerait pas, pourvu qu'ils ne fissent pas de folies. « Ils sont et resteront indépendants et libres : c'est à eux de faire un bon usage et de leur indépendance et de leur liberté. »

BELLIARD DEMANDE A SÉBASTIANI DE RÉGULARISER SA POSITION

Belliard se rendait compte de ce que sa situation à Bruxelles s'était modifiée par le fait de la formation du nouveau ministère, avec lequel ses rapports n'étaient pas d'une aussi grande intimité que sous l'ancienne

(1) Louis-Philippe, dans un billet du même jour à Sébastiani, trouvait aussi que Belliard exagérait. Sa tête « est en ébullition — disait le Roi — et je m'en tourmente en ce sens que je crains qu'il ne pousse à la guerre par l'éternelle illusion de la croix inévitable. Je ne crois pas que les choses soient comme il les voit. Je désire que M. Perier voye ce qu'il mande plutôt (*sic*) que plutard (*resic*) et je me hâte de vous renvoyer ces dépêches dans cette intention... ». (Revue des Deux Mondes, 1910).

administration. Il demande par suite à Sébastiani, dans une lettre *particulière* du 25 mars, de l'accréditer « d'une manière positive et ostensible auprès du gouvernement belge », et de lui donner le titre d'ambassadeur que les Belges lui avaient effectivement reconnu et qu'il avait exprimé le désir de recevoir en quittant Paris.

Il abordait aussi la question délicate des frais de représentation et montrait combien ils étaient élevés. Son exposé fait ressortir l'extraordinaire activité qu'il déployait. « Pour être ici convenablement établi et pour pouvoir y rendre des services, il faut indispensablement y faire de la dépense, avoir souvent à dîner chez soi les hommes influents de tous les partis, ainsi que tous les officiers qui sont à Bruxelles ou qui arrivant des provinces s'empressent de venir me voir. Il faut de plus dépenser pour être bien instruit de ce qui se passe, non seulement à Bruxelles, mais encore dans toute la Belgique et sur ses frontières du Nord, ainsi qu'en Hollande, et ce n'est pas la partie la moins coûteuse... » Les sommes que le Gouvernement lui allouait étaient notoirement insuffisantes.

Pour inspirer de la confiance et démentir les bruits de son prochain rappel propagés par les feuilles orangistes et anti-françaises, il lui fallait un hôtel digne du pays qu'il représentait.

« Lorsque j'avais de la fortune, — dit-il en terminant, et l'on sent combien cet aveu lui pèse, — je ne demandais rien au Gouvernement, je l'employais à son service, il n'en est plus ainsi... les restaurations m'ont mal servi, car elles m'ont tout enlevé. Il faut donc pour que je puisse bien servir le Gouvernement qu'il m'en fournisse les moyens, ce n'est pas sans peine que je suis forcé de vous le dire... » (1)

(1) On s'explique par là l'honorable insolvabilité du général. Comme le montre une dépêche, du 18 septembre 1832, du ministre des Affaires étrangères, duc de Broglie, au comte de Latour-Maubourg, ministre de France à Bruxelles, Belliard avait laissé des créances dans cette ville pour une somme d'environ 12.000 francs. Le Roi, « ne voulant point qu'il en résultât la moindre atteinte à la mémoire d'un homme que son zèle à défendre les intérêts des Belges avait particulièrement recommandé à sa bienveillance », avait ordonné de tout rembourser.

NOUVEL INCIDENT ANGLO-FRANÇAIS

Palmerston avait reçu de Bruxelles une lettre datée du 18 mars prêtant à Belliard certains propos peu compatibles, disait-il, avec ses instructions. Il en transmit des extraits à Granville le 25, et le chargea de les signaler au Gouvernement français, bien qu'il fût persuadé que les paroles du général avaient été mal rapportées. Belliard aurait dit que la France ne permettrait pas aux Belges eux-mêmes de rétablir sur le trône le Prince d'Orange, car ce serait, contre elle, un acte hostile. Elle s'opposerait aussi à toute tentative d'intervention armée de la Confédération germanique dans le Grand-Duché. Elle n'adhérerait jamais au dernier Protocole (1). Belliard aurait enfin fait ressortir, du point de vue français, l'extrême importance de la place de Maëstricht, clef du Rhin.

Granville eut à ce propos une importante conversation avec Sébastiani (2). Ce dernier avait commencé par se plaindre des menées de lord Ponsonby. L'ambassadeur le mit d'abord en garde contre l'exagération des bruits provenant de Bruxelles. Il le tint ensuite au courant des paroles attribuées à Belliard et dont le Gouvernement anglais avait juste raison de se plaindre si elles avaient été réellement prononcées. Il ne demandait d'ailleurs pas à Sébastiani de désavouer son représentant.

« Le comte Sébastiani — continuait Granville — non seulement affirma que les instructions du général Belliard n'autorisaient pas le langage qu'on le représentait comme avoir tenu, mais il exprima sa conviction que le rapport lui-même n'était pas fondé ».

Quant au Prince d'Orange, il déclara que la France ne refuserait pas de le reconnaître, s'il était élu par le Congrès, mais sa restauration serait inévitablement suivie d'une guerre civile, que la France ne pourrait tolérer.

Granville fit observer que les Belges, après avoir

(1) Du 19 février 1831.

(2) Il la rapporte à Palmerston le 28 mars.

essayé de tout, pourraient, en désespoir de cause, recourir au prince.

En ce cas, repartit Sébastiani, nos troupes entreraient aussitôt en Belgique.

Granville répliqua : je crains fort que ce ne soit le signal d'une guerre où la France se trouverait aux prises avec toutes les grandes puissances de l'Europe.

BELLIARD RÉCLAME DES INSTRUCTION POUR LE CHOIX D'UN SOUVERAIN

Le 26 mars, Belliard annonce à Sébastiani la réunion du Congrès pour le 29. Le choix du souverain sera de nouveau à l'ordre du jour. L'assemblée désire toujours le duc de Nemours « dont la nomination reste entière ». En cas de refus persistant, la candidature du Prince de Saxe-Cobourg ou celle du Prince napolitain (1), « l'un ou l'autre se mariant avec une fille de notre Roi » seraient probablement admises.

Le général demande à connaître en tout cas les intentions précises du Gouvernement français et des puissances quant aux affaires belges. « Le temps et l'expérience — dit-il — auraient dû prouver aux grandes puissances que la nomination du duc de Nemours est sans danger pour la tranquillité de l'Europe, c'est pour le pays la combinaison qui convient le mieux ».

Il suggère d'autre part, « comme une combinaison moins difficile à obtenir de la Conférence, moins coûteuse et avantageuse pour le Pays », la création d'une Vice-Royauté semblable à celle du Prince Eugène en Italie. Les Belges l'adopteraient sûrement, « surtout si l'accord était parfait entre les grandes puissances ».

L'AGITATION ORANGISTE ET LA QUESTION DU LUXEMBOURG

Trois autres dépêches importantes sont datées du même jour. La première renforce l'impression que le pays est en proie à une intense agitation orangiste, dont

(1) Charles de Naples, prince de Capoue, était fils de François I^{er} et de sa seconde épouse Marie-Isabelle d'Espagne, et frère consanguin de la duchesse de Berry ; il naquit en 1813 et mourut en 1862.

les meneurs cherchent à « exploiter à leur profit l'état d'abandon dans lequel a été le gouvernement pendant plusieurs jours, par tous les embarras créés au Régent par ce même parti et qui ont amené la dissolution du Ministère et la création difficile d'une nouvelle administration qu'on dit d'opinion et de système entièrement opposé [s] à celui du Ministère remplacé ».

Le Régent a fait preuve de fermeté, en adressant des lettres aux généraux, en lançant deux proclamations destinées, l'une à toute la Belgique, l'autre à la population bruxelloise.

Dans la seconde dépêche, Belliard attire l'attention du ministre sur la question du Luxembourg. Le Gouvernement belge a réuni les arguments qui militent en faveur du droit de possession de la Belgique. Son envoyé Le Hon les communiquera. En attendant la décision lointaine de la Conférence de Londres, il serait bon que les choses restassent en l'état, sinon la guerre générale pourrait en sortir. L'urgence est grande, car le 5 avril est la date fixée par le duc de Saxe-Weimar pour expulser les Belges du Grand-Duché. « Je vous prie — dit Belliard, et c'est sa conclusion — de prendre en grande considération ce que j'ai l'honneur de vous observer. C'est de la plus haute importance pour la tranquillité de la Belgique et par suite même de l'Europe ».

Belliard voyait naturellement dans l'Orangisme le danger le plus grand pour l'indépendance belge. Dans sa troisième dépêche, annonçant l'échec d'un complot à Anvers grâce à l'arrestation du général qui trahissait (1), il rappelait que la faction, bien pourvue d'or, agissait à Bruxelles sur l'armée et la garde civique. Lord Ponsonby était accusé de fournir les fonds. « Je ne peux là dessus que vous répéter ce qu'on me dit, — écrivait le général — mais ce que je puis assurer, c'est qu'il est tout entier au parti orangiste, qu'il en voit souvent les agents et dirige les écrivains ». On allait jusqu'à dire que le commandant de la garde civique bruxelloise, d'Hoogvorst, était gagné, mais Belliard,

(1) Le général Vander Smissen.

le tenant pour honnête homme, ne croyait pas à cette assertion.

Le général avait d'autre part certaines craintes en ce qui regardait l'Association nationale. C'était, disait-il, une seconde exagération à côté de l'Orangisme ; s'il combattait de toutes ses forces le parti hollandais, il s'efforçait de calmer l'Association « car si elle peut faire du bien pour le moment par la crainte qu'elle peut inspirer au parti du prince d'Orange, elle finirait infailliblement par faire beaucoup de mal si on ne l'arrêtait pas. L'expérience nous a prouvé qu'on ne remue pas impunément les masses... »

L'ÉCHEC A LONDRES DU COMTE D'ARSHOT

On venait d'apprendre que le comte d'Arschot ne serait pas officiellement reçu par le Gouvernement anglais. Palmerston, dans une audience privée, lui en avait marqué l'impossibilité. Il n'avait pas caché son mécontentement de voir la Belgique « toute dévouée à la France », rejetant les protocoles, bravant les Puissances par la proclamation aux Luxembourgeois. Il avait raillé la confiance que nous témoignions à la France : s'attacher à elle, c'était s'appuyer « sur un bâton brisé ». Elle nous abandonnerait comme elle avait abandonné les Polonais et les Italiens. Nous ne devons pas douter de l'exécution des Protocoles.

Palmerston avait bien voulu dire à notre envoyé qu'il le recevrait toujours avec plaisir comme particulier, et s'était finalement étonné de l'attitude de son « ami » Van de Weyer.

Le comte d'Arschot avait froidement fait observer à l'homme d'Etat britannique qu'une telle déclaration « coupait toute espèce de négociations ».

Belliard, qui rapporte cette nouvelle le 27, fait aussi part d'un curieux incident, qui explique certaines fuites et divulgations. « Ce matin, dit-il, M. Van de Weyer qui reste toujours aux Affaires étrangères, classant et arrangeant tous les papiers à remettre à son

successeur, a trouvé une double clef du bureau qui renfermait tous les secrets du Ministère, à l'aide de laquelle, sans doute, on enlevait ou prenait copie de toutes les pièces importantes. Procès-verbal a été dressé et vous devinerez sûrement sur qui les soupçons se sont portés (1). Un des hommes du cabinet a été gagné, on est à la recherche, mais le Ministère étant changé, on n'a aucun intérêt à trouver le coupable ».

Cette dépêche se terminait par l'espoir que la « modestie » et la « franchise » de la France prévendraient sur les plans du Cabinet anglais et les renverseraient, mais il fallait au plus vite fixer la destinée de la Belgique.

BELLIARD ET LE NOUVEAU MINISTÈRE SES PRÉVENTIONS CONTRE LEBEAU

Le nouveau Ministère n'était pas encore définitivement constitué. Devaux trouvait « la besogne au-dessus de ses forces » et n'avait pas encore accepté.

Il devait décidément refuser le portefeuille (2), qui, comme Belliard l'écrivait, le 27, dans cette seconde lettre, fut confié à Joseph Lebeau.

Le général représentait le nouveau ministre des Affaires étrangères comme l'« homme de Lord Ponsonby », comme un transfuge du parti français, « égaré par l'ambition dans les routes les plus funestes » et voulant « du pouvoir à tout prix ».

C'était une accusation fort injuste, mais assez naturelle dans l'esprit de Belliard, qui attribuait le revirement de Lebeau au dépit éprouvé par suite de l'échec de Leuchtenberg, candidat que lord Ponsonby l'avait poussé à soutenir.

Le général revenait sur la chute du premier ministre du Régent, et la qualifiant de « cabale infernale ourdie par l'Agent anglais et exécutée par M. Brou-

(1) Sur Ponsonby, peut-être ?

(2) Sur les instances de Lebeau, et malgré la répugnance du Régent, Devaux accepta d'entrer dans le Cabinet, comme ministre sans portefeuille.

ckère (*sic*) (1) ». Surllet de Chokier « très brave homme, bien dévoué à son pays, avec les meilleures intentions du monde », mais aussi « beaucoup de faiblesse », s'était laissé circonvenir et imposer des choix qu'il regrettait.

Belliard ne croyait pas à la durée de la nouvelle administration, « à peu près toute anglaise » à ses yeux.

Le lendemain, Belliard complétait le récit des scènes qui s'étaient déroulées le 24 dans Bruxelles. Le colonel Borremans avait été arrêté ; la foule se porta devant la prison puis à l'hôtel du Régent à qui elle demandait la tête du traître ; Surllet la harangua, promettant justice ; elle alla briser les vitres et les presses du journal orangiste le *Vrai Patriote* (2). La garde civique intervint enfin et le calme se rétablit.

Le général souligne l'échec orangiste, malgré l'argent semé à profusion ; il signale quelques cris, *A bas les Français !* proférés par les émissaires de la faction et dépeint à merveille le caractère traditionnel de notre peuple : « Le Belge, d'un caractère naturellement tranquille et paisible, devient quelquefois furieux et peut se livrer à tous les excès, lorsque les têtes sont montées et que le peuple est poussé par les différents partis qui veulent troubler l'ordre public ».

Il a, quant à lui, déployé ses efforts pour déterminer les autorités et les personnes influentes à calmer la foule et à maintenir l'ordre.

(1) Le Consul de France à Anvers, des Pallières, qui sous l'Empire avait été député de Fontenay-le-Comte au Corps législatif et connaissait particulièrement depuis lors le général, écrivait à Sébastiani de Lierre, le 27 mars, qu'il était allé voir Belliard à Bruxelles « pour conférer avec lui de la situation politique d'Anvers, et du bruit qui se renouvelait (*sic*) de l'arrivée d'une flotte anglaise dans l'Escaut. » Il avait trouvé le général « prévenu de la nouvelle d'un armement dans les ports d'Angleterre, comme bruit également répandu à Bruxelles ».

Il émettait une singulière supposition : « Il serait possible que ce fût un armement combiné avec le mouvement de l'armée hollandaise, sur laquelle j'allais aussi lui donner des renseignements... »

(2) Cette feuille orangiste reparut le 5 avril sous les espèces du *Lynx*, qui, plus réservé d'abord, ne tarda pas à hausser le ton.

SÉBASTIANI EXPRIME LA PENSÉE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS
PAR RAPPORT A LA BELGIQUE

Ce fut alors que Belliard reçut de Sébastiani une dépêche datée du 26, et qui répondait à une partie de ses propositions et de ses vœux. Elle exprimait en somme, dans sa netteté, la pensée directrice du Gouvernement français à l'égard de notre pays. Elle faisait entendre la voix de la raison et comptait sur la prudence et la sagesse du général pour convaincre les Belges de la nécessité de suivre les conseils d'une puissance amie. Sébastiani pouvait écrire : « Jamais amitié ne fut plus sincère, jamais appui ne fut plus efficace que celui de la France ». N'avait-elle pas « reconnu l'indépendance de la Belgique de la manière la plus formelle, en recevant son ministre ? » N'avait-elle pas obtenu que la question de la dette (1) fût tranchée en sa faveur ? N'était-elle pas décidée « à la défendre contre tous ceux qui voudraient l'attaquer ? », à s'opposer à la restauration, par la guerre civile, du Prince d'Orange ? C'était au Congrès à choisir librement son souverain. La France demandait seulement aux Belges de ne pas prendre l'initiative d'une agression.

Le ministre assurait Belliard de l'entière satisfaction du Roi pour les services rendus.

Notons, dans une courte dépêche du 28 à Sébastiani, le curieux renseignement transmis à Belliard par un Français revenant de Berlin : « ...le Roi de Prusse et son fils cadet (2) veulent la paix. Le fils aîné (3) et les jeunes officiers veulent la guerre... »

ENCORE DES TROUBLES BRUXELLOIS
LE ROLE DES « CAPONS » DU RIVAGE

Le général revient, le 28 encore, sur les troubles bru-

(1) Cette assertion est surprenante. Sébastiani s'était, certes, élevé contre l'injustice qui attribuait à la Belgique les 16/31 de la dette du royaume des Pays-Bas, mais nous ne croyons pas qu'il soit parvenu à la faire modifier à cette époque.

(2) Le futur Guillaume I^{er}.

(3) Celui qui régna de 1840 à 1861 sous le nom de Frédéric-Guillaume IV et sombra dans la folie.

bruxellois (1) et les qualifie de « second tome » des émeutes du 14 février à Paris (pillage de l'église Saint-Germain l'Auxerrois). Le complot orangiste, où l'argent a joué très grand rôle, devait éclater simultanément à Bruxelles, Anvers et Gand. L'époque fixée a été devancée, grâce à deux interventions de but opposé, celle de l'*Association nationale* et celle du colonel Borremans. « Ce qu'il y a d'heureux, remarque-t-il, c'est que pas un homme n'a été tué, on ne s'est pas battu ».

La tranquillité règne partout, mais l'émoi fut grand, surtout au Congrès, où les partisans du Prince d'Orange comptaient bien se démasquer et proposer son retour.

Il ajoute en finale ce piquant détail : « Ce soir les capons (2) du rivage, au nombre de deux cents, qui faisaient partie des rassemblements, ont offert à la garde civique de se joindre à elle pour maintenir le bon ordre. Leurs services ont été acceptés et on leur donne à chacun deux florins ».

ENTRETIEN DE BELLIARD AVEC LEBEAU SUR LES CANDIDATS AU TRONE

Dans une lettre *particulière* du même jour, Belliard réclame de Sébastiani connaissance des intentions du Gouvernement et réponse aux questions qu'il a posées à ce sujet. Il a vu Lebeau, qui « parlait encore du Duc de Leuchtenberg ». Belliard l'a repoussé. Lebeau s'est

(1) D'un correspondant non dénommé par Vinet, mais qui doit être de Lamarche, Belliard reçut une sorte de rapport sur les troubles bruxellois, daté du 29 mars. Ce document relate les exigences de l'*Association nationale*, du « parti du mouvement », qui assigne au pouvoir un délai pour agir vigoureusement contre l'Orangisme.

Selon l'auteur, « la position actuelle est intolérable », et les Belges, quand on les menace de l'abandon de la France s'ils recommencent les hostilités, répondent : « Non, ...la France n'abandonnera pas des positions militaires qui sont la clef de sa propre indépendance ; si le gouvernement l'ose faire, il périra, roi et ministres, et c'est ce que nous souhaitons ! »

Et le correspondant, après avoir dit qu'il laissait à la sagesse de Belliard de tirer les conséquences d'une telle situation, note en terminant que les Orangistes, en déconfiture, sont passés en masse au parti de la réunion, tandis que les indépendants « se sont cassé le bras en écrasant l'orange ». Ceci, conclut-il, mérite d'être médité.

(2) On l'appelait ainsi, en francisant leur nom, les débardeurs bruxellois, les *vaaricapoenen*.

ensuite rabattu sur le Prince de Saxe-Cobourg. « Je ne me suis pas expliqué, sans cependant le repousser. Il ne m'a rien dit du Prince duc de Nemours (1) ».

IMPORTANT COLLOQUE DU RÉGENT ET DE LORD PONSONBY

Voici encore une longue dépêche datée du 28, et ce n'est pas la dernière de ce jour. Elle est consacrée à une très importante conversation entre le Régent et lord Ponsonby, qui avait pris comme prétexte le retour des commissaires envoyés à Maëstricht pour demander audience au Chef de l'Etat.

Après avoir exprimé sa satisfaction du rétablissement des communications et avoir obtenu du Régent une déclaration très nette sur la manière dont le Gouvernement belge en concevait l'exécution, lord Ponsonby vint à parler du Luxembourg. La réponse du Régent fut également ferme et correcte. S'approchant alors de Surllet, lord Ponsonby lui dit très confidentiellement, pour lui seul, « et pour n'être pas communiqué à son ministère », que les troupes de la Confédération ne marcheraient pas. Ce résultat, ajoutait-il, vous le devez aux négociations de l'Angleterre.

Il en vint ensuite au choix du Souverain. Le Régent dit que les Belges accepteraient tout candidat proposé par l'Angleterre et la France, mais ne voulaient pas de restauration. « Que parlez-vous de restauration, s'écria Ponsonby, nous n'en voulons pas plus que vous ».

Ce langage, faisait observer Belliard, « tellement en opposition avec celui qu'il a tenu il y a peu de jours, annonce et doit faire croire à de grands changements dans la politique anglaise. Vous devez savoir ce qui en est ».

Revenant aux communications du comte d'Arschot, il relève le singulier langage qu'aurait tenu lord Palmerston à l'envoyé belge : « ...la Belgique suit deux systèmes, l'un avec le gouvernement français, l'autre « avec le parti révolutionnaire de cette nation. *Le*

(1) Belliard promet de détailler le lendemain cette entrevue, mais nous n'avons pas trouvé trace de cette communication.

« Général Belliard est à la tête du parti anarchiste (1) » — « Vous voyez — continue Belliard — que Lord Palmerston est assez mal informé du caractère et des opinions du représentant du Roi des Français ».

Le comte d'Arschot avait ajouté qu'il avait trouvé Talleyrand beaucoup plus mal disposé pour la Belgique que lord Palmerston.

LES EXAGÉRATIONS DE L'ASSOCIATION NATIONALE

La violente réaction contre les menées orangistes avait naturellement surexcité les passions nationales et conduit à des pillages à Bruxelles. Belliard dut reconforter le Régent « peu habitué à toutes ces scènes de tumulte et aux mesures à prendre pour les réprimer ». Il lui montra, comme au ministre de la Guerre, la nécessité d'un grand déploiement de forces pour empêcher la continuation de pareils troubles, propres à diminuer encore le peu de sympathie des Puissances pour notre pays récalcitrant (2).

L'attitude prise par le parti « du mouvement » dans l'Association nationale n'était pas faite pour faciliter la tâche de l'envoyé de la France. Au cours d'une séance tenue le 29 mars, des discours « extravagants », qui rappelaient, selon l'expression du général, les plus mauvais jours de 1793, avaient été prononcés. On ne proposait rien moins que de se substituer au Gouvernement. Ces motions avaient heureusement pu être repoussées, mais le général voyait dans ce groupement « un ennemi plus dangereux à combattre que l'Orangisme », parce que les agitateurs, non contents de réclamer les mesures les plus fortes à l'égard des suspects, voulaient aussi la guerre immédiate contre la Hollande. Quand on leur objectait que la France, en ce cas, les abandonnerait, ils disaient préférer ce risque même à la situation intolérable du moment, persuadés d'ailleurs

(1) Nous n'avons pas trouvé trace de ce passage dans la dépêche du comte d'Arschot, du 22 mars, pas plus que dans la suivante, datée du 25. Aurait-il mentionné ces propos excessifs dans une lettre particulière ? Voir A. E. B. *Grande-Bretagne*.

(2) Dépêche à Sébastiani du 28 mars.

que la France ne renoncerait pas à « des positions militaires qui sont la clef de sa propre indépendance », et qu'elle renverserait au besoin son propre Gouvernement.

Le bouleversement des esprits, faisait remarquer le général, était arrivé à ce point que beaucoup d'Oran-gistes, désireux avant tout d' « un état stable quelcon-que », se rangeaient « au parti de ceux qui demandent la réunion à la France ».

Il espérait encore, à force d'instances, empêcher la suprême folie, la reprise par les Belges des hostilités, mais l'on devait tenir compte de cet « état de souffrance, d'exaltation et d'incertitude » qui portait ce peuple à des sentiments désespérés. Le devoir impé-rieux s'imposait de « fixer très promptement sa desti-née ».

Bruxelles est tranquille, écrit-il dans une seconde dépêche du 29. On découvre chaque jour des traîtres nouveaux. La frontière campinoise avait été dégarnie pour permettre l'invasion hollandaise.

Il appelle l'attention de Sébastiani sur le Luxembourg et la date du 5 avril, « terme fixé par la proclamation du Roi d'Hollande et par celle du duc de Saxe-Wey-mar (*sic*) pour la reprise du pays. J'aime à croire que ce n'est qu'une menace, mais si la garnison faisait un mouvement hostile il serait impossible d'arrêter les Belges ; ils se battraient à outrance. Les habitants du Grand-Duché demandent des armes au Gouverne-ment ».

VUES DE BELLIARD SUR LES COMBINAISONS POSSIBLES EN BELGIQUE. — CURIEUX PROPOS DE WHITE ET DE PONSONBY

Le calme était donc rétabli dans la capitale, et Bel-liard estimait qu'il fallait en profiter pendant les quinze ou vingt jours qu'il durerait « pour s'occuper sérieuse-ment d'arranger les affaires de la Belgique ». Sinon, malgré tous les efforts conjugués du Gouvernement, du Régent, de lui-même, le pays tomberait dans l'anarchie la plus complète.

Le général voit quatre combinaisons possibles. Deux par la guerre : la royauté de Nemours ; la réunion à la France. Deux par la paix : l'élection du Prince de Saxe-Cobourg épousant une princesse française ; celle du Prince Charles de Naples.

Les deux premières ne répondent pas au système du Gouvernement français. Le peu de penchant que les Belges éprouvent pour le candidat napolitain laisse le champ libre au choix de Léopold, qui rallie de nombreux partisans « d'autant plus qu'on croit que l'Angleterre serait d'accord avec la France... et qu'on assure, je ne sais pourquoi, que le prince est très amoureux de la princesse Marie (1), et que le Roi des Français connaît et aime beaucoup le prince ».

Il prie Sébastiani de lui faire savoir « si ces arrangements conviennent au Gouvernement français », pour qu'il puisse s'en occuper tout de suite. Il se dit « assuré de réussir à une grande majorité ». Il faut toutefois que le Congrès, avant de choisir le souverain, soit certain que l'élection « sera acceptée et par la France et par l'Angleterre et par le Prince lui-même ». A la rigueur, l'approbation de la France seule suffirait.

Depuis les derniers mouvements anti-orangistes, Ponsonby « convient qu'on ne peut plus songer au prince d'Orange ». Le secrétaire d'ambassade White a dit à un ami de Belliard, membre du Congrès belge, que « les conférences de Londres devraient cesser », les protocoles n'étant « ni reconnus ni exécutés ». L'Angleterre devrait terminer les affaires de la Belgique : « elle seule peut la soutenir car la France l'abandonnera comme elle a abandonné les Italiens et les Polonais ». Son interlocuteur ayant mis « sur le tapis » la combinaison du Prince de Cobourg et du mariage français,

(1) La princesse Marie était la fille putnée de Louis-Philippe. Née en 1813, elle épousa, en 1837, le prince Alexandre, fils du duc de Wurtemberg et mourut à Pise, le 2 janvier 1839. Elle avait un beau talent de sculpteur : on lui doit notamment deux statues de Jeanne d'Arc, l'une de marbre, en pied ; l'autre équestre, en bronze. C'est à la princesse Marie qu'Alfred de Musset fait allusion, quand il dit :

A la fille des champs qui sauva la patrie,
Prête sa piété, sa grâce et sa pudeur.

White a répondu que la candidature « serait certainement adoptée par l'Angleterre, mais il ne s'est pas expliqué sur le mariage avec une princesse française ».

Belliard rapporte aussi l'adhésion empressée des lords Aberdeen et Grey à une ouverture de l'un des deux députés envoyés à Londres, en décembre 1830, par le Congrès (1), et relative au Prince Léopold.

Lord Ponsonby, de son côté, s'est efforcé de dissuader le Régent de vouloir toujours se « jeter entre les bras de la France ». Surllet lui a répondu que, n'ayant jusqu'ici rien obtenu de l'Angleterre, il est naturel que la Belgique, poussée à bout, se jette « dans les bras de ses amis ».

Belliard croit que les derniers événements vont changer les combinaisons de l'Angleterre, que d'Arschot sera reconnu, et que la Grande Bretagne « cherchera à faire croire à la Belgique qu'elle n'a pas d'amie plus vraie... »

Toutefois, ajoute le général, « le Gouvernement belge n'a point depuis les événements une physionomie anglaise. On peut dire qu'il n'est pour le moment ni français ni anglais, mais seulement prononcé pour l'Indépendance, et sentant plus que jamais combien il importe à la Belgique d'être alliée de la France. Il tatone (*sic*), il n'est pas encore fixé ».

Belliard, en terminant cette intéressante dépêche, annonce le départ pour Paris du colonel Repécaud, en ce moment auprès de lui (2) ». Il vous dira de vive voix beaucoup de choses que je ne puis pas écrire et vous expliquera bien la situation du pays ».

LA RENTRÉE DU CONGRÈS
LES DIFFICULTÉS DU GOUVERNEMENT BELGE ET SON ESPOIR
EN BELLIARD

Le 29 mars, le Congrès avait repris ses travaux et, dès le lendemain, l'énerverment des esprits s'était ma-

(1) C'étaient Van de Weyer et Hippolyte Vilain XIII.

(2) C'était le général Saint-Cyr Nugues qui lui avait donné mission de se rendre à Bruxelles.

Le colonel Repécaud (1782-1860) servit dans le Génie de 1801 à 1843.

nifesté. Aux applaudissements de l'assemblée et des tribunes, Lucien Jottrand avait déclaré « qu'avant de se jeter (*sic*) dans les bras de la France, il fallait, pour conserver et assurer l'indépendance de la Belgique, faire la guerre et marcher sur les Hollandais ».

En face du parti du mouvement qui poussait de toute son ardeur à la bataille, le Gouvernement n'avait d'espoir qu'en Belliard, que les ministres conjuraient d'arrêter, sur la fatale pente, les chefs de l'opposition, les dirigeants de l'Association nationale. Aussi le général parlait-il à tout le monde, et voyait-il le Régent deux et trois fois par jour.

Le Gouvernement se préparait à la guerre, mais ni lui ni l'armée ne la commenceraient. La grande crainte, c'était une levée des masses « qui entraîneraient tout le monde ».

Belliard, après avoir pressé Sébastiani de lui répondre « pour le Luxembourg, pour le Limbourg, pour Maëstricht et pour Anvers », terminait en disant que si la tranquillité continuait à Bruxelles, le contre-coup des troubles de la capitale s'était fait sentir dans tout le pays.



CHAPITRE TROISIEME

Les embarras du Gouvernement belge Les démarches de Belliard à Paris

**SÉBASTIANI LOUE BELLIARD DE SON ZÈLE ET LUI RECOMMANDE
LA NEUTRALITÉ VIS-A-VIS DE TOUT AUTRE CANDIDAT
QUE LEUCHTENBERG**

A ce moment, Belliard reçut deux lettres de Sébastiani, datées du 30, l'une pour lui seul, l'autre officielle. Toutes deux exprimaient d'ailleurs les mêmes vues et renfermaient les mêmes conseils.

Dans la première, le ministre des Affaires étrangères transmettait au général la satisfaction du Roi pour le « digne et noble rôle » que Belliard assumait en Belgique. La louange était tempérée par deux réserves, répondant aux plaintes dont lord Granville s'était fait l'écho. Sébastiani recommandait tout d'abord à Belliard d'éviter soigneusement de s' « ingérer ouvertement d'une manière quelconque dans les affaires intérieures du pays ». La susceptibilité de l'Angleterre, si « prompte à s'inquiéter de toute démarche entreprise dans l'intérêt exclusif de notre prépondérance », devait être ménagée. Aussi le Roi regrettait-il d'avoir cru remarquer, dans la correspondance de son envoyé, « les indices d'un état d'hostilité ouverte » entre lui et lord Ponsonby. Le Gouvernement français n'ignorait pas les intrigues de l'agent britannique et leurs suites dangereuses, mais il devait croire que sa conduite était « entièrement indépendante des instructions et des vues de sa cour ».

Sébastieniani préférait même voir Belliard, par prudence, paraître ignorer ce que les démarches de Ponsonby avaient d'hostile pour la France. Le Roi comptait sur sa sagesse et son habileté « pour éviter tous les embarras d'une position aussi délicate ».

La dépêche officielle était consacrée à la question du souverain. Belliard devait représenter aux Belges qu'il ne pouvait plus être question ni de Leuchtenberg ni de Nemours. Pour tout autre candidat, la plus complète neutralité lui était recommandée.

Il n'avait pas lieu d'ajouter trop de confiance aux bruits de guerre circulant autour de lui. L'Europe en général, la France en particulier, tenaient fermement à la paix. Les Belges devaient s'en convaincre, et compter sur l'appui de la France à condition de ne pas se départir d'un réel esprit de sagesse et de modération.

MANIFESTATION INOPORTUNE DU CONGRÈS
INTERVENTION DE BELLIARD, SES INCULPATIONS
CONTRE LEBEAU

Le général, répondant, le 1^{er} avril, à la seconde lettre, avait, disait-il, engagé les Belges « à ne rien précipiter dans l'élection du souverain qu'ils doivent choisir ». Il avait aussi « combattu et même détruit » les combinaisons pour Leuchtenberg et Nemours. Il ne se prononçait pour aucun autre candidat.

Il avait fort à faire pour calmer les esprits de plus en plus entraînés à la guerre, même au sein du nouveau Gouvernement.

La veille, une proposition de décret inattendue et fort inopportune, avait été déposée au Congrès par dix membres. Elle équivalait à une déclaration de guerre au Roi de Hollande, sommé de renoncer dans le délai d'un mois à ses prétentions sur la rive gauche de l'Escaut, le Limbourg et le Grand-Duché.

Le général s'était aussitôt mis en mouvement pour détourner le coup. Ayant vu le Régent, les ministres et les membres influents du Congrès, il avait l'espérance de faire rejeter la proposition ou tout au moins d'en obtenir l'ajournement.

Il se plaignait, à ce propos, de Lebeau « qui ne doute de rien et qui s'imagine qu'il n'y a qu'à dire aux hommes, Marchez, pour être assuré de la victoire ; j'ai dû lui faire connaître la situation de son pays, ses intérêts et lui mettre sous les yeux le tableau de son armée,

que je connais mieux que lui ; j'ai dû lui dérouler la politique des nations qui les ont créés et mis au monde, et qui ne pouvaient pas permettre que la Belgique si turbulente et avec des exigences si grandes, pût sans cesse mettre en question la tranquillité de l'Europe et troubler le repos de ses voisins. Enfin après une longue conversation toujours amicale et dans l'intérêt de la Belgique, je suis parvenu à lui prouver qu'il fallait ou faire rejeter (*sic*) la proposition ou au moins la faire ajourner à vingt jours, un mois. Gagner du temps est tout dans la circonstance où nous nous trouvons ».

Belliard, dans son dévouement à la Belgique, s'efforce de pallier l'importance du décret, d'atténuer la fâcheuse impression produite sur le Gouvernement français. Les bonnes intentions du Congrès se révéleront, dit-il, grâce à ses instances, « déjà deux des signataires entendent raison et plusieurs membres influents du Congrès comprennent très bien tous les dangers d'une pareille proposition ».

BELLIARD S'EXPLIQUE SUR SON ATTITUDE A L'ÉGARD
DE PONSONBY

Le même jour, à 4 heures et demie du soir, le général répondait à la lettre personnelle de Sébastiani.

Après avoir fait ressortir combien son rôle était délicat en face d'un « gouvernement sans prévoyance, sans force et sans action », il assurait que, n'était la confiance qu'il inspirait et qui lui permettait, sans aller plus loin qu'il ne fallait, de dépasser quelque peu les limites qui lui étaient tracées, la dissolution du pays se produirait. Il espérait toujours arriver à rendre service « à mon pays, à la Belgique *que j'aime*, et à l'Europe ».

Il s'expliquait ensuite sur le cas Ponsonby. Il n'était nullement en « état d'hostilité ouverte » avec son collègue britannique : « nous sommes dans les meilleurs rapports et même les meilleurs amis du monde ». Toutefois, il surveillait ses démarches de tout genre, et la correspondance du général était le fidèle écho de ses investigations.

D'après les dernière nouvelles, du matin même, lord Ponsonby se montrait fort mal instruit en ce qui regardait Belliard, car il prétendait que le général avait « dépensé soixante mille francs, pour le mouvement qui a eu lieu, dernièrement, à Bruxelles ». Ses informations n'étaient pas plus sûres quand il parlait de la sollicitude du Gouvernement anglais pour la Pologne, de sa volonté de terminer les affaires de la Belgique, du peu de confiance que l'on devait avoir en l'appui de la France « qui abandonne tout le monde ». Le général tenait ces détails édifiants « d'une personne sortant presque du Cabinet de Ponsumbi (*sic*) ». Tout ce que voyait et entendait Belliard, tout ce qu'on lui disait prouvait l'action de l'envoyé britannique en vue d'une restauration. Par bonheur, le complot dont il était le metteur en scène et qui avait été bien préparé, n'avait pu éclater et embraser l'Europe.

LA DÉMARCHE DU COLONEL REPÉCAUD

Pendant que s'échangeaient les dépêches de Bruxelles et de Paris, Belliard faisait partir le colonel Repécaud, avec mission expresse d'exposer au Roi et à Sébastiani la situation de la Belgique et les raisons de son action.

Repécaud, de qui les trois lettres (1) datées du 1^{er} et du 2 avril, sont des plus curieuses, vit d'abord le ministre des Affaires étrangères, que l'attitude des Belges avait exaspéré et qui proféra de violentes paroles, ce qu'explique d'ailleurs son caractère, dont Gendebien avait, en janvier, déjà éprouvé l'emportement (2). Il traita plusieurs fois les Belges de fous, prétendit Belliard mal informé sur la politique de l'Angleterre. Il n'écoutait même pas les arguments qu'essayait de lui donner le colonel. « ...Il m'interrompait ou restait inattentif — écrivait Repécaud. — Il ouvrait les dépêches, les lisait ou parcourait les journaux, y cherchant ce qu'on disait de son discours d'hier à la Cham-

(1) Elles se trouvent dans VINET, *op. cit.*, tome III, pp. 20 à 28.

(2) Alexandre Gendebien, *op. cit.* p. 69.

bre des députés : il s'informait aussi à un aide de camp de ce qu'en disaient d'autres journaux.

Repécaud devait le revoir le lendemain. Sébastiani, après avoir dit qu'il parlerait le jour même au conseil des dépêches de Belliard, « c'est-à-dire — observe Repécaud — qu'il veut en parler dans le sens de ses préoccupations, en repoussant tout ce qui peut les combattre », termina l'entretien en s'écriant : « *Les Belges n'ont que des idées folles ; qu'ils y prennent garde, on les partagera* ».

Repécaud, attristé d'une telle réponse, brutal rejet de la confiance que les Belges mettaient en la France, s'excusait de donner de tels détails affligeants, mais il devait à Belliard « toute la vérité », et tenait à lui rapporter « fidèlement » les dispositions du ministre.

Repécaud, grâce au général Baudrand, fut reçu par Louis-Philippe. Il put exposer au Roi l'action de Belliard ; il le renseigna sur la situation de la Belgique et l'entretien des quatre combinaisons entrevues par le général.

Il ne lui fut cependant pas possible de donner tous les développements que Belliard avait estimés nécessaires : le Roi déclara que la France ne s'exposerait pas à la guerre pour les folies des Belges. D'autre part, il ne fallait pas penser au mariage projeté entre le prince Léopold et la princesse Marie, faute du consentement de celle-ci et d'un accord anglo-français sur ce point. Le Roi avait appris avec peine la répugnance des Belges à prendre comme Roi le prince Charles de Naples élevé, d'après eux, dans les principes de l'absolutisme. Il convint d'ailleurs de l'impossibilité de détruire cette prévention mal fondée à ses yeux.

Repécaud parla de l'Association belge, de l'influence de Belliard sur les membres modérés, etc. Il dut aussi s'arrêter, le Roi se montrant « profondément affecté de l'impossibilité où il croit se trouver de sauver la Belgique de ses propres excès ».

La France, conclut Louis-Philippe, ne ferait pas la guerre pour le Luxembourg ; Maëstricht ne pourrait

être repris aux Hollandais qui « s'y sont ancrés » ; la cession de la rive gauche de l'Escaut ne semblait pas impossible, mais les Belges ne s'en contenteraient pas.

Le lendemain, Repécaud revit Sébastiani un peu calmé, qui lui dit qu'il le renverrait à Bruxelles dans deux ou trois jours. Il le chargeait d'écrire en attendant à Belliard, comme il allait le faire lui-même officiellement, de contenir les Belges en leur signifiant que la France ne soutiendrait pas leurs folies.

Repécaud ensuite alla retrouver le général Baudrand. Il le pria de dire au Roi deux choses qu'il n'avait pu lui exposer la veille. D'abord, le désir de Belliard de venir lui-même à Paris s'expliquer sur la situation. En second lieu, l'espoir du général d'obtenir du Gouvernement « une décision bien arrêtée », des ordres dont l'exécution serait assurée, car « vos principes, votre position, la confiance dont vous jouissez à Bruxelles ne vous permettaient pas d'employer la déception... »

Non sans peine, Repécaud obtint de Baudrand l'assurance qu'il soumettrait au Roi le second vœu : « il s'attendait à être mal accueilli par le Roi, qui ne convient pas que son Ministre ait trompé les Belges à l'occasion de l'élection du duc de Nemours ».

Repécaud terminait sa lettre en disant son intention de faire part de tous ces faits au maréchal Soult, sur le conseil instant de Saint-Cyr Nugues ; comme il n'avait pas d'ordres de Belliard, il espérait ne pas être désapprouvé sur ce point.

Ces incidents, et d'autres qui vont suivre, marquent une des phases les plus critiques des rapports franco-belges. Il fallut à Belliard, on en conviendra, un bien grand dévouement, une volonté des plus fermes, pour surmonter pareils obstacles et vaincre les préventions qui pouvaient acculer la Belgique au désespoir et à la ruine.

INCIDENTS A ANVERS

L'AFFAIRE DU FORT SAINTE-MARIE

L'INTERVENTION APAISANTE DE BELLIARD

Dans sa dépêche du 2 avril, Belliard annonce d'abord que la proposition d'ultimatum restera sans suite.

Il signale ensuite la consistance que prend la combinaison du Prince Léopold épousant une fille de Louis-Philippe. Le parti de la guerre y est rallié, que la France le veuille ou non. Dans le second cas, ce parti espère que l'élection entraînera la guerre.

Le général adjure Sébastiani « de prendre, avec l'Angleterre, ou seul, une décision, qui d'ici à ces quinze jours puisse tirer la Belgique de l'état dans lequel elle se trouve. »

Des troubles assez sérieux s'étaient produits à Anvers, mais avaient été apaisés. D'autre part, une violation du territoire avait été commise dans la même ville par les Hollandais, qui avaient occupé le fort Sainte-Marie (1).

Il avait enfin assisté à une séance du Congrès. Lebeau, dans son exposé de la situation du pays, s'était montré « bien pour la France ». C'est tout ce qu'en disait Belliard en post-scriptum! Lebeau avait en effet protesté contre le reproche d'anglomanie adressé à ses collègues et à lui-même. « Nous ne sommes — s'était-il écrié — ni anglomanes, ni gallomanes ; mais le ministère est belge, il n'est que belge, et le jour où il ne pourra plus être belge, il se retirera ».

Il s'était déclaré « homme du mouvement », ne reculant pas devant la guerre, si la Belgique y était acculée.

La nouvelle de l'occupation du fort Sainte-Marie avait encore accru l'exaspération, et Lebeau termina son discours en déclarant que si les Hollandais n'évacuaient pas la place, ils y seraient contraints à coups de canon.

Tous les efforts du général pour éviter la reprise des hostilités étaient une fois de plus dangereusement compromis (2).

(1) Belliard, qui estropie sans cesse les noms propres, parlait du fort « Canon — il avait mal entendu le mot Calloo — et Sainte Marie ». Le fort Sainte-Marie, sur la rive gauche de l'Escaut, n'avait jamais été occupé jusque là, ni par les Belges, ni par les Hollandais. Il était en tout cas situé hors de la ligne d'armistice, que les Hollandais avaient évidemment violée.

(2) « Il me semble — écrivait Louis-Philippe, le 3 avril, à Sébastiani — que Belliard fait de son mieux pour empêcher la guerre de s'allumer en Belgique, mais il est sur un terrain bien ardent. »

Belliard, écrivant le 3 avril à Sébastiani, faisait ressortir la futilité de l'incident, qui, d'après lui, ne signifiait pas l'intention des Hollandais de reprendre les hostilités. Il avait reçu la visite de Lebeau, qui, dans son agitation, lui avait fait part de la résolution du Gouvernement de chasser du fort les Hollandais.

« J'ai témoigné — dit Belliard — ma surprise à M. Lebeau d'une pareille conduite, j'ai combattu tous ses raisonnements en lui faisant voir tout ce qu'il assumait de responsabilité sur sa tête si l'exécution d'un pareil ordre avait lieu et tous les maux qu'il allait attirer sur son pays. »

Il se rendit aussitôt chez le Régent, qui manda le ministre de la Guerre et révoqua l'ordre. « On va suivre la marche ordinaire des négociations. Par ce moyen nous gagnons du temps ».

Belliard crut aussi devoir envoyer un courrier à Durand de Mareuil, le ministre de France à La Haye, tout en priant lord Ponsonby d'intervenir auprès de l'ambassadeur britannique, en vue de l'évacuation du fort.

Si toute tentative était vaine, il demandait à Sébastiani de lui tracer sa conduite, et terminait sa lettre en promettant de faire les derniers efforts pour conjurer une attaque du côté des Belges.

Le lendemain, Belliard reçut du ministre de la Guerre un rapport sur l'incident. Ce document établissait nettement la violation de l'armistice par la Hollande. Le général espérait que l'affaire s'arrangerait sans trop de peine.

Il avait reçu de Sébastiani une lettre datée du 1^{er} avril, par laquelle le ministre expliquait l'attitude de la France en Italie et justifiait la demande d'un crédit « facultatif et éventuel » de cent millions.

J'avais, répond Belliard le 4 avril, « déjà pris les devants sur ce que vous me dites de faire, en annonçant que tous nos préparatifs et vos demandes de crédit ne sont que des mesures de précautions et que le Cabinet français ne cesse pas pour cela de vouloir sincèrement la paix ».

Il attendait toujours les instructions promises à pro-

pos de la candidature du prince de Saxe-Cobourg, et rappelait aussi qu'aucune réponse ne lui avait été donnée quant à la question, si importante, du Luxembourg. Il faudrait, pour préparer les esprits à l'idée de se séparer de cette province, si l'on ne pouvait obtenir qu'elle restât à la Belgique, pouvoir au moins laisser espérer, sinon assurer, la conservation au nouvel Etat de Limbourg, de Maëstricht et de la rive gauche de l'Escaut.

Le 5 avril, le général put annoncer à Sébastiani que l'incident était aplani. L'ordre avait été donné de La Haye de respecter la frontière belge, grâce à la démarche commune de Durand de Mareuil et de sir Charles Bagot auprès du Prince Frédéric et du ministre des Affaires étrangères Veorstolk van Soelen. Ces derniers ne savaient rien de l'affaire et ne pouvaient comprendre l'objet d'une telle occupation. Sur les instances pressantes des diplomates, l'ordre d'évacuation fut transmis et exécuté. Aussi Belliard était-il très heureux du succès de sa démarche, qui lui donnait « beaucoup de force auprès du Gouvernement, comme auprès des hommes les plus influents de la Belgique », pour obtenir une attitude non provocatrice.

L'AGITATION A GAND

UNE DÉMARCHE DE GRANDS-DUCAUX CHEZ BELLIARD

A tout moment, des complications renaissaient en Belgique. Après Bruxelles et Anvers, Gand s'agitait. C'était une ville fort difficile à contenir, disait Belliard, à cause de sa plèbe nombreuse. Un mouvement anti-orangiste, émanant de la classe ouvrière, avait amené des voies de fait à l'égard d'un notable suspect, le fabricant Voortman, que l'on avait arraché avec peine à la fureur du peuple.

Le général signale aussi — dans une deuxième dépêche du 5 avril — les tentatives de gagner l'armée, facilitées par la faiblesse du Gouvernement qui ne sévissait pas, ainsi que par le peu de confiance que témoignaient à leurs officiers les soldats, restés très hostiles à l'Orangisme.

Le 5 avril, à minuit, Belliard écrit encore à Sébastiani. Il avait reçu une délégation de Grands-Ducaux, qui étaient venus lui demander d'assurer à leur pays « l'appui et la protection de la France, pour qu'il ne retourne pas sous la domination du Roi d'Hollande ».

Leur sort était entre les mains de la Conférence de Londres, avait répondu le général.

Ils insistèrent avec chaleur, déclarant que réduits au désespoir, ils brûleraient leurs propres maisons et se réfugierait en France. « Il sera bien difficile maintenant, remarquait Belliard, de séparer ce pays de la Belgique, on ne tient pas à avoir la forteresse, mais bien le territoire ; si cela pouvait s'arranger par une question d'argent, on est prêt ici à faire tous les sacrifices ».

D'après une déclaration de Ponsonby à Lebeau, la Confédération germanique n'enverrait pas de troupes contre la Belgique avant le mois de mai. Il avait aussi demandé au ministre belge si la Belgique serait satisfaite d'une bonne fixation des limites du Luxembourg. « Il nous faut — avait répondu Lebeau — tout le territoire, Maëstricht et le Limbourg et tout ce qui constitue la Belgique, autrement nous ne pouvons pas répondre de la population et empêcher les hostilités ».

Belliard avait été assez vaguement informé d'un projet de démarche du Gouvernement belge auprès de la Prusse. Il espérait avoir de plus amples détails sur cette singulière initiative (1).

LE GÉNÉRAL MAINTIEN SON OPINION SUR LE RÔLE DE L'ANGLETERRE EN BELGIQUE

Le général tenait ferme à son opinion sur le rôle de l'Angleterre en Belgique. Des négociants d'Anvers racontaient que le Gouvernement britannique « faisait tout pour que la France ne fût pas maîtresse de l'Escaut », qu'à défaut du Prince d'Orange « il fallait pren-

(1) Voir à ce propos JUSTE, *op. cit.*, II, pp. 148-151 ; FRÉSON, *Souvenirs personnels de Joseph Lebeau*, pp. 260-262 ; JULES GARSOU, *Alexandre Gendebien*, pp. 487-489.

dre le Prince de Saxe-Cobourg pour écarter l'influence de la France ». Ces manœuvres orangistes refroidissaient le zèle des patriotes partisans de Léopold, et Belliard confessait son embarras quand on lui demandait ce que voulait la France. « Un des influents du parti du mouvement est venu me reparler ce soir d'une vice-royauté française, je n'ai pu émettre aucune opinion ».

Il terminait sa dépêche en mentionnant le départ pour Paris d'un personnage qui devait être connu du Ministre. « M. Goupil, qui revient d'Angleterre... vous confirmera tout ce que je vous ai mandé jusqu'à présent sur les intentions de l'Angleterre de remplacer sur le trône de la Belgique le Roi d'Hollande par le prince d'Orange. Il vous dira qu'on attendait à chaque instant l'avis de Bruxelles que le Prince d'Orange y était arrivé. Faites-le demander, il pourra vous donner de bons renseignements ». Goupil avait aussi vu le maréchal de Bourmont qui se préparait à « ramener en France le Duc de Bordeaux ; le parti et la duchesse de Berry ont en lui toute confiance, ils s'occupent déjà de préparer des lois populaires, ils en sont à une loi d'élection et à une loi communale (1)... »

L'ÉTAT D'ESPRIT FRANCOPHILE DES RHÉNANS

Belliard, le 6 avril, envoie à Sébastiani de curieux renseignements sur l'esprit français des habitants de la Prusse rhénane, le duché de Clèves excepté.

Il représente les soldats mécontents de leurs chefs qui les maltraitent, rend hommage à l'armée prussienne dont les officiers sont fort instruits. Le Prince Royal, le futur Frédéric-Guillaume IV, se montre belliqueux ; comme lui, les officiers, en général, désirent la guerre ; le Roi et le Prince Guillaume, qui commande à Cologne, sont pour la paix. Tant que vivra Frédéric-

(1) Berryer, l'éloquent *leader* légitimiste, avait hardiment proposé, pendant la discussion de la loi électorale, la suppression du cens et le suffrage universel, que l'abbé de Genoude, dans la *Gazette de France*, soutint plus tard aussi avec acharnement, bien que désavoué par le comte de Chambord.

Guillaume III, elle semble assurée, à moins d'une attaque contre la Prusse. On raconte dans le pays que le Roi échangerait volontiers les provinces rhénanes contre des territoires plus proches de Berlin, la Saxe, par exemple, et « cela se conçoit aisément », observe Belliard.

BELLIARD PEU SATISFAIT DE LA SITUATION DE LA BELGIQUE

Dans une autre dépêche du même jour, le général se montre peu satisfait de la situation intérieure. Il critique le nouveau ministère qui « n'a point encore de direction fixe ». Il trouve Lebeau et de Brouckère « toujours anglais », alors que le pays est français, et qu'en deux jours le Cabinet pourrait être renversé. Le ministre de la Guerre (1), toutefois, est bon et fait ce qu'il peut.

L'armée est gagnée par l'indiscipline : « le gouvernement est si peureux, et le Régent si faible ». Les hommes capables sont très rares, « la matière intellectuelle manque absolument ».

On parle beaucoup de la dissolution du Congrès, d'élections nouvelles, mesure dangereuse en ce moment, de l'avis de Belliard.

L'ADHÉSION DE LA FRANCE AU PROTOCOLE DU 20 JANVIER

C'est à cette heure trouble que parvint à Bruxelles la nouvelle de l'adhésion de la France au protocole du 20 janvier, annoncée aussi à Belliard par une lettre de Sébastiani du 4 avril (2). Le seul moyen d'affermir la paix, disait le ministre, « est de décider le gouvernement belge et le congrès à accepter, sans restriction, les dispositions du protocole du 20 janvier... Faites enten-

(1) Le général de Fally.

(2) Le 4 avril, Sébastiani écrivait à Talleyrand : « Le Roi me charge de vous annoncer qu'il donne de nouveau son adhésion pleine et entière au protocole du 20 janvier, qui fixe les limites de la Belgique et de la Hollande ».

dre la voix de la raison, et que les hommes sages réunis à Bruxelles ne compromettent pas l'avenir de leur patrie ». Il justifiait l'attitude de la France, dont il invoquait les services rendus à la Belgique et vantait le désintéressement : « ...une puissance qui ne revendique pour elle ni Bouillon, ni Mariembourg, ni Philippeville ; qui préfère la paix et ses avantages au rétablissement de ses anciennes frontières et à toutes les chances d'agrandissement que la guerre pourrait lui offrir, ne consentira pas à sortir du système pacifique qu'elle a adopté, pour soutenir les prétentions injustes d'un Etat voisin, et se laisser entraîner par lui dans une lutte dont il serait impossible de prévoir la fin ».

Cette affirmation, il la répétait encore dans un post-scriptum, où il louait Belliard de sa « prudence » et de son « habileté » coutumières (1).

SÉBASTIANI SE PLAINT VIVEMENT DES BELGES
DEVANT GRANVILLE ET MENACE D'UN PARTAGE, MAIS RENONCE
AUSSITOT A CETTE IDÉE

En ce moment même, Sébastiani s'exprimait devant Granville, sur le compte des Belges, en termes aussi vifs que ceux rapportés par Repécaud. Il estimait nécessaire, pour rétablir la paix entre la Belgique et la Hollande, l'ordre et la tranquillité dans notre pays, d'y introduire des troupes étrangères. Il était allé plus loin, en rappelant qu'il avait fait comprendre à Le Hon que le résultat de la résistance des Belges à la décision des cinq Puissances « pourrait être un *partage* du territoire belge entre les états voisins ».

Le grand mot était prononcé, mais nous ne devons pas prendre cette déclaration au tragique. Il faut faire la part de l'énervernement auquel la situation avait amené Sébastiani, personnage fort émotif. Dès le 8 avril, Granville rapportait à Palmerston que le ministre français, après lui avoir lu la dépêche adressée à Belliard pour engager les Belges à subir le protocole du 20 janvier,

(1) A propos du fort Saint-Pierre, dit Sébastiani, qui se trompe probablement de nom, et veut faire allusion à l'affaire du fort *Sainte-Marie*.

exception faite du duché de Bouillon, et déclaré, sur une question de Granville, qu'en cas d'une attaque contre la Hollande, la France ne ferait rien que d'accord avec l'Angleterre, avait expliqué et modifié ses paroles antérieures relatives à un partage de la Belgique. Si les Belges, avait-il dit, ouvraient les hostilités, la France, de concert avec la Prusse, devrait occuper leur pays « non ...en vue d'un partage, car ce serait un « scandale », mais pour rétablir la paix et la tranquillité, et réaliser les arrangements décidés dans la Conférence ».

PALMERSTON REPOUSSE, FORMELLEMENT TOUT PROJET DE PARTAGE ET SE RÉJOUIT DU REVIREMENT DE SÉBASTIANI

Le Gouvernement anglais, qui poursuivait imperturbablement sa politique traditionnelle à l'égard de la France, et qui craignait par dessus tout l'occupation, même partagée, de la Belgique, sous n'importe quel motif, prétexte à ses yeux, ne se prêta pas au dessein, d'ailleurs improvisé, de Sébastiani. Palmerston, dès le 12 avril, repoussait tout d'abord l'idée d'introduire en Belgique des troupes étrangères ; il s'élevait ensuite avec force contre le projet de partage et marquait l'« extrême surprise » du Gouvernement britannique de ce que la France avait pu communiquer à l'Ambassadeur « une proposition si contraire à l'esprit des traités existants, à la lettre des engagements pris en Conférence par les cinq Puissances, aussi bien qu'aux intérêts réels de l'Europe ».

Ces lignes étaient écrites, lorsque Palmerston reçut la dépêche de Granville du 8 avril, indiquant le revirement de Sébastiani. Il reprit la plume pour s'en réjouir, mais, étant donné que l'idée de partage avait été, pour le moins, communiquée à d'autres Cours par les agents de la France, il ne croyait pas devoir changer ses instructions antérieures. Il chargeait notamment l'ambassadeur de signifier au Gouvernement français que la Grande-Bretagne avait la conviction qu'un projet de partage ne pouvait être sérieusement envisagé par la France, quelque tour que pussent prendre les affaires belges.

Le 15 avril encore, Granville revient sur la proposition de partage pour constater qu'elle paraît « si entièrement abandonnée pour le moment par le Gouvernement français, que j'ai — dit-il — profité de la discrétion que V. S. m'a accordée pour m'abstenir de communiquer au Comte Sébastiani le contenu de votre dépêche N° 64 (1).

Revenir sur ce sujet maintenant semblerait mettre en suspicion la sincérité des intentions de ce Gouvernement... »

LA RÉPERCUSSION DE CET ACTE EN BELGIQUE

Les Belges étaient, naturellement, loin d'être accessibles aux conseils de résignation que leur donnait Sébastiani par l'intermédiaire de Belliard et de Le Hon. Ils avaient d'ailleurs appris la fatale décision par les débats animés qui s'engagèrent le 4 avril à la Chambre française, où s'affrontèrent les deux thèses, celle du parti du Mouvement ou de la guerre, celle du Cabinet Périer ou de la paix.

La répercussion fut retentissante et accrut encore la fièvre de nos aïeux.

Belliard, fort préoccupé, confessa son embarras à Sébastiani en lui répondant le 7 avril.

Il ne voyait guère la possibilité d'obtenir l'acceptation du protocole du 20 janvier par le Gouvernement belge et le Congrès.

Tout ce qu'il avait pu faire jusqu'à présent, c'était « d'engager tout le monde à ne rien précipiter et à discuter froidement » une question de vie ou de mort pour la Belgique.

Le Congrès devait se réunir le 7. Belliard avait préalablement vu le Régent et des membres dits du mouvement. On prévoyait une séance exceptionnellement animée. Elle resta cependant relativement calme, mais après le fougueux de Robaulx qui accusa Louis-Philippe de pactiser avec la Sainte-Alliance, Lebeau dut se mettre au ton de l'assistance et reprocher à Sébastiani ses précédentes déclarations et, entre autres, son refus formel d'adhésion au protocole du 20 janvier.

(1) Dépêche datée du 12 avril.

Après avoir assuré que la Belgique ne se séparerait pas des Luxembourgeois, le ministre était descendu de la tribune, frénétiquement acclamé par le Congrès unanime et le public qui assistait aux débats.

Belliard émet de sages réflexions et trouve que l'affaire eût pu être mieux engagée. « On aurait dû tout arrêter et pour le pays et pour le souverain avant de faire aucune communication. Je vous assure que si on avait pu dire au gouvernement, au Congrès et à la nation : si vous choisissez pour souverain la personne que vous nous désignez, elle sera reconnue et protégée par nous. Le royaume de la Belgique qu'il devra gouverner sera formé de tout le pays compris dans les limites tracées par les conférences de Londres ...limites irrévocablement fixées. Si vous adoptez l'un et l'autre, tout est terminé, vous entrez dans la grande famille européenne... ; dans le cas contraire, vous vous mettez en guerre avec elle... » On a fait les choses à moitié, et c'est ce qui expose la Belgique « à une révolution épouvantable ».

Le général demande à Sébastiani de lui dire « si le gouvernement a une arrière-pensée par rapport au Luxembourg », comme pourrait le faire croire la restriction mise par Sébastiani dans son discours du 4 avril (1).

Il revient sur ces considérations dans une seconde dépêche du 7 avril. Il croit à la retraite du ministère belge.

Nous notons une amusante réflexion sur l'utilité des dîners : « ...on fait beaucoup ici en réunissant à un dîner ou dans des fêtes les influents du pays, c'est un bon moyen connu par moi de traiter les affaires... »

Belliard n'ignorait pas que les Belges ont été sensibles, de tout temps, à la bonne chère.

(1) Attaqué par les députés de l'opposition, le général Lamarque et Mauguin surtout, Sébastiani se défendit d'avoir sacrifié la Belgique et compromis la France. Il n'acceptait pas de faire la guerre à toutes les puissances pour donner à la Belgique le Luxembourg, que le Congrès de Vienne avait attribué à la maison de Nassau à la condition expresse qu'il ferait partie de la Confédération germanique.

Il attend, dit-il, l'arrivée du colonel Repécaud (1), de qui il a besoin.

BELLIARD SE PLAINT AU RÉGENT ET A LEBEAU
DES ATTAQUES AU CONGRÈS CONTRE LA FRANCE
SON DÉPART POUR PARIS

Les discours prononcés à la séance du 7 avril avaient, cela va sans dire, mécontenté Belliard. Aussi se rendit-il chez le Régent et chez Lebeau pour se plaindre des attaques inconvenantes lancées contre le Roi et le Gouvernement français.

Une désapprobation générale — écrit-il le 8 — s'attachait à de Robaulx, qu'il qualifie durement : « C'est un braillard qui ne jouit d'aucune considération, mais qui ne laisse pas d'avoir de l'influence sur le peuple ».

Il vous sera facile — dit-il ensuite — de juger Lebeau par son discours d'hier au Congrès. Il m'a assuré n'avoir pas dit à la tribune ce que je vous ai mandé hier (2) concernant l'élection du duc de Nemours, ni ce qui est mis aujourd'hui dans le journal *l'Emancipation* à ce sujet (3). Le *Courrier Belge* n'en parle effectivement pas ».

La gravité des circonstances l'obligeait à quitter Bruxelles pour conférer 24 heures avec le ministre sur la situation du pays. Il comptait donc être à Paris « au premier jour ».

Il partit le 9 avril, laissant au secrétaire Sol le soin de le tenir au courant. Il avait, comme on voit, cru ne partir que pour peu de jours. Arrivé le 10 au matin, son absence se prolongea jusqu'au 27 avril.

Nous sommes renseignés sur cette période par les rapports d'Adolphe Sol à Belliard, les lettres presque quo-

(1) Le colonel Repécaud ne partit que le 13 avril, comme nous l'apprend une lettre de Belliard adressée de Paris à son secrétaire Adolphe Sol.

(2) Nous n'avons pas vu cette lettre-là.

(3) Belliard fait allusion à un article du 5 avril intitulé *Nouveau Candidat*. Il y était question de Léopold. Cette combinaison — disait le journal — « a reparu en même temps que M. Lebeau montait sur notre théâtre politique ». « Le prince Léopold est désormais candidat avoué au trône belge ». *L'Emancipation* ne croyait pas à l'adhésion de la France, même avec mariage.

tidiennes du général à son secrétaire, certains passages, plutôt rares, des dépêches de Le Hon et de Lord Granville, quelques lettres de La Marche et du colonel Repécaud.

PREMIER RAPPORT DE SOL A BELLIARD

Dès le 9, à 8 heures du soir, Sol envoie sa première lettre au général. Il avait vu « le ministre » — Lebeau sans nul doute — qui lui parla de bruits sensationnels répandus dès le matin dans la capitale : le ministère Périer était démissionnaire, La Fayette chargé de le remplacer, le Gouvernement français décidé à la guerre. Lebeau ne savait « s'il devait y ajouter foi ou non ». Sol lui dit qu'il croyait la nouvelle inexacte, n'ayant reçu ni courrier ni dépêche.

« J'ai donné — ajoute-t-il — la même assurance à M. Gendebien, que j'ai été voir chez lui ».

Sol attribuait la croyance à de graves événements, au fait que deux courriers de Cabinet et un de commerce allant à Anvers, avaient traversé Bruxelles sans s'arrêter.

On apprit heureusement aussi que les fonds français avaient haussé de 2 francs, et on expliquait cette hausse par de bonnes nouvelles reçues à Paris d'Italie (1) et présageant le maintien de la paix.

Sol rapportait ensuite les impressions de Gendebien « allé aux informations pour connaître de quelle nature sont les négociations qu'il sait qu'on cherche à ouvrir ici avec la Prusse et la Saxe (2). Gendebien lui avait dit que le Gouvernement français devait « se prononcer franchement pour ou contre la Belgique ». Il ne doutait

(1) Probablement la promesse par l'Autriche d'évacuer Bologne.

(2) Sébastiani, comme il l'écrivait le 8 à Talleyrand, avait « appris indirectement que le Gouvernement belge s'était adressé à la Prusse et à la diète de Francfort pour leur proposer de comprendre dans la Confédération germanique toute la Belgique pourvu que le Grand Ducné de Luxembourg continuât d'en faire partie... ». Cette nouvelle n'avait pas contribué à radoucir son humeur contre les Belges.

Il abordait aussi, dans cette dépêche, la fameuse question des forteresses, qui devait faire, par la suite, l'objet d'un débat si animé.

Il comptait sur Talleyrand pour « rendre impossible la reconstruction du royaume des Pays-Bas et... faire tomber des places qui seront toujours... une occasion de guerre... ».

pas de la chute de Louis-Philippe s'il laissait continuer par son ministère « une politique si contraire aux vœux de la masse de la nation française », et qui tendait, en Belgique, au retour d'une restauration.

Gendebien, dans son ardeur patriotique, menaçait d'en appeler aux passions françaises : il voulait conjurer les efforts des deux Associations nationales (1) « pour détruire à jamais les principes de la Sainte-Alliance », prédisant à Louis-Philippe le sort de Napoléon aux Cent-Jours « lorsque, dans la vue de convaincre les puissances qu'il ne voulait pas l'agrandissement de la France, il repoussa la Belgique qui s'offrait à lui ».

BELLIARD RÉPOND A SOI ET EXPOSE LES DIFFICULTÉS
CONTRE LESQUELLES IL DOIT LUTTER

A ce rapport, Belliard répondit le lendemain. Il s'étonnait des bruits répandus à Bruxelles, « d'autant plus extraordinaires, que jamais Paris n'a été plus tranquille, et que jamais on ne fut plus fortement prononcé pour la paix ».

Il s'était rendu le matin chez Sébastiani avec Le Hon : « nous avons tous deux débattu les intérêts de son pays, qu'il défend très dignement (2) ». Le Gouvernement français avait fort à cœur les affaires de la Belgique, qui seraient vite arrangées, si elles ne dépendaient que de lui. D'autres puissances, « pour éloigner toute conclusion », entravaient la marche de la Conférence de Londres. La proclamation du Régent aux Luxembourgeois avait été fort malheureuse ; très incorrectes aussi les paroles de Lebeau, « le jour de la fameuse séance (3) ».

Belliard faisait de son mieux pour réparer ces « incartades » et ces « fautes ». Il avait vu « les quatre

(1) L'Association nationale française s'était constituée en mars à Metz et s'était étendue rapidement à la France entière. Sous couleur d'assurer l'indépendance du pays et l'expulsion des Bourbons, elle tendait à faire appliquer le programme du parti du Mouvement.

(2) Le Hon ne cite Belliard que deux fois dans ses dépêches, mais il lui a rendu le plus beau des hommages le 12 avril.

(3) Le 2 avril 1831.

ministres influents (1) ». Le Roi avait bien voulu l'écouter pendant une heure. « Je crois avoir bien présenté la question belge, de manière à la faire comprendre ; on est de mon avis, mais il faut le concours des quatre puissances avec la France ».

Le général ajoutait encore en post-scriptum qu'il avait vu quelques ambassadeurs « bien indisposés contre la Belgique ». Il défendait notre pays « partout », de tous ses moyens, « et je presse partout — concluait-il dans son style original — pour que les grands parents arrangent les affaires belges ».

Il espérait être de retour le jeudi suivant, c'est-à-dire le 14 avril.

BELLIARD PROLONGE SON SÉJOUR A PARIS
POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA BELGIQUE

Le 12, Belliard, ne pouvant partir encore, annonçait l'envoi à Bruxelles du colonel Repécaud. Les affaires belges l'occupaient « tout entier ». Tous les jours, il avait, avec Le Hon, « une ou deux conférences avec le ministre Sébastiani », sans parler d'entrevues quotidiennes avec le Roi et les principaux ministres. Il voyait aussi les ambassadeurs étrangers. « On écoute mes raisons, on voudrait adopter mon système, et tout serait déjà terminé si cela dépendait de la France seule ; mais elle est intimement liée avec les autres puissances, et elle ne veut rien faire que d'un commun accord ; alors les communications avec Londres doivent avoir lieu... »

Croyant être plus utile à Paris qu'à Bruxelles, d'ailleurs invité par le Roi à attendre l'issue du Conseil du lendemain, il comptait partir au plus tôt le 13 ou le 14.

Les spéculateurs à la bourse répandaient aussi à Paris les bruits les plus singuliers. C'est ainsi que le matin même, on racontait qu'aussitôt après le départ du général, son hôtel à Bruxelles avait été pillé. « Ils ignoraient que je suis logé à l'auberge (2). Vous voyez que, comme vous, nous faisons des nouvelles ».

(1) Il entendait certainement par là Périer, Sébastiani, Soult ; le quatrième était probablement le ministre des Finances, le baron Louis.

(2) Belliard était descendu à l'hôtel de Hollande, rue de la Putterie. Le siège de la Légation fut ensuite transféré rue Ducale.

Belliard réclamait ensuite d'urgence des renseignements sur la population de la Flandre hollandaise et des deux rives du Limbourg. Il annonçait qu'il avait offert d'aller à Londres, pour éclairer Talleyrand et la Conférence. « On a fort goûté ma proposition, je parle toujours les plans et cartes à la main ». Si la décision, qui sera prise le lendemain, est affirmative, il se rendra d'abord à Bruxelles pour conférer avec le Régent, son Gouvernement et d'autres personnalités. Il entendait par celles-ci notamment Gendebien, Vilain XIII, Van de Weyer, et chargeait Sol de leur donner les nouvelles et de leur montrer sa lettre. Il devait enfin recommander à toute leur sollicitude le maintien de la tranquillité.

LE RETOUR A BRUXELLES DU COLONEL REPÉCAUD
IL EST REÇU AVEC SOL PAR LE RÉGENT

Sol, d'après la première lettre de Belliard, s'attendait donc à son retour pour le jeudi 14 avril. Il fut détrompé, comme il l'écrit ce jour-là (1), par l'arrivée du colonel Repécaud qui lui remit une lettre du général pour le Régent. Accompagné du colonel, il se rendit chez le chef de l'Etat qui les reçut « avec bonté » et leur dit « que l'arrivée de M. Repécaud lui indiquait assez la prolongation de votre séjour à Paris ». Repécaud fit connaître au Régent les démarches de Belliard, ainsi que le motif qui retardait son retour. Sol confirma ces détails par ceux que contenait la lettre du général, et dit l'offre de Belliard de se rendre à Londres. Surlet parut très satisfait de la proposition et des efforts de Belliard et dit qu'il savait que son affection pour notre pays le ferait agir « tout à fait en Belge ».

VISITES A LEBEAU ET A D'HANE, MINISTRE DE LA GUERRE

Ils allèrent ensuite chez Lebeau et le ministre de la Guerre d'Hane, qu'ils ne rencontrèrent pas. Sol se proposait de les revoir, l'un le soir, l'autre le lendemain. Il devait aussi faire visite à Gendebien dans la soirée.

(1) Vinet donne la date erronée du 10 avril. Il se trompe du reste parfois dans sa chronologie.

« Votre départ — écrit-il à Belliard — a été considéré de diverses manières. Chaque parti en a tiré des conséquences favorables à ses désirs ». Il rapporte les propos d'un M. L*** (1) sur les intentions du parti de la guerre, voulant à tout prix combattre, dans l'espoir que la réunion à la France en sera l'aboutissement. Le pays était tranquille, mais on se préparait à la lutte.

L'IMPRESSION FAITE A LONDRES PAR LE VOYAGE
DE BELLIARD

SÉBASTIANI SUGGÈRE LE CHOIX DE DEUX AGENTS NOUVEAUX

Une dépêche de lord Granville à Palmerston, du 11 avril, nous éclaire sur le motif « officiel » du voyage « soudain » de Belliard. Il n'y a pas d'autre raison, avait dit Sébastiani à l'ambassadeur, que le vif désir du général « de mettre son Gouvernement au courant du triste état des affaires en Belgique, et d'obtenir de nouvelles instructions pour sa ligne de conduite ». Sébastiani toutefois ayant insisté sur l'utilité de céder aux Belges la rive gauche de l'Escaut, Granville en conclut « qu'un des objectifs du voyage... était de presser son Gouvernement d'appuyer cette cession ».

L'impression de Granville fut d'ailleurs renforcée par un entretien qu'il eut avec le général. Belliard lui parla du désir éprouvé par la grande majorité du Congrès d'élire un souverain recommandé par l'Angleterre et la France, après fixation préalable des limites et des échanges, pour ne pas prolonger « l'irritation et la violence des Belges ». Un langage décidé de la part des cinq Puissances amènerait, selon Belliard, la Belgique à renoncer à Maëstricht et au Luxembourg, mais la possession de la rive gauche de l'Escaut était pour elle une question vitale, car les Hollandais, maîtres des écluses, pouvaient inonder tout le territoire belge limitrophe.

Granville fit remarquer que le consentement du Roi Guillaume à l'échange envisagé était fort improbable, que par suite il ne voyait pas la possibilité d'aboutir.

(1) Lamarche (?).

Il vit ensuite Périer qui reconnut les fautes du ministère Laffitte, mais objecta que les encouragements de l'Angleterre aux Orangistes avaient ajouté aux difficultés.

La question du Luxembourg fut aussi débattue entre Granville et Sébastiani qui se plaignit du manque d'accord entre Belliard et Ponsonby. Ce dernier, à tort ou à raison, passait pour être, aux yeux des Belges, un partisan trop décidé du prince d'Orange. Palmerston agirait sagement en le remplaçant par un autre agent. Une coopération loyale avec un homme nouveau du côté français déterminerait les Belges à écouter leurs avis.

Granville ne releva pas la suggestion.

Ainsi donc Sébastiani avait songé un moment à remplacer Belliard. Cette velléité est plus nettement exprimée dans sa dépêche du 12 avril à Talleyrand. Pour amener les Belges à souscrire au Protocole du 20 janvier, le moyen « le plus convenable et le plus efficace... serait d'envoyer, de Paris et de Londres, *deux hommes nouveaux* à Bruxelles. J'ai lieu de croire qu'il n'eût pas été impossible de faire prévaloir dans l'esprit des Belges les conseils de la raison, si l'Angleterre avait eu à Bruxelles, au lieu de Lord Ponsonby, un agent qui, intimement uni à l'agent français, eût combiné franchement avec lui toutes les démarches qu'auraient exigées les circonstances. Un homme, quelque habile qu'il puisse être, au surplus, quelque droites que soient ses intentions, doit s'user promptement dans un pays qui, comme la Belgique, est en pleine révolution ; et Lord Ponsonby a traversé trop d'événements, il a été mêlé à trop d'affaires pour que son langage conserve encore quelque autorité et puisse inspirer de la confiance. Je sais combien il est difficile d'obtenir le rappel de Lord Ponsonby dont les relations de famille lui assurent l'appui du chef du Cabinet (1) et d'une grande partie de l'aristocratie... »

Aussi comptait-il sur Talleyrand pour mener à bien la démarche éventuelle.

(1) Lord Grey, son beau-frère.

Il terminait en réitérant l'espoir qu' « un nouvel agent anglais à Bruxelles pourrait, en agissant dans un parfait accord avec celui qui viendrait de France, obtenir par la persuasion ce qu'il serait si dangereux d'obtenir par la force... »

Nous n'avons pas trouvé, dans les correspondances ultérieures, d'autres allusions à cet incident. Lord Ponsonby se maintint à Bruxelles ; il renonça du reste à prôner le Prince d'Orange. Pour la plus grande chance des Belges, Belliard leur resta.

Une preuve nouvelle de son dévouement à notre cause, au milieu de ces conjonctures poignantes, nous est apportée par une dépêche du 12 avril. Le Hon signale d'abord à Lebeau la mauvaise impression causée à Paris par le silence du ministère belge devant les attaques prodiguées au Congrès contre Louis-Philippe, le seul souverain « qui eût jusqu'ici reconnu notre indépendance par l'acte le plus solennel, celui de ma réception... » Il s'est ensuite efforcé d'expliquer tant bien que mal la réserve du Gouvernement. Il relate enfin les nombreuses conférences quotidiennes qu'il a eues, depuis trois jours, avec le général. Il faisait de Belliard un nouvel et significatif éloge : « c'est un véritable Belge : il est impossible de me prêter un plus sincère appui et de lutter avec plus de franchise contre certaine prévention d'ici. — Nous livrons assaut de concert ».

BELLIARD RETARDE SON DÉPART DANS L'INTÉRÊT DE LA BELGIQUE

Le 14 (1), Belliard signale que son départ est retardé par les nouvelles arrivées d'Angleterre. « Dans l'intérêt de la Belgique, je dois encore rester pour attendre la réponse du congrès de Londres aux différentes questions proposées par la France, qui toujours s'occupe avec intérêt de la Belgique, qui n'est pas toujours juste à son égard ». Il insiste pour avoir de Sol un rapport quotidien, les journaux ne disant pas toujours la

(1) Cette lettre, qui figure non datée en tête de la correspondance de Belliard à Sol (VINET, II, 142), est donc en réalité la quatrième.

vérité. Il recommande instamment à son secrétaire d'engager les personnes influentes qu'il voit à maintenir à tout prix la tranquillité, «... à faire qu'on ne sorte pas des règles parlementaires, et que l'insulte ne soit jamais employée envers les souverains et leurs cabinets ». Il donne des détails sur les séances de la Chambre des Députés, parlant du « discours inconcevable » du général Lamarque (1), prononcé le 13 avril, et auquel Soult a fait une écrasante réponse. Le Gouvernement est en bonne situation. « La France n'est pas reconnaissable, depuis quinze jours l'esprit est entièrement changé ; partout la confiance renaît, le calme le plus parfait règne à Paris, comme dans toute la France. Je vous écris de la Chambre, et au moment de fermer ma lettre le président du Conseil monte à la tribune et confirme les nouvelles d'Autriche... ainsi plus de guerre en Italie : les Autrichiens se sont retirés des États romains ».

Il prie finalement Sol « d'aller de suite chez le bon Régent, de lui faire mes amitiés et de lui donner cette bonne nouvelle ; dites-lui qu'il me tarde de le revoir ».

Les nouvelles d'Angleterre sont bonnes, écrit-il le 15. Il espère qu'une partie de ses propositions, à tout le moins, y sera adoptée. Les ambassadeurs étrangers, qu'il a vus au bal de lord Granville, partagent ses opinions sur la Belgique. « La difficulté est de faire comprendre à la Conférence ce que l'on comprend bien maintenant à Paris ».

Il espère apporter bientôt « du plus positif », et pense que le colonel Répécaud, « malgré son accident (2) », a dû arriver à Bruxelles,

Il voudrait savoir, par demande de Sol à Gendebien, à Van de Weyer ou à Vilain XIII, « s'il est bien vrai que M. Désiré de Behr ait été envoyé à Dresde et à

(1) Lamarque avait soulevé les murmures d'une grande partie de la Chambre en comparant, à propos de l'Italie, la foi française et la foi punique. Il s'était aussi écrié : « Tout est sauvé, sauf l'honneur ! ». Soult s'indigna d'avoir entendu un langage « qui n'est pas Français » ; il ne pouvait, dit-il, concevoir qu'un pareil blasphème fût sorti d'une bouche française. Lamarque dut répliquer qu'il avait parlé hypothétiquement.

(2) Répécaud lui avait écrit de Tournai. Nous ignorons de quel accident il s'agit. Sans doute un accroc de diligence.

Berlin pour faire des ouvertures à la Saxe et à la Prusse ; il a dû partir dans la nuit du 5 au 6 ».

NOUVELLES IMPORTANTES DE BRUXELLES

Diverses lettres, datées du 15, furent écrites de Bruxelles à Belliard.

La première émanait de Henri de Lamarche, que le général avait chargé d'une mission à Anvers. Après avoir rendu compte de ses services, le correspondant donnait des détails optimistes sur l'armée belge. Passant à la politique, il assurait que le pays était tout à la guerre, prêt à se battre avec « qui l'on voudra », Hollande, Confédération germanique. « C'est à ce point que, prononcer le mot de paix, ce serait se perdre, comme si l'on parlait pour Nassau.

Il annonçait le départ de quatre délégués de l'Association « pour se lier aux Associations de France » et rapportait le bruit du passage imminent en Belgique de régiments français prêts à soutenir notre pays. Un mouvement belliqueux se prononçait dans l'armée française, et Lamarche croyait au remède héroïque qu'il fallait administrer à l'Europe. Partageant les vues et les illusions du parti du Mouvement, il craignait pour Louis-Philippe, dominé par les « doctrines », le sort de Charles X.

« Je terminerai — dit-il — par un fait grave. Le roi des Français a non seulement perdu ici toute popularité, mais il est en butte à un véritable sentiment de haine. L'espoir de compromettre sa personne et sa dynastie en faisant éclater la guerre, anime ici *tout le monde*. Je dis la chose crûment, en diplomate volontaire, vous priant de vouloir bien vous souvenir que je n'ai pas encore eu le malheur de vous induire en erreur sur l'opinion du pays » (1).

De son côté le ministre de la Guerre envoyait à Sol, pour les transmettre à Belliard, les renseignements statistiques demandés (2).

(1) Voir VINET, *op. cit.*, II, 229 à 233.

(2) *Ibidem*, II, 233-234.

Dans une troisième lettre, Sol relatait la déclaration de Lebeau, relevant enfin les paroles inconvenantes prononcées par de Robaulx à la séance du 7 avril.

Il confirmait de tous points l'assertion de Lamarche sur les dispositions belliqueuses qui animaient tous les esprits. Il tenait de lui que le peuple belge était l'objet d'excitations contre Louis-Philippe et ses ministres.

L'*Association* était le centre de l'agitation et se tenait en rapport avec les Associations étrangères, particulièrement avec celle de Metz. Aussi Repécaud et Sol avaient-ils exposé au ministre de la Guerre le « danger qu'offrait à la France l'association belge et... la fermeté du gouvernement français à l'égard de l'Association française, dont il est parvenu à arrêter l'extension ». Le ministre les avait rassurés, affirmant que le Gouvernement belge était entièrement maître de l'armée, et avait pris des mesures de précaution à l'égard des volontaires et déserteurs étrangers. Le Régent comme lui-même était bien convaincu des grands services que Belliard rendait à leur pays.

Sol signalait encore divers autres rapports relatifs à des menées anglaises et à de terrifiants propos d'estaminets. On y aurait dit : « Il faut assassiner tous les Français qui sont à Bruxelles et commencer par le général Belliard (1) ».

De pareils racontars éclairent bien l'heure trouble où se débattait alors la Belgique.

En répondant à la lettre de Sol du 14 avril, Belliard s'applaudissait des résultats favorables pour les Belges que devait avoir son voyage. Il ne cessait d'agir dans leurs intérêts.

Il insistait encore sur l'absolue nécessité d'empêcher sur la frontière, le moindre acte d'hostilité, et chargeait Sol de voir à cet effet le Régent et le ministre de la Guerre, ainsi que Vilain XIII, Gendebien et Van de Weyer.

(1) Ce bruit avait été rapporté à Sol par un agent français du nom de Jullians, qui y croyait, tandis que Sol le tenait pour invraisemblable.

L'ECHO A BRUXELLES DES DISCOURS PRONONCÉS
A LA CHAMBRE FRANÇAISE

Lamarche et Sol lui donnèrent des nouvelles le 16 avril, le second avec plus de réserve que le premier.

Le frère de Jenneval déplorait le ton des discours prononcés dans la séance du 14 par C. Périer et Sébastiani. « Comment se peut-il... que, vous présent, on débite sur la Belgique d'aussi atroces faussetés ? » Il louait la modération du peuple belge « lâchement trahi » et qui avait réagi si faiblement contre le « vaste complot soutenu de l'or de l'Angleterre », puisqu'il n'y avait eu que cinq ou six maisons pillées et un homme blessé. Il suppliait le général de faire réparer à la tribune cette criante injustice. Il y allait de sa popularité, devenue très grande, et qui pourrait en être détruite. « Vous, qui connaissez les Belges, vous n'ignorez pas qu'ils n'oublient et ne pardonnent jamais l'insulte ou la dérision ».

On se préparait « à une résistance désespérée aux protocoles » et on était prêt à courir toutes les chances « pour amener le renversement du ministère français actuel ».

Lamarche esquissait même un remaniement de la carte, logiquement émané de la Révolution de Juillet, et terminait en se vantant d'avoir détourné les Français de Bruxelles d'une protestation publique contre les discours prérapelés, et d'avoir obtenu d'eux qu'ils s'en rapportassent à la médiation de Belliard.

Sol n'avait pas suivi Lamarche dans ses déductions passionnées. Il relatait un important entretien qu'il avait eu avec Lebeau. Il lui avait parlé de la nécessité d'arrêter le mouvement qui se préparait en Belgique et pouvait engendrer de graves conséquences. Le ministre, l'interrompant tout à coup, s'était écrié : « A cela, nous ne pouvons rien, absolument rien ». Puis, se reprenant : « je me fais fort d'y parvenir encore, pourvu que l'on se décide de suite sur la question du chef de l'Etat ». Sur cette question, ajouta-t-il, la France et l'Angleterre étaient d'accord.

Lebeau fit un vif éloge du général, « excellent Belge », qui connaissait bien le pays et ses habitants.

LE COLLOQUE A LA CHAMBRE DES PAIRS
ENTRE MONTELEMBERT ET SÉBASTIANI

A la réception de ces deux lettres, Belliard y répond le 18, brièvement et d'une manière évasive, se bornant à dire que tout s'arrangerait.

A la Chambre des Pairs, il avait entendu sans plaisir, le jour même, les « extravagances » de Montalembert (1) « le braillard de notre Chambre », qui avait attaqué sans ménagement le Cabinet, parce qu'il mettait, disait-il, la Révolution de Juillet « au pieds de l'Europe », la rattachant « au système du Congrès de Vienne », et qu'il avait « deux fois, en six mois, perdu la Belgique » qui s'offrait à la France.

J'aurais voulu lui répondre, dit Belliard, mais Sébastiani s'en était chargé. Le ministre s'était peu étendu sur la question belge, se bornant à dire que « le vœu isolé de quelques individus » n'était pas un motif suffisant pour affronter une guerre générale.

La France, au reste, avait constamment aidé la Belgique, et sa politique n'aurait été ni « tortueuse », ni « perfide ».

Belliard, s'il avait pris la parole, aurait été plus explicite. Il eût relevé « les forces de la Belgique, son courage, son bon esprit, son union, et même son abandon et sa fidélité à remplir ses engagements et à se tenir dans ses limites actuelles, jusqu'à ce qu'on lui ait fixé définitivement son territoire ».

LES MISSIONS DE BEHR ET DE MICHIELS

A la question posée par Belliard le 15, si de Behr était parti en mission pour la Saxe et la Prusse, Sol répondait affirmativement le 18 (2), ajoutant qu' « une

(1) C'était le père du grand orateur. Né en 1777, il émigra sous la Révolution, servit dans l'armée anglaise, fit partie de l'état-major de Wellington, participa à l'expédition de Walcheren et revint en France avec Louis XVIII. Pourvu d'un poste diplomatique, il devint aussi pair de France, mais son attitude indépendante lui coûta son titre de ministre plénipotentiaire. En 1826, toutefois, il fut nommé à Stockholm. Révoqué par le Gouvernement de Juillet, il prêta néanmoins serment, comme pair, à Louis-Philippe et mourut le 21 juillet 1831.

(2) Par un lapsus étonnant, Vinet a laissé imprimer Gendebien 1, 11

autre personne (1), avait été envoyée en même temps à Mayence et à Francfort. Ces missions étaient critiquées par Van de Weyer, qui trouvait Lebeau « entièrement neuf en affaires » ayant agi sans prendre conseil de personne. Van de Weyer, lui, n'aurait rien fait sans « avoir recueilli l'assentiment de la France ». Membre de l'opposition, il n'avait pas relevé le langage inconvenant tenu par de Robaulx, pour faire mieux « remarquer le silence de M. Lebeau qui a fait un double pas de clerc à cette occasion ».

ENTRETIEN IMPORTANT DE SOL AVEC LE RÉGENT
LES ALARMES DU CHEF DE L'ÉTAT

Sol avait aussi vu le Régent, très sensible aux témoignages d'amitié de Belliard, fort touché de ses dispositions bienveillantes pour la Belgique, et très heureux de ce que Sol lui annonçait de la part du général, mais bien accablé par la situation : une lettre de Le Hon, du 15, ne lui apprenait rien de la Conférence de Londres, mais parlait de l'impression fâcheuse à Paris causée par de Robaulx, ainsi que par les scènes de désordre qui s'étaient produites à Bruxelles à la fin de mars. Les rapports du préfet du Nord, Méchin, étaient aussi fort alarmants : il dépeignait « la Belgique comme étant livrée à l'anarchie, au pillage, par suite de la faiblesse du gouvernement du Régent ». Surlet comptait sur le général pour rectifier ces fausses nouvelles. Il n'était pas en son pouvoir d'empêcher les volontaires de s'organiser, bien qu'ils fussent, pour beaucoup, « l'écume de la société », et s'il avait voulu se mettre en travers du mouvement pour la défense du Luxembourg, il eût été culbuté. « L'Association — il en convenait — nous a fait du mal, mais on ne doit pas oublier qu'elle a sauvé récemment la Belgique (2), car la conspiration était flagrante dans l'armée ».

Causant du futur chef de l'Etat, le Régent consentait à l'élection de Léopold, si elle était nécessaire « pour terminer les affaires de la Belgique ». Son cœur pour-

(1) Michiels.

(2) Cf. l'aveu de J.-B. Nothomb.

tant le repoussait. « Comment — disait-il — la France répudie-t-elle la couronne de la Belgique ? Car enfin Cobourg ici ce sont les Anglais. La France peut-elle désirer un pareil voisinage et ne s'en repentira-t-elle pas un jour ? »

BELLIARD ÉCRIT A SOL DE RASSURER LE RÉGENT

Vous avez peut-être, répond Belliard le 20, « donné au Régent des espérances trop grandes ». M. Le Hon a mandé la vérité. Le général s'est efforcé de réparer le mal produit et il y est parvenu. Il ne peut encore dire « tout ce qu'on a fait dans l'intérêt de la Belgique », mais le discours du Roi, ce matin, aux Chambres prorogées, est une autre preuve de sa sollicitude pour ce pays (1). Rassurez le Régent, « dites-lui qu'on l'aime toujours à Paris et qu'on a pour lui toute l'estime qu'il mérite... » Il comptait partir le dimanche 24 au plus tard, impatient qu'il était de regagner Bruxelles.

« Vous ne me parlez pas — disait-il pour finir — du départ de Vilain XIII (Hippolyte), de M. de Merode et de M. Labbé (2), pour Londres. Que sont-ils allés faire ? Tâchez de le savoir, et dites-le moi de suite ».

SOL ET REPÉCAUD CONFIRMENT LA MAUVAISE IMPRESSION
PRODUITE PAR LES DECLARATIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Sol envoie, le 20 avril, lettre et rapport. Tout est calme. Les Belges ne commenceront pas les hostilités. Il s'est entretenu avec le Régent et a passé une heure avec Gendebien. Il ne dit rien dans sa lettre de sa conversation avec ce dernier.

(1) « ...si j'ai refusé — disait Louis-Philippe — de me rendre au vœu du peuple belge qui m'offrait la couronne pour mon second fils, c'est que j'ai cru que ce refus m'était dicté par les intérêts de la France aussi bien que par ceux de la Belgique elle-même. Mais ce peuple a des droits particuliers à notre intérêt, et il nous importe qu'il soit heureux et libre. »

(2) Belliard veut parler de l'abbé de Foere. Il s'agit de la Commission de quatre membres — le quatrième était H. de Brouckère — désignée pour remplir une mission officielle auprès du prince de Saxe-Cobourg. Le rôle officiel du comte d'Arschot était sur le point de se terminer.

L'entretien avec le Régent a porté sur les officiers étrangers. Le décret qui autorise le Gouvernement à s'assurer leur concours ne sera pas exécuté, vu le déplaisir que cette mesure cause à l'armée belge, qui ne veut pas avouer qu'elle manque de sujets capables.

De faux bruits se sont encore propagés à Bruxelles, tendant à faire croire au renversement du Gouvernement français. C'est, semble-t-il, une manœuvre du parti belge du mouvement.

De son côté, le colonel Repécaud avait écrit, le 19, à Belliard qu'il avait observé, selon les ordres reçus, la plus grande réserve. Sachant le général bien informé de la situation de la Belgique, il se bornait à constater que l'irritation des esprits y avait été portée à son comble par l'« injustice » des allégations contenues dans les articles de certains journaux français et les discours de Sébastiani et de Casimir Périer.

Après avoir fait part, le 21, de diverses nouvelles, notamment d'appréhensions de troubles dans la capitale, heureusement prévenus par la vigilance de l'autorité et le concours des membres de l'Association qui, « leur signe de ralliement au chapeau », parcouraient les lieux suspects, Sol écrit de nouveau le 22.

Le discours de Louis-Philippe aux Chambres françaises n'a pas produit à Bruxelles l'effet que Belliard semblait avoir espéré. Sol l'a communiqué au Régent, qui le lut « avec avidité », mais à son silence, à sa physionomie devenue soucieuse, son peu de satisfaction se révéla. « Il se borna à dire : le discours ne contient que des choses vagues ». Changeant aussitôt de sujet, Surllet entretint Sol des armements du Luxembourg et les justifia. Il s'étendit sur l'ardeur guerrière des Belges et sur les risques qu'elle pourrait engendrer.

On était effrayé à Londres, d'où revenait le comte d'Arschot (1), « de la résolution que prend la Belgique

(1) Le comte d'Arschot, comme nous l'avons dit plus haut, fut très cordialement reçu, à titre privé, par Lord Palmerston. La correspondance qu'il échangea, pendant les mois de mars et d'avril 1831, avec Lebeau, est particulièrement intéressante. Nous y voyons que Ponsonby, qui avait lié partie avec Lebeau, faisait de grands efforts pour déterminer le Cabinet britannique à recevoir officiellement notre envoyé. Ce fut en vain. Aussi le comte d'Arschot réitéra-t-il sa

de défendre ses droits les armes à la main ». Le Régent comparait le pays à un homme qui se noie et cherche à s'accrocher à toutes les branches. Lui se verra forcé de se retirer ; un homme du mouvement le remplacera ; la république sera peut-être proclamée. La population est décidée à se battre « avec fanatisme ». Les Français n'abandonneront pas les Belges, comme ceux-ci, le cas échéant, voleraient au secours de la France.

Il faut donc sortir à tout prix de cet état d'incertitude : « l'explosion autrement sera terrible ; le général Belliard connaît assez le pays, la disposition des esprits, pour être à même d'éclairer parfaitement le gouvernement français. Puisse sa voix être écoutée ».

Sol entretient ensuite le général de la « lettre singulière et maladroite » adressée à la Fayette par l'Association belge (1), et des intentions prêtées aux frères Rodenbach et à l'Association elle-même, qui se proposerait d'envoyer au Régent une députation pour l'inviter à l'action.

Sol assure enfin que le parti belge du Mouvement est animé d'une véritable haine à l'égard du Gouvernement français. Les termes malheureux de Sébastiani reprochant aux Belges d'être « un tas de brouillons » n'y sont pas étrangers.

BELLIARD RELATE A SOL SES DERNIÈRES DÉMARCHES EN FAVEUR DE LA BELGIQUE

« Je m'attendais » — répond Belliard le 22 au rapport de Sol du 20 — « à l'effet que produirait la note écrite sur le protocole du 20 ; on a eu tort de presser

demande de rappel, tout en suggérant comme prétexte sa qualité de membre du Congrès, pour ôter « toute apparence de rupture avec l'Angleterre », que d'Arschot recommandait de bien ménager. (Dépêche du 7 avril).

Ayant annoncé son départ à Palmerston, ce dernier lui confirma les instances de Ponsonby pour lui faire reconnaître un caractère officiel, et regretta que la non acceptation par la Belgique des résolutions de la Conférence fût un obstacle absolu. Les discours violents prononcés au Congrès, le langage de Lebeau lui-même, d'autre part, étaient, au dire de Palmerston, presque une déclaration de guerre. (Dépêche du 11 avril).

Le comte d'Arschot quitta Londres le 20 avril.

(1) *Alexandre Gendebien*, op. cit., page 108.

pour la voir ». Il déployait les plus grands efforts en faveur de la Belgique ; il avait passé, le matin même, trois heures en conférence avec les ministres ; il devait les revoir le lendemain. « On est bien disposé ici, mais faire entendre raison aux autres puissances n'est pas chose facile ; elles sont encore exaspérées de tout ce que le Congrès fait et veut faire, et de la proclamation du Régent pour le Luxembourg, qu'on sera toujours forcé d'abandonner ».

ECHANGE DE VUES ENTRE GRANVILLE ET PONSONBY
QUI DECLARE PARTAGER LES IDÉES DE BELLIARD

Granville annonçait, le 22, à Palmerston l'adhésion « sans restrictions » de la France aux Protocoles n^{os} 21 et 22, et son désir de voir lord Ponsonby et le général Belliard employer leurs efforts « en première instance, verbalement et inofficiellement », en vue d'obtenir l'acceptation du Régent, des ministres et des membres du Congrès ; il rapportait aussi une déclaration pessimiste de Sébastiani : d'après ce dernier, en cas de demande catégorique des cinq puissances au Gouvernement belge, celui-ci tomberait dans les mains de l'Association, « ce qui mettrait fin à tous les espoirs d'un arrangement amical des affaires de ce pays. »

C'est à cette communication de Granville que Ponsonby répondit le 24. Nous le voyons abonder dans le sens de la manière de voir précitée de Sébastiani, et surtout partager les vues de Belliard, tandis qu'il rappelle ses instances récentes auprès de Palmerston (1). Il conjure d'éviter « toute précipitation et ce qu'on appelle des mesures fortes ». Il a « une excellente opinion du général Belliard » et sera « très heureux de collaborer avec lui », « malgré les tours que Bresson a joués », malgré sa « connaissance des Français ». Il redoute avant tout le « désordre », qui jetterait les Belges dans les bras de la France, si on veut les contraindre à se soumettre sur l'heure.

(1) Nous n'avons pas trouvé ces lettres au *Record office*, pas plus d'ailleurs que la plus grande partie de la correspondance, qui dut être volumineuse, de lord Ponsonby en tant qu'agent de la Conférence de Londres.

Il espère « que Belliard pourra revenir et être autorisé à prolonger le délai ». Il avoue ne pas bien comprendre comment le général et lui devront « préparer ici le peuple pour le protocole plus qu'il ne l'est déjà et comment » ils devront « assurer l'efficacité de cette préparation (1) ».

Il termine en qualifiant le Régent d' « excellent homme, mais très faible », et en lui attribuant l'intention de démissionner, avec le désir de voir la Belgique réunie à la France. « Peut-être le souhaite-t-il, pensant que c'est le meilleur moyen d'échapper au pire ».

BELLIARD ANNONCE SON RETOUR

Le 23, Belliard croyait enfin pouvoir annoncer son imminent retour (2) et demandait à Sol de ne plus lui écrire à Paris. Rendant compte de la dernière séance de la Chambre des Députés, où le ministère avait eu « une immense majorité, il regrettait les explications de Sébastiani sur la Belgique qu'il eût préféré moins aigres : « ce n'est pas ainsi — disait-il — qu'on arrange les affaires ». Dans la dernière conférence qu'il avait eue avec les ministres, il avait de nouveau défendu les intérêts de notre « riche et intéressant pays ». Il fallait absolument que la Belgique acceptât sans restriction

(1) Ici un passage obscur : « Je sais que le général Belliard lorsqu'il était ici, était d'avis que le gouvernement pouvait être accusé de *suffétion*. Je souhaite qu'il soit à même de prouver l'exactitude de son opinion, etc. »

(2) Il fut question, paraît-il, de ne pas renvoyer Belliard à Bruxelles et de le remplacer par de Flahaut. L'ambassadeur d'Autriche à Paris, Apponyi, mentionnait ce bruit dans une dépêche du 12 avril.

Le 25, le même diplomate, annonçant le retour imminent du général à Bruxelles, le disait convaincu de l'impérieuse nécessité d'assurer à la Belgique la Flandre hollandaise, moyennant échange contre « une portion égale du territoire belge, contiguë avec la ville de Maëstricht ». Belliard faisait valoir comme raison principale de ce troc l'impossibilité pour la Belgique d'assurer la liberté réelle de l'Escaut et d'échapper au danger d'inondation ; il signalait l'avantage, pour le roi de Hollande, de cet échange qui lui donnait une population plus forte, tout en réalisant la liaison de Maëstricht avec le royaume des Pays-Bas.

Le général affirmait que ce projet, mis à exécution, « satisfierait complètement toutes les réclamations des Belges et trancherait ainsi toutes les difficultés qui s'opposent encore à la solution de la question belge ».

le protocole ; après quoi tout s'arrangerait. Il pria Sol de communiquer sa lettre « au brave Régent », « sous le plus grand secret ».

Il écrivit encore deux courtes lettres le dimanche 24, exprimant son contentement « de tous les rapports sur les Belges », se disant « convaincu que si les affaires de la Belgique ne vont pas comme on pourrait le désirer, ce n'est nullement la faute de la France, dont les démarches au Congrès sont toujours bienveillantes... »



CHAPITRE QUATRIÈME

Le retour de Belliard à Bruxelles Le Gouvernement Belge en danger

AUSSITOT ARRIVÉ

BELLIARD A UNE ENTREVUE AVEC LE RÉGENT

Belliard ne rentra que le mercredi 27. Dès le lendemain, il mettait Sébastiani au courant de la situation qu'il avait trouvée.

Arrivé à cinq heures du soir, il s'était empressé de rendre visite au Régent qui le reçut « à serre-bras » (sic), l'embrassa et exprima sa joie émue de le revoir.

Les premiers mots du général exprimèrent « la résolution invariable prise par les cinq Puissances de mettre le Luxembourg en dehors de la Belgique et l'adhésion pleine en entière du gouvernement français au protocole du 20 janvier ».

Le Régent, déjà mis au courant par Le Hon (1), manifesta sa grande peine, assurant Belliard qu'il lui serait impossible, ainsi qu'à son Gouvernement, de faire une pareille proposition au Congrès et à la Nation et encore plus impossible d'en obtenir la solution et de la Nation et du Congrès.

Belliard lui représenta vivement le danger pour la Belgique du refus, l'avantage de l'acceptation.

« Pourquoi — repartit le Régent — la Conférence ne veut-elle pas régler nos affaires, présenter toutes choses faites et en même temps le souverain à nommer ? »

« Le choix du souverain — répondit Belliard — regarde le Congrès. Les puissances ne veulent pas s'en mêler, elle reconnaîtront, je le répète, celui des deux candidats (2) que vous aurez choisi ».

(1) Le 23 avril. JUSTE, *Le Comte Le Hon*, pp. 46-47.

(2) Léopold de Saxe-Cobourg, Charles de Naples.

Depuis son départ, fait-il remarquer à Sébastiani, le Prince de Cobourg avait perdu bien du terrain. « L'Association n'en veut pas, le parti prêtre est contre lui. Liège, Namur, le Hainaut, Verviers, le Limbourg, la Campine et même le Luxembourg, sont en opposition, à ce que m'ont assuré plusieurs personnes ; quant au prince de Naples, il n'en est pas question ».

L'OPPOSITION DE LEBEAU ET DES BELGES
EN GÉNÉRAL AUX DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE

Le général eut un entretien du même genre avec Lebeau (1), qu'il trouva fort opposé à la résolution de la Conférence de Londres, par suite à l'évacuation du Luxembourg. A toutes les observations de Belliard, il déclarait ne pouvoir ni ne vouloir accepter de pareilles propositions. « Il est monté au plus haut degré, il se calmera, j'espère ; je n'ai pas encore vu les autres ministres... »

D'anciens ministres, des membres de l'Association, étaient venus trouver Belliard : ils étaient opposés aux arrangements proposés et en auguraient pour la Belgique, s'ils lui étaient arrachés de force, « un abîme de malheurs ». Ils s'étaient pourtant montrés plus raisonnables et plus calmes que Lebeau.

Le pays, quoique tranquille, se passionne pour la guerre. Les volontaires affluent ; ils sont plus nombreux qu'on ne voudrait, trop remuants et fort encombrants. Le général cite le savoureux détail d'une compagnie entière partie on ne sait encore où, et l'arrivée à Bruxelles de quinze cents volontaires de Mellinet venant réclamer qu'on leur rende leur général !

LES CANDIDATURES DE SAXE-COBOURG, DU PRINCE D'ORANGE,
DE LEUCHTENBERG, DE CHARLES DE NAPLES

Un des quatre députés du Congrès à Londres, arrivé à Bruges, a fait connaître à Lebeau que l'acceptation

(1) Lebeau le mentionne dans une lettre du 29 avril à H. de Brouckère et H. Vilain XIII, commissaires à Londres. Cf. FRÉSON, *Souvenirs personnels, etc.*, de Joseph Lebeau.

du prince de Saxe-Cobourg est très probable, mais que « de grands obstacles indépendants de la volonté du Prince » sont à vaincre.

L'*Emancipation* se montre « toute française » et combat la candidature de Léopold; tandis que le *Courrier*, inspiré, dit-on, par Lebeau, soutient ce prince. Plusieurs personnes ont assuré à Belliard que le ministre des Relations extérieures est toujours anglophile, et reçoit, avec son collègue de Sauvage, les directives de lord Ponsonby.

Dans une seconde dépêche du 28, Belliard dit à Sébastiani que les Orangistes s'agitent de nouveau pour leur prince, que l'on reparle même de Leuchtenberg, qui serait remis en avant « par la personne » qui l'a déjà proposé — c'est-à-dire Lebeau sans doute, à moins que ce ne soit le baron de Stassart — « si le Prince de Cobourg n'accepte pas ou était rejeté ». Le général s'est de nouveau prononcé contre ces deux candidats.

L'Association avait envoyé, le dimanche 24, une députation au Régent pour l'engager à porter les troupes sur la frontière hollandaise et dans le Luxembourg, craignant des attaques.

Je les ai rassurés, dit Belliard, promettant aide en cas d'agression hollandaise [ou germanique], mais menaçant de quitter Bruxelles si la Belgique attaquait.

D'après ce qu'il a appris depuis son arrivée, cette Association « qui met toujours en avant l'indépendance du pays » était décidée à réunir la Belgique à la France, ou bien à proclamer la République en cas d'échec.

Il a beaucoup parlé des deux candidats possibles. On craint, chez le Prince de Naples, « ses idées religieuses et une fausse direction pour les libertés publiques ». Il est d'ailleurs très peu question de lui. Belliard se tient sur la réserve, selon les instructions de Sébastiani, « mais — semble-t-il demander (1) — si le Prince de Cobourg refusait ou si l'on cessait de le porter, devrais-je alors m'occuper du Prince napolitain ».

(1) La forme de la phrase semble interrogative, mais le point d'interrogation manque dans l'original.

L'INDISCIPLINE DANS L'ARMÉE BELGE

Pour montrer l'état d'anarchie où se débat la Belgique, le général cite deux nouveaux cas typiques d'indiscipline. Le premier est le refus, à Verviers, par la garde civique « de jurer et de maintenir le décret d'indépendance voté par le Congrès (1) ». Le second, c'est la demande, par la garnison d'Anvers, de ne pas remplacer le général de brigade Le Hardy de Beaulieu par le général de division Daine.

LA NÉCESSITÉ D'EN FINIR

Qu'on se hâte donc d'en finir avec la Belgique, telle est sa conclusion. Son arrivée a retardé l'explosion prête à éclater. « Je m'occupe de calmer les têtes bouillantes et de donner force et courage à ceux qui en ont besoin ». Il plaint de tout son cœur le pauvre Régent, que l'on a mis, dit-il, à un rude métier : « il voudrait bien pouvoir retourner à sa campagne ».

L'AFFAIRE DAINE ET LE HARDY DE BEAULIEU L'INDISCIPLINE DES VOLONTAIRES DE MELLINET

Il se trouvait à Anvers un général fort exubérant, le vicomte Le Hardy de Beaulieu, que le Gouvernement avait décidé de remplacer par Daine. Ce dernier, très populaire d'abord, avait déjà perdu beaucoup de son renom. Le peuple anversoïis et les volontaires manifestèrent fougueusement en faveur de Le Hardy. Le nom de Daine fut hué. On menaça de le recevoir à coups de fusil. Le général de Failly dut se rendre à Anvers pour apaiser et retenir les troupes.

D'un autre côté, 1.500 à 1.800 volontaires de Mellinet s'étaient portés sans ordre vers Bruxelles, et une tentative d'émeute s'était produite à Namur.

(1) Voir, sur ce curieux incident, notre brochure : *Verviers et la France (1830-1831)*, p. 9. — Bruxelles, 1933.

Comme Belliard l'écrivait le 30 avril à Sébastiani, des soupçons « peut-être fondés », se portèrent sur la fidélité de ces deux généraux, qui avaient eu des conférences entre eux, et que l'on accusait de préparer un mouvement, tant à Bruxelles qu'à Anvers, en faveur du Prince d'Orange, disaient les uns ; pour la République, assuraient les autres.

Le calme fut assez vite rétabli. Le Hardy fut mis en disponibilité le 3 mai ; Mellinet fut envoyé à Namur où bientôt une échauffourée sanglante se produisit. Il fut alors mis en non activité. Belliard, dans cette même dépêche, donne de bons renseignements sur l'armée belge, dont les progrès sont grands depuis son départ. Malheureusement, les volontaires, qui sont « presque une plaie pour le pays », causent beaucoup d'ennuis au Gouvernement qui doit les laisser en seconde ligne.

LORD PONSONBY OPPOSÉ A L'ACCEPTATION DU PROTOCOLE !

On a débattu, au conseil des ministres, la question d'une entrée en négociation avec la Hollande pour l'achat du Grand-Duché, au prix de grands avantages. « Lord Ponsonby que je n'ai pas encore pu voir, quoique nous nous soyons cherché (*sic*) réciproquement, a dit l'autre jour à M. Lebeau en parlant du protocole du 20 janvier : *Si vous vouliez signer l'acceptation de ce protocole je vous arrêterais, ...car ce serait mettre le feu partout en Belgique (1)* ».

Belliard, contrairement à l'opinion surprenante du diplomate anglais, pousse à l'acceptation du protocole et convainc la plupart de ses interlocuteurs. En dépit des « fous », qui sont « les plus actifs, les plus remuants et les plus forts par la faiblesse du Gouvernement », il espère obtenir l'adhésion des personnages les plus influents.

(1) Souligné dans le texte.

PROGRÈS DE LA CANDIDATURE DU PRINCE LÉOPOLD
L'ESPRIT NAPOLEONIEN DANS CERTAINS MILIEUX MILITAIRES

La candidature du Prince de Saxe-Cobourg gagne du terrain, soutenue qu'elle est par le Gouvernement et les hautes classes ; toutefois l'opposition est encore forte ; elle réside « dans l'Association, dans le parti français, dans le parti républicain, dans l'armée et dans quelques provinces ». Le Prince de Naples est très peu discuté. Belliard se tait à son sujet, comme à l'égard du Prince Léopold.

En post-scriptum, il cite le propos que vient de lui tenir un général qui assure que, dans certains milieux militaires, « l'esprit est tourné au Napoléonisme vers le Duc de Reichstadt ». Ce serait « une nouvelle folie à combattre », conclut Belliard.

SÉBASTIANI APPROUVE L'ACTION DE BELLIARD ET INSISTE
POUR L'ACCEPTATION DU PROTOCOLE

Le 2 mai, Sébastiani répond aux lettres des 28 et 30 avril. Il approuve complètement l'action de son envoyé ; les Belges doivent se convaincre de ce que l'acceptation du protocole du 20 janvier rendra tout « facile et praticable », tandis que le rejet ne fera qu'aggraver les présentes difficultés.

Le ministre ne peut encourager « en aucune manière » les prétentions des Belges sur le Grand-Duché. La France, dans l'intérêt de la paix, s'est abstenue de revendiquer la frontière de 1814, et se gardera bien de « faire la guerre dans le but unique de procurer à la Belgique un territoire sur lequel elle n'a aucun droit ». Belliard doit persuader avant tout les Belges de cette vérité.

Il faut convaincre aussi le Régent, ses ministres et les hommes en vue de la nécessité de s'en tenir, en fait de territoire, à des réclamations « d'une nature incon-

testable ». Sinon, étant donné le passé historique, les Belges s'exposeraient à voir diverses puissances revendiquer telle ou telle de leurs provinces jadis possédées par elles. Ils doivent donc « se mettre en mesure d'entrer, sans contestation possible à l'avenir, dans la grande famille européenne ». et, à ce titre, ils seront assurés de tout l'appui de la France, qui ne souffrira nulle atteinte à la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, ni à son indépendance. La question du Luxembourg doit rester complètement en dehors de ces considérations.

Sébastieni félicite Belliard de sa réserve à l'égard des deux candidats : les Belges gardent l'indépendance et l'initiative du choix. Pour ce qui concerne le Duc de Reichstadt, le ministre ne s'émeut pas, sachant que ni la France, ni l'Europe ne reconnaîtraient ce prince. L'idée de cette candidature, « si elle existe », doit être fort précaire et atteste seulement « la mobilité de quelques esprits ».

BELLIARD NE PARVIENT TOUJOURS PAS A DÉCIDER LES BELGES
PONSONBY ENCLIN A TEMPORISER

Le même jour, Belliard avoue à Sébastiani qu'il n'obtient pas de grands résultats en ce qui regarde l'acceptation du protocole du 20 janvier. « L'opposition dont je vous ai parlé — dit-il — est toujours la même. Tant de la part de M. le Ministre des relations extérieures que des hommes influents de l'Association... M. Lebeau me répète toujours qu'il ne peut pas, qu'il ne veut pas, et que si le Gouvernement voulait abandonner le Luxembourg, il lui serait impossible de faire exécuter sa résolution ». Le général ne se rebute pas : il continue ses exhortations.

Il a, d'autre part, abordé le délicat sujet de la démolition des forteresses : « cette proposition ne prend pas du tout, elle ne serait acceptée surtout par le parti français, qui est toujours nombreux, quoi qu'on dise, qu'autant que la réunion à la France pourrait avoir lieu ».

Revenant sur le mouvement des volontaires, il le qualifie de tentative de conspiration orangiste, mélangée de républicanisme.

Il signale des mouvements de troupes hollandaises sur la frontière, et constate que le parti orangiste se remue encore. Aussi le retour du général à Bruxelles a-t-il été fort opportun.

Belliard a vu Ponsonby, qui a confirmé son propos à Lebeau : « Il craint une explosion... si l'on veut faire exécuter le protocole du 20 janvier... » Il voudrait temporiser, mais Belliard n'est pas de cet avis : cela profiterait aux Orangistes, aux républicains, et les maux de la Belgique ne feraient que s'aggraver.

L'OPPOSITION EN BELGIQUE A LA CANDIDATURE DE LÉOPOLD

Le lendemain, Belliard complète les renseignements de la veille et dit craindre des mouvements orangistes et républicains, visant à l'anarchie, que ces partis comptaient bien exploiter chacun à son profit.

Il signale une protestation de l'Association de Gand — très remuante — contre la candidature de Léopold. « C'est donc — constate-t-il — un gouvernement nouveau qui se forme contre le gouvernement existant ».

Puis il parle d'un marché de fusils pour le compte de l'Association belge (1). On ignore les projets de celle-ci, mais il est certain « qu'elle pousse à la guerre et que de temps en temps elle envoie au Régent des députations pour l'engager à mettre l'armée en mouvement... »

Et Belliard se demande si Surlet pourra résister à cette puissante pression. Pendant quinze jours peut-être, dit-il, il sera possible de tenir, mais « si d'ici là les affaires ne sont pas arrangées, ... je prévois de grands malheurs ». Le Gouvernement est pour ainsi dire acculé à déchaîner la guerre, en dépit des conseils et même des menaces du général. « Nous allons toujours tâcher de

(1) Dans une dépêche du 9 mai, il attribue cet achat de 6.000 fusils à l'Association de Gand.

gagner le 15 et nous verrons après ». Il conjure le ministre de hâter par tous moyens en son pouvoir les résolutions dernières de la Conférence pour la Belgique. Il faut à tout prix sortir du provisoire.

D'après un courrier envoyé de Londres par les commissaires belges, l'espoir serait faible de voir Léopold accepter.

Que doit faire Belliard en cas de refus ? Faut-il proposer le Prince de Naples, qui épouserait une fille de Louis-Philippe ?

QUE FAIRE EN CAS D'ECHEC DES DEUX PRINCES DE SAXE-COBOURG ET DE NAPLES ?

On compte réunir le Congrès aussitôt les négociations terminées. Communication lui sera faite des démarches tentées, ainsi que de la situation du pays. Si les deux princes de Cobourg et de Naples sont écartés, on paraît devoir se trouver devant deux solutions radicales : « la réunion forcée et offerte à la France, ou la république ». Et dès les premières séances, « les cris de guerre se feront sûrement entendre ».

Belliard rapporte le bruit selon lequel le Brabant septentrional serait prêt à se soulever et à se réunir à la Belgique : « cela fait croire aux Belges qu'en se portant en avant ils peuvent faire facilement la conquête de la Hollande ».

On évalue l'armée belge, qui depuis un mois a beaucoup gagné, à une soixantaine de mille hommes.

Belliard parle ensuite des inondations pratiquées par les Hollandais dans les polders sur la rive gauche de l'Escaut. C'est du moins ce qui résulte d'un rapport fait au Régent. Le général en conclut à « l'indispensable nécessité » de donner toute cette région à la Belgique.

De nouvelles manœuvres en faveur de Leuchtenberg semblaient s'esquisser, et Belliard, qui en accusait les frères Nimelet (1) d'Anvers d'en être les agents, se proposait de les combattre, ainsi qu'il le dit, le 4 mai, à Sébastiani.

(1) Nous n'avons pu identifier ces personnages.

Il avait prêché, sans les convaincre, à des députés du Luxembourg, la soumission aux nouveaux arrangements que la Conférence préparait pour leur région.

Il songeait à un moyen conciliateur : « ce serait de faire bien comprendre au pays du Luxembourg l'importance pour eux d'être séparés de la Belgique comme de la Hollande, d'accepter ce que la Conférence de Londres (1) et d'engager les Belges dans leur propre intérêt de ne pas courir le danger de perdre leur indépendance et d'attirer sur leur pays des malheurs incalculables en voulant à tout prix ne pas se séparer des Luxembourgeois... » Pour tenter cet expédient, il voudrait être bien assuré des intentions de la Conférence comme des vues de Sébastiani.

LES MANŒUVRES DE L'ASSOCIATION BELGE

La dépêche du 5 mai confirme les intentions belliqueuses du Gouvernement belge, que Belliard combat de son mieux. « Nous gagnons du temps — dit-il — et c'est beaucoup dans les circonstances actuelles ».

Grande est l'agitation des associations et des partis. « Chaque jour enfante de nouveaux projets ». On parlait notamment d'une vice-royauté française, de l'élection du Régent comme Roi, ou comme Vice-Roi pour cinq ans.

Les associations avaient « envoyé des députés en France dans les divers départements pour conférer avec leurs correspondants, connaître l'esprit public et aussi les ressources sur lesquelles ce pays pourrait compter au cas qu'ils (*sic*) se décident à déclarer la guerre... »

II. EST QUESTION, AU CONSEIL DES MINISTRES DE NÉGOCIER AVEC LA HOLLANDE

Une délibération importante et plutôt rassurante avait eu lieu dans le conseil des ministres. On s'était demandé s'il ne serait pas expédient de proposer à la Hollande « la nomination de commissaires respectifs

(1) *Sic*. Il faut ajouter : proposerait à cet égard.

pour traiter les questions de Luxembourg, de Maëstricht pour lesquelles la Belgique est prête à faire tous les sacrifices d'argent possibles, et aussi pour traiter de l'échange de la Flandre hollandaise contre une partie du Duché de Limbourg, ou à prix d'argent, si la Hollande le préférerait ».

Aucune décision n'avait été prise « quoique les ministres paraissent avoir été d'accord ». Le débat devait être repris.

ENTRETIEN AVEC LEBEAU AU SUJET DE LÉOPOLD

Après avoir mentionné la forte opposition que le Prince de Saxe-Cobourg rencontrait encore dans les différents partis, Belliard relatait son entretien avec Lebeau à ce sujet. « Si le Roi des Français — avait dit le ministre — voulait dire un mot..., le prince de Saxe-Cobourg accepterait de suite ayant en Sa Majesté une grande confiance et pour Elle une grande vénération ». Mais, observe Belliard, « ce mot ne sera pas dit, je pense ; la Belgique doit avoir la plus complète indépendance et une initiative entière pour le choix de son Souverain... »

BELLIARD CRAINT UN MOUVEMENT

RÉVOLUTIONNAIRE EXTRÊMISTE QUI PARTIRAIT DE GAND

La crise redoutée paraît sur le point d'éclater, écrit Belliard le 6 mai. C'est Gand qui semble devoir donner le signal.

Aussi le général avait-il eu des pourparlers avec les ministres de la Guerre et des Relations extérieures, ainsi qu'avec le Régent. Il avait conseillé notamment de mettre Bruxelles et le pays en état de siège.

Le mouvement s'étendait à la Belgique entière et avait pour but la chute du Gouvernement déjà sur le point d'être débordé.

Belliard, toutefois, ne désespère pas de conjurer le péril. Il insiste encore auprès de Sébastiani sur l'ur-

gence de régler convenablement la situation du pays, d'avoir un Roi, de s'entendre si possible avec la Hollande, et il faisait pittoresquement remarquer que l'on se trouvait « sur un parquet couvert de poudre ».

Il envoie le même jour une seconde dépêche pour annoncer que les mesures sont prises pour maintenir l'ordre à Gand. Il fait l'éloge du ministre de la Guerre, d'Hane-Steenhuyre, qui a « à lui seul plus de caractère que tous ses collègues ensemble... »

Il annexe à sa dépêche le texte de la résolution votée par l'Association nationale gantoise, qui concluait que si le Régent n'ordonnait pas de reprendre à la Hollande les postes qu'elle occupait sans droit, les volontaires s'en empareraient de force.

L'OPPOSITION DES FLANDRES A LÉOPOLD

Le 7 mai, il annonce que les commissaires de l'Association, envoyés dans les deux Flandres, sont rentrés à Bruxelles déclarant que ces deux provinces se prononcent hautement contre le Prince de Saxe-Cobourg.

Un autre membre venu d'ailleurs s'exprime dans le même sens. On veut la guerre immédiate ; on s'oppose à Léopold ; on demande une Régence de cinq ans, si une autre combinaison ne se présente pas ou si la République ne peut pas s'établir.

L'un de ces commissaires assurait même que l'on voulait faire sauter le ministère, ou tout au moins renvoyer et remplacer Lebeau, Devaux et de Sauvage. On conserverait seulement d'Hane, de Brouckère et Barthélemy.

Belliard a eu un nouvel entretien avec Lebeau qui lui a reparlé de Leuchtenberg. Tout en affirmant qu'il ne soutient plus ce candidat, le ministre se demande si l'on ne devrait pas recourir à lui à défaut du Prince de Saxe-Cobourg et pour éviter la République. Des agents de Leuchtenberg lui ont déclaré que les idées ont changé à Paris et sont favorables au Prince. C'est une erreur ; le Gouvernement français ne veut de lui à aucun prix, a répondu Belliard.

Les républicains et les Orangistes ne cessaient d'exciter les soldats contre leurs chefs.

SELON SÉBASTIANI, LES PRINCES DE SAXE-COBOURG
ET DE NAPLES N'ACCEPTERONT LE TRONE,
QU'AU PRIX DE L'ADHÉSION AU PROTOCOLE DU 20 JANVIER

Belliard reçut à ce moment une lettre de Sébastiani datée du 5.

« Vous étiez fort inexactement informé — lui dit le ministre — des intentions du prince de Saxe-Cobourg. Il est décidé à accepter la couronne de Belgique, mais après que les Belges auront adhéré sans restriction au protocole du 20 janvier ». Le Prince de Naples n'accepterait non plus qu'à la même condition.

Belliard devait continuer à garder, vis-à-vis de ces deux candidats, la même réserve qu'auparavant, le choix des Belges restant parfaitement libre.

Une seconde lettre de Sébastiani, datée du 8, répondait à la dépêche du 6, contenant, disait le ministre, de si affligeants détails sur la situation de la Belgique.

Sébastieniani voyait dans cet état anarchique un motif impérieux pour le Gouvernement belge d'adhérer au protocole du 20 janvier. Il maintenait les instructions données et invitait le général à s'attacher de nouveau à faire entendre aux Belges la voix de la raison et de leurs vrais intérêts.

« Avec l'adhésion des Belges au protocole du 20 janvier, tout ... devient facile : l'évacuation de la citadelle d'Anvers, les arrangements relatifs à la délimitation, les échanges de territoire, et, avant tout, la grave question de l'élection du souverain ». Sébastiani avait la conviction que sans cette adhésion, aucun prince ne voudrait du trône belge.

Il exprimait à Belliard la satisfaction du Roi, qui rendait justice à ses efforts « pour éclairer le gouvernement belge, et soutenir son courage au milieu des embarras qui l'entourent » et qu'il espérait voir surmontés.

ENCORE LES MENÉES DE L'ASSOCIATION BELGE
FAIBLESSE DU GOUVERNEMENT

Le 8 aussi, Belliard, après avoir représenté la situation à Gand comme stationnaire, relatait le retour du « député ecclésiastique qui était allé à Londres (1) ». Il avait été sommé de revenir par le parti prêtre « qui ne veut pas d'un protestant pour Roi ».

Il annonçait pour le lendemain la réunion de quinzaine, à Bruxelles, de l'Association belge. « Elle se composera, assure-t-on, de plus de 300 individus. Vous devez juger tout ce qui sera fait... d'extravagant et pour pousser à la guerre. Le gouvernement ne se croit pas dans le cas d'empêcher cette réunion. Les hommes influents qui en font partie ont promis de mettre tout en usage pour y maintenir l'ordre et calmer les esprits... »

Belliard annonce, le 9, que le Gouvernement, qui avait pris pour Gand des mesures énergiques : — remplacement du Gouverneur (2), mise en état de siège — en a suspendu l'exécution. Le général regrette cet échec de l'autorité.

« On assure — ajoute-t-il — qu'il est arrivé à Gand, comme dans quelques autres villes de la Belgique, des Français envoyés par les associations pour fraterniser avec celles de la Belgique ».

La guerre était plus en vue que jamais. L'Association voulait le renouvellement intégral du ministère ; une fraction désirait le renvoi du Régent, mais la masse tenait à le conserver.

Belliard répétait son antienne : il fallait absolument « terminer, de manière ou d'autre, les affaires de ce pays », sinon, l'explosion se produirait.

Lebeau, qu'il a revu, est plus calme. « Il se range à

(1) L'abbé de Foéré.

(2) Le Gouverneur de Lamberts de Cortenbach, entraîné par les membres très exaltés de l'Association nationale de Gand, avait lancé, contre le *Messageur de Gand* et les Orangistes, une violente proclamation, qui les mettait hors la loi et les livrait à la vindicte publique. Révoqué par Lebeau, mais soutenu par l'armée, les pompiers et les pouvoirs subalternes, il fut réintégré dans ses fonctions. (FRIS, *Histoire de la ville de Gand*, p. 351).

mes raisons, mais il assure, et je le crois, qu'il est impossible au Gouvernement... de faire aucune proposition d'aliénation du territoire. M. Lebeau est dégoûté et il m'a dit n'attendre qu'une occasion favorable pour se retirer des affaires... »

LE COMLOT CONTRE LE GOUVERNEMENT ÉCHOUÉ
GRACE A UN REVIREMENT LOYALISTE
DE L'ASSOCIATION DE BRUXELLES

Dans cet affreux chaos des esprits, les Orangistes et les républicains surtout crurent trouver une occasion propice pour tenter à Bruxelles de renverser le Gouvernement. L'échec fut immédiat, et Belliard en télégraphie la nouvelle le 9 au soir. Par une dépêche du même jour, il confirma l'événement. Il rendit compte d'abord de l'attitude très loyaliste de l'Association. Elle s'était réunie le jour même du complot. « A peine la séance fut-elle ouverte que d'un mouvement spontané tous les membres protestèrent hautement contre le mouvement et firent leur profession de sentiments pour le Régent ». Une députation se rendit aussitôt chez le chef de l'Etat pour lui offrir le concours de l'Association. Surllet de Chokier la remercia chaleureusement.

C'était le parti républicain qui avait le plus trempé dans l'aventure. Il n'était « point encore dangereux — remarque Belliard — parce qu'il n'a aucune consistance, mais si le Congrès... croyant n'avoir pas d'autre moyen de salut, décrétait la république, ce système aurait beaucoup de partisans, parce que tout le parti qui veut la réunion à la France s'y réunirait, comme il se réunit au parti de la guerre, espérant toujours que tout ce qui fera naître des embarras ou des désordres attirera l'armée française et opposera (*sic*) (1) forcément

(1) C'est un *lapsus* évident pour *imposera*.

la réunion que repousse le Gouvernement français... » (1).

Belliard croit à un changement de ministère ; il a toutefois insisté pour le maintien du Cabinet actuel jusqu'à l'ouverture du Congrès. Le tout, répète-t-il, est de gagner du temps et d'éviter la guerre.

La situation de la Belgique reste alarmante.

D'après les nouvelles de Londres, lord Grey montre des dispositions favorables, mais l'attitude de lord Palmerston est « tout à fait contraire ».

Lebeau a laissé entrevoir à Belliard que le Prince de Saxe-Cobourg mettait toujours des conditions de territoire inacceptables pour le Congrès et le Gouvernement.

En prêchant la soumission, le général ne fait pas de progrès ; il ne croit pas à la possibilité « d'obtenir dans ce moment que la Belgique consente volontairement à la cession du Luxembourg ».

La résolution suprême du Gouvernement belge était prise. Il demandait à la Hollande la désignation de commissaires qui s'aboucheraient avec des délégués belges pour décider des limites. Sous forme d'ultimatum, la date du 15 juin était fixée pour la réponse affirmative ou négative et la rupture de l'armistice. Belliard avait combattu « de toutes ses forces cette démarche et surtout la manière de la faire ».

Et sa conclusion ne variait pas.

(1) Des Français avaient été arrêtés parmi les manifestants. Lebeau ayant dit à Belliard qu'il ferait ouvrir une enquête à ce sujet, le général exprima le désir par lettre, le 15 mai, de voir hâter l'instruction de l'affaire, ainsi que la mise en liberté des individus contre lesquels il n'y avait pas de charges.

Il le pria aussi de faire connaître le nom de la Maison ou du personnage qui, de Paris, avait envoyé des fonds pour provoquer l'agitation, comme Lebeau avait affirmé en avoir la certitude.

On assurait également que des fusils, saisis à Bruxelles, y avaient été expédiés de Paris.

Belliard demandait d'être renseigné sur tous ces faits et ajoutait : « Je ne vous parle pas... des bruits absurdes, méchants et mensongers répandus à Bruxelles pendant trois jours contre les Français. Ils partent d'une source trop méprisable et ils sont tellement en opposition aux bons sentiments et à la sympathie de la nation belge pour la France qu'on ne peut que les mépriser. »

UN ÉMISSAIRE DE LEUCHTENBERG REÇU PAR LEBEAU
DÉCLARE A BELLIARD QU'IL N'EST PLUS QUESTION DE CE PRINCE

Les partisans de Leuchtenberg semblaient n'avoir pas complètement renoncé à leurs espérances. Un Modénois, d'Asda, qu'on disait aide-de-camp du jeune duc, avait fait visite à Belliard, qui en avisa Sébastiani le 11 mai.

Le Modénois prétendait n'être pas venu à Bruxelles comme agent du Prince. Il voudrait communiquer à Sébastiani un mémoire sur sa conduite à Bruxelles à l'époque de l'élection.

Belliard, informé que d'Asda avait été reçu par Lebeau, lui en demanda compte.

Le Modénois prétendit n'avoir fait que deux visites de politesse, « sachant bien qu'il n'y avait aucune chance » pour l'ancien prétendant.

Le général pensait bien que cet agent l'avait quitté convaincu de l'opposition irréductible de la France à la nomination du Beauharnais.

Dans une seconde lettre, il mentionne les tentatives de désorganisation de l'armée, en jetant la suspicion sur les officiers, en réclamant leur élection par la troupe, en distribuant de l'argent.

« Tout cela tient, disait-il, à la faiblesse du gouvernement et l'on peut dire à sa nullité. Je fais tout ce que je peux pour le soutenir et lui donner de la force ; il en a bien grand besoin ».



CHAPITRE CINQUIÈME

L'opposition irréductible de la Belgique aux protocoles L'élection de Léopold Le rappel de Belliard et de Ponsonby

LE GOUVERNEMENT BELGE PERSISTE,
MALGRÉ LES INSTANCES DE BELLIARD, A REPOUSSER
LE PROTOCOLE DU 20 JANVIER

Il avait renouvelé, écrit-il le 12, ses instances auprès du Régent et de Lebeau pour l'acceptation du protocole du 20 janvier.

C'est impossible, lui répondaient-ils, le Gouvernement serait renversé sur l'heure. Ils insistaient sur leur proposition de payer la cession du Luxembourg, de payer ou de compenser l'acquisition de Maëstricht et de la Flandre hollandaise, ne voyant qu'en cela le moyen d'obtenir la paix.

LA COMMUNICATION DU PROTOCOLE DU 10 MAI
PALMERSTON ET LES DÉLÉGUÉS BELGES DE LONDRES

Le 12 mai, c'est à Talleyrand que Belliard expose la situation, du ton le plus sombre.

Lord Ponsonby vient de lui communiquer le protocole du 10 mai. L'avant-veille, lord Palmerston a reçu les députés belges et les a mis au pied du mur.

Il leur a fait entrevoir la possibilité d'un arrangement pour le Luxembourg, moyennant le sacrifice de Maëstricht et d'une grande partie du Limbourg.

Les Belges se sont récriés, mais Palmerston leur a signifié que c'est la dernière concession. Ils ont vu, le même jour, le Prince Léopold qui leur a confirmé son intention d'accepter le trône, mais sous réserve de l'assentiment du Congrès à la volonté des Puissances.

Devaux, envoyé le 10 à Londres, a pu faire la même constatation.

Le même jour, les plénipotentiaires se réunissent et accordent aux Belges, pour se soumettre, un suprême délai. Le 1^{er} juin, faute pour la Belgique d'avoir adhéré aux *bases de séparation* du 20 janvier, la rupture entre elle et les cinq Puissances sera proclamée ; en cas d'agression belge, des mesures de coercition seront prises, et la première à exécuter consistera dans le blocus des ports.

BELLIARD ANNONCE LE DÉPART DE PONSONBY POUR LONDRES

D'accord avec Belliard, lord Ponsonby qui voyait avec les mêmes yeux que le général les maux produits par l'instabilité de l'Etat belge, et qui, surtout depuis l'affirmation et la progression de la candidature de Léopold, se montrait fort zélé pour la Belgique, allait se rendre à Londres.

Il exposera à la Conférence — écrit Belliard — « que l'irritation du pays et la faiblesse du Gouvernement sont tellement grandes qu'il y aurait impossibilité de proposer et encore moins de faire accepter le protocole n° 22' » (1).

« Nous sommes ici, Prince, ajoute Belliard, — sur un parquet couvert de poudre. La plus petite étincelle peut embraser et le pays et l'Europe ».

Lord Ponsonby s'efforcera d'obtenir pour la Belgique des conditions plus favorables, et, de l'avis de Belliard, les résolutions de la Conférence devraient précéder l'élection du Souverain, qui n'aurait pas ainsi « des procès à soutenir avec ses voisins ».

Le général insistait sur l'urgence d'en finir, car, depuis quinze jours, c'était miracle que les passions n'eussent pas encore tout bouleversé. Tout au plus pouvait-on retarder jusqu'à la fin du mois la reprise des hostilités, et tout alors serait perdu.

Le même jour, à 11 h. 1/2 du soir, il écrivait dans le même sens à Sébastiani. Le maintien des protocoles du 20 janvier et du 10 mai amènerait inévitablement la guerre, la république en Belgique et l'anarchie.

(1) Daté du 10 mai.

GRAVES NOUVELLES DE LONDRES ET DE BELGIQUE

Par une dépêche télégraphique du 14, suivie d'une lettre, Belliard apprenait à Sébastiani de graves nouvelles. Un des commissaires avait apporté de Londres l'avis de la non acceptation de Léopold ; le Régent avait décidé d'investir Maëstricht, à cause des mouvements de la garnison de Luxembourg (1) et du projet des Hollandais de renforcer la garnison de Maëstricht. Les efforts du général pour arrêter cette mesure et gagner huit jours avaient été vains. Il avait seulement pu obtenir que l'investissement ne se fit qu'à grande distance et se restreignît à empêcher l'introduction dans la place de troupes et de munitions (2).

Les détails explicites sont donnés par la lettre du 14 mai. L'entretien avec le Régent a duré une heure. « Après mon pays... — lui a dit Surlet — c'est la France que j'aime, mais mon pays avant tout et je trahirais sa confiance si j'agissais autrement ».

Au désir exprimé par Belliard d'une suspension de 8 jours pour attendre l'issue de la démarche de Lord Ponsonby, le Régent a répondu par un refus formel. « C'est la première fois — constate le général fort surpris — que j'ai trouvé le Régent si fortement prononcé... » Tout ce qu'il a pu obtenir, c'est l'envoi sur les lieux du général Goblet.

Rentré chez lui, il a écrit au Régent une lettre « toute confidentielle et d'attachement ». Il suppliait Surlet de ne pas « rompre tous les liens qui unissent la Bel-

(1) Dans sa lettre précédente, Belliard les avait signalés à Sébastiani.

(2) « N'assumez pas — avait écrit Belliard au Régent, le 13 mai, à dix heures du soir, à la suite d'un entretien pressant — n'assumez pas sur votre tête tous les malheurs qui doivent suivre une pareille mesure... ». Une heure après, Surlet lui répondait que toutes les démarches que dictait à Belliard son attachement à la Belgique n'avaient malheureusement pas abouti. Après avoir « épuisé tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour maintenir non seulement la paix du pays, mais encore celle de l'Europe », le Gouvernement belge, sous la pression de la nation frémissante, devait se décider au seul moyen extrême qui lui restait. Voir JUSTE, *Le Régent*, pp. 198 et sq.

gique à la France, son unique appui », et de ne pas s'exposer à une guerre avec toute l'Europe.

« La nuit porte conseil, — répond Surlet le 15 — et c'est sans doute parce que vous comptez sur la vérité de ce proverbe que vous m'écrivez tous les soirs ». Le Conseil, qui va se réunir le matin même, réfléchira « mûrement avant de prendre un parti définitif ». Que le général se tranquillise, mais qu'il répète « jusqu'à satiété », à son Gouvernement que la guerre est inévitable « si les Puissances ne se hâtent d'arranger » les affaires de la Belgique.

Surlet, qu'il a revu le lendemain, s'est excusé de lui avoir fait de la peine. Il ne pouvait ne pas donner l'ordre que Belliard voulait ajourner. Il ne croit pas aux assurances données. On en est au même point qu'il y a deux mois ; l'opposition a beau jeu, car ses prévisions se trouvent réalisées. « Le Congrès va se réunir, ajouta le Régent, le Protocole sera refusé et la guerre sera déclarée, peut-être la République décrétée ». Il fit encore remarquer que la mesure prise faisait gagner les huit jours demandés par Belliard et permettrait d'attendre le résultat des observations du général à Paris et à Talleyrand, ainsi que de la démarche de Ponsonby à Londres.

Belliard terminait sa lettre en annonçant l'arrivée continue de Français pour prendre du service. Ils appartiennent surtout au parti du Mouvement qui, « vaincu en France, se rejette sur la Belgique », et beaucoup d'entre eux, a dit le Régent, sont porteurs de lettres des chefs de l'opposition.

DÉPART DE PONSONBY. — BELLIARD OBTIENT L'AJOURNEMENT
DES PRÉPARATIFS CONTRE MAËSTRICHT

Une autre lettre est encore datée du 14 mai. Elle rapporte les paroles confiées par Ponsonby « à une personne de son intérieur, de toute sa confiance » ainsi qu' « à son ami Lebeau ». Le ministre des Relations extérieures, selon Belliard « est tout Anglais » comme

ses collègues Devaux, de Sauvage et Charles de Brouckère, celui-ci « pour l'instant ». — « Je pars — a dit l'agent anglais, — il faut absolument que le prince de Cobourg soit votre Roi ; il y va de mon honneur. Il faut que j'obtienne les modifications qui doivent arranger vos affaires. C'est ma vie ou ma mort, car si j'échoue, je suis perdu. Je parlerai fortement à Lord Grey, et si je ne réussis pas, je développerai au parlement la fausse politique du cabinet anglais. Je sais beaucoup de choses. »

Cette affirmation de Lord Ponsonby fut confirmée par Belliard le 16 mai. Le ministre anglais tenait à honneur de faire revenir le Prince Léopold sur son refus. Il télégraphia d'autre part que l'exécution des préparatifs contre Maëstricht était suspendue, grâce à ses instances.

Le Conseil des Ministres s'était rendu à ses raisons : « Voilà donc une affaire encore arrangée — disait le général, — je voudrais qu'il pût en être de même de la grande question des protocoles ».

La démarche de Ponsonby fut, en somme, une étape capitale dans la consolidation de la nationalité belge. Elle ébranla les résolutions de la Conférence et ouvrit la voie à la combinaison des 18 articles qui, toute vague qu'elle fût, portait un coup décisif au Protocole du 20 janvier. Elle contribua puissamment aussi à l'acceptation du Prince Léopold, de qui l'élection contrebalança heureusement les suites funestes qu'auraient pu avoir et l'obstination des Belges et le rappel de Bruxelles des agents de la France et de l'Angleterre.

Arrivé le 15 mai dans la soirée, Ponsonby ne regagna Bruxelles que le 26 (1). Les dépêches de Palmerston à Granville, de Granville à Palmerston, de Talleyrand à Sébastiani et à Belliard nous apportent d'intéressants détails et mettent en relief son rôle conciliant.

L'agent anglais, comme l'écrit Palmerston le 17 mai,

(1) Il comptait repartir très vite. L'arrivée du ministre hollandais de Zuylen, qu'il désirait voir, fut une première cause de retard. Le 23, il était encore à Londres, ce qui désolait Talleyrand : « Cette manière de faire les affaires — disait-il à Sébastiani — est tout opposée à mes habitudes ». Cf. VINET, *op. cit.*, II, 130-131.

est venu sous sa propre responsabilité. Il a impressionné la Conférence en lui faisant un tableau très sombre de la situation de la Belgique. Il a agité le spectre de la République, de la destruction d'Anvers, de la défaite de la Hollande, de la révolution en Europe. Aussi la Conférence l'a-t-elle chargé de représenter aux Belges qu'elle est disposée à ouvrir immédiatement une négociation avec le Roi Guillaume pour l'amener à renoncer au Luxembourg moyennant une compensation équitable ; que, pour la première fois, sans attendre l'acceptation formelle par la Belgique des Bases de séparation, elle consent à faire cet effort... Palmerston ajoute que Talleyrand a envoyé à Belliard des instructions analogues.

Granville, répondant le 20 à Palmerston, avait vu Sébastiani, non encore avisé par Talleyrand du résultat déjà obtenu (1). Il en exprima sa vive satisfaction et promit d'écrire, sans attendre, à Belliard pour lui enjoindre de soutenir les efforts de Ponsonby.

Une lettre du 17 de Talleyrand à Belliard confirmait la décision de la Conférence et en souhaitait le succès.

Nous voyons enfin Talleyrand, le 20, écrire à Sébastiani, à propos d'un exposé que lui a fait Ponsonby de la situation de la Belgique : «... Lord Ponsonby est toujours à Londres. Il se rendra, demain, à Claremont, afin de voir le Prince Léopold. J'ai lieu de croire que le Gouvernement anglais a l'intention de faciliter à ce Prince les moyens d'accepter la couronne de Belgique, mais je ne pense pas qu'il réussisse parce que le Prince Léopold n'est pas dans la disposition d'accepter quelque chose d'incertain ».

Si Ponsonby méritait de grands éloges, Belliard pouvait revendiquer une bonne part dans l'heureux revirement de la Conférence, grâce à sa lettre du 12, communiquée par Talleyrand. Au dire du Prince, elle avait même « produit beaucoup plus d'effet que l'exposé de

(1) Il n'avait sans doute pas encore reçu les dépêches du 16 et du 18.

Lord Ponsonby ; j'en ai pour preuve l'attention avec laquelle elle a été écoutée et la demande que m'a faite Lord Palmerston d'en donner une seconde lecture ».

INCERTITUDE SUR LES INTENTIONS DU PRINCE LÉOPOLD

Le 16 mai au matin, Belliard reçut une dépêche télégraphique de Sébastiani du 15. Ce télégramme, qui corroborait une lettre du 14 non encore parvenue au général, démentait la nouvelle du refus de Léopold — Talleyrand, le 12, avait écrit le contraire (1), — chargeait Belliard d'en prévenir le Régent, et de faire révoquer les mesures prises contre Maëstricht.

Belliard y répondit à midi.

« Je me suis rendu — dit-il — de suite chez le Régent pour lui donner connaissance de la nouvelle. Il en avait de plus fraîches et qui ne sont pas d'accord avec les vôtres. M. de Merode parti samedi (2) de Londres arriva hier soir. L'acceptation du Prince est toujours sous condition, de sorte qu'ils n'ont ici aucune espérance ».

GRAVE INCIDENT A ANVERS, BELLIARD ET WHITE S'Y RENDENT

Un nouvel incident des plus sérieux s'était en outre produit à Anvers. Chassé avait fait occuper la lunette Saint-Laurent et s'y fortifiait, prétextant les travaux exécutés de ce côté par les Belges. Des coups de fusil avaient été échangés, et l'on n'était parvenu qu'à grand peine à faire cesser le feu.

(1) Sa dépêche est dans VINET, II, 58-60. — Talleyrand mentionne la « marque de condescendance » que les plénipotentiaires, si désireux pourtant d'en finir, avaient voulu donner à Sébastiani, qui avait exprimé le désir de reculer au 1^{er} juin le dernier délai accordé aux Belges.

Il signale l'arrivée de Paul Devaux, et la ferme résolution du Prince Léopold de n'accepter le trône que moyennant l'adhésion de la Belgique au protocole du 20 janvier, tout en faisant entrevoir des améliorations possibles par voie de négociations hollando-belges.

Il presse le ministre d'engager Belliard à redoubler d'efforts pour obtenir du Gouvernement belge l'acquiescement indispensable.

(2) Le 14 mai.

Belliard, avec sa décision habituelle, n'a pas temporisé. « Je me rends sur les lieux — dit-il — pour tâcher de conjurer l'orage. J'emmène avec moi M. Whit (*sic*) secrétaire d'ambassade d'Angleterre ».

NOUVELLES INSTANCES DE SÉBASTIANI

Pendant que les deux diplomates s'efforçaient de détourner d'Anvers les maux effroyables qui allaient résulter d'une lutte désespérée, la dépêche de Sébastiani, datée du 14, parvenait à Bruxelles.

Nous souhaitons vivement, disait le ministre, que la démarche de lord Ponsonby soit favorable aux Belges, « et je viens d'inviter M. le prince de Talleyrand à la seconder ». Belliard ne lui avait pas fait connaître les propositions que son collègue devait présenter, mais, disait Sébastiani, « il suffit que vous les croyiez dans l'intérêt de la Belgique, pour que nous nous empressions de les appuyer ». Le succès pourtant était douteux.

Quant aux menaces des Belges, « de se constituer en république, de recourir à la voie des armes », elles étaient peu impressionnantes, tant à Londres qu'à Paris. De grands malheurs pouvaient certes s'ensuivre, mais la Belgique seule les subirait. « L'Europe est décidée à rester en paix, et elle y restera ».

Sébastieni, reprochant à Belliard de s'être laissé impressionner par les arguments des Belges, l'engageait à bien se persuader lui-même de la volonté des Puissances « de préserver l'Europe du fléau de la guerre », à renoncer à ses doutes et ses inquiétudes « sur l'influence que la conduite des Belges pourrait exercer... » Le général ne pourrait leur « répéter trop souvent et avec trop de netteté » de ne pas s'abandonner à leurs illusions dangereuses.

En post-scriptum, le ministre s'étonnait de l'opinion exprimée par Belliard dans sa dépêche télégraphique du 14. « Le prince Léopold n'a point refusé la couronne de Belgique ; mais il a dit qu'il ne pouvait l'accepter qu'après que les Belges auraient adhéré aux bases du protocole du 20 janvier. Cette réponse est sage, pru-

dente, et conforme aux intérêts bien entendus de la Belgique ». Il joignait une copie de la lettre de Talleyrand du 12, et insistait encore pour que le langage de Belliard fût « celui d'un ami des Belges, mais d'un ami ferme qui donne des conseils propres à assurer l'indépendance et la prospérité d'un pays auquel nous avons donné des preuves non équivoques d'amitié... »

CHASSÉ FAIT ÉVACUER LA LUNETTE SAINT-LAURENT

Le général, tout occupé de préserver Anvers, semble ne pas avoir fait une réponse directe à la dépêche de Sébastiani. Il était engagé dans une négociation délicate avec le général Chassé. Sur ses représentations, le chef hollandais fit évacuer la lunette Saint-Laurent, qu'il avait le droit d'occuper, selon le rapport de Belliard (1). Les Hollandais avaient eu le tort de tirer les premiers.

Nous lisons également dans cette lettre un éloge inattendu. Belliard exalte les mérites du général de Faily qui, comme ministre de la Guerre en août 1831, se montra, pour le moins, fort insuffisant. Il le représente comme « fort aimé », exerçant « une grande influence et sur ses troupes et sur les habitants d'Anvers ».

En quittant la ville, il y laissa le colonel Repécaud avec mission de veiller à tout et de lui faire rapport.

TALLEYRAND FAIT PART A BELLIARD

DE LA BONNE IMPRESSION FAITE PAR LES DÉPUTÉS BELGES

Talleyrand répondit le 17 à la lettre que Belliard lui avait adressée le 12.

Lord Ponsonby avait fortement prié Léopold de « céder aux instances des Belges », mais ce Prince avait maintenu sa manière de voir et sa ligne de conduite.

Ne vous méprenez du reste pas, disait Talleyrand, sur le sens de ses déclarations. Il n'a pas pu repousser

(1) A. E. F. 17 mai 1831.

d'offres, étant donné que le Gouvernement belge n'a fait auprès de lui nulle démarche officielle et que les députés venus à Londres « n'avaient aucun caractère ni aucune autorisation régulière pour traiter un sujet si élevé ».

Il n'y a donc pas lieu de désespérer, d'autant plus que les entretiens actuels du prince de Talleyrand permettent d'entrevoir le moyen d'aplanir plusieurs des difficultés présentes.

La Conférence, en effet, entamera très probablement une négociation avec le roi de Hollande au sujet du Luxembourg. Elle devra nécessairement connaître les compensations que les Belges seraient disposés à proposer. Talleyrand compte sur Belliard et sur Ponsonby pour l'aider à éclaircir ce point essentiel.

Il rend un témoignage significatif au zèle et au bon sens des députés belges : leur séjour à Londres leur a valu « l'estime de toutes les personnes qui ont eu des relations avec eux » ; le voyage de lord Ponsonby aidant, ils ont obtenu les facilités qui sont en expectative, et c'est un grand résultat.

Talleyrand termine en souhaitant « que les intentions bienveillantes des grandes puissances, le patriotisme des Belges... », les efforts conjugués de Belliard et de Ponsonby, permettent la solution désirable, qui serait tout à fait impossible si les Belges se décidaient à une agression.

NOUVELLES DE BRUXELLES PLUS SATISFAISANTES

La situation semblait donc s'améliorer et Belliard, le 18, en donnait pour preuve l'échec de Gendebien, chef de la fraction belliqueuse, à l'élection pour la présidence du Congrès : il n'avait obtenu que 33 voix (1), alors que de Gerlache était réélu par 86 suffrages. « Cela prouve — disait le général — que la très grande

(1) Belliard écrit 32.

majorité est raisonnable, et... que nous avons gagné (1) ».

Il signale que « les partis se remuent encore ». Les Orangistes agissent « sourdement », poussant les autres, par tactique, pour qu'on ne s'occupe pas d'eux.

« Le parti prêtre s'est divisé à l'occasion du Prince de Saxe-Cobourg (2) ».

LA SITUATION SE GATE DE NOUVEAU A ANVERS

Par malheur, la situation d'Anvers se gâtait à nouveau. Le Régent avait remis un rapport à Belliard : « des ouvriers venus de tous les côtés » s'étaient mis, sans ordres, à ouvrir une tranchée autour de la citadelle. Belliard lui a conseillé d'ordonner de tout cesser. Belliard admirait la bonne volonté de Chassé, qui aurait pu faire tirer sur ces travailleurs. Sur la prière du « bon Régent », il allait sans doute se rendre à Anvers pour arranger cet incident.

Le général regrette la démission du ministre de la Guerre d'Hane, que de Faily va remplacer. Il eût voulu que ce dernier pût rester à Anvers, « où il est indispensable ».

Malgré ces ennuis qui se répètent « chaque jour, chaque heure même », Belliard reste optimiste : « Nous nous en tirerons — dit-il — si Dieu et la Conférence viennent à notre aide... »

Il relate le peu de succès obtenu au Congrès par Lebeau, dans son exposé sur les négociations extérieures.

Pour terminer, il fait part de ce que l'Association, qui se réunit le soir même, se propose de demander au Régent le renvoi du ministère actuel et la nomination d'un nouveau qu'elle compte lui présenter. Le Régent « est très décidé à ne pas l'accepter, et je l'y engage fortement... »

Dans une lettre écrite le même jour à minuit, Belliard

(1) Ici Belliard fait allusion à une lettre qu'il a envoyée la veille, et que nous n'avons pas trouvée.

(2) Une partie du clergé et de ses partisans repoussait en effet Léopold comme protestant. A preuve les articles du comte de Robiano dans *l'Emancipation*.

donnait des précisions sur l'affaire d'Anvers. Les ouvriers en question s'étaient présentés chez l'officier du génie qui avait eu la faiblesse de les mettre à l'œuvre, tandis que le général commandant la place laissait faire. « Une conduite pareille — dit Belliard — est vraiment sans exemple dans l'histoire ; en pleine paix, sans déclaration de guerre, faire la circonvallation d'une place, ouvrir la tranchée, construire des batteries et les garnir de mortiers est contraire à toutes les lois de l'honneur... »

Il a envoyé le colonel Repécaud pour s'assurer de l'exécution des ordres du Régent. Si c'est nécessaire, il partira lui-même pour Anvers avec White.

Il insiste sur la loyauté et la condescendance du général Chassé.

Dans une troisième dépêche, il confirme ces renseignements et rapporte la visite du Régent qui a rendu le général de Failly responsable de tout ce qui pourrait advenir.

L'ATMOSPHÈRE DU CONGRÈS S'ÉCLAIRCIT

Par contre, du côté du Congrès, l'atmosphère se rassérénait visiblement.

« Beaucoup de membres... viennent me voir » — écrit Belliard le 19. — Il les trouve compréhensifs et bien disposés à l'entendre.

Parmi eux, se trouvait l'aveugle Constantin Rodenbach, qui représentait une fraction assez importante de l'Assemblée, et qui lui posa diverses questions. Notamment ; le prince Léopold sera-t-il l'ami de la France ? — Mon pays ne porte aucun candidat, répondit Belliard ; vous devez être libres de votre choix.

Rodenbach ensuite demanda : La France reconnaît-elle un roi indigène, le Régent par exemple ?

Je le crois bien, dit le général.

« Liège et Verviers veulent être français, fit observer Rodenbach. Si la Belgique arborait le drapeau tricolore... et voulait faire la réunion, nous accepteriez-vous ?

— Non, répartit Belliard, la réunion est la guerre et nous voulons conserver la paix ».

DISCOURS PEU MESURÉ DU PRÉSIDENT DE GERLACHE (1)

Le président du Congrès, de Gerlache, avait, en rouvrant la session, prononcé un discours estimé malveillant pour la France. Rodenbach dit à Belliard que de Robaulx se proposait d'en relever l'inconvenance.

Tout le Congrès d'ailleurs en avait été peiné, et plusieurs membres avaient exprimé leurs regrets au général.

Préalablement à l'incident, Belliard avait invité de Gerlache à un grand dîner. S'il avait su son discours, il se serait gardé de l'avoir comme hôte.

Ponsonby était sur le point de revenir de Londres, et Abercromby le croyait porteur de bonnes nouvelles. C'était aussi l'opinion de Belliard « car — dit-il — d'après ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire, à l'époque de son départ, nous ne l'eussions plus revu, s'il n'avait pas obtenu une grande partie de ce qu'on désirait pour finir les affaires de la Belgique... (2) ».

RAPPORT DU COLONEL REPÉCAUD SUR LES ÉVÉNEMENTS
D'ANVERS
LA MODÉRATION DE CHASSÉ

Comme on l'a vu, Repécaud était resté à Anvers. Le 19, il signalait à Belliard la grande modération de Chassé. Les Belges l'expliquaient à leur façon, par le peu de confiance que ce général avait en sa garnison et sur sa crainte du résultat d'un siège.

Malgré les bonnes dispositions du général de Faily, « l'ardeur ambiante » était à la guerre, et la présence

(1) Serait-ce à raison du passage suivant, le seul du discours reproduit par Huyttens d'après l'*Indépendant*, qui nous a paru susceptible de froisser la France ?

« ...nous voulons être libres, mais non pas à la manière de ceux de nos voisins chez lesquels il n'y a de liberté, de tolérance, de justice même que pour le parti qui est au pouvoir. J'en conclus que la Belgique ne peut devenir l'accessoire d'un autre pays, sans un affreux suicide... »

(2) Comme le dit Belliard dans une dépêche télégraphique du 19, Ponsonby avait annoncé son retour à Lebeau, l'assurant n'être porteur d'aucun protocole.

de Belliard, selon le chef belge, ne parviendrait peut-être pas à vaincre les résistances qu'il prévoyait.

Repécaud n'estimait pas immédiatement nécessaire l'arrivée du général.

Le 20, Belliard transmettait à Sébastiani des nouvelles inquiétantes reçues d'Anvers, où, par une sorte de fatalité, n'étaient point parvenus les ordres du Régent.

A son tour le général soulignait la modération de Chassé, qui dut cependant menacer de brûler la ville, en présence de l'infraction flagrante des Belges aux conventions arrêtées.

Finalement les instructions gouvernementales arrivèrent et furent exécutées non sans peine.

UNE SÉANCE AGITÉE AU CONGRÈS, SUIVIE D'UN COMITÉ SECRET

La séance du Congrès du 19, sous l'impression des événements anversois, fut fort agitée. « Le parti du mouvement poussa des cris de guerre... Les tribunes publiques... applaudirent à outrance, mais le Congrès resta calme, le parti raisonnable est en grande majorité... »

Belliard continuait à recevoir les visites de députés qui venaient protester contre le langage de leur Président. Ils tenaient à savoir si la France consentait à la nomination du Prince de Saxe-Cobourg et si cette élection ne changerait rien à l'intérêt que la France portait à la Belgique. Le général a soin de les rassurer à cet égard, et appelle aussi toute leur attention sur l'union des Puissances en vue de contribuer au choix de Léopold considéré comme un important gage de paix.

Il ajoute en post-scriptum que la Belgique désire le mariage du Prince, s'il est élu Roi, avec une princesse française.

Le Congrès tint une séance secrète le 20 mai. Elle se passa bien, écrit Belliard le 21, malgré les manœuvres de Robaulx et de ses amis du Mouvement, qui avaient rempli les tribunes de braillards en prévision d'une séance publique.

Le général avait conseillé à divers membres raisonnables « de faire la contre-partie des tribunes », c'est-à-dire de les remplir de gardes civiques. Il les engageait à s'appuyer sur cet élément « qui a de l'influence et qui l'exercera aussi sur beaucoup de membres peureux du Congrès qui iront (aux séances), se voyant appuyés par la ville de Bruxelles ».

Abercromb (1) lui annonçait le retour de Ponsonby et le félicitait de son succès à Anvers, où le calme le plus grand régnait enfin.

NOUVELLE INFRACTION
COMMISE PAR LES BELGES A ANVERS

Mais, d'un jour à l'autre, l'atmosphère se modifiait. Anvers était, pour le moment, le point névralgique.

Une nouvelle infraction avait été commise par les Belges, et Belliard s'en était plaint vivement auprès du Régent et des ministres. Cette affaire — écrivait-il à Sébastiani le 22 — était imputable au général Le Hardy de Beaulieu et au gouverneur Tielemans ; le premier, dans son ambition démesurée, ne rêvait pas moins que d'une dictature ou de la présidence de la République ; le second était resté fervent républicain. Que pouvait faire un Gouvernement « sans force et sans autorité ? »

Lord Ponsonby demeurait optimiste et, dans sa lettre à Abercromb, il espérait bien que tout s'arrangerait.

Belliard, qui trouvait que Lebeau n'avait « aucune suite dans ses idées », lui attribuait l'idée de « faire nommer le Prince sans savoir s'il acceptera ». Ce projet était peu goûté. Le général mentionnait ensuite une proposition dangereuse de Pirson (2), député de Dinant assez exalté. Les hommes sages du Congrès s'étaient mis d'accord pour la renvoyer aux sections et l'y retenir jusqu'à l'arrivée des nouvelles de Londres.

(1) Diplomate anglais de passage à Bruxelles, se rendant à Berlin.

(2) A la séance du 24 mai, Pirson avait proposé de nommer une commission de neuf membres pour rechercher les moyens de terminer le différend entre la Belgique et la Hollande. Il développa sa motion de façon plutôt extravagante, et les injures dont il gratifia Louis-Philippe excitèrent l'indignation du Congrès.

Il terminait en marquant de nouveaux progrès dans le sens de la paix.

LA CONFÉRENCE PREND EN CONSIDÉRATION
LES DÉMARCHES DE PONSONBY

Sébastieni, répondant le 21 mai à Belliard, lui rappelait l'empressement du Gouvernement français à répondre à sa demande d'appuyer les propositions que portait à Londres lord Ponsonby. Il regrettait cependant d'avoir dû faire la démarche sollicitée, sans avoir reçu du général le texte des dites propositions. « Un gouvernement ne doit pas être ainsi laissé dans l'incertitude et exposé à être pris au dépourvu, au sujet d'une démarche à laquelle un de ses agents prend une part quelconque ». Quoi qu'il en fût, la Conférence avait tenu en considération les demandes de lord Ponsonby : elle allait « ouvrir une négociation pour faire obtenir aux Belges la cession du duché de Luxembourg moyennant une indemnité à la Hollande ». Le Gouvernement français en était fort heureux.

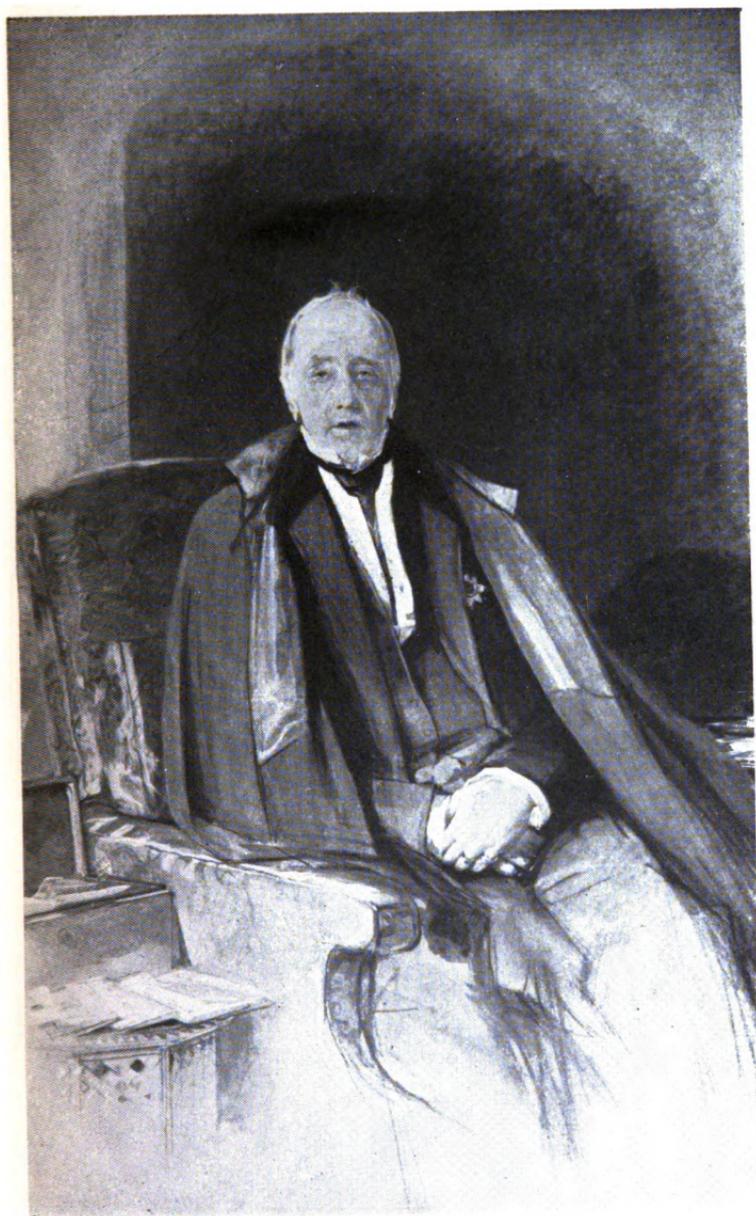
Belliard devait engager les Belges à répondre à la bienveillance que leur témoignait la Conférence, « en faisant connaître promptement leurs intentions relativement à l'indemnité... » et à se prononcer « sur ce point d'une manière aussi nette que conciliante ».

GRAVE REPROCHE, TEMPÉRÉ D'AILLEURS PAR DES ÉLOGES,
ADRESSÉ A BELLIARD PAR SÉBASTIANI

A propos des lettres de Belliard datées du 17 au 19, Sébastiani lui adressait un grave reproche : il avait totalement dépassé ses instructions, et n'avait pas gardé la réserve qui s'impose aux questions de Rodenbach.

Confondant plus loin de Gerlache avec Rodenbach, il regrettait que Belliard eût maintenu l'invitation à dîner adressée au Président du Congrès après le discours inconvenant.

Pour adoucir le blâme, il terminait sa dépêche en louant la conduite du général et en se félicitant du



Lord PONSONBY

*(D'après un tableau appartenant
à sir Frederick Ponsonby).*

succès obtenu à Anvers (1). « En agissant ainsi..., vous serez toujours sûr d'entrer dans les intentions du Roi, et vous pourrez vous féliciter d'avoir dignement concouru au maintien d'une paix si précieuse à l'humanité, si conforme au vœu de tous les gouvernements et à celui de tous les peuples ».

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS SE PLAINT DE LA NOTE
DE LA NOTE DE MICHIELS A FRANCFORT ET EN DEMANDE
LE DÉSAVEU

Une seconde dépêche faisait part de la copie d'une note communiquée à Francfort par Michiels, l'agent belge envoyé par Lebeau près de la Diète. Belliard devait exprimer au Régent le mécontentement du Gouvernement français, très surpris du procédé. « Dans le cas où, comme nous aimons à le croire, les intentions du Régent auraient été méconnues, vous ne vous retirerez qu'après avoir acquis la certitude que les ordres sont déjà donnés pour le rappel de l'agent et pour le désaveu de l'étrange démarche à laquelle il s'est porté... (2) ».

BELLIARD INSISTE POUR L'ACCEPTATION DES PROPOSITIONS
DE PONSONBY

Belliard, le 23 mai, accuse réception des dépêches du 21, qu'il a communiquées, avec leurs « bonnes nouvelles » au Régent et à Lebeau.

« Je n'ai point laissé ignorer à ces Messieurs — dit-il — tout ce qu'a fait à cet égard encore le gouvernement français dans l'intérêt de la Belgique et toute l'influence qu'il a exercée pour faire adopter les propositions de Lord Ponsonby... La nouvelle s'est répandue rapidement dans toute la ville ».

(1) Il faut rapprocher cette louange de ce qu'écrivait Talleyrand à Sébastiani le 20 : « On donne des éloges au Général Belliard qui s'est transporté auprès d'Anvers pour arrêter des hostilités... On parle aussi, dans un sens très favorable, de sa correspondance avec le général Chassé ».

(2) Voyez, pour détails, notre livre : *Alexandre Gendebien*, pp. 487-488.

UNE NOTE VERBALE DE BELLIARD A LEBEAU
EST BIEN ACCUEILLIE PAR LE CONGRÈS

Il avait en même temps remis à Lebeau une note verbale indiquant l'accueil réservé par la Conférence aux propositions de Ponsonby, et invitant la Belgique à s'empressez d'y répondre favorablement.

Lebeau la communiqua au Congrès où elle fut bien accueillie. Gérard Legrelle, bourgmestre et député d'Anvers, demanda que le Congrès renouvelât sa proposition que les hostilités ne recommenceraient qu'après épuisement de toutes les voies de négociation. Elle fut appuyée par Van de Weyer et même par de Robaulx, et unanimement admise. « Vous voyez, Monsieur le Ministre, combien nous avons gagné dans le Congrès ». Malheureusement les partis s'agitaient encore et cherchaient à enrayer la bonne marche des négociations.

BELLIARD ANNONCE LE DÉPART DU RÉGENT POUR ANVERS

La situation restait critique à Anvers, où les travaux d'approche de la citadelle continuaient la nuit, « à force d'hommes auxquels on recommande le plus grand silence ». Belliard, en présence de cette désobéissance et de pareille déloyauté, avait engagé le Régent à se rendre sur les lieux et, dès le soir, le chef de l'Etat serait à Anvers.

Des courriers allaient partir dans toutes les directions pour annoncer la résolution de la Conférence.

BELLIARD S'EXPLIQUE SUR LES INCIDENTS RODENBACH
ET DE GERLACHE

Dans une seconde lettre du 23, Belliard convient de ses torts dans la fin de la conversation qu'il a tenue avec Rodenbach et promet de ne plus s'écarter de ses instructions.

Il rectifie l'erreur de Sébastiani relative à de Ger-

lache. Il comptait bien que le Président du Congrès, qui avait dû être informé de l'appréciation de Belliard à l'égard de son discours, « aurait assez d'esprit pour ne pas venir ». Au surplus, le général lui avait fait sentir devant les convives « le souverain mépris » qu'il avait pour lui.

TALLEYRAND COMMUNIQUE A BELLIARD LE PROTOCOLE
DU 21 MAI ET L'INVITE A LE FAIRE AGRÉER AUX BELGES

Il reçut alors une lettre de Talleyrand, datée du 22. L'ambassadeur lui envoyait une copie du protocole du 21, dans lequel Belliard était nommé.

« Je crois — disait le Prince — que vous trouverez que nous avons fait un grand pas en prononçant le nom du prince Léopold et en facilitant son acceptation par les dispositions toutes bienveillantes qui sont prises en faveur des Belges ».

C'était à Belliard et à Ponsonby qu'il appartenait dorénavant de faire apprécier par les Belges « tout l'avantage de ces dispositions (1) ». Talleyrand comptait sur l'influence acquise par le général qui avait su mener à bien plus d'une affaire délicate, le dernier incident anversois surtout. Il chatouillait agréablement l'amour-propre de Belliard : « On parle ici de la manière la plus flatteuse pour vous de tout ce que vous avez fait dans une conjoncture si délicate et je puis vous assurer qu'on se promet beaucoup du succès de vos soins et de vos démarches (2) ».

(1) Le protocole du 21 mai — comme l'apprend de Mareuil à Sébastiani le 28 — provoqua le vif mécontentement du Gouvernement hollandais. Le ministre des Affaires étrangères Verstoek de Soelen reprochait notamment à Belliard d'avoir prématurément communiqué au Gouvernement belge, qui s'était empressé d'en faire indiscrètement la révélation, une disposition très désagréable à la Hollande, à savoir l'intention de la Conférence d'amener le Roi Guillaume à céder le Grand-Duché, moyennant échange ou compensation.

(2) C'était une confirmation plus chaleureuse de ce que Talleyrand, d'après un exposé de Ponsonby, avait écrit le 20 mai à Sébastiani.

BELLIARD RÉPOND A TALLEYRAND
QU'IL ESTIME L'ACCEPTATION IMPOSSIBLE

Malgré ces éloges si flatteurs, Belliard, dans sa réponse du 24 à Talleyrand (1), ne put lui cacher sa conviction. « Je crois pouvoir vous assurer — lui dit-il — que ce protocole ne sera pas plus accepté que celui du 20 janvier ».

Faute pour la Conférence de se rapprocher davantage des revendications belges, — et c'était aux Puissances « de savoir s'il est plus avantageux de persister que de se relâcher » — la guerre éclaterait infailliblement entre la Belgique et la Hollande. C'était par un vrai miracle que le général avait « obtenu jusqu'à présent, qu'elle ne fût pas déclarée ».

Il faisait part de ses vues, suggérant des modifications au texte du protocole : elles se ramenaient, en somme, à ouvrir des négociations entre les Puissances et le Roi des Pays-Bas d'une part, au sujet de justes compensations pour la cession du Luxembourg ; entre le futur Roi des Belges et Guillaume d'autre part, quant aux propositions faites par la Belgique relativement à Maëstricht, le Limbourg et la Flandre hollandaise. Il estimait aussi désirable une prolongation au 5 ou au 10 juin du terme fixé au 1^{er} juin.

« Telles sont, prince, les observations que je crois de mon devoir de faire, par la connaissance que j'ai de l'état des choses, de la disposition des esprits, et dans l'intérêt du maintien de la paix. Je ne sais pas si elles peuvent être de quelque poids. Je le désire, mais quelle que soit la résolution qui sera prise, je n'en ferai pas moins tous mes efforts pour la faire adopter. Le prince trouvera peut-être dans ces idées ...de quoi construire une résolution conciliatrice ».

(1) Talleyrand y faisait allusion dans une dépêche du 28 à Sébastien.

LA CANDIDATURE DE LÉOPOLD SE PRÉCISE ET S’AFFIRME
DANS UNE RÉUNION OFFICIEUSE DE MEMBRES DU CONGRÈS

Une lettre de Ponsonby à Abercromby ayant — continuait Belliard — conseillé l’élection immédiate, en cas pressant, du souverain, cent dix membres du Congrès, réunis le 24 au soir, avaient discuté la question, ainsi que celle de la paix et de la guerre. L’esprit de prudence et de sagesse avait prévalu : beaucoup d’orateurs préconisèrent la candidature de Léopold, le maintien de la paix, la continuation des négociations. A la réunion assistaient « plusieurs membres actifs de l’opposition : Pirson, Robaux (*sic*), Gendebien ». Un discours persuasif de Le Hon, arrivé la veille de Paris, fit grand effet. Il parla sur le même thème que Belliard, faisant connaître « les intentions positives des grandes puissances, de rester unies, et de laisser la Belgique, à laquelle on couperait toute communication, se débattre entr’elle, si elle refusait les arrangements qu’on lui propose ». En cas d’agression de la part des Belges, la Hollande serait secourue par ses alliés, la Belgique « cernée de toute part », l’Escaut lui étant fermé.

On va proposer l’élection du Roi, ce qui fera gagner huit jours.

Belliard conclut que si, tous les moyens de conciliation épuisés, « on ne peut rien obtenir des Belges, il faudra les traiter comme des fous, des exagérés, et les abandonner à eux-mêmes... »

Il espère bien d’ailleurs qu’on ne sera pas réduit à cette extrémité, et demanda, en post-scriptum, à Talleyrand — comme il le demandera d’ailleurs au Gouvernement — s’il doit laisser nommer le souverain avant de divulguer le protocole.

ELLE EST OFFICIELLEMENT PRÉSENTÉE AU CONGRÈS

Le 25, sur la proposition de 95 membres, la candidature de Léopold fut officiellement présentée au Congrès.

L'opinion de Lebeau, d'abord réprouvée par Belliard, avait ainsi prévalu.

D'autre part, la séance du Congrès fut marquée par le dépôt de deux autres propositions (1). Belliard, rendant compte des débats, souligne le peu de succès de Robaulx, dont le temps, dit-il, est passé. « Dans le Congrès la modération et l'amour de l'ordre se sont mis heureusement à la place de l'exagération en tout genre... » L'amélioration n'est pas aussi grande « dans l'armée et dans la population active. Les généraux, les colonels, que je vois, m'assurent qu'on travaille encore beaucoup les troupes et qu'on répand encore beaucoup d'argent ». Le Gouvernement est craintif, hésitant : « il faut vraiment le processer (*sic*) et le prêcher comme un enfant pour lui donner force et courage ». Néanmoins Belliard a bon espoir de « maintenir la tranquillité jusqu'à la conclusion ». Il est bien décidé à se transporter partout où ses bons offices pourront être nécessaires, soit à Anvers, Maëstricht où il y a une petite altercation, soit enfin au Luxembourg pour empêcher la reprise des hostilités ».

LA RÉPONSE DE LEBEAU A LA NOTE VERBALE DE BELLIARD

Il joint à sa dépêche une note de Lebeau qui répond à la note verbale du général du 23 mai. Le ministre belge, après avoir fait remarquer que c'est au Congrès, non au Gouvernement, à fixer le « sacrifice pécuniaire », dit qu'il semble résulter de la note de Belliard que la Conférence admet en principe le maintien à la Belgique du Grand-Duché ; il prie toutefois le général, avant de la communiquer au Congrès, de « dissiper les doutes qui pourraient naître à cet égard dans quelques esprits ».

Belliard, qui n'aime guère Lebeau, n'est pas satisfait de cette observation. Le ministre, dit-il, « a mal compris, ou mal voulu comprendre » sa note, « toute basée sur votre lettre du 21 ».

(1) L'une déposée par Blargnies. Claes et d'Elhoungne ; l'autre par de Robaulx. (JUSTE, *op. cit.*, pp. 162-163).

L'OPTIMISME CROISSANT DU GÉNÉRAL

« Nous faisons chaque jour de nouveaux progrès et je fais chaque jour de nouvelles conquêtes », écrit-il à Sébastiani le 26 mai (à 9 heures du soir), après avoir assuré que le Prince aura « une très forte majorité ». Il a reçu des membres du clergé, et même des députés de l'opposition. « Je leur tiens le langage d'un ami de leur pays ; ils me comprennent, la voix de la raison les touche et je vois avec plaisir s'augmenter chaque jour le nombre des amis de la paix et de l'ordre ».

« Si la Conférence vient à notre aide, si lord Ponsonby qu'on attend ce soir ou dans la nuit nous apporte de bonnes nouvelles, je regarde les affaires de la Belgique à peu près terminées à la satisfaction des grandes Puissances et pour le maintien de la tranquillité de l'Europe... »

Une lettre du même jour à Talleyrand est du même ton : elle signale les progrès « immenses » réalisés dans les huit derniers jours.

« La décision prise à l'égard du Luxembourg a produit le meilleur effet ; c'est comme je vous l'ai entendu dire quelquefois le commencement de la fin ». Pour les questions en suspens, Belliard espère voir la Conférence se rallier aux propositions nouvelles de la Belgique apportées par lord Ponsonby. Elles « peuvent toujours servir de base à de nouveaux arrangements, car je dois vous le répéter, Prince, s'il est toujours question du protocole des limites, tout ce que nous avons pu faire de bien sera entièrement détruit... »

LE RETOUR DE PONSONBY.

DÉCOURAGEMENT MOMENTANÉ DE BELLIARD

L'optimisme du général allait être soumis à une rude épreuve. L'arrivée de lord Ponsonby fut décevante et faillit réduire les Belges au désespoir.

Belliard s'empresse d'aller le voir au débotté ; il télégraphie à Sébastiani, dès 9 heures du soir, à peine ses lettres séchées, que l'agent anglais « est loin d'apporter ce que l'on attendait ». A 10 heures, il signe une

dépêche relative à Anvers « qui est toujours son point de surveillance et d'inquiétude », transmet la copie d'une lettre à Chassé, rapporte, d'après une note de Lebeau à Ponsonby, des incidents belgo-hollandais dans le Limbourg. Enfin, à onze heures, il rédige une dernière lettre à Sébastiani. Elle respire une profonde déception, mais l'excellent général ne s'abandonne pas, malgré tout, au découragement et promet de tenter l'impossible pour gagner au moins « la journée » et « avoir le temps de raisonner tous les hommes sages ».

Il n'espère rien pourtant. « Les cris de guerre vont recommencer et l'action suivra peut-être de très près. Les peureux, les trembleurs, les sages et même le gouvernement finiront par être entraînés ». Il est persuadé que Ponsonby et lui prêcheront dans le désert et s'afflige à la pensée de « perdre dans 24 heures, et même dans six, tout le fruit de tant de peines et de soins ».

BELLIARD SE RESSAISIT

La nuit passée, Belliard, si fiévreux, si pessimiste la veille, s'est ressaisi. Il reprend la lutte difficile. Dès le matin, il voit des députés, combat les uns, encourage les autres, rassure le Régent et ses ministres.

L'après-midi, à la sortie de la séance, quatre groupes se forment successivement autour de lui. Il parle avec l'autorité que lui confère son titre d'ami des Belges ; ils « savent tout le bien que je leur ai fait, que je leur désire et que je ne les ai jamais trompés... »

Le même jour, il exprime à Talleyrand la même espérance et lui rappelle les questions en suspens, demandant s'il peut promettre aux Belges l'appui des Puissances pour l'obtention, par la Belgique, à titre onéreux ou au moyen d'échange, des territoires limbourgeois et zélandais, suggérant pour Maëstricht une garnison mixte belgo-hanovrienne, ou complètement hanovrienne et une administration belge. Ces négociations pourraient d'ailleurs venir après l'élection du souverain, celle relative à la Flandre zélandaise surtout, puisque cette région ne fait pas partie du territoire constitutionnel « dont le chef de l'Etat, en montant sur le trône, doit jurer l'intégrité... »

L'INCIDENT RELATIF A LA POSITION DE BELLIARD
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT BELGE

Ce fut à ce moment qu'un incident se produisit qui causa de gros ennuis à Belliard, atteint dans son amour-propre et son prestige par la négligence de son Gouvernement. Il prévoyait l'algarade et, comme il l'écrivait le 28 mai à Sébastiani, il avait, à maintes reprises, réclamé des lettres de créance, « présumant qu'on finirait par exiger de moi de décliner mes qualités et de déployer mon caractère ». Or Lebeau l'avisait que des questions pourraient lui être faites au Congrès à ce propos ». « La question est assez neuve [naïve], faite par un ministre des relations extérieures avec lequel je suis en communication journalière... », mais il fallait y répondre. Aussi le général pria-t-il Sébastiani de le mettre à même de s'expliquer, de crainte de voir son caractère compromis.

Belliard s'était constamment opposé aux partisans de la guerre, aux Orangistes et aux républicains qui, gênés par sa présence, mécontents de son ascendant, furieux des progrès qu'il avait faits depuis dix jours « sur le Congrès pour le parti pacifique », cherchaient les moyens de le discréditer, en prenant comme prétexte sa lettre du 16 mai au général Chassé.

L'interpellation était probable pour le lundi 30 : « nous éluderons — continuait le général — la question pour ce jour-là, mais plus tard il faudra bien donner la solution ».

RÉFLEXIONS DU GÉNÉRAL SUR LA LETTRE DE PONSONBY,
CONCERTÉE AVEC LEBEAU ET LUE AU CONGRÈS LE 28 MAI

C'était à onze heures du soir qu'il avait écrit cette dépêche. Il en expédia une seconde à minuit, pour annoncer au ministre que du terrain avait été perdu depuis la veille, à la suite de la lecture, par Lebeau, de la lettre de Ponsonby, dont Belliard n'avait pas eu connaissance préalable.

Cette lettre « qui paraît avoir été faite à Londres en forme de protocole est bien explicative des intentions de la Conférence et fait bien connaître aux Belges leur position actuelle et leur avenir. Le congrès a écouté la lecture avec calme et la plus grande attention, seulement une grande rumeur d'improbation a éclaté lorsqu'il a été question de l'union de la France, de l'Autriche, de la Prusse et de l'Angleterre, dont les armées devraient être vaincues par les Belges pour qu'ils obtinssent les parties du territoire de la Hollande qu'ils croient devoir leur appartenir.

La lettre de Lord Ponsonby se trouve en accord avec ce que je disais hier aux membres du Congrès dans le parc et chez moi... Après lecture de la lettre le Congrès est resté comme étonné et entièrement silencieux. Un membre a fait la proposition de renvoyer la discussion de l'élection du Souverain à lundi... Une chose remarquable, c'est qu'il n'y a eu dans les tribunes aucun cri de désapprobation ; à la vérité 150 sous-officiers sûrs de la garde civique avaient été introduits, mais ils ne faisaient pas tout l'auditoire, car les tribunes étaient remplies ».

Cette lettre, ajoute Belliard, a fait tort à la candidature de Léopold.

LA PROPOSITION D'ÉLIRE CONDITIONNELLEMENT
LE CHEF DE L'ÉTAT EST DÉPOSÉE AU CONGRÈS

A la séance du 28, a été déposée — continue le général — une proposition de choisir, sous certaines conditions, le chef de l'Etat. Le Gouvernement est autorisé à débattre avec la Conférence et le Roi Guillaume la question des indemnités destinées à l'obtention des territoires contestés, ainsi qu'à proposer l'occupation, par une garnison étrangère de Maëstricht, qui resterait sous la souveraineté belge.

Belliard termine en mentionnant une réunion préparatoire de 70 membres du Congrès, résolu à proposer, le lundi 2 juin, l'élection de Léopold. « On espère que

sa nomination et son intervention aplaniront les difficultés qui existent pour le Limbourg, car là est maintenant toute la question... »

LE GÉNÉRAL RÉCLAME DES INSTRUCTIONS

QUANT AUX CONDITIONS DE RECONNAISSANCE QUE CERTAINS BRUITS ATTRIBUENT A LA FRANCE

Une troisième lettre, écrite aussi à minuit, annonce à Sébastiani qu'ayant été interrogé par deux ministres « sur les conditions de reconnaissance... que voudrait imposer la France », il n'a pu répondre à cette question. Ces messieurs lui ont rapporté les bruits qui couraient à ce propos : le Roi des Belges ne ferait point partie de la Confédération germanique ; les places fortes sur la frontières françaises seraient démolies. « J'ai reçu l'avis sans y répondre. Nous avons bien causé dans votre cabinet et chez M. le Président du Conseil de démolition de places, mais il n'était pas question que ce fût à une condition de reconnaissance du Prince de Cobourg ». Aussi le général demande-t-il des instructions.

Ce passage de sa lettre offre un intérêt tout particulier en ce qu'il introduit pour la première fois avec netteté (1) la grave question des forteresses, qui va passer bientôt au premier plan.

Belliard signale enfin l'envoi de nombreuses pétitions au Congrès en faveur de l'élection du duc de Saxe-Cobourg, même au prix de quelques lieues carrées, pour éviter la guerre.

Le 29, Belliard attire l'attention de Sébastiani sur une lettre du Régent à l'*Emancipation*. Surllet regrette le parallèle établi par le journal entre la Monarchie héréditaire et la Monarchie élective, parallèle favorable à celle-ci, et déclare qu'il n'acceptera jamais définitivement les pouvoirs dont il est investi.

Le même jour, le général constate avec satisfaction l'attitude décidée des amis de la paix, qui n'ont pas fléchi malgré la lettre de Ponsonby.

(1) Une mention vague avait été faite dans une dépêche du 2 mai.

UNE PROPOSITION DE DÉSARMEMENT SUR L'INITIATIVE
DE LA FRANCE

On lui a parlé de la proposition de « désarmement général et combiné », faite aux ambassadeurs étrangers par Casimir-Périer et Sébastiani, et qui aurait été « adoptée avec empressement, excepté par la Russie, mais pour le moment seulement, à cause de l'état de la Pologne ». Il s'en applaudit pour la Belgique et demande s'il peut confirmer la nouvelle.

Il a obtenu du général Chassé l'éloignement de l'escadre hollandaise mouillée devant Lillo : « c'est un coup porté au parti guerroyant, qui se servait de la présence de cette escadre pour remuer la population et les troupes d'Anvers... aussi il est furieux ».

L'INCIDENT MICHIELS ET LA DÉSAPPROBATION DU RÉGENT.
BELLIARD CRITIQUE VIVEMENT LEBEAU

Une première dépêche du 30 mai se rapporte à l'incident provoqué par l'envoi d'un agent belge à Francfort et la note transmise à son Gouvernement. Belliard a montré celle-ci au Régent, qui l'a complètement désapprouvée, et s'est engagé à rappeler sans retard cet agent officieux, chargé seulement de « voir ce qui s'y passe, donner connaissance... du mouvement des troupes et savoir s'il n'y aurait pas moyen d'étendre notre commerce en Allemagne ».

Belliard en conclut que Lebeau a dû donner à Michiels des instructions particulières. Il reproche au ministre des Relations extérieures d'être « un brouillon de toutes choses, ayant des moyens, mais aucune suite dans les idées, ni aucune fixité dans ses projets ; il en a formé dix en entrant au Ministère et il a une suffisance telle qu'il se croit plus que l'autorité supérieure et pouvant agir sans elle et sans consulter ses collègues ».

LES SUTES DE LA LETTRE DE PONSONBY.

LA CONFÉRENCE MAINTIEN SA DÉCISION

Il revient sur l'incident de la lettre de lord Ponsonby et souligne l'attitude « incroyable » de Lebeau qui, « dans une affaire d'où dépend le sort de son pays, ... a eu l'imprudence, pour ne pas dire plus » de lire à la tribune un document de cette importance « sans le communiquer au Régent et prendre ses ordres et sans préalablement recueillir au Conseil l'avis de ses collègues ».

Il est intéressant de relever, dans les dépêches échangées entre Londres, Bruxelles et Paris, l'impression faite par la lettre de Ponsonby.

Granville écrit le 30 juin à Palmerston que cette lettre, accompagnée d'un rapport de Belliard sur l'effet produit au Congrès, a été louée par Sébastiani, tant pour le raisonnement que pour le ton conciliant. Il semble bien que la menace d'une coopération française contre une agression belge non provoquée, a fait grande sensation à Bruxelles.

Il a vu d'autre part les instructions de Sébastiani à Belliard et les dépêches du général. Il rend hommage à leurs efforts, où la fermeté s'unit à la persuasion, pour déterminer les Belges à se soumettre à la volonté de la Conférence.

Talleyrand, écrivant à Sébastiani le 29, dit qu'il a reçu plusieurs dépêches de Belliard. La Conférence, après avoir pris connaissance de la dépêche qu'elle attendait de Ponsonby, s'est réunie pour examiner si des concessions nouvelles, suggérées par les deux agents, étaient possibles, relativement « à des territoires que les Belges n'ont jamais possédé (*sic*) à aucun titre et qu'ils ne possède même pas encore » (1). Elle n'a pas modifié ses dispositions et, si les Belges n'acceptent pas, Ponsonby quittera Bruxelles.

Talleyrand a communiqué cette décision à Belliard par l'intermédiaire du colonel Repécaud, qui lui avait apporté des nouvelles du général.

(1) Entendant par là Maëstricht, le Limbourg et la Flandre hollandaise.

« Vous voudrez bien remarquer — dit-il en joignant la copie de sa lettre — que j'engage M. le Général Belliard à révoir les instructions que vous lui avez données lorsqu'il se trouvait encore à Paris et qui s'appliquent au cas où les Belges refuseraient d'accéder aux bases du Protocole du 20 janvier ».

A Belliard, Talleyrand avait envoyé, le 29, une longue lettre confiée au colonel Repécaud. Il y relatait aussi la résolution de la Conférence, après que celle-ci, ayant « repassé tout ce qui avait été fait en faveur des Belges », estimait avoir répondu suffisamment à leurs espérances. Il répétait la phrase écrite à Sébastiani sur l'impossibilité de céder certains territoires ; rappelait qu'aucun prince n'accepterait le trône belge sans l'adhésion du pays au protocole du 20 janvier ; espérait que le langage de la raison serait entendu ; signifiait enfin que, sinon, les Puissances étaient « parfaitement décidées... à prendre toutes les mesures qu'exige la protection des Etats voisins de la Belgique, et toutes celles que leur commandent aussi leurs engagements et leur dignité ».

La prolongation du délai n'était pas possible. Lord Ponsonby aurait à quitter immédiatement Bruxelles. Quant à Belliard, ses instructions, sans doute, prévoyaient l'attitude qu'il avait à prendre...

Sébastieni, à son tour, répondant le 31 mai à Talleyrand, donnait son avis sur la lettre de Ponsonby. « Il est remarquable — observait-il justement — que cette pièce, malgré son importance, n'ait pas été communiquée à M. le Comte Belliard, qui ne s'en plaint point, mais qui, sans doute, aura été sensible à un procédé où l'on pourrait apercevoir un manque d'égards et de confiance ». Il faisait à ce propos un nouvel éloge très significatif du général, rendant hommage à « la constance et la loyauté de ses efforts », ainsi qu'au « zèle infatigable dont il a fait preuve en l'absence de Lord Ponsonby, pour conjurer un orage que le concours des Puissances n'a pas encore réussi à conjurer ». Son attitude « méritait... ce témoignage d'une union confiante et sincère ».

Au reste, ni lui ni Belliard n'attachaient aucune importance à cette omission.

Selon le général, la lettre de lord Ponsonby pourrait bien avoir été faite à Londres. Sébastiani n'était pas de cet avis et en donnait des raisons. La principale, c'était que Talleyrand n'eût pas manqué d'en informer son Gouvernement (1). Quant à l'effet produit sur le Congrès, la première et très forte émotion tendait à s'apaiser, selon ce qu'écrivait Belliard. Toutefois, rien n'était changé aux résolutions du Cabinet, et Sébastiani déclarait que, selon les instructions données, qu'il renouvelait le jour même, le général devait revenir à Paris aussitôt que Ponsonby quitterait Bruxelles.

Palmerston enfin écrit à lord Granville, le 29 et le 31 mai, deux lettres privées (2). Il dit, dans la première, qu'il a prescrit à Ponsonby de quitter Bruxelles si, le 1^{er} juin, les Belges ne se sont pas exécutés. Il suppose que Belliard a reçu les mêmes instructions, prie Granville de s'en assurer et de demander au besoin au Gouvernement français les ordres nécessaires. « Ce serait un vrai malheur — dit-il — si Belliard restait après le départ de Ponsonby ». Il s'exprime très durement sur le compte des Belges, qu'il représente comme des fous astucieux. Aucune concession ne peut plus leur être faite. « Les prétentions qu'ils viennent de renouveler relativement à la rive gauche de l'Escaut sont absurdes. Maëstricht ne leur a jamais appartenu et ne leur appartiendra pas ».

LE DÉBAT RELATIF A LA POSITION DIPLOMATIQUE DE BELLIARD LES 30 ET 31 MAI

Le débat qu'appréhendait Belliard sur sa situation officielle se déroula partiellement dans la séance du 30 mai. Ce fut Lucien Jottrand, du parti belliqueux, qui posa la question. Il la fonda sur l'opinion exprimée par Lebeau que les opposants à l'élection de Léo-

(1) Sébastiani voyait juste. La lettre avait été combinée entre Ponsonby et Lebeau.

(2) Voir BULWER-LYTTON, *La Vie du Vicomte Palmerston*, tome II, pp. 79 et 199. Londres 1870.

pold se basaient sur les communications faites par Belliard et Ponsonby. « D'abord — dit-il — je demanderai au ministre en quelle qualité M. Belliard se trouve en Belgique, et je lui répondrai en même temps que M. Belliard est tout simplement M. le lieutenant-général comte Auguste Belliard, pair de France, mais il n'est rien de plus. Il n'est ni accrédité par la cour de France comme envoyé auprès de M. le Régent, ni comme agent diplomatique, et je vous laisse, messieurs, à qualifier le rôle que joue ici M. Belliard, dont je n'attaque pas le caractère privé, mais qui n'est qu'un agent français, placé en dehors de la diplomatie ».

Il fit reproche à Lebeau d'avoir, à l'irréfléchie, communiqué au Congrès, comme officiels, des avis que lui transmettait Belliard et qui n'avaient qu'un caractère personnel.

Il se fit un malin plaisir de rappeler, à ce propos, les promesses décevantes faites au nom du Gouvernement français, lors de l'élection du duc de Nemours, « de la part d'hommes qui avaient cependant un caractère plus officiel que M. Belliard ».

Après avoir fait observer que ni les lettres de Belliard et de lord Ponsonby — simple agent de la Conférence, sans aucun titre officiel aux yeux des Belges — ne contenaient aucune dérogation aux protocoles, que tous repoussaient, il concluait, non à l'élection immédiate de Léopold, mais à la guerre, seul moyen de décider des limites et d'obtenir le Prince pour Roi.

Lebeau répondit le 31 mai, plaidant les circonstances atténuantes. Il reconnut d'abord que Ponsonby n'était que l'interprète de la Conférence à laquelle par conséquent devaient s'adresser les reproches des interpellateurs. Quant à Belliard, il était à Bruxelles « en qualité de ministre plénipotentiaire de France non accrédité auprès du gouvernement ; vous n'avez pas oublié qu'il s'est rendu ici à la prière de votre ancien président (1)... Il n'a pas encore rempli les formalités nécessaires pour être accrédité officiellement : j'ignorais cette circonstance, car ce n'est pas moi qui l'ai présenté à M. le

(1) Surllet de Chokier.

Régent, mais j'ai sa parole d'honneur que dans peu de jours il présentera ses lettres de créance ».

Van de Weyer rappela que c'était lui qui avait présenté Belliard au Régent, à la demande du général, auquel il avait fait observer que, l'envoyé belge à Paris n'ayant pas encore été reçu, Belliard n'obtiendrait de reconnaissance officielle qu'après remise de ses lettres de créance. « Mais, depuis cette époque — ajouta-t-il — tous les actes faits par le général Belliard, il ne les a pas faits comme simple particulier, mais comme ministre plénipotentiaire de France auprès du gouvernement belge ».

De Robaulx, tirant avantage de ces explications, insista pour que M. Lebeau réclamât lui-même la production des lettres de créance et, rappelant les désaveux dont furent l'objet Bresson et Cartwright, il exprima la crainte que les communications de Belliard ne fussent également infirmées.

Lebeau fit alors remarquer que le général lui avait promis d'écrire tout de suite à Sébastiani pour régulariser sa position. Il regretta que le préopinant eût associé le nom de Belliard « à d'autres noms que nous ne pouvons prononcer sans peine », et fit un vif éloge de la « conduite franche, loyale, généreuse » du général, de qui toutes les démarches avaient eu « pour but le bonheur et l'indépendance de la Belgique ».

De Robaulx se défendit d'avoir eu la moindre intention hostile à l'égard du général, qu'il considérait « comme personnellement ami des Belges », tout en exceptant certaine lettre au général Chassé, dans laquelle « il nous traite assez mal et montre contre nous beaucoup de partialité et d'injustice (1) ».

Il n'avait entendu critiquer, à propos de l'absence de lettres de créance, que Sébastiani « qui nous a déjà donné des échantillons de sa mauvaise foi politique ».

(1) Allusion à la lettre du 19 mai 1831, par laquelle Belliard reproche aux Belges d'avoir, « en violation du droit des gens et de toutes les règles militaires », commencé des opérations contre la citadelle d'Anvers.

L'Indépendant du 29 mai remarquait avec aigreur : « S'il faut en croire ces diplomates [Belliard et White] tous les torts seraient du côté des Belges ».

BELLIARD ANNONCE QU'IL REGAGNE DU TERRAIN
ET ESPÈRE DE LA CONFÉRENCE DES CONCESSIONS OPPORTUNES

« ...Nous avons regagné du terrain perdu avant-hier — écrit Belliard le 30 mai à 10 heures du soir. Même hier à dîner chez moi, où il y avait vingt membres du Congrès, j'ai fait trois nouvelles conquêtes marquantes du clergé. Lord Ponsonby dînait chez moi ».

Il se montre satisfait et de l'état d'esprit du Congrès et des dispositions favorables de la population et de la garde civique de Bruxelles au choix d'un souverain.

Le parti belliqueux est en régression marquée. Le prince Léopold sera certainement nommé, mais conditionnellement. A la Conférence de Londres d'aplanir les difficultés par des concessions opportunes portant « seulement sur Maëstricht, Venloo et les enclaves des 54 communes hollandaises dans le Limbourg... »

Les articles 2 et 3 de la proposition soumise au Congrès permettent à la Conférence, selon Belliard, de les considérer comme une adhésion au protocole du 20 janvier 1831.

« J'ai porté — observe-t-il — un grand coup au parti de la guerre en faisant éloigner l'escadre hollandaise de Lillo. C'était un prétexte dont se servait le parti pour agiter Anvers et remuer la garnison. Un des membres de l'Association me l'a dit aujourd'hui... »

Il se réjouit aussi d'avoir ressoudé l'union du clergé qui « s'était divisé en deux parties à l'occasion de la nomination du Prince ; nous sommes parvenus à les réunir, ils voteront tous pour lui ».

SÉBASTIANI RÉITÈRE A BELLIARD L'ORDRE DE QUITTER
ÉVENTUELLEMENT BRUXELLES

Le 31 mai, Sébastiani, répondant à la dépêche de Belliard du 29, exprime sa satisfaction de la tournure meilleure que prennent les affaires belges. Il est convaincu que le général saura obtenir l'adhésion au pro-

locole du 20 janvier. Il renouvelle au surplus l'ordre de quitter Bruxelles en même temps que lord Ponsonby, si les circonstances l'exigent.

Tout en s'étonnant de ce que l'agent britannique n'a pas communiqué à Belliard la lettre écrite à Lebeau, Sébastiani désire que le général continue d'entretenir avec lui « les mêmes rapports de bonne intelligence et d'intimité ». La cordiale entente de la France et de l'Angleterre doit persister.

Le même jour, Belliard, revenant sur les troubles du 9 mai à Bruxelles, fait savoir que Lebeau lui a communiqué une lettre du ministre de l'Intérieur de Sauvage, de laquelle il résulte « que pas un seul Français n'a été reconnu parmi les agitateurs qui sont sous la main de la justice ».

BELLIARD PREND SUR LUI DE PROLONGER JUSQU'AU 10 JUIN
LE DÉLAI FIXÉ AUX BELGES

Le 1^{er} juin, Belliard transmet à Sébastiani la copie de diverses lettres de Talleyrand (1), apportées par le colonel Repécaud. « Vous verrez... — dit-il — que la Conférence persiste et que demain il fallait en faire la déclaration au Congrès ». Ce serait un désastre, l'abandon du parti pacifique « formé avec tant de peine », la guerre certaine avec ses suites incalculables. « Eh bien, je n'ai pas hésité un seul instant à prendre sur moi de prolonger le délai jusqu'au 10... en cela, je crois rendre un immense service à toutes les Puissances, et particulièrement à la Belgique et à la Hollande. Je pense que vous ne me désapprouverez pas... »

La situation était parfaitement précisée. Sans tenir compte des avis de Ponsonby et de Belliard, la Confé-

(1) Notamment une dépêche du 29 mai à minuit rappelant tout ce que la Conférence a fait pour les Belges. Elle ne peut aller au-delà. Le délai, prorogé au 1^{er} juin, ne peut plus être retardé. Lord Ponsonby doit quitter immédiatement Bruxelles en cas de non acceptation.

Belliard y répond le 31 et déclare au Prince que si le terme du 1^{er} juin n'est pas reculé, la guerre s'ensuivra. « Nous prendrons sur nous de prolonger ce terme trop rapproché et nous laisserons couvrir la semaine et même jusqu'au dix ». Il est persuadé que Ponsonby sera de son avis et demande à Talleyrand de leur accorder confiance.

rence était restée inflexible quant au fond. Le Gouvernement belge ne se sentait pas la force de s'incliner. Le Congrès et l'opinion publique n'entendaient pas renoncer à leurs revendications et l'homme public qui aurait eu le courage de conseiller la soumission aurait certainement subi un mauvais parti. Conscient du péril, résolu à tout tenter pour sauver du désespoir un peuple qu'il aime, Belliard prend sur lui, le 1^{er} juin, de ne pas obtempérer sur le champ aux ordres nets qu'il a reçus.

Heureuse faute, après tout ! Que fût-il arrivé, si le départ des deux agents s'était effectué dès le 1^{er} juin ? La présence de Belliard contribua fortement au calme qui présida dans le Congrès au choix du souverain. Ce répit de dix jours permit au général de prêcher encore aux Belges la patience et la prudence, de leur faire entrevoir l'espérance. Aussi son rappel et celui de Ponsonby, dont l'effet fut amorti par l'ajournement, n'eurent-ils pas les suites funestes que les deux diplomates avaient appréhendées. L'élection de Léopold fit aussi gagner du temps en négociations. De guerre lasse, beaucoup de membres du Congrès, une grande partie de la population elle-même se décidèrent à envisager de sang froid les conditions que Léopold mettait à son acceptation. L'habileté de Nothomb et de Paul Devaux, la bonne volonté de Lord Grey firent le reste, secondées à Paris par les explications et les démarches pressantes de Belliard.

IL INSISTE SUR L'URGENCE DE RÉGULARISER SA POSITION EN BELGIQUE

Après avoir annoncé le départ probable, le lendemain, de Ponsonby pour Londres, le général envoie le résumé de la séance du Congrès où il a été question de lui. « On ne m'a pas maltraité », dit-il, mais vous jugerez sans doute « nécessaire de me donner des lettres de créance ». Il se contentera volontiers de la situation matérielle présente, « seul, et avec le même traitement ». Il faut éviter toute atteinte au prestige du représentant de la France : « avec des lettres de créance dans ma poche... je peux parer à tous les inconvénients ; donnez-moi le titre que vous voudrez... »

LA RÉACTION DE SÉBASTIANI ET DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES

Il n'était pas possible au Gouvernement français de tolérer cette flagrante désobéissance, si justifiable fût-elle. Aussi Sébastiani blâma-t-il Belliard et lui enjoignit de quitter Bruxelles en même temps que Ponsonby. Il l'excusa d'ailleurs en quelque sorte, car il écrivait, le 2 juin, à Talleyrand que le général avait été « égaré par l'excès de son zèle et l'inexpérience des affaires diplomatiques... »

Le lendemain, il faisait part au Prince de l'espoir en l'amélioration des affaires dont témoignait Belliard. « Lord Ponsonby ne songeait pas à partir encore : au surplus, le général Belliard s'exprime dans cette dépêche (1) de manière à ne me laisser aucun doute sur sa résolution d'imiter Lord Ponsonby, en cas de départ ».

Talleyrand, répondant le 3 juin à la dépêche de Sébastiani du 31 mai, s'exprimait en termes très explicites au sujet de la lettre de Ponsonby et des intentions de la Conférence. Sébastiani avait « trop d'expérience des affaires... pour avoir pensé un moment que cette lettre pût être attribuée à la Conférence », car celle-ci n'aurait pas pu dire ce que lord Ponsonby, dans ce document qu'il avoue lui-même avoir été écrit « avec beaucoup de précipitation », affirme du changement de ses dispositions.

Pour Talleyrand, il eût été convenable que Belliard fût mis au courant de la pièce ; l'omission pourrait toutefois s'expliquer jusqu'à un certain point ; c'était une *lettre particulière* (2).

Talleyrand s'explique ensuite sur les difficultés qui subsistent pour l'acceptation de l'élection de Léopold, tout en envisageant une solution possible du côté du Limbourg.

(1) Du 1^{er} juin à 10 heures du soir.

(2) Souligné dans le texte.

Le meilleur moyen de faire plier l'obstination des Belges, qu'il déplore, sera le rappel de Belliard et de Ponsonby, combiné avec la « démonstration » à laquelle Sébastiani faisait allusion.

Après avoir reçu la lettre du 2, le Prince s'engageait à mettre « beaucoup de soin pour faire envisager la prolongation de délai accordée aux Belges par le général Belliard comme une détermination qui lui est purement personnelle », et qu'il représente comme probablement partagée par son collègue anglais.

Fâcheux retard, observe le vieux diplomate, car il « nous prive de l'effet probable qui aurait été produit par le départ des agents français et anglais » sur les Belges, qui vont encore être ragaillardis.

La Conférence se réunit et désavoua Ponsonby, tout en ne niant pas ses bonnes intentions. Son rappel immédiat fut décidé. La lettre qui le lui signifia n'indiquait pas les motifs du désaveu, parce que, comme le fait remarquer Talleyrand le 6, « la Conférence a pensé qu'en les laissant dans le vague ils produiraient plus d'effet et que chaque parti pourrait leur donner une interprétation particulière ».

Dans la pensée de Talleyrand, qui reflétait les vues de ses collègues, le rappel de Belliard impliquait celui de Le Hon. Lord Palmerston en avait, au surplus, fait la demande.

La Conférence enfin désirait connaître les intentions du Gouvernement français par rapport à des mesures coercitives éventuelles contre les Belges. Selon Talleyrand, une collaboration anglo-française était à souhaiter.

BELLIARD APPRÉCIE SÉVÈREMENT UN DISCOURS DE GENDEBIEN

Belliard qui d'abord avait été attiré vers Gendebien, s'était éloigné de lui quand il l'avait vu résister à ses conseils de prudence. Le discours passionné que le tribun prononça dans la séance du 1^{er} juin, et qui se termina par une menace d'ostracisme volontaire, si le

Congrès se déshonorait en se soumettant à la volonté de la Conférence, fut sévèrement qualifié par le général : « M. Gendebien — écrivait-il le 1^{er} juin sous l'impression excessive du moment — a fait aujourd'hui un discours HORRIBLE ; il s'est entièrement coulé, il a servi beaucoup la majorité pacifique et raisonnable, c'est un fou que nos conseils n'ont pu convertir... »

Dans la même dépêche, Belliard se dit en parfait accord avec lord Ponsonby ; si ce dernier quitte Bruxelles, il fera comme lui ; mais il espère bien qu'on ne sera pas réduit à cette extrémité.

IL REPRÉSENTE ENCORE A SÉBASTIANI L'EXTRÊME GRAVITÉ DE LA SITUATION

Le 2 juin, il répète à Sébastiani que son action a été la seule possible, la seule efficace. La reconnaissance du protocole est moins admissible que jamais. La Belgique « espère qu'en nommant un souverain elle verra s'aplanir toutes les difficultés auprès de la Conférence ». Si ce dernier moyen échoue, lui dit-on, « abandonnés à nous-mêmes il faudra chercher dans nos propres moyens le salut du pays... »

Après avoir renseigné Sébastiani sur la discussion de la proposition de la section centrale, dont l'ensemble, à part l'article 3 rejeté (1), fut admis par 150 voix contre 40, il relate un entretien qu'il a eu avec le Régent, « désolé de voir reculer au lieu d'avancer », et qu'il a dû reconforter.

(1) L'article 3 du nouveau plan de négociation, présenté par la section centrale, le 28 mai, était ainsi conçu : « Il (le Gouvernement) est également autorisé à proposer que sans préjudice à la souveraineté, il soit mis temporairement dans la forteresse de Maëstricht une garnison mixte, ou une garnison étrangère quelconque, autre que hollandaise ».

Il fut rejeté, le 2 juin, par assis et levé. « Toute l'Assemblée se lève contre cet article », note Huyttens. On réclame l'appel nominal. Un tumulte violent éclate, par suite de l'opposition de Lebeau, qui est interpellé, hué même par les tribunes. La séance est suspendue. On vote. Sur 181 votants, 180 se prononcent pour la suppression de l'article. Charles Vilain XIII est le seul opposant.

La journée a été terrible, écrit-il pour terminer. « Je ne crains pas pour Bruxelles, mais j'ai toujours des inquiétudes pour Anvers. Je sais que l'association de cette ville travaille et le peuple et la garnison et pousse de toutes ses forces à faire recommencer les hostilités ».

UN EXPOSÉ INTÉRESSANT DE LA SOLUTION
DE LA QUESTION BELGE, FAIT PAR BELLIARD A TALLEYRAND

Par un seconde dépêche, il envoie copie à Sébastiani de sa lettre du même jour à Talleyrand, dans laquelle il expose à sa façon la solution de la question belge qui « serait bien simplifiée si l'on pouvait s'entendre » et qui se réduit « à 52 communes enclavées dans le Limbourg et dans les places de Venloo et Maëstricht », les deux points névralgiques. « Si l'on ne pouvait pas s'arranger à cause de ces deux points ne pourrait-on démolir les deux places ? »

Quand à la Flandre zélandaise, ce n'est pas « une question *sine qua non* pour les Belges » qui ont fini par admettre « que le pays ne leur appartenait pas et qu'il est en dehors de la constitution que le Roi devra jurer (1) ».

Après avoir affirmé de nouveau qu'il sera impossible de faire agréer par les Belges le protocole du 20 janvier, il termine par une note optimiste : l'élection de Léopold est assurée. Au Congrès et à la Conférence de rendre possible l'acceptation du trône et la conservation de la paix.

BELLIARD ANNONCE A SÉBASTIANI L'ÉLECTION DE LÉOPOLD 1^{er}
ET JUSTIFIE SA CONDUITE CONCORDANT AVEC L'ACTION
DE PONSONBY

Belliard fit encore part à Sébastiani du résultat de la séance du 3 juin, qui consacra la certitude de la

(1) Belliard a déjà fait entendre plusieurs fois la même note.

nomination attendue ; ce fut alors qu'il reçut la brève communication de son chef, lui enjoignant de quitter Bruxelles et de regagner Paris.

Dans une longue lettre du 4, Belliard explique et justifie son action. A la réception des dépêches de Londres apportées, le 31 mai, par le colonel Repécaud, il se trouva d'accord avec lord Ponsonby « sur l'impossibilité de notifier le lendemain 1^{er} juin les protocoles au Congrès », communication qui aurait entraîné la guerre immédiate. Lord Ponsonby eut d'abord la pensée de repartir pour Londres afin de tenter de nouvelles démarches apaisantes, puis Belliard et lui se décidèrent à écrire, en termes analogues, lui à la Conférence, le général à son Gouvernement.

Quant au général, il déclara nettement que s'il avait été seul, il eût pris sur lui de retarder de 8 à 10 jours la ratification ; que si lord Ponsonby — au lieu d'être parfaitement d'accord avec lui — avait estimé nécessaire la notification immédiate, au 1^{er} juin, il eût appuyé sa démarche et quitté Bruxelles avec lui.

« Ce que j'ai fait alors, je le ferais encore dans l'intérêt de la paix que vous voulez conserver ».

Il rappelle qu'il n'a « jamais craint d'assumer... de grandes responsabilités dans les grandes circonstances », de déroger même à des ordres donnés par l'Empereur (1), lorsque le salut public était en cause. « Ma vie politique ne doit rien changer à mes principes et à mes sentiments... Celui-là seul sert mal son pays dans toutes les carrières qui craint de se compromettre et qui ne sait pas même quelquefois jouer sa tête pour empêcher de grands malheurs comme pour sauver l'Etat ».

Il livre sa conduite au ministre et au Gouvernement avec la conviction qu'elle sera bientôt justifiée par les événements et qu'il aura même, avant un mois, la satisfaction de la voir approuver et par son pays et par les grandes Puissances.

(1) En Espagne, sans doute ?

NOUVELLES CRAINTES POUR ANVERS

De nouvelles inquiétudes se manifestaient à Anvers. Le général Chassé, sous prétexte de travaux repris contre le citadelle, menaçait de brûler la ville. Belliard se rendit aussitôt chez le Régent, où il trouva les députés d'Anvers, avertis comme lui du danger imminent. Belliard, qui estimait fondées les réclamations du général hollandais, obtint l'exécution des mesures nécessaires (1).

COMMENTAIRES DE BELLIARD SUR LE CHOIX DE LÉOPOLD I^{er}

Il annonce ensuite l'élection de Léopold I^{er}. « Les Belges — dit-il — ont la confiance que le Prince acceptera et ils s'abandonnent à l'espoir que les affaires de leur pays ne tarderont pas à être arrangées par le concours de sa puissante médiation ».

Toutefois, remarque-t-il, l'enthousiasme, l'allégresse, le contentement même font défaut, l'incertitude de l'acceptation en est la raison.

Si le Prince refuse la Couronne, dans la crainte de ne pouvoir surmonter les difficultés qui, selon Belliard, résident dans l'affaire des enclaves limbourgeoises, la possession de Maëstricht et de Venloo, « il faut s'attendre à voir s'effectuer ce qu'a dit M. le Comte Félix de Merode au Congrès (2), c'est-à-dire à faire flotter le drapeau tricolore sur tous les clochers de la Belgique » car les Orangistes, par calcul, les partisans de l'indépendance, « en désespoir de cause, se réuniront au parti français ».

Plusieurs personnes lui ont exprimé le désir de voir

(1) Dépêche du 4 juin à Sébastiani.

(2) Le 2 juin, Félix de Merode, après avoir exprimé l'espoir que l'opinion publique anglaise ne pourrait admettre que son ministère, par une politique malavisée, jetât la Belgique dans les bras de la France, déclara que si les offres conciliantes de notre Gouvernement et l'élection de Léopold ne satisfaisaient pas la Conférence, il engagerait tous les Belges à élever sur tous les clochers « le drapeau tricolore français, qui peut encore remuer l'Europe jusque dans ses fondements ».

la France donner une Reine à la Belgique. « Je n'ai pour cela nul mandat — a-t-il répondu, — c'est une affaire de famille qui ne regarde en rien la diplomatie ».

Anvers continue à causer de l'appréhension : le parti belliqueux y étant assuré de l'appui du Gouverneur Tielemans et de l'Association nationale. Belliard a engagé le Régent sinon à destituer, du moins à déplacer Tielemans.

Lord Ponsonby est décidé à partir pour Londres, à représenter encore à la Conférence la situation de la Belgique exposée déjà par White. « Il augure bien de son voyage et il espère revenir avec les arrangements de territoire convenus... »

Belliard termine en annonçant le prochain départ de la députation belge pour Londres, et le retour à Paris de Le Hon, qui fut très utile à Bruxelles .

L'ÉVOLUTION DES SENTIMENTS DE LA POPULATION BRUXELOISE. — ON PROPOSE D'ARBORER LE DRAPEAU TRICOLE FRANÇAIS. — BELLIARD CALME L'EFFERVESCENCE.

Sa dépêche du 5 juin, à onze heures du soir, apprend à Sébastiani le déplacement de Tielemans (1). Il espère que le général de Tiecken de Terhove, ne subissant plus l'impulsion des éléments belliqueux, « se tiendra... dans les limites de ses devoirs ». S'il en était autrement, Belliard demanderait son remplacement.

Bruxelles avait repris confiance dans la journée et, sous l'influence du beau temps, toute la population était dehors et montrait sa joie. Le soir, les journaux ayant commenté les nouvelles déprimantes venues de Londres, l'aspect de la capitale changea brusquement : «... les esprits s'agitent, toute espérance pour eux paraît détruite, la députation croit ne plus devoir partir. Beaucoup de personnes demandent qu'on mette à exécution la proposition du drapeau tricolore de M. de Merode ». Belliard est visité, questionné. Il calme

(1) Nommé Gouverneur de la province de Liège.

les têtes et prouve que l'état des choses n'est pas changé. Il engage vivement ses interlocuteurs à ne pas arborer le drapeau tricolore : pareil coup de tête amènerait aussitôt la rupture avec la France et les Puissances. Ponsonby et lui-même quitteraient sur-le-champ Bruxelles, et la Belgique attirerait sur elle la guerre et ses horreurs.

« La voix de la raison a été entendue. La députation partira mardi (1) dans la nuit pour remplir le mandat qui lui est confié par le Congrès ».

BELLIARD CRITIQUE VIVEMENT LEBEAU QUI IMPOSE,
MALGRÉ LE RÉGENT, DEVAUX ET NOTHOMB

Belliard n'aime décidément pas Lebeau, qu'il accuse d' « ambition démesurée » et qui, dépité de n'avoir pas été nommé membre de la députation, comme ses amis Devaux et Nothomb, a fait désigner par le Conseil « ces deux Messieurs comme membres de la Commission chargée de traiter pour les indemnités auprès de la Conférence, etc... avec MM. d'Aerschot et Van de Weyer ». Cette Commission devait devancer la députation, et le but de Lebeau était de faire préparer par ses amis son maintien comme ministre auprès du futur Roi. « MM. d'Aerschot et Van de Weyer ont refusé de faire partie de la Commission, disant franchement qu'ils avaient des raisons pour ne pas s'associer à M. Nothomb qu'ils connaissaient trop ».

Belliard croit que Sébastiani jugera sévèrement l'imprudence sans exemple de Lebeau « qui par une précipitation mal entendue et un choix indiscret peut déranger la direction des affaires et devenir très nuisible aux intérêts du pays... » Le général a reçu la visite du Régent et lui a exposé ces considérations. Surllet a déclaré que Lebeau, « malgré lui pour ainsi dire », a imposé ses deux amis. Il a promis à Belliard de ne pas laisser partir la Commission avant la députation.

(1) Le 7 juin.

Nothomb, ayant rencontré Sol, a expliqué le choix précipité de la Commission par les avis donnés par White, revenu de Londres (1).

Les affreuses nouvelles reçues de Pologne déterminent peut-être les Belges à renoncer à l'intransigeance. Sinon, il ne resterait plus qu'une solution : rompre avec la Belgique et partir.

LE DÉPART POUR LONDRES DE LA DÉPUTATION NOMMÉE
PAR LE CONGRÈS ET DES DEUX COMMISSAIRES
PRÈS LA CONFÉRENCE

Malgré l'affirmation du Régent, Nothomb et Devaux partirent pour Londres, par ordre de Lebeau.

« Ce qu'il y a d'extraordinaire après un pareil acte — écrit Belliard le 6 juin, — c'est que M. Lebeau soit encore Ministre.

Ce matin, M. Lebeau cherchait même à dissuader la députation de se rendre à Londres en l'engageant à attendre le résultat des négociations de MM. Devaux et Nothomb. La députation ne l'a pas écouté et elle partira dans la nuit... »

Le 7, Belliard fait part du rappel de Nothomb, auquel s'est prêté Lebeau (2). « Une chose incroyable — ajou-

(1) Belliard, mal disposé pour Lebeau, méconnaissait son mérite, son dévouement et ses efforts. L'envoi de J.-B. Nothomb à Londres fut une inspiration fort heureuse. Connaissant à fond la question limbourgeoise, il sut impressionner Grey et Palmerston et les gagner à la solution qui se traduisit dans le texte des dix-huit articles (IV et V) vague sans doute, mais qui avait chance d'être interprété favorablement pour la Belgique. Comme Lebeau l'écrivait le 12 à Devaux : « Lord Ponsonby est frappé du travail de Nothomb sur les échanges ; il croit que là est la véritable solution ».

Pour plus de détails, lire FL. DE LANNON, *Histoire diplomatique de l'indépendance belge*, pp. 186 et 187.

(2) Devaux et Nothomb étaient donc partis le 5 juin, ce dernier malgré le Régent avec qui il avait eu, le 4, une altercation fort vive. Leur qualité de « Commissaires du Gouvernement belge près la Conférence de Londres » blessa les membres de la Députation du Congrès qui avaient pour mission d'offrir la couronne au Prince Léopold, et qui réclamèrent le rappel de Nothomb. Lebeau voulait céder et il écrivait à Devaux, le 7, qu'il persistait « à croire que Nothomb doit revenir le plus tôt possible ». Devaux répondit le 10

te-t-il, — c'est que M. Devaux, Ministre d'Etat, a quitté Bruxelles sans se présenter chez M. le Régent et sans prendre ses ordres... »

A cette dépêche était annexée la copie d'une lettre du général au Prince de Talleyrand, qu'il remercie pour les éloges accordés, dans une dépêche précédente, aux Belges rencontrés à Londres « qui, par leur conduite, leur sagesse et leur modération avaient su se concilier l'estime de tout le monde ». L'avis de Talleyrand « a contribué pour beaucoup à la formation » de la députation, composée « de très braves gens, amis de leur pays, de l'ordre et de la paix ». Belliard en excepte le chef, de Gerlache, qui « est loin d'être un ami de la France » et qu'il qualifie d'ancien Orangiste.

Pour Belliard, la très forte majorité qui a nommé le Prince de Saxe-Cobourg, représente bien le vœu national, et il estime, que si l'on avait été sûr de l'acceptation, les 19 abstentionnistes eussent voté pour lui, ainsi que six des 14 partisans du Régent.

Il insiste sur le danger contenu dans la proposition de Félix de Merode qui, jointe aux progrès des Russes en Pologne, portera sans doute la Conférence à prendre une détermination décisive : « les Belges dans leur désespoir sont capables de tout, et les hommes les plus raisonnables sortiraient de leur sphère. La majorité que nous avons eu tant de peine à créer et à maintenir se réunirait à la minorité... Les peureux eux-mêmes seraient entraînés et deviendraient peut-être aussi actifs que les plus ardents... »

Il espère, malgré tout, assurer le maintien de la

que Nothomb était indispensable pour mener à bien la délicate négociation poursuivie, et que, si on le rappelait, lui-même le suivrait.

Le 11, Lebeau demandait à Devaux de « réconcilier Nothomb, s'il est encore à Londres, avec d'Arschot et Van de Weyer », pour éviter qu'une apparence de scission ne discréditât la Belgique.

Le 14 enfin, Lebeau avoue à Devaux qu'il n'a d'abord « cédé un instant pour Nothomb » que sur les instances de Ponsonby et du Régent lui-même et qu'il a depuis « fait prévaloir un avis contraire ». « Qu'il reste, — ajoute-t-il — car s'il revient, je l'engagerai à retourner de suite ».

Ce fut alors que les journaux, qui avaient annoncé le retour de Nothomb, le démentirent.

paix, qu'une sorte de miracle lui a permis jusqu'à présent de conserver.

Ses efforts ont détruit bien de malignes préventions, « et maintenant on vous regarde comme un des protecteurs de la Belgique (1) ».

PROFONDE IMPRESSION CAUSÉE PAR LE DÉPART DE BELLIARD
ET DE PONSONBY

Averti par lord Ponsonby que la Conférence avait ordonné à son agent de quitter Bruxelles sans même communiquer au Congrès les protocoles n^{os} 23 et 24, censés connus par la voie des journaux, Belliard, sans faire à ce sujet aucune observation, « quoique cette marche lui paraisse bien extraordinaire », et tout en prévoyant de grands malheurs, se dit « en mesure de partir comme lord Ponsonby le jour même où il devra se mettre en route... (2)

La nouvelle du départ des représentants de la France et de l'Angleterre ne laissa pas de provoquer dans le public une grande émotion. Le 8 juin, au soir, vers minuit, l'hôtel de lord Ponsonby (3) fut lapidé, des croisées furent brisées. Lui-même faillit recevoir une grosse pierre sur la tête : les volets, heureusement, étaient fermés (4).

Ce fut le 11 juin que le général, non sans un vif serrement de cœur, quitta Bruxelles. D'après l'*Indépendant* du 13 juin, et l'*Emancipation* du 14, il alla prendre congé du Régent à onze heures du matin, s'entretenant près de trois quarts d'heure avec le chef de l'E-

(1) Belliard s'avavançait beaucoup en proférant cette affirmation. C'était le moment où Lebeau et Le Hon s'exprimaient sur le célèbre diplomate en termes fort sévères. « Lord Ponsonby — écrivait Lebeau à Devaux le 12 juin — est parti cette nuit (Lebeau se trompait de date) avec l'intention de vérifier ses soupçons sur la conduite de certain personnage, que je soupçonne vivement de jouer tout le monde ».

Et Le Hon se plaignait très hautement au Gouvernement français des manœuvres de son plénipotentiaire à Londres.

(2) Dépêche du 8 juin 1831 à 4 h. 1/2 du soir.

(3) Il habitait l'hôtel de Belle Vue, place Royale.

(4) Belliard à Sébastiani, 9 juin. Le *Courrier*, de Londres, du 13 juin parle de fenêtres brisées, sans autre dommage.

tat ; il vit ensuite le ministre de la Guerre. Après une conférence avec lord Ponsonby, il alla, vers 4 heures, dire au Régent un dernier adieu. Il partit à 5 heures, accompagné du secrétaire Sol. Lord Ponsonby et Abercromby avaient quitté Bruxelles dès 4 heures.

Arrivé à Lille, Belliard fit parvenir le 12, à 4 heures du matin, une dépêche télégraphique à Sébastiani. Il avait encore, avant d'abandonner Bruxelles, « obtenu de tous les partis, même de celui de la guerre, qu'on ne ferait rien que de se mettre en mesure jusqu'à la fin du mois ». D'après les rapports reçus, le général craignait qu'il n'en fût pas de même du côté de la Hollande (1).

Il exprimait encore ses regrets et ses appréhensions en supposant que la Conférence n'avait pas songé aux suites dangereuses que pouvait amener le rappel de lord Ponsonby.

COMMENTAIRES DE LA PRESSE FRANÇAISE SUR LE DÉPART DE BELLIARD

Le *Constitutionnel* de Paris s'efforça d'atténuer l'importance du rappel de Belliard qui, disait-il, n'avait pas de caractère officiel et n'avait jamais été accrédité auprès du Régent.

D'autre part, une correspondance privée de Bruxelles du 9 juin, au *Temps* de Paris, donnait encore comme un « bruit » le départ de Belliard. Ce serait bien la preuve « de la franche adhésion du cabinet français à toutes les mesures que la Sainte-Alliance » projetait contre la Belgique. Le correspondant affirmait que le général avait refusé de faire démentir ce bruit, que dans les derniers temps, « il voyait fréquemment le Régent, et fort rarement ses ministres », Surllet ayant toujours mieux compris que son ministère que la Belgique « en toute circonstance, comme en désespoir de cause », aurait besoin de la France.

(1) Le général Corbineau, commandant à Lille la 16^e division militaire, se faisait l'écho des paroles de Belliard en télégraphiant, le 12, à Sébastiani, que les Hollandais, renforcés, paraissaient devoir se concentrer et se porter en avant.

Le *Journal des Débats* se faisait écrire par son correspondant particulier de Bruxelles: « Le départ de lord Ponsonby et du général Belliard n'a produit ici aucune sensation. Le pays est calme parce qu'il se sent fort et comme il n'a pas retiré toute confiance à ses mandataires, il attend patiemment que le Congrès prenne les mesures que les circonstances exigent ».

Un post-scriptum venait toutefois contredire cette note optimiste, puisque le correspondant reconnaissait, de source sûre, que l'on préparait à Liège, à Verviers, dans le Hainaut, la réunion à la France ; à Liège, on s'apprêtait à arborer des drapeaux tricolores français.

Notons aussi le bruit singulier dont le *Moniteur universel* du 15 juin s'était fait l'écho : «... Un nouveau ministère était composé — dit-il : C'est M. le général Belliard qui en avait désigné les membres. Mais on leur imposait comme condition d'envoyer à Londres un agent qui, concurremment avec un envoyé de la Hollande, soutiendrait les prétentions de la Belgique auprès de la Conférence, et de se soumettre par avance à la décision nouvelle qui sortirait des nouveaux protocoles. Personne n'a voulu prendre sur lui la responsabilité de cette transaction... » Rien, dans les dépêches de Belliard, ne fait allusion à cette rumeur. L'opposition, il est vrai, espérait la chute du ministère, et diverses listes de remplaçants circulaient. Les journaux les signalaient avec des variantes. Des démarches pour le renvoi du Cabinet furent aussi tentées auprès du Régent, qui les repoussa nettement.

L'organe d'Armand Carrel, le *National*, s'intéressait fort aux affaires de la Belgique, et recevait fréquemment des lettres de Bruxelles. Il se montrait peu favorable à la candidature de Léopold, soulignant, le 8 juin, le médiocre enthousiasme provoqué par le vote du Congrès. Il montrait le Régent « tellement en dehors de la combinaison Lebeau, qu'il n'a eu connaissance que fort tard de la lettre de lord Ponsonby ».

Le correspondant, revenant le lendemain sur l'incident de la lettre, en précisait le but : ne laisser aucun doute au Congrès sur les intentions de la Conférence.

D'après une source non douteuse, Belliard et Ponsonby avaient « fait observer à quelques membres du Congrès qu'il serait fort extraordinaire que la Conférence, dont toutes les décisions ont été rejetées avec mépris par la Belgique, se prêtât... à des arrangements basés sur des prétentions qu'elle ne croit pas fondées... »

Le 15, ce correspondant prétend que le départ des deux envoyés n'a produit aucune sensation, expliquant cette espèce d'apathie non par l'affaiblissement du sentiment révolutionnaire, mais par le dégoût des menées diplomatiques.

La lettre du lendemain relate que Belliard et Ponsonby, avant leur départ, ont essayé de faire fléchir la résistance des principaux membres de l'opposition, mais sans le moindre succès. Belliard, selon le correspondant, n'avait pas déployé une bien grande habileté, en recourant à des arguments puérils, disant par exemple aux Belges : « Vous demanderez demain le Brabant du Nord », ce qui lui aurait attiré cette réponse : « Nous demandons aujourd'hui ce que nous avons toujours demandé ; voyez l'article 1^{er} de la Constitution ». Le ministre Périer — ajoutait ironiquement l'auteur de la lettre — n'aurait pu choisir de serviteur plus dévoué, ni d'admirateur plus zélé de son système que le général Belliard.



CHAPITRE SIXIEME

La préparation et le vote des dix-huit articles L'acceptation de Léopold

WHITE ET SOL RESTENT A BRUXELLES EN OBSERVATEURS

White, du côté britannique, était resté à Bruxelles, en observateur. *L'Emancipation* du 18 juin annonça le retour « inattendu » de Sol à Bruxelles. Elle se demandait s'il ne fallait pas en attribuer le motif au désir de la France d'avoir aussi un témoin des événements.

Cette supposition était inexacte, en ce sens que *L'Emancipation* du 19 reconnut que White ne représentait pas le Gouvernement britannique, qu'il restait à Bruxelles comme simple particulier. Toujours est-il que Sol fut chargé d'adresser chaque jour au général un rapport circonstancié. Belliard, dans un billet daté de Paris, 15 juin 1831, lui traçait ses instructions en termes fort précis :

« N'oubliez pas que vous devez être à Bruxelles comme un simple particulier occupé de son affaire ; que vous n'avez aucun acte à signer, aucune réclamation à recevoir et à transmettre ; refusez tout, vous n'avez seulement à vous occuper que de me faire un rapport journalier de ce que vous apprendrez.

Rassurez tout le monde ; dites bien que je suis tout occupé des intérêts de la Belgique.

Adieu, bon voyage (1) ».

(1) Voici un extrait d'une lettre, datée du 14 juin, écrite de Paris au général Niellon qui l'avait prié d'intervenir en faveur de quelqu'un. Elle atteste, une fois de plus, la sollicitude de Belliard pour la Belgique :

« ...Je vous engage dans l'intérêt de la Belgique de ne négliger aucun moyen de vous mettre sur un pied respectable pour la défense, mais que les Belges se gardent bien de commencer les hostilités contre les Hollandais... ». (Bruxelles, Musée de l'Armée, Dossier du général Niellon).

Dès le 16, Sol fut reçu par le Régent. Il m'a expressément recommandé — écrit-il le 17 juin à Belliard — de vous dire qu'il est bien touché de vos soins pour la Belgique, et qu' « il désire ardemment votre prompt retour ».

En passant par Soignies et Hal, notamment, Sol avait entendu dire que les hostilités avaient repris sur toute la ligne ; il avait constaté la fausseté de ces bruits à son arrivée à Bruxelles. Ce qui y avait donné lieu, c'étaient, lui dit le Régent, trois coups de canon tirés sur Anvers par une canonnière hollandaise. Ce grave incident avait fort alarmé Surllet qui, d'accord avec le ministre de la Justice Barthélemy, voulait ordonner une enquête. Les deux généraux Tiecken de Terhove et Malherbe lui déclarèrent alors tout net s'opposer à toute enquête et menacèrent de démissionner . Le faible Régent, à qui les conseils de Belliard manquaient, ne savait que décider.

LA DÉMARCHE DE LA MINORITÉ DU CONGRÈS
AUPRÈS DU RÉGENT. — SURLET REÇOIT SOL ET LE RENSEIGNE
SUR CET INCIDENT

La première lettre de Sol à Belliard s'est sans doute perdue. Dans le rapport du 17, en effet, il fait allusion à une erreur qu'il a commise en attribuant à l'Association nationale une démarche auprès du Régent en vue du renvoi du ministère. C'était une députation de 18 membres de la minorité du Congrès qui l'avait faite. Le Régent repoussa nettement la demande en faisant remarquer que la majorité devait nécessairement faire loi, « que l'existence du Ministère était liée à la combinaison du prince Léopold » et qu'il fallait attendre le retour de la députation envoyée à Londres. En cas d'échec de celle-ci, en supposant que ses auditeurs fussent disposés à proclamer la République, Surllet, qui n'en était point partisan, se retirerait ; il ferait de même si l'on voulait le nommer définitivement Chef de l'Etat.

Si leur but était enfin la réunion à la France, le Ré-

gent déclarait que ses vœux les accompagneraient « pour le succès de cette combinaison qui, en désespoir de cause, est la seule qui nous convienne ; les Français ne nous repousseront pas si nous nous jetons dans leurs bras ».

Commentant le départ de Belliard et de lord Ponsonby, Surllet croyait savoir que la Conférence regrettait ce mode de rupture et n'agirait plus de même si c'était à recommencer. « En définitive — ajoutait-il — Lord Ponsonby... a quitté Bruxelles sans rien nous notifier. On nous demande une adhésion à des actes que nous ne connaissons pas officiellement. Nous serions parfaitement autorisés à considérer son départ comme étant de convenance personnelle, un voyage d'agrément en un mot ».

LES INCIDENTS DU VOYAGE DE PONSONBY

Divers incidents avaient marqué la traversée de la Belgique par lord Ponsonby : un charivari à Alost (1) ; des huées à Gand.

Le Régent lut à Sol une lettre que de Gerlache lui adressait le 15 de Londres. Le Président du Congrès s'applaudissait de l'ardente sollicitude du Prince Léopold pour la cause de la Belgique. Les ministres anglais, Palmerston et Grey, étaient fort adoucis, tout en maintenant le thème : « acceptez les bases des limites arrêtées pour la Belgique ; on verra ensuite... » Cette réponse n'était pas faite pour sortir des difficultés, d'autant plus que, selon de Gerlache, la Hollande ne voulait pas consentir à la cession du Luxembourg. L'Angleterre, à la rigueur, semblerait disposée à dédommager la Hollande par l'abandon d'une colonie.

Sol avait aussi vu Gendebien, toujours d'avis que la réunion était inévitable, et qui lui avait parlé d'une

(1) On écrivait d'Alost à l'*Emancipation*, le 12 juin : « Hier, à 5 h. 1/4 de l'après-midi, est passé par cette ville lord Ponsonby et sa suite se rendant en toute hâte dans son pays. Les Alostois lui ont donné leur bénédiction, pour l'heureuse continuation de son voyage. Il aura pu se convaincre, à certains signes non équivoques, combien tout vrai Belge est las de la diplomatie et des diplomates ».

A Gand, le 13, eut lieu l'exhibition d'un mannequin habillé en Anglais, aux cris de : « Vive la Belgique ! », « A bas Saxe-Cobourg ! ».

manifestation projetée pour le 18 juin en vue de détruire le monument (1) et qui pourrait bien être le signal de l'apparition soudaine du drapeau tricolore français. Lebeau avait demandé des nouvelles du général. Nothomb n'avait pas été rappelé de Londres, mais l'argent envoyé à Francfort devait en revenir.

SOL TRANSMET A BELLIARD DIVERSES NOUVELLES,
NOTAMMENT DES PLAINTES DE WHITE ET LES ESPOIRS
DU PARTI BELGE DE LA GUERRE

Le compte rendu de Sol du 18 juin montre le pays tranquille, « disposé à attendre patiemment le 30 de ce mois, époque fixée par le Congrès pour la présentation du rapport sur les négociations ouvertes. L'Association nationale se réunit le 19, et, selon Lamarche, « tout se passera paisiblement ». L'acceptation du Prince est considérée comme à peu près certaine selon des lettres de Van de Weyer et d'Osy, député d'Anvers (2).

M. White lui a demandé si le général arriverait réellement à Londres lundi, comme on le lui annonce d'Angleterre. Sol lui a répondu qu'il n'avait aucune connaissance de ce voyage.

Il fait part ensuite à Belliard de plaintes formulées par White, à propos de l'arrivée à Bruxelles d'un certain M. Poublon (3), qu'accompagnait un banquier anglais. Tous deux avaient déjeuné chez White, qui signala à son hôte français qu'il existait des intelligences « entre les troupes françaises placées sur la frontière et les Belges, pour aider ceux-ci dans le cas où ils seraient attaqués ». — « Je crois avoir compris — observe Sol — que M. White doutait de la sincérité du gouvernement français à l'égard des ordres qui ont été donnés

(1) Le fameux Lion.

(2) Le baron Osy (1792-1866) fut membre de la Chambre des Représentants de 1831 à 1833, puis de 1841 à 1857.

(3) Nous n'avons d'autres renseignements sur ce personnage que les indications du Registre des Etrangers de la ville de Bruxelles. Il y figure à la date du 14 juin, venant de Paris, avec un passeport français. Il est né à Gand ; son prénom est Ange ; il s'intitule propriétaire, est domicilié à Londres et se dit âgé de 58 ans. Il est hébergé à l'hôtel de Flandre, situé place Royale.

sur la frontière pour empêcher nos soldats de remplir l'engagement qu'ils ont pu prendre envers les Belges de venir à leur secours ». Poublon aurait alors tiré de sa poche « une lettre manuscrite, dans laquelle le principe de cette alliance offensive et défensive se trouve consigné ». White fut fort surpris de lire un extrait de cette lettre dans le *Courrier* du 18 juin (1), et cette publication put l'amener à croire à un double jeu, envers l'Angleterre, de la France « qui travaillerait à la réunion ».

Lamarche lui a dit encore que le parti de la guerre est prêt à patienter, convaincu qu'il est de l'extrême brièveté du règne de Léopold. Dans une campagne d'automne, l'armée française occuperait la frontière du Rhin. Aguerrie par cette expédition et par les bivouacs hivernaux, elle reprendrait les armes au printemps et, s'emparant de la Belgique, permettrait d'y installer « une vice-royauté avec la charte française ». Lamarche avait assuré à Sol que « des officiers français de la garnison de Charleroi (2) sont venus trouver des officiers belges pour leur dire que la Belgique peut compter sur l'appui de l'armée française, qu'elle est unanime sous ce rapport et que le Gouvernement français ne sera pas écouté, s'il veut s'opposer à ce projet ».

Sol annonçait enfin le départ de nombreuses personnes pour Waterloo, signalait le dépit manifesté par les Anglais à propos de la résolution de renverser le monument, et mentionnait le bruit de l'envoi de troupes par le Gouvernement belge.

AMÉLIORATION DE LA SITUATION A LONDRES CONVERSATION DE SOL AVEC LE RÉGENT

Dans son rapport très copieux du 19, Sol accuse réception par diligence le 18 au soir, par courrier le 19 au matin, de deux lettres de Belliard, du 16 à minuit

(1) Rien de tel ne figure pourtant dans le *Courrier* belge du 18 juin.

(2) *Sic*. Nous nous demandons comment il se trouvait, à cette date, des officiers « français » dans la garnison de Charleroy.

et du 17 à 4 heures. Nous n'avons pas retrouvé ces deux dépêches.

Il a aussitôt communiqué au Régent la nouvelle reçue de Londres par le général qu'une amélioration dans la situation des affaires s'était produite.

Surlet lui a fait part d'une lettre optimiste de Nothomb, datée du 15, exprimant l'assurance de l'acceptation de Léopold. Le Régent a confirmé son dévouement complet à la France, et il ne le laissera pas ignorer au futur souverain.

Revenant sur une communication déjà mentionnée dans son rapport du 17, Sol reproduit et amplifie le récit que lui fit le Régent de son entretien avec une délégation de la minorité du Congrès. Si la combinaison Saxe-Cobourg échoue, « il conseillera la réunion à la France, mais se retirera », étant rassasié du pouvoir. Il désire aller vivre à la campagne « lorsque les circonstances ne me permettront plus de faire le bien ». Il prévoit, en ce cas extrême, un dénouement « terrible », mais il n'aura pas à se le reprocher.

La fin du mois marquera pour l'avenir du pays.

PLAINTES CONTRE WHITE

Sol parle ensuite de sa conversation avec White, chez qui il a dîné le 18 au soir. C'est un vieil ami du Prince d'Orange : il a essayé de le faire revenir, mais comme Ponsonby, il a reconnu que ses efforts avaient été vains. Il a été le premier ensuite à songer à Léopold et il travaille de tout cœur pour lui.

Depuis son retour, Sol a entendu beaucoup de gens se plaindre des intrigues de White, qui est l'intime de Lebeau, comme de Nothomb et de Paul Devaux. Tout le monde, à Londres, d'après White, « admire... l'habileté et l'activité de ces deux Messieurs ». White a paru douter de la sincérité du Gouvernement français à l'égard du Prince Léopold, par suite du fait que Belliard n'est point parti pour Londres, alors que ce voyage était, toujours selon White, concerté d'avance avec lord Ponsonby, qui n'aurait retardé son départ qu'à la pensée d'arriver à Londres en même temps que Belliard.

On a dit encore à Sol que White engageait les Belges à ne pas faire confiance aux Français qui les abandonneraient comme ils l'ont fait pour les Espagnols, les Italiens, les Polonais. Ses discours, toutefois, n'ont pas eu grand succès, et les Belges gardent leur affection à la France.

ENTRETIEN DE SOL AVEC DE ROBAULX,
TRÈS HOSTILE A LÉOPOLD, ET QUI QUALIFIE WHITE D'ESPION

Vient alors le récit d'une visite de Sol à de Robaulx. Belliard, fort touché « de la confiance et de l'abandon » avec lesquels l'ardent député de Philippeville lui avait parlé des affaires de la Belgique au cours de deux conversations avant son départ, avait prié son secrétaire de l'en remercier encore. Sol ayant rapporté le désir du général de voir la Belgique sortir avec avantage de ses difficultés, Robaulx répondit que l'on ne voulait pas, en Belgique, de prince anglais. « C'est pour nous soustraire au joug de l'Angleterre — affirma-t-il en donnant cette explication assez inattendue — que la Révolution belge s'est faite. Nous ferons une nouvelle révolution s'il le faut pour chasser le prince Léopold ».

Il ne fut pas moins original lorsqu'il exposa ses vues sur la politique apparente de la France et le but réel qu'elle poursuivait. Sa cavalerie n'étant pas prête, elle a voulu gagner du temps en négociations. Au moment choisi, « elle marchera et sans tirer un coup de fusil elle arrivera sur le Rhin où les populations l'accueilleront comme une libératrice. Pourquoi ne pas nous mettre dans la confiance ? Nous entrerions volontiers dans une pareille politique et ne demanderions pas mieux à attendre et à entretenir les populations dans l'espoir de la réunion prochaine ». Pour de Robaulx, l'intérêt de l'Angleterre était tellement opposé à celui de la France dans la question belge que leur accord ne pouvait être sincère.

Il affirma que la Belgique deviendrait française, quoi que l'on fit.

Si même les élections françaises étaient modérées, Louis-Philippe n'éviterait pas une nouvelle révolution

qui le renverserait du trône, amenant la République. Il parlait ainsi sur la foi de la correspondance qu'il recevait, prenait à preuve la lettre de Lafayette à ses électeurs (1) leur rappelant, à côté des incidents de Metz, que le programme de l'Hôtel de Ville n'était point encore exécuté.

Sol, assez surpris, fit remarquer à de Robaulx que l'on s'exagérait, à l'étranger, l'influence de Lafayette.

Le député républicain dit ensuite ses regrets de ce que le caractère diplomatique de Belliard n'avait pas permis au général de s'expliquer aussi nettement que lui-même. «... il dira ce qu'il voudra, je ne croirai jamais qu'il est le partisan du système anglais ».

De Robaulx dit aussi qu'il était avéré maintenant que le général n'avait pas de lettres de créance auprès du Gouvernement belge. Sol reprit l'explication de Van de Weyer au Congrès : Belliard était venu en Belgique « sur la demande expresse de la députation belge à Paris et sur celle du Régent alors Président, ...que les explications données au Congrès ne devaient rien laisser à désirer ; que M. Destouvelles avait fait remarquer fort judicieusement qu'on ne vous a pas fait décliner vos qualités lorsque vous avez agi dans l'intérêt de la population anversoise... »

La conversation se porta sur White. C'est un espion, s'écria de Robaulx, et je l'ai dit à son ami Lebeau. Il ajouta : « Comment ? M. White parle en faveur de la réunion de (*sic*) la France ! dans sa bouche de pareilles paroles sont des abominations ! »

Sol alors se rappela que White lui avait dit la veille que s'étant rendu dans les bureaux de l'*Emancipation*, il y avait parlé dans le sens de la réunion, à laquelle l'Angleterre consentirait si on lui abandonnait Anvers. En ayant été informés, Blargnies et d'autres « crurent que c'était une ouverture que faisait faire le cabinet anglais ; ils en parlèrent à M. White dans ce sens, et, pendant plusieurs jours on crut que la réunion était praticable à ce prix ». Mais ce n'était qu'une ruse de White, désireux de « voir le parti que les partisans de la réunion en tireraient ».

(1) Aux électeurs de Meaux, en date du 13 juin 1831.

CONFIDENCES A SOL DE L'ABBÉ BOUCQUEAU DE VILLERAYE

Le 20 juin, c'est d'abord l'abbé Boucquéau de Villeraye (1) qui renseigne Sol.

Il commença par exprimer le désir du retour de Belliard, vœu que partageaient tous les Belges, disait-il.

En province, d'après l'abbé, on attendra patiemment jusqu'au 30 juin. Si rien n'est encore décidé, une explosion se produira certainement.

Cette opinion était aussi celle du général d'Hane et de Wallez (2), et Sol l'entendit énoncer « hier par plus de vingt membres de l'Association » qui dînaient ensemble dans un restaurant où Sol, par hasard, était entré. « J'ai entendu — continue-t-il — les propos les plus extravagants débités à haute voix par ces membres... députés par les comités provinciaux pour assister à l'assemblée générale de l'association qui a tenu hier soir sa séance ». Ils parlaient d'une nouvelle démarche auprès du Régent pour le renvoi immédiat du Cabinet ; on proposa même une déféstration, mais ce projet fut rejeté. Le général Le Hardy de Beaulieu présidait à ce banquet. Il n'a point pris la parole, peut-être à cause de la présence inopinée de Sol.

C'est ensuite Wallez qui, rapportant l'opinion de Nothomb et Devaux que l'acceptation de Léopold est certaine, la conteste, et croit à l'inévitable réunion.

(1) Boucquéau de Villeraye, député de Malines, avait voté pour Leuchtenberg. Membre de la députation chargée de solliciter pour le duc de Nemours l'approbation de Louis-Philippe, il fut, dans la rue du Bac, insulté par la populace, parce qu'il portait l'habit ecclésiastique. C'était à l'époque où l'église de Saint-Germain l'Auxerrois et l'Archevêché avaient été saccagés. Dès qu'il eut dit : « Je suis député belge », ses agresseurs lui marquèrent leur vif regret.

(2) Ce personnage eut une triste destinée. Très intelligent, collaborateur de Van de Weyer, dont il fut le premier secrétaire à la Légation de Londres, il encourut la prison pour dettes à Paris et, se mettant à la solde de la Hollande, publia en 1838 un méchant pamphlet : *Le Dernier des Protocoles*. Il ne survécut guère à ce méfait : il mourut à Neuilly (France), le 23 septembre 1847.

NOUVELLES DÉMARCHES AUPRÈS DU RÉGENT
POUR LE RENVOI DU MINISTÈRE

Le Régent continue d'être assailli par des députations lui demandant le renvoi des ministres. Il les éconduit avec une étonnante fermeté, si peu conforme avec son caractère qu'on l'attribue à l'influence que, même de loin, Belliard exerce sur lui. D'après de Lamarche, « MM. Seron, de Robaulx et d'autres membres du Congrès le disent hautement ».

Sol, revenant au dîner de la veille, relève aussi la persuasion naïve des convives que la confection des protocoles était « une invention de M. de Talleyrand pour gagner du temps, afin d'amener la réunion à la France par la force des choses ».

Conversant encore avec de Robaulx, Sol apprenait qu'aux yeux du député de Philippeville, Félix de Merode n'était pas sincère quand il souhaitait éventuellement la réunion à la France. Pour de Robaulx, c'était « un moyen pour faire peur à la Conférence, mais... M. de Merode serait au regret qu'on le prit au mot ».

Sol avait enfin parlé de la situation à Joseph d'Hoogvorst et au major de la gendarmerie de Gand. Selon le premier, le parti du Mouvement aurait tenté d'agiter Bruxelles, mais inutilement. Le second assurait que les Flandres n'étaient « nullement pour la réunion », que « pourtant si une vice-royauté devait être placée à Bruxelles, les prêtres laisseraient faire le parti français ». Le major croyait à la réunion dans un avenir très proche, disant que tous ses amis et que l'armée en étaient convaincus.

IMPRESSIONS D'UN CORRESPONDANT OCCASIONNEL
DE BELLIARD

Il est curieux de confronter avec les rapports de Sol les impressions d'un correspondant occasionnel de Belliard, un certain Armand Reynaud, qui lui écrit le 21 juin, de l'hôtel de Flandre à Bruxelles.

Il confirme l'attente par tous les partis de l'échéance du 30 juin.

Toutes les lettres de Londres annoncent pour cette date la solution définitive.

« Le sentiment qui domine la majorité du Congrès et au dehors est celui de la nationalité belge sous la royauté du prince Léopold ».

Certaines défiances se manifestent au sujet des intentions du Gouvernement français : « des bruits de partage circulent et se propagent, non sans causer quelque irritation ». Reynaud combat ces soupçons peu loyaux, rappelant « les preuves que la Belgique avait reçues de la bienveillance de la France ». Voici la réponse des esprits prévenus, qui appartiennent à la classe la plus élevée : « Vous avez voulu la réunion, vous la voulez encore, mais la crainte qu'elle ne vous apporte la guerre vous fait adopter ou proposer le partage. »

Contrairement aux affirmations des interlocuteurs de Sol, Reynaud estimait le parti français « sans influence ». « On le trouve fort — dit-il — de ses vœux plus encore que par le nombre dans les provinces wallonnes ; partout ailleurs il n'existe que dans la classe des jeunes gens ».

D'après des nouvelles de Londres, l'Autriche, la Russie et la Prusse feraient « cause commune contre les propositions belges ». L'Association en profiterait pour exciter à la guerre contre la Hollande. Si cette information se confirmait, commencerait « le travail de la grande semaine, comme on dit ici ».

Reynaud ajoute aussi que l'on sera facile (1) « pour tous les arrangements dont le Prince Léopold se portera caution, soit qu'ils reposent sur des concessions pécuniaires, soit sur *l'occupation de places fortes par des garnisons allemandes* ».

On veut en effet « en finir à tout prix », sortir d'un *statu quo* pernicieux. « La question d'Anvers est pour beaucoup dans le cri de détresse que jettent toutes les classes ».

(1) En Belgique, semble-t-il.

UNE LETTRE PESSIMISTE DE DESTOUVELLES AU RÉGENT

Le même jour, à 3 heures du soir, est envoyé le rapport quotidien de Sol.

Le Régent lui a lu une lettre fort intéressante que Destouvelles a écrite le 19 de Londres.

Les douze de la Députation sont en divergence d'opinion, et « l'ensemble du Congrès la partagera lorsqu'il connaîtra les motifs qui la font naître ». Destouvelles, avec chagrin, dit ne pouvoir se rallier à la confiance manifestée par quelques-uns de ses collègues, qui espèrent voir terminer par la Conférence les affaires de la Belgique. Le Prince Léopold a prouvé, par ses démarches et ses déclarations, « le désir qu'il aurait de répondre aux vœux du Congrès belge en acceptant la couronne », mais la Conférence seule peut lever les obstacles fondamentaux, et elle n'y semble nullement disposée. L'acceptation du Prince, selon Destouvelles, « ne sera que conditionnelle, ce qui la rend nulle d'après le décret du Congrès ».

L'ABATTEMENT DE SURLET

Sol dépeint l'abattement du Régent, bien décidé à rentrer dans la vie privée. « Une seule idée semble le soulager, c'est que ses vœux secrets pour la réunion à la France vont maintenant se réaliser par la force des choses ».

Surlet croit à l'impossibilité d'éviter la guerre générale, que l'on s'efforce de conjurer depuis huit mois, et qui va « malheureusement être allumée par la Belgique ». Il s'attend même à la chute de Louis-Philippe, s'il s'obstine à refuser la Belgique s'offrant à lui. Les Belges en effet feront appel aux passions françaises, et les anniversaires de juillet 1789 et 1830 fourniront une occasion propice.

Le Régent a dit aussi que l'opinion générale considère que les protocoles sont « imaginés par la politique française pour amener la réunion », et que, lorsque l'on prétend que Talleyrand agit sans instructions du ministère, lui, Surlet, s'y perd et ne comprend plus rien.

PROPOS DÉSENCANTÉS TENUS A SOL PAR DIVERS MEMBRES
DU CONGRÈS ET LE GÉNÉRAL D'HANE

Sol a rencontré plusieurs membres du Congrès, Lecocq, Brédart, Deleeuw (1), Ch. Vilain XIII et Joseph d'Hoogvorst, ainsi que le général d'Hane. Leurs propos étaient significatifs et pessimistes. « Tous s'accordent à dire que la guerre éclatera bien certainement le 30 au plus tard sur tous les points de la Belgique à la fois ». Le général d'Hane, revenu hier d'Anvers, y a trouvé « tout le monde résigné à faire le sacrifice de la ville pour le triomphe de la Révolution belge ». Le 30, on sera prêt pour marcher en avant « et on ne met pas en doute que le Brabant septentrional s'insurgera à l'arrivée des Belges et... se laissera envahir sans résistance ». Selon de Lamarche, le bombardement d'Anvers serait expié par la rupture des digues de la Hollande. « C'est une guerre d'extermination qui se prépare — conclut Sol — et les Belges sont tous si exaspérés qu'ils se ruent sur les Hollandais avec une impétuosité à laquelle tout devra céder... »

On voit de quelles illusions se repaissaient les Belges exaltés au delà de toute limite.

BRUIT RÉPANDU A BRUXELLES
DU DÉPART DE BELLIARD POUR LONDRES

Le bruit du départ de Belliard pour Londres se répandait (2). On lui attribuait la mission « d'obtenir de la Conférence de laisser tout dans l'indécision jusqu'après les élections » et l'on ajoutait « qu'à la demande du Gouvernement, MM. le général Lafayette, le général Lamarque, MM. Mauguin et Odilon Barrot avaient promis d'user de leur influence pour que le mouvement

(1) Lecocq, Brédart, Deleeuw, députés au Congrès pour Tournai, Ath, Huy.

(2) Vilain XIII et de Lamarche demandèrent à Sol si c'était exact.

que les Belges se proposent de faire le 30 fût de même ajourné jusqu'après les élections de France (1) ».

La conviction régnait aussi que la France pourvoirait l'armée belge de généraux capables de la commander.

Le ministre de la Guerre de Faily « qui ne se fait pas aimer dans ce poste » devait, disait-on, être remplacé par le colonel Buzen (2), qui commandait dans le Luxembourg et qui était l'ami intime de Gendebien ».

FAUSSE RUMEUR DU REMPLACEMENT DE LORD PALMERSTON
PAR LORD DURHAM

Le 22 juin, Sol relatait tout d'abord une nouvelle qui se révéla fausse. Wallez, le premier, Lebeau ensuite « d'un air de triomphe » lui avaient annoncé la retraite de Lord Palmerston et son remplacement par le gendre de Lord Grey, Lord Durham (3), ami dévoué de Léopold de Saxe-Cobourg. On assure même, lui avait fait observer Lebeau, que la Conférence est dissoute, vu le désaccord des Puissances sur la question des limites.

PROJETS ATTRIBUÉS A LÉOPOLD
HOSTILITÉ PERSISTANTE
DE L'ASSOCIATION BELGE A SA SOUVERAINETÉ

On racontait aussi que Léopold, d'accord avec la France et l'Angleterre, acceptait sans condition et ferait la guerre à la Hollande si elle se refusait « à résoudre la question des limites moyennant des sacrifices pécu-

(1) Elles eurent lieu le 5 juillet.

(2) Buzen (1784-1842), devenu général-major et ministre de la Guerre, fut victime de la haine politique. Couvert d'outrages par une implacable opposition, il se donna la mort. On trouvera d'amples détails sur ce triste événement dans POPLIMONT : *La Belgique après 1830*, pp. 609-612.

(3) Lord Durham naquit le 12 avril 1792 et mourut le 18 juillet 1840. Membre des Communes, orateur très populaire, il proposa, dès 1821, la réforme parlementaire. Il fut nommé pair et baronnet en 1828. Gendre le lord Grey, il fit partie, comme lord du Sceau privé, du Cabinet Whig de novembre 1830. Il défendit avec passion la réforme parlementaire finalement votée en 1832.

Il fut envoyé, en 1836, comme ambassadeur en Russie, et termina sa carrière en qualité de Gouverneur de l'Amérique anglaise.

niaires » de la part de la Belgique. Les partisans de la réunion, jetant les hauts cris, déclaraient que s'il en allait ainsi, la France serait encore la dupe de l'Angleterre. M. Wallez paraissait croire à ces bruits.

L'Association maintenait son hostilité à l'égard du prince Léopold, qu'elle appelait, par dérision, le Roi de Bruxelles. Elle s'était déclarée en permanence jusqu'au 30 juin. On affirmait à Sol que de Potter en était l'âme, qu'il la dirigeait grâce à son ami Tielemans. Gendebien, qui détestait de Potter, lui servait d'instrument sans le savoir.

DES NOUVELLES DE LONDRES ANNONCENT L'ACCEPTATION
INCONDITIONNELLE DE LÉOPOLD.
EXCELLENTE IMPRESSION A BRUXELLES.
LE RÉGENT EN EST RÉCONFORTÉ

Le 23 juin, de bonnes nouvelles de Londres font espérer aux Belges l'acceptation sans conditions de Léopold. Bien que, d'après Sol, elles ne soient fondées « que sur l'opinion personnelle de quelques-uns des membres de la députation », l'impression à Bruxelles a été excellente. Le ministère, « glorieux du résultat qu'il se promet », l'annonça comme un triomphe personnel.

Le Régent, jusque là profondément découragé, décidé à l'abdication « malgré son dévouement à son pays », et s'attendant soit à être remplacé par un Dictateur, soit à voir l'anarchie s'abattre sur la Belgique, s'était senti réconforté. Il pouvait espérer à présent une retraite sans de trop vives appréhensions. Sous l'empire de sombres préoccupations, il avait écrit à Le Hon une lettre désenchantée, où se révélait sa crainte d'un soulèvement des passions en France et d'un ébranlement du trône de Louis-Philippe, « ce dont il serait inconsolable à raison du sincère attachement qu'il a pour sa personne ». Aussi s'est-il senti fort soulagé, lorsqu'il a pu écrire à Le Hon une seconde lettre tout opposée à la première.

La retraite de lord Palmerston ne s'est pas confirmée. White, au contraire de Lebeau, n'y croyait pas. Il s'est plaint amèrement de la conduite de la Conférence à l'égard de Ponsonby, assurant que la lettre officieuse lue au Congrès émanait de la Conférence elle-même, que Ponsonby « n'y a pas ajouté un iota et s'est ponctuellement conformé aux instructions qu'il a reçues ». Aussi ce diplomate a-t-il ressenti vivement le désaveu immérité qu'il a subi.

White, fort excité, a dit encore « que cette affaire ne se passera pas comme cela et que si Mylord garde le silence, lui le rompra et qu'il publiera une brochure en Angleterre pour faire connaître la vérité sur toute cette affaire... (1) ».

LES MENÉES DE L'ASSOCIATION CONTRE LÉOPOLD RESTERONT VAINES, RAPPORTE SOL

Après avoir noté que les opinions étaient très partagées sur l'accueil qui était réservé à l'acceptation du Prince, Sol rapporte que l'Association cherchait à organiser de la résistance dans le pays contre l'élu du Congrès. Il ne croyait pas à la réussite de cette tentative, le pays étant trop las du provisoire. L'Association avait beau siéger en permanence, prendre chaque jour de violentes résolutions, on ne s'en doutait seulement pas « en dehors de la salle où elle siège ». Le clergé, que la dévastation de Saint-Germain l'Auxerrois a fort ému, appréhende la réunion à la France et se rapproche en majorité du Prince Léopold, auprès de qui il compte se faire un mérite de l'adhésion des Belges, preuve de l'influence cléricale.

L'ancien membre du Gouvernement provisoire Vanderlinden a fait part à Sol de la crainte de beaucoup de membres du Congrès, disposés à ne plus y siéger. On est heureusement parvenu à les dissuader de cette dangereuse résolution, qui permettrait à l'Association de prendre la place de l'assemblée.

(1) Nous ne croyons pas que White ait donné suite à cette intention exprimée *ab irato*.

LACUNE DANS LA CORRESPONDANCE DE SOL DU 24 AU 29 JUIN

Une regrettable lacune apparaît dans la correspondance de Sol : nous n'avons pas ses rapports du 24 au 29 juin. Les lettres de Belliard n'y suppléent qu'imparfaitement. Nous y lisons qu'il a reçu les rapports du 24 et du 25, puis celui du 26 en retard ; qu'il n'en a pas eu du 27 ; qu'il ne conçoit pas que son secrétaire ne lui ait pas écrit le 28. Ce dernier rapport parvint le 30 et fut envoyé tout de suite au Roi. Enfin Belliard a vu celui du 29. Nous avons les deux rapports du 30, dont Belliard parle dans son billet du 2 juillet.

Résumé des événements, du 11 au 30 juin

Rappelons brièvement, pour l'intelligence du récit, les principaux faits de notre histoire à cette époque si originale. Nous croyons devoir les reprendre au départ des deux agents, et les éclairer par les correspondances diplomatiques échangées entre Paris, Londres et Bruxelles.

GRAVES ÉVENTUALITÉS APPRÉHENDÉES PAR LA CONFÉRENCE

Le rappel de Belliard et de Ponsonby a fait envisager de graves éventualités par la Conférence, notamment la reprise des hostilités belgo-hollandaises, sur l'initiative de notre Gouvernement, ce qui entraînerait une exécution militaire en Belgique dont une Puissance pourrait être chargée. Sébastiani, considérant cette hypothèse, écrivait le 9 juin à Talleyrand qui, le 6, lui avait communiqué le désir des plénipotentiaires de prendre l'avis du Gouvernement français : « ...il deviendrait indispensable que nous fussions appelés à occuper, à notre tour, la ligne qui longe notre frontière, depuis Namur, Charleroi, Mons, Tournay, Ath, Ipre (*sic*) et Menin jusqu'à Newport (*sic*) ». La France pourrait aussi prêter le concours de sa flotte.

L'OPINION DE TALLEYRAND SUR LA SITUATION

Le même jour, Talleyrand, correspondant avec Mme Adélaïde, la sœur de Louis-Philippe, se plai-

gnait des « fausses démarches » de Ponsonby et aussi de ce que Belliard n'avait pas « suivi plus littéralement les instructions de son gouvernement ».

Après avoir, le 7, parlé des projets sur le Limbourg communiqués par Belliard à Sébastiani, et fait observer que la Conférence les avait rejetés lorsqu'ils avaient été présentés antérieurement par les Belges, le vieux diplomate repoussait les insinuations de certains journaux inculpant la Conférence de n'être pas étrangère à la lettre de Ponsonby. Il rapportait le désir exprimé par le Prince Léopold dans une conversation qu'ils avaient eue, « si les choses s'arrangeaient, que le général Belliard fût envoyé auprès de lui.

Il signale, le 12, l'habileté du Prince qui, dans ses rapports avec les députés belges, entretiens individuels, invitations à dîner, s'efforce de les « amener à des idées plus raisonnables ». Talleyrand, de son côté, les sermonne : ils reconnaissent la force de ses objections, mais déclarent ne pouvoir abandonner « ceux qui ont pris parti pour eux en s'exposant au ressentiment de la Hollande », et n'ont encore fait aucune concession.

Dans d'autres lettres du 13 et du 14, Talleyrand défend la Conférence contre le reproche de précipitation formulé par Sébastiani ; il la montre pénétrée d'une préoccupation essentielle, le maintien de la paix ; il constate les progrès lents, mais continus, des pourparlers entre le Prince Léopold et les députés belges. Il ne croit pas qu'il sera nécessaire de recourir à des mesures militaires ; il faut cependant que la France soit prête, car la résistance opiniâtre des plénipotentiaires hollandais augmente les difficultés de la Conférence.

SÉBASTIANI INSISTE AUPRÈS DE TALLEYRAND
SUR L'IMPORTANCE POUR LA FRANCE DES AFFAIRES BELGES

Le 13, Sébastiani insiste sur la « préoccupation bien vive et bien générale » que les affaires belges causent

à Paris. « Indépendamment — dit-il — de leur extrême importance sous le rapport de la politique extérieure, elles se rattachent par trop de liens à la politique intérieure de la France, pour qu'il nous soit possible de les perdre un seul instant de vue. Tant qu'elles ne sont pas réglées, elles entretiendront parmi nous une agitation morale... » qui crée au Gouvernement « une difficulté très réelle et très fâcheuse, qu'il importe avant tout de faire disparaître... »

Les dernières dépêches de Belliard, des 10 et 11 juin, sont heureusement plus satisfaisantes. Le Congrès allait délibérer, le jour même, sur une proposition d'envoyer à Londres un plénipotentiaire belge et un plénipotentiaire hollandais chargés de débattre, devant la Conférence, les points en litige (1).

« Le général Belliard — ajoute le ministre — s'est abouché, avant son départ, avec les membres les plus influents du gouvernement et du Congrès et les a trouvés dans des dispositions conciliantes ».

TALLEYRAND SE PRÉOCCUPE DES INCIDENTS ANVERSOIS

A tout moment, des incidents nouveaux mettaient en péril les minces progrès réalisés. Anvers restait un foyer incandescent. Talleyrand signalait à Sébastiani, le 16, une attaque des Belges contre les bâtiments ancrés devant le port. « Le général Chassé a eu heureusement assez de modération pour ne pas faire tirer de la citadelle, mais les habitants d'Anvers, justement alarmés, ont envoyé en toute hâte une députation à Bruxelles. Le Régent a expédié des ordres ; le ministre de la guerre s'est rendu à Anvers ; mais leur autorité méconnue n'a pu arrêter les Belges ; et tout tendrait à prouver que le parti anarchiste, le parti de la guerre a pris le dessus ».

(1) Nous n'avons trouvé nulle trace de pareille délibération. Il existe une lettre du 9 mai 1831 de Lebeau à Verstoik de Soelen, invitant ce dernier à désigner trois commissaires hollandais qui se rencontreraient avec trois Belges, soit à Aix-la-Chapelle, soit à Valenciennes. Le Gouvernement hollandais ne répondit pas.

Le 15 juin 1831, le *Courrier* fit allusion aux « nouvelles négociations dont on nous menace », pour les repousser nettement.

Talleyrand déplorait cette conduite, qu'allaient exploiter les plénipotentiaires hollandais, qui aggravait encore les difficultés de la Conférence, et qu'il mettait au compte « de tous les mouvements que se donnent les ennemis de l'ordre et de la paix qui, n'ayant pu embraser la France, cherchent à porter l'incendie en Belgique ».

L'incident n'eut pas d'ailleurs les suites graves appréhendées. L'exode des habitants, qui avait pris certain développement, cessa ; le gouverneur Rogier avait convié au calme et demandé de ne pas quitter la ville (1).

UNE INSINUATION DE TALLEYRAND
AU SUJET DE LA FRONTIÈRE DE 1814 EST SUR LE POINT
DE ROUVRIER LA QUESTION DU PARTAGE

A peine l'incident anversois était-il apaisé, qu'un danger tout différent semblait s'annoncer. Le Gouvernement français, bien résolu à ne pas se prêter aux appels réunionnistes qui lui venaient de France et de Belgique, ne laissait pas d'être sensible à une restauration de ses frontières de 1814. Talleyrand faisait allusion, dans une dépêche du 18, à ce point, en faisant remarquer qu'il n'était pas appelé, quant à présent, à faire rendre à la France les limites qu'il avait « eu le bonheur de lui faire reconnaître par le traité de 1814... »

Le problème territorial prit même tout de suite une extension périlleuse, et l'indépendance de notre pays fut, peut-être, sur le point d'être remise en question, car le partage de la Belgique fut officieusement envisagé dans la dernière décade de juin.

(1) La situation resta tendue. Hollandais et volontaires échangeaient fréquemment des coups de fusil. Il y eut notamment une panique vers la mi-juin, qui nécessita l'arrivée du ministre de la Guerre. Une lettre du 29 juin de Firmin Rogier à son frère cite un passage d'un rapport de Sol à Belliard, apprenant au général que le courageux gouverneur est « resté plus de trois heures au milieu des fusillades des volontaires pour arrêter leur fureur belligérante. » Le rapport en question manque au dossier.

Avec l'espoir de compliquer encore davantage l'échec diplomatique, le Cabinet de La Haye fit suggérer, par ses envoyés à Londres, la division de la Belgique entre la France et la Prusse. Talleyrand, comme Bülow, y parut favorable et, dans ses *Mémoires* comme dans sa correspondance, il reproche aux délégués belges d'avoir contribué à le rendre malade (1) par leur « système d'exigence et d'obstination », et de l'avoir ramené à son « idée favorite », diviser la Belgique, en assurant à la France « la part qui lui conviendrait le mieux ». Cette solution extrême, assurait-il à Sébastiani, ne conduirait pas plus à la guerre que tout autre moyen. Au reste, tout en la formulant, il ne renonçait pas encore « à tout espoir d'arrangement ».

Sébastieni relève, dans sa réponse du 25 juin, l'insinuation de Talleyrand, mais fait remarquer que le Gouvernement français ne peut la considérer, ainsi que l'ambassadeur lui-même, que comme « un moyen extrême, auquel il sera seulement permis de songer, lorsqu'il sera de toute évidence que les questions relatives à la Belgique ne peuvent être tranchées que par la force ». Il rappelle à Talleyrand la démarche de Flahaut à Londres en janvier 1831 : « Votre haute sagesse vous fit pressentir des obstacles insurmontables de la part de l'Angleterre, et depuis cette époque, vous ne m'avez plus entretenu de ce sujet ». Peut-être sera-t-on obligé d'y revenir, mais ce ne serait pas sans avoir épuisé toutes les autres voies : la France désire vivement que les Belges lui permettent d'éviter cette solution.

CE DANGER EST ÉCARTÉ PAR L'ADOPTION DES XVIII ARTICLES

Dès le 26 du reste, cette affaire était écartée, les événements ayant pris tout à coup une direction meilleure. Talleyrand, avec grande satisfaction, en donnait la nouvelle à Sébastiani.

On approchait du but. Les XVIII articles étaient adoptés, après d'interminables débats. Selon Talley-

(1) Tome IV, p. 27. *Ibidem*, p. 28. (Dépêche à Sébastiani du 22 juin).

rand, une habile rédaction ménageait suffisamment les droits du Roi Guillaume et favorisait sensiblement la Belgique, ce que celle-ci devait à l'influence de la France.

Il espérait donc l'acceptation de Guillaume et l'approbation du Congrès, car les députés, qui allaient partir, semblaient penser qu'une majorité serait obtenue.

Le lendemain, il accentue sa satisfaction, en déclarant que la question belge lui « paraît aujourd'hui posée aussi bien qu'elle peut l'être ». Grâce à cette heureuse solution, le Gouvernement du Roi pourra sans doute repousser les attaques de l'opposition. « Quand des écrivains de parti viendront maintenant comparer la conférence de Londres à la Sainte Alliance, ils seront de mauvaise foi, car la paix de l'Europe et l'indépendance de la Belgique ont été les résultats de cette conférence, et il n'y a rien de commun entre ces résultats et ceux qu'a obtenus la Sainte Alliance ».

TALLEYRAND SE PLAINT D'UNE ALLOCUTION
DU PRINCE LÉOPOLD AUX DÉLÉGUÉS BELGES

Le prince Léopold avait, le 26 juin, adressé une allocution aux membres de la députation belge. Il acceptait l'offre de la Couronne, sous réserve de l'adoption des 18 articles par le Congrès. Talleyrand l'avait prié d'introduire deux ou trois phrases de nature à « diminuer les préventions françaises », car le parti du Mouvement n'avait cessé de suspecter et de combattre la candidature d'un prince qu'il représentait comme « anglophile ». Léopold s'y était engagé : il ne fit pourtant qu'une mention spéciale des liens qui l'attachaient à la Grande Bretagne.

Dans cette même dépêche du 27, Talleyrand marqua son mécontentement à Sébastiani, et se plaignit directement au Prince qui s'excusa par des explications trahissant un certain embarras, mais par lesquelles il affirmait l'importance et l'utilité pour la Belgique de l'alliance française et témoignait de sa réelle affection pour la France.

LA DÉMARCHE DE LE HON ET SES ACCUSATIONS
CONTRE TALLEYRAND

Nous devons, d'autre part, mentionner les démarches du comte Le Hon auprès du Gouvernement français et les accusations qu'il porta contre le prince de Talleyrand au cours de ce mois de juin si fertile en événements sensationnels.

LA POSITION DE LE HON A PARIS SEMBLE D'ABORD MENACÉE
PAR SUITE DU RAPPEL DE BELLIARD ET PONSONBY

Notre représentant à Paris, le seul qui fût officiellement accrédité par l'une des cinq grandes Puissances, avait peut-être connu l'avis donné par Talleyrand à Sébastiani, le 6 juin, que son départ de Paris s'imposait par le fait du rappel de Belliard. Toujours est-il que le 10 il écrivait à Lebeau que sa position était fort menacée. Le Gouvernement français, la veille, avait « littéralement déclaré » dans une dépêche de réponse envoyée ce jour-là à Londres, que la rupture avec Le Hon était décidée, « mais après trois heures de discussion » on y avait « substitué une phrase moins positive qui fixe la rupture après le retour du général Belliard » (1).

L'OPINION FRANÇAISE S'ÉMEUT

Ce fut vraisemblablement la crainte de l'opinion qui empêcha le Cabinet de Paris d'aller jusqu'à cette extrémité. Le Hon lui-même l'écrivit dans une deuxième dépêche du 10 juin. On commençait à s'indigner « et de la conduite de la Conférence à notre égard et de la complaisante docilité du Cabinet français aux décrets arbitraires de Londres... » Le parti du Mouvement embrassait « avec chaleur la cause belge », et le prince de Talleyrand passait « pour avoir entraîné la Confé-

(1) Le retour de Belliard à Paris — écrivait effectivement le 9 Sébastiani à Talleyrand — « paraît devoir mettre naturellement un terme aux fonctions que M. Le Hon y remplit ».

rence dans les voies périlleuses où elle vient d'entrer ». L'agitation gagnait les départements. Les fonds publics étaient en forte baisse ; la crainte générale.

La menace du comte Félix de Merode d'arborer le drapeau tricolore — ajoutait Le Hon — « remue ici toutes les têtes : on s'attend à une explosion de ce genre si les puissances poussent leurs rigueurs jusqu'au bout. On s'y attend surtout, si, comme on nous en menace, le cabinet français nous faisait son étrange déclaration de guerre et entendait la soutenir par des soldats français... »

Dès le lendemain, Le Hon pouvait annoncer que le ton officiel s'était modifié. Sébastiani lui avait donné l'assurance que les négociations qui allaient s'ouvrir à Londres, paraissaient devoir se poursuivre dans un sens plutôt favorable aux Belges, qui, avant tout, avaient à se bien garder d'attaquer.

Le Hon regardait comme une faute le rappel du général Belliard, « qu'on pouvait laisser à Bruxelles sans plus de lettres de créance qu'il n'en avait eu jusqu'ici. Il sera à peine arrivé qu'on sera fâché de son retour. On parle d'envoyer en Belgique un autre personnage... »

Le 14 juin, il avertissait confidentiellement Surlet de Chokier qu'il fallait à tout prix faire réussir la combinaison du Prince Léopold. Sinon, c'était le partage ou la guerre. Dans une conversation, Casimir-Périer lui avait affirmé qu'il abandonnerait plutôt le pouvoir que de provoquer une lutte générale. Que si la Belgique, s'offrant, arborait le drapeau tricolore, la France aurait à voir, non si elle devait l'accepter mais s'il lui convenait de la prendre. Et c'était toujours le même conseil : « *de ne pas attaquer les premiers* » (1).

SON ENTRETIEN AVEC BELLIARD

Le Hon avait vu le général Belliard fraîchement arrivé, qui lui avait parlé des intentions du Régent de changer de ministère. Surlet avait pensé tout d'abord à Le Hon, qui éprouvait le regret de ne pouvoir répondre à ce témoignage de confiance. Il en donnait de for-

(1) Souligné dans le texte.

tes raisons : la principale c'était qu'il pouvait mieux servir son pays à Paris. « Je sais — disait-il — que le ministère désire ne pas rompre avec moi et qu'il a écrit à Londres *que la position que j'avais prise à Paris rendait la rupture fâcheuse pour le Gouvernement et lui donnerait un caractère grave dans l'opinion publique...* (1) » La rupture était donc improbable. A supposer qu'après tout la Conférence l'exigeât, Le Hon pouvait beaucoup à Paris, « même à titre officieux », grâce à ses hautes relations.

LE HON RESTE A SON POSTE. SES CONVERSATIONS AVEC
LORD GRANVILLE ET LES MINISTRES FRANÇAIS

Notre représentant resta donc à son poste, et les vellétés de rupture, dont les suites auraient pu être graves, s'évanouirent. Il apprit le 16 juin, par une lettre de Londres, les tractations de partage attribuées à Talleyrand et à Bülow. Il se rendit aussitôt chez Sébastiani qui, sur ses instances, promit d'en parler le jour même au Conseil.

A la veille du départ de lord Granville qui prenait un congé, il avait communiqué à cet ambassadeur les « soupçons qu'on formait sur la sincérité de certain diplomate ». Il n'avait pas manqué non plus de lui présager « tout ce qu'on doit attendre d'un peuple poussé au désespoir... Inutile de vous dire qu'il n'a pas été peu touché du projet d'arborer les couleurs françaises et de se jeter (*sic*) dans les bras de la France ».

Il vit également les ministres français influents. De ces entretiens, il résultait que trois solutions seules étaient retenues par la France : « le prince Léopold, la réunion ou le partage ». Le Hon avait lieu « de penser que la honteuse extrémité du partage n'avait pas été rejetée (*sic*) par le Cabinet de Paris, dans le cas où l'élection du Prince Léopold resterait sans résultat,

(1) Souligné dans le texte.

et où la réunion de la Belgique à la France serait une cause de guerre ».

Ni Casimir-Périer, ni Sébastiani n'admettaient pourtant que la France songeât à diviser la Belgique. D'après d'eux, si Talleyrand avait « murmuré le mot *Partage* à Londres », ce ne pouvait être que comme suite probable de l'occupation du territoire belge par les Puissances... » Le Gouvernement, protestait Sébastiani, « était resté étranger aux projets et au langage imputé au Prince de Talleyrand ». Selon Le Hon, une parfaite intelligence ne régnait pas « entre le Ministre et l'Ambassadeur » ; mais Sébastiani, craignant l'influence de Talleyrand sur Périer, ne se souciait pas de l'attaquer lui-même. Il ne fallait donc pas espérer le rappel de Talleyrand qui avait trop d'ascendant encore et qui d'ailleurs venait d'écrire qu'il serait inutile de recourir aux préparatifs militaires qu'il avait préconisés.

Le 20 juin, Le Hon assurait à Lebeau que le ministère français ne doutait pas un moment que Talleyrand n'appuyât la solution désirée.

A Surlet comme à Lebeau, il rapportait le propos que lui avait tenu un ministre sur l'heureuse influence qu'exerçait, à l'égard de la Conférence de Londres, le maintien du caractère officiel de notre ministre à Paris. « La menace du drapeau tricolore, d'une part, et les relations d'amitié avec la Belgique, malgré le départ des agents de la Conférence ou des personnes réputées telles, donnent à réfléchir... (1) »

LETTRES DE LEHON A LEBEAU, A SURLET, A J.-B. NOTHOMB

Sur le point de quitter Paris pour assister à la discussion des XVIII articles par le Congrès, Le Hon écrivait, le 28 juin, à Lebeau, que le Prince Léopold paraissait devoir se contenter de l'appui de la France et de l'Angleterre « unies dans la résolution de terminer de suite nos affaires » ; que le maréchal Soult avait émis

(1) Le Hon à Lebeau, A. E. B. France, 1831, n° 186. — Cf. JUSTE, *Le Comte Le Hon*, pp. 53-54.

l'avis « d'une politique plus digne et plus forte », mais que Périer tenait plus que jamais à la paix et avait confirmé cette volonté à lui Le Hon.

A Lebeau, notre ministre rapportait, le lendemain, la déclaration de Sébastiani affirmant l'accord parfait qui existait entre Léopold, la Conférence, la Députation et les Commissaires, et considérant les conditions nouvelles comme « essentiellement dérogatives aux Protocoles et très favorables à la Belgique... » Sans trouver dans le projet tout ce que faisait espérer Sébastiani, Le Hon y voyait des avantages certains, mais pas de « caractère positif » (1).

A Lebeau et à Surlet, il représentait la grande anxiété qui se manifestait à Paris et le désir impatient du ministère de voir enfin la question belge résolue.

A un ami non dénommé, Nothomb croyons-nous, Le Hon exprime, le 29 aussi, ses craintes quant au sort du récent projet de traité. Il redoute « le résultat des délibérations du Congrès et plus encore l'action des mouvements extérieurs ». Il reconnaît les heureuses suites que les XVIII articles comportent, mais trouve les effets immédiats favorables à la Hollande, exception faite de l'évacuation de la citadelle d'Anvers.

Tout le monde lui demande si le Congrès ratifiera. Il prie son correspondant de le « tenir au courant de ce qui va se passer », et de lui « faire connaître sans retard l'impression qu'aura produite sur l'assemblée le rapport de la députation... », ce qui lui permettra de calmer l'anxiété des milieux français et de combattre les « mille bruits absurdes qui vont circuler... »

Il confirme ce qu'il avait dit ailleurs du maréchal Soult et montre Louis-Philippe « moins dominé par le système de la paix à tout prix ».

Il signale enfin que « beaucoup de Français se rendent en Belgique s'attendant bien à y voir arborer au premier coup de feu le drapeau tricolore » (2).

(1) Souligné dans le texte.

(2) Cette lettre est la dernière qui figure aux Archives belges des Affaires étrangères avant le départ de Le Hon pour Bruxelles qui n'eut lieu, pourtant, que le 6 juillet. Signalons d'autre part que, rentré le 13 à Paris, Le Hon a dû correspondre avec le Gouvernement belge antérieurement au 23 juillet.

LE CALME DE BRUXELLES A LA DATE DU 30 JUIN.
CONVERSATIONS DE SOL AVEC DIVERS HOMMES POLITIQUES.
ON REGRETTE L'ABSENCE DE BELLIARD.

Nous reprenons ici les rapports de Sol.

La date fatidique du 30 juin est arrivée et rien n'a heureusement été compromis. La tranquillité règne à Bruxelles, écrit Sol. Il a vu Hippolyte Vilain XIII, Destouvelles, Van de Weyer, tous trois confiants dans la sagesse du Congrès « qui s'est toujours manifestée lorsqu'il a été appelé à prendre une délibération de quelque importance ». Destouvelles s'est déclaré pour l'acceptation des propositions, son exemple entraînera beaucoup d'autres membres.

L'appel de Robaulx à la guerre est resté vain. H. de Lamarche partage pourtant l'idée du belliqueux député, et s'imagine que les représentants du Luxembourg, protestant contre la décision conciliante du Congrès, rentreraient dans leur province et appelleraient aux armes leurs concitoyens.

Selon de Lamarche encore, ils pourraient compter sur les nombreux adversaires de Léopold, le Hainaut, le pays de Liège « et sur les efforts de l'Association... »

H. Vilain XIII « pense comme tous les membres du Congrès » que la présence de Belliard à Bruxelles serait en ce moment bien utile.

Et de fait, l'excellent général, diplomate habile et persuasif, aurait fort aidé le Gouvernement à sortir de l'impasse où il se vit acculé plusieurs jours.

Une seconde lettre partit le 30 à 8 h. 1/2 du soir.

Aucun écho n'était arrivé du Comité secret tenu par le Congrès.

Barthélemy pourtant, que Sol venait de voir chez lui, assurait que la majorité se composerait de 120 membres au moins.

Le calme persistait à Bruxelles.

Le Comte polonais Zalusky (1) avait accepté une

(1) Le comte Roman Zaluski d'Arschot de Rivière et de Houmont, baron de Houffalize, naquit le 1^{er} mars 1793 à Cracovie et mourut près de cette ville le 1^{er} avril 1865. Colonel de l'armée polonaise, aide de camp du Grand-Duc Constantin, puis référendaire d'Etat, il fut in-

invitation à dîner de Jottrand, et devait rencontrer chez celui-ci « tous les exaltés. » Il avait promis à Sol de lui dire la résolution qui serait prise.

UNE NOTE DE BELLIARD A SÉBASTIANI SUR LA SITUATION
DE LA BELGIQUE

Le général remit, en juin, à Sébastiani une importante note sur la situation de la Belgique. Ce document nous révèle sa franchise, sa clairvoyance, sa loyauté.

Belliard constate tout d'abord que le système politique concernant la Belgique paraît être changé et demande en conséquence « la nouvelle marche qu'il aura à suivre ».

Avec son entière franchise, le général n'a cessé de dire au Gouvernement belge et aux partis : ni orangisme, ni république, ni anarchie. La France ne peut les souffrir à sa porte.

Son amitié et son appui restent acquis aux Belges s'ils restent dans leurs limites. Elle les protégera « contre toute agression qui tendrait au renversement des institutions nouvelles » ; elle les abandonnera s'ils s'attaquent soit à la Hollande, soit à la Confédération germanique. En tenant « ce langage ferme, positif et de tous les jours », le général a pu renverser le parti Orangiste, empêcher la contre révolution qui eût amené la guerre civile et l'anarchie, et contenir les vellétés agressives des Belges.

culpé dans la conspiration de décembre 1825 contre Nicolas 1^{er}. Emprisonné jusqu'en 1829, il fut déclaré innocent par la Diète de Pologne, mais partit en exil.

Rentré dans sa patrie lors de l'insurrection, il fut d'abord aide de camp du dictateur Chlopicki. Comme il était spécialisé en diplomatie, il fut envoyé d'abord en Suède (janvier 1831), puis à Paris et à Londres, où il rencontra le comte Walewski, et tous deux s'abouchèrent avec les envoyés belges, Vilain XIII et Van de Weyer.

Il vint ensuite à Bruxelles, s'y efforçant d'amener le Congrès national à se rallier aux 18 articles.

Léopold 1^{er} lui donna une place dans l'administration sous le nom d'Arschot de la Rivière.

Il séjourna plus tard tantôt en Posnanie, tantôt en Gallicie. (*Livre d'Or de la Noblesse polonaise*, par ZYCHLINSKI, t. VIII, pp. 458-460, Poznan, 1886).

Ses rapports avec le Régent ont été marqués par une confiance entière et réciproque.

Lors des attaques indécentes de Robaulx et du silence du ministère, après les « explications inconvenantes » de Lebeau dans la même séance, Belliard a demandé réparation et menacé de quitter Bruxelles. Satisfaction lui fut aussitôt donnée.

En cas de retour à Bruxelles, le général priait Sébastiani de lui donner les ordres du Gouvernement ainsi que les autorisations de quitter Bruxelles sur le champ lors de certaines éventualités : renouvellement de faits analogues, agression non provoquée des Belges.

Il décrit ensuite l'état d'esprit qui règne en Belgique : l'irritation est extrême dans tous les partis, conséquence du malaise, de l'incertitude, de l'abandon aussi des Puissances. La population « souffre horriblement », ce qui la rend parfois injuste.

Le seul remède, c'est la fixité. La Belgique est prête « à accepter tout ce qu'on voudra lui donner ; mais il faut s'en occuper tout de suite... » sinon, une crise horrible éclatera, entraînant la France et l'Europe à la guerre.

« Mon opinion — continue-t-il — est toujours la même sur le pays. Il lui est impossible... d'arranger lui-même ses affaires... » Aux Puissances donc d'agir « convenablement », de donner à la Belgique les moyens d'existence, puisque l'on fait d'elle un royaume indépendant » ; de permettre au futur souverain de s'occuper seulement du bonheur de ses sujets. « Ses moyens d'existence, sa vie, c'est la possession de la rive gauche de l'Escaut et de toute la Flandre hollandaise (1) ». Sinon, c'est « tuer le commerce d'Anvers », et permettre à la Hollande de noyer la Flandre belge.

Il assure que le désir d'en finir est si grand que l'on accepterait « tout ce qui amènera la fixité et devra consolider le nouveau royaume », au prix même de l'abandon du Luxembourg.

Après avoir fait observer que cette dernière question,

(1) Belliard n'a jamais varié dans ses déclarations sur ce point.



Le Général de Division BELLIARD
Aide-major général du Grand État-major de l'Empereur

*(D'après un portrait
appartenant à Mme la baronne Percequière).*

qui n'est pas seulement belge, mais française, pourrait devenir une affaire d'argent entre la Belgique et la Hollande, la première étant prête à indemniser la seconde, à compenser aussi la cession de la Flandre zélandaise par l'échange du Limbourg depuis Maëstricht jusqu'à la frontière hollandaise, il demande des instructions positives pour son retour à Bruxelles, en matière de territoire, de dette, de souverain. Le nœud est là, avec prompté décision des Puissances.

Le général rappelle en terminant son offre de se rendre à Londres « dans l'intérêt des deux pays et de l'Europe ». Si les renseignements qu'il peut donner sur la Belgique ne changent même rien aux résolutions de la Conférence, « il aura toujours l'immense avantage de faire gagner du temps en Belgique et de prouver à ce riche pays dont l'immense majorité est toute française que la France s'occupe sans cesse de ses intérêts, et que si les arrangements ne sont pas aussi avantageux qu'on pourrait le désirer, les difficultés viennent des autres puissances et non de la France. »

LA DISCUSSION DES DIX-HUIT ARTICLES

LA PREMIÈRE SÉANCE

BRUTTS D'UN CHANGEMENT RADICAL DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

Le 1^{er} juillet, à 4 heures du soir, Sol décrit l'énorme affluence qui se presse aux abords du Congrès, les mesures militaires prises, la précaution du Gouvernement de remplir d'hommes sûrs les tribunes du Palais de la Nation. Ce public se montra plusieurs fois hostiles à de Robaulx.

Henri de Brouckère proposa que le ministère déposât lui-même des conclusions, mais il fut battu par 129 voix contre 55 ; « cette majorité ne prouve encore rien... », estime Sol.

Des bruits d'un mouvement pour la réunion couraient encore et, selon Vanderlinden, « le courrier arrivé ce matin de Paris avait apporté des nouvelles d'après lesquelles on peut s'attendre à voir la France changer totalement de politique... »

Un général français aurait écrit à des amis de Bel-

gique : « Le pas militaire n'est que de deux pieds, faites seulement le millième du chemin, nous ferons le reste ».

La personne qui lui rapportait ce propos et qu'il ne pouvait nommer prétendait aussi que « les garnisons de Lille et de la frontière auraient été composées de manière à appuyer le mouvement que le parti de la réunion pourrait tenter dans le Hainaut et à Liège », ajoutant d'autres détails non moins invraisemblables. Beaucoup de Français se trouveraient à Bruxelles. « Elle n'a pu me citer qu'un seul nom : ...M. Cavaignac... » (1). Les généraux Van Halen et (Le) Hardy de Beaulieu, en complicité avec Quiroga (2), seraient les principaux acteurs d'une machination ourdie entre Bruxelles et Paris.

Dans son premier rapport du 2 juillet, 4 heures du soir, Sol relate les débats du Congrès. Henri de Brouckère, parlant contre les 18 articles, s'est fait fort applaudir, par les tribunes surtout.

Les réunionnistes affectent beaucoup de confiance. « On continue à être persuadé ici généralement qu'il y a une tendance dans le ministère français à abandonner la politique suivie jusqu'à ce jour ».

De ses conversations avec H. Vilain XIII, Destouvelles, Van de Weyer, on ne pouvait encore rien prévoir du vote définitif.

Selon diverses personnalités, tel le comte Zalusky, les chances d'acceptation des XVIII articles sont moins grandes aujourd'hui qu'hier, dit Sol dans son second rapport, de 8 heures du soir. Par contre, Dhanis (3), de Foëre, Legrelle, de Rouillé (4) sont optimistes.

(1) Godefroy, le tribun, frère du général.

(2) Le général Quiroga (1784-1841) avait pris une part active à la résistance nationale contre Napoléon I^{er} et au soulèvement libéral de 1820. Il quitta l'Espagne en 1823 et y revint en 1833 à l'avènement d'Isabelle II. — Sol le citait dans une lettre précédente comme étant venu offrir ses services au Gouvernement belge.

(3) Nous ne savons à qui Sol fait allusion. Il n'y a pas eu de député de ce nom. D'Hanens-Peers représentait au Congrès le district de Saint-Nicolas, mais nous ne croyons pas qu'il s'agit de lui. Peut-être Sol a-t-il voulu mentionner le général d'Hane, l'ancien ministre de la Guerre.

(4) Le Chevalier de Rouillé fut député d'Ath au Congrès, puis sénateur.

L'ARRIVÉE DE LE HON ET SON UTILITÉ

Sol a reçu — écrit-il le 3 à 4 heures du soir — la lettre du général datée du 1^{er} juillet, et une autre par Le Hon.

Il pense que l'apparition de notre représentant à Paris ne sera pas inutile « pour démentir les bruits répandus ici... sur un changement complet de la politique de la France à l'égard de la Belgique, d'après lesquels... le gouvernement français ne verrait pas avec déplaisir que les partisans de la réunion amenassent les choses à un point (tel) que la réunion devint inévitable... »

Un amendement avait été déposé par Van de Weyer pour tâcher de rallier la majorité ébranlée depuis le début de la discussion. D'après Van de Weyer, c'était « notre planche de salut », car rejeter la proposition eût entraîné la rupture entre la Belgique et la Conférence. Les ministres Barthélemy et de Sauvage le pensaient aussi, mais Lebeau s'y montrait opiniâtement hostile. Le Régent et Vanderlinden déploraient cet entêtement.

Sol analyse ensuite un discours de Charles de Brouckère contre les XVIII articles et contre la réunion. Il en cite un passage caractéristique : « La Belgique sous le rapport de l'extension de ses institutions populaires est plus avancée que la France. C'est une sentinelle avancée qui doit servir de modèle aux autres gouvernements constitutionnels, et ce ne serait qu'autant que le pays dût perdre son indépendance qu'il consentirait à perdre le titre de belge pour l'échanger contre celui de français... »

LES PRÉVISIONS DE LAMARCHE

Dans son rapport de 8 heures du soir, Sol dit qu'il a rencontré de Lamarche, qui persiste à croire à un mouvement contre le prince Léopold. On ne veut pas en province, prétend-il, du Roi de Bruxelles.

En cas d'adoption par le Congrès des préliminaires de paix, le Régent se retirera : « son dévouement à la

(5) « Quarante-deux membres nous avaient abandonnés » — disait d'Anvers, MM. Sans père et fils [il veut dire de Secus], M. Rouppe et d'autres ». — Voir sur cet amendement JUSTE, *op. cit.*, II, p. 256.

France et son serment de maintenir l'intégrité du territoire ne lui permettant pas de conserver plus longtemps entre les mains les rênes de l'Etat ».

Le père Seron, le second député républicain de Philippeville, annonçait partout — toujours au dire de Lamarche — qu'il planterait chez lui le drapeau tricolore et appellerait aux armes le Duché de Bouillon et l'arrondissement de Philippeville (1), avec l'aide de son collègue de Robaulx, pendant que les députés du Luxembourg soulèveraient leur province. Liège, dont le territoire n'était pas compris dans les limites de 1790, s'en prévaudrait pour se réunir à la France.

Lamarche exprima de nouveau sa conviction inébranlable de ce que les protocoles n'avaient été faits que pour gagner du temps et permettre à la France de se préparer à la guerre générale !

Sol, cherchant à réfuter Lamarche, lui dit que l'armée belge ne voudrait pas de la réunion, jouissant de soldes plus élevées qu'en France. Il faut distinguer la troupe des officiers, répondit Lamarche. Les sous-officiers et les soldats feront le mouvement. La plupart des officiers sont mal vus et suspects, parce qu'ils ont servi le roi de Hollande.

LES SOUCIS DU RÉGENT

L'OPTIMISME DU MINISTRE DE LA GUERRE DE FAILLY

Quoique toujours bien accueilli par le Régent, Sol a constaté que le chef de l'Etat ne lui parle plus « avec l'abandon auquel il se laissait aller quelquefois ».

De nombreux Français arrivent à Bruxelles, porteurs pour la plupart de lettres de recommandation auprès de membres de l'Association (2).

M. White était fort soucieux, préoccupé de l'amendement Van de Weyer et de la présence de Le Hon à Bruxelles.

Sol a entendu, chez le Régent, faire l'éloge des armées française et belge. Le ministre de la Guerre, de Faily,

(1) De Robaulx était l'autre.

(2) Le ministère les surveillait, et l'un de ses membres, Lebeau, les avait qualifiés au Congrès, le 3 juillet, d'« écume de la France ».

vantait ses « 30.000 hommes de belle troupe », et disait n'avoir pas besoin de généraux français pour les commander, que du reste les troupes ne voulaient obéir qu'à des chefs belges (1). Mais le Régent n'en était pas entièrement convaincu.

Pour terminer, Sol rapportait un propos de Lebeau : Si l'amendement Van de Weyer passe, je démissionne aussitôt.

Les chances de Léopold « *commencent à baisser* » écrivait au baron de Rothschild à Paris son correspondant de Bruxelles, Victor Berger. Il tenait le renseignement d'Osy.

BELLIARD S'ALARME DES RAPPORTS DE SOL

Belliard, qui avait reçu le 4 au matin, les deux rapports du samedi 2 juillet, s'en montre alarmé dans sa réponse du 4 à Sol: « Vos affaires s'embrouillent, — lui dit-il — on les mène mal ; tout le temps qu'on perd en discussions oiseuses est au détriment de la majorité, que je vois s'affaiblir tous les jours ; et vraiment par vos derniers rapports, on ne peut pas assurer que le Congrès adopte, ou s'il le fait, ce sera à une faible majorité ».

Il témoigne son impatience de recevoir des nouvelles du vote décisif, car l'on attend à Paris « avec anxiété » les nouvelles de Bruxelles, et tous les yeux se portent sur la Belgique « qui doit fixer les destinées de l'Europe ». Il craint qu'on n'ait à se reprocher, à Paris, de n'avoir pas écouté son avis. Il voudrait être auprès du « bon Régent » et de ses amis belges.

CONVERSATION DE SOL AVEC VAN DE WEYER, NOTAMMENT AU SUJET DES PROJETS DE L'ASSOCIATION NATIONALE

Sol, envoyant son rapport du 4 à 4 heures du soir, signale une nouvelle conversation avec Van de Weyer sur son amendement. Il a été soumis à la Conférence, dont on attend la réponse. Lebeau menace toujours de

(1) C'était une affirmation opposée à celle de Lamarche qui, d'ailleurs, avait très mauvaise opinion du ministre qui ne voulait rien faire, ne savait rien faire, et empêchait de faire.

se retirer s'il est adopté, et il a fait changer d'avis Barthélemy et de Sauvage.

La physionomie de la séance du 4 a été plus calme. Sol reconnaît que Nothomb « connaît à fond les traités ». Seron, très hostile aux XVIII articles, a insinué que les envoyés polonais, venus de Londres, y ont été stylés dans le sens de la modération.

De Gerlache « a beaucoup parlé de l'Angleterre et un peu de la France, qu'il a représentée comme étant assez occupée par les émeutes qu'elle a à réprimer... »

Van de Weyer a parlé à Sol de l'Association, qui n'agit pas ouvertement, mais n'en est que plus à craindre (1), et qui cherche en ce moment à exciter la garde civique de Bruxelles. Elle n'a heureusement pas d'argent, et, selon Van de Weyer, elle voudrait temporiser jusqu'au 23 juillet « pour voir la physionomie de la Chambre française », qui allait être renouvelée le 5.

Si le parti du Mouvement l'emporte, l'Association agira d'après un mot d'ordre de Paris. S'il échoue, on espère exploiter l'anniversaire des journées de Juillet pour réaliser le programme dit de l'Hôtel de Ville.

On compte aussi, après l'acceptation de Léopold, agiter les provinces belges, lui opposer même des forces armées, « dont la seule formation, pensent-ils, suffirait » pour le faire renoncer au trône. Dans le cas d'une insurrection, la minorité du Congrès irait peut-être s'installer à Gand, où serait établie une sorte de Régence. On y déploierait le drapeau français et l'on marcherait sur Bruxelles. Gand serait choisi par ce que cette ville est plus proche de la France, « dont les populations, pense-t-on, accourraient ». Liège et le Luxembourg se rallieraient au mouvement.

Le clergé, il est vrai, paraît favorable à Léopold ; mais les réunionistes comptent que l'exemple de Gand sera suivi dans les Flandres.

Je déplore, lui a dit Van de Weyer, l'aveuglement de Gendebien, s'alliant à « des hommes tarés dans l'opinion et qui n'agissent que dans des vues d'intérêt personnel ». Il a qualifié d' « orangiste » le discours de

(1) Le texte porte *plutôt* : ce doit être un lapsus calami.

Charles de Brouckère et n'a jamais douté de son attachement au Roi de Hollande.

BRUITS DE RETRAITE DE LEBEAU

Le Hon ne part pas encore, jugeant sa présence plus utile ici, écrit Sol dans son rapport du 4 juillet (1).

Quant à Lebeau, il est las du ministère. « Décidément il se retire. On en parlait aujourd'hui au Congrès » et Le Hon a donné la nouvelle à Sol comme positive. Devaux pourrait bien être son successeur.

Il y avait eu quelque agitation à Louvain, en juillet. D'après une lettre de Lamarche, le mouvement provient de l'Association, et de semblables ont dû se produire à Liège, à Mons, à Gand. Mais, remarque Sol, on n'a reçu aucune nouvelle, et c'est la preuve de l'échec de l'Association, à moins que les agents d'exécution n'aient pas jugé le moment opportun.

Sol accuse réception, dans son rapport du 5 juillet, 4 heures, d'une brève lettre de Belliard, datée du 3. Il se borne à dire que Paris est tranquille, mais que l'on y est inquiet sur la Belgique : « on convient enfin — ajoute-t-il — qu'elle peut avoir de l'action sur la France ».

De nombreux députés — rapporte Sol — ont tenu le 4 au soir une réunion privée. Ils ont décidé d'abandonner l'amendement Van de Weyer et d'en présenter un autre acceptable pour la Conférence.

Les modérés reprennent l'avantage, car l'on pronostique de nouveau une majorité de 120 à 124 voix. Van de Weyer en est certain, mais la voudrait plus forte, de crainte que l'effet sur les masses ne soit pas assez puissant ; il redoute toujours une guerre civile.

La retraite de Lebeau se confirme. Sol a sondé Van de Weyer quant au successeur, lui disant « qu'il fallait, dans les circonstances actuelles un grand dévouement pour accepter le portefeuille de M. Lebeau ». Van de Weyer a répondu qu'il était prêt, par amour pour le pays, de faire partie du ministère, mais en déclarant à

(1) Le second, de huit heures du soir, ne se retrouve pas.

la tribune que, mû par cet unique sentiment, il se retirera la crise passée. Il a fait entendre à Sol que son influence sur le Congrès ferait adopter « à la presque unanimité » les propositions de la Conférence.

LE DISCOURS MÉMORABLE DE LEBEAU

Sol passe ensuite à l'événement capital de la journée : le mémorable discours de Lebeau. Les commentaires de Sol, assez brefs, concordent avec ceux de tous les contemporains qui entendirent l'inoubliable plaidoyer. « On l'a écouté — dit-il — avec la plus grande attention et ce discours a fait un effet prodigieux sur l'assemblée ; d'après ce que j'ai entendu dire et l'impression que j'ai remarquée sur l'ensemble du Congrès, je ne mets pas en doute que les propositions ne passent purement et simplement à une assez grande majorité ».

Quelques tentatives de désordres se sont esquissées à Bruxelles et à Anvers. Elles ont été vite réprimées.

Avec son rapport de 8 heures 1/4 du soir, Sol envoie la proclamation du Régent qui déclare garder le pouvoir jusqu'à l'arrivée du Roi. Le dernier amendement de Van de Weyer est désormais sans objet, vu la certitude de l'adoption du traité.

Après le discours de Lebeau, Gendebien s'est levé et a tenté une assez longue réfutation, qu'il acheva le lendemain.

Lamarche disait à Sol qu'en ce moment même un mouvement se produit à Gand contre le nouveau Roi. « Il persiste à croire que les provinces marcheront sur Bruxelles pour chasser le Prince Léopold dans le cas où il y viendrait ».

Lamarche avait l'illusion tenace.

Le Régent est à ce point rassuré, conclut Sol, qu'il est allé à la campagne.

VAINE RÉACTION DE L'OPPOSITION

VAN DE WEYER RETIRE SON AMENDEMENT. — LES RALLIEMENTS

Sol, envoyant son rapport du 6 juillet (4 heures du soir), dit que les débats continuent : l'opposition, émue par le grand effet du discours de Lebeau, « veut gagner

du temps pour que l'impression qu'il a laissée dans les esprits s'affaiblisse ». Van de Weyer et Lebon ne cachent pas leur admiration : à Paris comme à Londres, l'effet eût été le même. « M. White disait à M. Lebeau que M. Canning n'eût pas mieux fait ».

Gendebien, qui avait continué son discours le 6, fut écouté froidement par le Congrès.

Van de Weyer, qui comptait parler le lendemain, renonçait définitivement à son amendement, dont le dépôt, disait-il, avait été très utile. Il avait gagné trois des opposants : Lebègue, Rodenbach l'aveugle, et de Coppens (1).

Rodenbach notamment, éclairé par la nature d'ouvertures que lui firent des Français lorsqu'il adhéra à la protestation de Robaulx, s'aperçut qu'il faisait fausse route « en suivant aveuglément l'opposition ».

Le Hon dit de son côté à Sol qu'il avait rallié depuis la veille quinze opposants.

L'ÉQUIPÉE DE GAND

Le Régent, vu le matin, désirait le prompt retour du général. A Gand s'était produit un « petit mouvement » dont Le Hardy de Beaulieu fut le principal meneur. La répression fut aisée et rapide (2).

Ce fut dans le second rapport de la journée que Sol fit le récit de l'équipée susdite, à laquelle se reliaient les propositions qui indignèrent Rodenbach. De Robaulx, assurait-on, était gravement compromis.

LES MANŒUVRES D'OUVRARD

Sol ajouta, vers 9 heures du soir, un troisième rapport aux deux premiers. Selon White, la main du célèbre spéculateur Ouvrard s'étendait sur Bruxelles où il avait dépensé 30.000 francs pour soudoyer des émeutiers, en vue d'un coup de Bourse. Il prétendait que

(1) Le baron Coppens — et non de Coppens — (1796-1874) fut membre du Congrès et siégea de 1831 à 1839 à la Chambre comme représentant de Gand.

(2) Voir le *Carnet de la Fourragère*, décembre 1931.

M. Meus (sic) (1), « membre du Congrès, connu par son esprit d'agiotage », n'était pas étranger aux manœuvres d'Ouvrard. White ayant cherché à le sonder à ce sujet, avait vu pâlir le financier « d'une manière fort sensible » lorsqu'il comprit la portée de la question.

Le discours de Van de Weyer, prononcé le 7, fit aussi bonne impression, comme le constate, à côté de Sol, le correspondant bruxellois du baron de Rothschild, Victor Berger, auquel un député — Rodenbach peut-être — avait aussi dit : « ...ce qui a aidé à ma conversion, ce sont les propositions que des agents étrangers n'ont pas rougi de me faire, *Vive Léopold !...* »

BILLET PESSIMISTE DE BELLIARD

Un billet de Belliard du 6 le montrait pessimiste sous l'impression des détails peu encourageants du 4 : « Vos nouvelles ne me rassurent pas, on a mal dirigé cette affaire, et maintenant je doute que le prince puisse régner en Belgique ; d'ailleurs tout ce qui s'y passe ne doit pas l'engager à porter la couronne... » Il se réjouissait de la retraite de Lebeau, et, à la veille de lui rendre une éclatante justice, le qualifiait encore de « présomptueux poltron, ...qui gâte les affaires les plus claires et

(1) Il s'agit du comte Ferdinand de Meeus (1799-1861), qui fut membre du Congrès national puis représentant de Bruxelles de 1831 à 1845, et qui dirigea la *Société générale*.

L'assertion de White est calomnieuse, mais compréhensible, étant donnée l'agitation des esprits en des temps aussi troublés. Elle est réfutée par l'un des biographes du comte de Meeus, Thonissen. Rappelant une attaque du représentant Doignon contre la Société générale, il écrit : « ...Le comte F. de Meeus, qui avait largement contribué à la formation de nombreuses sociétés industrielles, mais que le soupçon d'agiotage ne pouvait atteindre ni seulement effleurer... ».

Elle est de plus invraisemblable, étant donné le rôle éminent que jouait Meeus dès l'avènement du nouveau régime.

Signalons aussi que Popliment, l'auteur de *La Belgique depuis 1830*, livre publié en 1848, s'était fait légèrement l'écho d'accusations relatives à l'origine de la fortune de cette famille, dont l'opulence n'était pas récente, puisque des lettres de noblesse lui avaient été conférées dès 1688.

Il exprima plus tard ses regrets, et promit, dans une lettre que nous avons lue, de rectifier à l'occasion d'une seconde édition, qui ne vit pas le jour.

Il fit plus : dans une notice consacrée au comte de Meeus dans *La Belgique héraldique* (tome VII), il loua le caractère et célébra les mérites du Gouverneur de la *Société générale*.

les meilleures... » Il n'était pas surpris de ce que lui disait Sol de Charles de Brouckère.

RUMEUR INQUIÉTANTE SUR LES DISPOSITIONS D'ETATS ALLEMANDS

En répondant, le 6, à cette lettre, par son rapport du 8 juillet (8 heures du soir), Sol annonçait que la discussion touchait à sa fin. Van de Weyer prévoyait au moins 120 votes favorables au traité.

Un bruit assez sinistre se répandait : divers Etats de la Confédération germanique, disait-on, avaient chargé le frère du Prince Léopold de lui dire que s'il acceptait le trône, il devrait leur faire la guerre pour la possession du Luxembourg, et l'on prétendait qu'il allait se désister. Sol avait parlé de cette rumeur au Régent qui paraissait y croire et que le courage à nouveau abandonnait. Il était d'autre part contrarié par ses ministres à propos de son projet de lettre au Prince de Saxe-Cobourg.

BELLIARD REVIENT A L'OPTIMISME IL CHARGE SOL DE COMPLIMENTER LEBEAU

Les rapports de Sol du 5, et ceux du 6 surtout, avaient fort modifié l'état d'esprit de Belliard. « Je regarde », écrivait-il le 8, « les affaires comme terminées. La conspiration découverte, les chefs arrêtés, les mouvements comprimés dans différents pays, le passage de seize membres de l'opposition dans les rangs de la majorité, et la tranquillité de Bruxelles m'en donnent l'assurance ».

Il charge Sol de complimenter Lebeau qui « a fait un discours remarquable et qui lui fait beaucoup d'honneur. Nous en avons parlé hier à Saint-Cloud (1), et ce matin aux affaires étrangères. Nous attendons avec impatience la solution par le télégraphe... »

VOTE DES DIX-HUIT ARTICLES

Le vote des XVIII articles eut lieu, comme on sait, le 9 juillet, à la majorité escomptée. Sol rendit compte,

(1) Résidence de la famille royale.

le 9, de l'allure de la séance et de l'accueil fait au vote par le public. « Quand le résultat fut proclamé, il y eut un vivat général et assez prolongé dans les tribunes publiques... (Celles-ci, il est vrai, avaient été occupées par des émissaires de la police, à la suite des scènes tumultueuses des premières séances). Les 3 à 400 personnes qui stationnaient sur la place du Congrès reçurent froidement la nouvelle. Sol, parcourant divers quartiers de la ville, n'y vit rien qui ressemblât à de l'allégresse. Sans doute, beaucoup de personnes sont « réellement satisfaites de voir le pays enfin constitué », mais on doute encore de l'acceptation du Prince et l'on n'y croira que le jour de son arrivée à Bruxelles.

La retraite de Lebeau doit être conjurée, disent ses amis, car c'est l'homme indispensable : il faut qu'il reste aux affaires.

LA DÉCONVENUE DE GENDEBIEN

Gendebien, ayant voulu haranguer, le 8 dans la soirée, une compagnie de gardes civiques venue pour déposer des fleurs place des Martyrs, fut hué et obligé de se retirer précipitamment. Sol tenait ce détail du général Goblet, à qui le père de Gendebien l'avait raconté. On parlait du départ du tribun, sans esprit de retour, pour la France.

DE NOMBREUX DÉPUTÉS SOUHAITENT LE RETOUR DE BELLIARD

Sol dit en terminant : « Beaucoup de membres du Congrès m'ont demandé de vos nouvelles... ils désirent tous votre retour, et ils espèrent que maintenant que la Belgique est constituée, vous reviendrez au milieu d'eux. Ce sont MM. Barthélemy, le Comte d'Aerschot, Hypollite (*sic*) Vilain XIII, Van de Weyer, Gustave de Jonghe, l'abbé de Foëre, l'abbé Bougeau (*sic*) de Ville-roye, etc., etc... »

CONFLIT ENTRE LE RÉGENT ET SES MINISTRES A PROPOS DE SON PROJET DE LETTRE A LÉOPOLD

Belliard avait chargé Sol de féliciter le Régent, au nom de la famille royale, pour sa proclamation aux Belges. Surllet en fut très flatté.

Le conflit persistait entre le Régent et ses ministres au sujet de sa lettre au Prince Léopold. D'après eux, il ne devait pas écrire. « Il a persisté et menacé de l'envoyer par courrier extraordinaire ». — « Je ne dois pas être — a-t-il dit à Sol — le premier à faire acte d'adulation devant le futur Roi. Il m'est bien permis de lui dire franchement ma pensée, c'est un besoin pour moi au moment où je quitte le pouvoir. La nation, l'Europe a les yeux sur moi, c'est un devoir que le sentiment de ma dignité me commande... »

Il a lu ce projet de lettre à Sol, qui l'en a loué et ne s'expliquait pas les motifs de l'opposition du Conseil.

SURLET REMET A SOL UNE COPIE POUR LE GÉNÉRAL

Surlet lui a remis une copie pour le général. « Elle est pour lui seul — m'a-t-il dit, — rien ne doit transpirer de cette communication toute confidentielle. Si les circonstances l'exigent plus tard, je la publierai moi-même, mais jusque là elle doit demeurer secrète.

M. Le Hon connaît la lettre... il l'a même approuvée... mais il ignore entièrement que M. le Régent me l'a communiquée ».

Ces détails, continue Sol, « prouvent le besoin qu'a ressenti M. le Régent de vous confier sa lettre et la satisfaction que vous causera son approbation... (et) aussi les contrariétés qu'il continue à éprouver de la part de ses ministres quand il lui arrive d'avoir une manière de voir opposée à la leur ».

Surlet doutait encore de l'arrivée du Prince, et c'était cela surtout qui l'avait décidé à écrire sa lettre. Par contre, White l'annonçait partout comme certaine, en donnant comme preuve la plus évidente « qu'il a été chargé d'envoyer le dessin de l'uniforme d'officier général belge et celui de l'uniforme d'aide-de-camp.

LE CALME DE BRUXELLES

ET LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION NATIONALE

La physionomie de Bruxelles reste froide comme au jour du vote des XVIII articles. On pourrait croire que

la population, comme le Régent, ne pourra croire à l'acceptation de Léopold que le jour où elle le verra dans les rues de Bruxelles.

Les journaux annoncent la dissolution de l'*Association nationale*. Il serait question de fonder une association secrète, composée de gens sûrs, garantie que ne présentait pas l'ancien groupement, « dont tous les fonctionnaires publics étaient membres ».

CURIEUSE CORRESPONDANCE BRUXELLOISE
DU « TEMPS » DE PARIS. — MANŒUVRES DE WHITE

Sol a communiqué au Régent une *correspondance privée de Bruxelles*, parue dans le *Temps* de Paris, du 8 juillet. Deux lettres des 4 et 5 dévoilent le projet de complot, ourdi dans l'espoir de l'appui du 12^e de ligne, « formé en grande partie par la légion belgo-parisienne », et comprenant 42 officiers français à la suite. On comptait s'emparer à Boom de 1.500 fusils gardés par un détachement du corps, et les distribuer aux volontaires qui marcheraient sur Bruxelles pour renverser le Gouvernement. D'après le Régent, c'est au hasard que l'on a dû la connaissance du projet d'enlèvement des armes.

Sol reproduit aussi un paragraphe qui concerne White qui, après avoir « fait annoncer avec une sorte « d'affectation qu'il restait à Bruxelles sans aucun « caractère, conserve des rapports très suivis avec une « certaine fraction du Congrès et avec M. Lebeau. « C'est un diplomate anglais. Tout en assurant que « l'Angleterre ne verrait aucun inconvénient à ce que « la France s'entendit avec la Belgique, *Anvers excepté*, « il ne néglige rien pour assurer la combinaison du « Prince Léopold ».

Ce que l'on dit des rapports suivis est très exact, observe Sol ; « on a récemment reproché à M. White d'aller relancer jusque dans la salle des conférences les membres du Congrès ». Sol nomme les principaux de ces députés : Gustave de Jonghe, Joseph d'Hoogwoort (*sic*), Hippolyte Vilain XIII, Van Snick, Nothomb, Lebeau, etc.

Et White lui a dit confidentiellement que lord Ponsonby lui avait laissé deux courriers de cabinet, qu'il faisait loger dans les faubourgs, d'où, pour ne pas éveiller l'attention, il les expédiait à Londres.

Le Régent, enfin, se réjouissait fort du succès des candidats modérés dans les élections françaises (1).

Deux lettres du général, datées du 9, que Sol écrit avoir reçues, dans son rapport du 11, ne figurent pas aux dossiers.

L'ABSTENTION DES FRANÇAIS AUX TROUBLES GANTOIS

Le Hon, qui devait partir le 10 pour Paris, avait différé de quinze heures son départ.

Selon Lamarche, un seul Français, d'Armagnac, d'ailleurs arrêté, avait été mêlé au complot gantois. Tous les autres ont résolu de garder une attitude correcte. La police de Bruxelles, toujours d'après Lamarche, eût été charmée « de voir que des Français se compromissent pour être autorisée à sévir contre eux selon les instructions de M. Lebeau », qui chercherait à rendre les Français suspects à la nombreuse clientèle des estaminets, et à provoquer contre eux des manifestations précédant l'entrée de Léopold à Bruxelles.

Le 10, Belliard avait écrit quelques lignes, félicitant Van de Weyer de son « discours supérieur », dont on avait parlé chez le ministre des Affaires étrangères et dont tout le monde était content.

Le 11, ayant reçu tous les détails du vote du traité, il demandait à Sol de bien noter l'impression produite sur la population des campagnes comme des villes.

LE RETOUR DE LE HON A PARIS

Sol répond le 13 (2). Il a reçu le billet du 11. Le Hon est parti, estimant sa présence indispensable à Paris, car l'*Emancipation*, par une lettre de Londres, annonce

(1) Cette appréciation était prématurée, bien qu'exacte. La victoire des éléments modérés n'apparut pas d'abord très nette, comme on le verra plus loin ; toutefois, lors du vote de l'adresse, en août, une forte majorité conservatrice s'affirma.

(2) Nous ne trouvons pas trace d'un rapport du 12.

l'intention du Roi de Hollande de protester contre les XVIII articles. Il craint donc que la France, se méprenant sur ses dispositions de la majorité du Congrès, et désireuse d'empêcher une guerre belgo-hollandaise, ne « cherche à interpréter les articles de manière à donner à la Hollande la satisfaction qu'elle réclame ». En ce cas, les Belges pourraient bien courir aux armes. Voilà pourquoi Le Hon a regagné son poste.

Sol a remarqué l'adoucissement singulier, depuis les élections, du langage des Français exaltés qui sont à Bruxelles.

NOMINATIONS MINISTÉRIELLES ET DIPLOMATIQUES EN VUE

Après avoir fait connaître, dans son rapport du 14 (4 heures du soir), l'itinéraire que le Prince Léopold suivra pour arriver à Bruxelles, et donné des détails sur la cérémonie du 21, Sol signale diverses nominations en vue.

Lord Ponsonby sera nommé à Naples (1), mais fera d'abord un bref séjour à Bruxelles auprès du Roi, selon White.

Van de Weyer ira à Londres.

Lebeau pourrait bien rester à la tête du ministère, malgré sa déclaration (2).

VISITE DE VICTOR COUSIN AU RÉGENT QU'IL RASSURE QUANT A LA PRUSSE

Le Régent craint que la Hollande ne déclare la guerre. Il a reçu la visite du philosophe Victor Cousin, venant de Berlin (3). Ce dernier « paraît... convaincu que les

(1) Dès le 14 juin, dans une lettre privée à Granville, Palmerston annonçait cette future nomination.

(2) Le *Moniteur* du 10 publia la note suivante : « Le Congrès ayant par sa décision d'hier levé les derniers obstacles qui s'opposaient à la constitution définitive du pays, MM. Lebeau et Devaux ont jugé qu'il ont atteint le but en vue duquel ils étaient entrés au ministère. Ces deux ministres se retirent et répondent par leur retraite aux calomnies dont un parti les a abreuvés... ».

(3) Le registre des étrangers de la ville de Bruxelles mentionne l'arrivée, le 11 juin, de Victor Cousin, « membre de l'Académie française, chargé de dépêches (*sic*) », venant de Berlin, descendu à l'hôtel de Bellevue, et repartant dès le 12 pour Paris. Il rapportait de son voyage la matière du livre : *Etat de l'instruction primaire dans le royaume de Prusse en 1831*, qui parut en 1833.

populations de la vieille Prusse n'ont nullement l'humeur belliqueuse qu'on leur suppose... », qu'elles « ne prendraient les armes que pour repousser une agression », que la perte des provinces rhénanes, « consommée par un mouvement spontané des populations, ne serait pas considéré par les Prussiens, par la nation s'entend, comme une agression de la part de la France... » Il semblait croire que les vœux des habitants, des fonctionnaires publics eux-mêmes, seraient favorables à la réunion.

NOTE CONFIDENTIELLE DE BELLIARD AU RÉGENT
ET RÉPONSE DE SURLLET

Les lettres de Belliard du 12 et du 14 n'offrent pas grand intérêt (1). La première ne renferme par la note confidentielle « pressée et marquée A », destinée au Régent, que Sol doit prier de répondre sans tarder.

« Faites mes amitiés au brave Régent, remerciez-le de sa bonne lettre (2) », recommande-t-il à son secrétaire. Il désire avoir aussi l'avis de Van de Weyer, de Vilain XIII (Hippolyte), « celui qui est allé à Londres », etc., etc. « Qui croyez-vous que le Roi prendra pour son ministère, et pour former sa maison civile et militaire ? »

Sol accuse réception, dans son rapport du 15 juillet (8 h. 1/2 du soir) des lettres du 12 (minuit), du 13 (3), et du 14 (4) (6 heures du matin).

Le Régent a lu la note par laquelle Belliard demandait des renseignements (5). « En finissant de la lire, il

(1) Remarquons toutefois cette phrase : « Ne pressez rien pour l'affaire Merci (*sic*), dont je vous ai parlé, car il serait possible que j'aie une mission momentanée. Ceci entièrement pour vous ». L'hôtel occupé par le comte de Mercy-Argenteau, gouverneur du Brabant méridional de 1816 à 1818, devint le siège de la Légation de France vers la fin de 1831. Il était situé à l'angle droit de la rue Latérale ou rue Zimmer. Cf. p. 60.

(2) Nous ne l'avons pas retrouvée.

(3) Elle manque.

(4) Belliard y chargeait Sol de remercier le Régent de la nouvelle preuve de confiance que Surllet venait de lui donner en lui soumettant sa lettre à Léopold.

(5) Indiquée dans le rapport comme « ci-jointe » elle ne se trouve pas au dossier. Elle reste donc pour nous assez énigmatique et paraît se rapporter au choix des ministres.

a fait un geste négatif avec la tête, en disant : « Je n'ai
« absolument aucune donnée là-dessus. Dites-le bien au
« brave général. Mon intention n'est pas d'aller au de-
« vant des questions que le Prince pourra me faire à
« ce sujet. Je me bornerai à répondre successivement à
« celles que le Prince m'adressera. D'ailleurs je pense
« qu'il y a quelque camarilla qui se charge secrètement
« de faire toutes les désignations, car jusqu'à présent
« aucun des hommes qui peuvent aspirer à faire partie
« du ministère, ne m'a sondé sur les témoignages que
« je pourrais être appelé à donner. Ce qui prouve bien
« qu'on croit pouvoir se passer de moi ».

Sol pense bien que Lebeau et Ponsonby « qui viendra
passer quelque temps ici » influenceront beaucoup sur les
choix.

Il en a parlé à Van de Weyer, qui « n'a pas voulu
s'expliquer, et... a changé subitement de conversation ». A son avis, Gendebien commençait « à reconnaître l'erreur dans laquelle il était tombé en s'alliant à des hommes tels que Charles de Brouckère qui agissait dans le sens de la restauration du Prince d'Orange (c'est bien constant maintenant) et Hardy de Beaulieu... »

Van de Weyer s'est plaint aussi du mauvais esprit et de la violence des journaux belges « qui par leurs attaques violentes de chaque jour n'ont pas peu contribué à faire juger défavorablement en pays étranger la révolution belge ».

CONVERSATION SUR LES RAPPORTS DOUANIERS FRANCO-BELGES

D'une conversation au cours d'un dîner chez le banquier Engler (1), auquel assistaient les principaux commerçants de Bruxelles, il fut question des rapports

(1) Le banquier Engler (1769-1846) qui jouissait d'une grande estime, fut nommé sénateur de Bruxelles le 5 décembre 1831 et constamment réélu jusqu'à son décès.

douaniers franco-belges. Si la France — ce qu'ils n'osaient trop espérer — ne transformait pas son système de douanes, le commerce belge serait anéanti. La misère des ouvriers pourrait alors entraîner des troubles sérieux.

Enfin, le Gouverneur civil du Brabant, de Coppin, lui avait dit, chez le Régent, que la physionomie de Bruxelles était transformée, que la confiance revenait dans toute la ville.



DEUXIÈME PARTIE

LÉOPOLD I^{er} ET BELLIARD

CHAPITRE SEPTIÈME

Les Débuts du Règne de Léopold I^{er} et la Campagne des Dix Jours

BELLIARD REÇUT LÉOPOLD A CALAIS
ET L'ACCOMPAGNE JUSQU'A LA FRONTIÈRE BELGE

Belliard avait été chargé par Louis-Philippe de recevoir Léopold débarquant à Calais et de le complimenter au nom de la France. Il s'acquitta de sa mission avec tant de tact, qu'il gagna, dès l'abord, l'estime et l'affection de notre futur souverain. Par une lettre du 17 juillet à Sébastiani, il donna des détails de la réception, qui fut parfaite. Après avoir accompagné le Prince de Calais à Dunkerque, il regagna Paris.

Léopold avait débarqué le 16, à 5 heures de l'après-midi. L'artillerie des forts le salua.

Toutes les troupes de la garnison l'attendaient, ainsi que les autorités et une foule immense.

Belliard le complimenta au nom de Louis-Philippe ; le maire et le commandant de la place en firent autant. « Chaque maison — dit Belliard — avait son drapeau tricolore ».

Arrivé à l'hôtel qu'on lui avait préparé, le Prince reçut successivement des différents corps civils et militaires. Il passa la revue de sa garde d'honneur et ensuite pria qu'on la retirât.

Il parut « satisfait de la manière dont on l'avait reçu et surtout de l'accueil de la population et de la garnison ».

Le lendemain, au milieu d'un grand enthousiasme sur tout le parcours, il partit en voiture pour se rendre à Bruges, passant par Gravelines et Dunkerque. Son affabilité touchait les populations.

« J'ai accompagné le Prince — poursuit le général — jusqu'à la frontière belge sur la plage où l'attendaient le Ministre de l'Intérieur de la Belgique, un nombreux état-major de Bruxelles et de différentes villes du royaume ainsi que des détachements de gardes civiles à cheval.

Là j'ai pris congé du Prince. S.A.R. m'a chargé de témoigner au Roi toute sa reconnaissance des soins qu'il avait pris de m'envoyer pour le complimenter et de l'accueil qu'il avait reçu en France où il avait voulu passer en se rendant en Belgique.

En partant de Calais, le Prince m'a fait monter dans sa voiture, et j'ai fait jusqu'à la frontière tout le voyage avec S. M.

Je vais me mettre en route pour rentrer à Paris. Je suis chargé d'une lettre du Prince pour le Roi » (1).

Dès la première rencontre, le Roi et le général s'étaient compris. Ils se quittèrent charmés l'un de l'autre. Léopold qui, comme nous l'avons vu, avait deux fois exprimé le désir de voir Belliard représenter la France auprès de lui, réitéra son vœu, qui fut exaucé pour le plus grand intérêt du Roi et de ses sujets.

NOUVELLES DE BRUXELLES

C'est à Paris que le général trouva le rapport de Sol du 18 juillet au soir.

Le Gouvernement belge avait reçu la nouvelle de la réception à Calais et savait que Léopold avait été très flatté de l'accueil.

Le Hon avait transmis le désir de la France de voir devancée d'un jour la cérémonie de l'inauguration. Le Cabinet tenait beaucoup à ce que le Roi pût annoncer

(1) A Sol, Belliard écrivait le 19 juillet : « Je vous envoie quatre cahiers de notes que vous porterez de suite chez le roi... Si vous êtes reçu par le roi, vous lui direz que je suis à sa disposition pour tous les renseignements qu'il pourra désirer sur la Belgique... ».

Il ajoutait le 20, non sans humour, que Léopold serait bien accueilli dans son nouveau royaume, que tout le monde lui ferait la cour « pour avoir des places. » Il avait « fait tout le voyage de Calais à Dunkerque dans la voiture du roi et seul avec lui. » Il en avait été « très content ». Il pensait que Léopold avait éprouvé le même sentiment. « J'ai donné à Sa Majesté bien de bons renseignements pour sa gouverne. »

aux Chambres, le 20 juillet, la conclusion de l'indépendance de la Belgique.

Impossible, avait fait observer le Régent ; toutes les dispositions étaient prises pour le jeudi 21.

Bruxelles, en ce moment, était très animé. La kermesse annuelle s'ouvrait le 18 pour durer quatre jours encore (1). Aussi la foule était venue des environs et de l'étranger, sollicitée par les attractions extraordinaires et le beau temps.

On annonçait de tous les points du royaume le plus grand calme.

Des craintes s'étaient éveillées pour le passage à Gand du Roi, mais Sol les disait dissipées, « grâce à l'influence du clergé ». L'évêque avait interrompu sa tournée de confirmation, pour venir saluer le souverain. « Bien que ce soit un protestant » — avait-il ajouté — « j'irai à sa rencontre, et je serai à cheval à ses côtés à son entrée à Gand... » Le jeune clergé toutefois, « en grande partie fort ignorant et très fanatique », manifestait une grande répugnance pour le prince hérétique à ses yeux.

White affectait de se donner comme ayant une grande influence sur le nouveau Roi.

« Il ne sait rien de la formation du ministère, ou plutôt il ne veut rien dire. Il ne pense pas que M. Lebeau rentre dans ce moment aux affaires, ayant déclaré vouloir se retirer au moins jusqu'à la réunion des Chambres. M. White pense que le Roi consultera le Régent pour le ministère à composer... »

LA JOURNÉE DU 21 JUILLET DÉCRITE PAR SOL

La relation, par Sol, de la mémorable journée du 21 juillet, fait ressortir la métamorphose totale de la physionomie de Bruxelles depuis que l'on y eut la certitude absolue de l'arrivée du Roi. L'animation fut grande, l'affluence des provinciaux et des étrangers rendit les hôtels insuffisants. La décoration de la ville, superbe, correspondait à la joie générale.

(1) La grande kermesse de Bruxelles a lieu le jour de la procession du Sacrement du Miracle et dure quatre jours.

Le Régent dit à Sol l'impression que son discours produisit sur le Roi, auquel il le soumit préalablement. Léopold en fut très satisfait. « Arrivé au passage où il est question de l'appui que la France a promis à la Belgique, le Roi l'a interrompu en disant qu'il n'aurait pas accepté la couronne s'il avait douté des dispositions bienveillantes de la France à son égard et il lui a donné à entendre que si ses vœux viennent à s'accomplir, les liens qui unissent les deux pays se resserreront encore davantage ».

Le Roi rendit justice au caractère des Belges, calomniés à ce point à l'étranger, disait-il, que sa propre mère, « en apprenant sa résolution de monter sur le trône de Belgique a fait tous ses efforts pour l'en détourner, parce qu'elle avait la persuasion que les Belges étaient presque des anthropophages (*sic*) ».

Le Régent fit remarquer à Sol que, par les XVIII articles, la Belgique avait, en définitive, obtenu tout ce qu'elle demandait :

« *Notre indépendance... est reconnue par toutes les nations. La dette, nous ne la paierons pas. Le Luxembourg est en notre possession. La citadelle d'Anvers sera évacuée.* »

BELLIARD REGAGNE BRUXELLES

Les personnalités les plus diverses, à commencer par le Roi, désiraient vivement le retour de Belliard à Bruxelles.

Le général quitta Paris le 22 juillet à huit heures du matin, comme il ressort d'un billet de quatre lignes, adressé le même jour à Sol, à six heures.

PREMIÈRES NOUVELLES A SÉBASTIÈNE

Dès le 23, le général, reprenant ses fonctions, adressait une dépêche à Sébastiani. Il lui dépeignait la satisfaction qu'il avait constatée chez les habitants des régions qu'il avait traversées, la joie et la confiance des Bruxellois.

Un nouveau ministère se constituait. Le Hon en attendait la formation pour porter à Paris la notification de l'avènement de Léopold I^{er}.

Belliard indiquait la composition probable du Cabinet, soulignait l'excellence du choix du comte d'Arschot comme Grand Maréchal du Palais, et notait l'envoi de Van de Weyer à Londres.

L'intention du Roi, en renvoyant Le Hon à Paris, était de le charger de négocier un traité de commerce franco-belge.

LA RÉCEPTION DE BELLIARD PAR LE ROI

Le 24, Belliard fut reçu par Léopold I^{er} qui lui dit son plaisir de l'accueil des Belges, qui avait si heureusement complété les manifestations de sympathie des Français du Nord. « Ce qui fut si bien commencé chez vous... m'a suivi partout ».

BELLIARD PRESSENT DES DIFFICULTÉS POUR LES FORTERESSES

Belliard abordait ensuite le sujet délicat de la question des forteresses, qui se compliquait.

« Ce qu'on eût obtenu avant l'établissement du gouvernement royal, ce qu'on aurait offert même, leur démolition, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire observer et au Roi avant mon départ, éprouvera d'autant plus d'obstacles maintenant que tous les partis sont ralliés au trône... »

Les amis de Belliard se félicitaient d'avoir suivi ses conseils pour le choix du souverain. « Les femmes même, que j'ai vu [es] dans le temps les plus opposées, sont les plus partisans (sic) du Roi. S. M. a déjà fait la conquête de tout ce qu'il y avait de plus orangiste » (1).

Il revenait aux forteresses, et conseillait une grande prudence. Avoir l'air de vouloir imposer la solution, c'est provoquer la résistance ; « on n'obtiendra que par la force et « le Roi sera dépopularisé... »

On attendait à Bruxelles, avec impatience, le discours aux Chambres du Roi Louis-Philippe. Les interlocuteurs de Belliard ne semblaient pas avoir l'idée « qu'il dût y être question de la démolition des places

(1) Belliard, optimiste, exagérait.

de la Belgique... » Il fallait s'attendre, lorsque les expressions employées par le Roi seraient connues, à une impression défavorable sur l'esprit des Belges.

« Voilà... comme je juge la Belgique depuis le peu de temps que je suis de retour ».

LA COMPOSITION DE NOUVEAU MINISTÈRE

Le général s'occupait ensuite de la composition du nouveau ministère. On avait offert les finances d'abord à Osy, puis à Charles de Brouckère. Ils avaient l'un et l'autre refusé le portefeuille, et c'était heureux, le premier ayant été naguère « un des chefs du parti orangiste » et c'était « bien tôt pour l'employer » ; le second n'était qu'un brouillon.

DÉCEPTION ÉPROUVÉE A BRUXELLES PAR LE DISCOURS DU TRONE DE LOUIS-PHILIPPE

Belliard, invité par le Roi à dîner, avait, en arrivant au Palais, entendu lire le discours de Louis-Philippe et noté l'allongement des figures, ainsi que le morne silence qui avait suivi l'audition du paragraphe traitant de la démolition (1).

Causant avec Léopold I^{er}, le Roi lui avait exprimé son désir de ne voir rien précipiter. « Usez de votre sagesse « ordinaire chez nous comme chez vous, mon cher « Général, pour calmer... » lui avait-il dit. Et il avait ajouté qu'il ne pouvait rien faire sans les Chambres avec la Constitution existante.

Belliard comptait, dès le lendemain, traiter la question des places et amener ses auditeurs à se rallier à la solution désirée.

Il terminait en constatant la grande popularité de Léopold, qui lui témoignait toute sa confiance.

(1) Il était ainsi conçu : « Les places élevées pour menacer la France et non pour protéger la Belgique, seront démolies. Une neutralité reconnue et l'amitié de la France assurent à nos voisins une indépendance dont nous avons été le premier appui. »

Le *Moniteur* belge fit remarquer que l'on avait « tort de donner à des désirs les formes de décisions qui seraient déjà prises... ».

LE SILENCE DES JOURNAUX BELGES SUR CE DISCOURS
ET LES PLAINTES ADRESSÉES A BELLIARD

Le lendemain, le général signale le silence des journaux belges sur le discours du Roi des Français. On lui avait assuré que les députés envoyés à Londres, à différentes époques, déclareraient « n'avoir eu aucune connaissance du protocole relatif à la démolition des places et n'avoir jamais donné leur consentement à pareille mesure... »

Le ton d'autorité pris par la France à l'égard de la Belgique avait peiné des gens très modérés qui avaient exprimé leur regret au général et reproché au Gouvernement français de sembler vouloir détruire la popularité du Roi des Belges. Partout on commentait défavorablement le discours de Louis-Philippe, et l'on craignait un coup de force de la France.

« J'ai cherché à calmer. Il n'y a rien à faire pour le moment. On est en irritation et cela durera quelques jours encore (1) ».

Belliard déplorait la forme donnée à la mesure annoncée, sur laquelle on aurait pu traiter à l'amiable pour le fond. Un long débat pouvait désormais se soulever, et il faudrait peut-être recourir à la force, détestable éventualité.

Le 27, il constatait que la situation était inchangée, et se félicitait de ce que le Congrès ou les Chambres n'étaient pas réunies, car « il y aurait eu explosion... »

BELLIARD, APRÈS UNE CONFÉRENCE AVEC LE ROI LÉOPOLD,
SE REND A PARIS

A la suite d'une longue conférence avec le Roi, Belliard estima nécessaire de se rendre à Paris, pour entre-

(1) Le consul des Pallières faisait à ce propos, dans une lettre du 27 juillet à Sébastiani, la remarque suivante :

« ...La démolition des forteresses annoncée dans le discours de S. M. le Roi des Français a blessé quelques amours propres dans les classes aisées à Anvers. Le peuple ne s'occupe que de l'heureuse perspective d'une paix solide ».

Les journaux belges ne tardèrent pas à critiquer le discours de Louis-Philippe. Le *Belge* y consacra divers articles. Dans l'un d'eux, il s'en déclarait « vivement surpris et affligé ».

tenir Sébastiani de la question des places. Léopold I^{er} d'ailleurs désirait aussi son départ.

Il se mit en route le 28.

SON OPTIMISME SINGULIER

Il écrivit quelques lignes à Sol le 30, pour lui dire qu'il était content des résultats obtenus, et comptait repartir le lendemain ou le surlendemain. Tout était à la paix, et l'on désarmait partout.

Les événements allaient donner le plus étonnant démenti à l'optimisme du général (1), qui, dans l'inter valle, avait reçu une lettre de Sol du 31 juillet, signalant, à côté du faux bruit de la prise de Venloo, des bruits significatifs de l'augmentation de la garnison de Maëstricht.

D'autre part, le 2 août, il annonçait à son secrétaire que ce qui s'était passé à la Chambre des députés retardait son retour. Le ministère français, mis presque en minorité par l'élection du bureau, allait peut-être se retirer.

NOTE DE SÉBASTIANI SUR LES FORTERESSES

Un peu auparavant, le 31 juillet, Sébastiani avait dicté pour Belliard une note importante sur la question des places. La Belgique, comme la France, devait, par « sentiment commun d'honneur national » autant que par « intérêt réciproque », désirer leur prompt démolition.

(1) Cet optimisme était loin d'être particulier à Belliard. Nous pourrions en donner de multiples exemples. Bornons-nous à signaler le plus typique. Mentionnant à Sébastiani la première visite royale à Anvers, des Pallières, le 28 juillet, rapportait que le Souverain avait dit à « un personnage éminent d'Anvers » qui l'avait répété au consul de France, qu'il « venait de recevoir des nouvelles rassurantes sur la Hollande, et... espérait que la paix allait être rétablie entre les deux voisins... ».

Léopold I^{er} avait également dit à plusieurs notables « qu'un courrier de la Conférence des cinq grandes Puissances lui apportait l'assurance que S. M. le Roi de Hollande était invité par elles à mettre un terme aux hostilités, ou que l'amiral Codrington entrerait dans l'Escaut et viendrait protéger Anvers... (des Pallières à Sébastiani, 30 juillet 1831).

Le Gouvernement français « était loin de prévoir que la Nation belge et son Gouvernement se trouveraient blessés » par la déclaration de Louis-Philippe, après les preuves d'amitié données avec tant de constance et de sincérité. Il offrait de s'engager à défendre la Belgique contre la Hollande et tout envahisseur éventuel, et désirait que Le Hon, muni de pleins pouvoirs, traitât de ce sujet avec lui.

« ...Vous aurez soin — notifiât-il à Belliard, — s'il y a lieu, d'écarter toute idée d'étendre la négociation à d'autres objets... »

LA DÉNONCIATION DE L'ARMISTICE

Ce fut à ce tournant des négociations franco-belges que l'Europe fut surprise par la brusque dénonciation de l'armistice par le général Chassé.

SOL INSISTE POUR LE RETOUR DE BELLIARD

Dès le 2 août, par estafette et par le télégraphe, Sol avisa le général de ce que sa présence « serait bien nécessaire dans ce moment », surtout si, disait-il, « vous arriviez avec un caractère diplomatique, peut-être que le général Chassé aurait égard à vos paroles, comme il l'a fait dans d'autres circonstances ».

Le lendemain, à 8 heures et demie du soir, il lui faisait parvenir un second rapport, exprimant la grande inquiétude du Gouvernement belge qui « est pris au dépourvu et sait qu'il n'a pas un seul général ». La consternation régnait à Anvers, où le général Chassé avait annoncé la reprise des hostilités pour le 4 août, à 9 heures du matin.

ARRIVÉE DU GÉNÉRAL

SON ENTRETIEN AVEC LE ROI ET SON DÉPART POUR ANVERS

Belliard arrive à Bruxelles le 4 août, à 3 heures du matin. A peine descendu de voiture, il court chez le

Roi, et les premières paroles qu'ils échangent disent qu'il faut préserver Anvers d'un désastre. « Arrivé dans la nuit — télégraphie-t-il à Sébastiani le 4 à 4 heures du matin — j'ai vu aussitôt le Roi des Belges. Je pars pour Anvers à l'instant afin de sauver cette ville des horreurs de la guerre ».

SES POURPARLERS AVEC CHASSÉ

A onze heures du matin, il se trouve déjà dans la ville menacée (1) ; son premier soin est d'écrire de l'Hôtel du Grand Laboureur où il est descendu, à Chassé, pour lui demander une entrevue immédiate. Le général hollandais lui répond : il regrette de ne pouvoir, en ce moment, recevoir Belliard, et il le prie de lui envoyer par écrit les communications à faire. J'ai prouvé antérieurement — proteste-t-il — mon désir de préserver Anvers, malgré le « honteux abus » que l'on a fait dans le camp adverse de ma condescendance à l'égard de Belliard. Ne pouvant rien changer aux ordres de son Roi, il conseille au général français de faire sa démarche au quartier général du Prince d'Orange, qui « ne doit pas être éloigné ».

A quatre heures du soir, Belliard écrit à Chassé. Il lui demande « de vouloir bien épargner cette ville riche et peuplée ». Il est convaincu que le Roi n'a pas ordonné de brûler Anvers ; l'humanité de Chassé adoucira éventuellement la rigueur des ordres qu'il aurait pu recevoir. Il le rend attentif aux conséquences d'un bombardement non provoqué :

« ...Des coups de canon tirés sur Anvers inoffensifs (j'en juge par moi-même) et qui par ses relations commerciales appartient ...à toutes les nations de l'Europe,

(1) L'aspect d'Anvers était pitoyable, rappelant les lamentables scènes d'octobre 1914. Le consul des Pallières, le 4 août, — il date erronément du 3 — décrit le triste exode : « on ne voit que des familles épouvantées qui sortent par toutes les portes sans interruption avec leurs effets les plus utiles, faute de moyens de transport quoiqu'il vienne beaucoup de charrettes de la campagne recueillir ces infortunés... »

Il relate aussi l'arrivée de Belliard, qu'il n'a pu voir à son hôtel, parce que le général conférait avec le Bourgmestre et les membres de la Régence.

Madame

Vous pouvez être parfaitement tranquille
et restez à Brezelle avec votre père.

Je vous prie

Madame

Mon gendre & ses parents

Le Général Belliard

Brezelle le 9 août

1793

Fac-similé d'une lettre du Général Belliard à Madame de la Ferté

pourraient retentir bien loin, et l'incendie de cette ville, sans provocation, pourrait en allumer un terrible... »

Seconde réponse de Chassé, du même jour : « Aucun ordre positif n'est donné de brûler Anvers... » Tout dépendra des circonstances. Il regrette de ne pouvoir indiquer le lieu précis du quartier général du Prince d'Orange, parti le 2 août de Bréda, et qui doit se trouver du côté d'Hoogstraeten et de Turnhout.

Sol, qui a vu Léopold I^{er}, exprime à Sébastiani, le 4 à 5 heures du soir, la satisfaction du Roi : « Sa Majesté m'a dit qu'elle est touchée de l'empressement que le général Belliard a mis à se rendre à Anvers et des efforts qu'il se propose de faire pour sauver cette ville ».

Le lendemain, par une dépêche écrite de Bruxelles, à 8 heures du soir, Belliard rend compte à Sébastiani de sa démarche auprès de Chassé. « Je suis assez heureux, dit-il, pour avoir, une seconde fois (1), sauvé la ville d'Anvers ».

SÉBASTIANI INFORME BELLIARD

QUE LA FRANCE A PRIS ANVERS SOUS SA PROTECTION

Il avait trouvé, à son retour dans la capitale, une dépêche télégraphique (2) de son ministre concernant la ville d'Anvers. « Je vais faire connaître de suite au général Chassé — poursuit-il — que la France prend cette ville importante sous sa protection et qu'il serait personnellement responsable de sa destruction... »

Il désirerait obtenir l'autorisation de pouvoir « notifier à S. M. le Roi Guillaume ou au Prince d'Orange son fils, commandant en chef l'armée agissante de rentrer sur le champ dans ses lignes s'il ne veut pas se mettre en guerre avec les cinq Puissances et particulièrement avec la France qui doit protection à la Belgique... »

(1) La première fois, c'était le 15 mai 1831.

(2) A cette époque, le télégraphe aérien, invention des frères Chappe, ne fonctionnait pas la nuit ; il était à la merci, le jour, d'un orage, de la brume ; la dépêche en question avait été péniblement transmise. — Sébastiani était sûr que le Cabinet de Bruxelles apprécierait l'empressement de la France, qui comptait « sur sa modération et sur sa sagesse ».

TRISTE ÉTAT DE L'ARMÉE BELGE

L'armée belge est dans un triste état, qui inspire à Belliard une vive inquiétude. « Il n'y a pas un seul officier d'Etat-Major capable... le Roi est donc fort embarrassé. Sa Majesté a demandé des officiers français. Il est vraiment urgent d'en envoyer de suite, surtout des officiers d'artillerie, du génie et d'Etat-Major... »

BELLIARD SUGGÈRE UNE SÉVÈRE LEÇON
A DONNER A GUILLAUME

Le roi Guillaume doit recevoir une sévère leçon. Belliard n'hésite pas à suggérer l'octroi, pour la Belgique, d'avantages dépassant de loin les dix-huit articles : « Je crois... qu'en raison de ce que vient de faire la Hollande on est bien en droit de lui imposer des conditions, en conséquence je ne vois pas pourquoi les grandes Puissances ne décideraient pas maintenant que la Belgique aura le Luxembourg avec indemnité (1), tout le Limbourg sans dédommagement (1) et la Flandre zélandaise moyennant une compensation fixée par les grandes Puissances elles-mêmes. Il est impossible que la Belgique puisse vivre, si elle n'a pas toute la rive gauche de l'Escaut... »

UN NOUVEL ÉCHANGE DE VUES AVEC CHASSÉ
A POUR RÉSULTAT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Pendant la nuit du 5 au 6 août, Belliard n'expédie pas moins de trois lettres : la première, à une heure, est adressée à Chassé : « La France — lui dit-il — prend sous sa protection la ville d'Anvers... vous serez personnellement responsable de tout le mal que vous pourriez faire à cette importante cité... » Il lui propose « de déclarer et la ville et la citadelle en un état complet de neutralité... » et l'assure que des ordres sévères seront donnés aux Belges.

Dès 4 heures et demie, il recevait la réponse du com-

(1) A la Hollande, s'entend.

mandant de la citadelle. Bien que ne pouvant signer ni d'armistice ni de suspension d'armes, Chassé consentait à contracter envers Belliard « l'engagement de ne pas faire faire de feu contre la ville d'Anvers, ni de la citadelle ni des bâtiments de la flottille... », en attendant les ordres du roi Guillaume et sous condition qu'aucun acte hostile ne serait commis du côté des Belges.

Une convention, à dénoncer 24 heures d'avance, fut l'heureux résultat de cet échange de vues.

Par une seconde dépêche, à trois heures, Belliard avait informé Sébastiani de la communication faite à Chassé.

Une heure après, il écrivait au Roi Léopold qu'il constatait avec joie que tous les engagements qu'il avait pris avec les Belges s'exécutaient, et, qu'aux termes de la dépêche télégraphique reçue de Sébastiani, il pensait bien que les troupes françaises étaient déjà en mouvement, « au nom de l'Europe qui a garanti la neutralité de la Belgique, pour la soutenir et venger les Belges » (1).

BELLIARD REJOINT A MALINES LE ROI DES BELGES

Belliard quitte alors Anvers et rejoint à Malines le roi Léopold, qui le félicite de son action. Il fait part à Sébastiani de la conclusion de l'armistice anversois. Il croit toujours à la promptre retraite des Hollandais. « Pardon de mon griffonage — ainsi termine-t-il sa dépêche — mais je dors en écrivant. Pourrè (*sic*) vous me lire ? »

Le même jour, Sébastiani lui précise le but de l'intervention française et l'invite à se mettre en communication avec le maréchal Gérard. « Le Roi — dit le ministre des Affaires étrangères — compte à cet égard sur le zèle éclairé dont vous avez donné tant de preuves ».

(1) VINET, *Mémoires du général comte Belliard*, tome II, page 294. Dans la nuit du 5 au 6 août, Soult avait envoyé un courrier au maréchal Gérard, l'invitant, au nom du Roi, à franchir la frontière le 7 août. Il célébrerait dignement ainsi un « bel anniversaire », l'accession au trône de Louis-Philippe.

Sébastiani lui annonce enfin l'envoi des lettres l'accréditant près du Roi des Belges en qualité d'envoyé extraordinaire, et ministre plénipotentiaire.

LÉOPOLD I^{er} EXPRIME LE DÉSIR
D'ARRÊTER LE MOUVEMENT COMMENCÉ DU MARÉCHAL GÉRARD

Belliard revient de Malines à Bruxelles. A 3 heures et demie de relevée, il écrit à Sébastiani. Sur le désir de Léopold I^{er}, il va inviter le maréchal Gérard à « se tenir prêt à entrer en Belgique, si les circonstances pouvaient l'exiger ». Toutefois, le commandant en chef lui a fait parvenir, par le général Baudrand, l'avis de la mise en mouvement de l'armée « pour franchir la frontière du côté de Mons, Tournay et Namur ». Le Roi a regretté cette initiative prise par le maréchal « avant d'en avoir reçu l'avis et la prière de son Gouvernement ». Belliard est « chargé de prier M. le Maréchal, — que Baudrand ira trouver — dans le cas où ses troupes seraient déjà entrées en Belgique, de les arrêter dans les positions où elles se trouvent et de donner contr'ordre pour tout autre mouvement aux troupes qui n'ont pas encore quitté la France ».

Belliard ajoute qu'il croit toujours à la retraite des Hollandais, à la suite de la notification du Gouvernement français au cabinet de La Haye (1).

Il est venu à Bruxelles avec Baudrand pour voir les ministres et leur parler, mais il ne les a pas trouvés ; ils se sont rendus auprès du Roi. Le général repart donc pour Louvain, où Léopold I^{er} a fixé son quartier général.

(1) Nous en trouvons une preuve dans le billet qu'il adresse, le 7 août 1831, à une dame inquiète. Il la rassure. « Madame — écrit-il — vous pouvez (sic) être parfaitement tranquille et rester à Bruxelles avec votre fils... »

Marie-Thérèse... Petit de Goberwelz, née à Mons en 1768, avait épousé le comte de Pestre de la Ferté.

Veuve quand éclata la Révolution de 1830, elle habitait, rue de Namur, n° 8, un hôtel aujourd'hui remplacé par diverses constructions. Elle y décéda le 4 octobre 1845.

Le fils dont il est fait mention est probablement le comte Félix-Honoré-Joseph-Julien, mort à Bruxelles le 16 octobre 1848, à l'âge de 60 ans.

LES SCRUPULES CONSTITUTIONNELS
ET LES ILLUSIONS DU GOUVERNEMENT BELGE

Quant à Baudrand, il va regagner Maubeuge et remettre son rapport au maréchal Gérard. Il y confirme le revirement du Roi des Belges et de ses ministres. Notre gouvernement s'est pris, après réflexion, d'un grave scrupule : l'article 121 de la Constitution lui interdit d'admettre au service de l'Etat, de laisser occuper ou traverser le territoire à une troupe étrangère, sauf en vertu d'une loi. Les nouvelles Chambres ne sont même pas élues, et il serait impossible de réunir à temps le Congrès national qui s'est ajourné indéfiniment.

A la date du 7 août d'ailleurs, les illusions sont encore permises ; la situation n'est pas compromise irrémédiablement, et le Roi espère peut-être que sa jeune armée, qui semble pleine d'enthousiasme, suppléera par son ardeur patriotique au manque d'organisation qui n'est que trop évident (1). Il faut enfin ajouter que Léopold escompte la réunion des corps de Daine et de Tieken de Terhove.

Le 7 août encore, Belliard envoie quelques lignes à Sébastiani pour lui demander, au nom du roi des Belges, de prêter sans retard 25.000 fusils — ce qui ne laisse pas d'étonner le Gouvernement français — et pour lui

(1) C'est sous l'empire de ce sentiment et de grandes illusions que certains journaux se laissaient aller à d'injustes suspicions. Ainsi *le Belge* du 7 août déplorait l'appel à la France. « La Belgique — affirmait-il — n'a rien à craindre pour son indépendance ». Une intervention française ne serait-elle pas « un acheminement à la perte de notre nationalité » ? La bravoure et l'enthousiasme des Belges « rendront inutile le secours qu'on nous offre et qui, nous le craignons, ne serait rien moins que désintéressé ».

C'est à des arrière-pensées analogues qu'il faut attribuer la remarque désobligeante du *Courrier*. Il s'étonnait d'abord, le 9 août, d'avoir appris qu'une convention, « précédent qui peut avoir des conséquences fâcheuses », avait été signée à Anvers entre Belliard et Chassé. Il faisait ensuite d'expresses réserves sur l'action de Belliard au quartier-général. Si c'est pour donner des conseils militaires, c'est très bien ; mais s'il y va comme diplomate, pour négocier un nouvel armistice, c'est très fâcheux, car le résultat ne peut être que de dégager « les Hollandais renfermés dans Diest », et de paralyser « l'enthousiasme de nos soldats » !

L'*Emancipation* reprocha cette remarque malveillante au *Courrier* qui, devenu plus circonspect, se défendit d'avoir attaqué « avec aigreur » le général Belliard et le Gouvernement français.

dire que « les volontaires sortent de dessous terre pour ainsi dire », qu'il y a un extraordinaire élan.

BELLIARD FAIT DÉCIDER L'ENTRÉE IMMÉDIATE
DE L'ARMÉE FRANÇAISE, MAIS LEBEAU PROVOQUE
UN NOUVEL AJOURNEMENT

Le comte Martinet, dans son livre : *Léopold I^{er} et l'intervention française en 1831*, se demande si Belliard partageait, à cette date, l'optimisme de Léopold I^{er} et de son cabinet. Nous ne le pensons pas. Son revirement, en tout cas, fut prompt. Dès le 8 en effet, le général est accouru à Bruxelles pour conférer avec les ministres, et, après avoir vu de Muelenaere, le ministre des Affaires étrangères, il a transmis l'ordre de laisser entrer les Français et de les pourvoir du nécessaire.

L'arrivée de Lebeau, venu du quartier général de Louvain, va modifier une fois de plus les résolutions. Un conseil de Cabinet est aussitôt convoqué et décide de retarder la marche en avant du maréchal Gérard et de ses troupes impatientes.

Telle est la nouvelle que Belliard transmet à Sébastiani, le 8 août, à onze heures du soir. Sa conclusion est assez pessimiste : « Les ministres assument sur leurs têtes une bien grande responsabilité et c'est à M. Lebeau qu'ils le devront » (1).

(1) Nous croyons, à ce propos, que Belliard blâme à tort Lebeau qui n'a été, très probablement, que le porteur de la décision royale. Lebeau, dans ses *Souvenirs*, dit en effet qu'il accepte toute la responsabilité du conseil donné par lui le 2 août, à Léopold I^{er} ; que si c'était à recommencer, il agirait encore de même. Il ne s'était pas arrêté à l'objection, que lui fit le Roi, de l'article 121 de la Constitution, et avait répondu : « La Constitution n'a pas prévu de telles éventualités. » Il s'applaudit, dans ses *Souvenirs*, d'avoir rendu le plus grand des services à son pays, en triomphant des « généreux instincts du Roi ». L'armée française serait arrivée trop tard : Bruxelles eût été occupé et la fraction orangiste, en provoquant une contre-révolution, eût compliqué singulièrement l'état des choses.

On voit que Lebeau n'a nullement songé à invoquer le texte qu'il connaissait pourtant très bien, et qui justifiait absolument l'intervention française, à savoir le 9^e des dix-huit articles. D'un examen de la question, il résulte que cet article du traité adopté, grâce surtout à un discours remarquable de Lebeau, par le Congrès le 9 juillet, et devenu par le fait même loi nationale, autorisait le Gouvernement belge à réclamer la prestation de la garantie, sans autre intervention du pouvoir législatif.

BELLIARD REJOINT LÉOPOLD 1^{er} A AERSCHOT.

EXPLICATIONS DU COMTE DE MUELENAERE

Il ajoute, en post-scriptum, le 9 août à 3 heures du matin, qu'ayant reçu à minuit « une lettre fort aimable du Roi », il « monte en voiture pour aller joindre Sa Majesté à Aerschot (1) ».

En réponse à une lettre de Belliard du 8 août — nous ne l'avons pas trouvée —, de Muelenaere, le même jour lui faisait observer : « ...vous paraissez avoir mal saisi l'opinion du Conseil des Ministres. Nous avons pensé, après mûre délibération, qu'avant de rien arrêter, relativement à l'entrée de l'armée française sur le territoire belge, il convenait de prendre préalablement les ordres du Roi et l'avis des deux ministres [d'Hane et Raikem] qui se trouvent au quartier général. M. Lebeau a bien voulu se charger de porter cette décision à notre connaissance ».

LE GOUVERNEMENT HOLLANDAIS

NE RATIFIE PAS LA CONVENTION D'ANVERS

Dans l'entretemps, Chassé avait écrit à Belliard, d'Anvers, le 8 août, à onze heures du soir, que son Gouvernement n'avait pas cru devoir ratifier la Convention de l'avant-veille. Le Cabinet hollandais expliquait la reprise des hostilités par le but « d'assurer des conditions justes et équitables de séparation ». La guerre ne devait « être considérée que comme une affaire particulière » entre la Belgique et la Hollande, et « qui ne doit altérer en rien les relations de paix et d'amitié qui

(1) Par cette lettre, datée du 8 août, et non du 9, comme l'écrit erronément le comte Martinet, le Roi annonçait à Belliard son arrivée à Aerschot et sa liaison avec le général Tiecken à Westmersbeck. Léopold 1^{er} ne connaissait de Daine, vaguement, que les succès d'Houthaalen et de Kermp, et, dans son optimisme, ajoutait : « Les circonstances se trouvant si favorables, je crois qu'il est urgent d'arrêter le mouvement du maréchal Gérard ; le sentiment est extrêmement fort dans l'armée et je le trouve naturel, de combattre sans secours étranger.

Je pense que, pour la bonne harmonie entre les puissances, il est absolument désirable de ne faire marcher le maréchal que lorsque l'urgence des circonstances le demandera... »

subsistent entre la Hollande et la France ou toute autre puissance ».

Le commandant de la citadelle ajoutait : « Loin de désirer la ruine de la ville d'Anvers, l'intention du Roi des Pays-Bas est qu'il dépende uniquement des chances de la guerre, des circonstances qu'elle peut amener ou de cas d'agression, d'en faire essuyer les rigueurs à cette ville importante, mais sans modifier en rien la détermination que j'ai eu l'honneur de vous exprimer de bouche... »

LA DÉFAITE DE DAINE ENTRAÎNE L'APPEL IMMÉDIAT
A L'ENTRÉE DE L'ARMÉE DU NORD

Le malheur s'est abattu sur l'armée de Daine, le 9 août. La nouvelle en est portée à Sébastiani par une dépêche, de Louvain. En apprenant la déroute, dès le matin, un officier a été envoyé au maréchal Gérard ; à deux heures, un courrier est parti, au nom du Roi, pour prier le commandant en chef « de mettre de suite son armée en mouvement et d'entrer en Belgique par les points qu'il jugera à propos ».

LA SOLLICITUDE DE BELLIARD POUR ANVERS

Belliard n'oubliait pas la ville d'Anvers. Au milieu de toutes ses préoccupations, de Louvain, le 9 août, à 2 heures de l'après-midi, il rappelait au général Chassé qu'il avait « mis Anvers sous la protection des grandes puissances de l'Europe ». Malgré le refus de ratification du roi Guillaume, il n'avait rien à changer à son premier acte. « On se trompe beaucoup chez vous — observait Belliard — sur les résultats de la reprise des hostilités par la Hollande, et le temps vous apprendra comme à votre Gouvernement si je vous ai dit la vérité ». Il appuyait enfin sur la sollicitude qu'il avait vouée à la ville d'Anvers, qu'il recommandait de nouveau à la « générosité » et au « bon cœur » du général ennemi.

L'avertissement fut compris. Anvers fut épargnée.

L'ARRIVÉE A BRUXELLES DE SIR ROBERT ADAIR

Sur ces entrefaites, sir Robert Adair était arrivé le 9 à Bruxelles pour y représenter le Gouvernement britannique. Il eut aussitôt un entretien avec de Muelenaere, qui s'efforça de se justifier quant à la responsabilité de l'appel à la France. Adair en fit la relation à Pasmerston dans une lettre datée du même jour. « M. de Meulenaere (*sic*) écrivait-il — commença sa conversation en entrant dans une longue explication de la lettre du Roi au Gouvernement français, requérant l'entrée immédiate des troupes françaises sur son territoire. Il déclara que ç'avait été fait par une lettre autographe du 4 août (1), quand il était à Liège, et sans aucune conversation avec les membres du Gouvernement. M. Lebeau écrivit aussi en son nom propre à M. Le Hon à Paris, pressant l'entrée immédiate des troupes françaises. En apprenant cela, lui, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, et après un conseil tenu sur cette question de l'entrée immédiate, prit sur lui-même d'écrire sur le champ au Général (*sic*) Gérard de ne pas s'avancer sans un ordre spécial du Roi. Le Général Gérard ne répondit pas à cette notification, mais écrivit au général Belliard (2), qui se plaignit à lui [de Muelenaere] de ce contr'ordre, comme il l'appelait, en exprimant le mauvais effet que cela aurait en France. Les affaires restèrent en l'état jusqu'à la nuit dernière, [8 août] quand le général Belliard représenta de nouveau la nécessité d'expédier un ordre pour l'entrée immédiate de l'armée française actuellement à Valenciennes et ses environs ; mais que lui [de Muelenaere] répondit comme auparavant que sauf dans le cas de la plus grande nécessité, Sa Majesté était déterminée à ne pas l'expédier. La décision du Roi sur ce point me fut confirmée par le baron Stockmar, que je vis immédiatement après mon entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères... »

(1) Erreur : elle était datée du 2 août.

(2) Nous n'avons pas trouvé cette lettre.

LES ALLÉES ET VENUES DE BELLIARD LES 10, 11 ET 12 AOÛT

« Le 10 août, Belliard se retrouve à Bruxelles. A une heure de l'après-midi, il adresse à Sébastiani une dépêche qui confirme les informations antérieures. Il croit encore que la nouvelle de l'entrée de Gérard en Belgique déterminera la retraite des Hollandais. En transmettant la lettre de Chassé dénonçant la suspension d'armes, il dit au ministre : « vous verrez... que le gouvernement hollandais s'abusait au point de croire que jamais les Français n'entreraient en Belgique ».

Il va se rendre auprès du maréchal, pour lui faire « connaître la situation des troupes belges et la position des deux armées » et lui donner tous les renseignements désirables. Il rejoindra ensuite le Roi des Belges, à Louvain.

Il n'y reste que le temps nécessaire, regagne Bruxelles dans la nuit du 10 au 11, informe Sébastiani de la prise de Tirlemont par le Prince d'Orange. Il termine par cette constatation : « Nous n'avons encore aucune nouvelle de l'escadre anglaise dans l'Escaut... »

Une dépêche télégraphique, lancée de Bruxelles par Belliard le 12, à une heure du matin, est transmise de Lille à Sébastiani, vers onze heures. Elle porte : « Le Roi de Hollande a ordonné au Prince d'Orange d'évacuer la Belgique et de reprendre les positions occupées par les Hollandais avant la reprise des hostilités ».

« Je pars à l'instant — ajoute le général — pour prévenir M. le maréchal Gérard de communiquer avec le prince d'Orange. Je lui proposerai de faire occuper aujourd'hui Bruxelles et les environs (1) ».

(1) Le maréchal Gérard, qui vient de faire son entrée à Mons, le 10 août, fait part à Soult, le jour même, à onze heures du matin, de l'enthousiasme de la population à la vue de ses troupes et des fils du Roi. Il s'attend, dit-il, à l'arrivée du général Belliard, qui lui apportera, espère-t-il, les renseignements « qui me sont nécessaires sur ce pays-ci ». Il n'a que des nouvelles contradictoires sur les belligérants, bien qu'un de ses officiers lui ait apporté des détails « sur une déroute qu'aurait éprouvée le général Daine ».

Le maréchal se plaignait à Soult, le 12 — il écrivait de Nivelles — de n'avoir « pu encore avoir des renseignements positifs sur les Hollandais, quoique j'en aie cherché par tous les moyens dans le Pays, par des officiers que j'ai envoyés à Bruxelles ou au quartier-général du Roi Léopold, et par les aides de camp du Roi, ou par le Général Belliard que j'ai vu à Mons... »

LA DÉFAITE DES BELGES A LOUVAIN
LES DÉMARCHES DE BELLIARD. — SA RENCONTRE
AVEC LE DUC DE SAXE-WEIMAR .

Dans l'entretemps, les événements se sont précipités et déjouent les prévisions de Belliard. L'armée belge, vivement attaquée le 11, est battue complètement le 12 sous les murs de Louvain.

Sol, puis Belliard, font rapport, le 12, à Sébastiani, des dernières nouvelles. Le général est parti la veille de Bruxelles « pour courir après une colonne hollandaise sur la route de Tervuere ». C'est là qu'il rencontre le duc de Saxe-Weimar, soudard brutal, que le peuple avait surnommé « l'Ogre saxon (1) ». Belliard lui donne lecture de la dépêche reçue de La Haye et lui dit sans détour : « Maintenant, Prince, que vous connaissez les ordres de votre Roi et les intentions de la France, qui appuie et protège la Belgique, je déclare que tout mouvement hostile est nous déclarer la guerre, et qu'un coup de canon tiré sur la Belgique est aussi tiré sur la France... » Le duc fait cesser le feu, mais impose à Belliard, qui veut gagner Louvain, un détour tel qu'il eût perdu sa journée. Il retourne donc à Bruxelles, se doutant bien, dit-il, que sir Robert Adair, le ministre qui avait remplacé lord Ponsonby, et se trouvait auprès du Roi « aura sûrement fait de l'autre côté de Louvain au Prince d'Orange, ce que j'ai fait du mien au Duc de Saxe-Weimar ».

(1) « Den saksischen menscheneter ». — Dans ses *Mémoires*, le général Capiaumont rapporte ainsi cette scène, d'après le récit d'officiers hollandais. Le duc, pris tout à coup d'un violent accès de colère, « frappa d'un coup de poing formidable la table devant laquelle il était assis, la brisa, et dit au général qu'il était venu en Belgique pour combattre et non pour parlementer... »

Capiaumont dit aussi que von Gagern, officier d'ordonnance du duc, lui raconta qu'il fut chargé d'accompagner Belliard — qui croyait voir à tout moment des Prussiens dans l'armée hollandaise — jusqu'à un point donné sur la route de Tervueren. Le général, selon les ordres du duc, ne pouvait se rendre à Louvain. D'un autre côté, la route étant barrée, le retour à Bruxelles lui était impossible.

Von Gagern se demandait comment Belliard put, dans ces conditions, parvenir dans l'après-midi à Louvain. Ce serait encore, à notre avis, une preuve marquante du dévouement et de l'endurance de l'excellent général. Von Gagern se trompait d'ailleurs. Belliard dit lui-même qu'il s'y trouva le 13, à 2 heures de l'après-midi. Cf. p. 219.

L'ENTRÉE DES FRANÇAIS A BRUXELLES
L'ARRIVÉE DE LORD WILLIAM RUSSELL

En rentrant à Bruxelles, il apprend avec plaisir l'entrée dans la capitale de l'avant-garde du maréchal Gérard, sous les ordres des deux jeunes ducs d'Orléans et de Nemours, à qui la population, enfin délivrée de son anxiété, a fait un accueil délirant. « Toute la ville est sur pied pour les voir, et tout le monde leur témoigne la joye que leur arrivée inspire ».

« Je cours — poursuit-il — chez M. le Duc d'Orléans pour lui faire connaître mon entrevue, puis, je me rendrai de suite au quartier général du Maréchal Gérard (1) et reviendrai à Bruxelles pour tâcher de rejoindre le Roi. J'ignore encore s'il a bien voulu se rendre à Malines, ainsi que je l'y avais fortement engagé. Ce soir est arrivé Lord William (2) avec un colonel aide-de-camp de S. A. R. le Prince d'Orange. J'ai eu deux conversations avec lui. La première assez chaude, sur la violation manifeste du Prince de Saxe-Weimar qui, aussitôt après mon départ, a fait tirer le canon sur Louvain, quoique partout le feu eût cessé depuis trois heures. J'ai dit à cet officier que *Votre (sic) Majesté* et Louvain étaient sous la protection de la France et de l'Angleterre. La plus légère insulte, le manquement d'égards étaient une insulte faite à la France et à l'Angleterre, et que (*sic*) pour la France j'assurais au nom de mon Gouvernement que l'insulte serait vengée, et d'une manière éclatante... » Belliard envoie alors deux officiers avec Lord William Russell auprès du Prince d'Orange. « Je me rends à l'instant — continue-t-il — chez le Maréchal Gérard ; j'en reviendrai dans la nuit. Demain matin je serai à Louvain... » Après avoir vu Léopold, il joindra le Prince d'Orange.

A neuf heures du soir, ayant appris la réussite de la démarche faite par sir Robert Adair, au risque de sa

(1) A Nivelles.

(2) Il s'agit de lord William Russell, colonel britannique et diplomate, attaché à la mission de sir Robert Adair. Il fut nommé Commandeur de l'Ordre de Léopold le 10 mars 1833 et reçut le Grand Cordon en 1840.

vie, auprès du fils du Roi Guillaume, il l'annonce par dépêche télégraphique à Sébastiani. « Une suspension d'armes a été arrêtée ».

Le lendemain, à six heures du matin, l'infatigable général, qui, dans la nuit, a couru jusqu'à Nivelles, donne par le télégraphe à Sébastiani la nouvelle de la marche en avant de Gérard. Il suppose que les Hollandais s'en iront de bon gré, sinon, la force les y contraindra et une bonne leçon leur sera donnée.

Sans désespérer, il va retrouver le Roi à Malines. Il se propose d'aller voir ensuite le Prince d'Orange à Tirlemont.

Avant de se mettre en route, il trouve encore le temps d'informer Sébastiani de la dernière incongruité du duc de Saxe-Weimar qui s'est opposé à ce que lord William Russell et les deux officiers français qui lui étaient adjoints se rendissent à Louvain. Ce prince « ne leur a pas dissimulé sa mauvaise humeur de voir les Français venir à l'aide des Belges ».

BELLIARD A LOUVAIN. — SA CONVENTION AVEC LE PRINCE D'ORANGE

Le 13 août, à 2 heures de l'après-midi, Belliard se trouve déjà à Louvain, venant de Malines. « J'ai été assez heureux — écrit-il à Sébastiani — pour tout arranger aujourd'hui avec S. A. R. le Prince d'Orange.

Il a été convenu que l'armée hollandaise commencera demain son mouvement rétrograde... » (1).

Belliard, sans parler de l'endurance héroïque et presque incroyable dont il fit preuve durant ces terribles journées, avait grandement contribué au salut de l'armée belge et de notre pays. Aussi la gratitude du Roi

(1) En dépit de cette convention, l'attitude du Prince d'Orange restait équivoque. Gérard, écrivant à Soult de Wavre, le 14 août, à 5 heures du soir, lui mandait que le général Belliard tenait de la bouche même du fils de Guillaume qu'il n'avait encore reçu « aucun ordre de son père ». En conséquence, le maréchal s'était vu obligé de demander catégoriquement « si l'on voulait évacuer de gré ou de force ». Ces tergiversations du prince et de ses généraux avaient également apparu fort étranges au maréchal Soult, qui, répondant le 16 août à Gérard, lui faisait part de l'approbation du Roi à toutes ses dispositions.

Léopold, du Gouvernement et de la population tout entière fut une réalité. Louis-Philippe et ses ministres, de leur côté, témoignaient à leur représentant la reconnaissance la plus vive. En lui faisant parvenir « les lettres de créance qui doivent vous accréditer auprès du Roi Léopold », en lui transmettant « ce témoignage de la confiance du Roi », Sébastiani se félicitait « d'avoir à vous annoncer que Sa Majesté a été pleinement satisfaite du zèle éclairé et de l'activité dont vous avez fait preuve dans les difficiles circonstances où vous vous êtes trouvé placé ».

BELLIARD COMMUNIQUE A SÉBASTIANI
SES IMPRESSIONS SUR LE PRINCE D'ORANGE
ET LE ROI LÉOPOLD

Dans une lettre de Louvain, le 14 août, à midi et demie, Belliard apprend à Sébastiani que la retraite est commencée. Il communique ses impressions sur le Prince d'Orange et le Roi Léopold.

Il a été « assez content » du fils de Guillaume, qui savait du reste, sans effort, se montrer galant homme. « J'ai été reçu on ne peut pas mieux. J'ai eu beaucoup à me louer des procédés du Prince et des officiers qui l'entouraient et parmi lesquels j'ai trouvé d'anciennes connaissances. Le Prince s'est expliqué de suite pour la conservation de la paix avec la France, mais il ne m'a point caché que l'arrivée de notre armée le dérangeait beaucoup, car il avait un grand désir de venir jusqu'à Bruxelles (1) ».

Le général fait ensuite un superbe éloge de notre Roi : « Sa Majesté s'est montrée d'une bravoure et d'un sang-froid extraordinaires (2). Souvent il a fait le sous-

(1) Citons, à titre documentaire, cet extrait d'une correspondance adressée de Bruxelles à la *Quotidienne* de Paris, l'organe légitimiste. L'armée du prince d'Orange, y est-il affirmé, pouvait tenir tête aux Français. « Ce que je vous dis ici, c'est ce que disent et le général Belliard qui a vu les choses de près, et le maréchal Gérard lui-même, malgré le désir qu'il avait de se mesurer avec les Hollandais ».

(2) Dans une dépêche du 19 août, il accentue encore sa louange. Comparant Léopold à son ancien chef le roi de Naples, il trouve en lui « toute la belle bravoure ardente de Murat », et il s'applaudit de voir sur le trône de Belgique le prince qui, après le duc de Nemours, convient le mieux à la France.

lieutenant. Avant-hier, plusieurs fois il a été exposé à être tué. On le voyait aux tirailleurs donner des instructions, aux colonnes, placer l'artillerie et diriger tous les mouvements. Sans lui, sans les soins qu'il a pris, l'armée belge était anéantie et l'autorité des Nassau de nouveau imposée à la Belgique. Les plus grands malheurs en eussent été la conséquence ».

BELLIARD RÉCLAME LE CHATIMENT
DE LA HOLLANDE ET DES DÉDOMMAGEMENTS
POUR LA BELGIQUE

De Louvain encore, le 15 août, Belliard, commentant la situation, s'efforce de faire partager par Sébastiani sa conviction que la Hollande doit être châtiée et la Belgique renforcée.

« Je crois... — dit-il — que le moment serait opportun pour faire évacuer la citadelle d'Anvers. Il faudrait pour obtenir d'éloigner ce mauvais voisinage évacuer en même temps la place de Venloo, qui serait rendue à la Hollande. Si vous voulez négocier pour cela, et que j'en sois chargé, envoyez-moi vos instructions et je m'en occuperai de suite. Les grandes négociations se feront après, mais, je le répète, il faut profiter de l'appui de nos troupes pour châtier la Hollande de son équipée et faire obtenir à la Belgique le Luxembourg en payant une indemnité convenable. Le Limbourg doit appartenir à la Belgique avec Maëstricht dont les fortifications seraient détruites ; il est aussi indispensable que la Belgique ait la rive gauche de l'Escaut et la Flandre zélandaise, c'est pour elle une question de vitalité... (1) ».



(1) La ténacité était un trait du caractère de Belliard. Il revint encore sur ce thème dans une dépêche du 16 août à Sébastiani.

CHAPITRE HUITIÈME

L'Évacuation de la Belgique par l'Armée Française (1)

L'AGITATION DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE

Après cette période d'activité prodigieuse, Belliard rentre à Bruxelles le 15 août, mais non pour se reposer. « Ma campagne militaire est finie, — télégraphie-t-il à Sébastiani — je vais reprendre les travaux diplomatiques, j'ai déjà ce soir à m'en occuper (*sic*) ».

Il venait en effet de recevoir l'annonce d'une très prochaine visite de sir Robert Adair, désireux de l'entretenir de l'évacuation de la Belgique par l'armée française « question de vie pour le ministère anglais actuel ». La Grande Bretagne, dont la flotte avait été tellement lente à se mouvoir qu'on n'avait pas encore aperçu ses voiles des côtes hollandaises, manifestait une fébrile agitation. Elle ne devait recouvrer son calme qu'après le départ des troupes libératrices.

L'ENTREVUE DE BELLIARD ET D'ADAIR DU 16 AOUT

Sir Robert Adair eut, dès le 16 août, une très longue conférence avec Belliard. Il montra au général « une lettre très confidentielle de lord Palmerston sur l'occu-

(1) Trois grosses questions allaient occuper les Gouvernements et les diplomates à la suite de la campagne des Dix Jours : l'évacuation de la Belgique par les troupes françaises ; le traité des vingt-quatre articles ; la démolition des forteresses de la seconde Barrière.

Pour la symétrie, nous avons consacré un chapitre à chacune de ces questions. Nous devons toutefois faire remarquer qu'elles s'enchevêtraient presque toujours et que nous les rencontrerons simultanément, d'après la chronologie, dans les dépêches de Belliard et de ses correspondants.

pation et l'évacuation de la Belgique ». Elle était des plus pressantes. Si la France n'évacuait pas, « ...il faudra — disait le ministre britannique — ou que nous quittions le Ministère ou que nous déclarions la guerre. Voyez ce que vous pouvez faire pour cela avec le général Belliard. Nous faisons presser le gouvernement français par le Prince de Talleyrand (1) et Lord Granville. Jusqu'à présent nous n'avons trouvé dans le gouvernement français que franchise et désir de conserver avec l'Angleterre les rapports d'amitié qui unissent les deux nations. Voyez le général Belliard et causez de tout cela avec lui... Que pouvez-vous faire, m'a demandé Adaire (*sic*) ; que puis-je dire à mon gouvernement ? »

« Je ne puis rien vous déclarer, repartit le général ; c'est aux deux Gouvernements à traiter la question ; je puis toutefois vous assurer que la politique de mon Gouvernement est loyale et pro-anglaise. Le seul but de l'armée est de repousser les Hollandais, puis de rentrer en France.

« Maintenant — poursuit-il — nous sommes tous deux en Belgique, tous deux désireux de voir finir les affaires de la Belgique et de la Hollande et de faire tout notre possible pour que la paix ne soit pas troublée... » Et après avoir exposé ses vues pour arriver à ce but, il ajoute : « Je connais la Belgique, le caractère de ses habitants, aussi de la Hollande, depuis longues années,

(1) A preuve les dépêches de Talleyrand à Sébastiani. Le 12 août, par exemple, il écrivait que le Cabinet anglais allait « être au bout de réponses dilatoires », qu'il devrait déclarer que, vu la retraite hollandaise, l'armée de Gérard serait rappelée. Selon Talleyrand, la situation permettait au Gouvernement de rappeler les troupes.

Et, le 15, il posait une question pressante. « Pouvez-vous faire rentrer immédiatement votre armée ? ». L'agitation en Angleterre était extrême, et la question du maintien de l'armée en Belgique prenait « un caractère national ». Le Cabinet whig était très menacé, et un changement ministériel aurait certainement des suites graves. Granville, de son côté, représentait à Sébastiani qu'il était très anxieux, surtout après avoir entendu le maréchal Soult, le 13, à la Chambre des députés, déclarer que nonobstant le mouvement rétrograde des Hollandais, les troupes françaises n'évacueraient pas la Belgique, de la sensation que ne manquerait pas de provoquer sur l'opinion britannique l'apparence d'une occupation prolongée de la Belgique, après les engagements pris. (Granville à Palmerston, 14 août). — N'ayant pu convaincre Sébastiani, il revint à la charge le lendemain auprès de C. Périer qui se montra plus conciliant.

je puis donc plus qu'un autre servir d'autorité dans la matière ».

Ces deux pays, fait-il observer, ne peuvent arranger entre eux leurs affaires, étant donnée la haine que les derniers événements ont créée. C'est donc aux grandes Puissances à les traiter en mineurs et à régler leurs intérêts.

Belliard préconise un Congrès à Lille ou à Aix-la-Chapelle pour fixer « les questions de territoire, de limites, d'échanges et d'indemnité à payer, aussitôt que le travail serait fait et arrêté, il serait notifié aux deux Puissances... à *prendre ou à laisser* ».

En quinze ou vingt jours, tout pourrait être arrangé.

Mais il faut absolument « conserver en Belgique, si non la totalité de nos forces, au moins une partie », tandis qu'une escadre anglaise viendrait mouiller dans l'Escaut.

D'après Belliard, Adair serait entré dans ses vues, lui répondant : « je pense comme vous, vos observations sont justes, elles me frappent et je vais passer une note dans ce sens à mon Gouvernement ».

Nous n'avons malheureusement pas la dépêche adressée le 16 août par Adair à Palmerston, où il rapporte, comme il le rappelle le 19, « la substance » de l'entretien qu'il eut avec Belliard. Il eût été fort intéressant de confronter les deux récits et de s'assurer si le général ne s'était pas montré trop confiant.

Nous constatons, en tout cas, par la dépêche d'Adair du 19, que Léopold I^{er} n'était pas disposé, pour le moment, à donner ouvertement son appui à la demande d'évacuation ; il considérait toutefois, et il l'avait fortement exprimé au général, en reprenant les propres mots d'Adair, que c'était une question vitale entre l'Angleterre et la France.

Granville faisait allusion à cette information et la confirmait quand il écrivait à Palmerston, le 18 août, que le Roi Léopold n'était pas disposé à insister pour l'évacuation immédiate de la Belgique par la totalité de l'armée française. Le Hon, qu'il avait entretenu de l'affaire, ajoutait une autre raison invoquée par le Gouvernement belge : la refonte complète de l'armée, qui

pourrait avoir pour suite des troubles intérieurs provoqués par les intérêts lésés, pourrait nécessiter la présence d'une partie du contingent français.

LA MISSION DU MARQUIS DE LATOUR-MAUBOURG
ET L'ÉTONNEMENT DE BELLIARD

Comme nous l'avons vu, Belliard avait été chargé d'amorcer l'entente franco-belge pour la démolition des forteresses. Le 19 août, il fut assez surpris d'apprendre l'arrivée du marquis de Latour-Maubourg, désigné pour ouvrir une négociation directe avec le Roi des Belges. Il exprima son regret dans une dépêche à Sébastiani : « J'aurais pu — disait-il — sans difficulté... et sans crainte de perdre mon influence dans le pays, traiter l'affaire moi-même. Le Roi en a jugé autrement. J'aiderai M. de Latour-Maubourg de tous mes moyens. Demain je le conduis chez le ministre des Affaires étrangères et de là chez le Roi. »

Il faisait remarquer, non sans malice, que son influence sur Léopold I^{er} grandissait de jour en jour, et que l'affabilité du Roi des Belges témoignait d'un désir marqué « de se lier de plus en plus avec la France. »

BELLIARD OBTIENT DU GOUVERNEMENT BELGE
SON ADHÉSION AU MAINTIEN
PROLONGÉ DES TROUPES FRANÇAISES

Dans une seconde lettre du 19 août, le général assure qu'il vient d'arranger au mieux l'affaire de l'occupation prolongée des troupes françaises « au point qu'au lieu de demander notre départ le gouvernement et les particuliers nous demanderaient de rester si nous voulions partir... »

L'attitude des Anglais, très sévèrement appréciée en Belgique, servait à merveille la cause de la France. Le Gouvernement britannique avait « laissé renouer les sympathies entre la Belgique et la France », convaincu tous les Belges « que la France est l'alliée fidèle de la Belgique », alors que l'aide de l'Angleterre avait été sollicitée en vain.

Sir Robert Adair avait assuré Belliard qu'il parta-

geait son avis sur la nécessité du maintien des troupes françaises en Belgique jusqu'à la conclusion d'un accord belgo-hollandais.

LE CHOLÉRA-MORBUS

Le 19 août encore, Belliard attire l'attention de Sébastiani sur les dangers d'invasion du choléra-morbus, qu'un rapport lui signale. Grâce aux relations constantes entre la Prusse et la place forte de Luxembourg dont la garnison vient d'être encore renforcée, la terrible épidémie risque d'être introduite en Belgique et en France.

Il serait désirable que le comte de Flahaut, ministre de France à Berlin, fit des représentations au Gouvernement et obtint des mesures efficaces pour empêcher les régions voisines du fléau de communiquer avec la ville de Luxembourg.

LA PRÉSENTATION DE LATOUR-MAUBOURG A DE MUELENAERE

Belliard fait ensuite part de la présentation de Latour-Maubourg à de Muelenaere. Selon ce dernier, « l'Angleterre paraissait vouloir connaître ce qui serait fait à l'égard de la démolition des places. ». Adair en effet avait demandé la veille au ministre des Affaires étrangères « s'il était vrai qu'il existât un traité ou des préliminaires de traité à cet égard entre la France et la Belgique », comme l'avait déclaré Casimir-Périer à la Chambre des députés (1).

(1) Le 9 août, Casimir-Périer avait dit : « ...en reconnaissant le Roi Léopold, la France a stipulé des conditions que réclamaient sa sûreté et sa dignité. La démolition des places fortes effacera les derniers vestiges de 1815... ».

Sébastien, le lendemain, complétait cette affirmation : il rappela que Wellington ayant reproché à lord Grey, le 26 juillet, « d'avoir livré la Belgique à la France, en consentant à la démolition des places fortes », le premier ministre avait répondu : « Non, les places fortes ne peuvent protéger la Belgique contre la France. La Belgique n'est protégée que par l'amitié de la France ».

Tel est le texte du *Moniteur universel*. Il ne répond pas à celui du *Mirror of Parliament*. Grey a dit simplement : « I say, that these fortresses do not contribute any strenght to the security of the Belgian frontiers. »

La dernière phrase précitée était donc l'expression de la pensée de Sébastiani.

BELLIARD PARLE AUSSI DES FORTERESSES AU ROI
ET A DE MUELENAERE.
IMPRESSION OPTIMISTE

Belliard a ensuite traité la question des places avec le Roi, très bien disposé, et de Muelenaere « homme sage et conciliant ». Il a demandé à ce dernier « de mener avec célérité la négociation pour ne pas donner le temps aux autres Puissances d'arriver en intervention dans des arrangements qui ne peuvent et ne doivent regarder que la France et la Belgique ».

Le général ajoute que de Muelenaere est si convaincu de cette nécessité qu'il voudrait en finir dès le lendemain, pour ne pas donner le temps à sir Robert Adair d'envoyer un courrier à son Gouvernement et de recevoir une réponse avant la conclusion.

Il espère donc en une rapide solution.

Dans un post-scriptum, il rapporte un entretien entre Latour-Maubourg et lord William Russell au sujet de la prolongation du séjour de l'armée française. D'après Russell, Adair, qui la veille encore, assurait Belliard qu'il partageait son avis, était absolument opposé au maintien de l'occupation.

Dans sa première dépêche à Sébastiani, du 20 août, Latour-Maubourg, relatant sa rencontre avec Belliard et sa première conférence avec de Muelenaere, terminait en montrant Adair fort occupé de sa mission et paraissant « disposé à y mettre obstacle ». Il était donc nécessaire d'en activer l'exécution.

GRAVES OBSTACLES SUSCITÉS
PAR L'ANGLETERRE A LA NÉGOCIATION
DE LATOUR-MAUBOURG

En dépit de l'optimisme de Belliard, la négociation de Latour-Maubourg se heurta rapidement à de grands obstacles, par suite de l'intervention d'Adair et de Palmerston, qui ébranla Léopold I^{er} et ses ministres. Dès le 21 août, le diplomate français, qualifiant la situation de très grave, ne voyait d'autre moyen d'en finir, que de signer, sans délai, « une convention dont l'article 1^{er}

contiendrait l'engagement de démolir les places, et le second réserverait pour un autre temps la discussion des objets de détail qui nous arrêtent ». Un profond secret (1) devait être gardé jusqu'au moment où le Roi des Français voudrait rendre cet accord public.

Adair s'était rendu compte, comme il l'écrivait le 21 août à Palmerston, de l'intention de Latour-Maubourg de séparer sa négociation de celle qui, en vertu du protocole du 17 avril, devait être poursuivie par un accord commun.

Cette constatation lui avait permis d'exposer plus librement et plus sérieusement au Roi Léopold les raisons déterminant l'attitude du Gouvernement britannique. L'Angleterre — avait-il dit — « n'admettrait jamais que la France fit dépendre le retrait de son armée d'un arrangement sur les forteresses ». Le Roi devait s'attendre, pour le moins, à la rupture de l'alliance anglo-française, et se verrait alors exposé à devenir une sorte de sentinelle avancée de la France contre l'Europe. Le seul moyen de conjurer ce malheur était d'accéder au protocole du 17 avril.

A la suite de cet entretien, le Roi Léopold chargea de Muelenaere d'exposer nettement à Latour-Maubourg les objections de l'Angleterre à une négociation séparée entre la France et la Belgique.

De son côté, Adair, qui avait reconnu en Latour-Maubourg un caractère franc et loyal, eut avec lui une conversation libre et sans réserve sur tous les points contenus dans les instructions de l'envoyé français. Latour-Maubourg ne lui cacha pas que sa mission avait pour but de réaliser des desseins contre lesquels s'était prononcé souvent le Cabinet anglais, et que Palmerston, dans ses instructions à lord Granville, combattait avec une nouvelle force.

Adair ne fut pas moins surpris d'ouïr Latour-Maubourg déclarer qu'il l'entendait parler pour la première fois de nombreux points de grande importance.

(1) Talleyrand, de son côté, avait fait la même pressante recommandation (Cf. *De Lannoy*, p. 263).

En même temps, le baron Stockmar, envoyé par le Roi, lui apprenait que le maréchal Gérard avait reçu des ordres pour ramener l'armée en France.

Adair vit ensuite de Muelenaere qui lui confirma que la mission de Latour-Maubourg ne s'étendait qu'aux forteresses. Il attira l'attention du ministre belge sur le fâcheux effet que produirait en Angleterre et dans les autres pays alliés la nouvelle d'une négociation franco-belge.

De Muelenaere s'engagea à ne rien signer avec Latour-Maubourg, mais avoua son grand embarras si les Français se retiraient. Il était nécessaire de conserver une partie des troupes jusqu'au moment où l'armée belge réorganisée pourrait garantir le pays d'une attaque soudaine.

Quelle serait en ce cas, demanda-t-il, l'opinion de l'Angleterre ?

Très mauvaise, répartit Adair, qui, répondant à l'objection de l'insécurité, assura son interlocuteur que la France, l'Angleterre et très probablement toutes les grandes Puissances préserveraient la Belgique d'une agression. De Muelenaere alléguait que, pendant plusieurs jours, le pays serait sans défense.

Adair répondit : Je prends sur moi-même, d'accord immédiat avec le général Belliard, de décider, au nom de nos Cours respectives, la publication des assurances susdites, en attendant une déclaration plus formelle des dispositions des cinq Puissances.

De Muelenaere se déclara satisfait et s'engagea, si le Roi n'avait pas écrit déjà au maréchal Gérard d'arrêter le mouvement rétrograde de son armée, de lui demander de laisser continuer la retraite.

DÉMARCHES DE BELLIARD
POUR PRÉSERVER LES FRONTIÈRES BELGES
DES INONDATIONS HOLLANDAISES

En dehors des graves préoccupations qu'occasionnent l'occupation française et la Convention des forteresses, toute cette période est caractérisée par les efforts de Belliard, bien secondé par les agents anglais, de

préservier les environs d'Anvers et les frontières des Flandres des désastres qui les menacent. Les Hollandais, rompant les digues, inondaient de grandes étendues de territoire belge. Aussi Belliard annonçait-il, le 21 août, à Sébastiani, qu'il partait pour Anvers avec W. Russell afin de se rendre compte de la situation, et qu'ils devraient sans doute aussi se diriger vers Gand.

Le général avait reçu une lettre pressante du comte de Muelenaere, datée du 20 août. Elle signalait la conduite perfide des Hollandais qui, malgré la fin des hostilités, n'avaient rien fait pour arrêter l'inondation des Flandres. Ne pouvant négocier avec l'ennemi, le Gouvernement belge devait s'adresser à la France et à l'Angleterre. « La France surtout qui est si généreusement venue à notre secours, ne permettra sans doute point que, tandis que ses troupes repoussent devant elle l'ennemi..., ce même ennemi commette sur d'autres points des actes d'hostilités dont toutes les conséquences retombent sur des habitants inoffensifs... »

A sir Robert Adair, de Muelenaere adressait le même appel, mais sa lettre ne vantait pas la générosité de l'Angleterre.

Le même jour, accompagné de Sol, il avait présenté à Léopold I^{er} ses lettres de créance.

BELLIARD OBTIENT DE LÉOPOLD I^{er} LA PROMESSE D'EXPRIMER
A L'ANGLETERRE SON DÉSIR
D'UNE GARANTIE EFFICACE CONTRE LA HOLLANDE

Par une lettre « toute confidentielle » du 21, ayant su qu'Adair « avait reçu et lu à M. le Marquis de Latour-Maubourg une lettre de Lord Palmerston, absolument conforme à celle que M. Adair me communiqua le 16 », il s'était rendu chez le Roi. A la demande de Latour-Maubourg, il avait, bien que ce ne fût plus de sa compétence, de nouveau parlé des places. Léopold I^{er} avait appris d'Adair que le Gouvernement britannique considérait comme une question vitale la démolition des forteresses et la prolongation de l'occupation. Les places, répondit le Roi, appartiennent à la Belgique, qui a le droit d'en disposer à sa volonté. Il ne peut

donc discuter ce point qu'avec la France. Cependant, l'intérêt des trois pays « étant lié au maintien du Ministère actuel anglais », la France, selon lui, s'entendrait certainement avec le Gouvernement britannique. Quant à l'occupation, Léopold I^{er} tenait à ce qu'une partie au moins des troupes françaises continuât de rester en Belgique.

Sur ce dernier point, Belliard obtint du Roi la promesse d'écrire confidentiellement en Angleterre pour exprimer son désir de voir la sécurité de la Belgique garantie efficacement jusqu'à conclusion d'un traité.

Cette opinion royale était partagée par les ministres, assurait Belliard, qui constatait aussi le revirement de ceux qui, jusque là les plus opposés à la France, avouaient à présent « que sans nous ils ne pourraient rien faire ».

Il pria Sébastiani de ne communiquer ses dépêches ni à Le Hon ni à tout autre Belge. Une indiscretion pourrait altérer la confiance que l'on avait en lui « que je mérite — disait-il — et dont j'use de tous mes moyens dans l'intérêt des deux gouvernements que je regarde essentiellement communs ».

L'ACTION DE BELLIARD ET DE RUSSELL A ANVERS

Tandis que Latour-Maubourg poursuivait sa mission et s'irritait des exigences belges introduites dans une négociation qu'aurait dû dominer le sentiment de l'amitié et de la reconnaissance, Belliard et Russell, arrivés à Anvers, étaient engagés dans des pourparlers difficiles avec le général Chassé.

Le 22 août, au matin, Belliard, en son nom et pour W. Russell, écrivait à son « cher et vieux camarade », pour lui demander de mettre un terme aux horreurs de la guerre, en commençant par réparer les digues, lui représentant l'éventuelle intervention de l'armée française et les graves inconvénients qui pourraient en résulter pour la Hollande.

Dans une autre lettre collective, envoyée à une heure de l'après-midi, Belliard et Russell précisaient l'objet

de leur mission, réclamaient de Chassé des ordres « positifs » pour remettre en l'état les digues rompues, lui offrant même le concours d'ouvriers belges, s'étonnaient enfin de ne voir pas le drapeau blanc hissé sur la citadelle et la flottille.

A leur seconde lettre Chassé répondit aussitôt qu'il regrettait qu'une indisposition l'empêchât de les recevoir. Il avait envoyé un courrier à La Haye demander des ordres sur les points litigieux.

Après diverses observations, il s'expliquait sur les deux points à propos desquels Belliard et Russell désiraient une réponse catégorique : l'évacuation de certains postes, les inondations. Il avait pris sur lui « de répondre à la sollicitude particulière que Son Excellence le général Belliard porte à la ville d'Anvers », en faisant retirer la flotte « de la position qui y causait de l'inquiétude » ; il insistait en revanche sur le désarmement et le rasement du fort du Nord et l'enlèvement de batteries, ces travaux contrevenant aux stipulations de la suspension d'armes du 20 octobre 1830.

Pour la réparation des digues, il devait attendre les instructions demandées à son Gouvernement. S'il n'avait pas encore arboré le drapeau blanc, en signe de trêve, c'est qu'il n'était pas encore avisé de la sanction, par son pays, de la suspension d'armes de Louvain, mais les Anversoises devaient savoir « que la parole du général Chassé est mieux observée qu'un drapeau blanc sous lequel les hostilités les plus graves ont sans cesse été dirigées contre la citadelle et les forces maritimes sous mes ordres ».

Rentré à Bruxelles, Belliard rendit compte à Sébastiani, le 23 août, à 2 heures du matin, de sa visite à Anvers, lui envoyant les lettres échangées.

Adair et lui allaient expédier un courrier à La Haye pour activer l'ordre à donner à Chassé, pour arrêter l'« épouvantable » inondation, qui permettait, tant elle s'étendait, au général Chassé de communiquer avec la Hollande sans se servir de l'Escaut.

Belliard avait visité tous les travaux des Belges et constaté que ceux-ci exécutaient franchement leurs obligations.

Il insistait, pour ces raisons, sur l'importance de l'évacuation de la citadelle et des lieux circonvoisins, et montrait ces événements venant à l'appui de sa thèse : la Belgique devait posséder la rive gauche de l'Escaut.

LA QUESTION DU MAINTIEN EN BELGIQUE D'UNE PARTIE
DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Dans une seconde dépêche du 23 août, Belliard apprend à Sébastiani que le Gouvernement belge a demandé qu'une partie des troupes françaises restât en Belgique ; dans un entretien avec Adair, le général lui a prouvé la nécessité du maintien, ajoutant aux raisons déjà données l'intention visible des partis factieux, qui s'étaient tenus cois depuis l'arrivée du Roi, de reprendre leur agitation aussitôt après le départ des Français. Les Orangistes se remuaient déjà, exploitant le mécontentement provoqué par les réformes militaires. Daine et Mellinet, se regardant comme des victimes, intriguaient pour se faire un parti, « chacun dans leur genre ». Mellinet était pour la République, Daine plutôt acquis à l'Orangisme.

Adair, partageant les craintes de Belliard, avait promis d'invoquer ces raisons supplémentaires auprès de son Gouvernement.

BELLIARD ACCOMPAGNE LE ROI A TIRLEMONT ET L'ENTRETIEN
DE L'EMPLOI D'OFFICIERS FRANÇAIS DANS L'ARMÉE BELGE

Le général accompagna le Roi à Tirlemont le 24 août, et fut ramené par lui à Louvain. Il profita de l'occasion pour s'entretenir longuement avec le Souverain de la question de l'emploi, par la Belgique, d'officiers français destinés à commander et organiser l'armée, mesure décidée par le Conseil des ministres, et dont les heureux effets se feraient sentir au bout d'un mois déjà. Les soldats belges, selon le général, étaient superbes, mais les officiers « presque tous mauvais et incapables ».

ENCORE LES AFFAIRES D'ANVERS

Il n'avait encore aucune nouvelle de Chassé. Aussi allait-il repartir le lendemain (1) avec Russell pour Anvers. A défaut des réponses sollicitées, il serait notifié à Chassé que s'il ne commençait pas les travaux réclamés, l'armée française ferait, au nom des Puissances, exécuter les conventions. Accord était convenu avec le maréchal Gérard pour l'envoi de troupes dans les Flandres et sur les rives de l'Escaut, mais Belliard espérait que la menace ne serait pas à exécuter.

Il rappelait sa proposition de faire de l'évacuation de la citadelle l'objet d'un article particulier, qu'il avait promis de mener à bien cette négociation, et se portait garant que, si l'on voulait les en charger, Adair et lui, il obtiendrait la cession compensatrice de Venloo.

Il signalait enfin, d'après avis confidentiel de Londres, le mécontentement de l'Angleterre à l'égard de la Hollande, par suite des « mauvais traitements » qu'avaient subis Adair et Russell, et dont le duc de Saxe-Weimar surtout portait la responsabilité. Belliard avait été correctement traité, même par le duc, mais reprocherait toujours à ce dernier, qui connaissait pourtant la dépêche de la Rochefoucauld lui signifiant les intentions du roi Guillaume, son refus de le laisser passer par Louvain, et sa continuation des hostilités.

INCIDENTS DIVERS

La revue passée à Tirlemont avait été fort intéressante. Elle s'était déroulée dans l'enthousiasme, aux cris nourris de « *Vive le Roi ! Vivent les Belges ! Vivent les Français !* »

Latour-Maubourg poursuivait ses négociations et semblait avoir progressé, comme il résultait de ses dépêches. De son côté, Belliard, qui allait un peu vite en besogne, présentait, par un télégramme du 26 août, la question comme terminée selon les désirs de Paris. « J'ai aidé — ajoutait-il. — et servi de tous mes moyens Latour-Maubourg ».

(1) Belliard à Sébastiani, Bruxelles, le 25 août 1831.

Des rapports annonçaient et confirmaient des préparatifs militaires de la Hollande, signalant des visites royales, les efforts tentés pour entretenir l'enthousiasme des troupes, et d'autres moyens.

Belliard représentait la demande par le Gouvernement belge d'officiers français comme « une grande victoire », car on avait ainsi triomphé des résistances « d'un peuple nouveau dont l'amour propre est à l'exagération ».

Il annonçait un prochain voyage à Anvers et se plaignait de la mauvaise foi hollandaise.

DE MUELENAERE SIGNALE A BELLIARD LES AGISSEMENTS
HOLLANDAIS ET LUI RÉITÈRE SA VIVE GRATITUDE

De son côté, de Muelenaere envoyait à Belliard, le 26 août, copie de trois pièces importantes constatant « de nouveau et de la manière la moins équivoque le manque de foi des Hollandais et leur ferme résolution de ne point discontinuer les hostilités partout où ils peuvent les commettre avec impunité... »

Il conjurait le général « de vouloir bien interposer ses bons offices pour ramener à des sentiments d'honneur et au respect pour la foi donnée un ennemi qui se joue impunément de toutes les lois qui s'observent entre nations civilisées ». Il exprimait à nouveau, et dans les termes les plus chaleureux, la reconnaissance que la Belgique devait au représentant de la France « pour le zèle avec lequel il a bien voulu jusqu'ici s'interposer partout où les intérêts des Belges pouvaient être compromis ». Il attendait encore de lui ce service pour la Belgique fière de compter la France « au nombre de ses plus sincères amis... »

Une lettre analogue était adressée à sir Robert Adair ; de Muelenaere toutefois n'exprimait pas à l'Angleterre la même gratitude qu'à la France.

BELLIARD ET RUSSELL SE PLAIGNENT DE CHASSÉ

Le 27, Russell et lui écrivaient d'Anvers à Chassé, lui signalant que seul, avec les troupes des Flandres, il n'avait pas satisfait à la Convention.

Ils réclamaient à nouveau la fermeture des coupures et le retrait des postes en dehors des lignes convenues, indiquant l'exécution, par les Belges, des obligations qui leur incombait.

Ils s'attendaient à voir Chassé, comme son collègue De Kock, s'empresse de suivre l'exemple de l'armée hollandaise principale.

Ils s'adressèrent le même jour au Prince d'Orange, lui faisant connaître la réponse peu satisfaisante de Chassé, et le danger qu'offrirait une aggravation de la situation à Anvers. Ils lui demandèrent même de leur accorder une entrevue sur la frontière, et, dans une autre lettre, lui prièrent de donner des ordres pour que prissent fin les actes de mauvais gré tolérés dans les Flandres par le général De Kock.

LA QUESTION DE L'OCCUPATION PARTIELLE ET DE L'EMPLOI D'OFFICIERS FRANÇAIS DANS L'ARMÉE BELGE

Le 27 août, de Muelenaere informa Belliard, au nom du Roi, de la persistance du désir de Sa Majesté, exprimé la veille au général, relativement à l'envoi d'officiers français en Belgique, aussi promptement que possible.

Belliard y faisait allusion dans une dépêche du 28 à Sébastiani. Il y parlait également de la volonté de Léopold I^{er} de garder 15.000 Français jusqu'à l'organisation de son armée, priait Sébastiani de demander à Soult l'envoi d'officiers habiles, très forts et d'esprit conciliant ». Se référant à l'arrangement pour les places envoyé par Latour Maubourg, il se faisait fort d'écarter, s'il gênait, l'article secret proposé. A la suite d'une longue conférence avec de Muelenaere, il assurait que ce dernier serait « coulant dans toutes les négociations ».

Les ministres belges s'étaient inquiétés du dernier protocole (1). Belliard les avait « tous rassurés et con-

(1) Le protocole n° 34.

vaincus que la France ne les abandonnera jamais, qu'ils sont nos enfants et que nous les soutiendrons envers et contre tous... »

La promesse était quelque peu hasardée.

DES NÉGOCIATIONS RELATIVES A ANVERS

Belliard, le même jour, était rentré d'Anvers, n'ayant pu rien faire avec Chassé, à qui son Gouvernement avait ordonné de ne plus traiter séparément.

Aussi le général croyait-il à une arrière-pensée de Guillaume méditant une nouvelle expédition, préparée pour le moment, prochain croyait-on, où l'armée française tout entière évacuerait la Belgique.

Il n'avait pas encore à cette heure reçu de réponse du Prince d'Orange. Le maréchal Gérard, avisé de l'état des choses, agirait selon la décision du Prince, à qui Belliard était autorisé à faire savoir que les Français viendraient faire exécuter les stipulations.

Adair approuvait ses démarches. Ils allaient « écrire à La Haye de la manière la plus forte ». Palmerston avait autorisé son agent à proposer l'échange contre Venloo de la citadelle d'Anvers. Les Belges, chapitrés depuis trois mois par Belliard, y consentaient aussi.

Adair était indigné de la mauvaise foi des Hollandais.

Belliard s'abusait en affirmant que l'Angleterre, tout en acceptant le maintien d'une partie des troupes françaises en Belgique, admettait la démolition des places fortes désignées par la France. Il tenait cette assurance de W. Russell, de la part d'Adair, avec qui il était au mieux, disait-il.

LETTRE DU PRINCE D'ORANGE

Le Prince d'Orange répondit de Tilbourg, le 28 août.

Il croyait avoir rempli en tous points l'engagement contracté le 13, à savoir le « seul et unique point convenu avec le général Belliard », c'est-à-dire la retraite de son armée.

Il s'attendait à ce que le Roi son père donnât bientôt à Chassé des instructions satisfaisantes, faisait observer

que certaines écluses se trouvaient sur l'ancien territoire hollandais et ne devraient pas être occupées par les Belges. Il n'avait pas de rapport sur les événements de la nuit du 23 au 24 août, attribués au général De Kock, déclinait enfin l'entrevue sollicitée sous prétexte de l'arrivée de son père au quartier général de Tilbourg.

Le 28 août, Belliard annonce l'expédition par courrier de dépêches importantes.

Le Gouvernement anglais approuve le maintien d'une division française et consent à la démolition des places désignées par la France.

Lord Palmerston autorise Adair et Belliard à traiter de l'échange de la citadelle d'Anvers avec Venloo.

Guillaume ayant adhéré au protocole relatif à l'armistice, Belliard en reçut la nouvelle de La Rochefoucauld. Il demanda, le 29 août, conseil à Sébastiani. Le ministre de Muelenaere lui avait demandé si c'était officiel, et ce qu'en pensait le Gouvernement français. Belliard n'avait pu répondre. Le Roi lui avait posé la même question et l'avait prié de consulter Sébastiani avant de donner son adhésion. Il voudrait aussi que l'échange de Venloo contre la citadelle d'Anvers fût une condition de l'arrangement.

« On craint toujours en Belgique — ajoute le général — les suites du protocole. On semble apercevoir dans les six semaines d'armistice le temps donné aux Russes d'en finir avec les Polonais... Vous voyez qu'on ne guérit pas de la peur ».

Dans son optimisme parfois excessif, Belliard s'imagine que « l'adhésion du Roi des Pays-Bas au protocole N° 34 va lever toutes les difficultés... »

Il envoie aussi la réponse du Prince d'Orange, qu'il accuse de mauvaise foi. « ...Il me fait regretter, et je le dirais à lui-même, de n'avoir pas stipulé par écrit, car il a été expressément convenu, et trois fois de suite, à cause des observations (de S.A.R.)..., que l'armée hollandaise devait se retirer derrière la ligne d'armistice dans les positions qu'elle occupait avant la reprise des hostilités, et non au-delà de la frontière de l'ancienne Hollande ».

UNE DISCUSSION PÉNIBLE ENTRE LE HON ET SÉBASTIANI

Le 24 août, Le Hon avait relaté à de Muelenaere une discussion pénible qu'il avait eue avec Sébastiani relativement aux forteresses. Le ministre des Affaires étrangères s'était plaint de voir la Belgique épiloguer « avec son plus sûr allié, sur une affaire qu'il serait dans ses intérêts de traiter grandement ».

Pour prouver à notre ministre que la France était notre plus sincère amie, Sébastiani lui avait lu d'édifiants passages des dépêches du comte de la Rochefoucauld. Seul des diplomates étrangers le représentant de Louis-Philippe ne s'était pas fait inscrire chez la Princesse d'Orange, à l'arrivée de la nouvelle du désastre de Louvain, qui avait, disait-il, « produit à La Haye des trépignements de joie ». La Rochefoucauld n'avait pu s'empêcher d'exprimer à l'ambassadeur d'Angleterre sa grande surprise d'une pareille démarche.

Le Hon ajoutait qu'on ne doutait pas à La Haye « de l'entrée prochaine du Prince d'Orange à Bruxelles et d'une contre-révolution immédiate... »

Il y avait matière à réfléchir, car Guillaume semblait compter sur des appuis secrets qui entretenaient ses desseins et ses espérances.

L'ÉVOLUTION DE LA QUESTION DES FORTERESSES

La question des places parut avoir, ces jours-là, fait des progrès dans le sens désiré par la France. Latour Maubourg croyait, le 30 août, avoir triomphé des hésitations du Gouvernement belge, et se montrait confiant dans les bonnes intentions de sir Robert Adair qui cherchait, avec sincérité, un moyen de conciliation.

Belliard suivait d'un regard optimiste cette négociation. Il écrivait le même jour à Sébastiani : « On a cherché à négocier pour l'occupation des places sur nos frontières, cela a nécessité quelques observations de la part du Gouvernement belge qui craignait les questions de l'Angleterre et des autres puissances pour une pareille concession. Pour obvier à tout inconvénient, j'ai engagé de laisser les choses dans l'état où elles

étaient. Nous sommes déjà dans les places, nous y restons tout naturellement. Dans peu il n'y aura plus que des dépôts belges. Les citadelles auront besoin de postes français et ainsi tout s'arrangera tant pour les places que pour les citadelles ».

LE PROJET DE RÉORGANISATION MILITAIRE DU GÉNÉRAL ÉVAIN

Le général Evain était arrivé. D'accord avec Belliard, il avait élaboré un projet d'organisation pour une armée de 60.000 hommes. « ...Tout se fera d'après notre système — disait Belliard —, j'en ai prévenu le Roi ce matin (1), qui trouve cela très bien... J'aurai fait et obtenu ce que le Gouvernement et le Roi (2) pouvaient désirer, c'est d'identifier la Belgique avec la France et faire que l'armée belge soit un corps de l'armée française... »

Il voyait aussi les désirs de son Gouvernement réalisés au sujet des places, en annonçant que la Belgique renonçait à l'article secret.

LE GRAVE ENTRETIEN D'ADAIR AVEC MUELENAERE LA MENACE DE GUERRE

La confiance de Belliard reçut des événements un démenti. Une entrevue extrêmement importante avait eu lieu entre Adair et de Muelenaere. Le diplomate anglais ayant « déclaré positivement que l'Angleterre ne voulait pas de traité entre la Belgique et la France, que la Belgique devait traiter [sans la France]... avec l'Angleterre et les autres Puissances », de Muelenaere répondit « noblement » : « Ce que vous proposez... serait honteux pour la France, nous le refusons et le refuserons toujours... Le traité que nous proposons... n'est rien autre que la constatation du principe que les forteresses désignées seront démolies, mais que pour l'exécution et pour les arrangements à prendre pour les démolitions, le concours des cinq grandes Puissances serait indispensable. »

(1) Le 1^{er} septembre.

(2) Louis-Philippe.

Adair s'emporta : « ...si vous signez ce traité, c'est signer une rupture complète avec la France : pour l'Angleterre, c'est la guerre. » — « Comment, a répondu M. de Muelenaere, vous avez tant fait pour maintenir la paix en Europe jusqu'à présent, et pour aussi peu de chose vous pourriez rompre les liens d'amitié qui vous unissent à la France et allumer une guerre générale ! » Adair s'obstina d'abord et répliqua : « Non, non, nous ne consentirons jamais au traité. Eh bien ce sera la guerre, un peu plus tôt, un peu plus tard, on finira par l'avoir... » Le ministre des Relations extérieures parvint cependant à le calmer et proposa, comme moyen d'entente, l'envoi d'une lettre personnelle de Léopold I^{er} à Louis-Philippe, constatant « le principe de la démolition des forteresses ». Adair reconnut que « ce serait moins choquant pour le Gouvernement anglais, cela pourrait adoucir les affaires. »

Belliard sollicitait à cet égard l'avis du Gouvernement français.

« A sa sortie — poursuit-il —, Adair a répété au Ministre : « Si vous signez le traité, c'est, c'est... — le mot *guerre* n'a pas échappé — « c'est une rupture complète entre la France et l'Angleterre (1) ».

LES ÉLECTIONS BELGES

Les élections belges avaient eu lieu le 31 août. Belliard en dit quelques mots dans une autre dépêche du 1^{er} septembre. Il signale l'usage fait par le clergé de sa grande influence. Les nouvelles Chambres ne paraissent pas devoir être anti-gouvernementales. Beaucoup de nobles sont entrés au Sénat.

LE DÉVOUEMENT DE LÉOPOLD I^{er} A LA FRANCE

Belliard écrit encore à Sébastiani que le Roi et le Gouvernement belge attendent une réponse de la France

(1) Belliard à Sébastiani, 1^{er} septembre 1831. — Aux détails si précis donnés dans cette lettre ne correspondent guère les termes de la dépêche d'Adair du même jour, relatant sa conversation avec de Muelenaere. Le diplomate anglais, toutefois, se plaint du mauvais vouloir du Gouvernement belge : il attribue une bonne part des délais et de la « chicane » de nos ministres à l'action de Le Hon, qui leur a fait espérer l'appui sans réserve de la France.

pour décider leur conduite quant au protocole du 23 août. Il fait remarquer combien Léopold I^{er} est dévoué à la France, au point d'exciter le vif mécontentement de l'Angleterre. « ...En cela on a raison, il a le cœur français et il est habillé tout à la française, ainsi que le Roi pouvait le désirer... » Léopold et ses ministres se montraient parfaits pour Belliard, dont ils suivaient, avec profit, les conseils.

Il avait reçu des rapports « horribles » sur l'attitude des Hollandais, lors de la dernière campagne. A Calloo, outre des incendies, des meurtres avaient été commis, et même des enfants de 2 à 3 ans avaient été parmi les victimes.

Dans l'entretemps Latour-Maubourg se débattait avec de Muelenaere et se plaignait vivement de ses hésitations, de son système « dilatoire », dont il faisait ressortir les graves inconvénients. Il avait eu un entretien avec le Roi qui s'était dit certain de réussir, comme dans l'affaire de l'occupation, à condition de ménager l'entente nécessaire franco-anglaise.

LE RAPPORT DE L'AGENT DE GLASSON SUR SA CONVERSATION AVEC ADAIR

D'autre part un agent français, de Glasson (1), arrivé le 31 août à Bruxelles, venant de Londres, renseignait Sébastiani, notamment sur une conversation qu'il avait eue avec Adair, en qui, disait-il, il avait trouvé « une loyauté, une franchise » dont il ne pouvait assez faire l'éloge.

Ils s'étaient entretenus et de l'évacuation et de la démolition.

Sur le premier point, le ministère anglais, très embarrassé devant ses adversaires et la nation entière, demandait « la retraite subite de notre armée en Belgique ».

Adair estimait, quant au second objet, que le Roi des Français, en annonçant la démolition dans le discours

(1) L'agent de Glasson, qui ne figure pas dans les cadres du ministère des Affaires étrangères, était un ami du Président du Conseil, qui le chargea d'assez importantes missions officieuses, à Bruxelles et à La Haye notamment.

de la Couronne, avait placé les quatre Puissances dans une position difficile : « il aurait fallu ménager leur susceptibilité. »

Le diplomate anglais s'était montré très conciliant, avait fait voir à de Glasson le projet de communiqué que Léopold écrivait à Louis-Philippe, ce qui donnerait satisfaction à l'opinion française et empêcherait les plaintes du parti du Mouvement, tout en levant « la plus grande difficulté entre l'Angleterre et la France ».

Revenant sur ses observations des 26 et 27 août, de Muelenaere dénonçait une fois de plus, le 1^{er} septembre, « l'insigne mauvaise foi des Hollandais... l'obstination qu'ils mettent à éluder tous leurs engagements, ...la manière cruelle dont ils se conduisent envers nos malheureuses populations... »

LA ROCHEFOUCAULD RENSEIGNE BELLIARD
SUR SES DÉMARCHES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT HOLLANDAIS

Le 2 septembre, La Rochefoucauld accusait à Belliard réception de sa lettre du 28 août, ainsi que des lettres adressées à Chassé et au Prince d'Orange.

Il avait vu le ministre des Affaires étrangères, Verstolk, et lui avait communiqué en partie la dépêche du général, auquel il rapportait textuellement ses entretiens, qui avaient porté sur cinq points :

- 1° l'affaire De Kock ;
- 2° l'inexécution par Chassé de la Convention du 13 août à Louvain ;
- 3° la non fermeture des digues coupées ;
- 4° le non déploiement du drapeau blanc ;
- 5° les entraves à la liberté de la navigation sur l'Escaut.

Il mentionnait les réponses plus ou moins pertinentes de Verstolk.

Il avait soulevé la question de l'échange de Venloo contre la citadelle d'Anvers, mais, comme il le prévoyait, avait été repoussé avec perte. Adair, en suggérant à Palmerston (1) que la réussite serait plus aisée par l'entremise des missions à La Haye et à Bruxelles que par la Conférence, s'était trompé. Les Hollandais

étaient plus raides encore que depuis les Dix jours. Ils considéraient la citadelle d'Anvers comme une position bien plus importante que Venloo, comme une arme puissante, tenant en respect la ville d'Anvers et le pays entier. Verstock, accueillant avec « défaveur marquée » la proposition, avait même demandé à la Rochefoucauld s'il parlait sérieusement.

LES « ATROCITÉS » HOLLANDAISES ET AUTRES NOUVELLES

Le 3 septembre, Belliard écrit qu'il a reçu par de Muelenaere (1), d'« épouvantables » rapports sur les dévastations et atrocités commises par les Hollandais à Calloo et au Capitalendam.

Il en a instruit le Prince d'Orange ainsi que La Rochefoucauld.

Il signale aussi l'opposition de la marine hollandaise à la fermeture des digues depuis l'évacuation du fort Sainte-Marie.

Le même jour il transmet copie d'une lettre de La Rochefoucauld, datée du 2 septembre.

L'assertion de Verstock relative à la retraite des troupes hollandaises était absolument démentie par la conversation de Belliard avec le Prince d'Orange en dehors de Louvain. Ce n'était pas « derrière les anciennes frontières de la Hollande », mais « derrière la ligne de l'armistice » que la Conférence avait entendu qu'il se retirât. Le Prince avait même fait observer que la condition était bien dure.

Quant aux ouvrages érigés par les Belges à Anvers, ils étaient purement défensifs. Le droit de veiller à la défense de la ville devait leur être reconnu, comme il le fut à Chassé lorsqu'il fortifia la lunette Saint-Laurent.

Le ministre de Muelenaere lui avait lu la lettre d'assentiment à la démolition des places, et Belliard y avait fait apporter un changement notable en supprimant le caractère conditionnel du consentement.

(1) Lettre de Muelenaere à Belliard, du 1^{er} septembre 1831. — A. E. B. *Rapports entre la Belgique et les Pays-Bas et Affaires diverses.*

BELLIARD CROIT AVOIR CONVAINCU ADAIR DU DANGER
DE L'ÉVACUATION TOTALE

Datant par mégarde d'Anvers, 4 septembre, une dépêche à Sébastiani, Belliard lui signalait l'insistance témoignée à Bruxelles par l'Angleterre pour l'évacuation. Il avait convaincu Adair, pensait-il, du danger de guerre que présentait le départ complet des troupes françaises : la Hollande, qui continue à s'armer, pénétrerait jusqu'à Bruxelles et s'établirait dans les forteresses, opérant une restauration complète. La France devrait s'y opposer. La Prusse marcherait de son côté, et ce serait le feu en Europe.

Tant que la France maintiendra 15.000 hommes en Belgique, la Hollande ne bougera pas : c'est la conviction du général.

Les partisans de l'évacuation — ce ne sont pas des Belges — disent à Belliard : si vous n'évacuez pas, vous aurez la guerre avec l'Angleterre. Si de toute manière nous devons nous battre, observe le général, il vaut mieux le faire en occupant les places de la Belgique que rentrés en France.

Le Roi et les ministres d'ailleurs insistent pour le maintien de 15 à 20.000 hommes jusqu'après la réorganisation de leur armée et l'aboutissement des arrangements avec la Hollande.

Si la Conférence en finissait vite, l'occupation serait moins longue.

Dans une seconde dépêche du 4, Belliard réclame du ministre des instructions. Ne recevant rien, je ne peux, dit-il, « ni répondre aux questions qu'on me fait, ni donner des conseils et une direction au gouvernement (belge). »

L'ACCORD SUR L'ÉVACUATION

Après bien des pourparlers, la question de l'évacuation se résolut au gré de l'Angleterre. Une note du *Moniteur Universel* du 14 septembre, le protocole n° 41 du lendemain lui donnèrent une consécration officielle.

Palmerston exultait. Il avoua n'avoir jamais eu « de

tâche plus malaisée que de persuader aux Français de sortir de Belgique. »

Avait-il réellement cru qu'ils s'y éterniseraient sous divers prétextes et garderaient partie ou totalité du pays, grâce aux circonstances qu'ils provoqueraient au besoin ? C'est bien possible, étant donnée la mentalité défiante des Anglais, de cette époque surtout. Reconnaissons également que l'opinion britannique était déchaînée et menaçait, malgré la Réforme électorale, d'emporter le ministère whig qui, en butte aux attaques de ses propres partisans, se voyait obligé de se montrer aussi inflexibles que les torys à l'égard de la France.

Le Gouvernement français eut des torts. Il commit notamment une faute de tactique en mêlant les deux questions de l'évacuation et du démantèlement. Mais, à part certaines manœuvres de Talleyrand, auxquelles ni le Cabinet ni le Roi ne s'associèrent, il nous est impossible de découvrir dans les actes des dirigeants de la France d'autres mobiles que l'assistance à la Belgique et le souci de maintenir l'indépendance de notre pays.

La correspondance échangée, à la suite de l'intervention française et pendant la période difficile qui se termina par le rappel des troupes, entre de Muelenaere et Le Hon, corrobore à ce point de vue les dépêches du général Belliard. Elle témoigne aussi, de la part du premier ministre belge, d'un revirement spontané et d'une sincère reconnaissance des services rendus à la Belgique par le Gouvernement de Louis-Philippe.



CHAPITRE NEUVIÈME

Le Traité des vingt-quatre articles

UNE PRESSANTE DÉMARCHE DE SÉBASTIANI EN FAVEUR DE LA BELGIQUE

Au moment où la Conférence de Londres allait examiner les conditions d'un traité de paix définitif hollando-belge, Sébastiani précisa nettement, le 3 septembre, dans une dépêche à Talleyrand, la pensée du Gouvernement français.

Il entendait favoriser la Belgique sans injustice ni rigueur envers la Hollande, établir la paix « sur des bases durables », éviter tout prétexte de « partialité » et d'« arrière-pensée ».

Trois questions étaient primordiales : le Grand-Duché, Maëstricht, la Flandre zélandaise. Le ministre désirait maintenir à la Belgique la possession du Luxembourg allemand, moyennant la déclaration que le chef-lieu serait considéré « ville libre et place fédérale », qu'un « très petit rayon » assurerait ses communications avec Trèves. Une indemnité pécuniaire serait accordée à la Hollande.

« Maëstricht resterait aux Hollandais », qui recevraient aussi les enclaves belges sur la rive droite de la Meuse jusqu'à Venloo. Par contre, « la Belgique resterait en possession des enclaves hollandaises situées dans le Limbourg », avec compensation éventuelle pour la Hollande.

La menace des inondations rendait indispensable à la Belgique la possession d'une zone comprenant notamment les places fortifiées de l'Ecluse, Ardenbourg, Philippine et le Sas de Gand.

L'Angleterre, sur ce point, la Prusse, sur la question de Maëstricht et des enclaves belges, devaient, selon Sébastiani, obtenir pleine satisfaction. « Le Cabinet de Berlin verra par nos propositions à cet égard — disait le ministre — combien nous sommes jaloux d'éviter tout ce qui pourrait lui donner le moindre ombrage. »

Abordant la question des dettes, Sébastiani préconisait de déterminer la portion respective d'avant 1814, de répartir proportionnellement les charges subséquentes et d'ajouter à la part de la Belgique le montant de l'indemnité qui serait fixée pour l'acquisition du Luxembourg.

Les propositions susdites contenant le *minimum* (1) des avantages que le Gouvernement estimait convenables pour la Belgique, Talleyrand ne devait en faire usage qu'en dernière analyse.

Comme on le voit, sans aller aussi loin que Belliard, le ministre des Affaires étrangères prenait vigoureusement en main les revendications essentielles de la Belgique.

LATOUR-MAUBOURG SE PLAINT DU GOUVERNEMENT BELGE

Latour-Maubourg, dans une dépêche du 5 à Sébastiani, signalait l'intention du Cabinet belge d'introduire dans le discours du trône un paragraphe en accord avec la déclaration ainsi que le désir du Roi de parler de la reconnaissance due à la France. De Muelenaere aurait voulu avoir à ce sujet l'avis de Belliard, qui s'en est défendu, mais transmettra la communication.

Latour-Maubourg, tout en observant la velléité sérieuse du Gouvernement belge de satisfaire la France par un expédient qu'il cherchait, ne saurait trop, dit-il, rappeler à Sébastiani qu'il était impossible « de prévoir le résultat des délibérations d'un gouvernement dont les résolutions sont si variables et si mobiles... »

(1) Souligné dans la dépêche.

DÉTAILS SUR L'ARMÉE PRUSSienne ET LES PRÉPARATIFS
HOLLANDAIS

Belliard consacre l'une de ses dépêches du 6 septembre à informer Sébastiani d'un rapport remis au ministre de la Guerre belge sur la situation de l'armée prussienne entre le Rhin et la Meuse. Elle ne manifesterait pas des intentions hostiles, et la population se montrerait fort pacifiste.

Les Hollandais continuaient d'augmenter leur armée, qui comprenait près de 15.000 Allemands, dont beaucoup de déserteurs prussiens.

NOUVELLES CONFIANTES QUANT AUX FORTERESSES

Une autre dépêche (6 heures du soir) accuse réception de la lettre de Sébastiani du 3, et souligne les difficultés apportées par la communication des intentions du Gouvernement anglais et de lord Palmerston « qui veut qu'on traite avec la Belgique pour les places sans la France et qui, de son côté, a envoyé un projet... ». Belliard craint par suite qu'on ne puisse pas finir avant l'ouverture des Chambres, bien que de Muelenaere lui ait encore assuré le matin même « que tout serait fini comme je lui avais demandé et avec les changements que j'avais désignés ». Il sortait de chez le Roi, qui ne lui avait pas dit que c'était terminé, tout en promettant que la question des places serait résolue avant l'ouverture de la session.

On lui avait lu deux « très bons » (1) paragraphes du discours du trône.

Adair « plus calme et plus content » espérait que les affaires s'arrangeraient, mais voulait que la France fût écartée de la négociation.

« Je verrai encore demain matin ces Messieurs — ajoute le général — et je presserai de manière à ce que la question soit décidée demain, et que Latour-Maubourg puisse vous porter bien vite et la lettre du Roi

(1) Souligné dans le texte.

et celle de son Gouvernement pour constater le principe de la démolition et y donner leur adhésion ».

Il ajoute en P. S. qu'il a conseillé à Léopold I^{er} d'envoyer un officier général notifier son avènement à Nicolas I^{er}.

CONSEILS DE SÉBASTIANI

Le 7 septembre, Sébastiani accuse réception des lettres de Belliard jusqu'au 4 septembre.

Il lui demande de presser les Belges d'exécuter, en ce qui les concerne, la disposition du dernier protocole, à savoir la destruction des ouvrages et des batteries.

Il espérait que les deux parties s'acquitteraient de leurs obligations.

Il avait appris « avec la plus profonde affliction » les ravages causés « par la cruelle politique du Gouvernement hollandais » et avait prescrit à Talleyrand de faire, en Conférence, de vives représentations.

Belliard était autorisé par le Roi à informer directement Talleyrand de tous les faits qu'il jugerait « de nature à devoir particulièrement fixer son attention et celle de la Conférence... »

NOUVELLES DIVERSES

Le 8 septembre, Belliard signale à Sébastiani les progrès effrayants de l'inondation provoquée par les Hollandais. Il va se rendre, avec Adair, sur les lieux.

Le dernier protocole est accepté par la Belgique.

Il rend compte de la très belle cérémonie de l'ouverture des Chambres. Le Roi, fort bien accueilli, a déclaré dans son discours que l'affaire des forteresses est terminée.

Divers rapports plutôt tranquillisans remis par des agents envoyés entre Rhin et Meuse furent aussi transmis ce jour-là par le général au ministre.

ADAIR ET BELLIARD A ANVERS

Le 9 septembre, Belliard et Adair se trouvèrent à Anvers. Belliard fit la relation de cette visite. La Bel-

gique, dit-il, s'exécute loyalement : les canonniers belges désarment la batterie, qui n'a du reste causé aucun tort, tandis que l'inondation ! « ...je m'arrête... j'en ai le cœur navré » dit Belliard. Adair, tout aussi impressionné, va écrire à sir Bagot.

Le général prie Sébastiani d'unir ses efforts à ceux de Bagot pour que la Hollande donne enfin l'ordre de fermer les coupures.

Une lettre dans ce sens fut aussi adressée par Adair et Belliard à Chassé. Ils attendaient sa réponse à l'*Hôtel du Laboureur*.

Le général hollandais, le lendemain, leur fit savoir qu'il n'avait encore reçu nul ordre de son Gouvernement.

Un rapport non signé du 10 septembre est curieux en ce sens qu'il mentionne la conviction des populations rhénanes de redevenir finalement françaises.

LES PROGRÈS ALARMANTS DE L'INONDATION

Revenu d'Anvers, Belliard écrit le 10, à minuit, à Sébastiani que le Gouvernement hollandais ne donne aucun ordre pour arrêter l'inondation, dont les progrès sont alarmants. Il décrit l'aspect « vraiment horrible » de l'Escaut, avec « cent petites îles flottantes ». Ce spectacle a produit sur Adair l'effet que Belliard en attendait : « Il est indigné ».

Si les Hollandais ne s'exécutent pas, les Belges ne continueront pas de travailler.

BELLIARD SIGNALE LE DÉPART POUR LONDRES DE GOBLET ET DE NOTHOMB

Une note inquiétante, signée par tous les plénipotentiaires, remise par la Conférence à Van de Weyer, paraissait « mettre en question la séparation de la Belgique et son indépendance ». Elle nécessite, — écrit Belliard le 10 — « le départ prompt de M. le général Goblet et de M. Nothomb ».

Il apprend enfin, par une dépêche de La Rochefou-

cauld (1), que l'ordre a été reçu par Chassé de réparer les digues.

BELLIARD CONSTATE L'INSOUCIANCE DES CHAMBRES BELGES
ET L'INERTIE DU GOUVERNEMENT

Par un amusant lapsus, Belliard date de *Paris* une dépêche du 12 septembre. Il constate la très grande « insouciance » des Chambres belges où règne aussi certain découragement. « Le Gouvernement ne fait rien pour donner une bonne direction aux Chambres, aussi tout est décousu, et je vois que j'aurai encore de la peine pour arranger les différents partis qui pourraient se former ».

Les renseignements fournis par les agents continuaient de signaler les armements hollandais. Par contre les Prussiens ne bougeaient pas, et l'esprit des populations restait pacifique.

CURIEUSE CONVERSATION AVEC LEBEAU QUI SE PLAINT
DE L'ANGLETERRE ET LOUE LA FRANCE

Le même jour, Belliard reçut la visite inattendue de Lebeau, de qui la conversation le surprit autant. L'ancien ministre se plaignit fort de l'Angleterre, qu'il accusa presque de conspirer contre l'existence de la Belgique (2). Il fit par contre un vif éloge de la France, qui nous avait « sauvés d'une destruction totale », et nous devons donner à la France et à son Roi une preuve éclatante de notre reconnaissance, en lui rendant Philippeville, Mariembourg et les territoires perdus en 1814. Lebeau voulait en faire lui-même la proposition à la Chambre. Mais il désirait savoir au préa-

(1) Belliard fit part de cette nouvelle à de Muelenaere qui, la communiquant le 13 à ses collègues de la Guerre et de l'Intérieur, y voyait « une nouvelle preuve de cet intérêt continu avec lequel le Ministre de France auprès notre Cour, ne cesse de défendre les intérêts de la Belgique ».

(2) Selon les termes bizarres de Belliard : « J'ai la certitude peut-être — fait-il dire à Lebeau — qu'elle conspire contre notre existence ».

lable si l'on pourrait assurer celle-ci « que la France emploiera ses bons offices pour nous faire avoir le Luxembourg, les enclaves du Limbourg, et la Flandre zélandaise ou au moins la rive gauche de l'Escaut ».

Belliard assura Lebeau que la France ne saurait recevoir de la Belgique une preuve plus remarquable de sa reconnaissance et de son amitié. Quant aux demandes formulées par l'homme d'Etat, elles « devaient se traiter à la Conférence de Londres, mais la Belgique devait toujours compter sur l'intérêt comme sur l'amitié de la France... » Le général ferait connaître à son Gouvernement les bonnes dispositions de Lebeau, tout en le priant « de ne faire aucune proposition d'ici à quelques jours ».

Il demandait à Sébastiani s'il fallait donner suite à de telles ouvertures, mais exprimait l'avis que malgré tout le bonheur qu'il éprouvait de voir fructifier ce qu'il avait semé, il croyait que le moment n'était pas opportun. « On a, je crois, assez d'embarras sans s'en créer de nouveaux ». Il faisait cependant observer que les propos de Lebeau répondaient « à la pensée de beaucoup de membres des Chambres » et que plusieurs de ceux-ci lui avaient déjà parlé dans le même sens.

RAPPORTS AVEC CHASSÉ

BELLIARD ET ADAIR SE RENDENT A ANVERS

Le lendemain, il fait savoir à Sébastiani que Chassé n'a pas encore donné l'avis que son Gouvernement a envoyé l'ordre de réparer les digues. Adair et lui ont dépêché un courrier à Anvers pour s'assurer de l'arrivée des instructions. « On a bien de la peine — remarque le général — à obtenir un acte de générosité et d'humanité du Gouvernement hollandais ».

Le même jour toutefois, Chassé l'informait ainsi qu'Adair de la réception des ordres. Belliard transmet cette réponse à Sébastiani, ainsi qu'un plan des inondations qui, depuis quinze jours, s'étaient encore aggravées.

Il avait reçu le protocole n° 40, relatif à l'échange des prisonniers de guerre, et se réjouissait d'entrevoir la

solution de cette « grande question ». Le Gouvernement belge acceptait entièrement ce protocole.

Adair et Belliard se rendirent encore à Anvers et demandèrent, le 16, à Chassé d'avoir une conférence à laquelle assisterait aussi le général belge de Tabor.

Chassé répondit qu'encore indisposé, il enverrait un officier supérieur d'état-major.

Les deux diplomates lui firent parvenir une copie du protocole n° 40, l'avisèrent de ce que les Belges avaient commencé les travaux sur lesquels on était d'accord. On verrait pour le reste ; rien ne pressait.

La mauvaise volonté du Gouvernement hollandais entravait toujours les efforts d'apaisement. Belliard et Adair signalaient le 16 à Léopold I^{er} qu'il n'avait pas encore communiqué le protocole, ni signifié à Chassé sa nomination comme Commissaire.

Ils appelaient aussi la sollicitude du Roi sur la situation malheureuse de la ville d'Anvers. Sans fonds, elle demandait un secours immédiat du Gouvernement pour pouvoir payer les ouvriers.

UNE RÉPONSE DE TALLEYRAND A BELLIARD

Belliard reçut en ce moment une réponse de Talleyrand à ses lettres du 10. Le célèbre diplomate l'assure de la bonne volonté de la Conférence : « Nous travaillons, sans relâche, à préparer le traité de paix qui doit fixer, définitivement, la séparation de la Belgique et de la Hollande. La Belgique doit désirer que nous finissions promptement, car son intérêt est d'être et elle n'aura l'existence politique... que lorsque les puissances l'auront reconnue ». Il regrette le retard mis par le Gouvernement belge à l'envoi d'instructions à Van de Weyer et prie Belliard d'en faire hâter l'expédition.

Il se dit d'accord avec l'observation du général, dans sa lettre du 6 : étant donné « l'état d'exaspération où se trouvent les deux parties... il faut que les grandes puissances les considèrent comme *mineures* (1) et assument, elles-mêmes, leurs intérêts respectifs... »

(1) Souligné dans le texte.

LES DÉMARCHES DE LA ROCHEFOUCAULD A LA HAYE
POUR L'ÉCHANGE DES PRISONNIERS
ET LA DÉSIGNATION DE COMMISSAIRES

Une dépêche de La Rochefoucauld, du 16 septembre, relate à Belliard les démarches entreprises auprès du ministre des Affaires étrangères et les réponses du Roi, notamment sur l'échange des prisonniers et la question « délicate » des Commissaires — car les désigner, « c'était admettre implicitement l'existence politique d'un gouvernement que le Roi n'a pas reconnu... » (1). Chassé serait donc, comme Tabor, Commissaire de fait, et l'on commencera par exécuter les travaux sur lesquels on est d'accord.

La Rochefoucauld renvoie le plan des inondations qui l'a mis « à même d'apprécier tous les désastres qui depuis si longtemps accablent ce malheureux pays ».

EXPLICATIONS DE CHASSÉ

A Anvers, le mauvais vouloir des Hollandais mettait à rude épreuve la patience de Belliard et d'Adair. Une longue lettre de Chassé, du 17 septembre, demandait que des Commissaires désignés par lui fussent admis à vérifier la suppression entière des batteries. Il rappelait à ce propos que de mai à juillet, malgré l'intervention de Belliard et de White, les Belges avaient procédé sans interruption « à l'établissement d'une attaque réglée contre la citadelle », et prétendait que « cette infraction évidente de tous les traités » subsistait encore.

Quant à la responsabilité des inondations, dont il

(1) « Notre proposition au Gouvernement hollandais — écrit Adair le 20 septembre à Palmerston — pour nommer un Commissaire avec pouvoirs de se concerter avec un Commissaire belge... n'a pas eu de succès jusqu'ici... ». Dans une lettre du 2 septembre à Palmerston, Adair avait rappelé que, sur le désir exprimé par son Gouvernement à Belliard et à lui-même, ils avaient écrit à ce sujet au Prince d'Orange. Adair s'en était rapporté à l'opinion du général — « à l'expérience et au jugement de qui j'ai grande confiance » — qu'une négociation avec le fils de Guillaume aurait une meilleure issue que si elle était engagée avec le Gouvernement hollandais.

déplorait les tristes effets, elle retombait, à son dire, sur les auteurs des nombreuses infractions apportées aux conditions de l'armistice du 5 novembre 1830, et sur les retards qu'en éprouverait le redressement.

Il terminait en signalant le peu d'empressement actuel des Belges à exécuter les travaux.

Belliard, de retour à Bruxelles en compagnie d'Adair, constate, dans une lettre du 18 septembre à Sébastiani, que le protocole n° 40 s'exécute avec bonne volonté, mais avec peine et lenteur.

Il retournera le lendemain à Anvers pour s'assurer de la marche des travaux.

ENVOI DE SOL A PARIS

Le 19, Belliard annonce à Sébastiani l'envoi de Sol à Paris, pour communiquer au ministre beaucoup de choses importantes « ne pouvant pas être écrites » et aussi pour le prier « d'aviser aux moyens de faire ce que désire le Roi Léopold ».

Par une seconde lettre, il fait savoir qu'il a obtenu de Muelenaere, puisque ce dernier ne peut, faute de documents, envoyer à Van de Weyer des instructions précises, la promesse de s'en rapporter à la sagesse de la Conférence, qui sera « touchée de cette franchise et de cette confiance ».

Il revient avec insistance sur la nécessité d'assurer à la Belgique sinon la Flandre zélandaise tout entière, du moins la rive gauche de l'Escaut. Il a déjà fait observer que la possession de cette zone était une question vitale pour le nouveau royaume. « L'expérience des inondations prouve mieux que mes écrits », ajoute-t-il, la nécessité de cette frontière.

MENACES HOLLANDAISES

Le 20, Belliard envoie à Sébastiani des rapports communiqués par de Muelenaere : on annonce que les Hollandais se renforcent dans les Flandres ; on signale aussi leurs intentions hostiles et leur arrogance accrue depuis les événements de Pologne. Ils menacent d'en-

trer en Belgique à l'expiration de l'armistice. Aussi la panique règne-t-elle parmi les habitants des frontières.

Retourné à Anvers, il constata que d'immenses travaux seraient à exécuter pour la fermeture de certaines brèches (1).

L'INDIGNATION DE BELLIARD ET D'ADAIR CONTRE UNE PROPOSITION DE CHASSÉ

La proposition d'envoi de Commissaires par Chassé avait indigné Belliard et Adair, comme il ressort de sa lettre « particulière et confidentielle » du 21 septembre à La Rochefoucauld, expédiée d'Anvers « à une heure du matin ». Nous avons regardé cette demande, dit-il, « comme une insulte faite à nos personnes, à notre caractère et à la Conférence de Londres... nous nous sommes plaints de l'insulte à nos Gouvernements respectifs et à la Conférence ». Ni Adair ni lui ne consentiront à cet envoi. « Si nous pouvions un instant oublier notre dignité, et avoir la faiblesse d'accéder à l'insolente proposition du général Chassé, le Gouvernement belge n'y consentirait jamais et il aurait raison. La Hollande n'en est pas arrivée au point d'imposer ses lois et sa volonté à la Belgique ; plus tard elle l'apprendra peut-être à ses dépens ».

Belliard dit aussi que l'organisation et l'instruction de l'armée belge font des progrès étonnants.

Cette lettre était pleinement confirmée par la très longue dépêche du 20 septembre d'Adair à Palmerston, faisant ressortir l'insolente attitude du Gouvernement hollandais, se plaignant aussi des procédés du ministre belge de la Guerre qui avait donné l'ordre d'exécuter les travaux de démolition des batteries de telle manière qu'elles pussent être aisément rétablies, ce qui fâcha fort Belliard.

CHASSÉ RENONCE A SA PROPOSITION

Chassé renonça bien vite à sa prétention « indécente », et Sébastiani en reçut la nouvelle par une lettre du 22.

(1) Belliard à Sébastiani, 21 septembre 1831.

Il venait d'adresser à Belliard une dépêche (1). Il lui demandait de redoubler d'efforts pour déterminer le Gouvernement belge à envoyer à Van de Weyer des instructions définitives. « De plus longs retards pourraient devenir préjudiciables à la Belgique. Sans doute, les événements de Varsovie ne modifieront en rien notre ferme résolution d'appuyer toutes les réclamations fondées du Cabinet de Bruxelles, mais ils pourraient exercer, sur d'autres puissances, une influence défavorable aux Belges... ».

REFUS DES COURS DE VIENNE ET DE BERLIN DE RECEVOIR
LES ENVOYÉS DE LÉOPOLD I^{er}

Il lui apprenait, à preuve de son dire, le refus des Cours de Vienne et de Berlin « de recevoir officiellement les envoyés chargés par le Roi Léopold de notifier son avènement. Cette mission nous avait paru prématurée... et nous avons regretté que vous eussiez cru devoir l'approuver (2). Je ne saurais trop vous recommander de porter la plus grande circonspection dans les conseils que vous donnez au Gouvernement belge sur des questions de cette nature... ».

LA DÉMARCHE DE LA ROCHEFOUCAULD ET LES EXCUSES
DE VERSTOLK ENVERS ADAIR ET BELLIARD

La Rochefoucauld avait parlé à Verstolk de Soelen de la lettre que Belliard lui avait adressée le 21.

L'homme d'Etat hollandais se hâta de protester qu'il n'avait pas voulu offenser les deux ministres, et La Rochefoucauld assura Belliard que lui-même ne pouvait admettre un seul instant « que ce Gouvernement ait eu seulement la pensée d'insulter au Ministre de France ».

Verstolk expliqua la démarche qu'il avait prescrite à Chassé : il avait cru que Belliard, étant à Bruxelles,

(1) Sébastiani à Belliard, Paris, 21 septembre 1831.

(2) Sébastiani fait sans doute allusion au conseil donné par Belliard à Léopold I^{er} d'envoyer un officier général notifier son avènement à l'empereur Nicolas.

se serait contenté d'envoyer de temps en temps quelqu'un pour s'assurer de l'exécution du protocole n° 40.

Il avait ajouté que ses collègues et lui ne doutaient nullement de la parole de Belliard et d'Adair, mais ils savaient aussi « que dans toute transaction diplomatique la parole ne suffit pas et que l'on n'a jamais contesté à aucune puissance le droit de s'assurer si la partie adverse exécutait les engagements qu'elle avait contractés... » -

Il avait terminé en disant qu'il allait déférer cette difficulté à la Conférence. La Rochefoucauld estimait qu'il vaudrait mieux laisser tomber la chose, convaincu que Chassé recevrait l'ordre de renoncer à sa demande, ce qui se confirma (1).

RAPPORT D'UN AGENT DE BELLIARD EN RHÉNANIE

Un rapport d'un agent expédié par Belliard en Prusse, entre Rhin et Meuse aussi, fut transmis le 24 à Sébastiani.

La Prusse avait en Rhénanie beaucoup de troupes, notamment une artillerie formidable. Il s'y trouvait bien 56.000 hommes, sans la Landwehr, prêts à marcher.

Les habitants, fort bien portés d'abord pour la France et la Belgique, « et qui auraient même désiré, il y a peu de temps, d'être réunis à la France ou à nous, ont changé depuis nos dernières affaires et sont devenus Prussiens tout à fait », déclarait l'émissaire belge.

A PROPOS D'AGISSEMENTS ET DE PROJETS HOLLANDAIS

Les agissements des Hollandais ne cessaient pas : le 25, Belliard envoyait deux rapports mentionnant des inondations ainsi qu'une équipée de la garnison de Maëstricht, ce qui « pouvait amener de grands malheurs. Il faut si peu de chose pour allumer l'incendie ».

(1) Une lettre de sir Bagot à Robert Adair, transmise par Belliard à Sébastiani, montre Verstolk très peiné de l'impression ressentie par les deux envoyés.

Le lendemain, il écrit à Sébastiani qu'Adair et lui considèrent comme terminée l'affaire des Commissaires.

Après avoir exprimé la satisfaction ressentie par le succès du ministère français à la séance du 22 (1), et marqué le très bon effet produit à Bruxelles, le général, tout en observant que les rapports qu'il reçoit indiquent de la part des Hollandais une intention agressive, ne pense cependant pas qu'ils soient assez fous pour recommencer les hostilités ; mais il suggère au maréchal Gérard de passer des revues, et de se tenir prêt.

Le Roi Léopold s'était rendu à Gand et y avait été bien accueilli. Belliard souligne le bon effet de cette visite. Il signale, par contre, la « grande stupeur » et l'« abattement » qui règnent à Bruxelles : « la crainte se manifeste partout et dans toutes les classes de la société ». Aussi doit-il « remonter les esprits et donner courage à chacun ».

C'était le résultat des bruits répandus par les Hollandais, qu'ils allaient attaquer le 10, date de l'expiration de l'armistice ; ils seraient, dès le 15, à Gand, à Anvers et à Tirlemont. « Ce sont de grands projets », observe Belliard. D'après des rapports récents d'entre Rhin et Meuse, « les Prussiens font des mouvements de troupes et de concentration ; je n'ai encore aucun avis officiel ou particulier qui confirme cette nouvelle... Le dernier rapport... n'en faisait nulle mention. J'ai du monde en campagne dans cette partie ainsi qu'en Hollande. Le ministre a envoyé des émissaires de son côté... ».

Les généraux français prennent leurs précautions, notamment à Anvers, pour mettre cette ville à l'abri d'un coup de main, et donner le temps aux troupes d'arriver.

Il était même question « de faire des préparatifs de siège de la citadelle ». Belliard s'y est fortement opposé : « Je sentais — dit-il — toutes les conséquences funestes d'une pareille entreprise, j'en ai parlé au Roi qui l'ignorait ». Ordre a été donné de surseoir.

(1) Après plusieurs jours de discussions orageuses, Casimir-Périer avait obtenu de la Chambre des Députés un ordre du jour de confiance, voté par 221 voix contre 136.

OBSERVATIONS DE BELLIARD SUR LES PROJETS DE TRAITÉ
DES BELGES ET DES HOLLANDAIS

Adair venait de recevoir les projets de traité présentés à la Conférence par la Belgique et la Hollande : « il y a exagération des deux côtés — observe Belliard — si la Conférence ne tranche pas la question, on n'en finira jamais... ». Les lettres de Londres font espérer d'abord la prolongation de l'armistice par la Conférence, ensuite que celle-ci « arrangera les affaires des deux pays pour eux et sans eux... il faut en finir vite, et... en Belgique est la paix ou la guerre pour l'Europe ».

Il croit avoir encore contribué, il y a deux jours, au maintien de la paix, en faisant suspendre le départ des généraux pour Anvers, et en arrêtant les ordres donnés pour l'investissement de la citadelle.

Il reçoit à l'instant une lettre du Roi Léopold, qui, tout en ordonnant de s'occuper de la défense d'Anvers, prescrit « qu'aucune mesure ne soit prise relativement à la citadelle ».

INFORMATIONS DE L'AGENT DE GLASSON A SÉBASTIANI
SA MAUVAISE OPINION DES BELGES

L'agent de Glasson était toujours à Bruxelles. Il informait, le 28, Sébastiani qu'il allait partir pour La Haye, selon les ordres communiqués par Joseph Périer (1).

« Le général Belliard — ajoute-t-il — m'en presse également, à l'approche de circonstances sur lesquelles il est impossible d'avoir une opinion fixe, quand on connaît l'entêtement et la ténacité du principal moteur hollandais... »

Il constate d'autre part que les Belges sont d'autant plus arrogants que l'armée française est plus près d'eux.

« Mon opinion, sans être partagée peut-être par quelqu'un plus haut placé que moi (2), est qu'il faut les

(1) Un des frères du premier ministre.

(2) Il veut probablement parler de Belliard.

intimider, pour en finir. C'est la pensée de M. Adair, qui, malgré toute sa résignation, me semble perdre patience. »

Glasson n'est guère tendre pour les Belges. « Ce pays — dit-il —, quand on le voit de près, mérite peu, il sert de pâture à nos gens du mouvement, ils entretiennent une escouade à Bruxelles : s'ils connaissaient la foi punique belge, ils changeraient d'opinions, si toutefois ils ont quelque patriotisme. Je dirai plus, ils (1) ne méritent pas d'être une nation, si le Limbourg et le Luxembourg leur est (*sic*) enlevé. Je défie le plus habile de se faire une idée nette de leurs désirs ; ils n'ont d'autels que pour la peur, et la crainte du 10 octobre... »

Après cet éreintement de nos pères, Glasson note le mécontentement des officiers français (2), à qui l'on dit que la plupart d'entre eux devront retourner en France. « Ils se plaignent vivement de cette espèce de mystification : hier je les ai rencontrés chez le général Belliard, qui ne sait quelle satisfaction leur donner » (3).

CONSIDÉRATIONS DE BELLIARD SUR LE PROJET DE TRAITÉ DE LA CONFÉRENCE ET DIVERS PROTOCOLES

Belliard a reçu d'Adair le projet de traité préparé par la Conférence et les protocoles 42, 43, 44. « Je vois

(1) Le style de Glasson n'est pas très net : *ils* désigne plus haut les Français du Mouvement, ici les Belges.

(2) Il s'agit sans doute d'officiers au service de la Belgique.

(3) Quelques jours après, nous retrouvons de Glasson à La Haye. Une dépêche de La Rochefoucauld à Sébastiani laisse entrevoir que ce personnage était en somme chargé de contrôler le chargé d'affaires français qui dit ne pas s'en plaindre, toute susceptibilité devant être écartée dans l'intérêt du service du Roi. La Rochefoucauld, d'autre part, regrette amèrement l'ignorance où il est laissé par Sébastiani comme par Talleyrand, ajoutant que de Glasson a pu constater par lui-même combien pénible était la position du représentant de la France, et que son collègue britannique, Tory très hollandophile, secondait fort mal.

Le même jour, de Glasson, écrivant à Sébastiani, confirme les dires de La Rochefoucauld, qu'il qualifie d' « homme aussi recommandable que dévoué » et de qui la situation est pénible. Il souligne ce détail amusant : les soldats hollandais, dit-il, « sont plus fiers que nous après Léna et Austerlitz ».

avec plaisir — écrit-il le 30 à Sébastiani — que la Conférence se décide à adopter ce que je propose depuis quatre mois et à traiter les deux pays comme des mineurs... ; il n'y avait pas d'autre moyen d'en finir ».

Il insiste encore pour que la Belgique ait la rive gauche de l'Escaut, mais, ajoute-t-il, « comme l'Angleterre paraît s'y opposer, il faudra donc y renoncer, mais au moins, il faut lui faire une frontière positive et la porter à l'Ecluse...

La Belgique renoncerait volontiers à une partie du Luxembourg pour obtenir davantage dans le Limbourg, Arlon restant toujours et dans tous les cas aux Belges. »

Il voudrait savoir les intentions du Gouvernement, et croyait pouvoir assurer qu'il ferait adopter le plan par les Belges.

Il rend compte de sa visite à Anvers, où tout est désarmé et rasé du côté des Belges, tandis que trois coupures sont fermées d'autre part.

Le Roi Léopold se trouvait la veille à Anvers : le Prince Frédéric, certainement, le Prince d'Orange, peut-être, étaient venus par l'Escaut : ils ont pu entendre les accamations populaires, et constater l'exécution par les Belges des travaux qui leur incombaient.

Le pays est fort calme ; l'armée s'organise ; on fortifie la frontière.

OBSERVATIONS D'ADAIR SUR LE MÊME OBJET

En parallèle avec les remarques de Belliard, il est intéressant d'exposer les observations d'Adair sur son entretien avec Léopold I^{er}, relatées dans une dépêche du 29 septembre.

Le Roi se préoccupa surtout de la Flandre zélandaise, et de Maëstricht. Il convenait de la difficulté d'amener la Hollande à céder la rive gauche de l'Escaut, se résignait aussi l'abandon de Maëstricht, mais se refusait à se dessaisir de la « bande de territoire qui se trouve

entre la vieille frontière de Liège et la route... qui communique de Maëstricht à Aix-la-Chapelle (1) ».

Il porta ensuite la conversation sur les places de Philippeville et Mariembourg. Il ne voyait pas d'objection à les remettre à la France, mais l'importance des mines du voisinage était si grande pour les manufactures belges, qu'il ne serait pas aisé de les donner.

Adair concluait de l'introduction spontanée dans la conversation de ce sujet par le Roi, que la France méditait un projet de cession à titre de payement des frais de la récente expédition.

NOUVELLES VARIÉES

Le 2 octobre, Belliard annonce à Sébastiani qu'un courrier de Londres, passé hier par Bruxelles, porte à la Haye la proposition d'une prolongation d'armistice.

Il télégraphie l'accueil fait à cette démarche.

Un refus serait la guerre. Les Belges y sont prêts.

(1) Nous voyons, par le post-scriptum d'une dépêche de Sébastiani à Talleyrand, le 4 octobre, que Léopold I^{er} écrivit à ce sujet à Louis-Philippe, auquel il représenta cette communication avec la Prusse comme indispensable pour la Belgique.

Van de Weyer, d'autre part, s'efforçait, à Londres, d'amener Palmerston à défendre sur ce point les intérêts de la Belgique, et Nothomb lui écrivait « très confidentiellement », le 3 octobre, que le Roi considérait l'abandon de la rive droite de la Meuse comme une combinaison anti-belge et anti-française. Palmerston cependant, contrairement à ce que disait Talleyrand, prétendait que la France ne se montrait pas contraire aux vues de la Prusse qui voulait absolument donner la rive droite à la Hollande.

Dans une dépêche du 8 à de Muelenaere, Le Hon confirmait l'impossibilité de conserver ce territoire. La France, isolée, était impuissante, et nos revers avaient même affaibli l'effet moral d'une menace en son nom.

Notre représentant rendait à Louis-Philippe un hommage significatif : « Ce ne sera pas — disait-il — le fait le moindre (*sic*) remarquable de cette époque de notre histoire que de l'avoir vu réclamer *seul* pour notre indépendance des conditions d'avenir... ».

Le 11 octobre, le Roi des Français ne lui dissimula pas « son impuissance à vaincre, depuis que le Cabinet anglais s'était prononcé contre nous. »

« La légion étrangère s'organise, le Roi en a confié le commandement à Achille Murat (1) ».

Le surlendemain, il donne des détails sur l'armée hollandaise, forte de plus de 100.000 hommes enthousiastes.

Il dit aussi que la Hollande prétend que la France a fourni à la Belgique plus de 15.000 soldats.

DÉPÊCHE PESSIMISTE DE SÉBASTIANI SUR LES DISPOSITIONS DE LA CONFÉRENCE

Il reçut une dépêche de Sébastiani du 4 octobre. Le ministre lui écrivait que la Conférence s'occupait :

1° de la prolongation de l'armistice jusqu'au 31 octobre ; on ne prévoyait pas de grandes difficultés ;

2° de la grave question des limites. Les prétentions opposées étaient très exagérées. La Conférence, arbitre, s'occupait à les concilier.

Sébastieni ne cachait pas à Belliard une cruelle vérité. « Nous ne trouvons pas toujours — disait-il — nos alliés

(1) L'emploi temporaire dans l'armée belge d'officiers français avait excité l'attention soupçonneuse de l'Angleterre. Une dépêche d'Adair à Palmerston, du 7 octobre, rapporte une de ses conversations avec Léopold 1^{er} sur ce point délicat. Le Roi lui répéta de précédentes déclarations : l'assertion qu'il avait fait appel à « un nombre extraordinaire » d'officiers français était totalement dénuée de fondement. Ils étaient naturellement autorisés à porter l'uniforme français. Le temps de service était limité ; l'état-major n'exécédait pas le cadre usuel.

Léopold 1^{er} s'expliqua d'autre part sur la commission donnée à Achille Murat pour lever un régiment étranger : toutes les précautions voulues avaient été prises pour éviter les réclamations des Gouvernements intéressés.

Le Roi crut devoir rassurer aussi le diplomate anglais en lui signalant l'indifférence de la population belge à l'égard de la propagande révolutionnaire tentée par le parti du Mouvement, à laquelle d'ailleurs il serait prochainement mis bon ordre.

Il faut rapprocher de cet entretien l'échange de vues qui eut lieu entre le général Goblet et le duc de Wellington, qui s'était plaint de ce que la Belgique, en faisant appel aux seuls officiers français, avait rompu la neutralité. Léopold 1^{er} s'émut de cette observation et chargea Goblet de rassurer « le monde sur l'idée que nous voulons farcir toute notre armée de Français » (Lettre du 29 septembre).

Wellington, fort occupé, ne répondit que le 13 octobre à une lettre de Goblet, qui lui avait fait part de la réponse du Roi. Il maintint son regret, ajoutant avoir « vu avec peine que l'ambassadeur de France à Bruxelles est général en chef, ou, quel que soit son titre, effectivement à la tête de l'armée ».

aussi favorablement disposés à l'égard des Belges que nous l'aurions désiré... nous employons toute notre influence à protéger les intérêts d'un peuple que nous considérons comme notre allié et notre ami. Mais nous regrettons d'être souvent entravés dans nos efforts par l'ignorance où nous sommes des véritables intentions du Roi Léopold. Il nous importerait de connaître exactement ce que les Belges consentiraient à céder, ce qu'ils tiennent absolument à obtenir. Vos dernières dépêches contiennent bien à cet égard des indications, mais il nous faudrait quelque chose de plus précis... [pour] servir leur cause avec plus d'efficacité. Ils doivent aussi savoir qu'il n'est plus temps de prolonger, par des réclamations et des exigences prolongées, une négociation qui a déjà duré trop longtemps, que la question qui s'agite est devenue une question de paix et de guerre, et que s'ils ne bornaient pas leurs demandes dans le cercle de la justice et de la nécessité, ils nous mettraient dans l'impossibilité de les appuyer ».

PROPOSITION DE BELLIARD CONCERNANT
ANVERS TRANSMISE A PALMERSTON
PAR ADAIR

Belliard ne semble pas avoir mentionné, dans sa correspondance, une importante conversation qu'il eut le 4 octobre avec Adair, d'après le rapport du diplomate britannique, à propos des conséquences qu'aurait, pour Anvers, le renouvellement des hostilités. Il fit un tableau pathétique des malheurs affreux qu'entraînerait la rupture de l'armistice et proposa une démarche commune pour exposer à la Conférence la nécessité de prendre cette ville sous sa sauvegarde.

Quelle que fût la défiance qu'éveillait chez Adair toute proposition française relative à Anvers, il avait cru, étant donné l'intérêt du commerce britannique, ne pas pouvoir refuser sa coopération, si Palmerston le pensait convenable. Il ne croyait du reste pas le Gouvernement belge en état de résister à une attaque de l'armée hollandaise combinée avec les forces de la citadelle.

PLAINTES DE CHASSÉ TRANSMISES
PAR LA ROCHEFOUCAULD ET REMARQUES
DE CE DERNIER SUR LES DIFFICULTÉS
QUE BAGOT ET LUI RENCONTRENT

Le 6 octobre, La Rochefoucauld écrivait à Belliard qu'il avait reçu trois lettres de lui et qu'il en parlerait à Verstolk.

D'après les rapports de Chassé, les Belges avaient provoqué de nouvelles difficultés, ne continuant pas la démolition des ouvrages érigés sur l'Escaut, rétablissant ce qu'ils avaient détruit, plaçant de nouvelles batteries, etc...

Verstolk n'avait pas caché à La Rochefoucauld qu'il avait été sur le point d'ordonner à Chassé de rouvrir les hostilités ! Il ne pouvait répondre de rien si le Gouvernement belge ne prenait des mesures efficaces.

Partant de ces prémisses, La Rochefoucauld faisait cette remarque : « ...comment penser à terminer des questions bien autrement graves et importantes, si nous sommes journellement arrêtés par des affaires d'un intérêt secondaire ? Le terrain sur lequel nous sommes appelés à agir, Sir Charles Bagot et moi, est tout autre que celui sur lequel vous marchez. Nous avons à combattre ici des influences étrangères ; en outre, notre position est devenue plus difficile depuis les succès d'Has-selt et de Louvain. Le Roi Guillaume sait très bien que depuis ces derniers événements sa situation est devenue meilleure ». Aussi espère-t-il peser sur la Conférence.

Avec son entêtement naturel, Chassé, dans sa correspondance avec le colonel belge Buzen, s'obstinait à ne pas renoncer aux inondations tant que les Belges n'auraient pas supprimé leurs batteries et garanti la sécurité de l'Escaut.

Une nouvelle lettre de la Haye, du 7 octobre (1), insistait sur l'effet produit dans cette capitale par la nouvelle venue d'Anvers. « Ce serait avec grand' peine qu'on serait parvenu à décider le roi Guillaume à pro-

(1) Non signée. Elle émane vraisemblablement de La Rochefoucauld.

longer l'armistice ». La population, comme l'armée, était belliqueuse. D'autre part, certains ministres résidents tiraient parti de l'incident pour prétendre que les provocations portaient toujours des Belges.

La Rochefoucauld recommandait à Belliard d'être fort prudent, d'observer, d'être prêt à tout.

« ...Si d'ici à l'époque fixée (1), la Conférence ne termine pas les différends, le Maréchal Gérard aura à prendre ses précautions : je vous parle d'après ce que je vois et entends ; le roi ne consentira à aucuns attermoiments, il hazardera le tout pour le tout, dans l'espoir d'arriver à cette perturbation générale, seule espérance qui lui reste... »

Il concluait en demandant à Belliard de montrer à Talleyrand l'urgence d'en finir avant le 25.

RÉPONSE DE BELLIARD A LA ROCHEFOUCAULD

Belliard répondit le 8 à la lettre du 6 de La Rochefoucauld.

Croyant que tout était terminé après les explications données à Chassé et reçues de ce dernier, ni Adair ni lui-même n'avaient plus cru devoir écrire au sujet d'Anvers.

Le général constate qu'il n'en est rien « et qu'à la Haye on a fait ou voulu faire de cela une affaire très majeure ».

Il donne donc des explications, établissant que les batteries dont la Conférence a ordonné la disparition ont bien été démolies, comme ont pu le voir les fils de Guillaume.

Par suite des bruits, propagés par les Hollandais, de reprise des hostilités pour le 10, vu la visite des princes, les Belges ont pris des précautions, mais sans enfreindre les conventions, en construisant une redoute « tout à fait étrangère à l'Escaut » et n'ayant d'utilité « qu'en cas d'attaque de la ville par terre ».

(1) 25 octobre.



S. M. LÉOPOLD I^{er}, Roi des Belges

*(Collection de M. le notaire Charles-Robert Eelporte,
de Bruxelles).*

Le Gouvernement belge avait, à la demande de Belliard et d'Adair, arrêté divers travaux de défense, mais en réservant ses droits. Il avait agi fort correctement.

De l'envoi de Commissaires hollandais pour contrôler « nos opérations », Adair et lui-même ne voulaient à aucun prix.

Le général comptait aller de nouveau à Anvers.

Quant à la menace pour la Belgique à laquelle La Rochefoucauld faisait allusion, Belliard informait « en toute confiance » son correspondant que tout mouvement des Hollandais serait estimé contraire aux stipulations de la Conférence, et que l'armée française interviendrait aussitôt pour refouler les envahisseurs.

Il le pria de bien informer le Gouvernement hollandais de ne pas croire aveuglément aux rapports qu'on lui faisait.

UN ENTRETIEN DE BELLIARD AVEC LÉOPOLD I^{er}
SUR UN PROJET DE LIMITES PRÉSENTÉ
PAR LE GÉNÉRAL

Le 9 octobre, à une heure du matin, le général avisait Sébastiani de son entretien, qui avait duré deux heures, avec le Roi des Belges. Il lui avait soumis un projet de limites. Le Conseil des ministres, auquel avait assisté Belliard, s'était déclaré d'accord. Si la Conférence l'adoptait, le général promettait de faire admettre à Bruxelles les décisions.

« Le Gouvernement français peut donc appuyer de toute son influence ce nouveau projet, qui, à la vérité, n'est qu'ébauché, mais qui cependant donne de grandes facilités à la Conférence, en même temps qu'elle assure l'acceptation de son travail basé sur ce plan. On est très désireux d'en finir, je puis vous l'assurer. »

Il transmettait un croquis des nouvelles frontières en Flandre zélandaise et en montrait la haute importance pour la Belgique.

Il soumettait également deux projets pour les limites du Limbourg et du Luxembourg, disant en terminant, non sans se faire de grandes illusions :

« Vous voyez... qu'on est revenu à des idées raisonnables. Je suis persuadé que la Conférence faisant son travail sur des bases de justice trouvera toutes facilités pour ...faire adopter (ce plan) à la Belgique... »

Les incidents anversoïis ne se terminaient pas, et Belliard donnait à preuve la lettre « fulminante et menaçante » de la Rochefoucauld. Il était d'accord avec Adair pour condamner les prétentions « extraordinaires » des Hollandais sans doute « furieux de ce qu'Anvers soit en état de défense ».

Léopold I^{er} désirait qu'il se rendit à Paris pendant vingt-quatre heures, « pour vous expliquer ses idées sur les frontières de son royaume et sur ce qu'il croyait devoir lui être accordé de territoire. Si vous le croyez nécessaire mandez-le moi par le télégraphe, en attendant je cours au plus pressé et je vais à Anvers... » (1).

LETTRE DE CHARLES DE BROUCKÈRE
A BELLIARD AU SUJET D'ANVERS

Belliard reçut une lettre de Charles de Brouckère, ministre de la Guerre, du 10, qui prouvait que les Belges avaient, et au-delà, rempli leurs engagements.

« Les exigences de Chassé — disait l'homme d'Etat belge — me paraissent de mauvaises chicanes pour retarder les travaux d'endiguement. Nous avons dû refuser l'admission de commissaires hollandais, non pas tant par amour propre national que parce que nous n'avions aucune obligation envers eux, mais envers la Conférence que vous représentez. »

Le Gouvernement belge devra user de représailles si Chassé ne retire pas la chaloupe canonnière et la défense de continuer à réparer les digues.

Le ministre priait Belliard de s'interposer rapidement.

(1) Belliard à Sébastiani, 9 octobre 1831, à 1 heure du matin. — Cf. de Muelenaere à Van de Weyer et à Le Hon, A. E. B., 9 octobre 1831.

BELLIARD REND COMPTE DE SON VOYAGE A ANVERS

Le même jour, Belliard rendait compte à Sébastiani de son voyage à Anvers, qui l'avait « convaincu de la fausseté des rapports faits au gouvernement hollandais... »

Poussant à l'extrême la conciliation, le Gouvernement belge, sur sa demande, avait retiré les quelques ouvriers employés à un ouvrage défensif, bien que son droit fût incontestable.

« Entre nous, Monsieur le Comte, parlons franchement — dit Belliard. Les communications du général Chassé, sans cesse mises en avant, répétées dans toutes ses lettres, ne sont qu'un prétexte pour arriver à l'exécution d'autres projets... Il y a un tout autre but. Une flotte qui voudrait arriver sur Anvers pendant que l'armée marcherait par terre... » Voilà ce qui se dit dans le pays, et notamment par les agents hollandais. Les Belges donc se prémunissent, mais ils n'attaquent pas, et Belliard s'en porte garant. Il avertit journellement le Gouvernement de ce qui se passe, et deux fois par jour le maréchal Gérard pour qu'il soit prêt à toute éventualité.

Nous trouvons, dans une dépêche du 11 octobre d'Adair à Palmerston, qu'il s'attend à ce que Belliard, d'accord avec le Gouvernement belge, lui propose d'appeler à Anvers, en cas de nécessité, une troupe française pour exécuter dans cette ville les ordres de la Conférence. Adair soupçonne même le général de s'être concerté avec Gérard, en vue d'une action, pour le cas où lui, Adair, s'y refuserait ; il demande donc les instructions de son chef.

Cette dépêche corrobore la crainte qu'il exprime dans une lettre du 8 à Bagot, à savoir que la conduite tenue par Chassé est le plus sûr moyen de briser les négociations à Londres et d'amener les Français dans Anvers avant les Hollandais.

RÉTICENCES DE SÉBASTIANI
QUANT AU PROJET DE TRAITÉ HOLLANDO-BELGE

Sébastieniani accuse réception, le 10, des lettres des 7 et 9 octobre. A cette date, sans l'avouer encore à Belliard, il semblait s'être résigné à donner à l'Europe une « dernière preuve » des dispositions loyales et pacifiques » de la France, en abandonnant sa résistance à la division du Grand-Duché. Espérait-il un revirement de la Conférence ? Toujours est-il qu'il écrivait à Belliard : « J'ai lu avec une attention particulière les détails... sur un plan de délimitation entre la Belgique et la Hollande... » La Conférence continuait à s'occuper de cette grave question et de celles qui s'y rattachaient. « Leur solution est même déjà fort avancée, et, de notre côté, nous avons pour nous guider dans cette discussion tous les éclaircissements désirables ». Aussi jugeait-il inutile le voyage de Belliard à Paris. « Votre présence en Belgique est nécessaire et j'ai retrouvé dans votre empressement à vous rendre à Anvers... un nouveau gage de votre dévouement pour le service du Roi et de votre zèle à remplir la mission de paix qui vous est confiée... »

NOUVELLES EXPLICATIONS RELATIVES A ANVERS
TRANSMISES PAR LA ROCHEFOUCAULD

La Rochefoucauld, ayant reçu la lettre de Belliard du 8, répondit le 11, après en avoir communiqué des extraits à Verstolk.

Le ministre hollandais reconnaissait son erreur quant au fort du Nord, dont il demandait, non plus la démolition, mais le désarmement, le considérant comme un ouvrage offensif, tandis que, à son opinion, la lunette Saint-Laurent et la redoute (1) de Kiel avaient un caractère défensif.

Le Roi Guillaume, après réception d'un rapport de Chassé, a ordonné la suspension des travaux de ferme-

(1) C'était aussi une « lunette ».

ture des digues jusqu'après la démolition d'une nouvelle batterie belge menaçant l'Escaut.

Une dépêche de Sébastiani à La Rochefoucauld annonce que le Gouvernement français propose d'étendre l'armistice jusqu'au 31 octobre. Cette proposition, selon La Rochefoucauld, sera très difficilement admise, étant donnée l'hostilité de l'opinion hollandaise.

DIVERS DOCUMENTS

SUR LES ARMÉES HOLLANDAISE ET PRUSSIENNE

Belliard, toujours préoccupé des mouvements des armées hollandaise et prussienne, communique à Sébastiani, le 12, des renseignements qu'un voyageur a notés sur la route de Bruxelles à La Haye, ainsi que des rapports sur l'aspect de l'entre Rhin et Meuse.

Un premier document dit qu'il paraît certain que la Prusse autorise ses soldats à passer en Hollande, mais sans armes (1) ; ce sont des Poméraniens surtout qui partent par groupes de 50 à 120 hommes, munis de permissions. « Ceux de la nouvelle Prusse ne peuvent jouir de la faveur d'aller respirer l'air salubre de la Hollande... (2) »

Le deuxième représentait les habitants d'Aix et de sa banlieue comme généralement peu satisfaits de leur Gouvernement. Le chômage, l'absence d'étrangers, aigrissaient ouvriers et bourgeois, que d'anciens souverains attachaient encore beaucoup à la France.

(1) A titre documentaire, nous croyons devoir reproduire ce qu'a écrit sur ce sujet le baron Buffin, dans ses *Documents inédits sur la Révolution belge* (Bruxelles, 1910), page 209, en note. A propos d'une lettre de Staedtler, en date du 2 octobre 1830, l'intendant du prince d'Arénberg, qui dément l'assertion des feuilles belges relative à l'entrée en Hollande, sous déguisements, de régiments prussiens. Buffin fait cette remarque : « Le général Belliard et après lui les gazette françaises — [il oublie les journaux belges] — ont également affirmé au mois d'août 1831 [et postérieurement] que les rangs de l'armée néerlandaise étaient remplis d'Allemands ; mais cette assertion a été faite à tort, sans preuve aucune, et est contredite par les matricules.

A l'exception des Nassauviens... et de nombreux Suisses..., le nombre des Allemands qui se trouvaient en 1831 dans cette armée était peu élevé ». (Communication du général-major de Bas, directeur de la section historique de l'état-major néerlandais, 28 septembre 1909).

(2) On n'avait pas peut-être assez de confiance dans les Rhénans encore mal prussianisés.

Les autres Rhénans, sans autant se plaindre, étaient loin d'être contents. C'est ainsi qu'à Cologne on regrettait le régime français sous lequel on payait moitié moins d'impôts.

On n'osait pas convoquer la landwehr dans la Westphalie et les provinces rhénanes. Quelques mois plus tôt, près de Munster, les hommes mobilisés avaient voulu jeter le major dans la rivière.

Le voyageur enfin, au cours d'une conversation avec des officiers, dans les bureaux de Bréda, avait remarqué que l'on désirait généralement la paix, même parmi les militaires.

Il ne flattait pas le portrait qu'il faisait des soldats hollandais. « Rien de plus mou, de plus lymphatique », disait-il. « Ils paraissent tirer fort peu de vanité de leur dernier avantage sur l'armée belge : officiers et soldats n'ont ni le moral, ni l'instinct de la guerre... »

Chassé toutefois était surnommé « le Napoléon du pays ».

Notons encore cette curieuse confidence : « ...nous avons peu d'officiers supérieurs hollandais, — lui avait dit l'un de ses interlocuteurs — *nous avons de bons officiers étrangers qui nous sont arrivés dernièrement, surtout pour la cavalerie et le génie...* » (1).

LA QUESTION D'ANVERS EST RÉGLÉE

Très satisfait des nouvelles envoyées par La Rochefoucauld, Belliard, écrivant le 12 à Sébastiani, constatait l'heureux effet de sa lettre du 8 : « les affaires s'arrangent ; nous sommes d'accord sur presque tous les points, on reconnaît ses erreurs... »

On pouvait donc considérer la question d'Anvers comme réglée, et il n'en sera plus guère question désormais dans la correspondance du général (2). Deux gra-

(1) Souligné dans le texte.

(2) Le 13, il en parle encore pour dire à Sébastiani que deux points restent en suspens : le fort du Nord, défensif selon lui, et la batterie, qui ne menace pas l'Escaut comme le prétend Guillaume. Il espère cependant que les dernières difficultés seront aplanies et dit en terminant : « Il serait bien à désirer qu'on mit Anvers en neutralité ».

ves problèmes allaient solliciter son activité et entretenir ses derniers soucis : le traité des XXIV articles et la Convention des forteresses.

NOUVELLES DÉCEVANTES SUR LE TRAITÉ REÇUES
PAR LE GOUVERNEMENT BELGE

Le Gouvernement belge avait reçu des nouvelles décevantes et données comme officielles (1). La Conférence avait arrêté la délimitation.

« D'après ce travail — écrivait le 12 Belliard à Sébastiani — la Belgique ne gagnerait rien dans la Flandre zélandaise ; l'ancienne limite de 1790 serait suivie depuis l'Ecluse jusqu'à la frontière du Limbourg... »

Belliard donnait ensuite des détails sur la frontière du Limbourg et le partage du Luxembourg. « ...Arlon serait perdu pour la Belgique, et la Hollande ou plutôt la Confédération germanique porteraient leurs troupes jusqu'aux portes de Longwy, ce que la France, je crois, ne peut pas permettre... »

Le général considère donc « du plus haut intérêt pour la France que la Belgique possède Arlon et que ses frontières confinent aux nôtres sur Longwy et d'une étendue de deux lieues au moins à droite et à gauche de cette place. Alors vous êtes maître des vallées et des trois grandes routes de Luxembourg, d'Arlon et de Neufchâteau... »

L'ÉMOTION A BRUXELLES ET LA RÉACTION
DU GOUVERNEMENT BELGE

L'émotion était grande à Bruxelles ; la réaction aussi. Immédiatement réuni, le Conseil des ministres avait décidé « que si les choses étaient réglées ainsi qu'on

(1) « La lumière nous est venue de Paris », écrivait le 13, Nothomb à de Muelenaere. « M. Le Hon, grâce aux relations presque familières qu'il a avec les ministres français et avec Louis-Philippe, a eu connaissance d'un projet de traité arrêté préliminairement par la Conférence ». Nothomb en donnait la substance et, exprimant la crainte de perdre Arlon, rappelait que le général Belliard sentait toute l'importance pour son pays comme pour le nôtre d'empêcher cette dangereuse amputation.

l'annonçait, le Ministère s'en irait, ne pouvant pas consentir à présenter un pareil projet aux Chambres. Tous les députés du Limbourg, du Luxembourg et des deux Flandres, ainsi que toute l'ancienne opposition, soit au Roi Léopold, soit aux dix-huit articles, voteront contre, à ce qu'on assure, tandis que nous aurions la majorité, si on pouvait adopter à la Conférence ce que j'ai proposé pour les deux Flandres, pour le Limbourg et pour le Luxembourg » (1).

REMARQUES DE BELLIARD SUR LE TRAITÉ
NOTAMMENT A PROPOS DE LA DETTE

Les événements allaient se précipiter. Les efforts de Belliard pour assurer à notre pays le maximum des concessions possibles devaient être vains, l'Angleterre se joignant aux trois Cours du Nord. Voyant l'impossibilité d'arriver à ce but, Belliard rappelle à Sébastiani, le 15, qu'il avait engagé Talleyrand à faire en sorte « que la Conférence imposât au lieu de consulter ». L'amour-propre belge « ne serait pas offensé de céder à l'autorité des cinq Puissances, mais on... serait humilié » de s'incliner devant la Hollande. Belliard était donc certain « que la question territoriale résolue à Londres, quelle qu'elle fût, serait acceptée par la Belgique ».

La question de la dette était venue déranger ses combinaisons. « Je n'ai jamais parlé de cette dette... — dit-il — dont en Belgique même il était peu question, parce que je la considérais toujours comme renfermée dans les protocoles ». C'était comme une affaire de famille à traiter entre les deux parties contractantes, sous les auspices des cinq Cours.

On venait d'apprendre le chiffre des intérêts imposés à la Belgique : 8 millions (2). Belliard craignait un

(1) Van de Weyer disait à Palmerston que les conditions du traité étaient considérées en Belgique comme inacceptables. « Mais, que voulez-vous donc ? — s'écria l'homme d'Etat anglais — c'est avec toutes les peines du monde que nous vous avons obtenu ce qui vous est accordé ! Jamais aucune affaire n'a été plus compliquée, et n'a présenté plus de difficultés ».

(2) En réalité 8.400.000 florins. Cf. DE LANNOY, *op. cit.*

refus formel du Roi et des Chambres et conseillait de ramener le chiffre à 5 ou 6 millions de florins, ce qui permettrait d'obtenir « une majorité sérieuse prononcée ».

Il sortait de chez le Roi et rapportait les propres expressions de Léopold :

« Il n'est que trop vrai qu'on veut nous donner [8.000.000 à payer par an]. Tous les hommes habiles que j'ai consultés soutiennent : les moyens manqueraient et pour la dette et pour les dépenses du Gouvernement. La Belgique n'accéderait pas à cette décision de la Conférence. Quant à moi, je déclare que je ne pourrai jamais y consentir, quoi que puisse advenir » (1).

La Belgique estimait sa part à 3.500.000 florins.

« Cette nouvelle de la dette — continue Belliard — a donné mouvement (*sic*) et a fait sortir de l'état d'apathie dans lequel on se trouvait ».

Toutefois, une mesure dénommée « *loi sur la sécurité de l'Etat* » qui devait donner au Gouvernement « une force d'action contre les agitateurs et les perturbateurs » avait été retirée ce jour même : c'était « un acte de faiblesse » que les amis du Cabinet lui reprochaient (2).

(1) La publication, en 1872, par le neveu du baron Stockmar des Souvenirs « tirés des papiers » de ce confident de Léopold I^{er}, révéla que l'auteur attribuait au Roi des Belges, profondément découragé par le projet de traité, une velléité d'abdication, dont les instances du baron triomphèrent. Juste, assez crédule parfois, admit cette version dans sa biographie de Stockmar, parue en 1873. Saint-René-Taillandier, dans son livre *Le Roi Léopold et la Reine Victoria*, donne les sérieuses raisons qui l'incitent à douter de l'assertion. Il nous semble que la correspondance de Belliard, ce témoin quotidien, grand intime aussi du Roi, aurait signalé cette grave intention. Elle n'y fait pas la moindre allusion.

(2) Belliard ajoutait qu'il avait écrit à Talleyrand sur la dette. — Cette lettre manque. — On peut voir aussi, par les dépêches de Sebastiani à Talleyrand, combien le Gouvernement français s'était efforcé d'obtenir pour la Belgique les conditions territoriales et financières les plus favorables. — Notons également une remarque de Talleyrand, le 17 octobre : Les Belges, dit-il, « ont obtenu tout ce qu'ils avaient à espérer raisonnablement, et même fort au-delà ; leur opposition, après le résultat de leur dernière lutte avec la Hollande, ne serait que dérisoire : tout leur commande donc... de donner une adhésion immédiate... » .

**SÉBASTIANI CHARGE BELLIARD DE PRESSER LE GOUVERNEMENT
BELGE DE SOUSCRIRE AUX BASES DU TRAITÉ**

Sébastieni, dans une dépêche du 18, charge Belliard, au nom du Roi, de ne rien négliger pour déterminer sans retard le Cabinet belge à souscrire aux bases du traité (1).

Il n'ignore point, dit-il, les objections que l'on a déjà faites à Bruxelles, mais espère que l'on n'y persistera point. Il y a un intérêt majeur pour les Belges : « voir sanctionner au plus tôt par l'Europe entière leur existence comme état politique... en acceptant le traité, ils entreront (dans la) grande famille européenne sous les auspices les plus favorables... ».

Pourquoi la France a-t-elle adhéré aux bases du traité ?

« Parce que nous avons la conviction profonde que les avantages (qu'il assure aux Belges)... sont trop importants et trop étendus pour que quelque mécompte sur des points secondaires doive le faire répudier ».

Il faut donc presser le Gouvernement belge d'accepter. Rien ne peut être modifié « dans un sens plus défavorable à la Hollande qui ne se plaindra déjà que trop de la part qu'on lui a faite ».

BELLIARD CROIT QUE LA BELGIQUE ACCEPTERA LE TRAITÉ

Une lettre de Belliard du 18 croisa la communication de Sébastiani. Le texte du projet définitif était arrivé

(1) Fort heureux d'avoir été informé par Talleyrand de la cession d'Arion et de son territoire à la Belgique, Sébastiani lui écrivit, le 22 : « ...J'ai immédiatement prescrit au général Belliard de déclarer au Gouvernement de Bruxelles que si le Gouvernement n'adhérait pas de suite et sans réserve aucune, il devait s'attendre à courir seul les chances de son aveugle obstination... ».

Remarquons à ce propos que le 16 octobre, Le Hon informait Van de Weyer des efforts tentés par lord Granville auprès du Gouvernement français pour le déterminer à laisser Arion à la Hollande. Le ministère et le Roi ne se laissèrent pas convaincre. Aussi lord Granville n'insista pas et, dès le lendemain, disait à Sébastiani que probablement Arion serait concédé à la Belgique, tout en assurant à Le Hon que Palmerston déployait « de grands efforts pour qu'il nous fût fait justice ».

à Bruxelles et le général signalait l'impression produite.

« La question territoriale sera acceptée » — assure-t-il. Ce sera plus difficile pour la dette, mais il espère la faire admettre aussi.

« Déjà j'étais parvenu à persuader au Roi — continue-t-il — d'accepter le traité... même avec l'intérêt... de 8 millions. La connaissance du traité que M. Adair a communiqué à S. M. n'a rien changé, seulement la charge étant trop forte, le Roi prétend qu'on ne pourra pas payer, mais tout cela s'arrangera... »

Belliard, qui prêche l'entrée dans la famille européenne avant tout, est écouté ; il a gagné beaucoup d'adeptes à la Chambre et surtout au Sénat.

CONVERSATION AU SUJET DU TRAITÉ ENTRE ADAIR ET LÉOPOLD I^{er}

Le 18 octobre, Adair fait part à Palmerston de l'importante conversation qu'il a eue avec le Roi auquel il avait envoyé une copie des 24 articles.

Léopold I^{er} se récria tout d'abord sur le chiffre de la dette, qu'il déclara ne pouvoir jamais faire accepter par les Chambres. Cette affirmation concordait, observe Adair, avec le sentiment général des Belges. Nombre de ceux-ci lui avaient préalablement annoncé que, plutôt que de subir pareille charge, « ils étaient prêts à tout abandonner au hasard... »

Adair espère cependant que le Roi, comme ses sujets, y réfléchiront. Il s'efforce de montrer les avantages que la Belgique retirera du traité, notamment grâce au projet de chemin de fer Anvers-Rhin.

« Dans mes efforts pour imprimer ces sentiments au Gouvernement belge — dit-il — je suis vraiment heureux d'informer V. S. que j'aurai la cordiale collaboration du général Belliard ».

BELLIARD SIGNALE L'ARRIVÉE A BRUXELLES D'AGITATEURS FRANÇAIS

Il note l'arrivée à Bruxelles d'agitateurs français, en rapport avec les Orangistes. La vue de cette sorte de

gens coïncide toujours avec les grandes questions hollando-belges. Elle est « souvent l'indice de mouvements préparés en France et l'on pourrait à entendre parler ces Messieurs croire que des troubles sérieux ne tarderont pas à éclater en France ».

UN PROJET D'ENLÈVEMENT DE LÉOPOLD I^{er}

On avait même formé le projet d'enlever le Roi ! « Il était sur le point d'être exécuté lorsqu'un des individus principaux de cette machination a été arrêté. Le coup devait se faire dans le voyage de Bruxelles à Laeken où le Roi se rend tous les soirs assez tard et sans escorte. S. M. part quelquefois à onze heures du soir... » (1).

BELLIARD ACCOMPAGNE A DIEST LÉOPOLD I^{er}

Belliard, à la demande du Roi, devait l'accompagner à Diest le lendemain. Il profiterait de ce tête à tête pour engager le Souverain à souscrire au traité.

Il eut en effet le loisir d'entretenir longuement Léopold I^{er}.

« Le Roi voit avec peine — écrit-il le 19 à Sébastiani — qu'on a abusé de sa confiance et qu'on n'a pas tenu compte à la Conférence des promesses qui lui avaient été faites... »

Comme les Belges tiennent absolument à être reconnus par les grandes Puissances, et que le traité ne mentionne pas nécessairement cette reconnaissance, Belliard prie Sébastiani de la faire confirmer par la Conférence et lui demande s'il peut l'en assurer par dépêche télégraphique.

L'IRRITATION A BRUXELLES

« J'ai trouvé aujourd'hui — dit-il — beaucoup de changement dans les esprits, beaucoup d'irritation ;

(1) Léopold I^{er} tenait « à ses promenades solitaires », comme l'écrivait la reine Louise en 1839. « Il n'y renoncera, ajoute-t-elle plaisamment, comme le maréchal Soult à son traitement, qu'avec la vie ». — *Lettres intimes de Louis-Marie d'Orléans*, publiées par le comte d'Ursel, Bruxelles, 1932.

les têtes montées et les ministres les moins braves devenus les plus ardents contre le traité. Tout cela ne m'étonne pas, on se calmera, j'espère, j'aurai plus à faire, mais je persiste à dire que l'on acceptera la totalité du traité qu'on voulait diviser, acceptant la partie territoriale et refusant celle de la dette ». Devant ses pressantes objections, on lui a promis d'y renoncer.

**BELLIARD RÉPOND A LA LETTRE DE SÉBASTIANI DU 18 OCTOBRE
SES RÉFLEXIONS**

Sur ces entrefaites, était arrivée la lettre du 18 de Sébastiani. Belliard y répondit le 19, à minuit.

Elle est en opposition, remarque-t-il, avec une dépêche de Le Hon « reçue ce matin à une heure et qui nous a fait beaucoup de mal », car elle dit que le Gouvernement français ne regarde ce qui concerne la dette que comme une proposition et non comme une décision arrêtée, alors que la lettre de Sébastiani dit le contraire et que Belliard s'en est servi pour combattre l'assertion de Le Hon.

Le général a eu le soir même du 19 une chaude discussion, chez le Roi, avec un ministre et deux ex-ministres. Il a combattu avec force les objections à l'acceptation pure et simple. Ces Messieurs sont au fond convaincus de la nécessité d'en finir, mais ils ne veulent pas paraître s'y prêter de bonne grâce, après leurs déclarations contre le protocole du 20 janvier. Ils ont engagé Belliard « à voir et à persuader les plus actifs de l'opposition : Blagnies, Robiano, Gendebien, Seron, Robaulx ». C'est ce qu'il compte faire le lendemain.

Quant au Roi, fort agité et qui doit « combattre bien des résistances », Belliard le trouve vraiment trop doux dans cette circonstance. « Cela tient à son caractère... », dit-il.

Le général espère avoir convaincu le Roi et les ministres, mais la reconnaissance immédiate est nécessaire. Restent les Chambres. Une question l'embarrasse : que ferait la France en cas de non acceptation de la Belgique et d'acceptation de la Hollande ? Fera-t-elle agir son armée contre les Belges, et, si elle s'y refusait, la Confé-

rence ne ferait-elle pas marcher les Prussiens, unis aux Hollandais ?

« Jusqu'à présent — dit-il — j'ai maintenu les Belges en leur assurant protection s'ils étaient attaqués par les Hollandais et que la France ne les soutiendrait pas si par eux les hostilités recommençaient ; puis-je user des mêmes moyens par rapport à l'acceptation du traité ?... »

BELLIARD FAIT L'ÉLOGE DU DUC D'ORLÉANS

Belliard, dans une autre dépêche, toujours du 19 à minuit, se complait dans l'éloge, mérité, du jeune et brillant duc d'Orléans.

« Notre jeune Prince — écrit-il à Sébastiani — fait ici merveille, il est très utile et m'aide beaucoup à persuader le Roi, son gouvernement et les membres influents des Chambres qu'ils doivent accepter le traité très vite et sans conditions.

Ce soir... il a fait la conquête d'Adair, de Lebeau, de Van de Weyer (1), du baron de Stassart et de toutes les personnes avec lesquelles il a causé ou qui l'ont écouté. Il a traité la question des intérêts du pays qui se rattache à l'acceptation du traité avec une sagacité remarquable et une éloquence persuasive. Tous ces Messieurs en sont enchantés. »

Aussi restera-t-il un jour encore, pour aider Belliard « à persuader les incrédules et les opposants » (2).

Sa conduite « est d'autant plus louable qu'il ne serait pas fâché, je crois, que l'occasion de tirer le

(1) Venu de Londres à Bruxelles.

(2) Granville avait suggéré à Sébastiani, comme il le rapporte le 19 à Palmerston, « d'envoyer à Bruxelles sans délai, un personnage de poids et de considération, connu pour posséder la confiance de son Gouvernement, et qui, venant immédiatement de Paris, pût être capable de faire valoir avec plus d'effet que ne le pouvait le général Belliard, toutes les considérations susceptibles d'amener les Belges à accepter le traité ».

Le conseil fut agréé, le maréchal Gérard et le duc d'Orléans partirent aussitôt pour Bruxelles.

Le 21, Granville se trouvait chez Sébastiani. Pendant cette visite, le ministre des Affaires étrangères reçut la lettre de Belliard l'informant de l'heureuse intervention du jeune Prince.

sabre se présentât (1). Il fait donc noblement le sacrifice de ses désirs et de son amour pour la gloire, à l'intérêt de son pays et au repos de l'Europe ».

Sa présence à Diest, à côté du Roi, celle du jeune duc de Nemours, ont « produit le meilleur effet et dans le pays et dans l'armée ».

IL ANNONCE L'ACCEPTATION DU TRAITÉ PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

Tout heureux, et autorisé par le Roi, Belliard annonce le 20, comme une bataille gagnée, l'acceptation du traité par le Conseil.

Il croit bien que la Chambre des Représentants l'acceptera, sinon le Roi la dissoudrait. Le clergé, qui craint la réunion et surtout le partage, appuierait le Souverain. « Vous voyez, Monsieur le Ministre, — conclut le général — que nous avons fait bien du chemin en peu de temps. Nous touchons, j'espère, au terme de nos inquiétudes... »

Envoyant, le lendemain, le projet de loi, il exprime l'espoir d'une adoption rapide. « Nous travaillons pour empêcher la discussion. Je crois que nous pourrons y parvenir ».

Belliard se préoccupait des détails les plus minutieux. Il signalait, le même jour, le « besoin indispensable » pour la Belgique « d'une toute petite partie du territoire du Limbourg à la frontière de Liège... » en vue de l'établissement d'un chemin de fer auquel songeait déjà notre Gouvernement « dans l'intérêt de son commerce et de ses grandes communications ». Cette cession était sollicitée moyennant un échange dans le nord du Luxembourg.

A PROPOS D'ACHILLE MURAT

Dans une dépêche du 22, Sébastiani marque sa surprise à Belliard d'avoir appris la nomination d'Achille

(1) Car parfois sa pensée était sur la frontière.

Pendant qu'il écoutait les tambours battre aux champs, a dit de lui son condisciple et ami Alfred de Musset dans le poème, très beau bien qu'un peu négligé çà et là, écrit pour l'anniversaire de la catastrophe qui priva, en 1842, la France d'un grand Roi.

Murat comme colonel, chargé de commander un régiment étranger en garnison à Ath. « M. Sobre (*sic*) — il veut dire Sol — ...a dû vous rendre compte de la manière dont nous envisagions cette nomination... Confier ainsi à M. Murat un corps de *condottieri* et placer ce corps sur nos frontières, c'est compromettre très sérieusement la tranquillité de la France et de la Belgique. Les renseignements qui nous parviennent... sont de la nature la plus grave et ils exigent que vous vous hâtiez d'appeler l'attention du gouvernement de S. M. le Roi Léopold sur la nécessité, d'abord de renoncer immédiatement à l'organisation du régiment en question et de prendre en outre des mesures efficaces pour rendre impossibles les tentatives que quelques perturbateurs se proposent d'essayer contre le repos de l'Europe... »

UN RAPPORT DU BARON DE MAREUIL
SUR LES DISPOSITIONS DU ROI GUILLAUME

Le même jour, Belliard dit avoir reçu un rapport du baron de Mareuil, d'après lequel le Roi Guillaume « n'avait voulu répondre à aucune des questions qui lui ont été faites ». Selon le ministre de France à La Haye, il devra finir pourtant par subir le traité, que l'on trouve convenable en Hollande même, où l'on commence à protester.

LA TACTIQUE DE L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE A BRUXELLES

L'opposition, à Bruxelles, se concertait pour résister au projet de traité. Sa tactique était de prolonger la discussion. Selon Belliard, Lebeau et Devaux étaient hostiles aux 24 articles et le Roi, le 21 au soir, n'avait pu les convaincre. « Ce matin j'ai prêché le Ministre des Affaires étrangères et quelques députés et sénateurs de presser l'acceptation du traité... » Il y avait urgence, l'armistice cessant le 25, et la Belgique courant risque d'être attaquée et vaincue, sans pouvoir obtenir, en cas de non acceptation, le secours de la France.

Le Roi, comme Belliard et Adair, voudrait qu'on en finît en une seule séance.

Belliard faisait remarquer l'arrivée continue de nombreux Français à Bruxelles, de ces gens « qui ne paraissent qu'aux grandes époques... ». Il en était de même à Gand.

Sur les instances de Belliard, la Chambre était convoquée pour le lundi 24 octobre. Il avait vu, le 23 au matin, Destouvelles, l'un des vice-présidents, qui remplaçait le président de Gerlache, lequel, selon la remarque un peu tendancieuse de Belliard, « ne se trouve jamais présent dans les grandes occasions ».

Le maréchal Gérard ne comptait pas quitter Bruxelles « avant de connaître la résolution de la Hollande et celle de la Belgique ».

LES AGITATEURS. — ENCORE ACHILLE MURAT

Les agitateurs réapparaissent, nombreux. Des distributions d'argent se faisaient. « Lennox, un des rédacteurs du journal *La Révolution* (1), et [un] des principaux acteurs des mouvements, est ici depuis quelques jours. La police veille... Anvers, Gand, Bruges sont ou vont être mis en état de siège. S'il y a nécessité on fera de même à Bruxelles ».

« Palmerston a écrit une lettre de huit pages au Roi Léopold pour lui faire sentir la nécessité d'accepter » (2).

Belliard répondit à Sébastiani le 24 à propos de Murat. Satisfaction sera donnée au Gouvernement français. « Je ne crois pas — disait-il — que Murat ait reçu aucun Français dans son régiment, il me l'a promis et je crois qu'il aura tenu parole ». On le saura du reste, le Roi ayant envoyé un officier sur les lieux.

(1) Hatin, dans son *Histoire de la Presse française*, publiée de 1859 à 1861, dit qu'il existe une seule collection incomplète de cette feuille, à la Préfecture de Police, brûlée en 1871 ; il commençait au n° 81 à la date du 11 septembre 1830. Hatin cite comme rédacteurs James Fazy (de Genève) et Antony Thouret. Il ne mentionne pas Lennox.

(2) Belliard à Sébastiani, 23 octobre 1831.

**DÉCEPTION DE BELLIARD : LA DISCUSSION DU TRAITÉ
SE PROLONGE, PAR LA FAUTE DE CHARLES DE BROUCKÈRE**

L'attente de Belliard fut déçue, comme il l'écrivait le 24, à minuit. Il croyait à l'adoption du traité pour ce jour même. L'intervention de Charles de Brouckère fut la cause du retard. Il venait d'exposer parfaitement, au Sénat, la situation et la force de l'armée, non capable d'offensive, mais en état de se défendre avec avantage. Revenu à la Chambre, il dit tout l'opposé, présentant l'armée belge « comme brûlant d'ardeur de combattre et pouvant par son nombre et par la force de son organisation résister et repousser victorieusement les attaques des Hollandais ». L'assemblée, sous l'impression de ce langage, paraissait décidée à ne pas adhérer au traité. De Muelenaere essaya vainement de représenter les dangers d'une non acceptation. « Nous voilà donc obligés — constate Belliard — d'agir de nouveau et de ramener à la raison les hommes trompés et entraînés par les insinuations de M. de Brouckère. »

Le général, qui connaît mieux l'armée que de Brouckère, a dû, dès le soir, et chez le Roi même, combattre ces assertions imprudentes, qu'il va jusqu'à dénommer « discours mensongers » (1).

La Chambre va se réunir en ses bureaux, puis tiendra séance à 7 heures du soir.

**ADAIR SECONDE DE SON MIEUX BELLIARD EN VUE D'OBTENIR
L'ADOPTION DU TRAITÉ. — SON IMPRESSION PESSIMISTE**

Rendant compte de ses efforts pour persuader les Belges d'adopter le Traité, grâce aux arguments indiqués par Palmerston lui-même, Adair marque, le 24, sa collaboration étroite avec Belliard. Le général l'a mis à même d'ajouter un motif des plus importants : « Si,

(1) La discussion des XXIV articles se poursuit en comités secrets. Voici les « bruits » que rapportait *Le Belge* du 26 octobre : Au Sénat, de Muelenaere et Charles de Brouckère avaient soutenu le traité, qui ne pouvait être modifié. On disait que le ministre de la Guerre avait déclaré la Belgique en état de repousser une invasion ennemie ; l'infanterie hollandaise, démoralisée, était en mauvais état ; la cavalerie seule était excellente.

après le rejet des 24 articles par le Gouvernement belge, le Roi de Hollande les acceptait et envahissait le pays pour en imposer l'exécution... la France agirait de concert avec les autres Puissances pour le seconder au lieu de s'opposer à lui ».

Moins optimiste que Belliard, il doute du succès de ses exhortations et de la puissante intervention du ministre de France, soulignant la légèreté et l'obstination des députés belges.

Adair a nettement attiré l'attention du comte de Muelenaere sur les conséquences funestes pour la Belgique du rejet du traité.

L'attitude inattendue du ministre de la Guerre — ajoute-t-il en post-scriptum — fait craindre à de Muelenaere que la partie ne soit perdue.

NOUVELLES RASSURANTES DE LA HAYE

Des nouvelles plus rassurantes parvenaient de La Haye et semblaient indiquer l'abandon de toute pensée de reprendre les hostilités. On avait eu pourtant des inquiétudes pour Anvers. « Le Roi — dit Belliard — désirait que j'y aille, mais ma présence étant indispensable à Bruxelles, le général Evain, homme sage et prudent, va voir l'état des choses et si ma présence y était absolument nécessaire, ce que je ne crois pas, alors je m'y rendrai ».

LE CALME RÈGNE A BRUXELLES ET A ANVERS

Répondant à Sébastiani qui, le 22, avait exprimé des craintes, sur la foi de renseignements venus de Belgique, Belliard, le 25, représente qu'elles ne sont nullement fondées. S'il en eût été autrement, le général aurait informé le ministre. Le calme régnait à Bruxelles, ainsi qu'à Anvers, qui se trouvait en état de défense. Chassé avait déclaré n'avoir pas reçu l'ordre d'attaquer.

LA ROCHEFOUCAULD ET DE GLASSON APPORTENT A BRUXELLES DES INFORMATIONS DE LA HAYE

Belliard annonce aussi, le 25, l'arrivée à Bruxelles de La Rochefoucauld et de Glasson, qui lui ont appris

què de Mareuil, reçu par Guillaume, ne savait rien de plus des intentions du Roi en sortant qu'en entrant ; d'autre part, « tout est tranquille sur la frontière comme sur l'Escaut ». Une note remise par de Glasson évalue à plus de 100.000 hommes la force de l'armée hollandaise.

LA DISCUSSION DU TRAITÉ

Belliard dit encore qu'il a regagné du terrain. Après les délibérations des sections, des députés sont venus le voir pour lui faire part de leur intention de demander le renvoi du projet au Roi « pour être adopté et signé par S. M. d'après l'article 68 de la Constitution et qu'après les ratifications d'usage on le présenterait aux Chambres ». Belliard les a fait renoncer à cette démarche dangereuse.

Il craint que la discussion ne se prolonge deux ou trois jours, malgré l'urgence d'une solution.

RÉFLEXIONS DE SÉBASTIANI SUR « L'ÉTRANGE DÉMARCHE »

DE CHARLES DE BROUCKÈRE

Sébastieniani répondit le 26 à la lettre du 24. « L'étrange démarche » de Charles de Brouckère avait produit une impression pénible. On attendait anxieusement l'issue des débats, mais on espérait en l'habileté de Belliard, comme en la sagesse du Roi Léopold.

Le général était invité à faire valoir aussi auprès des Belges la considération « que le Roi Guillaume, peu satisfait des concessions arrêtées à Londres, mais n'osant les repousser d'une manière ouverte, attend évidemment pour se prononcer les déterminations des Chambres de Belgique, espérant qu'elles prendront l'initiative du refus, et que par là elles le tireront de la situation embarrassante où il se trouve... »

Le ministre ajoutait de sa main, en post-scriptum : « Quelle que soit la situation de l'armée belge et son ardeur pour venger les affronts qu'elle a essayés, la question européenne n'en demeure pas moins la même,

c'est la paix de l'Europe qui est menacée par la prolongation de la lutte entre la Belgique et la Hollande. *L'Europe veut la faire cesser et saura atteindre ce but... ».*

Belliard avait reçu du Prince de Talleyrand le Protocole n° 50, qui lui servait, écrivait-il le 26, en donnant des détails sur la séance de la Chambre, « à prouver la nécessité de finir le plus promptement possible... » Il comptait sur 60 à 65 membres favorables au traité.

EXPOSÉ DE LA SITUATION A SÉBASTIANI PAR DE GLASSON

Nous signalerons ici les appréciations contenues dans une lettre « particulière » de Glasson à Sébastiani. Cet agent, qui paraît avoir été assez loin dans la confiance du ministre, lui faisait, disait-il, un franc exposé de la situation.

Un siècle lui semblait écoulé depuis le 2 octobre, jour de son départ de Bruxelles pour La Haye (1). A preuve le revirement qu'il constatait chez deux hommes du « mouvement » belge, « qui même ont payé de leur personne à l'émancipation », et qui lui ont parlé de la possibilité, voire de la nécessité d'une restauration. Deux députés, d'autre part, constatant l'impossibilité « de se constituer avec un traité aussi nuisible » aux intérêts du pays, en venaient à préférer la maison d'Orange, « avec des garanties ». Un autre représentant lui assurait « que les choses ne tiennent qu'en raison de quelques hommes trop compromis ». L'acceptation du Roi aurait entamé sa popularité.

En passant par Anvers, il avait vu barricader les rues. Cette mesure, lui avait dit Belliard, ne se concevait pas ; elle avait été ordonnée par le ministre de la Guerre, et elle allait « donner de nouvelles armes aux Hollandais, déjà si ombrageux ».

(1) Bresson, qui avait remplacé, le 16 octobre, de Flahaut à Berlin, rendit compte à Sébastiani, le 25, d'un entretien avec le ministre des Affaires étrangères, Ancillon. Il en résultait que tout espoir d'amender le traité était vain. « Les Belges ne savent pas assez — déclarait le ministre prussien — à quel point ils sont discrédités en Europe. Il n'existe aucune sympathie pour eux, parmi les peuples : ils sont passés de mode... ».

En Hollande, *tot capita, tot sensus*. Le Roi restait le plus intransigeant de tous. Ses sujets se fatiguaient de l'énormité des charges.

Glasson ne traçait pas de l'armée belge un tableau rassurant, étant donné le manque complet de confiance des troupes dans leurs chefs.

SON ÉLOGE DE BELLIARD

Il plaignait Belliard, qui se trouvait « sur un foyer ardent » (1) et qui multipliait avec peu de résultats ses démarches. « Il appelle chez lui les députés les plus influents, il les morigène, il leur dit d'accepter : ceux-ci ne répondent que d'après leurs intérêts personnels, quant au véritable patriotisme, il ne sait où le trouver ».

GLASSON DIT AVOIR DE GRAVES SECRETS A COMMUNIQUER VERBALEMENT

Glasson, avant de terminer sa lettre, se disait « porteur de paroles de la plus haute importance » : il ne pouvait en parler à Sébastiani que de vive voix. Il avait en effet constaté l'égal mécontentement des Belges et des Hollandais à l'égard du traité, les progrès quotidiens des partis français et hollandais. « Je n'ose tout vous écrire — concluait-il — ne vous pressez pas dans vos déterminations, je ne puis m'expliquer que devant vous, et M. le Président. D'autres sont peut-être plus passionnés, je vois tout avec impartialité, je prie Votre Excellence d'excuser ma franchise ».

LA DISCUSSION DU TRAITÉ SE PROLONGE AU REGRET DE BELLIARD

La discussion se poursuivait à la Chambre belge et Belliard prévoyait le vote pour le 29. Il restait confiant dans le résultat.

Ecrivant le 28 à Sébastiani, de qui la lettre du 26 lui était parvenue, il espérait que ses dépêches auraient dissipé les inquiétudes exprimées.

On voulait encore remettre le vote jusqu'au dimanche, c'est-à-dire le 30 octobre.

(1) Cf. Louis-Philippe et Talleyrand et Belliard lui-même.

« J'ai combattu cette détermination, car c'est perdre du temps bien inutilement, mais il faut laisser aller, car les pousser trop vite leur donnerait des soupçons... alors ils... chercheraient à gagner du temps espérant qu'il y aurait bénéfice pour eux. Tel est leur caractère... ».

L'ACTION DES PARTIS ANTINATIONAUX

Les Orangistes et les autres partis antinationaux s'efforçaient naturellement d'exploiter les embarras du Gouvernement. Ils faisaient cause commune, répandant beaucoup d'argent parmi les masses, mais sans effet réel, le peuple dépensant au cabaret ce qu'on lui donnait et n'agissant pas. Aussi Belliard, bien qu'informé par les rapports de ses agents secrets, « d'accord avec ceux du Gouvernement », de tentatives projetées pour les 30 et 31 octobre [ou 31 octobre et 1^{er} novembre], ne croyait pas à la mise en exécution (1).

Le général avait encore à se plaindre des agissements de Chassé qui, par ses rapports exagérés, aigrissait son Gouvernement. Il envoyait à Sébastiani la copie d'une lettre que de Mareuil devait placer sous les yeux de Guillaume (2).

En attendant, la discussion se poursuivait à la Chambre et l'on escomptait pour le jour de la Tous-saint le vote du traité. Belliard avait reçu de Talleyrand une lettre datée du 27 octobre, qui l'avait beaucoup aidé en annonçant la reconnaissance de la Belgique par les Puissances, aussitôt le traité accepté, et quelle que soit l'attitude de la Hollande (3).

La non apparition de la flotte anglaise (4) dans les

(1) Belliard à Sébastiani. 29 octobre 1831.

(2) Elle ne figure pas aux A. E. F.

(3) L'affirmation de Talleyrand était hasardée, comme les événements le prouvèrent.

(4) Le Gouvernement anglais avait décidé l'envoi d'une flotte dans les eaux hollandaises, pour le cas où Guillaume recommencerait la guerre. Communication de cette résolution fut donnée par Granville à Sébastiani, ainsi que par Talleyrand. Le ministre français en exprima toute sa satisfaction ; il écrivit notamment le 29 octobre à Talleyrand : « L'opposition d'une flotte anglaise est plus que toute chose propre à faire sur le Roi Guillaume une forte impression morale en dissipant ses illusions... ».

eaux de l'Escaut produisait à Bruxelles mauvais effet, écrivait Belliard le 30.

Par contre, les efforts conjugués des Orangistes, des républicains et des réunionistes n'ébranlaient pas les masses.

A Anvers, malgré le refus de Chassé d'accepter une proposition de Buzen de convenir d'une suspension d'armes à dénoncer vingt-quatre heures d'avance, l'armistice continuait de fait. Le Gouvernement belge avait donné des ordres stricts à Buzen qui s'y conformerait ponctuellement.

LA CLOTURE DES DÉBATS ET LE VOTE DES XXIV ARTICLES

Enfin, Belliard put annoncer, le 31 octobre, à onze heures du soir, la clôture des débats, et la fixation du vote au lendemain. Il ajoutait en post-scriptum que, d'après avis reçu, la séance publique serait « orageuse et même scandaleuse, parce qu'on assure que M. Pirson veut parler malgré la clôture... et qu'il restera à la tribune, quoiqu'on fasse, contre tous les rappels à l'ordre, pour débiter son discours... » (1).

Le 1^{er} novembre eut lieu le vote. Belliard constate l'étrange attitude de Charles de Brouckère qui... n'a pas jugé à propos de se présenter aujourd'hui à la séance et y émettre son vote » et qui « est encore ministre... ».

Le lendemain, il annonce le départ pour Paris des agitateurs récemment arrivés de cette ville pour tenter un mouvement, et que le calme de la population a détrompés.

Le Sénat vota le traité, le 3 novembre, sans incident et à une très forte majorité. Belliard put, dans sa dépêche du 4, s'applaudir de ce résultat auquel il avait tant contribué.

(1) L'incident prévu se produisit à la séance du 1^{er} novembre. Pirson, ce représentant assez excentrique déchaîna le tumulte et le président de Gerlache dut suspendre la séance. A la reprise, il permit à Pirson d'être entendu pour un rappel au règlement.

Lord Durham, sir Robert Adair et le général Belliard se trouvaient dans la tribune diplomatique.

CONSIDÉRATIONS DE BELLIARD SUR CET ÉVÈNEMENT

Il en espérait la reconnaissance immédiate de la Belgique par les cinq Cours. Les assurances de Sébastiani et de Talleyrand avaient décidé beaucoup de parlementaires sur la parole de Belliard. Aussi pria-t-il le ministre d'écrire dans ce but à Talleyrand. Il faisait également ressortir le mérite de Léopold I^{er} qui, « dans cette circonstance difficile a déployé un noble caractère » et à qui l'Europe « doit beaucoup... » L'intervention bienveillante de la Conférence sera nécessaire encore pour de nombreux arrangements.

Belliard attend aussi du traité l'heureux effet « de resserrer les liens de l'Angleterre et de la France unies par l'anneau de la Belgique. Ces trois puissances feront toujours pencher la balance de leur côté et je regarde (*sic*) qu'il n'y aura pas de guerre possible tant qu'elles seront d'accord pour le maintien de la paix... » (1).

Le général insistait, avec sa clairvoyance coutumière, pour la fixation, par la Conférence, d'un terme de rigueur à l'égard de la Hollande. La flotte anglaise, notamment, devrait couper les communications des Pays-Bas avec la citadelle d'Anvers, dont l'évacuation, si désirable, permettrait enfin de voir reflourir le commerce de cette ville infortunée.

IL SE PLAINT DE CE QUE LE GOUVERNEMENT BELGE NE VEUT ACCEPTER QUE CONDITIONNELLEMENT

Nouvelle difficulté. « Depuis quatre jours — écrit Belliard le 6 novembre — je suis occupé à combattre le système faux du gouvernement qui veut maintenant ne faire l'acceptation que sous condition. C'est vouloir détruire tout ce qu'on a fait de bien et rentrer dans le provisoire... Je prêche avec force tous les hommes qui

(1) Cette remarque de Belliard était l'évidence même.

veulent compromettre encore le salut de leur pays... Je vois tous les jours le Roi... le seul avec qui nous puissions traiter les affaires, car on peut rigoureusement dire qu'il y a absence de gouvernement ». Il lui a montré que l'acceptation conditionnelle aurait pour suites fâcheuses la rentrée dans ses ports de la flotte anglaise et l'immobilisation de l'armée française en cas même d'invasion. « Vos ministres, lui a-t-il dit, veulent, se couvrant du manteau royal, se mettre à l'abri de tout reproche et conserver ou plutôt recouvrer une popularité qu'ils ont perdue, à ce qu'ils disent... » (1).

Le général presse le départ de Van de Weyer pour Londres.

La faiblesse du présent ministère, qui n'est que trop réelle, va probablement déterminer la formation d'un Cabinet plus résolu. Le général Goblet vient d'être nommé ministre des Affaires étrangères.

Belliard signale, le 8, que d'après des rapports reçus par lui, et que confirment les services du Gouvernement belge, si les Hollandais semblent avoir renoncé à leur projet d'invasion, la réunion de nombreux transports à Eindhoven, soi-disant pour ravitailler Maestricht, présente des inquiétudes. Des informations vont être prises à cet égard.

BELLIARD OBTIENT L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE

Le même jour, le général peut annoncer le succès de ses récents efforts. Il n'y aura pas d'acceptation conditionnelle (2).

Il rappelle sa promesse, au nom de Sébastiani, et de Talleyrand, de la reconnaissance immédiate, par les Puissances, déclaration qui a exercé une très forte influence sur beaucoup de députés.

La guerre pourrait sortir de l'inexécution de cet engagement. Le Roi renoncerait peut-être aussi à son trône.

(1) Une lettre du général Grundler, l'un des officiers supérieurs en mission, au maréchal Soult, corroborait, sous une forme plus accentuée, les plaintes de Belliard.

(2) Adair confirme par une dépêche du 8 à Palmerston.

Aussi Belliard, faisant observer la très bonne attitude des Belges, insistait-il pour que Sébastiani et Talleyrand obtinssent la décision si nécessaire.

Sébastieni, le 9, félicite Belliard d'avoir déterminé Léopold I^{er} à signer sans condition.

L'attitude correcte et conciliante du Gouvernement belge lui permettrait de « faire ressortir avec avantage le contraste que présente jusqu'à présent la conduite des deux cabinets de Bruxelles et de la Haye (1).

Revenant sur sa première dépêche du 8, Belliard signale les explications diverses que l'on donne de la réunion des transports près d'Eindhoven : les uns y voient un mouvement rétrograde ; les autres croient à une attaque contre Venloo.

Le maréchal Gérard a été averti. Un de ses aides de camp est parti pour Hasselt. Belliard a envoyé des émissaires sur les lieux.

L'opinion dominante à la Haye est que l'on n'acceptera point, qu'on ne cédera en définitive qu'à l'emploi de la force. Guillaume espère donc encore, en voyant l'hésitation de la Conférence à recourir à l'exécution par les armes.

DE MUELENAERE INSISTE AUPRÈS DE BELLIARD POUR OBTENIR, DANS LE LUXEMBOURG, UNE RECTIFICATION DE FRONTIÈRE

Le ministre belge des Affaires étrangères attira, le 9 novembre, l'attention de Belliard sur la nécessité de rectifier la frontière du Luxembourg sur les confins de la France.

Le général avait déjà promis, le 4, d'intéresser le Gouvernement français à la situation économique de la Belgique, afin d'obtenir pour nos industriels, le droit de libre importation du minerai de fer de la partie grand-ducale à céder.

(1) Sébastiani, mandant le 11 à Talleyrand la nouvelle de l'acceptation du traité par Léopold I^{er}, rendait hommage aux efforts de Belliard, qui avait grandement contribué à empêcher le Gouvernement belge de ne donner qu'une adhésion conditionnelle. Il désirerait vivement aussi pouvoir réduire l'armée de Gérard qui coûtait fort cher à la France.

De Muelenaere préférerait voir améliorer la frontière le long du cours de la Chiers, qui serait une limite plus naturelle, et qui, couvrant d'un espace neutre plus étendu la forteresse de Longwy, avantagerait aussi bien la France que la Belgique.

Il s'agissait de cinq villages miniers d'une population de 6.000 âmes. De Muelenaere suggérait à Belliard d'obtenir l'envoi d'ingénieurs militaires français qui s'assureraient « de l'impossibilité de maintenir la délimitation du traité, ou au moins du désavantage qui en résulterait pour la défense de Longwy ».

Le Hon et Van de Weyer reçurent copie de cette dépêche et furent priés d'appuyer la demande à Paris et à Londres.

Belliard, répondant le 15 novembre, promit de s'occuper de la question au moment opportun. Les efforts restèrent vains. La délimitation ne fut pas modifiée.

LA QUESTION DES INONDATIONS RESTE NON RÉSOLUE ET BELLIARD S'EN ÉMEUT

La question si grave des inondations provoquées par les Hollandais n'était toujours pas résolue, et Belliard envoyait à Talleyrand, le 11, un rapport du ministre de la Guerre, mentionnant les ravages causés en Flandre orientale.

Le général appuyait sur la nécessité de rectifier la frontière ; il pria Talleyrand d'insister et d'obtenir au moins pour la Belgique la possession des écluses.

Le danger de guerre renaissait par suite des provocations de la Hollande : si la Conférence n'ordonnait pas, le Gouvernement belge devrait s'emparer de force de ces écluses.

NOUVELLES RASSURANTES DES FRONTIÈRES DE L'EST

Belliard transmettait, le 12, de meilleures nouvelles des autres frontières. Un officier lui écrivait de Diest que l'événement semblait justifier ses conjectures. Il n'était déjà plus question ni du siège de Venloo, ni du

ravitaillement de Maëstricht, place bien pourvue et dont les communications étaient assurées.

Le général avait fait observer au Roi que l'on fatiguait beaucoup, par un service inutile, l'armée, la cavalerie surtout, qui pourrait se trouver épuisée avant un mois. Léopold 1^{er} avait donné des ordres en conséquence.

L'armée belge, premier ban de garde civique compris, comptait, au 10 novembre, 89.000 hommes.

Adair et Belliard avaient fait des démarches auprès de Bagot et de Mareuil pour obtenir la réouverture des écluses.

Tandis que le général écrivait à Sébastiani, le 14, que la nouvelle venue de Londres et annonçant la reconnaissance de la Belgique et de son Roi, avait produit très bon effet à Bruxelles, le ministre lui communiquait le texte de sa lettre au baron de Marcuil, signalant la bonne attitude de la Diète germanique qui avait décidé, le 5 novembre, de renvoyer dans leurs foyers « des contingents de quelques petits états qui avaient renforcé la garnison de Luxembourg », les circonstances rendant inutile l'emploi de ces troupes.

Belliard annonçait le 16 à Sébastiani que deux lettres reçues de la Haye constataient l'entêtement de Guillaume, mais qu'une démarche de tous les plénipotentiaires auprès de Verstolk avait produit très bon effet. Les réponses du premier ministre à Bagot et de Mareuil au sujet des inondations étaient toutefois peu satisfaisantes.

LES EMBARRAS DOMESTIQUES DU MINISTÈRE BELGE

Le général signalait aussi les embarras du ministère belge, « encore une fois désorganisé ». Il fallait choisir un titulaire pour le département de l'Intérieur, Teichman ayant cessé son *intérim*. Charles de Brouckère, envoyé « tout exprès » à Namur pour décider le représentant Fallon à prendre ce poste, avait assuré le Roi à son retour « qu'il pouvait nommer M. Fallon son ministre ». Le 12 novembre, un arrêté royal l'avait désigné. Or, Fallon avait dit à de Brouckère qu'il ne pouvait

accepter ! Aussi s'excusa-t-il auprès du Roi qui apprécia les motifs de son refus (1). Belliard, qui n'aimait pas de Brouckère, faisait ressortir sa maladresse.

LA JOIE EN BELGIQUE A LA RÉCEPTION DU TRAITÉ

Le 18 novembre, la joie était grande à Bruxelles et dans le pays : on avait reçu le traité de paix, et, comme l'écrivait Belliard, c'était « la reconnaissance la plus éclatante » que la Belgique pouvait souhaiter.

Belliard s'applaudissait avec Sébastiani de l'achèvement de cette belle œuvre. Je serai, disait-il, « doublement heureux d'avoir pu contribuer pour quelque chose à ce grand acte, si ma conduite est approuvée par mon Gouvernement et par mon Roi ».

SÉBASTIANI FÉLICITE BELLIARD

Sébastieni, de son côté, lui écrivait le 19 :

« Le Gouvernement belge doit être satisfait... Les Belges doivent reconnaître aujourd'hui combien nos conseils et notre appui leur ont été profitables ».

On pensait, à Londres et à Paris, que le Roi de Hollande serait déterminé à souscrire enfin au traité, et le Gouvernement français, dans cette ferme croyance, comptait bien ramener l'armée du Nord de 80.000 à 40.000 hommes (2).

« Toutefois, — observait Sébastiani — avant d'adopter définitivement cette mesure, nous voulons donner au gouvernement du Roi Léopold un nouveau témoignage de notre intérêt, en nous assurant qu'il n'en résulterait pour lui aucun effet inquiétant ou fâcheux ».

Belliard répondit le 22, confirmant l'excellente impression produite par l'importante nouvelle, qui excitait de grands espoirs.

(1) Le 21 novembre, de Theux le remplaça. — Voir sur cet incident, les *Souvenirs* de Joseph Lebeau, pp. 162-163.

« Déjà sur les frontières les habitants des deux pays commencent à se parler ; déjà il y a entre eux quelques transactions minimales à la vérité, mais c'est beaucoup pour des hommes qui ne pouvaient même pas se regarder... »

Le Roi Léopold lui avait « témoigné toute sa reconnaissance de la déférence et de l'intérêt de la France », et l'avait chargé de dire à Sébastiani qu'il ne voyait aucun inconvénient pour la Belgique à ce que l'armée du Nord fût réduite.



CHAPITRE DIXIEME

La Convention des Forteresses

L'ATTITUDE DE LA HOLLANDE

Un mouvement d'un corps hollandais avait été signalé sur la frontière en avant de Hasselt.

Belliard fait part à Sébastiani, le 25, des bruits contradictoires qui se répandent à ce propos.

Du côté de Venloo, on rapporte que la nation néerlandaise « veut s'unir au Roi pour soutenir la guerre... », que l'opinion engagerait son souverain à ne pas signer le traité. Des lettres de commerçants d'Amsterdam arrivées à Bruxelles disent, d'autre part, qu'il est temps d'en finir, que le négoce et la population pressent Guillaume d'accepter les propositions de la Conférence (1).

(1) L'obstination de Guillaume préoccupait avant tout la France, ainsi qu'il résulte des dépêches échangées entre Sébastiani et Talleyrand, Granville et Palmerston. Le ministre des Affaires étrangères s'en ouvrit le 27 à lord Granville et marqua son avis que l'une des mesures immédiates devrait être d'arracher la citadelle d'Anvers des mains des Hollandais. Granville parut favorable à l'idée. Le 28, Sébastiani signalait à Talleyrand la nécessité d'une action urgente : un des premiers actes consisterait à rappeler de La Haye les plénipotentiaires des cinq Cours, et à « combiner ce rappel avec un blocus étroit des ports de la Hollande ». Si cette mesure se révélait insuffisante, une autre serait proposée « dont le premier objet serait d'enlever aux Hollandais la citadelle d'Anvers... » Comme moyens d'exécution, il suggérait le siège *par l'armée belge*, soutenue par la flotte anglaise, tandis qu'un corps français de 25 à 30.000 hommes contiendrait l'armée hollandaise si elle tentait de pénétrer en Belgique. Sébastiani voyait dans la participation des Belges le grand avantage de les réhabiliter militairement à leurs propres yeux et d'affermir solidement la popularité de Léopold 1^{er}. Il invitait Talleyrand à méditer sur ces propositions. La coopération d'une armée prussienne était en tout cas exclue ; la France et l'Angleterre devaient être seules chargées de l'exécution.

Talleyrand répondit le 30 novembre et tempéra l'impétuosité de Sébastiani, conseillant d'agir, comme dans le passé, avec une « sage lenteur ». Van de Weyer, ajoutait-il, avait aussi demandé à Palmerston l'emploi de mesures coercitives, mais l'homme d'Etat anglais avait également recommandé de ne pas montrer trop de hâte.

On sait ce qu'il en advint, et ce fut à la France encore de prendre l'initiative d'expulser les Hollandais de la citadelle d'Anvers.

L'INSURRECTION DE LYON RANIME DES ESPÉRANCES
EN HOLLANDE, ET EN BELGIQUE, CHEZ LES AGITATEURS

Les graves événements qui se passaient à Lyon (1) inquiétaient les Belges et ranimaient en Hollande des espérances. Dès le 28, Belliard signalait à Sébastiani les tentatives d'agitateurs, dont quelques-uns, venus de Paris, pour soulever Bruxelles.

Il annonçait aussi la reconstitution, sous le nom de Comité polonais, de l'ancienne Association nationale dissoute en juillet. Les membres les plus actifs de celle-ci, Gendebien, Van Meenen, en faisaient partie ; mais, disait Belliard, beaucoup de modérés y étaient entrés aussi pour contrebalancer les extrémistes. On avait déjà pu constater leur réaction lors d'un dîner patriotique donné le 27.

Sébastieni répond le 30 novembre à Belliard que les bruits répandus à Bruxelles d'une agitation à Paris sont absolument faux. Le calme est grand dans la capitale. On espère mettre une prompte fin aux troubles de Lyon.

Ce même jour, le général atteste la parfaite tranquillité qui règne à la frontière, donne quelques détails sur les mouvements de l'armée belge, dont certains corps devaient aller tenir garnison sur la frontière de France. A la nouvelle des événements de Lyon; le Roi n'y a pas laissé donner suite.

RAPPORTS CONTRADICTOIRES SUR L'ÉTAT D'ESPRIT
EN HOLLANDE

L'incertitude persistait quant aux dispositions des Hollandais. D'après le rapport d'un ancien officier belge revenu de la Haye, la nation était enthousiaste de son Roi, et tout faisait croire qu'on se préparait à la guerre.

Toutefois, d'autres rapports contredisaient. En tout

(1) Les ouvriers tisserands de cette ville, révoltés pour une cause purement économique, avaient désarmé la garde nationale et obtenu même le départ de la garnison. Une forte armée, conduite par le duc d'Orléans et le maréchal Soult, réoccupa la place, sans résistance d'ailleurs.

cas, les Belges — écrivait Belliard le 1^{er} décembre — étaient sur leurs gardes. La Conférence devrait faire cesser au plus tôt cette situation équivoque et instable.

Le général venait de recevoir des lettres du baron de Mareuil. Elles ne mentionnaient ni mouvement de troupes, ni projet, ni ordre donné « qui puisse faire croire à l'intention du Roi Guillaume de recommencer la guerre... » Ce serait une vraie folie, chez le Roi de Hollande, observait Belliard, « de vouloir déclarer la guerre aux grandes Puissances et seul lutter contre tout le monde ».

Dans une dernière dépêche du 1^{er}, Belliard, tout en transmettant une lettre de Léopold à Louis-Philippe, demande d'être bien informé sur les événements de Lyon : « Cette déplorable affaire — dit-il — est ici le sujet de toutes les conversations et réveille les espérances des Orangistes... »

BELLIARD ENVOIE SOL A LA HAYE

Belliard avise Sébastiani, le 2, de l'envoi de Sol à la Haye. Il a jugé ce départ utile, pour conjurer le mauvais parti que la Hollande pourrait tirer contre la Belgique des événements de Lyon. Sol portera à de Mareuil les dépêches télégraphiques et les journaux reçus le matin à Bruxelles.

Le général donne aussi des détails sur l'exécution par les Hollandais de l'engagement qu'ils ont pris d'arrêter les inondations dans les Flandres.

Une troisième dépêche du 2 dément, grâce à de nouveaux rapports, les nouvelles pessimistes antérieures. On s'accorde à dire que le calme règne à la frontière, qu'il y a peu de troupes, que le terrain est peu propice à des opérations, etc...

LES PLEINS POUVOIRS DE GOBLET

Le lendemain, Belliard annonce que pleins pouvoirs ont été donnés à Goblet, sans désignation des places à détruire. Il s'en rapportera « à ce qui sera fait à Londres par la Conférence et de concert avec la France et l'Angleterre ».

LA QUESTION DE PHILIPPEVILLE ET DE MARIEMBOURG

« Il paraîtrait maintenant — ajoute le général — qu'il est question — sans rien pouvoir donner de positif — de démolir aussi Mariembourg et Philippeville. Ces deux places devraient cependant être conservées, car plus tard (*sic*) *elles seront sûrement remises à la France*. Il serait bien important encore de conserver Charleroy qui lierait Namur à Maubeuge et à Givet. On verrait ici avec plaisir que cette forteresse ne fût pas détruite ».

BELLIARD SE RÉJOUIT DE LA RÉPRESSION DE L'ÉMEUTE DE LYON

L'émeute de Lyon avait été réprimée. Belliard s'en réjouissait, car, ainsi qu'il l'écrivait le 5, il avait toujours regardé cette affaire, « toute particulière qu'elle paraissait, comme une affaire européenne ». « Cette heureuse fin — continuait-il — aura ici et surtout en Hollande et même en Angleterre les résultats les plus avantageux ».

Le général s'était empressé d'envoyer à la Haye le second secrétaire de la Légation, Chodron, pour informer de Mareuil. Le Roi Guillaume, en effet « suivait avec attention les progrès de la révolte à Lyon, et... espérait y voir une diversion avantageuse à ses desseins. »

L'avortement de l'insurrection le rendra peut-être moins obstiné, observait Belliard, qui, pour terminer, annonçait que les rapports sur les troupes hollandaises continuaient d'être rassurants.

LA DÉCEPTION DE GUILLAUME ET L'IRRITATION HOLLANDAISE CONTRE LA FRANCE

Il revenait sur ce thème le lendemain. Il avait deviné juste, disait-il, en pensant que Guillaume verrait dans l'affaire de Lyon « un sujet de satisfaction et qu'il fonderait sur la gravité de nos troubles de grandes espérances ». La Hollande — Sol le confirme — est très défiante et très irritée contre la France... « La crainte seule

que nous inspirons empêche de nous traiter en ennemis ». Faute de mieux, on lance force bruits faux et calomnieux.

Aussi la nouvelle portée par Chodron fera-t-elle évanouir toutes les espérances ; peut-être calmera-t-elle l'obstiné monarque, l'amenant à traiter.

LES RAPPORTS DE SOL ET DE LAURENCE

De son séjour en Hollande, Sol rapportait de curieux renseignements, qu'il transmit à Belliard le 6 décembre. Le peuple, dit-il, déteste les Belges et se soumet sans murmure aux charges écrasantes que Guillaume lui impose. Le mouvement commercial de Rotterdam et d'Amsterdam est énorme, au point d'étonner les habitants eux-mêmes, qui n'ont qu'un désir : conserver cet avantage. Ils craignent la prospérité future d'Anvers, surtout si les communications projetées par chemin de fer du côté de l'Allemagne viennent à s'établir.

On avait espéré que les troubles de Lyon auraient jeté bas le trône de Louis-Philippe, et l'on comptait bien reprendre les hostilités contre les Belges, dans la persuasion « que les dispositions des Cabinets eussent changé totalement à l'égard de la Belgique, si les événements eussent mis la France dans l'impossibilité de venir à son secours ».

En dépit de certains indices qui semblent impliquer qu'une intention d'offensive est actuellement suspendue, Sol a pu se convaincre, par des conversations avec des militaires, qu'ils désirent la guerre, escomptant des succès aussi faciles qu'au mois d'août.

Les Anglais sont plus détestés même que les Français, pour l'instant du moins, car la tendance naturelle de la Hollande vers l'Angleterre pourrait, à la moindre satisfaction accordée par celle-ci, rapprocher les deux peuples (1).

(1) Cette exaspération contre l'Angleterre avait été signalée aussi, le 11 novembre, par une dépêche du baron de Mareuil à Sébastiani.

Selon l'opinion générale, le règne de Léopold paraît devoir être fort court. Les Orangistes, très nombreux, se déclareraient pour peu qu'un corps hollandais, si minime fût-il, vint les appuyer.

Une collusion entre Guillaume et les légitimistes français semble ressortir de l'action d'Ouvrard à La Haye. « Sa Majesté le voit très fréquemment et l'on assure qu'il écoute volontiers les conseils qu'il donne. On attribue même à ses conseils la grande obstination du Roi à ne pas céder aux désirs des grandes Puissances... »

Par contre, on ne fonde plus guère d'espérances à La Haye sur un refus de ratification de la Russie, surtout depuis « les assurances contenues dans la lettre de M. le général Belliard à M. le Baron de Mareuil ».

Des mesures sérieuses semblent enfin avoir été prises pour arrêter le mal causé par les inondations.

A ce rapport, s'annexait une note du consul à Rotterdam, Laurence. La nouvelle de l'émeute de Lyon avait mis à nu la haine de la population pour la France. A part quelques gens sages, affligés de ces scènes sanglantes, les Hollandais « n'ont point caché la satisfaction qu'ils en éprouvaient ; ils se sont plu à y voir un mouvement politique ; ils ont exagéré, dénaturé les faits, le journal de la Haye les a merveilleusement secondés ».

Laurence confirmait l'admiration du peuple pour la résistance têtue de Guillaume ; l'espoir placé dans la Russie ; le désir de l'armée d'attaquer de nouveau les Belges ; le ressentiment contre l'Angleterre accusée de vouloir « établir cette immense prépondérance commerciale qui anéantit toute concurrence... » ; les intrigues enfin d'Ouvrard et de Bourmont.

Les missions de Sol et de Chodron à La Haye ont produit le meilleur effet, écrit le 8 décembre Belliard à Sébastiani.

Le Roi des Pays-Bas s'est enfin décidé à écrire à la Conférence, « non pour accepter purement et simplement les 24 articles, mais pour contester quelques-unes de ses (*sic*) dispositions et dans l'espérance d'obtenir des conditions plus avantageuses ». Sa tentative restera vaine. Le Cabinet de La Haye, en expédiant des cour-

riers à Berlin, à Saint-Pétersbourg et à Vienne, joue sa dernière carte et se rendra bientôt compte qu'il ne lui reste plus qu'à consentir au traité.

**SÉBASTIANI EXPLIQUE SON OPPOSITION A LA PROPOSITION
BELGE DE CONSERVER TOURNAY ET DE RASER PHILIPPEVILLE
ET MARIEMBOURG**

Sébastieni s'explique, le 10, sur la proposition du Gouvernement belge de conserver Tournai comme place forte et de faire raser Mariembourg et Philippeville. Nous ne pouvons consentir à la première demande dit-il, car nos motifs n'ont rien perdu de leur force, « et nous comptons trop sur la loyauté de son gouvernement pour ne pas être certains que cette seule déclaration suffira pour trancher la question ». Il s'étonnait fort du projet relatif à Philippeville et Mariembourg, forteresses à la construction desquelles les puissances n'avaient pas eu de part, et il ne pouvait concevoir le motif qui aurait décidé la Belgique, « au détriment de ses propres droits », à appeler les quatre Cours à régler le sort de ces deux places. Si la Belgique avait eu cette pensée, si elle y persistait surtout, la France en serait à juste titre fort mécontente. « Veuillez — concluait-il — présenter ces observations au gouvernement belge et me faire connaître la manière dont elles auront été accueillies ».

**DÉPÊCHE OPTIMISTE DE BELLIARD SUR LE BON ESPRIT
DE LA POPULATION BELGE**

Une revue passée le 10 décembre sur la Place Royale, par un beau temps, avait déchaîné l'enthousiasme. Le Roi, qui avait Belliard à ses côtés, en avait été fort heureux. Le lendemain, c'était un dimanche, le beau temps ayant persisté, la foule était dehors, et la joie visible. Belliard donnait ces détails minutieux, disait-il, pour « montrer combien les ennemis de la France et de la Belgique cherchent à égarer l'opinion sur le véritable état des choses dans ce dernier pays » ; pour démentir aussi « tous ces articles de journaux français et étran-

gers » qui, depuis un mois, ne parlaient que « de prétendues conspirations, de mouvements populaires qui auraient compromis la paix du pays ».

Belliard donnait une note très optimiste, assurant « que jamais, depuis la Révolution de Septembre, Bruxelles n'a été plus calme qu'en ce moment... » Les preuves en éclataient : « Le Gouvernement s'affermir de jour en jour ; peu à peu la fusion des opinions s'opère, les partis se rapprochent et l'on cite plusieurs familles influentes qui... avaient cru devoir se tenir à l'écart et qui... se disposent à revenir dans la capitale. Les étrangers reparaisent... » etc.

LES IMPRESSIONS DE TIBURCE SÉBASTIANI

On pouvait confronter avec cette opinion de Belliard l'impression subie par le général Tiburce Sébastiani, frère du ministre, qui, chargé d'une mission à Bruxelles, écrivait le 12 de cette ville.

Il avait vu à Maubeuge le maréchal Gérard, qui lui montra une lettre, optimiste aussi, de Belliard.

Puis il était arrivé dans la capitale belge et avait donné à lire au général les dépêches dont il était porteur. Belliard s'était montré quelque peu étonné « des doutes du Gouvernement sur une position dont il l'entretenait assiduellement, dont il lui apprenait chaque jour quelque garantie nouvelle, et sur ses soupçons relativement à la possibilité d'un complot orangiste, au moment même où tout semble devoir écarter ces craintes... »

Belliard en effet lui répéta, en y insistant, les raisons qui lui permettaient de croire à la désorganisation, à la désunion du parti orangiste. L'une d'elles « qui de loin peut paraître étrange et qui n'est pourtant pas sans fondement », c'était le peu de désir du Prince d'Orange de reprendre les hostilités, ce que Belliard expliquait par la crainte de voir se ternir les lauriers de la dernière campagne. Belliard enfin fit ressortir l'importance de l'heureuse issue des troubles de Lyon.

L'ACCUEIL GRACIEUX DE LÉOPOLD I^{er}

Un accueil très gracieux fut fait par le Roi à Tiburce Sébastiani. Léopold toutefois — écrivait ce général — « tout en m'exprimant sa reconnaissance pour la sollicitude du Gouvernement du Roi » laissa entrevoir le regret qu'on eût accueilli aussi facilement en France des renseignements aussi peu fondés sur l'état actuel du pays », confirmant ainsi l'opinion de Belliard, et disant sa confiance dans le calme, l'affection du peuple, sa sécurité personnelle.

Le Roi lui parla aussi des affaires de Lyon, de la part que le général avait prise à leur heureuse solution, des forces comparées de l'armée hollandaise et de l'armée belge, des chances de celle-ci d'opposer une résistance plus heureuse.

Tiburce Sébastiani se croyait autorisé à conclure que le Gouvernement belge pouvait « être sans inquiétude sur la possibilité d'un mouvement orangiste... » du moins en ce moment ».

ADAIR ET LA MISSION DE TIBURCE SÉBASTIANI

L'arrivée du frère du ministre français ne manqua pas d'attirer l'attention d'Adair. Il est venu — écrit-il le 16 à Palmerston par dépêche « secrète » — avec ostensible objet de visiter Bruxelles et Anvers, mais dans le but véritable de prévenir l'adhésion du Gouvernement belge à la Convention conclue avec Van de Weyer pour la démolition des forteresses... » (1).

(1) Une lettre de J.-B. Nothomb au général Goblet (13 décembre) nous apprend que Belliard lui avait lu, après l'avoir communiqué au Roi Léopold, sa réponse à la dépêche apportée par le frère du ministre français.

C'était cette lettre qui constituait l'« historique » dont nous parlons plus loin.

Nothomb avouait que le Roi paraissait « n'avoir tu au général Belliard qu'une seule circonstance : la partie de la stipulation secrète du 16 novembre qui substitue le Roi des Belges dans les droits du Roi des Pays-Bas ; c'est en effet la seule disposition de nature à ne pas être connue, le fait même de la démolition des forteresses révélera l'existence du traité tôt ou tard... ».

C'était donc, de la part du Gouvernement belge, un procédé incorrect à l'égard de la France. — A.E.B. Papiers du général Goblet.

NOUVELLES RAPPORTÉES DE LA HAYE PAR CHODRON

On était fort satisfait à Bruxelles — écrivait Belliard le 13 — du discours du Roi d'Angleterre, très catégorique pour l'acceptation des xxiv articles.

On croyait à Londres à la ratification par les autres Puissances.

Ouvrard était toujours à La Haye, y faisant « bien du mal », et, par malheur, il n'y avait aucun moyen de l'en empêcher.

Chodron, revenu de Hollande, n'avait constaté nul changement dans les dispositions du Gouvernement qui, tout en paraissant avoir renoncé à des idées d'agression », maintenant son armée sur pied de guerre.

UN HISTORIQUE DE BELLIARD SUR LA NÉGOCIATION RELATIVE AUX FORTERESSES

Belliard, après visite au Roi et à de Muelenaere, rapporte, le 13, à Sébastiani les réponses obtenues. C'était un historique de la négociation sur les places.

Le général Goblet a été envoyé à Londres : il avait pour instructions de prendre des arrangements pour la démolition des cinq places désignées dans la déclaration du Gouvernement belge à de Latour-Maubourg.

Les quatre Puissances n'ont pas tenu compte de cette déclaration qui avait donné de l'ombrage à l'Angleterre. Le général Goblet, malgré toutes ses instances, ne put obtenir que les mêmes places fussent désignées. Les quatre Puissances firent une nouvelle liste, remplaçant Tournai et Charleroi par Philippeville et Mariembourg. Goblet demanda de nouvelles instructions. Le Roi et son Gouvernement proposèrent de remplacer les deux places, que la Belgique voulait conserver, par Ypres et Tournai. « N'ayant pu rien terminer à cet égard », Goblet regagna Bruxelles.

Lors de la signature du traité du 15 novembre, Van de Weyer, dit-on, fut invité par les Quatre à signer une note désignant les places à démolir (Menin, Ath, Mons, Mariembourg et Philippeville), condition de l'acceptation du traité susdit. Il signa. « Goblet, reparti de Bruxelles, arriva à Londres le lendemain de la signature... »

Le Roi, mais au courant, refusa de ratifier cette Convention. Goblet demanda de nouveau « l'exécution de ce qui avait été convenu... entre M. de Muelenaere (*sic*) ...et M. de Latour-Maubourg.. », avec substitution d'Ypres et de Tournai à Philippeville et Mariembourg. Il lui fut alors opposé « une déclaration faite par vous, Monsieur le Ministre, à ce qu'a mandé le général Goblet, et portant sur les observations qui furent faites par le Gouvernement anglais au Gouvernement français, *que la déclaration de M. de Muelnaere (sic) à M. de Latour-Maubourg ne devait être considérée que comme une preuve de bonne volonté et de déférence de la Belgique envers la France, mais qui n'engagerait en rien le choix ultérieur des places à démolir* » (1).

Les Puissances, considérant qu'une somme d'environ 590.000 florins a été portée pour l'entretien de Philippeville et de Mariembourg sur l'état des dépenses faites par elles pour la construction et la réparation des places de la Belgique, en excipent pour demander la démolition de ces deux forteresses « sans déroger au protocole du 17 avril portant qu'on examinera quelles peuvent être les places de la Belgique à démolir, et qui avaient été construites *ou réparées* (2) aux frais des Puissances ».

Pressé par les Puissances d'adhérer, Goblet réclama de nouvelles instructions.

Les Puissances, faisait remarquer Goblet, opposaient « la France par M. de Talleyrand ayant accepté le Protocole du 17 avril à Londres, à la France par M. de Latour-Maubourg à Bruxelles, désignant avec la Belgique seulement les places à démolir ».

De nouvelles démarches furent prescrites à Van de Weyer et à Goblet pour obtenir la séparation de la « question des ratifications du grand traité de la démolition des Places fortes ». Elles restèrent vaines. Les Puissances exigeant la conclusion préalable de la Convention des forteresses, le Gouvernement belge répondit à Goblet que si, malgré tous ses efforts pour obtenir

(1) Souligné dans le texte.

(2) Idem. En marge, cette note : « Ces mots ne sont pas dans le protocole ».

la conservation de Philippeville et de Mariembourg, les quatre Cours persistaient dans leur ultimatum, toute latitude pour traiter lui était laissée.

Voilà, dit Belliard, ce que l'on a exposé. « Si vous désirez que je fasse de nouvelles démarches, je vous prie de m'envoyer vos instructions » (1).

LE BARON DE MAREUIL AVERTIT BELLIARD DU REFUS
DE LA HOLLANDE A SIGNER LE TRAITÉ

Le général reçut alors une lettre du baron de Mareuil, datée du 13. Le pressentiment du ministre à La Haye se confirmait. La Hollande n'accédait pas aux XXIV articles et voulait tenter une négociation nouvelle en deux actes : 1° examen des limites respectives, et désarmement après règlement ; 2° questions relatives aux avantages que les deux pays pourraient réciproquement s'accorder.

« Sachez aussi — continuait de Mareuil — qu'en protestant formellement contre les décisions de la Conférence, on refuse de nouveau de prendre aucun engagement par rapport à la reprise possible des hostilités. — Ceci ne change point ma manière de penser à cet égard ; on ne fera point ce qu'on veut garder le droit de faire ».

En transmettant à Sébastiani cette lettre, le 15, Belliard émettait l'avis qu'on ne pourrait examiner les propositions de Guillaume qu'après son acceptation pure et simple des XXIV articles : la Conférence, en fléchissant, « se déshonorerait aux yeux de l'Europe... ».

(1) Il est intéressant de rapprocher de cette dépêche de Belliard la relation faite par J.-B. Nothomb, le même jour, à Le Hon.

Le Secrétaire-Général des Affaires étrangères ignorait où le général, qui lui avait lu son mémoire, avait pu apprendre toutes les particularités de cette affaire, qui avait « été traitée très secrètement ; hors le Roi et Monsieur de Muelenaere, il n'y a que moi qui connaisse l'ensemble des faits ».

A chaque phrase, continue Nothomb, Belliard demandait : « *Est-ce exact ?* ».

L'exposé contenait quelques lacunes, que Nothomb avait comblées ; il faisait observer à Le Hon que le Gouvernement belge était fort en se « renfermant dans le protocole du 17 avril, officiellement notifié au plénipotentiaire français ». Il pouvait opposer à Sébastiani et à Latour-Maubourg le prince de Talleyrand qui « en acceptant le protocole du 17 avril et en s'abtenant ensuite [à Londres], a reconnu l'incompétence de la France dans cette affaire... ». A.E.B., *Convention des Forteresses*, I.

RÉPONSE ÉTONNÉE DE SÉBASTIANI AUX INFORMATIONS
DONNÉES PAR BELLIARD AU SUJET DES FORTERESSES

La dépêche adressée le 13 par Belliard surprit « étrangement » le Gouvernement français. Je ne vous cache pas, lui écrivait Sébastiani le 16, que « ...ces détails sont complètement en contradiction avec les informations que nous avons reçues par d'autres voies ». Il n'admettait pas que Philippeville et Mariembourg « cédés au royaume des Pays-Bas postérieurement à la formation de ce royaume », fussent assimilés aux autres places fortes par les Puissances qui décideraient indûment de leur sort.

Sébastieniani démentait aussi le propos qu'on lui attribuait « sur la valeur de l'engagement pris par le Roi Léopold lors de la mission de M. de Latour-Maubourg » ; il n'avait jamais exprimé « une opinion aussi extraordinaire... »

« Vos dépêches — continuait-il — me donnent lieu de penser que le séjour à Bruxelles du général Tiburce Sébastiani est aujourd'hui sans objet ; vous voudrez bien lui annoncer qu'il est autorisé à rentrer en France ».

Belliard enfin était invité par le Gouvernement à venir passer quelques jours à Paris dès que la Commission de la Chambre des Pairs aurait présenté son rapport sur la revision de l'article 27 de la Charte, c'est-à-dire l'abolition de l'hérédité de la pairie.

SÉBASTIANI CHARGE BELLIARD DE SE PLAINDRE DE L'ATTITUDE
DU GOUVERNEMENT BELGE

Une seconde dépêche du même jour écrite par Sébastiani se plaignait de la marche du Gouvernement belge. Elle n'était « ni franche, ni loyale », car il oubliait « trop tôt, les preuves d'amitié et d'intérêt » que la France lui avait données. Belliard devait, sans délai, se plaindre de cette attitude. « Il s'agit ici — observait Sébastiani — de l'indépendance de la Belgique ; il s'agit pour elle de s'affranchir d'un joug étranger quelconque. Débuter dans nos relations par une offense grave, n'est pas suivre les inspirations de l'amitié ». Une explication nette doit avoir lieu sur Philippeville et Mariembourg. « ...Nous ne reconnaitrons jamais aux

Puissances le droit de continuer et d'étendre celui qu'elles s'étaient arrogé en 1815... »

Le lendemain, nouvelle dépêche de Sébastiani qui vient d'apprendre que Goblet a signé le projet comportant la démolition de Philippeville et Mariembourg. « Vous demanderez — enjoint-il à Belliard — de la manière la plus formelle et la plus catégorique au Gouvernement belge et au Roi Léopold de ne point ratifier ce traité et vous protesterez contre cet acte qui porte une atteinte si grave à l'indépendance de la Belgique... Nous verrons dans cette occasion si les Belges sont nos amis et s'ils sont reconnaissants ».

Et le même jour, Sébastiani avisait Talleyrand de suspendre les ratifications des XXIV articles jusqu'à nouvel ordre.

Belliard, après avoir dit que les lettres de Londres sont tout à la paix, répond aussi, le 17, qu'il compte se rendre à Paris, à moins que sa présence à Bruxelles ne soit indispensable.

NOUVEL INCIDENT A ANVERS

Ce même jour, il transmet une lettre de Léopold à Louis-Philippe, puis fait part d'un nouvel incident à Anvers. Un officier belge a tenté d'arrêter un officier hollandais. On a échangé des coups de fusil. Belliard s'est tout de suite rendu chez le Roi, qui a fait traduire son officier devant le Conseil de guerre. Il a de même ordonné l'arrêt des travaux du fort Saint-Philippe, si Chassé estimait qu'ils entravent la navigation de l'Escaut.

Belliard espère que cet incident malencontreux ne troublera pas la paix (1).

BELLIARD FAIT PART A LÉOPOLD I^{er}, QUI LES TROUVE IMMÉRITÉS, DES REPROCHES DE SÉBASTIANI

La grande préoccupation de Belliard, pendant les six semaines si remplies de faits qui précédèrent sa mort, fut l'affaire des forteresses qui menaçait de troubler

(1) Adair, par dépêche du 20, met en relief l'action énergique et prompte de Belliard qui conjura le Roi de ne pas perdre un instant pour punir l'officier belge coupable, sans même attendre une plainte de La Haye.

l'amitié franco-belge, risquait de compromettre le sort du traité péniblement obtenu, et, par suite, l'existence même de notre pays et la paix de l'Europe.

Le général déploya les plus louables efforts pour concilier sa patrie de fait et sa patrie d'adoption.

Après réception de la lettre de Sébastiani du 16, il va chez le Roi, qui juge immérités les reproches du ministre des Affaires étrangères.

« On n'a pas voulu — disait-il à Belliard — mêler la France dans la discussion des places parce qu'elle eût été dans une fausse position ; que la négociation relativement aux forteresses et au consentement de la France avait été réservée spécialement aux autres Puissances et que par conséquent elles ont voulu et dû user de leur droit. »

La position critique de la Belgique, obligée de ménager les Puissances qui doivent la reconnaître, ne lui permet pas de heurter de front les quatre Cours, qui n'ont tenu compte ni de ses arguments, ni de ses observations.

« Nous ne sommes — continuait le Roi — dans aucun intérêt, ni sous aucune influence excepté celle de voir arriver les ratifications au traité du 15 novembre et une fin du provisoire ».

Il avait encore écrit le soir même à Londres pour tâcher d'obtenir des modifications au traité, et fait remettre des dépêches pour Palmerston. « Je ne peux — concluait-il — vous répondre ce soir autre chose que ce matin ; la position n'a point changé, j'en suis affligé. On vous fait et on vous remettra une note exacte de toutes les démarches de mon Gouvernement pendant le cours de la négociation et des instructions données au général Goblet » (1).

IL S'EXPLIQUE ENSUITE AVEC J.-B. NOTHOMB

Belliard s'en fut alors s'expliquer avec J.-B. Nothomb, remplaçant de Muelenaere malade. « On convient ici —

(1) Si, le 18, de Muelenaere écrivait à Goblet qu'il devait obtenir à la Convention un article additionnel, ajournant le démantèlement de Philippeville et de Mariembourg, le Roi avait fait savoir à son plénipotentiaire le 17, qu'il approuvait l'article secret, « qui est rédigé de manière à être tout à fait inoffensif ».

mandait le général — qu'on a eu tort de ne pas vous faire connaître successivement la marche des négociations ; mais nous y étions autorisés pour ainsi dire, m'a-t-on dit, par la crainte que la France ne pût agir sans se compromettre et par les communications faites au général Goblet ».

La correspondance, qu'on lui a montrée, prouve effectivement que Goblet « a fait tout son possible pour donner aux quatre Puissances une nouvelle direction sans pouvoir rien obtenir... qu'on lui a opposé les protocoles relatifs aux places, le consentement de la France à ces protocoles, la déclaration que vous auriez faite à lord Granville... et que j'ai déclarée ici d'après votre lettre du 15, être de toute fausseté, déclaration qui fut dans le temps envoyée à lord Palmerston et communiquée à M. Adair... Les quatre grandes Puissances auraient dit au général Goblet, vous vous proposez après le traité de démolir Philippeville et Mariembourg, mieux vaut pour vous qu'elles le soient par un traité avec les Puissances afin de vous éviter le mécontentement de votre puissant voisin... Nous savons que la France désire rentrer dans la possession de ces deux places qui gênent ses communications, qu'elle a déjà pour cela fait des démarches... »

Belliard a revu le Roi, qui a confirmé ses paroles d'hier et qui se montre très affligé de ne pouvoir par lui-même remédier à la situation. Léopold I^{er} redouble ses instances auprès de Palmerston : il a notamment demandé à sir Robert Adair d'intervenir pour que le Secrétaire d'Etat au *Foreign Office* aplanisse, en modifiant le traité, les difficultés « qu'il est important de vaincre pour le maintien de la paix si nécessaire à l'Europe ».

Le 18, Belliard transmet à Sébastiani un extrait du journal hollandais le *Handelsblad* annonçant trois résolutions graves de l'Empereur Nicolas ; « 1° de ne pas ratifier le traité de paix de la Conférence ; 2° de ne pas reconnaître Léopold comme roi des Belges, avant que le roi des Pays-Bas l'ait reconnu lui-même, et 3° de ne pas permettre que d'autres puissances interviennent ultérieurement à main armée dans les différends de la Belgique avec la Hollande. »

NOUVELLES INFORMATIONS DE BELLIARD SUR LE BON VOULOIR
ET LES INQUIÉTUDES DE LÉOPOLD I^{er}

Ayant reçu la dépêche de Sébastiani du 16, accompagnée d'une lettre de Louis-Philippe à Léopold I^{er}, il relate, le 18, sa protestation et sa demande au Roi des Belges de ne point ratifier le traité.

« Le Roi — dit-il — ralentira la ratification le plus possible ; il irait même plus loin si cela était nécessaire ; mais il demande au Gouvernement français de ne pas prendre les choses *ab irato* et de bien réfléchir sur les conséquences d'une non ratification qui seraient aussi dangereuses pour la France que pour la Belgique. L'acte qu'on lui propose remet tout en question ; à peine né, le royaume de Belgique cesse d'exister, et la guerre que tout le monde a si grand intérêt d'éviter en sera la terrible conséquence ». Prêt à tous les sacrifices, Léopold I^{er} se demandait si pour deux places, qu'il voudrait voir « anéanties », il fallait exposer à la ruine « un royaume naissant, à l'existence duquel est lié le repos et peut-être le sort de la France ainsi que la paix de l'Europe... » Le Gouvernement français ne devait pas oublier « que pour les quatre Puissances ou au moins pour trois la non ratification du traité des places entraîne forcément la non ratification du traité du 15 novembre qui unit tout ; traité tant désiré par la France ; et qu'immédiatement un incendie effroyable est allumé dans toute l'Europe ».

Le Roi, qui envoie ce soir encore un courrier pour Londres, demande l'exclusion des places de Philippeville et de Mariembourg, réclame à nouveau la démolition de Tournai, prie le Gouvernement français de faire agir le prince de Talleyrand.

Des renseignements apportés par quatre déserteurs hollandais, venus de Bréda et des avant-postes, il résultait que l'armée de Guillaume était composée en grande partie d'Allemands, et qu'on ne négligeait « aucun moyen d'embauchage pour faciliter le recrutement » (1).

(1) Belliard à Sébastiani, 19 décembre 1831.

**RAPPORT CONFIDENTIEL SUR L'AFFAIRE DES FORTERESSES,
REMIS PAR DE MUELENAERE A BELLIARD,
ET TRANSMIS A SÉBASTIANI**

Un « rapport confidentiel et complet de la négociation à laquelle ont donné lieu les forteresses de la Belgique », fut remis par de Muelenaere à Belliard, qui le transmit, le 19, à Sébastiani.

« On m'a ouvert — écrit-il — tous les cartons, tous les registres », vous verrez que « la Belgique a fait tous ses efforts pour qu'on ne changeât rien à la déclaration faite par M. de Meulenaer (*sic*) à M. de Latour-Maubourg... ».

Belliard frémit à la pensée que la Belgique pourrait disparaître, car, observe-t-il, « si le traité signé par Goblet... n'est pas ratifié, les quatre Puissances ne ratifieront pas le traité du 15 novembre », et c'est alors la restauration. La France ne pourra jamais la permettre : ce sera la guerre. « Vous avez trop bien mené les affaires jusqu'à présent pour ne pas être assuré que vous continuerez de même pour le maintien de la paix et la consolidation de la Belgique, c'est votre ouvrage », ajoute-t-il en caressant l'amour-propre de Sébastiani.

Il rend encore pleine justice à la bonne volonté du Roi Léopold et de son Gouvernement : « il ne reste plus au Roi que de ne pas ratifier ce traité, le doit-il ? le peut-il ? Le Gouvernement français l'exigera-t-il après en avoir examiné avec soin toutes les conséquences funestes ? C'est à vous de l'examiner ».

Après avoir bien posé les prémisses, Belliard suggère un expédient : « Ne serait-il pas possible de laisser exister le traité fait, et de le ratifier si rien ne peut changer la résolution des quatre Puissances..., et d'obtenir qu'il soit fait un contre traité par les parties contractantes qui suspende l'exécution du premier, jusqu'à une époque déterminée, ou de toute autre manière ? » On pourrait s'en rapporter à Talleyrand pour trouver un moyen de conciliation. « Le Roi Léopold et son Gouvernement consentiront à tout ce qui pourra être fait à cet égard... ».

Le général a discuté trois heures avec le Roi et son

ministre. « Tous mes désirs — a dit Léopold — sont de complaire à la France, ma puissante et fidèle alliée ; j'espère qu'elle n'exigera rien contre mon honneur et contre les intérêts de la Belgique si essentiellement liés à ceux de la France... »

NOUVELLES INSTRUCTIONS DONNÉES AU GÉNÉRAL GOBLET
GRACE A L'INTERVENTION DE BELLIARD

La mission du général Goblet était donc destinée à faire ajourner l'exécution du traité des places en ce qui concernait Philippeville et Mariembourg. « Aujourd'hui — écrit Belliard le 20 — j'ai obtenu du Roi et de son Conseil qu'on allât plus loin et le général Goblet a été chargé ...de demander à la Conférence que la disposition relative à Mariembourg et à Philippeville soit effacée et remplacée par un article additionnel portant « qu'il sera ultérieurement examiné s'il n'y a pas » lieu de démolir d'autres forteresses outre Mons, » Ath et Menin. »

Belliard espère que le moyen suprême, la non ratification, ne devra pas être employé.

Il ne pense pas que les Puissances qui, dans le principe, avaient voulu « faire quelque chose d'agréable à la France et d'utile au Ministère Perrier en lui donnant de la force... contre les attaques de l'opposition des Chambres », veuillent faire le contraire à présent. L'Angleterre, à son avis, « est bien encore autrement intéressée à la conservation de votre Ministère, elle doit donc plus qu'une autre aider à l'arrangement proposé ».

SÉBASTIANI NE TROUVE PAS SATISFAISANTES LES EXPLICATIONS
DU GOUVERNEMENT BELGE

Le 20, Sébastiani répond aux dépêches du 18. Il est bien loin, comme ses collègues, de trouver satisfaisantes les explications données à Belliard par le Gouvernement belge « sur son étrange conduite dans la négociation relative aux places fortes ». Il y a contradiction entre les assurances exprimées au général et

les informations reçues par le Gouvernement français et dont celui-ci ne peut suspecter la certitude.

Alors qu'on promettait de suspendre la ratification du traité, on avait déjà envoyé l'adhésion à Londres. (1)

Sébastiani espère qu'au moins les plénipotentiaires belges auront reçu l'ordre de ne pas ratifier, et Belliard ne saurait trop le faire entendre au Cabinet de Bruxelles, car « la consommation d'un pareil acte aurait, sous tous les rapports, les conséquences les plus graves et les plus fâcheuses pour l'avenir de la Belgique ».

Pas plus que la France, la Belgique ne saurait sans danger consentir au rétablissement du système de 1815, auquel conduirait la ratification de la Convention. Celle-ci porte atteinte à l'indépendance de la Belgique, car elle reconnaît à des puissances étrangères le droit de démolition de certaines places et leur attribue le pouvoir d'inspection permanente sur celles qui seraient conservées.

Le ministre français discute ensuite l'objection tirée de la stipulation du protocole du 17 avril accordant aux quatre Puissances le droit de négocier avec la Belgique pour déterminer les forteresses à démolir, et rappelant la satisfaction éprouvée alors par le Gouvernement de Louis-Philippe. D'abord, il lui oppose le fait que cet acte n'a pas été revêtu de la signature d'un plénipotentiaire français, ce qui ne le rend pas véritablement obligatoire pour la France. Il avoue que le Protocole fut sans doute accueilli favorablement, mais explique cette satisfaction « par les sentiments que les plénipotentiaires des quatre Cours avaient exprimés à M. de Tal-

(1) Le même jour, Le Hon signalait au Roi l'irritation des ministres français, partagée par Casimir-Périer. Il soulignait la violence des récriminations de Sébastiani qui déclarait préférer la guerre à « cette nouvelle humiliation » et menaçait, en cas de ratification du traité, de faire occuper Philippeville et Mariembourg par des régiments français. Cette colère était peut-être calculée, disait Le Hon.

Dans une seconde lettre du même jour, notre ministre à Paris mentionne aussi les paroles emportées du duc d'Orléans. Le Prince Royal était allé jusqu'à dire « que dans l'état où le Gouvernement belge avait placé son pays vis-à-vis de la France, celle-ci avait plus d'intérêt à voir les choses traîner en longueur qu'à les terminer d'une manière aussi peu honorable pour elle et surtout pour la Royauté de Juillet... ». *A.E.B.*, Papiers Goblet.

leyrand en le lui communiquant ». Aussi le Gouvernement français se crut-il fondé à ne « voir dans la mesure... que l'intention de seconder nos efforts pour calmer les passions... et consolider la paix générale », ainsi que « comme une suite de règlement de comptes où les quatre Cours pouvaient intervenir à raison des sommes qu'elles avaient consacrées autrefois à la construction de ces forteresses, mais qui laissait au Gouvernement belge le droit et le pouvoir de disposer librement de ces places ».

Après avoir exposé la question générale, Sébastiani fait observer que pour Philippeville et Mariembourg, la France est bien plus fondée encore à repousser la Convention. Le protocole du 17 avril en effet ne fait mention que « des forteresses élevées dans le royaume des « Pays-Bas depuis 1815 aux frais des quatre Puissances ». Quant aux frais d'entretien, si l'on voulait s'en prévaloir, Sébastiani pouvait répondre que les sommes allouées en 1815 au Roi des Pays-Bas « n'étaient applicables qu'à de nouvelles fortifications et aux frais que nécessitait leur construction ». En s'attribuant un droit sur ces deux places, les quatre Cours exerceraient sur la Belgique « une sorte de suzeraineté générale » sur cet Etat, pas plus que la France, ne peut être disposé à reconnaître.

« En résumé — conclut-il — nous repoussons le traité parce qu'il continue le système de 1815 et... porte atteinte à l'indépendance de la Belgique ».

Belliard est donc invité à demander formellement que, non seulement le Roi refuse sa sanction définitive, mais enjoigne à ses plénipotentiaires d'agir, en toute occasion, de concert avec Talleyrand (1).

(1) Sur le point d'être terrassé par une grave maladie, Sébastiani devenait de jour en jour plus irritable. C'est sans doute ainsi qu'il faut s'expliquer et ses emportements et l'appréciation injuste des efforts de Belliard qu'il exprima devant Le Hon. « Il tient fort peu de compte — écrivait le 21 notre ministre au Roi — du rapport du général Belliard et de ses observations. Il parle ironiquement de l'influence qu'on semble attribuer à Bruxelles à l'intervention de ce général sur sa détermination. »

Dans une autre lettre du 23 à Léopold I^{er}, Le Hon représentait Sébastiani comme « accablé d'une migraine qui le rendait taciturne et morose ».

DÉTENTE DU CÔTÉ PRUSSIEŒ SUR LA FRONTIÈRE
LUXEMBOURGEOISE

Le maréchal de camp Mauléon, qui de Thionville observait la frontière luxembourgeoise, mentionnant, à Soult, le 20, quelques incidents belgo-hollandais dans le Grand-Duché, confirmait la détente qui se produisait du côté prussien, et qui semblait annoncer des intentions plus amicales à l'endroit de la France. Il l'attribuait à la rapide répression des émeutes de Lyon, et exprimait la confiance que l'armée prussienne « ne prendra aucune part à la démarche violente à laquelle semblent s'être déterminés les Hollandais envers cette partie du territoire belge, qui, du reste, leur est concédée par les traités ».

LES POURPARLERS DE BELLIARD AVEC LE GOUVERNEMENT
BELGE AU SUJET DE PHILIPPEVILLE ET DE MARIEMBOURG

Belliard, dans une dépêche du 21, rappelle ses démarches auprès du Gouvernement belge, relatées dans ses lettres précédentes. La veille — continue-t-il — « j'ai obtenu du Roi et de son Conseil qu'il fût écrit au général Goblet de demander d'une manière positive à la Conférence que la disposition relative à Philippeville et à Mariembourg fût effacée du traité et remplacée par un article additionnel portant qu'il sera ultérieurement examiné s'il n'y a pas lieu à démolir d'autres forteresses outre celles de Mons, Ath et Menin... »

Après réception de la lettre de Sébastiani du 20, il s'était empressé de faire connaître au Roi Léopold les désirs du Gouvernement français. Ordre avait aussitôt été expédié à Goblet « de garder par devers lui la ratification qui lui avait été envoyée... de n'en disposer que sur un ordre exprès et formel du Roi Léopold et... d'agir en toute occasion de concert avec M. le Prince de Talleyrand... »

LE GÉNÉRAL ANNONCE SON DÉPART POUR PARIS

Le général annonce son départ immédiat pour Paris. Il entretiendra Sébastiani plus en détail de la question des places et il espère « que nous la remettrons sur la route dont elle n'aurait jamais dû sortir ».

LA DERNIÈRE LETTRE DE SÉBASTIANI A BELLIARD

La dernière lettre adressée à Belliard par Sébastiani, est datée du 22. Le ministre des Affaires étrangères, après avoir fait observer que leurs lettres du 20 s'étaient croisées, déclare que le contenu de la dépêche du général ne peut rien changer à la manière de voir du Gouvernement français, que « la connaissance exacte des bases » du traité des places « le rend plus inadmissible encore » à ses yeux. Il s'étonne de ce que la portée de l'article 4 n'ait pas attiré l'attention de Belliard, car il confirme l'état de choses qui érigeait les forteresses belges en barrière contre la France » et « la fait entrer..., en dépit de sa neutralité, dans une sorte d'alliance, ... dirigée éventuellement contre nous ! » Sébastiani proteste donc très énergiquement contre la résurrection du système de 1815 ; il espère que les Belges comprendront « que sur ce point comme sur beaucoup d'autres, leurs intérêts essentiels se confondent avec les intérêts de la France, et réfléchiront au danger « d'offenser aussi gravement la seule des grandes puissances dont ils aient constamment reçu des témoignages éclatants de bienveillance ».

EN L'ABSENCE DU GÉNÉRAL, LE PREMIER SECRÉTAIRE
DE TALLENAY RENSEIGNE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Belliard était donc parti le 21 à neuf heures du soir. Il ne séjourna que trois jours à Paris, qu'il quitta dès le 24 pour y revenir aussitôt. Le premier secrétaire de Tallenay tint au courant le ministre des Affaires étrangères.

Il s'excuse, le 22, de ne pouvoir émettre une opinion personnelle sur la question des places, puisqu'il ne doit ce qu'il peut en savoir « qu'aux obligeantes communications » de son chef le général Belliard, qui possède, sur les graves sujets qu'il traite, une « connaissance profonde, exacte et détaillée ».

Il s'efforcera pourtant de s'acquitter au mieux de sa mission provisoire.

LES INQUIÉTUDES DE MUELENAERE

Lors d'une visite à de Muelenaere, ce ministre, après lui avoir répété ce qu'il avait dit à Belliard, « s'est montré on ne peut plus inquiet des difficultés que le projet de démolition des places fortes venait de soulever », tout en protestant « de l'ardent désir du Roi Léopold et de son Conseil de concourir à un prompt et meilleur arrangement ». Tallenay rapportait un aveu « échappé » à J.-B. Nothomb, secrétaire-général, qui lui avait parlé d'une démarche directe et itérative de Palmerston à Léopold I^{er}, à l'époque de la signature du traité, pour appeler toute son attention sur les dangers d'un refus ».

Tallenay donne ensuite quelques détails au sujet d'un emprunt contracté par le Gouvernement belge avec la maison Rothschild de Paris, valable en cas de guerre contre la Hollande, mais annulable s'il y avait guerre générale. Ce projet, très combattu en un Conseil des ministres auquel assistaient aussi une vingtaine de parlementaires, a cependant été admis par nécessité : de Muelenaere a dit à de Tallenay que, d'ici un mois, la Belgique n'aurait pas eu un sou en caisse.

LE ROI REÇOIT DE TALLENAY

Le 23, de Tallenay, ayant reçu les instructions pressantes contenues dans la lettre de Sébastiani du 22 (1), s'est aussitôt rendu chez le Roi, qui conférait avec Adair.

Il exposa en peu de mots l'objet de sa mission. Le Roi lui « répéta mot pour mot ce qu'il avait déjà dit au général Belliard, prétendant que nous prenions les choses trop vivement, et qu'il ne s'agissait en aucune manière de faire une alliance contraire à nos vues ». Se disant trop peu puissant « pour lutter contre la Conférence », « placé entre l'enclume et le marteau », que pouvait-il faire, « sinon que recommander à ses agents d'intervenir officieusement ? » Pourvu que la neutralité belge fût « établie et reconnue », qu'importaient à

(1) Elle portait, dit de Tallenay, « la date sans doute erronée du 23 courant ».

la France quelques places fortes de plus ou de moins sur les frontières de la Belgique ? Le Roi ayant fait remarquer que la Russie ne voyait pas d'un œil favorable les dernières transactions franco-belges, et que la prudence demandait de ne lui laisser aucun prétexte de refuser la ratification des XXIV articles, de Tallenay se permit de l'interrompre et de lui dire que dans ce cas l'accord avec la France s'imposait plus encore. « Sans doute — reprit Léopold — mais la situation n'en est pas moins critique », et il évita « de s'engager formellement à une non ratification ».

ENTRETIEN DE TALLENAY ET DE MUELENAERE

De Muelenaere, qu'il vit ensuite, « fut bien autrement explicite », puisque, après « avoir tenu comme le Roi une espèce de langage de convention et avoir essayé de réfuter toutes les objections que je puisais dans l'esprit de votre lettre, ...il finit par me déclarer nettement que si les quatre Puissances l'exigeaient, le Cabinet de Bruxelles ratifierait le traité des forteresses dans sa teneur actuelle... » Aussi ne resta-t-il à de Tallenay qu'à protester « dans les termes les plus formels ».

Le ministre belge, « sans revenir sur sa déclaration précipitée », dit alors « avec plus de modération qu'il espérait bien que les choses n'en viendraient pas à cette extrémité », que grâce à Talleyrand la France obtiendrait satisfaction, et que la Belgique l'appuierait de tout son pouvoir, car, si elle y avait un intérêt quelconque, « *ce serait de voir démolir Mariembourg et Philippeville* (1) », ce qu'elle était loin du reste de demander. Il dit aussi à de Tallenay que le Roi Léopold avait écrit confidentiellement à lord Palmerston pour le prier de faire tout le possible afin d'éviter toute brouille entre lui et la France.

CONCLUSION PESSIMISTE TIRÉE PAR DE TALLENAY DE CES DEUX ENTREVUES

Moins optimiste que Belliard, de Tallenay ne croyait pas que l'on pût compter sur le Roi et son Conseil pour

(1) Souligné dans le texte.

« une détermination, forte, généreuse, d'accord avec la reconnaissance qu'ils nous doivent.. »

Il ajoutait enfin que c'était l'Angleterre qui insistait avec le plus de ténacité pour que Philippeville et Mariembourg fussent démantelées.

DE MUELENAERE COMMUNIQUE A DE TALLEYRAND DES DÉPÊCHES
DE GOBLET ET DE LE HON

Le lendemain, de Talleyrand reçoit de Muelenaere qui lui communique les dépêches reçues le 21 de Goblet et de Le Hon.

Goblet s'est conformé aux ordres donnés ; il a demandé par note aux Plénipotentiaires des quatre Cours de modifier la Convention du 14 décembre pour Philippeville et Mariembourg.

« C'est déjà beaucoup de gagné — dit de Talleyrand — que d'avoir obtenu quelque délai et la certitude que le négociateur belge ne s'est pas encore dessaisi de l'acte signé par le Roi... »

Le Hon fait part d'un entretien avec Sébastiani. Il proteste contre l'accusation de duplicité faite à la Belgique, convient du sérieux des griefs énoncés par la France, énonce les bases désirées par Sébastiani pour une nouvelle Convention.

De Muelenaere désire vivement complaire à la France. Il croit fermement que les Plénipotentiaires s'entendront « tant la situation critique de l'Europe leur en fait un besoin et même un devoir ».

Selon de Talleyrand, l'entretien d'hier a produit un certain effet et de Muelenaere a senti qu'il ne devait pas pratiquer envers la France un système de mystère et de dissimulation.

BRUXELLES S'INQUIÈTE EN APPRENANT LE REFUS
DE RATIFICATION DES XXIV ARTICLES PAR LA RUSSIE.
NOUVELLES PEU RASSURANTES DU LUXEMBOURG

On venait d'apprendre à Bruxelles le refus de la Russie de ratifier le traité des XXIV articles. L'impression était fâcheuse, écrit de Talleyrand le 24 décembre.

L'inquiétude qui en est résultée est encore accrue par « des rapports exagérés et même tout à fait faux » sur de prétendus mouvements de troupes à la frontière, bruits qu'entretenaient les trop nombreux congés accordés aux fonctionnaires et officiers venant dans les villes. On va du reste prendre des mesures pour réduire ces absences.

Par contre, la situation du Luxembourg allemand ne laisse pas que d'être assez alarmante, et l'« on croit à un plan concerté à La Haye » en vue de « fomenteur une réaction orangiste », au moyen de la fameuse bande de Tornaco (1).

La Belgique ne peut se résigner à se « voir arracher d'avance par l'effet d'une contre-révolution » la partie du Luxembourg que le traité lui enlève, car ce serait « un funeste exemple » donné aux nombreux partisans des Nassau qui, dans certaines villes et régions, restent prêts à des tentatives.

Ces nouvelles du Luxembourg étaient confirmées par une lettre du Préfet de la Moselle qui mentionnait, entre autres, une correspondance particulière du *Courrier de la Moselle* se terminant par cette assertion excessive : « C'est une Vendée qui s'organise en Belgique ».

BELLIARD RENTRE A BRUXELLES. UNE LETTRE DE CHARLES DE BROUCKÈRE SUR LES TROUBLES LUXEMBOURGEOIS

Belliard était rentré à Bruxelles (2). Il y trouva une

(1) Vers la fin de l'année 1831, quelques partisans du Roi Guillaume s'efforcèrent de provoquer un mouvement anti-belge dans le Grand-Duché. Les deux fils aînés du baron Charles-Auguste de Tornaco, Auguste et Victor, emportés par leur caractère violent, organisèrent une bande armée qui, sous l'œil plutôt complaisant de la garnison prussienne de Luxembourg, terrorisa quelque temps les villages voisins. On trouvera d'intéressants détails dans la brochure de M. L. VERHULST, *la Bande Tornaco*, Bruxelles, 1913.

(2) Léopold I^{er}, annonçant ce retour le 25, (la suscription manque) soulignait les difficultés du Cabinet français, craignant qu'on ne l'accusât de ne point s'être opposé « au retour du système de la Sainte Alliance », et que Belliard avait trouvé « plutôt affligé que fier ». Louis-Philippe était « aussi peu populaire que ses ministres », et Goblet était à Paris « dans la dernière disgrâce ».

Le Hon, le même jour, écrivait à Léopold I^{er} qu'il avait vu Belliard le 23 chez le comte Sebastiani. Le général avait « tellement été frappé de la gravité des motifs et des résolutions de la France qu'il a demandé au Roi de retourner de suite à Bruxelles pour y faire envisa-

lettre de Charles de Brouckère, du 25, contenant un résumé des rapports sur les troubles luxembourgeois. On voyait aisément dans les plans et les moyens d'exécution des contre-révolutionnaires la main du Gouvernement hollandais. La garnison prussienne de Luxembourg ne pouvait qu'entraver les opérations des forces belges envoyées en renforts sur les lieux. Aussi de Brouckère comptait-il sur les bons offices de la France pour éviter des éventualités menaçantes.

BELLIARD ÉCRIT A TALLEYRAND QU'IL A OBTENU DU ROI
LÉOPOLD ET DE SON MINISTRE TOUT CE QU'IL DEMANDE.
IL RAPPORTE AUSSI SON ENTRETIEN AVEC ADAIR
ET REPART POUR PARIS

Dès son arrivée, Belliard écrivait à Talleyrand, en une dépêche « toute confidentielle » du 25 décembre à 9 heures du soir, qu'il avait dû revenir en hâte pour faire connaître les désirs de son Gouvernement quant au traité des places.

Plus optimiste que de Tallenay, il disait avoir « trouvé ici les mêmes dispositions de complaire à la France et les mêmes sentiments pour elle ».

Il avait obtenu du Roi (1) et de son ministre tout ce qu'il avait demandé.

Un courrier belge partait la nuit même pour Londres, portant à Goblet de nouvelles instructions et l'ordre réitéré de s'entendre avec Talleyrand.

Il ajoutait en post-scriptum qu'il repartait à l'instant pour Paris après avoir reçu Adair chez lui. Il lui avait fait connaître le but de son voyage et lui avait franche-

ger les choses sous le nouveau point de vue qui paraissait n'avoir pas été fixé jusque là ». Un courrier belge, arrivé vingt-quatre heures avant Belliard, avait d'ailleurs apporté « les éclaircissements nécessaires sur le vice radical signalé par le Cabinet de Paris dans l'article 4 des préliminaires du 16 novembre. »

A.E.B. Papiers Goblet.

(1) Il avait remis à Léopold 1^{er} une note contenant les modifications à faire au traité des places. Le Roi Louis-Philippe et son Gouvernement l'avaient aussi chargé de dire au Roi des Belges qu'ils le veraient avec plaisir retirer la ratification remise à Goblet.

Ces modifications consistaient notamment à substituer Tournai et Charleroy à Philippeville et Mariembourg, à supprimer l'article 4 et l'article additionnel y corrélatif.

ment exposé ses appréhensions en cas de non modifications au traité, au sujet de l'article 4 surtout. « Je l'ai assuré que moi qui veux la paix comme lui et qui fais tout pour qu'elle ne soit pas troublée, je ferais volontiers la guerre et jusqu'à extinction de mes moyens, si les puissances pouvaient exiger un traité contenant des articles déshonorants pour mon pays ». Avait-il réellement convaincu le diplomate anglais ? Toujours est-il que, à ce qu'il disait, Adair avait « déjà écrit pour Mariembourg et Philippeville » ; qu'il allait écrire de même pour l'article 4 et l'annexe... » et qu'il avait assuré à Belliard que lord Holland (1), comme lord Grey, ne voyait « rien qui pût s'opposer à revenir sur Philippeville et Mariembourg ». Le général était persuadé qu'il en serait de même pour l'article 4, quand Talleyrand aurait pris la direction de cette affaire.

LETRE DE CHARLES DE BROUCKÈRE A ROBERT ADAIR
SUR LES ÉVÉNEMENTS DU LUXEMBOURG

Le 26 décembre, Charles de Brouckère écrivit à sir Robert Adair la même lettre qu'à Belliard sur les événements du Luxembourg ; la fin en avait été supprimée et remplacée à la suite de nouveaux rapports parvenus.

Le commandant militaire belge de la province, de l'Escaille, annonçait la rencontre, près de Mamer, d'un corps de 2 à 3.000 Prussiens, devant lesquels, ne disposant que de forces très inférieures, il avait cru devoir se retirer, fixant son quartier général à Arlon. A son avis, « les troupes prussiennes servent d'auxiliaires aux contre-révolutionnaires, et... le mouvement de leur part prend tout le caractère d'une intervention armée ».

Le ministre de la Guerre avait peine à croire à l'exactitude d'une aussi grave nouvelle. Aussi avait-il expressément recommandé la plus grande circonspection au commandant et lui avait envoyé « deux officiers d'ordonnance intelligents », tandis que le Roi expédiait de son côté l'un de ses aides de camp. Deux bataillons devaient partir le lendemain « afin d'étouffer le germe du mal ».

(1) Lord Holland (1773-1860), fils de l'illustre Fox, était l'un des chefs du parti whig.

DE TALLENAY COMPLÈTE CES RENSEIGNEMENTS

Une dépêche du 26 non signée, mais certainement écrite par de Tallenay, signalait la très grave imprudence commise par le Commandant de l'Escaille qui, méconnaissant la convention, s'était avancé dans le rayon interdit aux Belges. Une partie de la garnison avait marché contre lui, et il avait rétrogradé, parce que, disait-il, il ne commandait qu'à des gardes civiques. « C'est peut-être de la forfanterie — observe de Tallenay — car ce Commandant... n'a pas une brillante réputation de bravoure ...il est presque toujours ivre... » On aurait dû le rappeler ; on a du moins envoyé pour le surveiller le colonel Prisse, que de Tallenay a engagé « à se mettre sur le champ en relation avec le Gouverneur de Luxembourg », pour obtenir, dans l'intérêt de la paix, l'éloignement de la bande contre-révolutionnaire. Il espère bien que le Roi finira par rappeler de l'Escaille (1).

Le même jour, de Tallenay communiquait à Sébastiani quatre lettres (2) en copie. « Il résulte — disait-il — de ces divers documents que l'état actuel des choses dans le Grand Duché est extrêmement précaire, qu'il mérite l'attention particulière de toutes les puissances...; mais la France surtout a un intérêt immédiat à prévenir sur ce point tout conflit qui pourrait amener facilement une perturbation générale ».

N'ayant pu rencontrer le matin de Muelenaere, il avait exposé au secrétaire général Nothomb l'impérieuse nécessité d'éviter tout conflit avec la Confédération germanique. « M. Nothomb fut parfaitement de mon avis, étant lui-même Luxembourgeois, connaissant à fond cette province et l'esprit de ses habitants, il appréciait

(1) Nous devons pourtant faire observer que le colonel L. de l'Escaille, qui termina sa carrière comme Gouverneur militaire de la Flandre-Occidentale, fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, le 15 décembre 1833 « pour l'ancienneté de ses services et sa conduite constamment honorable. »

(2) a) Le duplicata de la lettre du 26 à Belliard ;

b) La lettre de Charles de Brouckère du 26 à Robert Adair ;

c) Une lettre de de Muelenaere du 26 au matin ;

d) Une lettre de de Muelenaere au Gouverneur militaire de la place de Luxembourg.

toute la gravité du cas et se montrait très inquiet des conséquences. Il me promit de me tenir au courant de toutes les mesures qui seraient prises par le Gouvernement ».

Adair, qu'il vit ensuite, se montra « extrêmement affligé de ce qu'il venait d'apprendre à l'égard du Luxembourg ». Il critiqua fort les Belges qui se laissaient « diriger par de mauvaises têtes et dominer par un certain parti qui ne voulait que trouble et confusion ». Il s'en prenait spécialement à Charles de Brouckère. Dans une audience avec le Roi, « il avait parlé en termes très forts de tout ce qui se passait, tellement que le Roi finit par le prier d'écrire lui-même au Gouverneur de la Province de Luxembourg (1)... »

Prisse est donc envoyé, muni de pleins pouvoirs, avec recommandation expresse de prévenir tout conflit avec la garnison prussienne.

On vient d'apprendre l'arrestation du baron de Tornaco, « homme très influent dans la contrée, pris les armes à la main » (2). Le fusiller, selon les lois de la guerre, serait un acte « plus nuisible qu'utile en raison des relations de parenté (3) et de l'importance du personnage ».

(1) Thorn.

(2) C'était une erreur, que les journaux, le *Moniteur* en tête, propagèrent pendant quelques jours. Un rapport du colonel de l'Escaille, du 26 décembre, y donna lieu.

« ...La nuit dernière — écrivait-il — M. le Lieutenant de Gendarmerie Van der Dussen a fait arrêter un des frères Tornaco et l'a déposé dans la prison de cette ville ; je le ferai diriger aujourd'hui, sous bonne escorte, sur Namur. »

La gendarmerie d'Ettelbruck avait effectivement arrêté le frère cadet, Camille de Tornaco, qui fut dirigé sur Arlon, puis amené à Namur, d'où il adressa, le 29 décembre, une pétition à la Chambre des Représentants pour arrestation arbitraire. Il put aisément prouver qu'il n'avait pris aucune part à l'équipée de ses frères et fut relâché sur le champ.

Le 28, Thorn annonçait qu'Auguste de Tornaco avait failli tomber entre les mains des Belges. Surpris dans une ferme, il était parvenu « grâce à l'obscurité de la nuit... à se sauver en se jetant du deuxième étage... »

L'épilogue de cette affaire fut la comparution, en septembre 1832 devant la Cour d'assises de Namur, et l'acquittement général des comparses — les chefs étaient contumaces — arrêtés à la suite de la dispersion de la bande.

(3) Le baron Charles-Auguste de Tornaco avait épousé une comtesse de Berlo-Suys, ses deux sœurs se marièrent avec les deux frères de

De Tallenay termine en exprimant l'espoir que l'intervention officieuse des Puissances préviendra « les tristes effets qui pourraient résulter de cette levée de boucliers orangistes ».

GRAVE MALADIE DE SÉBASTIANI
CASIMIR PÉRIER PREND L'INTÉRIM

Sébastieni tomba gravement malade, et Casimir Périer prit l'intérim des Affaires étrangères. Sa première dépêche, adressée à Belliard, et datée du 26, n'est pas signée. Il accuse réception de l'avis d'une agression hollandaise dans le Luxembourg, mentionne l'envoi d'une lettre à de Mareuil pour le charger de demander à La Haye « des explications formelles ».

BELLIARD, ARRIVÉ A PARIS, FAIT PART AU MINISTRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES BONNES DISPOSITIONS
DE LÉOPOLD I^{er}

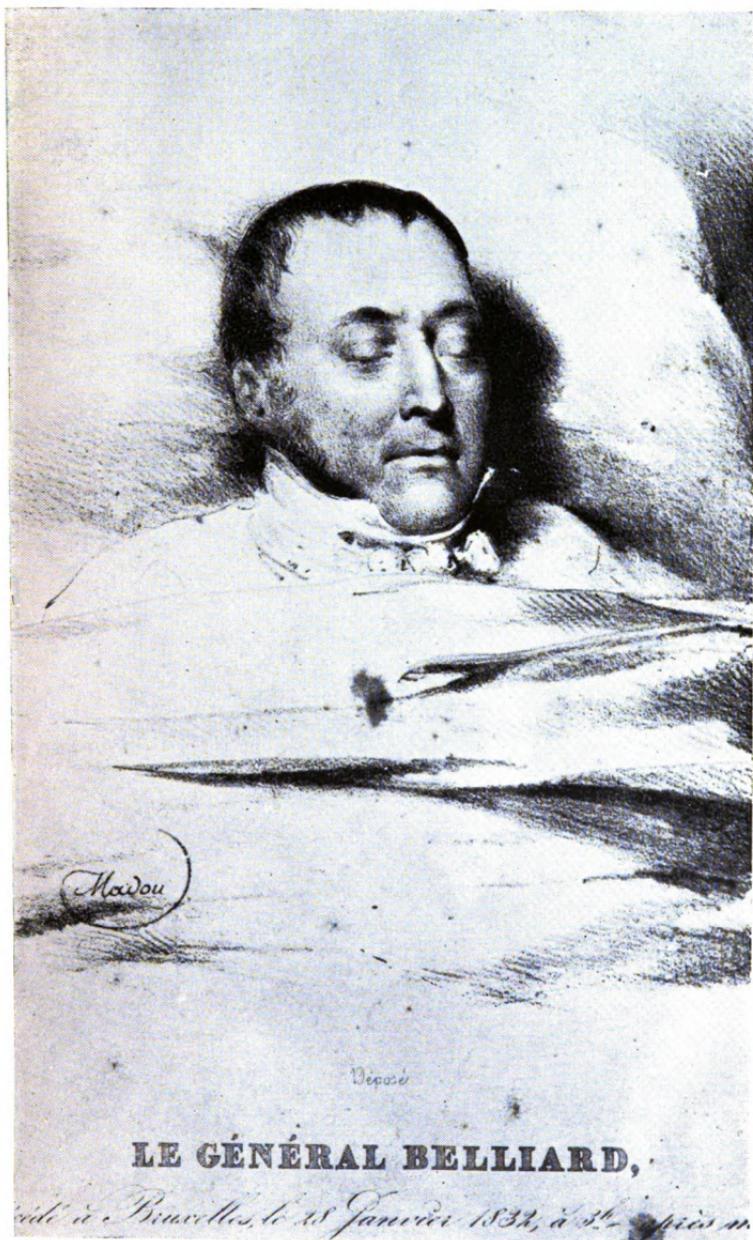
Arrivant de Bruxelles, Belliard, qui ignore encore la maladie de Sébastiani, lui écrit, le 27, pour lui dire qu'il a obtenu de Léopold I^{er} « toutes les modifications désirées ...au traité du 14 décembre ». Les mesures correspondantes ont été prises. « S. M. m'a assuré être disposée à faire tout ce qui peut dépendre d'elle pour que l'affaire des places... s'arrange à la satisfaction de tous, et le plus tôt possible... »

« J'ai fait au Roi — continue Belliard — une observation qui l'a frappé ainsi que M. de Muelenaere. C'est que le Roi jusqu'après les ratifications du traité du 15 novembre, devait se considérer comme mineur et ne pouvait ny (*sic*) faire ny ratifier un traité comme Roi des Belges sans qu'il fût frappé de nullité ».

« Le Roi Léopold désire que le général Baudrand soit envoyé à Londres pour l'affaire des places afin qu'on

Liedekerke-Beaufort. Ses filles épousèrent les comtes *de Lannoy de Clerveaux* et *de Berlaymont de Bormenville*. D'autre part, une de ses nièces, *Augusta de Tornaco*, avait épousé *Tinant (d'Autel)*, dont le frère, *Tinant (d'Izel)* était le beau-père de *Jean-Pierre Nothomb*, frère puîné de *Jean-Baptiste*.

Des trois frères, *Auguste* ne joua aucun rôle politique. *Victor* fut, de 1860 à 1867, ministre d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg. *Camille*, rallié à la dynastie belge, mourut en 1880, président du Sénat.



Le Général BELLIARD sur son lit de mort

(Musée Royal de l'Armée, à Bruxelles).

soit bien convaincu en Angleterre que ce n'est pas seulement une question d'amour propre du Prince de Talleyrand, mais bien une affaire du Gouvernement français, traitée sans menaces dans le plus grand secret et sous le point de vue d'utilité générale... »

CURIEUX DIALOGUE ENTRE DE TALLENAY ET J.-B. NOTHOMB

De son côté, de Tallenay écrivait de Bruxelles à Sébastiani, le 27, la relation d'un entretien avec Nothomb au sujet des forteresses. Les affaires du Luxembourg semblaient avoir un peu ébranlé les résolutions du Gouvernement belge à l'égard de la ratification du traité du 15 décembre. Nous reproduisons à peu près textuellement ce curieux dialogue :

T. — « Où en êtes-vous ?... »

N. — « Insistez jusqu'au dernier moment pour qu'on vous accorde ce que vous demandez.

T. — Si d'ici au 15 janvier... les quatre Puissances persistent dans leur première résolution, que ferez-vous ?

N. — Alors nous ratifierons. »

Vos actes sont-ils prêts ? demande alors de Tallenay.

N. — « Oui... mais nous ne les avons pas encore envoyés à Londres. »

Qu'écrit Goblet ? reprend de Tallenay.

N. — « ...qu'il se conformera à nos instructions, mais qu'il voit dans cette marche une cause de la ruine prochaine du Royaume belge, parce que la Russie, qui n'attend qu'un prétexte pour se déclarer contre nous, saisira celui-ci avec empressement ».

Vous êtes donc prêts à rompre avec la France, qui plus d'une fois vous a sauvés, observe de Tallenay, qui ajoute : « Et les nouveaux dangers qui vous menacent, est-ce la Russie qui vous en garantira ? » Réfléchissez, ne mécontentez pas vos vrais amis : « ...sans nous vous retombez au néant ».

N. — « Mais que faire ? »

T. — « Suivre nos conseils, joindre votre cause à la nôtre ».

M. — « ... nous allons écrire à M. Le Hon de demander franchement au Ministère français s'il est déterminé à commencer la guerre pour ces deux malheureuses forteresses de Philippeville et de Mariembourg ; et si on nous répond affirmativement, alors nous ne ratifierons pas. »

T. — « Ecrivez... à M. Le Hon de vous communiquer la manière de voir du Ministère français et suivez-la... »

Tallenay rapportait finalement des bruits peu rassurants sur les affaires luxembourgeoises.

RAPPORTS PEU SATISFAISANTS DES FRONTIÈRES, DU LUXEMBOURG NOTAMMENT

Deux nouveaux rapports, transmis de Bruxelles le 28, n'étaient pas plus satisfaisants sur les dispositions peu conciliantes des deux parties.

Heureusement, Léopold I^{er} avait en Prisse un officier prudent et expérimenté.

Dans le Limbourg aussi, des bandes rôdaient, rançonnant les fermes et les habitations isolées.

Des rumeurs d'inquiétude, venues des frontières, s'entendaient à Bruxelles. Les Hollandais, affirmait-on, étaient prêts à l'attaque pour le 6 janvier. D'après des informations officielles pourtant, rien ne semblait confirmer ces craintes, bien que le général Niellon signalât à de Tallenay des enrôlements, à prix élevé, de la Hollande en Allemagne et en Suisse, d'où il concluait que la guerre était en vue.

Tallenay croyait, sur la déclaration de de Muelenaere, que la vie de Tornaco n'était pas menacée.

Le 29, de Tallenay s'adresse au Président du Conseil, remplaçant Sébastiani.

Il l'entretient des difficultés luxembourgeoises, qui peuvent être écartées si des deux côtés on agit avec modération et volonté conciliante.

Une lettre du commandant prussien, le général Dumoulin, avait dû tranquilliser le Roi Léopold, qui, dans un entretien avec de Tallenay, s'était montré fort alarmé.

CONFIDENCES INQUIÈTES DE DE MUELENAERE SUR LES
DISPOSITIONS DES CABINETS DE VIENNE ET DE BERLIN

Quant à de Muelenaere, de Tallenay l'avait trouvé « très préoccupé d'une longue conversation avec un personnage dont il ne pouvait encore... dire le nom », mais qui, très sensé et très éclairé, était « allié par sa femme avec les premières familles allemandes, et en relation avec les gens les plus influents des Cabinets de Vienne et de Berlin ». Revenu récemment d'Allemagne, il avait assuré à de Muelenaere que l'on s'abusait étrangement, en France et en Belgique, sur les dispositions des peuples étrangers, que l'on se représentait volontiers comme sympathiques aux idées libérales, en opposite à leurs Rois. « Détrompez-vous, il en est temps, sachez ...que depuis quinze mois on a travaillé avec un art et une adresse merveilleux l'esprit des peuples en Allemagne de manière à changer d'abord en défiance, puis en haine cette espèce de sympathie et dans quelques lieux même l'admiration que vous aviez d'abord inspirées ». C'est en Prusse surtout que l'hostilité s'est le plus prononcée, dans les rangs de l'armée spécialement. Le Roi, heureusement est pacifique ; par contre, le Prince Royal (1) est ouvertement anti-belge et anti-français.

Aussi de Muelenaere estimait-il que le Gouvernement français « ne saurait être trop sur ses gardes ». Il avait sinon la certitude, du moins l'intime conviction qu'il se tramait quelque chose contre la Belgique et la France. Partout, sur les frontières, l'on croyait à une attaque prochaine des Hollandais. « Si cette présomption se justifiait par l'événement, pourrait-on supposer que le Roi Guillaume se décidât à une démarche presque désespérée sans y être secrètement encouragé... ? » Le ministre ne le pensait pas. L'état de l'armée belge ne le rassurait pas encore : il ne faudrait toutefois que l'appoint d'une seule division française pour montrer aux Belges le chemin du combat et battre les Hollandais.

Tallenay, tout en assurant que la France soutiendrait

(1) Le futur Frédéric-Guillaume IV.

la Belgique, a répondu « qu'il fallait que de son côté le Gouvernement belge répondit à cet intérêt par une confiance... absolue, et qu'il entrât franchement et sans arrière pensée » dans les vues de la France. D'après lui, la crainte avait opéré « depuis deux ou trois jours un grand changement dans les esprits et il y avait lieu d'en profiter. Il croyait d'ailleurs que ces alarmes n'étaient point fictives, et signalait que les très nombreux partisans de l'ancien régime ne cherchaient même plus à « dissimuler leurs joies et leurs espérances ».

Il faisait ressortir que le ministre des Affaires étrangères lui-même s'instituait l'écho des rumeurs populaires.

LA SITUATION S'AMÉLIORE DANS LE LUXEMBOURG

Un rapport rassurant de de Muelenaere, constatant que tout était à peu près terminé dans le Luxembourg, fut transmis le 30 à Périer par de Tallenay.

Les bruits précités avaient ému la Chambre. Aussi une interpellation avait-elle été faite aux ministres, mais de Muelenaere se contenta de répondre « qu'il n'était parvenu au Gouvernement aucun avis de nature à justifier les craintes... conçues ».

Le Roi avait reçu de Londres des avis particuliers disant qu'on ne savait rien du prétendu refus de Nicolas I^{er}.

NOUVELLES CRAINTES D'UNE ATTAQUE HOLLANDAISE

L'appréhension d'une attaque hollandaise se maintenait dans le public. On parlait d'un tas de florins envoyés dans les Flandres et le Limbourg pour y provoquer des soulèvements. « Il est cependant difficile de penser — observait de Tallenay — que les Hollandais songeraient à attaquer au moment où les glaces pourraient rendre leur pays accessible sur tous les points, où surtout la citadelle d'Anvers ne pourrait plus compter sur le secours d'une flottille, tandis qu'un mois plus tard ils jouiraient de tous les moyens de défense qu'offre la nature de leur territoire... »

LES ARMEMENTS DE LA RUSSIE, D'APRÈS UNE LETTRE
REÇUE PAR LE GÉNÉRAL NIELLON

Après avoir signalé, le 31 décembre, une réponse satisfaisante du général Dumoulin à de Muelenaere, contenant la promesse de ne pas tolérer des bandes armées dans le rayon de la forteresse, de Tallenay faisait part à Périer, le 1^{er} janvier 1832, d'une lettre « en chiffre » reçue par Niellon de Saint-Pétersbourg, où l'ancien comédien (1) semblait avoir gardé des relations.

Des préparatifs militaires, les plus grands depuis 1815, se faisaient sur tout l'Empire, disait le correspondant. « Quoique l'Empereur ne dissimule pas sa mauvaise humeur contre tout ce qui est libéral, il ne se prononce cependant pas ouvertement ; seulement on tolère à la Cour tous les propos relatifs à la probabilité d'une guerre générale et prochaine ».

NOUVELLES DE RUSSIE PLUS APAISANTES TRANSMISES
PAR BAGOT A ROBERT ADAIR

Les nouvelles paraissaient plus apaisantes le 2 janvier, selon de Tallenay. Adair avait reçu une lettre de Bagot l'informant de l'arrivée à La Haye d'un courrier russe pour le Roi Guillaume. « Sans avoir vu les lettres de l'Empereur, ce diplomate croyait pouvoir affirmer qu'elles contenaient des exhortations à S. M. de se soumettre à la force des circonstances, et de ne pas persister dans un refus qui n'aurait que des conséquences funestes ». Ni l'Empereur, ni le Roi de Prusse ne pouvaient le secourir.

Adair avait rapporté cette information à de Tallenay avant de se rendre chez le Roi Léopold auquel il en voulait faire part. De son côté de Muelenaere prétendait « avoir appris d'autre part que l'Empereur terminait sa lettre par l'assurance donnée au Roi Guillaume que tout ce qu'il pouvait faire en sa faveur était de ne pas prendre l'initiative dans la ratification du traité, et d'attendre l'acceptation préalable du Cabinet de La Haye ».

(1) Niellon avait eu une jeunesse aventureuse et passait pour avoir dirigé un théâtre à Saint-Pétersbourg.

Tallenay annonçait aussi la fin des troubles du Luxembourg.

A PROPOS DU DÉSARMEMENT GÉNÉRAL

L'idée d'un désarmement général avait, on l'a vu plus haut (1), hanté l'esprit de Casimir Périer et de Sébastiani (2). Adair en avait reparlé à de Tallenay à l'occasion d'une lettre de Granville à Palmerston du 27 décembre ; l'ambassadeur disait qu'on se plaignait à Paris de la froideur avec laquelle les propositions de la France avait été accueillies par l'ambassadeur russe et l'envoyé prussien.

UNE LETTRE DE PALMERSTON, COMMUNIQUÉE PAR ADAIR, REPRÉSENTE L'AFFAIRE DES PLACES COMME TERMINÉE

Adair avait aussi communiqué une dépêche de Palmerston du 30 décembre. Elle représentait l'affaire des Places fortes comme terminée. Le Gouvernement français, y était-il dit, « aurait témoigné le désir, par l'organe de M. de Talleyrand, qu'on lui remit une expédition du traité du 15 décembre, avec une lettre d'envoi dans laquelle les Plénipotentiaires des quatre Cours déclareraient qu'il a été fait sans aucune arrière-pensée contre la France, mais purement et simplement pour assurer d'une manière stable la neutralité de la Belgique ; et *c'est ce qui avait été fait* » (3).

(1) Cf. p. 122.

(2) En mai 1831, Sébastiani avait émis devant Apponyi l'idée d'un désarmement général de la France, de l'Autriche et de la Prusse. Une conférence des ambassadeurs de l'Autriche, de la Prusse, de l'Angleterre et de la Russie examina la question le 22 mai avec C. Périer et Sébastiani. L'Empereur d'Autriche agréa le principe.

Metternich, écrivant le 3 juin au comte Apponyi, précisa dans quel sens il comprenait un désarmement général, non sans exprimer beaucoup de réserves sur l'état politique de la France.

Le 28 octobre, Metternich, au nom de l'Empereur, se disait d'accord sur une réduction des forces de terre et de mer des cinq Puissances « au pied de paix habituel ». Elle serait à réaliser du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 1832.

Les pourparlers s'arrêtèrent à ces velléités.

(3) Souligné dans le texte.

**UNE AUTRE LETTRE, ÉCRITE A LÉOPOLD I^{er}, FAIT ESPÉRER
LA RATIFICATION DES XXIV ARTICLES PAR LES COURS DU NORD
MUELENAERE RESTE PESSIMISTE A CET ÉGARD**

Le Roi Léopold venait de recevoir une lettre de Palmerston, exprimant le grand espoir « d'amener la Russie et les autres Puissances à ratifier le traité du 15 novembre ».

Cependant, de Muelenaere restait pessimiste et incrédule, prêtant à la Russie des intentions hostiles. « Très porté à envisager les événements sous leur aspect le plus sombre », il constatait avec inquiétude la baisse de tous les fonds d'Etat, ceux de la Hollande exceptés.

Il n'avait pas eu l'air de connaître la lettre précitée de Palmerston sur les forteresses, ce qui avait paru étrange à de Tallenay.

UN APPEL DE BELLIARD A LÉOPOLD I^{er}

Annonçant, le 3 janvier (1), son prochain retour à Léopold I^{er}, Belliard conjure le Roi de ne prendre aucun parti avant son arrivée, de considérer toujours la France comme l'appui et le soutien de son trône. Il le supplie de tenir sa promesse, à savoir « de retirer du général Goblet la ratification du traité des places ou de l'annuler entièrement » pour ne pas forcer la France à se déclarer contre lui. Le général répète encore qu'il ne cesse de travailler dans l'intérêt du Roi et des Belges, promettant, au nom de Léopold I^{er}, tout ce qui est noble », et persuadant ses interlocuteurs.

**LE PAYS RESTE CALME, MALGRÉ LA MISÈRE ET L'AGITATION
ORANGISTE ENTRETENUE GRACE A LA LIBERTÉ DE LA PRESSE**

Bruxelles est très calme, mande le secrétaire de la Légation le 4 janvier. La classe pauvre pourtant y souffre fort, par suite de la stagnation du commerce et de l'inactivité des fabriques. La misère sévit aussi dans les campagnes, et cependant il ne s'y produit pas de

(1) A.E.B. *Convention des Forteresses, 1831-1832, I.* Par inadvertance, Belliard a écrit : 3 décembre 1832.

troubles ; « ...nulle part, excepté dans le Luxembourg, le pouvoir n'a encore été appelé à sévir ».

Une recrudescence d'agitation orangiste se manifeste et s'affirme surtout par le ton très audacieux des organes du parti : le *Messenger de Gand*, le *Journal d'Anvers*, le *Lynx*, qui profitent de « l'indépendance absolue de la presse » pour écrire les articles les plus virulents.

Comme d'autre part, il est toujours question des préparatifs militaires hollandais, « on attend avec une impatience difficile à décrire le dénouement de l'affaire des ratifications du traité de Londres ».

CASIMIR PÉRIER DÉCLARE INEXACTES LES COMMUNICATIONS
RELATIVES A L'AFFAIRE DES PLACES,
QUI EST LOIN D'ÊTRE RÉVOLUE, MAIS LA RATIFICATION
DES XXIV ARTICLES EST ASSURÉE

Répondant à de Tallenay, le 5 janvier, Casimir Périer représente comme « très inexactes » les communications faites à son agent « et qui tendraient à faire envisager comme terminée la négociation relative aux places fortes ». La vérité, c'est qu'elle « a fait jusqu'à présent peu de progrès ». L'Angleterre, en effet, s'obstine à ne pas admettre « la possibilité de modifier le traité... ». La France ne se départ pas non plus de sa manière d'envisager la question. Périer espère encore que les quatre se rallieront aux désirs de la France, qu'en tout cas les Belges ne ratifieront pas le traité avant les changements nécessaires. Dites aux Belges, recommande-t-il à de Tallenay, qu'il n'y a nulle connexité entre la ratification du traité du 15 novembre et celle de la convention du 14 décembre.

En post-scriptum, Périer ajoute qu'il tient pour sûre la nouvelle du refus des trois Cours du Nord de ratifier présentement les 24 articles. Cette circonstance, observe-t-il, « confirmera nécessairement le Roi Léopold dans la résolution de ne pas se départir de l'attitude que nous lui recommandons. Elle lui prouvera à quel point ...les intérêts de la France et ceux de la Belgique sont identiques ».

SELON DE TALLENAY, ON CROIT A BRUXELLES
A UN ARRANGEMENT AMICAL DE LA QUESTION DES FORTERESSES
D'AUTRES IMPRESSIONS ET COMMUNICATIONS SONT
MOINS RASSURANTES

Le même jour, de Tallenay faisait part de la persuasion où l'on était à Bruxelles d'un arrangement amical pour l'affaire des forteresses. « Le Gouvernement belge — disait-il — paraît à présent sentir combien il lui importe de rester avec nous dans les meilleurs termes. Il reconnaît franchement que de cet accord de vues et de pensées, dépend aujourd'hui toute son existence ».

Il signale la vive peine qu'éprouve Le Hon qui, dans une lettre confidentielle à de Muelenaere, se plaint de la froideur qui lui est témoignée à Paris. Notre envoyé à Paris, décidément fort pessimiste, annonçait même qu'à « s'en rapporter au langage de certains personnages élevés, le traité du 15 novembre devait être considéré *comme se trouvant en état de dissolution* » (1).

Le refus de ratification des XXIV articles a déterminé lord Palmerston à envoyer au Gouvernement prussien un mémoire à ce sujet. Adair, informé par Bagot, appelle ce document « un modèle de force et de logique ». L'ambassadeur anglais à La Haye disait aussi à son collègue à Bruxelles que toutes ces communications ne présageaient rien de bon, étaient même de nature à « *faire monter l'Europe à cheval* » (1).

Du Directeur de la police de Bruxelles, de Tallenay tenait enfin que les congés accordés aux soldats hollandais venaient d'être révoqués et tous les permissionnaires rappelés pour le 9. On annonçait de grandes revues les 10, 11 et 12 à Bréda, Bois-le-Duc, Eindhoven.

Le Gouvernement de Bruxelles, mandait-il le 6, se montrait de plus en plus inquiet en présence « des irrésolutions qui semblent prédominer dans les principaux cabinets de l'Europe » en ce qui concerne les ratifications des XXIV articles. Le ministre de Muelenaere, dans son pessimisme, voyait « l'existence du

(1) Souligné dans le texte.

(1) Souligné dans le texte.

Royaume belge remise en question par le refus présumé de la Russie... »

Les nouvelles reçues par le Gouvernement belge confirmaient les bruits de la veille : les congés hollandais étaient révoqués. Aussi le ministre de Brouckère rapportait-il, de son côté, l'arrêté qui accordait des permissions de quinze jours.

Le 7, de Tallenay, ayant reçu la dépêche de Périer du 5, citait, à l'appui de l'interprétation favorable qu'il avait cru pouvoir tirer d'une lettre qu'Adair lui avait communiquée, les mots qui la terminaient : « *and now the question of the forteresses, can be considered as being quite stettlid* » (1). C'était aussi, hier encore la conviction de de Muelenaere. Un courrier de Le Hon, arrivé la nuit, avait dessillé les yeux de son chef. « Il paraît — dit de Tallenay — qu'indépendamment de l'assurance donnée par cet envoyé de notre ferme résolution de ne pas céder dans l'affaire des places, il dévoile à sa Cour de nouvelles démarches, de nouvelles combinaisons relatives à un partage de la Belgique... »

La communication faite à de Muelenaere du refus de ratification par les trois Cours a vivement affecté ce ministre. « Un ajournement, aujourd'hui, c'est la guerre, m'a-t-il répondu : pour la faire avec avantage, on veut gagner du temps, voilà tout le secret. Nous voilà donc encore une fois dans une situation désespérée ».

Aussi de Tallenay a-t-il tiré parti de la situation pour montrer à de Muelenaere la nécessité pour les Belges de « s'attacher plus franchement que jamais à la puissance dont ils avaient reçu les témoignages de bienveillance les plus efficaces ».

La position du Gouvernement belge, remarquait de Tallenay, serait plus critique encore, sans la conclusion du dernier emprunt (1) qui a fait éviter « une crise financière qui eût été nécessairement accompagnée d'une crise intérieure ».

Il se demandait, pour le cas où le recrutement de

(1) « Et maintenant la question des forteresses peut être considérée comme complètement réglée ».

l'armée hollandaise serait « dans une proportion aussi forte qu'on l'annonce », si l'on ne pouvait pas « y voir de la part des Puissances de l'Europe le dessein, en cas de guerre générale, d'avoir là un corps de réserve imposant dont les mouvements se lieraient à un vaste plan d'opérations ».

LES INSTRUCTIONS DONNÉES A VAN DE WEYER
AU SUJET DES RATIFICATIONS

Dans sa dernière dépêche, datée du 8, le jour du retour de Belliard, de Tallenay fait connaître les instructions données à Van de Weyer. Il ne doit « se prêter d'abord à aucun ajournement du délai prescrit pour l'échange des ratifications, puis de protester contre toute altération au texte des XXIV articles, mais en définitive de céder s'il le fallait aux conseils réunis de la France et de l'Angleterre. On a dû prescrire au Ministre belge à Paris de tenir le même langage, avec la même réserve ».

NOUVELLES PEU RASSURANTES TRANSMISES PAR LE HON

En communiquant à de Muelenaere « la réponse de la Conférence de Londres à la note adressée par les plénipotentiaires hollandais à la date du 14 décembre (1831) », il croit avoir rendu « quelque espoir à ce Ministre » très abattu la veille. De Muelenaere cependant « évite toujours de s'expliquer catégoriquement » au sujet de la Convention des forteresses. Le Hon reste fort inquiet « sur le résultat de cette négociation, qu'il est d'autant plus difficile de mener à bien, dit-il, que les gouvernements anglais et français en font chacun de leur côté une question de ministère ». Quant aux Cours du Nord, Le Hon signale la pression exercée sur le Roi de Prusse par les princes et princesses de sa famille, et parle « de la crainte qu'on éprouve de le voir, comme en 1806, céder enfin à leurs pressantes sollicitations ».

Sans doute, d'après Metternich, Rothschild a-t-il assuré « qu'il n'y aurait quand même pas de guerre ».

mais à ce propos Le Hon avait ajouté : « Ce que je crains, moi..., c'est qu'on ne... termine à nos dépens » les embarras de l'heure présente.

BELLIARD REGAGNE BRUXELLES LE 8 JANVIER 1832
SA RÉCEPTION PAR LE ROI

C'est à ce moment que, le 8 janvier, Belliard revint à Bruxelles. Le 5, il avait écrit à Léopold I^{er} pour lui annoncer son retour. Il serait porteur de lettres de Louis-Philippe et aurait « beaucoup de choses » à communiquer au Roi. Il le suppliait de nouveau « de ne rien ratifier pour les places », le refus de la Russie de signer le traité des XXIV articles remettant tout en question. Aussi Belliard, dont les prévisions malheureusement se réalisaient, répétait-il au Roi qu'il lui tardait de le revoir, qu'il avait bien des choses à lui dire « de toutes les personnes du château qui vous aiment toujours » (1).

Dès le 9, il faisait part à Casimir Périer de ses premières impressions. Il s'était hâté de voir le Roi, qui persistait dans sa bonne volonté et s'efforçait, par ses efforts de conciliation à Londres, de tout arranger en vue de « maintenir l'harmonie entre les grandes puissances au lieu de la troubler ».

Il n'avait pas caché à ce monarque les intentions du Gouvernement français. Si Léopold ratifiait le traité des places sous sa forme actuelle, la France ne ratifierait pas le traité du 15 novembre, et son armée ne concourrait plus éventuellement à défendre la Belgique. Belliard a la conviction que le Roi se rend parfaitement compte des « intérêts positifs » qui les attachent, lui et son pays, à la France, l'alliée fidèle (2).

(1) A. E. B. *Convention des Forteresses*. I.

(2) Le Hon, écrivant le 11 à Léopold I^{er}, rapportait que Casimir Périer avait reçu de Belliard l'assurance que la Convention des Forteresses ne serait pas ratifiée par le Roi des Belges. — « Je ne m'aperçois pas — écrit par contre le 13, Adair à Palmerston — que le retour du Ministre de France à Bruxelles a produit un changement par rapport à la grande question des forteresses... ».

L'ÉNERVEMENT DE L'OPINION PUBLIQUE.
NÉANMOINS, LE PAYS EST TRÈS CALME

Le général a de nouveau trouvé les Belges « en émoi et en crainte » : ils croyaient, par suite des revues annoncées, voir déjà l'armée hollandaise en marche vers la frontière. Tous ces bruits sont accueillis sans réflexion.

Le Gouvernement belge a envoyé partout des émissaires dont les rapports sont rassurants : aucune revue, notamment, n'est ordonnée pour le 11. Ce qui est curieux, c'est la crainte qu'éprouvent les Hollandais d'une attaque belge, facilitée par les gelées qui suppriment des obstacles naturels !

Belliard espère une prompte accalmie.

Une nouvelle rassurante aussi, c'est le conseil que Nicolas I^{er} aurait donné à Guillaume d'accepter le traité : le tzar est trop loin pour le secourir.

En somme, malgré l'émoi précité, « toute la Belgique est parfaitement tranquille..., et le parti orangiste sans force et sans moyens autres que ceux de l'argent qu'on reçoit et qu'on dépense au cabaret ».

Les courtiers révolutionnaires signalés (3) sont arrivés de Paris à Bruxelles, à Gand, à Anvers et à Liège. Plusieurs déjà ont été arrêtés, le fils du général d'Armagnac notamment. Il y a deux mois, il avait été mis en jugement et Belliard l'avait engagé à rentrer en France et à s'y tenir calme (1).

Quant à Murat, la légion étrangère est dissoute, et il est sans commandement ; « il a demandé à rester quelque temps à Bruxelles... » et « se dispose à retourner aux Etats-Unis ».

Le Roi va se rendre à Gand pour une revue et une distribution de drapeaux ; il a prié Belliard de l'accompagner.

Belliard dit enfin qu'il envoie au général Saint-Cyr-Nugues, chef d'état-major général de l'armée du Nord, à Cambrai, la situation militaire de la Belgique (2).

(1) Voir sur ce personnage *Le Carnet de la Fourragère* (décembre 1831). Cf. p. 249.

(2) Nous n'avons pas trouvé ce rapport, qui n'existe pas au ministère de la Guerre, à Paris.

RAPPORT DE TALLENAV SUR LA SITUATION EN BELGIQUE
CONFIRMANT L'INQUIÉTUDE LATENTE

De son côté, le même jour, de Tallenay avait fait parvenir à Périer un long rapport. Il se rencontrait avec Belliard pour dire que l'émotion des Belges n'était pas justifiée quant à une reprise des hostilités et que c'était plutôt les Hollandais qui semblaient appréhender une agression.

L'inquiétude était toutefois grande par suite des nombreuses versions relatives au refus des ratifications par les Cours du Nord. « Il est fâcheux de le reconnaître, — déclare de Tallenay — les Belges n'ont aucune confiance en eux-mêmes et fort peu dans leur Gouvernement. Les soldats doutent avec raison de la capacité de leurs chefs et ceux-ci du dévouement de leurs troupes ». La position du Roi Léopold est bien difficile, en dépit des grandes qualités qu'on lui reconnaît, et que trop d'entraves paralysent.

De Tallenay signale ensuite que l'accueil fait au Souverain par les Anversois n'a pas été aussi gracieux, aussi unanime que les journaux ont bien voulu l'annoncer. Il s'est trouvé bon nombre de dissidents, un individu même important dans le pays a été jusqu'à refuser l'invitation à dîner » (1). De Tallenay redoute des incidents pour la prochaine visite de Léopold à Gand, centre orangiste, encore en état de siège.

Il cite ensuite un extrait d'une lettre confidentielle à lui communiquée par de Muelenaere, adressée de Londres, le 6 janvier, par Van de Weyer à Wallez, actuellement à Bruxelles.

« Tout ce qu'on répand sur le refus des ratifications « des trois Puissances — dit notamment notre représentant à Londres — est exagéré et *de beaucoup* (2)... « Non seulement j'ai la ferme confiance que le traité « de novembre sera ratifié, non pas le 15, j'en conviens,

(1) Le *Journal du Commerce*, feuille orangiste, écrit le 7 janvier : « S. M. est arrivée hier soir au concert qui avait été préparé au moyen d'une souscription à fl. 1.50 cents par personne. Malgré la modicité du prix, il n'y avait guère que 150 personnes à cette soirée ».

(2) Souligné dans le texte.

« mais encore qu'on ne changera rien aux 24 articles, « pas même ce qui touche la navigation dans les eaux « intérieures de la Hollande ; la démolition des fortesses aura lieu » (1).

D'un échange de vues sur la signification donnée par Van de Weyer à ces derniers mots, de Tallenay concluait que le Gouvernement belge « est tellement pressé de jouir de l'ombre d'une existence qu'il sera bien facile aux quatre Cours d'obtenir en insistant son adhésion à la Convention du 14 décembre ». Le sentiment d'avoir ainsi agi en Etat indépendant l'emportera sur toute autre considération, à moins que des événements plus graves ne changent complètement la situation.

Il fait enfin remarquer que la réponse de la Conférence au mémoire du Roi Guillaume « est une bonne fortune pour le Ministère belge », au moment de la rentrée des Chambres, fixée au 10 janvier.

S'appuyant sur cette pièce importante, le Gouvernement espère tenir tête aisément aux critiques de l'opposition.

C. PÉRIER COMMUNIQUE A BELLIARD LA DÉCLARATION
DES QUATRE SUR LA CONVENTION DU 14 DÉCEMBRE ET DIT
QU'ELLE NE SATISFAIT PAS LA FRANCE

Le 9 janvier, Périer avait envoyé à Belliard copie de la déclaration des quatre ministres signataires de la Convention du 14 décembre, document qui d'après eux devait donner satisfaction aux griefs de la France.

Le Président du Conseil n'était nullement de cet avis et développait ses raisons, basées essentiellement sur le fait que le système de 1815, « bien que préexistant à la création politique, à l'indépendance et à la neutralité du royaume de Belgique, engage ce royaume envers les quatre Cours, comme il engageait, à leur égard, le royaume des Pays-Bas ; et qu'enfin ces Cours peuvent, à l'exclusion de la France, et malgré la part principale que celle-ci a prise à la fondation de l'Etat belge, aux décisions qui l'ont constitué Puissance indé-

(1) Souligné dans le texte.

pendante et neutre, régler, pour le présent et pour l'avenir, son système de défense ».

Casimir Périer protestait d'autre part contre le « silence absolu » que gardait la déclaration sur Philippeville de Mariembourg, confirmant ainsi la clause de la Convention du 14 décembre, « en opposition formelle avec les termes du Protocole du 17 avril ».

IL DEMANDE DES MODIFICATIONS ET CHARGE BELLIARD
D'AGIR SUR LE GOUVERNEMENT BELGE

Le Gouvernement français insiste donc pour que des modifications satisfaisantes, qu'il indique, soient apportées au traité.

En ordre subsidiaire, dans l'éventualité d'une résistance obstinée, il se contenterait de l'adoption par la Conférence d'un second projet, dont il joint le modèle (1).

Il charge Belliard d'agir immédiatement auprès du Cabinet belge, qui, sans aucun doute, secondera les démarches du général.

Recevant à l'instant la lettre de Tallenay du 7, il trouve « bien exagérées » les inquiétudes du Gouvernement belge et engage Belliard à les calmer, en disant que la France est loin de croire à l'hypothèse d'une guerre, et qu'elle s'autorise de ses relations intimes avec l'Angleterre pour envisager une heureuse solution de l'affaire des forteresses.

BELLIARD CONFÈRE AVEC TROIS MINISTRES
SUR LE TRAITÉ DU 14 DÉCEMBRE
NOUVELLES SATISFAISANTES DE VIENNE

Belliard, le 10, envoie à Périer des nouvelles de Vienne, du 27 décembre, communiquées par Adair. Elles sont, dit-il, « satisfaisantes pour tous et tranquilliseront la Belgique ».

Une conférence s'est tenue aux Affaires étrangères

(1) Il manque au dossier des A. E. F. et ne se trouve pas au ministère de la Guerre.

entre le général et trois des principaux ministres. On y a parlé du traité du 14 décembre, des embarras qu'il a créés, de « la nécessité de ne point le ratifier à moins qu'il n'ait subi les ratifications (1) (*sic*) que désire la France, si l'on ne veut rompre avec elle ».

Belliard a persuadé ses interlocuteurs, qui lui ont renouvelé la promesse de ne pas ratifier. En le quittant, de Muelenaere l'a de nouveau assuré « que les plénipotentiaires belges avaient ordre positif de voir M. le Prince de Talleyrand, de ne rien faire sans lui..., que le traité du 14 tel qu'il est ne serait pas ratifié... ».

Même incertitude sur la situation des frontières, d'où partent des renseignements divers.

Quant au pays, il « est toujours fort tranquille », malgré l'arrivée de France d'émissaires du parti du Mouvement : « on les surveille ; on les suit ».

Belliard transmet en annexe copie de la note qu'Adair lui a remise.

L'Autriche reconnaît, en substance, le caractère obligatoire des 24 articles et considère comme son devoir de les ratifier ; mais elle se propose « de remettre pour le moment sa ratification afin d'amener la Russie et dans l'espérance de l'obtenir ».

« Cette dépêche — remarque Adair — est du 27... et par conséquent écrite avant que le Gouvernement autrichien ait pu avoir connaissance de la demande que lui fit mon Gouvernement le 30 pour obtenir sa ratification » (2).

Selon Esterhazy, Wesseberg et Apponyi, l'Autriche, « après avoir eu cette connaissance, suivie de si près de la note de la Conférence du 4 janvier..., ne tardera pas d'envoyer sa « ratification sans attendre la Russie... ».

BELLIARD ACCOMPAGNE LÉOPOLD I^{er} A GAND

Sur ces entrefaites, le Roi s'était rendu à Gand. Belliard l'y avait suivi. Il venait de recevoir la dépêche

(1) Il a voulu dire : modifications.

(2) « J'ai observé à Adair — ajoute Belliard — que l'Angleterre avait fait en commun les démarches avec la France pour obtenir les ratifications ».

de Périer du 9 et en avait aussitôt communiqué le contenu au Souverain.

Léopold I^{er} avait renouvelé ses assurances qu'il ferait tous ses efforts pour donner satisfaction à la France, et Belliard avait obtenu notamment le rappel du général Goblet.

La réception à Gand s'était très bien passée. « Sa Majesté — disait Belliard — m'a pris dans sa voiture, m'a placé à sa table et près d'elle au spectacle ».

On attendait un courrier de Londres pour la nuit, et le Roi devait faire appeler tout de suite le général qui, s'il le fallait, retournerait bien vite à Bruxelles « pour arranger toutes choses avec le Gouvernement belge... »

FAITS GRAVES AU GRAND-DUCHÉ ET SUR LA FRONTIÈRE HOLLANDAISE

En attendant, des faits graves étaient signalés du côté du Grand-Duché et sur la frontière de la Flandre orientale. Le Commandant prussien de Luxembourg s'était borné, assurait-on à Le Hon, qui en informait Périer le 12, à ordonner le désarmement de la bande dite *Tornaco*, et avait laissé les armes à la disposition des chefs qui la commandaient. Ceux-ci continuaient leurs préparatifs, fabriquant des cartouches, payant la solde de leurs hommes, etc.

Ce n'était donc de la part du général prussien qu'un simulacre d'exécution.

D'autre part le Gouverneur de la Flandre-Orientale signalait le renforcement de l'armée hollandaise par l'enrôlement de nombreux étrangers.

Ces faits, fussent-ils exagérés, dénotaient des intentions hostiles, qui s'accroîtraient en cas d'ajournement des ratifications.

INCIDENT PROVOQUÉ PAR LE REFUS DE DE MUELENAERE DE VENIR A GAND CONFÉRER AU SUJET D'UNE DÉPÊCHE DE PÉRIER

En l'absence de Belliard et de Tallenay, Jules Chodron transmet, le 12, à Périer une lettre du baron de Ma-reuil, arrivée avec retard, vu l'entrave des glaces.

La dépêche du 9 de Périer était parvenue à Bruxelles aussitôt après le départ du général. Chodron put le rejoindre et la lui donner. L'ayant lue, Belliard enjoignit à Chodron « d'engager M. le Ministre des Affaires étrangères à se rendre aussitôt à Gand afin de pouvoir conférer, sans retard, avec le Roi et lui sur l'objet de la dépêche... ».

« Je n'ai pu — poursuit Chodron — obtenir de M. de Meulenaer (*sic*) qu'il se rendit au désir du général, prétextant les devoirs de sa place, et peu disposé peut-être à prendre une détermination prompte relativement à la question des places fortes. Il refusa, après beaucoup d'hésitation, après avoir demandé l'avis d'un de ses collègues et surtout après avoir pris connaissance d'une dépêche de M. Lehon, relative aussi aux forteresses... »

En bref, il refusa de se rendre à Gand, sans ordre du Roi.

Belliard fut aussitôt instruit par courrier de ce refus. Aucune invitation royale n'était parvenue à Bruxelles, au moment où Chodron écrivait (1).

D'autre part, la ratification du Gouvernement prussien était envoyée à son plénipotentiaire, mais restait subordonnée à l'acceptation par la Hollande du traité de séparation, « en conséquence d'une très forte exhortation que le Cabinet de Pétersbourg vient de lui faire pour l'y engager ».

ESPOIR D'ARRANGEMENT SUR L'AFFAIRE DES FORTERESSES

Belliard mandait, le 12, de Gand, que le Roi avait reçu un courrier de Londres, du 10.

Van de Weyer faisait part d'une communication de Talleyrand, qui « venait d'envoyer à Paris des propositions qui selon ses espérances concilieraient tous les intérêts ».

Le Roi allait sans tarder expédier un courrier à Van de Weyer, porteur de la déclaration confidentielle des quatre et des bases nouvelles proposées par Périer. L'ordre de s'accorder en tout avec Talleyrand était répété.

(1) On remarquera que Belliard n'a rien dit de cet incident.

« Le Roi — poursuit Belliard — acceptera tout ce qui sera arrêté par les Plénipotentiaires français et belge de concert avec ceux des quatre autres grandes Puissances... et selon que le désire la France... Vous voyez, Monsieur le Ministre, qu'on ne peut pas mettre plus d'empressement pour complaire à la France que ne le fait S. M. »...

LA RATIFICATION DES VINGT-QUATRE ARTICLES
SEMBLE AUSSI CERTAINE

Le général revient ensuite sur la dépêche du 5 janvier reçue par de Tallenay, qui répandit l'alarme à Bruxelles. Le Gouvernement belge crut tout perdu, un courrier extraordinaire fut expédié à son plénipotentiaire à Londres, pour demander des explications sur la résolution qui paraissait... prise par les Cours de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin de ne point ratifier le traité du 15... » Cette démarche surprit grandement la Conférence, qui avait reçu, par des courriers de ces trois Cours arrivés la veille, des informations tout opposées, communiquées d'ailleurs à Van de Weyer.

Il résultait de ces communications :

1° Que l'empereur de Russie approuvait les xxiv articles et persistait à engager le roi Guillaume à les accepter.

2° Que Vienne est dans les meilleures dispositions quant à la ratification.

3° Que Berlin, étant données les intentions favorables de Nicolas, ne retarderait pas davantage sa propre ratification.

Il fallait aussi remarquer que ces dépêches étaient antérieures à l'arrivée des demandes de la France et de l'Angleterre aux autres Cours.

« La Conférence — ajoute Belliard — a remis l'échange des ratifications du 30 janvier, mais pour que la Hollande ne puisse induire de ce retard quelque hésitation dans l'une ou plusieurs des Puissances... il sera fait un acte de la Conférence avant le 15 pour

être communiqué au Roi Guillaume afin qu'il soit bien convaincu que l'accord le plus parfait règne entre les cinq grandes Puissances, et que si elles prolongent jusqu'au 30 le terme de la ratification... c'est qu'elles veulent en commun en faire l'échange ».

Belliard termine en marquant le succès de la très belle revue passée à Gand, à laquelle assistait une foule immense. Le Roi fut continuellement ovationné » (1).

Belliard, de retour à Bruxelles, signale, le 14, l'excellent effet produit par un rapport de de Muelenaere à la Chambre sur la politique extérieure. Les actes de la Conférence ont rassuré l'opinion agitée pendant quelques jours « par des doutes pénibles ».

L'OPTIMISME PERSISTANT DE BELLIARD.

EXCELLENT EFFET PRODUIT PAR LE VOYAGE DE GAND

Le général, dans une seconde dépêche du 14, fait remarquer qu'il a commis, le 9 (?) une erreur : la déclaration confidentielle n'a pas été reçue par lui ; elle n'était pas jointe à la lettre du 9 et le Gouvernement belge ne la connaît pas plus que lui-même.

Toujours optimiste, il répète encore que le Cabinet belge ne cesse de presser Van de Weyer d'agir d'accord avec Talleyrand.

« Vous voyez, — dit-il — Monsieur le Ministre, que vous n'avez qu'à désirer, et qu'à Bruxelles j'obtiens tout ce que je demande pour mon Gouvernement... »

Il fait ressortir le très bon effet qu'a produit, dans tout le pays, le voyage de Gand, où le représentant de la France n'a cessé d'être aux côtés du souverain. « Le Roi a eu la bonté de me le dire encore ce matin, et de me remercier d'avoir bien voulu l'accompagner » .

(1) L'organe des Orangistes, le *Messenger de Gand*, s'étonnait, le 11 janvier, de ce que « des deux tuteurs de notre gouvernement un seul, M. le général Belliard, soit venu à Gand... et que l'autre membre du conseil judiciaire imposé à nos ministres, M. Adair, soit resté à Bruxelles ».

COMMUNICATION INVRAISEMBLABLE
DE CHARLES DE BROUCKÈRE

Le 15, Belliard envoie copie à Périer d'une communication « extraordinaire » et « invraisemblable » du Ministre de la Guerre, Charles de Brouckère. Elle affirmait en effet, sur les dires d'un déserteur, que trois régiments d'infanterie prussienne (les 25^e, 28^e et 16^e), accompagnés de 300 pontonniers, avaient été dirigés vers la Flandre zélandaise et s'y trouvaient depuis plusieurs jours déjà !

Belliard ne peut ajouter foi à cette nouvelle, d'autant plus qu'une lettre du baron de Mareuil, reçue à l'instant, n'en fait pas mention. Vérification toutefois sera faite, car, « en pareille matière toute négligence serait impardonnable ».

NÉGOCIATIONS A LONDRES EN VUE D'UN ARRANGEMENT

Le général ayant eu, à son retour de Gand, un entretien avec de Muelenaere, ce ministre, sur ordre du Roi, « ...expédia de suite un courrier au ministre plénipotentiaire belge à Londres avec instruction de s'entendre avec le Prince de Talleyrand et d'unir ses efforts à ceux du Prince pour adopter un des deux projets que j'avais communiqués conformément aux désirs de la France. On pensait ici, et nous regardions plus facile d'obtenir des modifications que le changement total du traité du 14 ».

On a reçu des nouvelles de Londres : Van de Weyer a eu communication par Talleyrand du projet modifié et en a envoyé une copie. D'après ce qu'il écrit, la discussion est ouverte sur ce projet : les plénipotentiaires des Quatre Puissances font des difficultés.

Le Roi lui a répondu qu'il doit s'efforcer de le faire passer en entier.

« Je ne peux que vous répéter... — conclut Belliard — que je trouve toujours chez le Roi et dans son Conseil les dispositions et la volonté la plus prononcée de complaire à la France ».

LA PROLONGATION AU 31 JANVIER 1832
DE LA RATIFICATION DES XXIV ARTICLES

Périer écrit le lendemain. Le 54^e protocole prolonge jusqu'au 31 janvier le délai fixé pour la ratification des 24 articles, à la demande de l'Autriche, ce dont le premier ministre espère d'heureuses suites. « J'ajouterai — dit-il — que les communications... [à ce sujet] entre les grandes Puissances sont toujours empreintes du caractère le plus conciliant et que les alarmes qui s'étaient propagées dans le public se sont beaucoup calmées depuis quelques jours... » (1).

CONFÉRENCE ENTRE ADAIR ET BELLIARD
PUIS ENTRE LÉOPOLD I^{er} ET ADAIR
SUR L'AFFAIRE DES FORTERESSES

La question des Forteresses donna encore lieu, par suite d'une proposition nouvelle de la France, à des conférences entre Adair et Belliard d'abord, puis entre Léopold I^{er} et le ministre britannique. Belliard n'y fait pas allusion dans sa correspondance. Adair se montra fort condescendant envers le général, protestant de la résolution non douteuse de l'Angleterre de maintenir l'indépendance et la neutralité de la Belgique, avec cette réserve toutefois qu'elle n'admettrait jamais que la neutralité fût le seul moyen d'assurer cette indépendance.

Il se rendit ensuite chez le Roi non seulement pour l'entretenir de ce sujet, mais pour lui communiquer une information relative à une importante dépêche russe, indiquant la sollicitude de Nicolas I^{er} pour le maintien de la bonne entente avec ses alliés, ce qui permettait d'espérer la ratification des xxiv articles. Léopold en convint, et Adair lui fit alors remarquer qu'en apprenant cette nouvelle, la France sentirait la nécessité de ne pas se séparer de l'Angleterre, par crainte de voir toute l'Europe s'unir contre elle, et de ne pas persister dans ses objections à la Convention des Places.

(1) Belliard ayant l'habitude d'écrire tous les jours une lettre au moins, nous pensons qu'il manque au dossier des dépêches des 16 et 17 janvier. C'est ce qu'indique d'ailleurs la seconde lettre du 18.

LES INTENTIONS PROBABLES DE LA RUSSIE

Belliard envoie le 18 une lettre de Léopold I^{er} pour Louis-Philippe. Il note le passage d'un courrier anglais pour Pétersbourg, en vue de hâter les ratifications.

Le général fait à ce propos des réflexions assez plausibles. « Il paraîtrait — écrit-il — que la Russie ne se presse pas, elle a pu penser, elle a même espéré d'après une note (1) qui m'a été communiquée (2), que la discussion des places amènerait une rupture entre la France et l'Angleterre... Cette note qui [est] bonne cependant dans ses autres parties a été envoyée à Lord Granville, vous devez ignorer qu'elle m'a été communiquée ».

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS POUR LA RATIFICATION
DES VINGT-QUATRE ARTICLES

D'après les nouvelles qui viennent de Londres, Belliard est convaincu « que la France et l'Angleterre unies plus que jamais vont ratifier le traité du 15... ; l'exemple entraînera sans doute la Prusse... puis l'Autriche et la Russie, mais quoique il puisse arriver, et les Puissances du Nord devraient-elles ne pas ratifier, la France et l'Angleterre n'en persisteraient pas moins dans leurs résolutions, et l'union restera intime entre ces deux Puissances et la Belgique, la lettre est positive... »

Aussi le Roi Léopold en est-il fort heureux. Belliard marque aussi sa joie. Il fait preuve de la perspicacité d'un véritable homme d'Etat, et il énonce un axiome politique trop souvent méconnu au cours du dernier siècle (3) lorsqu'il se dit convaincu « que tant que cette union existera il n'y a pas de guerre possible en Europe... ».

Le même jour, il répond à la lettre rassurante de Périer du 16. Il revient sur l'heureux effet produit par le 54^e protocole sur les Belges fatigués d'un provisoire ruineux et que l'annonce d'un nouveau retard

(1) De Saint-Pétersbourg.

(2) Par Robert Adair, sans doute.

(3) A partir de 1830 jusqu'à ces derniers jours.

apporté aux ratifications avait alarmés. Ils sont à présent mieux informés, se rassurent et reprennent courage et confiance. « Je ne puis — ajoute l'excellent général — que les entretenir dans ces bonnes dispositions... »

Une troisième dépêche du 18 constate que les rapports du prétendu déserteur sont complètement faux.

**LES ESPÉRANCES DE BELLIARD
LES MENÉES DES AGITATEURS NE TROUBLENT PAS LE CALME
DES BELGES**

Belliard se réjouit, le 20, de voir les nouvelles de Bruxelles et de Paris s'accorder sur un point essentiel pour la paix de l'Europe : non seulement « une liaison intime », mais « une alliance offensive et défensive entre la France, l'Angleterre et la Belgique ». On n'en était pas à ce degré, malheureusement.

Chaque jour apportait sa rumeur, agréable ou décevante. De nouveau les têtes fermentaient en Belgique, selon l'expression pittoresque du général, sur le bruit d'une prolongation nouvelle d'un mois pour l'échange des ratifications. Belliard devait encore calmer « tant les inquiets que les clairvoyants ».

La Belgique, néanmoins, restait fort tranquille, « malgré les menées de quelques agitateurs tant anciens que nouveaux venus de Paris. Ces derniers sont des *Mouvementistes* républicains à *petits chapeaux* (1) et aussi des *Orangistes*. Ceux-ci donnent de l'argent qu'on reçoit et qu'on va dépenser au cabaret ».

Un indice de ce calme : « Bruxelles reprend de l'activité, les établissements marchent, on donne des bals, des soirées, des concerts et l'argent circule ».

Belliard transmet, par une troisième dépêche, une lettre de Mareuil, qui ne contient d'ailleurs « aucune nouvelle importante de la Hollande ».

Le Cabinet de La Haye semble s'occuper d'un projet de réponse à la dernière note de la Conférence de Londres.

(1) La forme des chapeaux a parfois été un signe de ralliement des partis.

Verstolk a donné à de Mareuil des explications d'où résulte la fausseté des rapports du déserteur allemand.

BELLIARD COMMUNIQUE A PÉRIER UN RAPPORT IMPORTANT
SUR LA HOLLANDE

Belliard, le 22 janvier, communique à Périer un rapport très important sur la Hollande, œuvre d'« une personne digne de foi qui arrive de La Haye et qui a eu occasion de voir le Roi et les ministres Van Maanen (1) et Van Doorn. Le baron Van Doorn van Westcapelle (1786-1852) fut gouverneur de la Flandre-Orientale de 1826 à 1830, puis ministre hollandais de l'Intérieur jusqu'en 1836. Ce rapport pourra fixer vos idées sur la résistance de la Hollande pour l'acceptation des XXIV articles, qui paraît tenir seulement à la clause de navigation intérieure repoussée par toute la Hollande comme par le Roi ».

Des lettres de Berlin, « dignes de foi », émanant « de personnes de haut rang », rapportent que le Roi, très pacifique, « fera tout pour éviter la guerre ». L'armée a déjà été diminuée de 50.000 hommes, et l'on envisage une nouvelle diminution. La Russie, comme la Prusse, « est dans la gêne de fonds », épuisée qu'elle est par d'énormes pertes d'hommes et ses dépenses excessives pour les campagnes de Turquie et de Pologne. Les épidémies aussi l'ont fort éprouvée ; elle n'est donc pas en mesure de faire la guerre au printemps. « Nous n'avons rien reçu à Bruxelles, — ajoute le général — de Hollande, de Saint Pétersbourg, de Berlin et de Vienne qui derrange (*sic*) les derniers rapports ».

Un courrier extraordinaire va expédier une déclaration que Palmerston a lue à Van de Weyer. Les quatre signataires du traité du 14 décembre y expliquent « comme le désire la France, ce même traité pour les articles 4 et 5 mais qu'il n'est pas question de Philippeville et de Marienbourg, que tous ces arrangements se-

(1) Van Maanen (1769-1849) fut ministre de la Justice de 1806 à 1809 sous Louis Bonaparte. Il reprit ces fonctions sous Guillaume I^{er} en 1815 et fut, plus que tout autre, responsable de la Révolution belge. Guillaume I^{er} lui garda sa confiance. Il fut nommé ministre d'Etat par Guillaume II en 1842.

ront faits avant le 31 sur la demande formelle du Prince de Talleyrand... »

D'une lettre de Londres, écrite par « un Français qui a accompagné le frère (1) de M. le Président du Conseil », il résulte que Talleyrand lui a dit d'écrire à Casimir Périer « de monter à la tribune et d'assurer en son nom à la Chambre qu'avant le 31 les ratifications de toutes les Puissances seront arrivées et arrangées ».

CONSIDÉRATIONS SUR CE RAPPORT

Du rapport écrit par une personne « digne de foi » qui avait passé quatre jours à La Haye, ressortaient diverses considérations importantes.

Tout d'abord, le public hollandais adoptait en toute confiance les vues du Roi Guillaume « en tant que ce souverain prend pour base la séparation complète, absolue, irrévocable, mais à des conditions équitables », dont la principale est, pour tout Hollandais, « la navigation intérieure dans les eaux intermédiaires ». « Les Hollandais — remarque judicieusement l'auteur du mémoire — me paraissent porter au plus haut point dans leurs mœurs publiques ce qui est le cachet de leurs mœurs privées... l'habitude et le besoin d'être renfermés dans leur intérieur. Aussi aucun sacrifice ne leur coûtera pour seconder les efforts de leur roi dans le but de faire modifier cette clause du traité. Le roi Guillaume est si bien pénétré ...de cette disposition de l'esprit de ses sujets que jamais, même dans ses conversations privées, il ne fonde ses résolutions sur d'autres motifs. Il garde un silence absolu sur les désirs et peut-être les espérances d'une autre nature qu'il est simple de lui supposer à lui et à sa famille. On peut concevoir ce sentiment d'éloignement pour une nouvelle réunion *ouverte* ou *déguisée*, en se faisant informer des sommes qu'a gagnées le commerce de Rotterdam depuis un an. Cependant les souscriptions volontaires pour l'emprunt de 138.000.000 ne sont pas aussi importantes qu'on le disait

(1) Joseph Périer.

(7.000.000 à Rotterdam, 12 à Amsterdam)... Le Gouvernement sera content s'il atteint par cette voie le tiers de son emprunt. »

Il s'occupe ensuite de l'*Armée*, avec cette réserve qu'il en juge d'après « tout ce qu'on voit... car personne ne peut juger le cœur des soldats ». Elle lui « paraît dépasser tout ce qu'on a dit... », tandis que « l'armée belge est encore loin de ce perfectionnement ». Il a vu manœuvrer la *Schutterij* (1) garde communale formée de *vieux soldats* (1), et la *garde civique* (1) composée de *conscrits* (1).

Ayant traversé les avant-postes à Bréda, puis à Anvers, il doit dire qu'on se garde mieux en Hollande qu'en Belgique.

« L'affaire qui me retenait à La Haye — poursuit-il — m'a mis dans le cas de voir le Roi, M. Van Maanen, M. Van Doorn et quelques autres personnes moins marquantes ».

Il a pu dire au Roi « que l'esprit public en Belgique, quoique chaque jour moins révolutionnaire, ne me paraissait devoir laisser aucun espoir de *restauration* (1). » Le Roi a changé de sujet, évitant de parler politique.

Van Maanen « considérait une réunion nouvelle de la Belgique avec la Hollande comme un *malheur* (1) pour la Hollande » mais il voulait « *des bases de paix équitables* (1), par conséquent pas de navigation ». Il avait montré « peu de bonnes dispositions pour la France dont *il ne peut croire le Gouvernement durable avec sa licence de la presse ; tout en convenant que le mal a fait maintenant trop de progrès pour qu'on puisse y remédier ; on ne peut plus que ralentir le progrès de la gangrène. Si on voulait couper le membre attaqué, le malade périrait* (1) ».

Quant au ministre de l'Intérieur, Van Doorn, il « n'est certainement pas en bonne intelligence avec M. Van Maanen » ; l'auteur du rapport a cru entrevoir « que cette dissidence provient d'une opinion tout à fait opposée sur la question belge ».

(1) Souligné dans le texte.

Il termine par cette remarque intéressante :

« Vous savez sans doute que les autorités hollandaises, *tout en professant la plus grande estime pour M. le Général Belliard* (1), ne reconnaissant qu'avec une répugnance extrême ou peut-être ne reconnaissent pas du tout l'Ambassadeur du Roi des Français près le Roi des Belges, ce qui toutefois n'empêche pas le Roi Guillaume de lire avec avidité tout ce qui vient de *la Belgique* (1) et de désirer que les journaux de ce pays lui parviennent promptement... »

ON ENTREVOIT LA CONCLUSION DE L'AFFAIRE DES FORTERESSES

Périer a reçu, le 23, les dépêches de Belliard jusqu'au 20 janvier inclusivement. Il en est satisfait et constate avec plaisir le calme de la Belgique. « Quant aux inquiétudes qu'on paraît y concevoir relativement à la ratification du traité du 15 novembre, je me félicite de pouvoir vous donner l'assurance que si les difficultés qui se sont élevées à cet égard ne sont pas encore aplanies, les dispositions conciliantes et pacifiques dont les puissances n'ont pas cessé de se montrer animées nous autorisent à espérer le succès de nos efforts pour assurer la paix de l'Europe. »

La décevante et compliquée affaire des forteresses, qui avait donné tant de mal aux Cabinets de Paris et de Bruxelles, et pour laquelle Belliard s'était employé avec une si grande bonne volonté, allait tout de même se terminer juste avant la mort inopinée de l'excellent général. Périer faisait entrevoir dans sa dépêche un prompt dénouement, mais se plaignait encore de l'imprécision des instructions parvenues jusqu'à la date du 19 à Van de Weyer. C'est la raison pour laquelle le négociateur belge « ne s'est pas cru en position de seconder les démarches de M. de Talleyrand ». Il espérait que l'autorisation que Van de Weyer avait sollicitée lui était enfin arrivée, et que l'on comprenait « à Bruxelles que la solution de cette pénible question est le premier pas vers la ratification du traité du 15 novembre, à laquelle on met, à juste titre, un si grand intérêt ».

(1) Souligné dans le texte.

LA SATISFACTION DE BELLIARD ANNONÇANT A PÉRIER
CE DÉNOUEMENT

Les très heureuses nouvelles contenues dans la lettre de Casimir Périer du 23 « ont causé au Roi — écrit Belliard le 25 — la plus grande satisfaction.

Au Palais, à la réception du soir, tout le monde s'empressait autour du général pour lui témoigner la joie qu'on éprouvait « et pour bénir la France et son Gouvernement de ses constants et heureux efforts afin d'assurer le bonheur et l'indépendance de la Belgique ».

Belliard s'étonnait de ce que Périer lui disait du traité des forteresses et du défaut d'instructions suffisantes pour Van de Weyer, étant données les pressantes démarches du Roi et du ministre des Affaires étrangères depuis le retour de Paris du général. Celui-ci indiquait, à ce sujet, les manifestations les plus nettes de la bonne volonté du Roi Léopold et de son Gouvernement. Pour l'accentuer encore, de Muelenaere, « d'après les ordres particuliers du Roi », avait expédié, le soir même, un courrier extraordinaire à Van de Weyer, et Belliard en avait informé Talleyrand.

Deux heures après le départ de ce courrier, Belliard put ajouter à sa dépêche un post-scriptum sensationnel. Un exprès de Van de Weyer avait en effet « apporté au Roi l'heureuse nouvelle de la conclusion de l'affaire des places, de manière à concilier tous les intérêts... »

LA JOIE A BRUXELLES

L'on conçoit la satisfaction — l'une des dernières, hélas ! — qu'éprouva Belliard de voir se terminer cette délicate affaire. Il dépeint aussi la joie profonde qu'il constata dans l'entourage du Souverain. « Nous étions encore chez le Roi quand ce courrier est arrivé et j'ai pu lire sur tous les visages la satisfaction qu'on éprouvait... » On se plaisait « à trouver dans cet heureux accord des Puissances, une preuve de leur désir sincère d'arriver au but si ardemment désiré du maintien de la paix et à l'échange des ratifications du Traité des 24 articles ».

LA DERNIÈRE LETTRE DE BELLIARD A PÉRIER

Belliard ne devait plus adresser qu'une lettre à Périer. Elle est datée aussi du 25 janvier. Il y dénonce l'existence d' « une réunion d'embauchage à Paris pour la Hollande » et en signale l'importance. D'après les rapports de ses agents, « déjà plusieurs officiers, sous-officiers et soldats auraient été expédiés en Hollande. On les paye fort cher et [on leur] ...fait de grandes promesses ».

Beaucoup de Français font partie en Belgique du parti du Mouvement. Ils sont soudoyés par la Hollande et agissent « tant pour le parti orangiste qui ne se montre pas, que pour le parti carliste ». Un complot s'était formé parmi eux pour insurger Gand et puis s'emparer de Nieuport. Grâce au renseignements donnés par Belliard, le Gouvernement belge a pu le déjouer. Le général Chassé était au courant de la tentative, qui pouvait avoir des suites fort sérieuses.

Belliard toutefois ne s'est pas trop ému, tant il a vu, depuis qu'il est en Belgique, de conspirations échouer. « Il en sera toujours de même — assure-t-il — parce que toute la population est contre, ainsi que le clergé, tous repoussent l'orangisme, la restauration ». Les Français « à petits chapeaux républicains » ont beau se montrer, « le peuple a couru dessus, ils ont eu peur et sont presque tous partis ».

La dernière dépêche adressée le 28 par Périer à Belliard ne devait pas être lue par celui-ci. Elle annonçait l'heureuse issue de l'affaire des forteresses, rendait un vif hommage à la bonne volonté de Van de Weyer, à la haute intelligence du Roi Léopold, se félicitait de voir écarter le dernier obstacle à la ratification des 24 articles par la France et l'Angleterre, ce qui pouvait faire espérer une prompte adhésion des trois autres Puissances.

UNE SUPRÊME BONNE ACTION

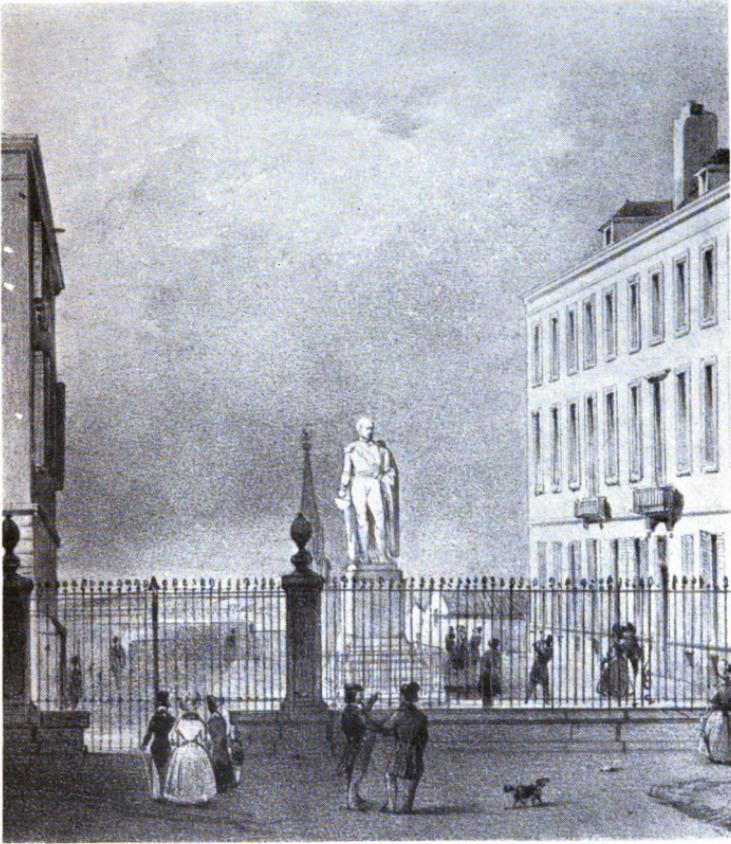
Belliard aurait donc pu dire, comme Siméon, « *Nunc dimittis servum tuum, Domine* ». Il était loin de suppo-

ser que sa fin était si prochaine. Les dernières lignes qu'il a dû écrire sont du 27 janvier, et elles sont consacrées à une bonne action.

Le général s'était plusieurs fois occupé d'un prisonnier belge, du nom de Segaert. Il informait de Mueleneare qu'il avait prié de Mareuil de s'intéresser à lui, qu'il allait de nouveau lui écrire, à ce sujet, et « je ne doute pas — ajoutait-il — qu'il ne fasse tout ce qui dépendra de lui pour que cet individu soit rendu à sa famille (1) ».



(1) Belliard n'eut pas la satisfaction d'apprendre la mise en liberté de son protégé, qui avait précédé immédiatement sa suprême démarche. Le 8 février 1832, Charles Rogier, Gouverneur de la province d'Anvers, avisait de Mueleneare que Segaert avait recouvré sa liberté depuis le 11 janvier. Dès son arrivée en Belgique, il s'était présenté chez Rogier et avait su la mort de son bienfaiteur. « Cet homme reconnaissant de la sollicitude dont il a été l'objet a exprimé le désir que l'expression de ses sentiments de gratitude vous fût adressée, ainsi qu'à l'ambassade de France, et je n'ai pas cru devoir me refuser à ses vœux ».



**La statue du Général BELLIARD à Bruxelles
peu après son érection, d'après une gravure de l'époque**

CHAPITRE ONZIÈME

La Mort

Dans l'après-midi du 28 janvier, une pénible rumeur commençait à se répandre dans Bruxelles. Le général Belliard n'était plus ! On ne voulut d'abord pas croire à la triste nouvelle : de nombreuses personnes n'avaient-elles pas vu, le matin encore, le représentant de la France traverser le Parc d'un pas allègre et se rendre au Palais du Roi ? Il fallut s'incliner devant l'évidence. Une congestion cérébrale avait, en quelques heures, eu raison de la constitution robuste du général. Les fatigues excessives, les préoccupations constantes qui caractérisèrent sa courte, mais abondante mission, peut-être aussi le penchant à la bonne chère, péché mignon de Belliard, avaient certainement avancé l'heure de sa disparition.

La stupeur régna quelque temps dans la capitale ; les regrets furent grands. Depuis le Roi et ses ministres jusqu'au plus humble des Bruxellois, il n'y eut personne qui n'éprouvât la sensation de perdre, avec un être cher, l'un des principaux appuis du pays. Les services rendus se présentèrent avec plus de force aux esprits émus, et l'on mesura plus nettement l'étendue du malheur qui frappait la Belgique.

On se disait, pour tâcher de se consoler, que la Providence avait cependant permis au défunt d'accomplir la plus importante partie de sa tâche : il disparaissait au lendemain du jour où les deux difficultés politiques les plus inquiétantes pour notre pays venaient d'être à peu près résolues : la Convention des Forteresses et le Traité des xxiv articles, dont l'exécution restait incertaine aussi longtemps que la France et l'Angleterre ne s'étaient pas accordées au sujet des places à démolir. Belliard, grâce à l'estime et à l'amitié du Roi, par son ascendant sur nos hommes d'Etat, son optimisme natu-

rel et sa bonhomie souriante, avait, en calmant les passions, en apaisant les susceptibilités, en ménageant les amours-propres, contribué puissamment à l'entente.

On pouvait, à Paris, lui rendre l'éclatant hommage d'avoir, en prêchant la patience, en exhortant à la confiance, en amortissant les chocs, constamment rapproché la Belgique de la France et par là même raffermi, assuré cette collaboration précieuse qui préserva le mieux, pendant les années les plus critiques, notre jeune nationalité.

★★

Revenons au triste événement qui marqua la journée du 28 janvier, et laissons la parole au collaborateur du général, le premier secrétaire de l'Ambassade, de Tallenay :

« C'est plongé dans la plus profonde affliction — écrit-il le 28 à Périer — que je viens vous donner la triste nouvelle de la mort presque subite de M. le général Belliard ; il a été frappé d'un coup de sang. Ce matin à 11 heures il se rendit chez le Roi, mais n'ayant pas trouvé sa Majesté, il revenait chez lui en traversant le Parc lorsqu'il se trouva mal et s'assit (1) sur un banc où il fut rencontré presque gissant (*sic*) par le Gouverneur de la Province (2). Ce dernier lui ayant demandé ce qu'il avait, le Général eût (*sic*) assez de force pour répondre qu'il ressentait une grande oppression. On fit appeler un fiacre, et lorsqu'il fut dans la voiture, sa faiblesse redoubla ; on le conduisit au Palais où il voulait, avait-il dit, retourner. Là un médecin du Roi lui prodigua les premiers secours de son art et le ramena à l'hôtel où il lutta contre la mort jusqu'à 3 heures. Mais alors une crise s'opéra avec une telle violence que le malade ne put y résister et expira.

Les plus grands soins lui ont été prodigués : deux médecins habiles ne l'ont pas quitté un instant, et il est mort dans nos bras auprès de sa nièce (3) désolée. Je

(1) Le mot est incomplet. Peut-être faut-il lire *s'affaissa*.

(2) Le baron de Coppin, ancien secrétaire et membre du Gouvernement provisoire, gouverna la province de Brabant de décembre 1830 à septembre 1834.

(3) Madame Gentil.

vais à l'instant faire appeler un juge de paix pour apposer, de concert avec moi, les scellés sur les papiers et effets de M. le général Belliard. Sir Robert Adair étant le seul diplomate étranger accrédité à Bruxelles, je l'ai prié de joindre son sceau au mien pour achever de donner plus d'authenticité aux formalités voulues par la loi en pareil cas... »

Le 29, de Tallenay fait part à Casimir Périer d'une longue audience que Léopold I^{er} a bien voulu lui accorder pour lui dire ses regrets d'une perte aussi douloureuse « ...Je pourrais difficilement exprimer tout ce qu'Elle [S. M.] a eu la bonté de me dire au sujet de la mort de M. le général Belliard. Les termes dans lesquels Elle a rendu hommage à ses talents, à ses qualités conciliantes, étaient extrêmement flatteurs et honorables. » Du reste, ajoute de Tallenay, « les sentiments paternels du Roi sont... partagés, j'ose le dire, par tous les habitants de Bruxelles, parmi lesquels le Général laisse la réputation de l'homme du monde le plus droit, le plus bienfaisant, en un mot le plus digne d'être regretté. S. M. a désiré qu'on lui rendit les honneurs militaires dus à son grade ainsi qu'à la haute confiance dont Elle l'honorait, et toutes les dispositions nécessaires viennent en conséquence d'être ordonnées pour mardi 31 janvier, jour fixé pour la cérémonie funèbre. Je n'ai pu que remercier S. M. de cette marque d'estime et de considération pour l'envoyé français, témoignage dont mon Gouvernement saurait apprécier toute la délicatesse.

Le Roi a envoyé complimenter Mme Gentils, nièce du Général, par son aide de camp de service, M. le général d'Hane ».

Répondant à une lettre d'avis de Tallenay, le comte de Muelenaere, le 30 janvier, regrettait sincèrement, comme son correspondant, d'être redevable des nouveaux rapports qui s'établissaient entre eux, « à un événement aussi triste qu'imprévu. Vous le dites fort bien... personne n'a été plus à même que moi d'apprécier les excellentes qualités qui distinguaient M. le général Belliard. Dans tous mes rapports avec lui, j'ai constamment admiré ce caractère plein de bonté et de

couceur et cet esprit éminemment conciliant qui l'aidèrent à surmonter les difficultés du poste où l'avait placé la confiance de son souverain. Je ne parlerai pas de la Belgique, vous êtes là... pour témoigner au besoin des sentiments qu'ont fait éclater à la nouvelle de cette mort si inattendue toutes les classes de la société. La Belgique comme la France déplorera la perte de l'illustre général et gardera le souvenir de ses vertus. Si la France perd en lui un excellent citoyen, la Belgique le regrette comme un de ses plus sincères amis ».

★★

Les funérailles furent très imposantes. Plus de 4.000 hommes de la garnison et de la garde civique de Bruxelles escortèrent le convoi jusqu'au cimetière de Laeken où le corps du général fut provisoirement déposé. Les coins du poêle étaient portés par le ministre des Affaires étrangères de Muelenaere, sir Robert Adair, le lieutenant-général français Desprez (1) et le lieutenant-général belge Tiecken de Terhove. Tous les ministres à portefeuille, toute la Maison du Roi, un grand nombre de députés et de sénateurs représentaient le monde officiel. Trois discours furent prononcés par de Muelenaere, le général Desprez et le ministre de la Guerre Charles de Brouckère. « Mais c'est moins — ajoute de Tallenay — la pompe dont on peut toujours environner les funérailles d'un grand personnage qu'il faut mentionner ici *que ce tribut volontaire de larmes et de regrets d'une foule immense de peuple qui se pressait pour donner un dernier témoignage d'attachement et d'estime à l'objet de son ancienne et constante vénération. Jamais spectacle ne fut à la fois plus touchant, et plus imposant. Après en avoir été le témoin on ne peut plus dire que le général Belliard soit mort sur une terre étrangère...* » (2).

Le 2 février, Léopold I^{er} accordait une audience particulière à de Tallenay pour lui permettre d'offrir à

(1) L'un des organisateurs de l'armée belge.

(2) Dépêche du 31 janvier.

S. M., « au nom de la famille du général Belliard et même du Gouvernement français, nos remerciements pour les honneurs militaires qu'Elle avait bien voulu qu'on rendit à l'illustre défunt ». Le Roi renouvela l'expression de ses regrets et salua d'un nouvel hommage la mémoire du général.

A Paris, la mort de Belliard fut aussi considérée comme un malheur difficile à réparer. Casimir Périer, écrivant le 1^{er} février à de Tallenay, marquait la « vive affliction » ressentie par Louis-Philippe, profondément touché de l'émotion du peuple belge. « Le Roi Léopold, — disait le Président du Conseil — par les regrets qu'il vous a exprimés à cet égard, par les témoignages publics qu'il s'est plu à en donner, a prouvé qu'il savait apprécier les relations si heureusement établies entre les deux pays et dont le général Belliard s'est constamment montré le zélé intermédiaire... ». Le Secrétaire était invité à remettre à Léopold I^{er} une lettre de Louis-Philippe, et à se faire auprès de notre Roi l'interprète des sentiments du Gouvernement français. Il s'acquitta de cette mission, et le Roi Léopold fit encore l'éloge de Belliard en exprimant le désir très instant de voir tomber le choix de Louis-Philippe « sur un homme habile mais sage, modéré, surtout conciliant ».

La presse belge, française, étrangère même, fut unanime à célébrer les mérites du général. Nous nous bornerons à quelques citations.

Une correspondance particulière de Bruxelles, adressée au *Constitutionnel* de Paris, met bien en relief les services rendus à la Belgique pendant le mois d'août 1831 : « ...C'est à son activité — fait-elle observer — que Bruxelles a dû de ne pas tomber au pouvoir des Hollandais. Il avait appris à l'école Bonaparte à se multiplier en quelque sorte, et à être partout où sa présence était nécessaire. Le quartier général hollandais, celui du maréchal Gérard, celui du roi Léopold, voilà les trois points entre lesquels, pendant trois fois vingt-quatre heures, il ne cessa d'aller et de venir, et cette activité produisit son effet. Le ciel lui devait de voir terminer les affaires de la Belgique, si elles se terminent jamais ».

Le *Phare*, d'Anvers, exprime la gratitude de la cité plusieurs fois préservée de la ruine : « Notre ville a ressenti la plus vive douleur de la mort subite du brave général Belliard ; les services qu'il a rendus à notre cité lui avaient concilié l'estime et l'affection de tous les habitants ».

Une lettre adressée « aux rédacteurs du *Journal des Flandres* », paraissant à Gand, rapporte un trait de caractère qui honore infiniment, dit le correspondant, la délicatesse du général. « Chaque fois que des Français, amenés chez nous pour prêter leurs bras à la défense de notre liberté, allaient demander la protection de leur ambassadeur, celui-ci leur ouvrait généreusement sa bourse, mais il refusait constamment de solliciter pour eux aucune espèce de faveur auprès du gouvernement belge. « Voulez-vous, leur disait-il, retourner en France, je vous en procurerai tous les moyens, je vous y ferai même obtenir de l'avancement, si vous le méritez ; ici je ne puis rien demander pour vous... ».

A la date du 29 janvier, Cuvillier-Fleury, alors précepteur des jeunes fils de Louis-Philippe, notait, dans son *Journal*, la « sensation douloureuse » que la mort de « l'excellent » Belliard fit éprouver à la famille royale, et les regrets qu'en exprima la reine Marie-Amélie.

*
**

La famille du général manifesta le désir au ministre des Affaires étrangères « que ses restes fussent transportés en France pour y être inhumés dans un terrain qu'il avait lui-même choisi ». Son ancien secrétaire Sol fut chargé de se rendre à Bruxelles pour prendre les dispositions nécessaires. A son arrivée, de Tallenay prévint Léopold I^{er} de l'objet de sa mission. « Le Roi — écrivait-il à Casimir Périer le 21 février — a parfaitement senti qu'en pareille matière les vœux du défunt d'accord avec ceux de sa famille devaient être remplis quoique la Belgique eût aimé à conserver les dépouilles mortelles du Général Belliard auquel on se dispose à

rendre un dernier hommage en élevant à sa mémoire un monument dont les frais auraient été couverts par de nombreuses souscriptions volontaires... »

Les dépouilles mortelles du général furent donc transportées de Belgique en France. Partout, sur le passage du funèbre convoi, les populations s'associèrent aux marques de deuil et d'honneur qu'avaient ordonnées les deux Gouvernements.

Le 17 mars 1832, après les cérémonies religieuses dans l'église de l'Assomption à Paris, l'enterrement se fit au cimetière du Père-Lachaise. Les présidents des deux Chambres, de nombreux pairs et députés, des maréchaux, des généraux accompagnèrent le convoi. Le char funèbre, précédé d'un bataillon du 3^e léger, était suivi d'une compagnie de sous-officiers sédentaires, ainsi que de divers détachements de l'infanterie de ligne.

Les derniers discours qui saluèrent le diplomate et le soldat, le héros français et l'ami de la Belgique, furent prononcés par le lieutenant-général Roguet, pair de France, et par le ministre Le Hon.

Deux passages surtout de ces discours nous émeuvent encore, tant ils montrent bien les vertus privées et publiques de l'illustre défunt.

« ...La vérité qui, pour juger les morts, s'assied sur les tombeaux, — telle fut la péroraison du général Roguet — dira que ce lieutenant-général, après avoir exercé pendant près d'un demi-siècle les plus hautes fonctions ; après avoir commandé dans les royaumes conquis, et dans leurs capitales ; après avoir été l'ami, le compagnon fidèle de ce qui parut jamais sur la terre de plus illustre et de plus grand, la vérité dira que Belliard est mort sans fortune ».

Le représentant de notre pays à Paris avait à exprimer la gratitude des Belges. Il trouva dans son cœur et sa conscience les paroles simples et fortes qui s'imposaient.

« ...Que ma voix — dit-il — soit dans cette enceinte, et près de sa tombe, un premier écho des accents de reconnaissance dont la Belgique vient de retentir. Les derniers services du général Belliard ont résumé toute

sa vie : courage, dévouement à son pays, activité aussi éclairée qu'infatigable, générosité sans bornes, complète abnégation de lui-même, voilà quel il fut à l'étranger, et quel il avait été pour la France. »

Il a voulu reposer, ajoutait notre ministre, dans le sol natal, et la Belgique, s'inclinant devant ce pieux désir, allait consacrer ses services par un monument.

« Heureux celui dont les restes mortels sont noblement enviés à sa patrie par le peuple près duquel il la représentait ! Il doit avoir bien mérité de tous les deux ! ».

*
**

Les peuples ont la mémoire courte. Ils doivent posséder des signes matériels et tangibles qui fixent de grands souvenirs et les rappellent constamment, tout au moins à une élite. C'est le but des statues érigées aux héros de l'art, de la science, de la guerre. Toutes ne répondent pas aux conceptions rêvées ; quelques-unes sont insolites, et la multiplication des effigies n'a pas toujours été des plus heureuses. Le monument de Belliard échappe à la critique. Il est imposant, simple et beau.

Au lendemain même du décès, une souscription publique fut décidée. Le Roi Léopold s'inscrivit en tête pour une somme considérable. Les dons, élevés ou modestes, affluèrent avec rapidité.

Au grand sculpteur Guillaume Geefs fut confié le soin de l'exécution. La statue de Belliard fut d'abord exposée au Salon de 1836, et l'on put admirer l'habileté de l'artiste à vaincre les difficultés de sa tâche, le général étant petit et trapu. L'inauguration se fit très simplement, le premier jour des fêtes de l'Indépendance, le 24 septembre 1838. Au moment où le voile tomba, au son du carillon du Coudenberg, la foule fit retentir les bravos et les applaudissements, heureuse de voir si dignement et si noblement acquittée la dette de la reconnaissance nationale. Le Roi, revenu d'Angleterre la veille, n'assista pas à la cérémonie ; il ne parut pas davantage à l'inauguration, le lendemain, du mo-

nument de la Place des Martyrs. Le comte Sérurier, ministre de France, rappelant avec satisfaction au comte Molé l'hommage de la population bruxelloise au général Belliard, attribue discrètement l'absence du Souverain aux graves préoccupations politiques du moment (1). « On a respecté — dit-il — les motifs qui l'y ont déterminé ».

Érigée en face d'une allée latérale du Parc, dans un angle de la Rue Royale, la statue de Belliard est un des monuments les plus populaires de Bruxelles. Sans doute l'histoire s'estompe facilement et la plupart des braves gens qui contemplant le mémorial ne se rendent plus un compte tout à fait exact de sa haute signification. Un instinct sûr dit pourtant aux Belges que ce monument, sobre mais expressif, perpétue le souvenir des services prodigués à leur pays par le noble représentant de la généreuse France.



(1) C'était l'époque où se débattait pour la Belgique la question de l'adoption définitive du traité des XXIV articles, qui allait lui coûter la moitié du Limbourg et du Luxembourg.

APPENDICE I

LA CORRESPONDANCE DE LE HON PENDANT LA CAMPAGNE DES DIX JOURS

Les dépêches de Le Hon pour cette période critique gardent un puissant intérêt.

Avant de connaître l'attaque hollandaise, notre envoyé était déjà pessimiste, et on le conçoit. Sébastiani lui avait dit que la France ne reconnaîtrait le Roi Léopold et ne l'agrèerait lui-même comme ministre qu'après solution de l'affaire des forteresses. Par contre lord Granville lui avait annoncé la nomination d'un ministre plénipotentiaire anglais à Bruxelles. Le Hon avait inutilement protesté devant Louis-Philippe contre l'ajournement de la reconnaissance. La crise ministérielle française compliquait la situation, mais pouvait avoir une suite favorable à la Belgique, si Molé remplaçait Sébastiani (1). Signalant l'arrivée de Belliard, Le Hon croyait qu'il ne repartirait pas pour Bruxelles.

Il redoutait les débats sur l'adresse, car l'opposition se préparait à dénoncer « le prétendu abandon de la Belgique par le ministère français », qui avait repoussé « notre disposition à nous donner si on avait voulu nous prendre », et laissé nommer Roi un prince anglais.

Le Hon avait fort à faire pour combattre le préjugé dangereux de « beaucoup d'hommes éclairés » qui nous croyaient sous l'influence de l'Angleterre.

Il était donc dans cet état d'esprit lorsqu'il reçut la dépêche du 2 août, lui apprenant la dénonciation par Chassé de la suspension d'armes, prélude de la reprise

(1) On parlait d'un ministère que présiderait Molé.

des hostilités (1). Il eut du moins la satisfaction de constater la réaction immédiate du Gouvernement français. Lorsqu'il communiqua la nouvelle à Sébastiani, ce dernier lui apprit « que le général Belliard arrivait dans la nuit prochaine à Bruxelles et qu'il était porteur de propositions relatives au cas d'agression de la part de la Hollande... »

Dès le 4 août, il était admis à remettre ses lettres de créance, reçu avec distinction par Louis-Philippe et présenté ensuite à la Reine et aux princesses. Il souligna l'importance de cet événement : « L'énergique démonstration du ministère, son respect pour notre indépendance menacée, alors qu'il n'avait pas encore reconnu notre souverain, et ma réception subite ont fait ici la plus grande impression ».

Sébastieni, l'informant de la réception royale, avait écrit ces lignes significatives : « La France en reconnaissant S. M. le Roi de Belgique contracte une alliance qui repose sur la base immuable des intérêts et l'affection inaltérable des deux peuples ».

Le 5 août, Le Hon donnait à de Muelenaere des détails sur l'intervention militaire et sur les dispositions de la France loyale et toute dévouée aux intérêts de la Belgique.

L'armée était prête à entrer le 7 en Belgique. Si le Roi de Hollande reculait, le Gouvernement belge aurait le temps d'arrêter les troupes françaises à la frontière.

Sébastieni estimait que Guillaume méritait d'être châtié de son audace, que notamment les frais de la guerre devraient être mis à sa charge.

Le maréchal Gérard était placé sous les ordres de Léopold I^{er} et devait s'effacer devant lui.

Son itinéraire sera « la double route qu'il faut parcourir pour arriver à Maëstricht et à Anvers. Un des effets de l'expédition sera, d'après les projets annoncés, l'évacuation prompte de ces deux places par les Hollandais ».

(1) Cette dépêche avait été envoyée à 4 heures de l'après-midi par de Muelenaere qui semblait ne croire encore qu'à un coup de main sur la ville d'Anvers.

On voit que le Gouvernement français avait de hardis projets, mais ils furent bientôt entravés par les autres Puissances.

« Vous jugerez sans doute comme moi — écrivait Le Hon le 6 août — qu'il y a lieu de surseoir à toute négociation relative aux forteresses de 1815. La conduite loyale de la France dans la crise où nous sommes est de nature à nous convaincre que son amitié est pour notre indépendance un bien plus solide appui que les forteresses qui menacent ou portent ombrage à ce puissant allié ».

Aussi se demande-t-il si, par reconnaissance, les Belges ne devraient pas, spontanément, satisfaire au vœu de la France.

Il signale d'autre part l'envie de la Prusse « d'occuper aussi quelques points de notre territoire non loin de la forteresse qu'elle convoitise (*sic*) dans le Limbourg et sur laquelle elle persiste à défendre les droits de la Hollande, qui ne font que représenter ses intérêts ».

A La Haye, à la Cour et dans la diplomatie, des bruits tendancieux avaient couru. On y représentait, d'après une lettre du 3 (1), la France et la Belgique sur le point de rompre, à cause des places, et l'on s'y montrait convaincu que la France ne défendrait pas notre pays contre la Hollande.

Ce fut alors que Le Hon fut informé du revirement du Gouvernement belge, et chargé de faire les démarches nécessaires pour que l'armée française ne franchît la frontière que sur l'ordre du Roi Léopold.

(1) Il s'agit d'une dépêche adressée à Sébastiani par le chargé d'affaires de La Rochefoucauld, remplaçant de Mareuil. On dit tout bas, écrivait-il, « que c'est de concert avec le Cabinet français que le Roi de Hollande a fait entrer son armée en Belgique. L'élection du Prince Léopold déplaît, dit-on, au Gouvernement français. La France s'emparerait des forteresses qui ont été élevées contre elle et placerait sur le trône de Belgique le Prince d'Orange qui lui convient davantage ».

Remarquons aussi l'opinion exprimée le 13 août par de La Rochefoucauld, après avoir entendu le roi Guillaume déclarer qu'il ne se retirerait que devant une armée française.

« Cette déclaration... a été dictée, n'en doutez pas... par l'espoir que la France, une fois maîtresse des places fortes... ne voudrait plus s'en dessaisir, et provoquerait ainsi cet embrasement général que le Roi appelle de tous ses vœux, comme si, dans aucun cas, il pouvait jamais lui être profitable... ».

Cette communication blessa vivement Louis-Philippe et ses ministres. Le Hon, qui ne parvint pas à la justifier, eut à subir de graves reproches. On lui représenta d'abord que l'opinion publique y verrait un affront ; ensuite, que le Gouvernement belge s'aveuglait en s'imaginant capable de repousser, seul, l'ennemi ; que la France ne pouvait consentir à un délai, ne voulant pas, en arrivant trop tard, exposer les forteresses belges à une occupation hollandaise. On parut même supposer qu'une influence étrangère avait influencé la détermination de la Belgique, et Le Hon dut combattre ce soupçon, qu'il représenta « comme indigne de la loyauté du Roi et du Gouvernement ».

Il ne parvint finalement pas à obtenir la suspension de l'ordre du mouvement de l'armée. La France — faisait-il observer — avait mis son *honneur* à nous protéger efficacement et voulait en finir avec la crise des négociations.

Il vaudrait mieux peut-être, suggérait Le Hon, accepter le secours de la France que de risquer, en cas de victoire hollandaise, de voir l'armée française occuper nos forteresses.

Revenant le lendemain (1) sur ces considérations, il montrait les « puissantes raisons » qui déterminèrent le Cabinet de Paris « à nous secourir à sa manière et malgré nous ». La situation parlementaire, la faveur de l'opinion publique flattée de la décision du Gouvernement, l'auraient empêché de donner un contre-ordre, même justifié par la position raffermie des Belges, car la nouvelle de l'arrêt des troupes avait été tout aussitôt perfidement représentée comme le résultat d'un ordre de l'Angleterre, et Le Hon avait pu constater l'extrême irritation de maints députés.

Notre représentant à Paris ne laissa pas d'être piqué d'une observation du comte de Muelenaere qui semblait croire que le résultat obtenu par Le Hon, à savoir la détermination du Gouvernement français de secourir la Belgique, était l'effet de « *la seule force des choses* »,

(1) Le 9 août.

et qu'il eût été réalisé par la réception de la décision du Conseil des ministres belges en date du 4 août.

Remarquez, écrivait-il à de Muelenaere, « que le nouveau ministère français était composé en très grande partie, que nous n'étions pas reconnus, qu'il y avait dissidence animée et complication d'embarras sur la question des forteresses et que la Hollande, si je suis bien informé, a fait offrir à la France Philippeville, Marienbourg, etc. (sa frontière de 1814, en un mot) plus quelques places fortes en garantie si elle voulait ne pas prendre parti pour les Belges. Cette offre tardive que me certifiait ce matin un député ordinairement bien instruit, favorisait bien plus la France, *dans sa politique d'intérêts*, que notre demande de secours et cependant nous l'avons ralliée au soutien de notre indépendance... ».

Nouvelle preuve, toute spontanée, du mérite et du désintéressement de la France pendant cette période critique et décisive pour notre existence.

La fausse manœuvre du Gouvernement belge, en demandant l'arrêt de la mise en marche de l'armée, faillit amener de graves complications franco-belges, sans parler du sort de notre pays qui se jouait. Les dépêches de Le Hon, comme la correspondance générale du maréchal Gérard (1), en témoignent nettement.

Sébastieni s'était plaint, à Le Hon, de l'attitude du gouverneur militaire de Mons, qui, prévenu par Gérard de son arrivée prochaine, ne voulait pas lui livrer passage (2). Dans une note adressée au ministre français, Le Hon disait ne pouvoir donner à cet officier d'ordre direct (3).

Dans l'appréhension de véritables malheurs, il avait supplié Sébastiani de réfléchir encore avant de donner

(1) Relative à l'expédition de l'armée du Nord. — A. M. G., France.

(2) Gérard avait envoyé un officier à Mons pour se concerter avec le gouverneur, le général baron Duval de Blareguies. Au retour de cet officier, le maréchal apprit avec stupeur que si quelqu'un des régiments voulait entrer à Mons, ou dans une autre place de la province, les portes lui en seraient fermées. Telle était la réponse du gouverneur.

(3) Le Hon à de Muelenaere (Annexe), 9 août.

l'ordre d'entrer en Belgique et de passer par Mons, ce qui pourrait obliger le gouverneur à considérer comme « un devoir plus impérieux de faire acte d'opposition à tout passage jusqu'à ce qu'il ait reçu des ordres supérieurs (1) ».

Il invoquait aussi, pour persuader le ministre de Louis-Philippe, le ton irrité des journaux belges criant à la violation de la Constitution.

Ses démarches restèrent infructueuses, mais le conflit redouté ne se produisit pas, parce que les événements se précipitèrent, forçant le Gouvernement belge à solliciter en toute hâte l'arrivée des troupes françaises. Par bonheur, il n'était pas trop tard.

Ce fut à de Muelenaere à faire son *mea culpa*. Il plaida tant bien que mal les circonstances atténuantes, dans une dépêche du 11 août. Le Gouvernement n'avait pas obéi à un sentiment de défiance en demandant au maréchal Gérard de s'arrêter. Des scrupules constitutionnels, que la France voudrait bien comprendre, avaient impressionné « quelques membres » du Cabinet. Aurait-on pu justifier » une violation aussi flagrante de l'article 121 de la Constitution... si le jour même de l'entrée de l'armée française en Belgique, nos troupes avaient... remporté un avantage marquant sur les troupes hollandaises ? » Pouvait-on prévoir alors que la trahison et l'impéritie causeraient des désastres ? Le ministère avait espéré que le temps lui permettrait de réunir le Congrès et de faire ainsi consacrer par la représentation nationale l'appel à la générosité française. La France, alors, aurait dit à l'Europe : « je suis appelée par la nation tout entière ».



(1) Le Hon chargea aussi Firmin Rogier d'aller exposer la situation à Bruxelles.

APPENDICE II

LES DIFFICULTÉS INTERNATIONALES DE L'OCCUPATION FRANÇAISE

Pour la clarté, il nous paraît nécessaire de donner ici un aperçu général de la situation, d'après les correspondances échangées, en dehors de Belliard et du Gouvernement français, entre Londres et Paris, Paris et Bruxelles, Bruxelles et Londres, sous les signatures de Palmerston et Granville, Talleyrand et Sébastiani, Le Hon, Van de Weyer et de Muelenaere, Adair et Palmerston, d'autres encore.

L'empressement de la France à se porter au secours de la Belgique était d'autant plus remarquable que son Gouvernement avait des griefs contre nous ; il en avait de plus grands contre les quatre Puissances qui, à ses yeux, méconnaissaient l'indépendance et la neutralité du nouvel Etat en l'obligeant, sinon à s'opposer à la démolition des Places demandée par la France, du moins à l'entraver. La situation du Cabinet Périer était instable : l'élection du bureau de la Chambre le prouva, entraînant même sa démission. Heureusement Casimir Périer se ressaisit en face du danger que l'agression hollandaise faisait courir à la paix de l'Europe : il garda le pouvoir et, avec une décision rare chez les hommes d'Etat même les plus capables, prit aussitôt ses responsabilités : la Belgique échappa, grâce à lui, à l'asservissement ou au démembrement.

L'Angleterre avait manifesté son inquiétude et son mécontentement de la prétention de la France, exprimée dans le discours du trône, à réclamer l'exécution du protocole du 17 avril ; elle s'étonnait aussi de l'intention énoncée par voie diplomatique, de ne pas reconnaître Léopold I^{er} avant un arrangement franco-belge pour le démantèlement des forteresses. Granville expri-

ma, le 29 juillet, le grand regret de son Gouvernement de voir ajourner l'audience sollicitée par Le Hon, ainsi que la remise à Belliard de ses lettres de créance.

Annonçant, le 3 août, le départ du général pour Bruxelles, il présumait que le but du voyage était d'obtenir du Roi Léopold une sorte de promesse relativement aux places belges, et il croyait que Louis-Philippe, qui regrettait d'avoir retardé la reconnaissance du nouveau royaume, serait fort aise de s'en contenter.

Palmerston qui, dans sa correspondance avec l'ambassadeur britannique à Paris, attribue constamment, de bonne foi ou de parti pris, des projets équivoques ou machiavéliques au Gouvernement français, fut fort surpris par la nouvelle de l'attaque hollandaise. Quelle mouche a donc piqué le Roi Guillaume ? se demandait-il, dans une lettre privée du 5 août à lord Granville. Il n'était pas encore avisé, quand il l'écrivit, de l'appel adressé par Léopold I^{er} à Louis-Philippe. Il allait jusqu'à soupçonner une intrigue franco-hollandaise pour pêcher en eau trouble : il se basait sur l'opinion de Bagot et une étrange insinuation antérieure de Talleyrand (1).

Etant donné le grand souci de la France pour les forteresses, aurait-elle excité la Hollande à la guerre pour avoir un prétexte d'occuper les places et d'en faire ce que bon lui semblerait ?

Il estimait donc qu'il fallait avant tout agir sur le Gouvernement français, pour empêcher les soldats et les citoyens de se précipiter en Belgique.

Les Français y pénétrèrent néanmoins, et leur entrée, bien qu'approuvée par la Conférence, causa plus d'excitation en Angleterre que l'invasion hollandaise. A

(1) « Bagot a toujours pensé qu'il y avait un accord secret entre la France et le Gouvernement hollandais. Talleyrand, si vous vous en souvenez, m'a proposé, il y a quelque temps, d'exciter nous-mêmes les Hollandais à rompre l'armistice, de crier très fort contre eux au scandale, de voler à l'aide des Belges, de couvrir le pays de troupes et de régler alors tout à notre guise ». Serait-ce, se demandait-il, le premier pas pour la réalisation de ce complot ? — Granville lui répondait le 8 qu'en effet il semblait résulter des instructions reçues de la Cour de la Haye par Fagel, que le roi Guillaume s'attendait de la part de la France à une approbation plutôt qu'à une désapprobation de son entrée en Belgique.

peine légèrement apaisée par la déclaration du Cabinet français du 5 août, enregistrée dans le protocole n° 31 (1), la suspicion reparut bien vite. Granville craignait que les ministres français ne réclamassent la frontière de 1814, pour « montrer aux Chambres et au pays qu'ils n'ont pas gratuitement prêté l'aide de la France à l'établissement de Léopold sur le trône belge » (2), il insistait auprès de Périer et de Sébastiani pour que l'armée française ne se portât pas vers Maëstricht ou Venloo, et surtout n'occupât point Anvers. Les ministres le rassurèrent à cet égard.

Dans l'entre-temps, le ministère anglais subissait de violentes attaques aussi bien à la Chambre des Lords qu'aux Communes et au dehors. Les dépêches de Palmerston à Granville, de Talleyrand à Sébastiani décrivent la surexcitation de l'opinion, plus exaltée de jour en jour. Les Hollandais, qui s'en rendent compte, insinuent que le Roi Guillaume n'avait pas cru qu'une affaire domestique hollando-belge pouvait compromettre la paix de l'Europe et que, détrompé, il allait retirer ses troupes « pour ne pas fournir de motifs à de plus fâcheuses collisions ». Déjà aussi la Conférence estimait inutile de prolonger l'occupation de la Belgique par les Français ! (3).

Pendant que se débattait si prématurément la question du retrait de l'armée, les Belges étaient battus et Bruxelles se trouvait à la merci du Prince d'Orange qui, par bonheur, manqua d'audace.

Au moment où va s'effectuer la retraite de l'armée hollandaise, de très vives préoccupations s'opposent à Londres, à Paris, à Bruxelles.

L'Angleterre, de plus en plus troublée par la présence des Français en Belgique, désire les voir partir au premier jour.

(1) Il n'avait pas fallu moins de huit heures de discussion à la Conférence pour adopter ce protocole.

(2) Sébastiani, en effet, sonde confidentiellement Talleyrand à ce propos. L'ambassadeur lui répondit qu'il ne croyait pas, pour l'instant, la proposition opportune (Sébastieni à Talleyrand, 5 août ; Talleyrand à Sébastiani, 12 août 1831).

(3) Talleyrand à Sébastiani, 12 août 1831.

L'éventualité d'une évacuation précipitée alarme le Gouvernement français qui redoute, non moins que le Cabinet anglais, les reproches de l'opposition.

Le Roi Léopold et ses ministres, échappés par miracle au danger, veulent maintenant retenir les troupes libératrices.

La diplomatie va s'efforcer de concilier tant bien que mal ces tendances contraires, compliquées dangereusement par deux autres graves problèmes, le démantèlement des places et le traité de paix remis en question.

L'aboutissement, en définitive, sera un arrangement qui ne satisfera aucune des parties, mais du moins laissera subsister l'entente cordiale et sauvegardera la paix de l'Europe.

Quelques soubresauts dangereux se manifestent encore, et la tension franco-britannique se prolonge jusqu'en septembre. La France aurait voulu faire expier à la Hollande son escapade, tout au moins pécuniairement ; sur les représentations de Granville, cette « proposition honteuse », selon l'expression de l'ambassadeur anglais (1), fut vite abandonnée.

Le Gouvernement français mit plus de ténacité pour le maintien de ses troupes en Belgique, fort qu'il était de l'insistance du Gouvernement belge. Il représentait avec raison qu'il ne pouvait abandonner à elle-même la Belgique défaite, désorganisée et démoralisée, « dont la sécurité — observait-il — intéresse essentiellement la nôtre ».

Sébastieni s'élevait contre la pression qui se révélait : il espérait bien, écrivait-il le 13 août à Talleyrand, que la Conférence s'abstiendrait de toute demande intempestive qu'il serait du devoir de la France de repousser.

Il promettait d'ailleurs de ne rien négliger pour hâter le retrait des troupes, et donnait comme preuve de sa bonne volonté la nouvelle recommandation au général

(1) Granville à Palmerston, lettre privée du 13 août 1831. — « ...On ne doit pas conclure — dit-il à C. Périer — de notre coopération et de notre consentement au rétablissement de l'armistice, que le Gouvernement anglais serait disposé à estropier (*cripple*) la Hollande et à sacrifier les intérêts hollandais à ceux de la Belgique ».

Belliard de pressier l'envoi de plénipotentiaires belges à la Conférence.

Le lendemain, Granville revenait à la charge avec d'autant plus d'insistance qu'une déclaration faite la veille à la Chambre des députés par le maréchal Soult avivait la mauvaise humeur britannique. Malgré la retraite hollandaise, avait dit le ministre de la Guerre, « nos troupes ne rentrent pas... ; car il faut que l'exécution ait répondu à la disposition, et que nous ayons la certitude qu'il n'y aura pas de retour, avant que nos troupes rentrent en France ».

A tous les arguments de Sébastiani qui avait d'ailleurs le tort théorique de vouloir faire dépendre le départ de l'armée de la démolition des places et de la conclusion d'un arrangement définitif du conflit belgo-hollandais, Granville opposait les « assurances solennelles », données par la France, et le protocole du 6 août qui en avait pris acte.

Une première étape fut toutefois atteinte en principe : dès le 14 août, le Gouvernement français décida de rap-peler immédiatement 20.000 hommes en France, le reste de l'armée se repliant sur Nivelles.

La question des forteresses restant mêlée à l'évacuation, la satisfaction du Cabinet britannique en fut fort altérée. Talleyrand en faisait la remarque à Sébastiani, tandis que Palmerston répétait à Granville ce qu'il avait dit à l'ambassadeur de France, qu'il ne pouvait se prêter à pareille combinaison. Nous voulons bien, consentait-il, démolir plusieurs des places belges, « *mais nous ne souffrirons jamais que la France nous dicte une décision à la pointe de la bayonnette* » (1).

Le même jour, l'avertissement est donné à nouveau, bien formellement, dans une seconde dépêche privée : « *Une chose est certaine, les Français doivent quitter la Belgique, ou nous avons une guerre générale, et dans un nombre de jours déterminé* » (2).

Et dans cette même lettre, il suppose froidement les chances d'un conflit armé qui ne peut être que désas-

(1) Lettre *privée* du 17 août 1831. — Souligné dans le texte.

(2) Souligné dans le texte.

treux pour la France, à laquelle ne se joindront pas même les Belges.

Une troisième dépêche du 17, officielle cette fois, est moins expressive de forme, mais elle maintient, dans toute sa rigueur, le point de vue anglais : l'occupation de la Belgique est un danger pour un règlement amical et décisif des affaires pendantes ; l'évacuation du pays ne peut dépendre en aucune manière de la conclusion d'un traité de paix définitif ou de la démolition des forteresses.

Granville est par suite chargé « de faire valoir la nécessité du retour immédiat des troupes françaises dans le département du Nord, conformément à l'assurance positive que le Gouvernement français a donnée que ce retour ne serait pas différé, après la retraite de l'armée hollandaise ».

Sébastiani n'avait pas encore reçu cette communication lorsque, le 19 août, répondant aux observations pressantes de Talleyrand, témoin attentif et inquiet de la méchante humeur britannique, il évoquait les droits de la France à la gratitude non seulement des Belges, mais de tous ses alliés, en arrêtant le Roi de Hollande. Il ne pouvait croire, malgré la menace exprimée à Belliard par Adair, à la possibilité d'un conflit anglo-français.

Talleyrand venait précisément d'annoncer à Palmerston que l'évacuation se ferait, que le Gouvernement français ne songeait pas à réclamer Philippeville et Mariembourg, mais qu'il tenait à ce que l'affaire des places fût réglée à son contentement. Palmerston avait encore répondu que les deux questions n'étaient pas à mêler (1).

L'ambassadeur français signalait à Sébastiani les difficultés insurmontables qu'il rencontrait. Au dire des ministres anglais, « le pays est au moment de se croire trompé, et alors, son amour-propre blessé ne laisserait plus de place aux négociations (2) ».

(1) Lettre *privée* de Palmerston à Granville du 18 août.

(2) Dépêche à Sébastiani du 19 août.

Il résumait parfaitement la situation : « En dernière analyse — écrivait-il — je dois vous dire qu'il a fallu les soins les plus soutenus pour faire tolérer au Gouvernement anglais l'entrée de nos troupes en Belgique, et que les stipulations du Protocole n° 31 ont pu seules amener ce résultat... » Les plus sérieuses difficultés surgiraient, si la France « cherchait à faire servir son expédition à un autre but que celui annoncé ».

Sébastiani reçut ensuite Granville qui lui lut l'espèce d'*ultimatum* de Palmerston. Je ne puis répondre à une communication officielle de cette nature, répliqua-t-il, qu'après l'avoir soumise au Conseil et pris les ordres du Roi.

L'entretien de deux heures qui se poursuivit ce jour-là entre Granville et Sébastiani se termina sans que l'ambassadeur fût parvenu à convaincre le ministre « que l'honneur et la dignité de la France seraient mieux maintenus par un scrupuleux accomplissement de ses engagements que par quelque essai de prolonger l'occupation de la Belgique (1)... »

L'argument d'importance tiré du désir du Gouvernement belge de garder des troupes françaises n'avait pas encore été employé par le Gouvernement français, écrivait Granville le 18 août. Talleyrand nous apprend, le 22, qu'au cours d'une conférence de quatre heures et demie avec Grey, puis Palmerston, il leur a dit tenir de Sébastiani (2) que Le Hon avait sollicité l'aide de la France par crainte d'une nouvelle agression, pour rétablir l'ordre et avoir le temps de réorganiser l'armée, ce qui serait impossible, si les troupes quittaient le pays.

Les ministres anglais lui opposèrent alors une dépêche d'Adair du 19 « disant que le Roi Léopold avait mandé au général Belliard et à M. Le Hon, qu'il ne réclamait plus les troupes françaises, et qu'il n'en avait

(1) Granville à Palmerston, 21 août 1831.

(2) Sébastiani à Talleyrand, 20 août 1831.

plus besoin ». Cette lettre était postérieure aux informations de Sébastiani (1).

Le Conseil des ministres français s'était réuni aussitôt après la communication de lord Granville. Il s'efforça de donner satisfaction à l'Angleterre en l'assurant que si les mesures appropriées à la sécurité de la Belgique étaient prises par la Conférence, l'armée entière regagnerait la France. La question des forteresses, d'autre part, dans la pensée du Gouvernement français, restait étrangère à la prolongation du séjour de l'armée.

Talleyrand, toutefois, devait tâcher d'obtenir l'échange immédiat de la citadelle d'Anvers contre Venloo, et la réduction de l'armée hollandaise à 25.000 hommes, mesure qui s'appliquerait aussi à l'armée belge.

Pour les places, la France demandait une prompt solution, au moyen d'instructions que les quatre Cours donneraient à sir Robert Adair pour régler définitivement ce point de concert avec Latour-Maubourg et le Gouvernement belge (2).

L'adoption par la Conférence de Londres du protocole n° 34 faillit amener de nouvelles complications. Il avait été décidé qu'un armistice de six semaines serait imposé aux deux parties, durant lequel un traité définitif, garanti par les cinq Puissances, serait conclu. Moyennant ces conditions, la présence en Belgique des troupes françaises devenait inutile. Aucune date n'était fixée à leur départ.

Les vives instances des ministres anglais, inquiets pour leur position, avaient fait décider cette déclaration.

(1) Il existe une dépêche, datée du 19, d'Adair à Palmerston, mais elle ne nous paraît pas confirmer l'assertion des deux ministres. On y lit, d'ailleurs, que le Gouvernement belge tient à la présence de l'armée française qui lui « permettra d'arracher aux Hollandais » ce qu'il lui plaît. M. de Muelenaere insinuait même qu'Adair ferait bien d'engager son Gouvernement à prendre une part plus directe et plus vigoureuse dans les affaires belges, en vue, comme il disait, de contrebalancer l'influence de la France, accrue par son assistance prompte et efficace.

(2) Sébastiani à Talleyrand, 22 août 1831.

En ce moment même, le Gouvernement belge, avisé par le maréchal Gérard qu'il avait reçu l'ordre de commencer son mouvement de retraite, protestait au nom de la sécurité compromise, et réclamait, par une lettre au maréchal signée de Muelenaere (1), le maintien en Belgique d'une division d'infanterie, d'une brigade de grosse cavalerie et de 4 batteries d'artillerie.

Le comte de Muelenaere, dans un entretien avec Adair, lui avait fortement représenté la nécessité de tranquilliser l'opinion publique alarmée, en maintenant une partie de l'armée française jusqu'à ce que le Roi Léopold eût pu organiser une force suffisante pour repousser une attaque soudaine toujours redoutée. Pour le rassurer, le diplomate anglais prit sur lui de déclarer que les puissances représentées à la Conférence considéreraient probablement toute nouvelle infraction à l'armistice comme une déclaration de guerre adressée à elles-mêmes. Sur l'observation du ministre belge que pendant plusieurs jours la Belgique resterait quand même sans défense, Adair dit qu'il concerterait sur le champ avec Belliard une déclaration contenant les assurances précitées, en attendant une publication plus formelle des intentions des Puissances.

Le baron Stockmar vint aussi lui faire part des plaintes du Roi. Léopold I^{er} trouvait fort insuffisants les efforts de l'Angleterre pour arrêter l'invasion ; il redoutait, en cas de départ de toute l'armée française, une attaque nouvelle plus fatale que la première ; il réclamait l'échange contre Venloo de la citadelle d'Anvers et demandait à être placé sous la sauvegarde des cinq Puissances. Adair promit d'en référer à son Gouvernement.

Il fut ensuite mandé par le Roi qui lui montra l'ordre de rappel de l'armée entière, que venait de lui communiquer Gérard. La maréchal assurait en même temps Léopold I^{er} qu'il avait aussi comme instructions de laisser une partie de l'armée à la disposition du Roi s'il en exprimait le désir.

Adair, à cette nouvelle, émit l'opinion que l'exécu-

(1) Le 22 août.

tion de cette offre produirait, en Angleterre et partout, un très mauvais effet (1).

Léopold I^{er} lui dit néanmoins qu'il comptait réclamer « pour un très court terme » le concours proposé et il fit connaître à sir Adair les effectifs qu'il entendait demander.

Les plaintes du Roi et du Gouvernement belge quant à la durée de l'armistice se renouvelèrent dans d'autres entretiens. Adair, le 26 août, dit qu'il tenta de persuader ses interlocuteurs d'être moins pointilleux, et de se convaincre de la bonne foi des Puissances. Il ne put vaincre, ajoute-t-il, l'obstination de Léopold I^{er}, qui lui donna clairement à entendre que son intention, comme celle de ses ministres, était d'employer les six semaines de la suspension d'armes à réorganiser l'armée belge, « sous la direction de généraux et officiers français, avec l'aide d'un corps auxiliaire français ». Adair objecta vainement le risque qu'ils couraient pour leur propre existence et la paix du monde.

Il dut demander catégoriquement à de Muelenaere s'il acceptait ou non l'armistice, ajoutant que le Gouvernement belge épuiserait à la fin la patience de ses amis.

Le comte de Muelenaere parla dès lors avec plus de modération, et il fut décidé d'envoyer à Londres le général Goblet (2).

Le 1^{er} septembre, après un nouveau colloque avec de Muelenaere à propos de l'armistice, Adair se plaint du mauvais vouloir du Gouvernement belge. Il l'attribue, pour une grande part, à Le Hon, qui fait espérer l'appui sans réserve du Gouvernement français.

Il n'a pas encore reçu, écrit-il le 2, la note officielle réclamée quant à l'évacuation.

(1) Adair se trompait en ce qui concerne Palmerston, car ce ministre, tout en exprimant, le 25 août, dans une lettre « privée », sa grande satisfaction d'avoir appris par lui que l'évacuation était décidée, se dit favorable à la requête de Léopold I^{er}, qu'Adair lui avait fait connaître. — Talleyrand écrivait le 27 qu'il était persuadé que l'Angleterre n'élèverait aucune objection.

(2) On attendit les élections législatives, Goblet étant candidat à Tournai.

Le Roi est bien déterminé à requérir de la France le concours d'un corps auxiliaire pour un temps limité ; tous les efforts d'Adair pour obtenir une diminution de cette période ont été vains ; il n'a reçu que de vagues assurances.

Tout ce qu'il observe confirme son opinion du début : les Belges espèrent que la présence ou le voisinage de l'armée française aura sur les négociations prochaines de Londres une heureuse influence en leur faveur. Il s'est efforcé, sans succès, de désabuser M. de Muelenaere, lui faisant observer « que le séjour prolongé d'une armée française en Belgique pourrait même interrompre entièrement les négociations ».

La dernière conférence d'Adair avec de Muelenaere concernant l'occupation française est relatée dans une lettre du 6 septembre. Le diplomate britannique fit remarquer au ministre belge que, du langage tenu par Sébastiani et Baudrand, il résultait que le Cabinet de Paris rejetait sur le Gouvernement belge toute la responsabilité du séjour prolongé de son armée.

Avec plus de gravité, sir Robert Adair répéta l'avertissement habituel : si le Gouvernement belge se figurait que le maintien de l'occupation lui serait avantageuse pour les négociations de Londres, il versait dans une profonde erreur.

En somme, la situation pouvait se résumer ainsi : le Roi Léopold regrettait vivement de prendre la responsabilité envers ses sujets de renvoyer toutes les troupes françaises, n'ayant pas un seul régiment solide à opposer à l'ennemi.

Dès la réorganisation de l'armée belge qui, selon le Roi, serait accomplie en un mois, l'évacuation pourrait avoir lieu.

Adair insista, mais sans succès, pour faire écourter ce délai.

Une grosse difficulté, qui semble avoir reposé sur un malentendu, provint du protocole n° 34 qui froissa grandement la France. Talleyrand, déclara Sébastiani à Granville, l'avait signé contrairement à ses instructions. Le ministre français alla jusqu'à dire que ses collègues et lui préféreraient résigner leurs charges sur

le champ, car ni la Chambre ni l'opinion publique ne se contenteraient, au prix du retrait des troupes, d'une simple promesse de non agression par le Roi de Hollande, ni de la déclaration que les Puissances considéreraient comme un acte d'hostilité à leur égard, la violation, par l'une ou l'autre partie, de ses engagements.

De son côté Louis-Philippe, ému par les représentations et les inquiétudes de ses ministres, avait écrit confidentiellement à Talleyrand que si le protocole faisait les affaires du Gouvernement anglais, il compromettrait dangereusement la position du Cabinet français et celle du Roi lui-même. Il fallait absolument le modifier et le rendre acceptable pour la France. Le Roi s'étonnait que son ambassadeur eût pu le signer tel quel (1).

Ce fut alors que le général Baudrand, aide de camp du duc d'Orléans, bon connaisseur des affaires de Belgique où il avait accompagné le jeune Prince, fut chargé par le Roi d'une mission à Londres (2).

Avant même de recevoir la lettre du Roi et une autre de Sébastiani du 27, plus pressante et plus alarmée encore, Talleyrand avait obtenu de la Conférence qu'elle consentît « à fermer les yeux sur la prolongation du séjour des troupes françaises en Belgique, sans toutefois exprimer le consentement par écrit : c'était tout ce qu'il nous fallait (3) ».

Talleyrand présenta le général Baudrand à Grey et à Palmerston. Une longue dépêche officielle « separate » de ce dernier à Granville, du 31 août, développe de nouveau les arguments des deux parties : Baudrand assure que l'évacuation immédiate et totale serait une injure pour les Gouvernements français et belge ; il

(1) Les lettres que m'écrivit alors Louis-Philippe, dit Talleyrand dans ses *Mémoires* (IV, 275) « font plus d'honneur à son patriotisme et à sa loyauté qu'à sa prévoyance politique ».

(2) Ce fut lui qui apporta à Talleyrand les lettres du Roi, de Mme Adélaïde et de Sébastiani.

(3) *Op. cit.*, IV, 283. — Par une seconde dépêche du 27, Sébastiani demandait qu'un nouveau protocole vint consacrer sans retard l'assentiment des Puissances à la demande par Léopold I^{er} du maintien d'une partie de l'armée.

montre la Belgique découragée, guettée par l'anarchie ; le trône de Léopold est menacé, car les Orangistes reprennent leurs espérances, ainsi que le parti français et même une faction prussophile (1). Il fait ressortir l'abnégation de la France, qui a préféré à un partage de la Belgique l'indépendance d'un nouveau royaume, parce que cette solution sauvegardait mieux la paix de l'Europe. Aussi le Gouvernement français désire-t-il conserver ce qui a été réalisé et ne pas laisser le pays s'effondrer dans le chaos. Du reste, le rappel de l'armée française entraînerait la chute du Cabinet Périer et son remplacement par le violent parti de la Guerre.

Palmerston répond qu'il tient autant que la France au maintien du trône de Léopold ; l'Angleterre, en pressant le retrait des troupes françaises, ne se montre nullement insouciante de la sécurité de la Belgique ; il avait la confiance que l'armistice serait respecté et renouvelé, si un arrangement complet n'intervenait pas au cours des six semaines. Le Gouvernement belge n'avait donc pas à craindre une attaque nouvelle et pouvait se passer de la présence de l'armée française.

Il contesta l'argument tiré de l'instabilité belge et fit remarquer que l'armée française, cantonnée à sa frontière, y serait tout aussi efficace que campée à Mons et à Tournai. Ainsi, pour une question de quelques heures, les promesses et engagements du Gouvernement français se trouveraient respectés, sans que l'on pût l'incriminer d'une intervention quelconque dans les affaires intérieures de la Belgique.

Baudrand, de son côté, rendait compte à Sébastiani, le 31 août, de ses démarches ; il avait d'abord été présenté, par Talleyrand, à Grey et Palmerston, qu'il avait revus le lendemain. Les deux ministres lui avaient paru très favorables à la paix, très confiants aussi dans la loyauté du Roi et de son Conseil. Ils ne lui semblaient malheureusement pas posséder « une juste idée des difficultés de notre position intérieure », ni des consé-

(1) « ...d'autres, que leurs intérêts locaux poussent vers la Prusse, commencent à penser à chercher la protection de cette puissance... ».

quences funestes pour l'Europe d'une chute du Cabinet Périer.

« Du reste, rien de plus tranché, rien de moins conciliant que leur manière de voir, ou *du moins de parler* (1), sur le séjour de nos troupes en Belgique ».

Rien, pour eux, ne pouvait justifier le maintien des troupes françaises en Belgique, « fût-ce même pour soutenir Léopold contre l'anarchie », car ce serait, disent-ils, une *intervention*, « dont le principe est repoussé par tous, surtout par la France ».

Il avait constaté la même raideur au sujet des places.

Baudrand n'avait pu modifier ces opinions, qui, selon lui, dépendaient surtout de la situation intérieure.

C'était bien la confirmation des avertissements de Talleyrand.

En quittant les ministres, le général leur a dit qu'en dépit de vues tout à fait opposées, il ne craignait pas de mésintelligence entre les deux pays, confiants l'un pour l'autre, dévoués à la paix. D'accord sur le but, ils le seraient sur les moyens.

Le 1^{er} septembre, Sébastiani signifiait à Talleyrand l'attitude insolente et menaçante du Roi Guillaume, et chargeait le prince d'en avertir le Cabinet anglais et la Conférence, qui auraient à forcer la Hollande à désarmer, sinon la France devrait former des camps à la frontière belge. La veille, Granville avait reçu la même communication et en avait fait part à Palmers-ton.

Pareil avis ne pouvait que confirmer le ministre anglais dans sa méfiance obstinée des desseins équivoques, à ses yeux, du Gouvernement français.

Le même jour, Talleyrand, revenant encore sur l'idée de partage qui, selon lui, serait plutôt préférée à une restauration, constatait pourtant que le Gouvernement anglais ne s'y prêterait pas.

Devant l'impossibilité d'obtenir l'adhésion de l'Angleterre à une proposition formelle de prolonger le séjour de l'armée, il suggérait un expédient : profitant du silence bénévolement gardé par le protocole n° 34,

(1) Souligné dans le texte.

il fallait gagner du temps, « faire rentrer lentement, progressivement les troupes de manière qu'il y en ait encore au moment où se signera le traité définitif ».

Sébastieni annonça, le 3 septembre, à Granville, que le *Moniteur universel* publierait, le lendemain, un communiqué semi-officiel relatif au maintien en Belgique d'un corps de troupes, à la demande même du Roi Léopold. Cette nouvelle, répondit l'ambassadeur, pourrait bien éveiller une impression « très déplaisante », si elle n'était pas précisée par la mention du but et de la durée du séjour. Les vues du Gouvernement français risqueraient d'être suspectées : s'il mettait cette force à la disposition du Roi pour le garder d'une révolte de ses propres sujets, on ne manquerait pas de le représenter au principe de *non intervention* qu'il avait tant de fois proclamé.

L'Angleterre n'est-elle pas disposée à soutenir le trône de Léopold ? demanda Sébastiani.

Oui, certainement, reprit Granville, mais seulement contre une attaque du dehors.

C'est sur le désir du Roi des Belges que nos troupes restent en Belgique, fit alors observer Sébastiani.

La demande en devrait être adressée à la Conférence, remarqua Granville.

Van de Weyer en a été chargé, dit Sébastiani.

Baudrand a posé la question et défendu l'urgence de maintenir un faible corps, objecta Granville, mais je tiens de Palmerston qu'il n'est pas convaincu de cette nécessité, et je n'ai pas entendu parler de démarches tentées auprès de la Conférence par Van de Weyer, ni par suite de l'opinion des représentants des Puissances.

Sébastieni lui ayant demandé si l'insertion du mot « momentanément » dans l'article du *Moniteur* ne satisferait pas le Gouvernement anglais, l'ambassadeur, tout en reconnaissant que par là les intentions de la France pourraient être mieux comprises, se défendit d'approuver la mesure en elle-même.

Le communiqué parut le 4 septembre sous la forme suivante :

« L'armée du Nord, qui était entrée en Belgique pour en défendre l'indépendance et la neutralité reconnues

et garanties par les grandes puissances, rentre en France. Une division commandée par le général Barrois, forte d'environ douze mille hommes, reste momentanément sur le territoire belge, à la demande et à la disposition du roi Léopold. Le quartier-général du maréchal Gérard et celui de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans vont être transférés à Maubeuge, où sera formé un camp en arrière et près de cette ville ».

Envoyant à Granville, le 5 septembre, le memorandum confidentiel des quatre Puissances à Talleyrand, Palmerston faisait remarquer que, par égard pour la France, et dans l'espoir que son Gouvernement notifierait, sous peu de jours, le rappel de l'armée entière, cette communication avait été substituée à un protocole plus explicite.

Il avait eu un nouvel entretien avec Baudrand qui avait surtout appuyé son argumentation sur la crainte du renversement du Cabinet Périer, pas assez fort pour retirer la totalité des troupes d'occupation. Palmerston resta insensible à cette considération.

A Londres, des arguments analogues à ceux qu'invoquait Granville étaient présentés à Talleyrand. Le 5 septembre, il signalait l'embarras grandissant du Cabinet anglais, aiguillonné par l'opinion publique excitée. Le ministère craignait d'être forcé de s'expliquer sur le maintien de l'armée en Belgique « de manière à ne pas satisfaire complètement les exigences de l'opinion publique et son désir de conserver des rapports intimes avec nous ».

Talleyrand allait faire tous ses efforts pour empêcher qu'une demande officielle ne s'imposât au Gouvernement anglais. Le refus de retirer les troupes « pourrait amener des conséquences très étendues et peut-être funestes » ; le consentement, « réveillant les susceptibilités nationales, donnerait de graves embarras à notre administration ».

Le même jour, les représentants des quatre Puissances se réunirent pour examiner la proposition française de maintenir des troupes en Belgique sur le désir de Léopold I^{er}.

Il a été aussi question, écrit Talleyrand dans une seconde dépêche, de l'annonce à publier dans le *Moniteur universel*.

Malgré son insistance, les Quatre n'accueillirent pas cette proposition transactionnelle.

Le Gouvernement anglais et les autres puissances s'en tenaient strictement à la convention du 6 août.

Comme le disait Palmerston à Granville, la France serait admise à formuler les motifs du rappel ainsi qu'elle l'entendrait.

Mais si elle n'accédait pas au désir des quatre, un protocole arrêté par ceux-ci rappellerait les engagements contractés.

La Conférence avait enfin estimé que le désir exprimé par le Roi Léopold « ne changeait absolument rien à l'état de la question ».

Cette réunion, disait en terminant Talleyrand, avait été l'une des plus fatigantes auxquelles il avait assisté.

Sébastieni lutta jusqu'au dernier jour de cette négociation laborieuse pour obtenir que du moins un faible corps français fût maintenu sur notre sol. Louis-Philippe, allait-il jusqu'à dire le 7 à Granville, était décidé à tout, même à la guerre, pour garder à Léopold son trône.

C'est l'abandon total du principe de non intervention, lui objecta l'ambassadeur, de ce principe si ostensiblement proclamé par le Gouvernement français quand l'application en était favorable aux intérêts de son pays, mais qu'il cessait de respecter quand il n'y voyait plus son avantage.

Granville attirait l'attention de Palmerston sur la grave déclaration du ministre des Affaires étrangères au nom de son Gouvernement.

Le 6 septembre, Sébastiani, relevant dans sa dépêche une dernière insinuation de Talleyrand quant au partage, la repoussait bien loin. « ...Un partage de la Belgique amènerait la guerre de l'Europe, et parce que l'Angleterre n'y consentirait pas, et parce qu'il est trop opposé aux idées de l'époque actuelle.

Ce qu'il y a de plus moral comme de plus utile au

maintien de la paix, c'est d'affermir l'indépendance et la neutralité de la Belgique sous le Roi Léopold... »

Quant à la mission de Baudrand, il en constatait l'échec et l'inutilité. Il eût mieux valu, avouait-il, qu'il n'eût pas vu les ministres anglais.

Le 7, dans une dépêche empreinte de pessimisme et d'amertume, il déplorait l'incompréhension du ministère whig, qui « pourrait bien avoir immolé à ses convenances la paix du monde... Dieu seul pourrait nous dire où nous conduiront les affaires de la Belgique ».

La communication officielle de la demande d'évacuation fut accomplie le 10 septembre. Granville vit d'abord Périer, et lui exprima le désir formel des Puissances, tempéré par un ajournement momentané, convaincues qu'elles étaient que la France donnerait les ordres attendus.

Après quelques objections, le Président du Conseil déclara qu'il devait conférer encore avec Sébastiani avant la délibération finale du Conseil.

Granville se rendit peu après chez le ministre des Affaires étrangères. Le comte Apponyi, l'ambassadeur autrichien, l'y avait précédé et avait nettement déclaré que si le Gouvernement français ne rappelait pas spontanément la division du général Barrois, il serait invité par protocole, au nom des quatre, à décider l'évacuation immédiate : une rupture avec la France serait la conséquence inévitable d'un refus.

Sébastieniani parut à Granville impressionné. L'ambassadeur eut soin d'ailleurs de ne pas donner à sa communication l'apparence d'une menace. Le ministre français fit encore des réserves et des objections. Ils revirent Casimir-Périer. On se mit d'accord finalement sur la date du 25 septembre pour le début de l'évacuation, qui se terminerait le 30.

L'épilogue des longs, difficiles et dangereux pourparlers était proche.

Le 14 septembre, le *Moniteur universel* publia une note justifiant l'attitude de la France.

Elle avait sauvé l'indépendance belge, l'avait protégée en prolongeant le séjour d'une partie de l'armée ;

« aux premières hostilités des ennemis de la Belgique », elle ferait rentrer ses troupes campées à la frontière.

Le 15 septembre, le protocole n° 41 exprima la satisfaction des Quatre de la déclaration du Gouvernement français.

La première question était résolue. Palmerston exultait. Il avoua n'avoir jamais eu « de tâche plus malaisée que de persuader aux Français de sortir de Belgique ».

Avait-il réellement cru qu'ils s'y éterniseraient sous divers prétextes et garderaient partie ou totalité du pays, grâce aux circonstances qu'ils provoqueraient au besoin ? C'est bien possible, étant donnée la mentalité défiante des Anglais, de cette époque surtout. Reconnaissons également que l'opinion britannique était déchainée et menaçait, malgré la Réforme électorale, d'emporter le ministère whig qui, en butte aux attaques de ses propres partisans, se voyait obligé de se montrer aussi inflexible que les torys à l'égard de la France.

Le Gouvernement français eut des torts. Il commit notamment une faute de tactique en mêlant les deux questions de l'évacuation et du démantèlement. Mais, à part certaines manœuvres de Talleyrand, auxquelles ni le Cabinet ni le Roi ne s'associèrent, il nous est impossible de découvrir dans les actes des dirigeants de la France d'autres mobiles que l'assistance à la Belgique et le souci de maintenir l'indépendance de notre pays.

*
**

La correspondance (1) échangée, à la suite de l'intervention française et pendant la période difficile qui se termina par le rappel des troupes, entre le comte de Muelenaere et Le Hon, notre ministre à Paris, corrobore à ce point de vue les dépêches du général Béliard. Elle témoigne aussi, de la part du premier ministre belge, d'un revirement spontané et d'une sincère

(1) Pour ne pas faire chevaucher les documents, nous avons cru bien faire en l'analysant à part.

reconnaissance des services rendus à la Belgique par le Gouvernement de Louis-Philippe.

La malheureuse campagne des Dix jours terminée, Le Hon comprit la nécessité (1) de persuader la France et l'Angleterre de maintenir les stipulations des Dix-huit articles, relativement favorables à la Belgique. Du côté français, la tâche était aisée, bien que les revers et l'humiliation des Belges eussent aliéné, dans le camp modéré, des sympathies et des concours, tout en réveillant, chez les hommes du Mouvement, des espérances réunionnistes. En Angleterre, les débats au Parlement l'avaient montré, le parti tory gardait à la Hollande ses faveurs, et se méfiait des sentiments franco-philés qui s'exprimaient visiblement parmi les Belges. Libéraux comme conservateurs manifestaient leur impatience d'apprendre le départ de l'armée d'occupation.

Le Hon, à Paris, ne se borna donc pas à solliciter la bonne volonté du Gouvernement français ; il voyait fréquemment lord Granville et plaidait habilement auprès de lui la cause de notre pays.

Il eut notamment le 18 août un entretien avec le diplomate britannique. Il s'appliqua à lui démontrer « la nécessité d'une limite nettement tracée entre les deux Etats... le besoin d'assigner... la Flandre hollandaise à celui des deux pays dont la séparation pouvait compromettre la sûreté ». Lord Granville lui parut « ne pas douter qu'on tiendrait la main à l'exécution des préliminaires, qu'ils étaient la règle invariable des grandes Puissances puisqu'elles avaient été les conditions essentielles de l'acceptation du Roi ». « Cette opinion et ce langage » — ajoutait Le Hon — sont également ceux de MM. C. Périer et Sébastiani... »

Notre ministre, ensuite, plaida la thèse du maintien provisoire des troupes françaises, « pour ne pas exposer

(1) Léopold I^{er}, dans une lettre citée par Juste, qui n'en donne pas la date, lui marquait sa ligne de conduite : « Ne négligez pas lord Granville ; on nous accuse d'être entièrement Français ; nous sommes amis, mais nous ne désirons autre chose que *notre indépendance*. La France a les mêmes intérêts que nous, et plus les autres puissances nous maltraiteront, et plus elles-mêmes nous forceront de nous en rapprocher... » (*Le Comte Le Hon*, pp. 72-73).

de nouveau le pays à des troubles intérieurs et à des tentatives d'invasion ». Il crut remarquer que lord Granville n'était pas insensible à ses arguments : l'ambassadeur aurait « senti la force du motif que j'invoquais contre les inquiétudes que le séjour un peu prolongé des régiments français fait naître en Angleterre... (1) »

Le 28 août, Le Hon faisait savoir que le Gouvernement français tient à le rassurer quant à l'armistice. Les troupes laissées en Belgique seraient « l'avant-garde (2) d'une armée de 80.000 hommes qui se réunit à peu de distance de la frontière, prête à marcher au premier signal ».

Ayant d'autre part signalé à Granville la conduite et les vues du Roi de Hollande, l'ambassadeur lui avait paru « ne pas craindre... un succès préjudiciable à notre cause ».

Le Hon, néanmoins, garde des inquiétudes, qu'il exprime dans une dépêche du 2 septembre. Les armements hollandais et « les projets hostiles de certaines puissances » semblent s'accroître. Il faut remarquer surtout l'insistance des torys pour la retraite immédiate de l'armée de Gérard. Le Hon estime que Wellington a dévoilé ses projets de restauration dans le discours où il réclame, à l'égard de la Belgique, la stricte application du *principe de non intervention* (3). Aussi notre ministre a-t-il démontré au Cabinet français la nécessité de prolonger l'occupation, dans l'intérêt commun de la France et de la Belgique, et il annonce que l'intention de ce Gouvernement est bien arrêtée, qu'en dépit même de l'Angleterre, toute attaque hollandaise sera réprimée.

(1) Lord Granville, comme on l'a vu plus haut, fit part à Palmerston, le 18 août, de son entretien avec Le Hon, mais sans appuyer les raisons de son interlocuteur.

(2) A la Chambre des Lords, le 29 août, Wellington employait la même expression : « ...Je ne puis voir un corps de 10 ou 12.000 hommes sous un autre jour que comme l'avant-garde de l'armée française ».

(3) Le 29 août aussi, Wellington considérait comme un acte d'intervention le maintien d'une troupe étrangère « pour protéger le Roi contre ses troupes mutinées ou ses sujets rebelles ».

Deux dépêches de Le Hon, du 5 septembre, semblent se contredire. Dans l'une, il croit que les bonnes dispositions de la France s'arrêteront devant tout danger de guerre générale » ; dans l'autre, il montre la bonne volonté du Gouvernement français, qui considérerait notre indépendance comme « une des principales garanties du repos de l'Europe », « Je profite — ajoutait-il — de ces dispositions pour pousser fortement à l'alliance et à sa prompte conclusion comme tenant le premier rang entre toutes les garanties ».

Dans une dépêche du 6, Le Hon montre d'abord la Hollande s'efforçant, d'après le signal « donné par lord Wellington dans le Parlement », et en vertu « d'un plan concerté à Londres », de faire opposer à la France le principe de non intervention pour l'échéance de l'armistice, le 10 octobre suivant.

Il fait ensuite ressortir l'attitude correcte de la France, sa sollicitude pour la cause belge, attestée aussi par l'importante communication transmise à Talleyrand, le 3, par Sébastiani.

« La France — dit Le Hon — forte de sa bonne foi, de solidarité de sa cause avec la nôtre et de son respect pour tous les gouvernements étrangers, a pris la ferme résolution de rejeter les misérables fins de non recevoir sous le prétexte desquelles on essaie de la frapper au cœur ». Elle estime avoir le droit à la priorité dans la protection permanente de la Belgique. L'intervention est pour elle, en cette question, une loi de salut.

Elle « se croit tout aussi fondée à ne pas souffrir les Hollandais en Belgique que l'Angleterre prétend l'être à ne pas y laisser établir la domination française ». Notre « alliée du midi », comme l'appelle Le Hon, interviendra donc sans aucun doute en cas d'invasion hollandaise, et « les autres puissances, si elles persistent à s'y opposer, devront se décider à la guerre générale ». Le Hon n'y croit du reste pas, vu l'état de l'Europe centrale et septentrionale.

Une lettre de de Muelenaere à Van de Weyer, notre plénipotentiaire à Londres, communiquée en copie à Le

Hon, nous montre le premier ministre aussi préoccupé que Le Hon de l'éventualité, après le 10 octobre, d'une agression hollandaise. Il se prévaut également de l'opinion concordante de Belliard.

Le général — écrit-il le 8 — « partage toutes nos craintes, et en a fait part au Gouvernement français avec cette franche énergie qu'il a toujours mise à soutenir nos intérêts. Il croit comme nous que si d'ici au 10 octobre, les négociations n'ont pas amené un arrangement définitif, ce qui lui paraît contre toute attente, la restauration sera imminente à moins que la France n'intervienne de nouveau, et cette fois elle interviendrait sans pouvoir invoquer le nom et les engagements de la Conférence, intervention qui avec ce caractère, et dans ces circonstances pourrait être considérée comme un acte d'hostilité envers l'Europe ».

Le premier discours du trône de Léopold I^{er}, prononcé le 8 septembre, fit bon effet à Paris. Rapportant cette impression, Le Hon dit ne pas s'étonner de voir l'Angleterre croire aux bons effets du Protocole n° 34, c'est-à-dire à la prolongation possible de l'armistice. A son avis le Cabinet anglais qui se fie à son influence, et « que préoccupe si vivement la présence de quelques régiments français..., ne paraît pas s'inquiéter autant des chances du retour de l'armée hollandaise ». Il en trouve l'explication dans le fait que la Grande Bretagne n'a jamais été hostile à une restauration, ou à tout autre événement qui aurait pour suite de séparer la Belgique de la France.

Ce sont là des préoccupations dont les Belges n'ont pas à tenir compte.

La France croit toujours à la nécessité pour la Belgique de se préparer. D'où l'envoi de généraux français.

Elle soutient aussi les prétentions de la Belgique, mais n'ira pas jusqu'à la guerre.

La Hollande bénéficiera, dans la Conférence, de ses succès. Ce sont des faits, et les faits dominant tout, en politique.

Fagel a pu dire avec raison, à Paris : « Nous avons... dans l'expédition de Belgique un double but : d'abord,

recouvrer la force morale que nous avons perdue dans les événements de septembre, ensuite réhabiliter le prince d'Orange dans l'esprit des Hollandais... »

Le comte de Latour-Maubourg, écrivait Le Hon le 11, se félicitait de ses relations avec le Roi des Belges et témoignait, de même que tous les Français venant de Belgique, de l'affection du peuple belge pour son Roi. Notre indépendance y gagnait beaucoup dans l'esprit de la population française, et Le Hon constatait les grands progrès qu'une aussi bonne impression faisait faire aux négociations en vue « de l'alliance si désirée... »

Une dépêche confidentielle de de Muelenaere à Le Hon, du même jour, attribue aux « intrigues de la Hollande puissamment secondées par les défiances assez naturelles de quelques puissances » l'obligation pour la France de retirer le restant de ses troupes.

L'opposition pourrait bien y trouver l'occasion de renverser le Cabinet Périer, que remplaceraient les hommes du Mouvement, partisans de la guerre.

« Nous devons — conclut de Muelenaere — faire tout ce qui se concilie avec notre honneur pour pallier aux yeux de la France la retraite de son armée et pour empêcher que cette déférence aux ordres et aux menaces de la Conférence ne nuise, dans l'esprit de la nation, à la royauté de Juillet... ».

Aussi le Roi a-t-il prié Louis-Philippe d'ordonner la retraite du restant de l'armée française.

Cette dépêche croisait une lettre confidentielle de Le Hon du 12, signalant les instances de plus en plus vives du Cabinet anglais, ainsi que l'acquiescement du Gouvernement français, accompagné de l'importante réserve que l'on sait.

Notre ministre confirmait catégoriquement, le 13, les assurances données par la France quant au maintien de l'armée à la frontière. Cette mesure garantissait le respect de notre indépendance, condition de salut commun pour cette puissance et pour nous.

*
* *

Les dépêches de Van de Weyer sont différentes de celles de Le Hon. L'on dirait que l'envoyé belge à Londres a pris dès l'abord quelque chose de la mentalité et de l'esprit de méfiance britannique. Il rapporte parfois, avec un peu trop de complaisance, les reproches adressés sans mesure, à Londres, au Gouvernement français.

Il signalait, dès le 6 août, le fâcheux effet produit en Angleterre par la demande de Léopold I^{er} à la France. Il se plaignait de n'avoir reçu nulle information à ce sujet et avait dû faire une réponse assez évasive; disant qu'il estimait « exagérées les assertions des journaux français ».

Tandis qu'il disait tenir d'un ami de la Belgique des rapports vagues, à son aveu, sur des manœuvres tentées dans notre pays par le parti français du Mouvement, de Muelenaere, lui écrivant le même jour (1), affirmait encore la volonté du Gouvernement belge de ne pas appeler l'armée française à son secours ; il s'illusionne à ce point qu'il espère une éclatante victoire.

Une dépêche du 11 août à Van de Weyer fait bien ressortir la crainte morbide du Gouvernement anglais. Les assurances données par le Cabinet de Paris aux plénipotentiaires étrangers ne l'ont pas rassuré : il garde « les plus grands soupçons sur la marche de l'armée française et sur son entrée en Belgique ». L'opposition, qui n'est ni pro-belge ni pro-française, se fait de l'intervention une arme puissante contre lui. Van de Weyer regrette de n'avoir pas reçu d'explication officielle sur la démarche du Gouvernement belge, et il relate les accusations que plusieurs lettres reçues de Paris portent contre « les desseins perfides et machiavéliques » du parti du Mouvement, qui « ne cache pas son intention de pousser jusqu'au Rhin, et de réparer ainsi ce qu'il appelle les fautes du Palais-Royal... ». Des personnages « élevés en rang et en dignité » ne parlent de rien moins que « de l'occupation définitive

(1) Le 9 août.

de la Belgique », et du renversement du trône de Léopold.

Van de Weyer ne peut croire, il l'avoue, « à tant de perfidie » ; il a foi dans l'honneur « qui domine tous les cœurs en France », mais estime de son devoir d'avertir son Gouvernement « de ce qui se dit et de ce que l'on espère dans un certain monde à Paris ».

Le 16 août, le ton de de Muelenaere est bien changé : il fait son *mea culpa* et ne ménage pas les reproches à l'Angleterre. Personne n'a mieux que lui, dans cette effusion spontanée, rendu un éclatant hommage à la France.

La Belgique doit son salut à la prompte réponse de Louis-Philippe à l'appel de Léopold. « Si, sur les réclamations venues de Londres, sur nos propres réclamations, le Maréchal Gérard s'était arrêté au delà des frontières, Bruxelles tombait entre les mains des Hollandais dans la journée du 13 août.

« Le ministère anglais par ses retards, ses hésitations, ses craintes déplacées, a perdu quant à présent toute influence morale en Belgique ; tandis qu'on délibérait à Londres, on agissait à Paris. La France s'est habilement attribué le beau côté, le côté de la générosité et de la grandeur. C'est à l'Angleterre à prendre sa revanche, elle, qui (il faut bien le dire...), n'a rien fait pour la Belgique et son roi dans cette grave occurrence. La France a traité le roi Léopold comme s'il était le duc de Nemours. L'Angleterre semblait avoir oublié que le roi des Belges était le prince Léopold. Si la France a acquis une grande prépondérance parmi nous... à qui la faute ? ».

L'Angleterre n'a pas même saisi l'occasion qui s'offrait de prendre Anvers en dépôt après avoir fait évacuer la citadelle.

Elle a donc une revanche à prendre, et de Muelenaere compte bien aussi qu'elle comprendra la nécessité du maintien de l'armée française en Belgique, tenant tête à la « formidable armée *germano-balave* » jusqu'au moment de la réorganisation de l'armée belge, qu'elle exigera de Guillaume l'évacuation de la citadelle d'Anvers et l'exécution des XVIII articles.

Dans sa réponse, le 19, Van de Weyer expose qu'il s'efforce d'obtenir de l'Angleterre qu'elle contrebalance l'influence acquise par la France en Belgique.

Il a eu un entretien significatif avec Palmerston, qui désire avant tout la prompte retraite de l'armée française dont le maintien prolongé indisposerait les autres puissances et « l'Angleterre elle-même, qui n'ignore pas quels sont les desseins du parti du Mouvement ».

Van de Weyer doit reconnaître qu'il croit peu à un acte d'énergie de l'Angleterre en faveur de la Belgique : « ...il y a toujours — observe-t-il — dans sa politique quelque chose d'indécis et d'incertain qui neutralise les meilleures intentions » (1).

La Hollande désire au fond la prolongation de l'occupation française, car « elle y voit ou une occasion de collision entre les Puissances, ...ou un fardeau dont le poids sera bientôt insupportable et rendra le Gouvernement plus coulant dans les négociations ».

Le 30 août, Van de Weyer fait part d'un entretien avec Palmerston, qui a renouvelé son vif désir de voir la Belgique adhérer, comme la Hollande, au protocole n° 34, et, comme conséquence, le Roi Léopold renvoyer en France « les troupes qui ne sont restées en Belgique qu'à sa demande, et dans l'incertitude où l'on était alors des dispositions du Roi de Hollande ».

Le Gouvernement belge, on l'a vu, était très opposé au protocole n° 34, qu'il estimait dangereux et dirigé contre la Belgique et la France. Van de Weyer, à Londres, l'appréciait autrement. Il ne le croyait pas réellement préjudiciable à notre pays, et conseillait à de Muelenaere, le 31 août, d'y souscrire « *surtout au moment où les troupes françaises occupent encore la Belgique* » (2).

(1) Il répètera, par la suite, tout anglophile qu'il est devenu, cette appréciation.

(2) Souligné dans le texte.

Il insistait encore, le 2 septembre, sur une prompte adhésion, afin de déjouer la tactique des « ennemis de l'indépendance belge », torys et hommes du Mouvement, qui « cherchent, par tous les moyens, à amener le partage de notre pays... »

Les représentations de Van de Weyer ne convainquirent pas Léopold I^{er} et le Gouvernement belge, qui ne s'inclinèrent, comme le Gouvernement français lui-même, que devant d'impérieuses nécessités.

★★

A Berlin, où la Belgique n'est pas représentée, c'est par les dépêches du comte de Flahaut (1) que nous sommes renseignés sur les dispositions de la Prusse. Elles sont des moins favorables à la Belgique. Le 17 août, le « second chef » du Cabinet — le premier était Ancillon — tout en affirmant que la Prusse ignorait les projets du Roi de Hollande, plaidait pour Guillaume les circonstances atténuantes et faisait entrevoir le désir du Gouvernement prussien « de rendre les conditions des xxiv articles acceptables pour la nation hollandaise... », afin d'éviter de graves complications en Europe.

L'occupation française produisit à Berlin, cela va s'en dire, une déplaisante impression. Le discours de Sout, le 13 août, y causa de l'inquiétude, écrivait le 24 de Flahaut. Ancillon lui avait dit ne pas douter de la parole de la France, mais signalait que le langage des journaux anglais pourrait bien réveiller « chez les puissances du continent le souvenir de l'ancienne alliance », que l'entente cordiale franco-anglaise avait empêchée de se reformer.

Le 2 septembre enfin, Ancillon rapportait à de Flahaut « qu'il y avait eu une scène assez vive entre le Prince de Talleyrand et les ministres anglais » par rapport au séjour des troupes françaises en Belgique. Il insistait aussi sur le désir du Gouvernement prussien

(1) Le comte de Flahaut (1785-1870) fut ministre de France à Berlin pendant une partie de l'année 1831.

de voir la fin de l'occupation, que Louis-Philippe ne pouvait faire dépendre de la question des forteresses. Le Roi des Français, ajoutait-il, « a trop de délicatesse pour songer à profiter des droits que lui donne à la reconnaissance du Roi Léopold le service qu'il vient de lui rendre... »

De Flahaut répondit avec à propos que si la France avait formé « des vues ambitieuses sur la Belgique », elle n'aurait pas attendu, « pour les faire éclater », le moment de reconnaître le Roi Léopold.

Il s'était bien aperçu, au langage plus assuré d'Ancillon, que ce dernier était à peu près certain de l'appui de l'Angleterre et de l'Autriche, pour faire obtenir à la Hollande Maëstricht et la rive droite du Limbourg, et pour repousser le démantèlement de cette ville et de Luxembourg.



APPENDICE III

BELLIARD ET ANVERS

La ville d'Anvers doit à Belliard une gratitude toute spéciale. On a vu, au cours de cette étude, les efforts déployés par le général, en de multiples occasions, pour sauver la cité de désastres imminents.

A l'époque, les témoignages de reconnaissance de l'administration communale sont expressifs.

Lors de la grave menace du mois d'août 1831, le Conseil de Régence fut convoqué le 6, à 9 heures du matin, en séance extraordinaire. Le Bourgmestre lui communiqua la nouvelle rassurante de la suspension d'armes provisoire arrêtée entre Belliard et Chassé. Il se dit heureux « de pouvoir annoncer que le Lieutenant-Général Belliard a bien voulu lui dire que la ville d'Anvers est placée sous la protection de la France, de l'Angleterre et de l'Europe entière, protection qui garantit les habitants et les propriétés contre toute agression de la ville et de la flotte. »

Une nouvelle séance extraordinarie se tint le 9 août. Elle fut consacrée à la communication, par le Bourgmestre, d'une lettre adressée la veille par le général Chassé au général de Tabor. Le Commandant de la citadelle informait le chef belge de la non ratification, par le Gouvernement hollandais, de la convention provisoire conclue le 6 avec Belliard. La suspension des hostilités prendrait donc fin le 9 à 11 heures du soir. Toutefois, Chassé avisait de Tabor que la ville d'Anvers serait épargnée, sauf en cas d'agression du côté belge, « ou si la marche des opérations de la guerre venait à l'exiger ».

*
**

La retraite des troupes hollandaises n'avait pas mis fin aux malheurs des Belges. Les frontières des Flan-

dres, les environs d'Anvers restaient exposés aux ruines que la rupture des digues néerlandaises occasionnait. Le général Belliard, lord William Russell et sir Robert Adair s'employèrent donc à conjurer ce nouveau danger, et l'on a vu par notre récit les difficultés qu'ils rencontrèrent. Cette négociation se compliqua par l'appréhension d'une reprise des hostilités. Le général Chassé s'était ému de mesures de précaution prises par les Belges et avait réclamé la destruction de travaux de défense exécutés en contravention à la suspension d'armes du 30 octobre 1830.

Le Conseil de Régence envoya, le 30 septembre 1831, une délégation à Bruxelles « pour représenter à Sa Majesté la situation de la ville par suite de travaux militaires projetés ».

Cette délégation, en attendant l'audience sollicitée, s'appliqua d'abord à sonder les opinions des divers ministres et du général Belliard. Dans le rapport qu'elle rédigea, elle fit ressortir combien grande était la sollicitude du ministre de France pour la ville d'Anvers. Belliard, qui partageait les craintes des délégués pour le sort de leur cité « si, par l'érection d'une deuxième citadelle, elle avait le malheur de se trouver entre les feux du général Chassé, de la flotte ennemie et de nos propres troupes », leur promit son intervention immédiate, les engageant à tranquilliser leurs concitoyens. Il avait, disait-il, « les plus fortes raisons de croire que les hostilités ne seraient pas reprises... ».

Après avoir vu le député d'Anvers Osy et les ministres Raikem et Charles de Brouckère, ils furent reçus le lendemain, à 12 h. 1/2, par le Roi, qui les rassura. On se bornerait, leur dit-il, à quelques barricades.

L'alerte resta sans suite, cette fois-ci encore

*
**

La nouvelle de la mort du général fut douloureusement ressentie par la population anversoise, et la ville, par l'organe de ses mandataires communaux, sut rendre à son protecteur l'hommage qu'il avait mérité. Le Conseil de Régence se réunit le 31 janvier. Avant de

passer à l'ordre du jour, le bourgmestre Legrelle proposa « de voter, non seulement des remerciements, mais même une marque de reconnaissance à la mémoire du Lieutenant-Général, pair de France, comte Belliard, pour les services éminents qu'il s'est toujours empressé de rendre à la ville d'Anvers dans les moments critiques où elle s'est trouvée... ».

Après le Bourgmestre, divers membres appuyèrent chaleureusement sa motion. Le Conseil, poursuit le compte rendu, « pénétré du plus vif regret pour la perte que le pays en général et la ville d'Anvers en particulier viennent de faire par la mort du Général Belliard, mû par un sentiment bien légitime de reconnaissance pour l'affection que cet homme illustre a manifestée pour la ville d'Anvers et les services qu'il s'est empressé de lui rendre... », décida de dénommer rue Belliard la nouvelle artère construite entre le canal des Falcons et celui des Vieux Lions ; de sceller un marbre votif dans un bâtiment que la ville faisait construire dans la nouvelle rue, avec cette simple inscription : « La ville d'Anvers à la mémoire du Général Belliard ».

La gratitude, à cette époque, ne restait pas un vain mot.



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE par M. Paul HYMANS	V
AVANT-PROPOS	XI
INTRODUCTION	XIII

PREMIERE PARTIE

BELLIARD ET LE REGENT

CHAPITRE PREMIER. — <i>L'arrivée de Belliard en Belgique. Ses premières impressions</i>	3
CHAPITRE DEUXIÈME. — <i>La crise de Mars 1831 et la formation de l'Association nationale belge</i>	23
CHAPITRE TROISIÈME. — <i>Les embarras du Gouvernement belge. Les démarches de Belliard à Paris</i>	41
CHAPITRE QUATRIÈME. — <i>Le retour de Belliard à Bruxelles. Le Gouvernement belge en danger..</i>	77
CHAPITRE CINQUIÈME. — <i>L'opposition irréductible de la Belgique aux Protocoles. L'élection de Léopold. Le rappel de Belliard et de Ponsonby..</i>	95
CHAPITRE SIXIÈME. — <i>La préparation et le vote des dix-huit articles. L'acceptation de Léopold....</i>	145

DEUXIEME PARTIE

LEOPOLD I^{er} ET BELLIARD

CHAPITRE SEPTIÈME. — <i>Les Débuts du Règne de Léopold I^{er} et la Campagne des Dix Jours</i>	197
CHAPITRE HUITIÈME. — <i>L'Evacuation de la Belgique par l'armée française</i>	223
CHAPITRE NEUVIÈME. — <i>Le Traité des vingt-quatre articles</i>	249
CHAPITRE DIXIÈME. — <i>La Convention des Forteresses</i>	303
CHAPITRE ONZIÈME. — <i>La Mort</i>	367

APPENDICES

I. <i>La correspondance de Le Hon pendant la Campagne des Dix Jours</i>	377
II. <i>Les difficultés internationales de l'occupation française</i>	383
III. <i>Belliard et Anvers</i>	413
TABLE DES NOMS DE PERSONNES	419



Table des noms de personnes ⁽¹⁾

A

ABERCROMBY, 107, 109, 115, 142.
ABERDEEN (Lord), 38.
ADAIR (Sir Robert), 215, 217, 218, 223, 225-246, 251-273, 281, 284, 287-289, 294, 296, 299, 311, 316, 318, 326, 330-333, 339, 340, 343, 344, 346, 350, 351, 355, 357, 358, 369, 370, 383, 388, 390-393.
ADÉLAÏDE (Mme), 161, 394.
ALEXANDRE DE WURTEMBERG (Prince), 37.
ANCILLON, 291, 410, 411.
APPONYI (Comte), 75, 340, 351, 400.
ARENBERG (Prince d'), 275.
ARMAGNAC (d'), 189, 347.
ARSCHOT (Comte d'), 13, 17, 29, 34, 35, 38, 71-73, 138, 140, 186, 201.
ARTOIS (Comte d'), XVI.
ASDA (d'), 93.
ATHALIN (Général), XVII.
AUGUIÉ (Mlle), XIV.
AUMANNE (Pierre), XV.

B

BAGOT (Sir Charles), 49, 253, 261, 269, 273, 299, 339, 343.
BALTEAUX (Jean), 419.

BARROIS (Général), 398, 400.
BARROT (Odilon), 157.
BARTHÉLEMY (Antoine), 20, 88, 146, 172, 177, 180, 186.
BAS (Général-Major de), 275.
BAUDRAND (Général), XVII, 45, 46, 210, 211, 334, 393-398, 400.
BEAUHARNAIS (Eugène de), XIV, 27.
BEHR (Désiré de), 65, 69.
BÉRANGER, IX.
BERG (Grand-Duc de) (Murat), XIV.
BERGER (Victor), 179, 184.
BERLAYMONT DE BORMENVILLE (Comte de), 334.
BERLO-SUYS (Comtesse de), 333.
BERRY (Duchesse de), 27, 51.
BERRYER, 51.
BERTHIER, XIV, XV.
BEUGHEM (Mlle de), XIV.
BLARGNIES, 116, 152, 283.
BONAPARTE (Famille), 10.
BONAPARTE (Louis), 359.
BONAPARTE (Napoléon), XIV.
BORDEAUX (Duc de), 51.
BORREMANS (Colonel), 23, 31, 33.
BOUCQUÉAU DE VILLERAYE (Abbé), 153, 186.

(1) Cette Table a été établie par M. Jean BALTEAUX, Bibliothécaire du Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur de Belgique.

BOURMONT (Maréchal de), 51, 308.
BRÉDART, 157.
BRESSON, 5-9, 14, 74, 127, 291.
BROC (Général de), XIV.
BROGLIE (Duc de), 25.
BROUCKÈRE (Charles de), 3, 20, 30, 52, 88, 99, 177, 181, 185, 192, 202, 272, 288, 290, 294, 299, 300, 329-333, 344, 356, 370, 414.
BROUCKÈRE (Henri de), 71, 78, 175, 176.
BUFFIN (Baron), 275.
BULOW, 164, 169.
BULWER LYTTON, 125.
BUZEN (Colonel), 158, 269, 294.

C

CANNING, 183.
CAPIAUMONT (Général), 217.
CAROLINE (Reine de Naples), XVI.
CARREL (Armand), 143.
CARTWRIGHT, 127.
CAVAIGNAC (Godefroy), 176.
CELLES (Comte de), 5.
CHAMBORD (Comte de), 51.
CHAPPE (Frères), 207.
CHARLES X, 66.
CHARLES DE NAPLES (Prince), 19, 27, 37, 45, 77-80, 85, 89.
CHASSÉ (Général), VII, 101, 103, 105-108, 111, 118, 119, 122, 127, 136, 163, 205-209, 211, 213, 214, 216, 232, 238, 244, 245, 253-257, 259-261, 269-276, 289, 293, 294, 316, 365, 377, 413, 414.
CHLOPICKI, 173.
CHODRON, 306-308, 312, 352, 353.
CLAES, 116.
CONSTANTIN (Grand-Duc), 172.
COPPENS, 183.

COPPIN (de), 193, 368.
CORBINEAU (Général), 142.
COUSIN (Victor), 190.
CUVILLIER-FLEURY, 372.

D

DAINE (Général), 80, 211, 213, 214, 216, 234.
DECRÈS (Duchesse), XIV.
DE JONGHE (Gustave), 186, 188.
DE KOCK, 237, 239, 244.
DE LANNOY (Fleury), 10, 139, 229, 278.
DELEEUEW, 157.
DE RIDDER (Alfred), 8.
DESAIX, XIV.
DESPREZ (Lieutenant - Général), 370.
DESTOUVELLES, 152, 156, 172, 176, 287.
DEVAUX (Paul), VIII, 20, 30, 88, 96, 99, 101, 130, 138-141, 150, 153, 181, 190, 286.
DHANIS, 176.
DOIGNON, 184.
DUMOULIN (Général), 336, 339.
DUMOURIEZ, XIII.
DURHAM (Lord), 158, 294.
DUVAL DE BLAREGNIES (Général Baron), 381.

E

ELHOUNGNE (d'), 116.
ENGLER, 192.
ESCAILLE (de l'), 331-333.
ESTERHAZY, 351.
EVAIN (Général), 241, 289.

F

FAGEL, 384, 405.
FAILLY (Général de), 52, 80, 103, 105-107, 158, 178.
FALLON, 299.

FAZY (James), 287.
FLAHAUT (de), 75, 165, 227, 291, 410, 411.
FOERE (Abbé de), 71, 90, 176, 186.
FOX, 331.
FRANÇOIS I^{er} (Empereur d'Au-
triche), XVII, 27.
FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, 51.
FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, 32,
51, 337.
FRÉDÉRIC (Prince), 49, 265.
FRÉSON, 50, 78.
FRIS (Victor), 90.

G

GAGERN (von), 217.
GARSOU (Jules), V, IX, 50.
GEEFS (Guillaume), 374.
GENDEBIEN (Alexandre), 3, 8,
17, 23, 44, 50, 58, 59, 61, 65,
67, 69, 71, 73, 104, 111, 115,
132, 133, 147, 158, 159, 180,
182, 183, 186, 192, 283, 304.
GENOUDE (Abbé de), 51.
GENTIL (Mme), 368, 369.
GÉRARD (Maréchal), 209-220,
230, 235, 238, 262, 270, 273,
284, 287, 297, 310, 378, 381,
382, 391, 398, 403, 408.
GERLACHE (de), 104, 107, 110,
112, 113, 140, 147, 180, 287,
294.
GLASSON (de), 243, 244, 263,
264, 289-292.
GOBLET (Général), 3, 17, 97,
186, 253, 267, 296, 305, 311-
315, 317, 318 321, 324, 328-
330, 335, 352, 392.
GOUPIL, 51.
GRANVILLE (Lord), 6, 8, 9, 15,
26, 27, 41, 53, 54, 58, 62, 63,
65, 74, 99, 100, 123, 125, 169,
190, 224, 225, 229, 280, 284,

293, 303, 318, 340, 358, 377,
383-390, 393, 394, 396-400,
402, 403.
GREY (Lord), 8, 58, 63, 92, 99,
130, 139, 147, 158, 227, 331,
389, 394, 395.
GRUNDLER (Général), 296.
GUILLAUME I^{er} (Roi des Pays
Bas), 10, 32, 36, 42, 50, 51,
62, 100, 104, 113, 114, 120,
166, 181, 190, 206, 207, 208,
209, 214, 216, 220, 235, 238,
239, 240, 257, 269, 270, 274,
276, 286, 289, 290-293, 297-
300, 303-307, 318, 319, 329,
337, 339, 347, 349, 354, 355,
359, 361-363, 378, 379, 384,
385, 388, 394, 396, 403, 408,
409, 410.
GUILLAUME II (Roi des Pays-
Bas), 359.

H

HANC DE STEENHUYZE (d'), 20,
61, 88, 105, 157, 176, 213,
369.
HANENS-PEERS (d'), 176.
HATIN, 287.
HOLLAND (Lord), 331.
HOOGVORST (Général Emma-
nuel d'), 8, 28, 154, 157.
HOOGVORST (Joseph d'), 188.
HORTENSE DE BEAUHARNAIS
(Reine), XIV.
HUYTENS, 107, 133.
HYMANS (Paul), IX.

I

ISABELLE II (Reine d'Espa-
gne), 176.

J

JENNEVAL, 68.
JOSEPH (Roi d'Espagne), XIV.
JOTTRAND (Lucien), 39, 125,
173.

JULLIANS, 67.
JUSTE (Théodore), 6, 10, 50,
77, 97, 116, 170, 177, 279,
402.

K

KLÉBER, XIV.

L

LAFAYETTE, 8, 58, 73, 152, 157.
LAFFITTE, 12, 63.
LAMARCHE (Henri de), 33, 58,
62, 66-68, 148, 149, 157, 172,
177-179, 181, 182.
LAMARQUE (Général), 56, 65,
157.
LAMBERTS DE CORTENBACH (de),
90.
LANNES, XIII.
LANNoy DE CLERVAUX (Comte
de), 334.
LA ROCHEFOUCAULD (de), 235,
239, 240, 244, 245, 253, 257,
259-261, 264, 269-271, 274-
276, 289, 379.
LATOUR-MAUBOURG (C^{te} de),
25, 226-232, 235, 237, 240, 243,
250, 251, 312-313, 315, 320,
390, 406.
LAURENCE, 307-308.
LEBEAU (Joseph), VIII, 30, 33,
42, 47, 48, 50, 52, 55, 57-61,
64, 67, 68, 70, 72, 73, 79, 81,
83, 84, 87, 88, 90-93, 95, 98,
105, 107, 109, 111, 112, 116,
118, 119, 122, 123, 125-127,
129, 133, 138-141, 143, 148,
150, 152, 158, 160, 163, 167,
170, 171, 174, 177-179, 181-
186, 188-190, 192, 199, 212,
213, 215, 254, 255, 284, 286,
300.
LEBÈGUE, 183.
LECOQ, 157.
LECONTE (Louis), 11.

LEGRELLE (Gérard), 112, 176,
415.

LE HARDY DE BEAULIEU (Général), 17, 80, 81, 109, 153, 176,
183, 192.

LE HON (Charles), VIII, 5, 17,
24, 28, 53, 55, 58-60, 64, 70,
71, 77, 115, 132, 137, 141,
159, 167-171, 177, 178, 181,
183, 187, 189, 190, 198, 200,
201, 205, 215, 225, 232, 240,
242, 247, 266, 272, 277, 280,
283, 298, 322, 323, 328, 329,
335, 343-346, 352, 353, 373,
377-384, 389, 392, 401-407.

LENNOX, 287.

LÉOPOLD DE SAXE-COUBOURG
(Prince), VII, VIII, 19, 27,
34, 37, 38, 45, 47, 49, 51, 57,
70, 71, 77-79, 82-89, 92, 95-
108, 113, 115, 120, 121, 125-
131, 134, 139, 140, 143-162,
166-172, 177-190, 197, 198,
408.

LÉOPOLD I^{er} (Roi des Belges),
VII, 7, 136, 197, 199-216, 218-
220, 225-234, 237, 241-246,
250-252, 256-258, 260-268,
271, 272, 278-290, 295-305,
308-342, 346-348, 351-358, 363,
364, 367-373, 377, 379, 383-
386, 389-402, 405-411, 414.

LEUCHTENBERG (Duc de), 10,
30, 33, 41, 42, 78-79, 85, 88,
93, 153.

LYDEKERKE-BEAUFORT (de), 334.

LOBAU (Maréchal de), XVII.

LOUIS (Baron), 60.

LOUIS XVIII (Roi de France),
XVI, XVII, 69.

LOUIS-PHILIPPE (Roi des
Français), V, XVII, 4, 9,
11, 16, 24, 25, 37, 41, 44-47,
52, 55, 57, 59, 60, 64, 66, 67,

69, 71, 72, 85, 87, 89, 109,
111, 151, 153, 156, 159, 161,
171, 197, 198, 201-203, 205,
209, 220, 229, 240-244, 247,
254, 266, 277, 280, 292, 304,
305, 307, 316, 319, 322, 329,
330, 346, 358, 363, 371, 372,
377, 378, 380, 382, 384, 389,
393, 394, 399, 402, 406, 408,
411.

LOUISE (Reine des Belges),
232.

M

MALHERBE (Général), 146.

MAREUIL (de), 48-49, 113, 286,
290, 293, 299, 305-308, 314
334, 352, 359-360, 366, 379.

MARIE-AMÉLIE (Reine), 372,
378.

MARIE-ISABELLE D'ESPAGNE, 27.

MARIE D'ORLÉANS (Princesse),
37, 45.

MARMONT (Maréchal), XV.

MARTINET (Comte), 212, 213.

MAUGUIN, 56, 157.

MAULÉON (Maréchal de camp),
324.

MÉCHIN, 70.

MEEUS (Ferdinand de), 184.

MELLINET (Général), 11-12, 78,
80-81, 234.

MENOU (Général), XIV.

MERCY-ARGENTEAU (Comte de),
191.

MÉRODE (Comte Félix de), 71,
101, 136, 137, 140, 154, 168.

METTERNICH (Prince de),
XVII, 340, 345.

MICHIELS, 69, 70, 111, 122.

MOLÉ (Comte), 377.

MONTALEMBERT (père), 69.

MUELENAERE (de), 212-213, 215,
226-231, 236-237, 239-245, 247,
250-251, 254, 258, 266, 272,

277, 288-289, 297-298, 312-
313, 317, 320, 326-328, 332,
334, 336-339, 341, 343-344,
347-348, 351-353, 355-356, 364,
366, 369-370, 378, 380-383,
390-393, 401, 404, 406-409.

MURAT, XIV, XV, XVI, 220,
267, 285-287, 347.

MUSSET (Alfred de), 37, 235.

N

NAPOLEÓN I^{er}, XIII-XVI, 59,
176.

NEMOURS (Duc de), 4, 11, 19,
27, 34, 37, 42, 46, 57, 126,
153, 218, 220, 285, 408.

NEY (Maréchal), XIII, XIV.

NICOLAS I^{er} (Empereur de
Russie), 173, 252, 260, 318, 338,
347, 354, 357.

NIELON (Général), 145, 336,
339.

NIMELET (frères), 85.

NOTHOMB (J.-B.), VIII, 70, 130,
138-140, 148, 150, 153, 170-
171, 180, 188, 253, 266, 277,
311, 317, 326, 332, 334-335.

NOTHOMB (Jean-Pierre), 334.

O

ORANGE (Prince d'), 7, 8, 12,
14-16, 18-19, 24, 26, 29, 32-
33, 37, 50-51, 63-64, 78, 81
150, 192, 206-207, 216-220,
237-240, 244-245, 257, 265,
310, 379, 385, 406.

ORANGE (Princesse d'), 240.

ORLÉANS (Duc d'), 218, 284,
304, 322, 394, 398.

OSY, 148, 179, 202, 414.

OUVRRARD, 183, 184, 308, 312.

P

PALLIÈRES (des), 31, 203, 204,
206.

PALMERSTON, 6, 9, 15, 29, 34-35, 53-54, 62-63, 72-74, 92, 95, 99-101, 123, 125, 132, 139, 147, 158, 160, 190, 223-225, 228-229, 231, 238-239, 244, 246, 251, 257, 259, 266-268, 273, 278, 280-281, 284, 287, 296, 303, 311, 317-318, 326-327, 340-341, 343, 346, 360, 383-390, 392, 394-399, 401, 403, 409.

PÉRIER (Casimir), 12, 24, 55, 58, 60, 63, 68, 72, 122, 144, 168, 170, 171, 224, 227, 262, 322, 334, 338-340, 342, 344, 346, 348-350, 352, 353, 356, 360, 361, 364-365, 369, 371-372, 383, 385, 400, 402, 406.

PÉRIER (Joseph), 263, 361.

PERVINQUIÈRE (Baron), XIII.

PETIT DE GOBERWELZ (Marie-Thérèse), 210.

PIRENNE (Henri), VII.

PIRSON, 109, 115, 294.

PITT, 7.

POPLIMONT, 158, 184.

PONSONBY (Lord), 6-9, 12, 13, 15-18, 20, 21, 26, 28, 30, 34, 36-38, 41, 43, 44, 48, 50, 63, 64, 72-74, 79, 81, 83, 84, 95-104, 107, 109-113, 115, 117-121, 123-126, 128-135, 137-144, 147, 150, 160-162, 167, 189, 190, 192, 217.

POTTER (Louis de), 159.

POUBLON, 148, 149.

PRISSE (Colonel), 332, 333, 336.

Q

QUIROGA, 176.

R

RAIKEM, 213, 414.

REICHSTADT (Duc de), 10, 82, 83.

REPÉCAUD (Colonel), 38, 44-46, 53, 57, 58, 60, 61, 65, 67, 71, 72, 103, 106-108, 123, 124, 129, 135.

REYNAUD (Armand), 154, 155.

ROBAULX (de), 55, 57, 67, 70, 107-108, 112, 115, 116, 127, 151, 152, 154, 172, 174, 175, 178, 183, 283.

ROBERT (Colonel), XV.

ROBIANO (Comte de), 105, 283.

RODENBACH (Constantin), 73, 106, 107, 110, 112, 183, 184.

ROGIER (Charles), VI, VIII, 5, 164, 366.

ROGIER (Firmin), VI, 5, 164, 382.

ROGUET (Général), 373.

ROTHSCHILD (de), 179, 184, 326, 345.

ROUILLÉ (de), 176.

ROUPE, 177.

RUSSELL (Lord William), 218, 219, 228, 231-233, 235, 236, 238, 414.

S

SAINT-CYR NUGUES (Général), 38, 46, 347.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER, 279.

SAUVAGE (de), 17, 20, 79, 88, 99, 129, 177, 180.

SAXE-WEIMAR (Duc de), 10, 28, 36, 217-219, 235.

SÉBASTIANI (Horace), VII, 5-18, 24-27, 31-63, 68, 69, 72-89, 93, 96-103, 108-113, 117-138, 141, 142, 161-174, 197, 200, 203-212, 214-228, 231-243, 246, 249-255, 258-267, 271-309, 312-329, 332-336, 340, 377-379, 381-390, 393-397, 399-404.

SÉBASTIANI (Tiburce), 310, 311, 315.

SÉCUS (de), 177.
SEGAERT, 366.
SERON, 154, 178, 284.
SÉRURIER (Comte), 375.
SIMÉON, 365.
SOL (Adolphe), 57-61, 64-76,
139, 142, 145-161, 164, 172-
192, 198-200, 204, 205, 207,
217, 231, 258, 286, 305, 307,
308, 372.
SOULT (Maréchal), XIII, 46,
60, 65, 170, 171, 209, 216,
219, 224, 237, 282, 296, 304,
324, 387, 410.
SPINNAELS, 13.
STAEDTLER (de), 275.
STASSART (Baron de), 79, 284.
STOCKMAR (Baron), 215, 230,
279, 391.
SURLET DE CHOKIER (Régent),
V, VI, VII, 3, 6-8, 11-20, 23,
28, 30-31, 34-39, 42, 48, 55,
57, 59, 61, 65, 67, 70-91, 95,
97, 98, 101, 105-112, 118, 121-
123, 126, 127, 133, 136-143,
146-156, 159, 163, 168, 170-
171, 174, 177, 178, 179, 182-
193, 199, 200.

T

TABOR (Général de), 256, 257,
413.
TALLENAY (de), 325, 326-328,
330, 332, 334-345, 348-350,
352, 354, 368-372.
TALLEYRAND, VII, XVII, 7, 11,
35, 52, 58, 61, 63, 95, 98, 104,
111, 113-115, 117-118, 123-125,
129, 131-132, 134, 140, 154,
156, 161-166, 167, 169-170,
224, 229, 247, 249-250, 252,
256, 264, 266, 270, 278-280,
291-293, 295-298, 303, 313,
319-320, 322-324, 327, 330,
331, 335, 340, 351, 353, 355,

356, 361, 363-364, 383-390,
392-396, 398-399, 401, 404,
410.
TEICHMAN, 299.
THEUX (de), 300.
THONISSEN, 184.
THORN, 333.
THOURET (Antony), 287.
TIECKEN DE TERHOVE (Général),
137, 146, 211, 213, 370.
TIELEMANS, 3, 109, 137, 159.
TINANT (d'Autel), 334.
TINANT (d'Izel), 334.
TORNACO (de), 329, 333, 334,
336, 352.

U

URSEL (Comte Hippolyte d'),
282.

V

VAN DER DUSSEN, 333.
VANDERLINDEN, 160, 175, 177.
VANDER SMISSEN (Général), 28.
VAN DE WEYER (Sylvain), VIII,
3, 5, 6, 17, 20, 29, 38, 61, 65,
67, 70, 112, 127, 138, 140, 148,
152, 153, 172, 173, 176-186,
189-192, 201, 253, 256, 258,
260, 266, 278, 280, 284, 296,
298, 303, 311, 312, 313, 345,
348-349, 353 356, 360, 363-365,
383, 397, 404, 407-410.
VAN DOORN VAN WESTCAPELLE
(Baron), 360, 362.
VAN HALEN (Général), 176.
VAN MAANEN, 360, 362.
VAN MEENEN, 304.
VAN SNICK, 188.
VERHULST (M. L.), 329.
VERSTOLK VAN SOELEN, 49, 113,
163, 244, 245, 260, 261, 269,
274, 299, 360.
VILAIN XIII (Charles), 133,
157.

VILAIN XIII (Hippolyte), 17,
38, 61, 65, 67, 71, 78, 172,
173, 176, 186, 188, 191.
VINET, XV, 44, 61, 64, 66, 69,
99, 101, 209.
VOORTMAN, 49.

W

WALEWSKI, 173.
WALLEZ, 153, 158, 159, 348.
WELLINGTON, XIII, 69, 227, 267,
403, 404.

WESSEMBERG, 351.

WHITE, 36-38, 101, 102, 106,
127, 137, 139, 145, 148-152,
160, 178, 183, 184, 187-190,
199, 257.

Z

ZALUSKY (Comte Roman), 172,
173, 176.
ZUYLEN (de), 99.
ZYCHLINSKI, 173.



**RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the**

**NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698**

**ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
2-month loans may be renewed by calling
(415) 642-6753**

**1-year loans may be recharged by bringing books
to NRLF**

**Renewals and recharges may be made 4 days
prior to due date**

DUE AS STAMPED BELOW

MAY 1 1991

N^o 720109

Garsou, J.
Le Général Belliard.

DC255
B38
G3

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

